BUU To. 202380

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE.

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES.

LES CHOIX COMPTABLES EN MATIERE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES DES SOCIETES FRANÇAISES : UN ESSAI D'EXPLICATION PAR LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE.

Thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du
Doctorat de l'Université en Sciences de Gestion par :
Hubert TONDEUR

UNIVERSITÉ DES SC. ET TECHN. BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LILLE 1

JURY

Alain DESREUMAUX, Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, directeur de recherche.

Joël BAFCOP, Docteur d'Etat, Maître de Conférences à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, codirecteur de recherche.

Bernard COLASSE, Professeur à l'Université de Paris IX-Dauphine, rapporteur.

Michel LEVASSEUR, Professeur à l'Université de Lille II, rapporteur.

Serge EVRAERT, Professeur à l'Université de Bordeaux IV, suffragant.

Lille, Décembre 1996.

L'Université n'entend donner aucune approbation, ni improbation, aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Plaider l'irresponsabilité en cour d'assises, c'est tenter de convaincre un jury de ne pas envoyer un criminel à la guillotine parce qu'il n'a pas toute sa tête.

Noctuel

Ce travail est l'aboutissement de la confiance que m'ont témoignée Messieurs Alain Desreumaux et Joël Bafcop. Leurs nombreux conseils m'ont permis d'achever cette thèse.

Je tiens à remercier les professeurs Bernard Colasse, Serge Evraert et Michel Levasseur d'avoir accepté de siéger à ce jury.

Les nombreuses séances du GREMCO (Groupe de Recherche sur les Méthodes de Contrôle Organisationnel) m'ont conduit à présenter régulièrement des avancements de recherche sans lesquels ce travail n'aurait pu être mené à son terme. A ce titre, je remercie l'ensemble des membres de cette équipe de recherche. Olivier de la Villarmois qui m'a apporté ses précieuses connaissances en matière de traitement statistique, Pascal Grandin pour les bases de données sur les entreprises françaises m'ont été d'une grande aide. Marie-Claude pour ses rappels concernant les délais n'est pas étrangère à l'achèvement de cette thèse.

J'aimerais remercier ma famille et mes amis qui par leurs encouragements ont contribué à l'aboutissement de ce travail de recherche.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE. 3

Chapitre introductif : Fondements et objectifs de la recherche. 8

Section 1. Les théories comptables. 8

Section 2. Problématique générale. 19

Section 3. Présentation de la recherche : Objectifs et contributions d'une analyse positive comptable. 32

PREMIERE PARTIE : LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE : BILAN ET PERSPECTIVES. 40

Chapitre 1 : Origines et fondements de la théorie positive de la comptabilité. 42

Section 1. Les travaux annonciateurs de la théorie positive de la comptabilité. 43

Section 2. Les concepts de la théorie positive de la comptabilité. 62

Section 3. Le processus contractuel. 85

Chapitre 2 : Bilan et Perpectives de la théorie positive de la comptabilité. 117

Section 1. Les différents niveaux d'analyse de la théorie positive. 118

Section 2. Les apports et les limites de la théorie positive de la comptabilité. 155

DEUXIEME PARTIE : UNE ANALYSE POSITIVE DES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES EN MATIERE DE CONSOLIDATION. 194

Chapitre 3 : Le champ d'application de la théorie positive de la comptabilité en matière de consolidation. 196

Section 1. La consolidation. 198

Section 2. Les opportunités d'analyses positives. 225

Section 3. Une application de la théorie positive de la comptabilité au cas français. 263

Chapitre 4 : Un test empirique de la théorie positive de la comptabilité appliquée au cas français. 293

Section 1. Méthodologie. 294

Section 2. Analyse descriptive et résultats des tests univariés. 308

Section 3. Les résultats des analyses de régression. 327

Conclusion. 380

Bibliographie. 384

Annexes. 418

SOMMAIRE. 433

TABLE DES ILLUSTRATIONS. 438

TABLE DES SCHEMAS. 440

INTRODUCTION GENERALE

L'information comptable française est produite dans un cadre légal qui réglemente de manière assez précise les principes comptables, les méthodes d'évaluation et les règles de présentation de l'information que les entreprises doivent respecter. Tout ce dispositif forme le droit comptable dont l'apparition peut être fixée, pour les pays les plus avancés en ce domaine, à la suite de la crise de 1929. En matière de compte de groupe, le besoin d'élaborer des comptes consolidés est apparu dès le début de ce siècle aux Etats-Unis suite au phénomène de concentration industrielle. Le premier congrès international de la comptabilité (1904) mit à son ordre du jour la pratique de la consolidation. Trente années plus tard, l'établissement d'une comptabilité consolidée fût rendue obligatoire. En Grande-Bretagne, le phénomène de la consolidation fit son apparition dès 1933, mais ne fut rendue obligatoire qu'à partir de 1948.

Ce phénomène s'est traduit par la mise en place d'organismes, institutions publiques ou privées, chargés d'émettre des normes comptables permettant d'apporter une certaine harmonie aux pratiques. Cette volonté d'homogénéisation des pratiques prétendait assurer un meilleur fonctionnement des marchés financiers. L'utilisation de techniques identiques conduit naturellement à une lecture transparente des documents publiés par les différents utilisateurs. Toutefois, dans l'état actuel des législations comptables, un examen attentif des différentes réglementations, nous conduit à appréhender de multiples traitements pour un seul et même problème, ces multiples traitements restant à l'appréciation discrétionnaire des dirigeants.

Avec l'approbation, le 3 Janvier 1985 par l'Assemblée Nationale, de la loi n° 85-11 « relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques », la France consacrait l'avènement des comptes consolidés en se conformant aux directives européennes (VII ème directive de la C.E.E. approuvée le 13 Juin 1983)[1] . Au-

1 En France, les premières réflexions furent menées par le CNC à partir de 1954, mais il faudra attendre le décret de 1967 qui prévoyait d'annexer des comptes consolidés aux comptes issus de la comptabilité ordinaire. Ce n'est qu'en 1985, que le parlement français adopta une loi spécifique aux comptes consolidés de certaines sociétés com-

delà des impératifs européens, la France adoptait dans le domaine de la consolidation un droit comptable, dont la majeure partie des nations développées était pourvue depuis longtemps [2].

Dans le passé, la pratique comptable des comptes consolidés laissait une grande marge de liberté du fait de l'absence de règles précises et pratiques. Cette marge de manoeuvre relevait de l'absence de finalité sociale des documents consolidés, documents sur lesquels les actionnaires n'avaient pas à se prononcer. Seul le résultat apparaissant au compte de résultat de la société mère devait être approuvé par les actionnaires.

La VII ème directive a eu pour objet de coordonner les législations européennes en tenant compte du droit positif allemand, de la notion anglo-saxonne d'image fidèle, et de la technique d'intégration proportionnelle française.

Cette "nouveauté" permet aux parties prenantes à l'activité économique et financière d'obtenir une information comptable et financière sur le groupe, dans le cadre d'une optique économique des comptes consolidés. Mais dès le départ, la méthodologie d'établissement des documents consolidés préconisée (l'agrégation des comptes des sociétés formant le groupe après retraitement des éléments de réciprocité) prenait le contre-pied de la reconnaissance de l'entité économique arguée par le législateur[3].

Cette opposition entre le concept et la méthodologie provient du caractère compromissoire de la VII ème directive européenne. En effet, cette directive ne repose sur aucune base conceptuelle, elle n'est que l'agrégation des multiples concessions faites par les parties prenantes à son élaboration. Au total, cela nous donne une volonté de répondre aux évolutions des marchés de capitaux, par la reconnaissance d'une entité économique et financière (le groupe), et d'accorder les législations des pays participant à l'élaboration de la directive.

---

merciales privées et entreprises publiques. Cette législation n'est que le fruit de la traduction dans les textes français de la VII ème directive européenne.

2 A ce sujet, il est intéressant de consulter l'ouvrage de G. Wittred : " The Evolution of Consolidated Financial Reporting in Australia : An Evaluation of Alternative Hypotheses." Garland Publishing, 1990, New-York.

3 **F. Pourtier** : " Contribution à la connaissance de la qualité de l'information comptable et financière consolidée. Incidence de la consolidation de l'information financière." Thèse nouveau régime, n° 94/BOR 1/ 0001.

L'absence de base conceptuelle, donc de cadre conceptuel[4], conduit à la reconnaissance de multiples options. De ce fait, l'information consolidée ne peut être considérée, lors d'une analyse, comme homogène, mais conduit à s'interroger sur son contenu informatif au regard des options choisies lors de son établissement.

Cet état de fait est d'autant plus intéressant que la comptabilité française restait principalement un instrument au service de la fiscalité (ce qui reste le cas des comptes individuels, base des comptes consolidés). Cet instrument n'offrait pour chaque type de problème qu'une solution. Une telle limitation ne permettait pas l'analyse des comportements en matière de choix comptables. Les travaux normatifs dominaient la recherche comptable.

Les modifications précédemment énoncées permettent, dans le cadre français, de développer une nouvelle approche de la comptabilité. La reconnaissance d'alternatives techniques pour un même problème ouvre une nouvelle voie de recherche aux chercheurs en comptabilité.

Cette directive apporte la solution aux comptables français ayant à établir des comptes consolidés pour des sociétés confrontées à la concurrence internationale. Les choix effectués ne seront pas dénués de sens. Ils répondront aux impératifs opérationnels et stratégiques de l'entreprise. En effet, les options de la VIIème directive permettent de construire des documents consolidés conformes à la position de la firme dans son environnement et à ses préoccupations stratégiques.

C'est pourquoi, il apparaît opportun de développer une analyse portant sur les déterminants des choix effectués lors de la consolidation. L'intérêt de cette recherche est qu'elle s'inscrit dans le processus de renouvellement de la recherche en comptabilité, qui abandonne peu à peu les analyses normatives pour s'orienter dans la voie de la résolution de problèmes méthodologiques directement reliés aux besoins de ses utilisateurs.

Avant toute analyse des différentes théories comptables, il nous faut déterminer le rôle de la recherche comptable.

---

4 Le cadre conceptuel était défini en 1978 par le F.A.S.B. comme étant un : « ensemble structuré d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre-eux, grâce auxquels il est possible de mettre au point des normes cohérentes et d'indiquer la nature, les fonctions et les limites de la comptabilité financière et des états financiers. »

Une première explication, la plus large, consiste à accorder à la recherche en comptabilité le rôle de fournir aux organismes dirigeants des prescriptions sur les orientations comptables à venir. Cette vision de la recherche comptable est la plus englobante, car elle permet de mettre en lumière les éléments théoriques sous-jacents aux comportements comptables.

Elle ne peut toutefois nous satisfaire totalement dans la mesure ou la demande en matière comptable concerne de plus en plus l'analyse des comportements comptables permettant un second niveau d'étude, celui des prédictions quant aux comportements adoptés.

Les utilisateurs de la comptabilité ont fait se développer une théorie prescriptive de la comptabilité orientée vers la pratique, au détriment d'une théorie permettant d'analyser les comportements comptables en regard des éléments théoriques multiples les sous-tendant.

Ce particularisme dans le développement des théories comptables provient de la diversité des intérêts des participants au marché. Leur intérêt est la maximisation de leur satisfaction sous le couvert de la recherche du bien-être collectif. La théorie comptable a donc eu pour objet d'établir des prescriptions quant aux comportements comptables afin de déceler les plus favorables à l'amélioration de l'intérêt collectif.

Au-delà de l'importance quantitative et qualitative des recherches prescriptives (notion reprise sous le terme de recherches normatives), la recherche comptable a connu une évolution depuis ces 25 dernières années. Et cela, particulièrement, depuis l'avènement de la théorie positive de la comptabilité dont la finalité d'explication et de prédiction ne s'accommode plus de la notion de prescription. En effet, la théorie positive prend pour objectif de rechercher les théories sous-jacentes aux comportements comptables afin d'en améliorer la connaissance.

Quels traitements comptables feront l'objet d'un choix particulier de la part des dirigeants? Quels seront les déterminants conduisant au choix d'une solution particulière? Tels sont les principaux questionnements de la théorie positive de la comptabilité et tels seront ceux que nous aborderons au travers de ce travail.

A cette fin, nous retiendrons la théorie de l'agence. Cette théorie stipule que les conflits d'intérêts entre les actionnaires, les dirigeants et les créanciers exercent une influence importante sur les choix comptables en raison des coûts qu'ils engendrent et de

la nécessité, pour les dirigeants, de les minimiser. Dans les sociétés ouvertes, caractérisées par une séparation entre la propriété de l'entreprise et sa direction, les dirigeants disposent d'un avantage informationnel par rapport aux actionnaires et peuvent, de ce fait, être tentés de privilégier leur intérêt personnel au détriment de ceux des propriétaires. Ceux-ci sont alors incités à mettre en place des dispositifs de contrôle en vue de limiter le comportement opportuniste des dirigeants. Ce contrôle entraînant des coûts, les dirigeants auront intérêt à les réduire voire à les éliminer par le choix d'une politique comptable appropriée. De la même manière, les créanciers de l'entreprise peuvent stipuler des restrictions contractuelles quant à la politique financière de l'entreprise qui amènent les dirigeants à adopter une politique comptable susceptible de limiter le poids de ces contraintes.

A partir d'un échantillon d'entreprises françaises cotées, nous analyserons les pratiques comptables, ainsi que les variables économiques et financières déterminant ces politiques. Nous tenterons ainsi de dégager une typologie des politiques comptables en fonction des caractéristiques économiques et financières des entreprises et de voir dans quelle mesure ces résultats sont compatibles avec les prédictions de la théorie.

Chapitre introductif :

Fondements et objectifs de la recherche.

Section 1. Les théories comptables.

L'évolution de la recherche en comptabilité financière durant ces 20 dernières années a donné lieu à différents développements dont l'un des plus important est certainement la théorie positive de la comptabilité.

Avant d'aborder ce courant de recherche, quelques développements sur les changements des pratiques en comptabilité financière ainsi que les évolutions théoriques les ayant accompagnés s'avèrent nécessaires. Il s'agira donc de présenter les développements théoriques et techniques comptables et d'identifier les conséquences considérées importantes par les praticiens. Les différents modèles ayant servi de base au développement de la recherche comptable seront également présentés.

Le développement des pratiques comptables ayant entraîné la formulation des différents cadres d'analyse, nous débuterons cette section par la présentation de la nature et des origines de la comptabilité financières. Ce bref rappel historique nous permettra d'aborder les approches traditionnelles de formulation d'une théorie comptable.

1.1. La nature et les origines de la comptabilité financière.

Traditionnellement la comptabilité est considérée comme étant le procédé par lequel les activités économiques d'une organisation sont mesurées, rassemblées et communiquées aux agents extérieurs. Il s'agit du rôle assigné à la publication de l'information financière dont la finalité est d'assurer le lien entre les actionnaires, les salariés et les créanciers. C'est-à-dire de permettre aux personnes ayant des intérêts au sein de l'organisation de connaître la situation de celle-ci.

---

5 **Ryan, B., Scapens, R., M. Theobald.** « Research Method and Methodology Accounting and Finance. » 1992. Academic Press Inc. La présentation de la nature et des origines de la comptabilité financière est largement inspirée de la lecture de l'ouvrage précédemment présenté.

Cette assimilation provient du développement de la comptabilité financière concomitamment au développement économique général. La croissance de la taille des entreprises, la diversification des activités, l'ouverture du capital ont nécessité le développement d'une information économique pertinente assurant la protection des investisseurs, créanciers, salariés et débiteurs.

L'importance croissance de l'information financière a conduit durant ces dernières années, spécialement dans le contexte américain, la recherche académique (américaine) en comptabilité à avoir un impact considérable sur le développement pratique de la comptabilité financière. Aujourd'hui, la comptabilité financière est une technique aux multiples conséquences stratégiques directement influencée par trois types d'organes. En effet, la régulation gouvernementale de par la mise en place d'organismes travaillant à l'évolution de la comptabilité et à la promulgation de lois comptables agit sur l'évolution de la comptabilité financière. Parallèlement, les organismes professionnels représentant les praticiens ainsi que la communauté universitaire tentent d'imprimer leur marque à l'évolution comptable.

Toutefois, leur influence est contrainte par des facteurs structurels. La comptabilité financière est déterminée par le contexte social et politique qui contribue directement à la détermination des objectifs qui lui sont assignés. Ces facteurs environnementaux furent également à l'origine du développement de la comptabilité financière et de la constitution d'organismes professionnels et normalisateurs. La comptabilité positive relève directement de l'analyse de ces facteurs.

L'origine de la comptabilité financière est à rechercher à l'aube des développements économiques de la révolution industrielle. L'Angleterre ayant entrepris en premier sa révolution industrielle, c'est tout naturellement dans ce pays que la comptabilité financière a fait son apparition.

La croissance rapide de l'activité économique fut à l'origine de la demande croissante en matière d'information comptable concernant notamment les créanciers et les actionnaires. Le développement économique s'est traduit par la multiplication des entreprises et donc par la croissance du nombre des transactions. Le développement des transactions ne pouvant être assuré sans l'existence du crédit, parallèlement au développement économique général les organismes de crédit ont connu une croissance exponentielle. Le développement économique émergent a donc nécessité la mise en place

d'un système bancaire qui a assuré la croissance des transactions entre les entreprises. Ces deux facteurs conduisent à la complexification des organisations. Les agents économiques ne pouvaient plus se suffire d'une comptabilité réduite à sa plus simple expression. Il était nécessaire que des obligations comptables suffisamment complexes permettent alors aux créanciers et aux actionnaires de saisir cette complexité croissante.

C'est pourquoi, dès le milieu du XIX ème siècle, l'English Corporate Acts a imposé des obligations en matière de publication des documents comptables et d'audit. Le premier modèle comptable concerna le report de la situation patrimoniale et des obligations fondamentales des entreprises à l'égard des tiers. Ce modèle permettait, dès lors, de saisir l'ensemble des dettes et des créances auxquelles devait faire face l'entreprise.

L'avance historique de la révolution industrielle anglaise a donc induit l'émergence de la comptabilité financière dans ce pays.

Le besoin croissant de ressources pour financer le développement industriel aux Etats-Unis ont conduit au développement du marché boursier qui a permis l'accroissement de la mobilité des actions. Un contrôle des activités comptables des entreprises est donc devenu impératif afin de protéger les acquéreurs de ces titres de propriété.

La croissance économique et le développement du marché financier ont donc nécessité la mise en place d'une comptabilité permettant de protéger les actionnaires et les créanciers. L'apparition de la comptabilité moderne n'aurait pas pu avoir lieu si des organismes normalisateurs n'avaient pas été institués. Deux faits marquants ont conduit à l'émergence de la régulation comptable. Le premier est la création des organismes normalisateurs, respectivement en 1870 en Angleterre et 1887 aux Etats-Unis (création de l'American Institute of Certified Public Accountants). Le second est, tout au début du XX ème siècle, la création du premier laboratoire universitaire de recherche en comptabilité aux Etats-Unis. Dès le début du XX ème siècle, les conditions étaient réunies pour assurer le développement de la comptabilité financière.

En matière de recherche comptable, les premiers développements furent donc la conséquence de l'évolution économique nécessitant une plus grande rigueur dans l'utilisation des techniques comptables. Ces travaux émergèrent après le développement de la pratique. Les praticiens ont donc été à la base des travaux fondateurs en comptabilité financière.

Dans les premières années de son développement, la théorie comptable était constituée de développements dus aux praticiens. Il ne s'agissait donc pas d'une véritable théorie mais plutôt d'une accumulation de connaissances issues de la pratique. Ce n'est que bien plus tard que les chercheurs ont développé un ensemble suffisamment organisé de recherches pour qu'elles puissent être appelées théorie comptable.

Comme cela fut mentionné précédemment, le développement de la comptabilité financière a été concomitant à l'intensification de la croissance économique durant la fin du XIX ème siècle et le début du XX ème siècle. La constitution d'organismes professionnels ainsi que le développement de la législation en Angleterre et aux Etats-Unis ont eu un impact considérable sur le développement de la théorie comptable. La participation de ces organismes au jeu comptable a été d'autant plus importante que la crise des années 20 et 30 a contribué au développement de la demande en matière de législation comptable, c'est-à-dire à une implication plus forte de l'Etat dans les pratiques comptables.

La crise de 1929 aux Etats-Unis fut la véritable cause de l'émergence d'une théorie de la comptabilité. En effet, cette crise est à rechercher dans le comportement anarchique des banques et des entreprises en matière de fonds prêtés et empruntés qui entraîna la crise bancaire. Cette situation conduisit à la création d'une obligation en matière d'audit (1933) ainsi qu'à la création de la SEC (1934).

Cet organisme gouvernemental a pour vocation de déterminer les pratiques de comptabilité et d'audit. La SEC a ainsi dépossédé les organismes professionnels de leurs pouvoirs de réglementation comptable. Toutefois, la ligne de conduite suivie par la SEC est de se référer aux travaux des organismes professionnels. Les premiers travaux de la SEC en collaboration avec l'American Institute of Accountants ont été la formulation de 5 principes comptables à l'attention des entreprises cotées.

La volonté de la SEC de mettre sur pied une véritable harmonisation comptable conduisit les professionnels à instituer les G.A.A.P. (Generally Accepted Accounting Practice).

L'initiative a été reprise par la communauté universitaire. Patton et Littelton, durant les années 20 et 30, ont contribué au développement d'un véritable modèle comptable. Il s'agissait d'un modèle de détermination du revenu qui dérivait largement des pratiques. Ce modèle reconnaissait le revenu comme étant le surplus entre les recettes et les dépen-

ses et instituait le compte de résultat et la balance comme étant les états financiers primordiaux. Son élaboration est basée sur la représentation de la situation financière des propriétaires. Il répond à la fois, à une demande en matière d'information des actionnaires et à l'augmentation de la séparation entre la propriété et la décision. En effet, le cas de la poste anglaise avait mis en évidence la pauvreté informationnelle des états financiers. Cet organisme affichait des résultats en apparence profitables, alors qu'en réalité ils étaient relativement médiocres. Les apporteurs de capitaux avaient donc beaucoup de difficultés à obtenir les informations pertinentes sur leurs investissements.

Cette optique a fourni la base intellectuelle au développement de la comptabilité financière. Le modèle fut peu à peu affiné afin de répondre aux nouvelles attentes issues du développement de nouvelles structures d'entreprises (séparation propriété-décision). Pour la période 1939-1959, les organismes professionnels américains ont émis 51 bulletins concernant les pratiques comptables.

A partir des années 50, les universités américaines développèrent une véritable méthodologie d'analyse comptable. Cela entraîna la mise en place d'un cadre théorique rigoureux permettant le développement d'une véritable théorie de la comptabilité. Il s'agit d'un ensemble de recherches appelées recherches a priori.

Durant les années 60, les limites du modèle de détermination du revenu apparurent évidentes. Les différentes parties prenantes au fonctionnement de l'entreprise n'ont pas les mêmes intérêts. Elles n'abordent pas le problème de la mesure du résultat de la même manière. C'est pourquoi, une mesure unique du résultat ne peut satisfaire l'ensemble des besoins. Une approche décisionnelle de la comptabilité a donc émergé.

La nature et les origines de la comptabilité financière sont donc à rechercher dans l'action concomitante des organismes normalisateurs et des utilisateurs de la comptabilité.

L'évolution des préoccupations comptables a contribué à l'émergence d'un ensemble d'approches traditionnelles dans la formulation d'une théorie comptable.

1.2. Les approches traditionnelles de formulation d'une théorie comptable.

L'évolution économique générale a entraîné la multiplication des formulations en matière de théorie comptable. Toutefois, le terme de théorie comptable reste bien souvent supérieur aux objectifs atteints par les chercheurs. Aucune voie de recherche n'a à

ce jour développé un champ méthodologique de vérification ne souffrant d'aucune critique ou insuffisance. A cet égard, la théorie positive ne fait pas exception.

La comptabilité étant, par nature, perçue différemment selon les utilisateurs, les approches pour la formulation d'une véritable théorie de la comptabilité se sont multipliées.

Cinq visions de la comptabilité sont généralement recensées lorsque que l'on analyse les différents travaux de recherche dans le domaine comptable.

La comptabilité peut être perçue comme une idéologie (Marx). Cette vision assigne à la comptabilité la légitimation de l'ordre social capitaliste par l'enregistrement de la rationalité économique (Weber) permettant de justifier la hiérarchie entre les agents de l'entreprise.

Si la comptabilité peut être perçue comme une idéologie au service de l'économie capitaliste, elle est également le langage sur lequel s'accordent les participants à la vie économique. Ces différents agents peuvent, au travers des notions développées par les comptables, parler d'une même réalité économique. La comptabilité est le langage qui permet de structurer la réflexion économique.

Après avoir construit un langage permettant de communiquer, les comptables ont, au travers de la structuration des techniques comptables et des états comptables, permis l'enregistrement de la vie économique des entreprises. La comptabilité est alors perçue comme la technique au service de l'histoire des entreprises. La comptabilité est une méthode d'enregistrement basée sur les coûts historiques qui permet aux investisseurs de prendre des décisions à partir du bilan et du compte de résultat.

L'évolution des techniques comptables et de la technologie a assigné à la comptabilité le rôle de fournir un résultat reflétant la réalité économique. De nombreux débats se sont focalisés sur le mode de détermination du résultat comptable le plus juste, au regard des impératifs économiques. Aucun consensus n'a été trouvé.

Au-delà de sa capacité à enregistrer les opérations de l'entreprise, la comptabilité au travers du compte de résultat et du bilan est un instrument d'information des acteurs de la vie économique. Cette vision est celle de la comptabilité comme système d'information.

Toutefois, la demande d'informations de plus en plus spécialisées conduit à ce que les informations comptables ne permettent plus la prise de décision. La comptabilité ne permet pas de saisir les clauses contractuelles reliant les entreprises à leurs salariés, créditeurs, environnement économique. Malgré cette carence, il reste une demande en matière de documents comptables. La comptabilité est alors perçue comme une commodité permettant de répondre aux exigences d'un marché de l'information comptable sous sa forme légale.

Malgré la multiplicité des angles de lecture de la comptabilité, celle-ci n'en reste pas moins un ensemble de techniques permettant d'appréhender et de transcrire l'activité et le patrimoine des entreprises. C'est pourquoi, le cadre théorique comptable est implicitement construit de l'ensemble des techniques et pratiques admises par la profession et les organismes normalisateurs. Ces principes font l'objet d'un réexamen constant afin de répondre aux modifications environnementales ainsi qu'aux attentes des utilisateurs.

La théorie comptable est donc le fruit de la réflexion des praticiens sur ce que doit être la comptabilité pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs.

Toutefois, dans le cadre de la comptabilité, le terme de théorie n'est pas le plus approprié. En effet, une théorie doit être le résultat d'un processus de construction et de vérification, un va et vient constant entre l'analyse, la déduction de la réalité et la théorisation. Son ultime but est la prédiction des phénomènes qui la composent.

La comptabilité ne fournit pas les éléments nécessaires permettant de prédire et d'expliquer les comportements comptables au regard d'une théorie de la comptabilité.

La recherche traditionnelle en comptabilité s'est attachée à construire des techniques permettant d'enregistrer les données économiques. Dans ce cadre la théorie comptable consistait en l'établissement des meilleures techniques .

Le renouvellement de la recherche en comptabilité a permis l'émergence d'une nouvelle théorie comptable, plus proche de la définition philosophique de la science. Ce nouveau cadre de recherche s'appuie sur la construction d'un ensemble d'hypothèses quant aux comportements comptables, hypothèses pouvant faire l'objet de vérifications empiriques.

Le cadre théorique de cette thèse s'inscrit dans le droit fil du renouvellement de la théorie de la comptabilité. Il s'agit d'établir des hypothèses quant au comportement comptable des entreprises en matière de détermination du résultat consolidé. Ces hypo-

thèses faisant l'objet d'une vérification empirique. La finalité n'est pas de prescrire les meilleures méthodes pour l'établissement du résultat consolidé. Il s'agit de construire une "théorie" de l'établissement du résultat consolidé permettant d'effectuer des prédictions quant au comportement des entreprises.

Notre présentation des différentes approches dans la formulation d'une théorie comptable sera dichotomique. Dans un premier temps nous aborderons les formulations traditionnelles. Une seconde phase aura pour thème les nouvelles formulations de la théorie comptable[6].

1.2.1. Les formulations traditionnelles de la théorie comptable.

Les formulations traditionnelles de la théorie comptable revêtent des formes différente. Abordons les successivement.

L'approche empirique tient en deux axes, l'un pragmatique basé sur la pratique, l'autre institutionnel basé sur les avis des professionnels.

L'approche empirique de la théorie comptable, sous son aspect pragmatique, consiste en la construction d'une théorie conforme aux pratiques. Les principes comptables ainsi que les techniques sont issus des besoins des utilisateurs de l'information comptable et de leur capacité à permettre la prise de décision.

L'aspect institutionnel de l'approche pragmatique consiste à utiliser les avis des organismes professionnels afin de réguler les pratiques comptables. Ces avis sur les pratiques doivent permettre l'évolution de la comptabilité pour qu'elle puisse remplir sa fonction de technique utilitariste.

Longtemps, la théorie comptable a fait l'objet de développement selon cette approche empirique. La théorie et les techniques découlaient des pratiques. Cette vision permettait de réduire les conflits résultant des différentes techniques utilisées, par l'analyse de chacune d'elles.

Toutefois, l'approche empirique n'a certainement pas conduit à la construction d'une théorie de la comptabilité. La résolution des conflits, basée sur une approche utilitariste d'analyse de l'intérêt des techniques, n'est jamais complète. Par ailleurs, le débat sur les

---

6 Cette présentation est inspirée de l'ouvrage de **Belkaouï, A. R.** « Accounting Theories », Third Edition, Academic Press Limited, 1992. op. cit.

principes généralement admis ne peut avoir lieu au travers de cette approche puisque les principes viennent clore le débat sur les techniques.

L'absence de fondement théorique, ne permet pas à l'approche empirique de la comptabilité d'aboutir à la construction d'une véritable théorie comptable

L'approche déductive de la construction d'une théorie de la comptabilité est basée sur quatre étapes dont le cheminement progressif permet de passer du général au particulier. Les quatre étapes sont les suivantes :

- La spécification des objectifs des états financiers;

- La sélection des postulats des états financiers;

- La déduction des principes comptables de ces postulats;

- Le développement des techniques comptables.

L'approche inductive est à l'opposé de l'approche déductive. Il s'agit de partir du particulier pour aboutir au général. Les chercheurs de ce courant analysent les besoins en informations, les pratiques mises en place, les relations entre les participants à la vie économique afin de les généraliser.

L'approche inductive peut également être décomposée en quatre étapes :

- L'observation et l'enregistrement des pratiques;

- L'analyse des observations pour en dégager les caractéristiques communes;

- La généralisation des caractéristiques communes;

- La vérification des généralisations.

L'objectif de ce courant théorique est de construire une théorie de la comptabilité à partir de la généralisation des pratiques.

Cette approche satisfait au critère de validation présenté par Popper comme étant une phase essentielle de toute théorie.

Toutefois, la principale limite de cette approche provient du déterminisme induit par les connaissances et les pratiques comptables des chercheurs la monopolisant. Le dénombrement des comportements conduisant à la formulation de propositions générales relève bien d'un cadre inductif, mais les techniques qui en découlent relèvent d'une approche déductive.

L'approche éthique de la théorie de la comptabilité consiste à établir des principes et des techniques répondant aux critères de justice, d'équité, et de vérité.

La comptabilité doit à la fois apporter un traitement équivalent à l'ensemble des parties prenant part à l'activité économique et permettre une représentation de la réalité économique non biaisée.

L'approche sociologique de la théorie comptable s'accorde à analyser les effets des techniques comptables sur l'ensemble des groupes sociaux. Il s'agit d'une approche éthique orientée vers la recherche du bien-être collectif. Le postulat de base est celui de l'existence d'une norme sociale permettant de déterminer une théorie comptable. Cette approche a permis le développement d'une comptabilité socio-économique qui propose la construction de documents comptables retraçant les effets sociaux des mesures prises par les entreprises.

L'approche économique de la théorie de la comptabilité met l'accent sur le contrôle d'indicateurs macro-économiques lors de l'adoption de techniques comptables alternatives. A l'opposé de l'approche sociologique, l'approche économique évalue l'impact des techniques comptables sur le marché des biens. Il s'agit donc d'une analyse basée sur la maximisation de la valeur du marché. Cette approche se fonde sur un double niveau de réflexion. Le premier est celui de l'évaluation de la capacité des différentes techniques à refléter la réalité économique. Le second niveau conduit à s'interroger sur les conséquences économiques des choix comptables.

La diversité dans les approches théoriques en matière de recherche comptable est due à la complexité du phénomène comptable. La multiplicité des utilisateurs entraîne un ensemble de besoins auxquels tentent de répondre les chercheurs par la multiplication des approches théoriques.

Ces dernières années, de nouvelles approches sont apparues dans la littérature.

1.2.2. Les nouvelles formulations de la théorie comptable.

Deux approches composent les nouvelles formulations de la théorie comptable. Il s'agit de l'approche régulationniste, et l'approche positive.

L'approche régulationniste consiste en l'analyse de la construction des normes et règles définissant la comptabilité. A l'origine, les dirigeants prenaient une large part à ce processus. La création des organismes professionnels avait conduit les comptables à

s'approprier la réflexion sur les normes et techniques comptables à adopter. A l'heure actuelle, le processus politique régule l'évolution de la comptabilité. Les organismes normalisateurs, les organismes professionnels, l'Etat régissent l'évolution de la comptabilité.

L'approche positive, sur laquelle nous reviendrons plus amplement dans la deuxième section de ce chapitre, a émergé à l'Université de Rochester. Son apparition, selon Jensen (1976), provient du caractère non scientifique des recherches antérieures focalisées sur des analyses normatives. Cette approche consiste en l'analyse des déterminants des choix comptables opérés par les dirigeants et les organismes normalisateurs. Deux postulats permettent de mettre en oeuvre de telles analyses. Il s'agit de l'asymétrie informationnelle entre les acteurs économiques et de l'existence de coûts contractuels différents de zéro. Dans ce cadre les dirigeants, les actionnaires, les organismes normalisateurs, chercheront à faire adopter les techniques comptables qui leur sont les plus favorables. La théorie positive est donc l'analyse des déterminants de la maximisation de l'utilité des agents de l'entreprise au travers des choix comptables.

Cette présentation succincte de l'apparition de la comptabilité financière et des approches dans la formulation de la théorie comptable, nous a confronté au lien étroit unissant l'évolution des pratiques comptables à ses formulations théoriques.

La comptabilité, longtemps considérée comme une technique, s'est muée en une technologie d'établissement du résultat permettant de développer des analyses de type positif. Le défi principal de la recherche comptable tient dans sa capacité à s'adapter à cette évolution et à la reconnaître par une nécessaire adaptation des principes du droit comptable. Ces deux objectifs constituent les impératifs de la comptabilité qui permettront de dépasser les lacunes de la littérature comptable afin de développer, dans le cadre français, un modèle positif de la comptabilité. Ces différents éléments constituent notre problématique générale de recherche abordée au travers de la section suivante.

Section 2. Problématique générale.

L'évolution récente de la comptabilité permet de concilier deux termes, politique et comptabilité, qui longtemps ont paru inconciliables, sous la notion de politique comptable. En effet, le cadre normatif qui prévalait en matière de recherche comptable ne paraissait pas pouvoir s'accommoder de travaux portant sur des choix formant une véritable politique comptable. Notre recherche sera celle de l'analyse des déterminants de la politique comptable d'établissement des comptes consolidés.

Dans la pratique, les dirigeants ont aujourd'hui la possibilité d'effectuer des choix dans les différents domaines de la comptabilité. Le choix du cadre réglementaire, des méthodes de valorisation, de présentation et de publication des états financiers, sont les principaux éléments pour lesquels le dirigeant possède une marge de manoeuvre. L'analyse de ces différents éléments constitue, pour les années à venir, les impératifs de la recherche en comptabilité[7]. Ces nouveaux champs d'études permettront le renouvellement de la recherche et de la comptabilité elle-même.

2.1. Les impératifs de la comptabilité.

Les impératifs de la comptabilité portent sur une nécessaire réorientation des champs d'analyse. De nombreuses analyses se sont consacrées à l'étude des techniques comptables. La finalité de ces travaux tenait en l'établissement de prescriptions quant aux meilleures techniques. Le développement récent des marchés financiers internationaux parallèlement à l'émergence d'une multitude de sources d'informations financières conduit naturellement à réorienter les investigations des chercheurs vers de nouveaux horizons.

Les impératifs de la recherche comptable seront de deux ordres. Tout d'abord, il s'agira pour les chercheurs de relever le défi des nouvelles orientations à donner à leurs travaux. La réussite de cette phase première phase permettra la reconnaissance de l'évolution de la comptabilité.

---

7 Certains de ces impératifs, notamment les relations entre la date de publication et la variation du cours boursier ont fait l'objet de nombreuses études.

2.1.1. Les défis de la comptabilité.

En France, la comptabilité est le produit de la législation. La comptabilité est déterminée par des impératifs juridiques avant de répondre aux attentes économiques des entreprises. Par ailleurs, aucun objectif précisément défini n'est assigné à la comptabilité. Les législations comptables se sont accumulées sans qu'aucune cohérence ait été recherchée.

La nécessaire adaptation des principes de droit comptable à la réalité économique actuelle ainsi que la définition d'un cadre conceptuel forment les deux principaux défis de la comptabilité. Le troisième défi de la comptabilité tient dans le dépassement des limites de la recherche comptable.

2.1.1.1. Une nécessaire adaptation des principes de droit comptable.

La relation entre le droit et la comptabilité est très étroite dans le cadre français. La comptabilité découle d'obligations juridiques multiples (droit civil, droit commercial, droit fiscal) qui ont entraîné son parcellement.

La mise en place de la IVème et de la VIIème directives européennes a permis de donner au droit comptable l'unité qui lui faisait défaut. Ces deux directives conduisent à l'harmonisation des pratiques comptables en vue de constituer un droit comptable autonome.

L'adaptation des principes de droit comptable lors des années précédentes a conduit à une réflexion sur l'adoption d'un cadre conceptuel comptable. Cadre conceptuel nécessaire à la comptabilité elle-même et au domaine de recherche qu'elle représente.

2.1.1.2. La définition et la mise en place d'un cadre conceptuel.

Le F.A.S.B.[8] apporte une définition du cadre conceptuel comptable en ces termes : « Un système cohérent d'objectifs et de principes essentiels, liés entre-eux, dont la finalité est de permettre l'élaboration de normes solides tout en précisant la nature, la fonction et les limites de la comptabilité financière et des états financiers. » Ce cadre

---

8 F.A.S.B. : Federal Accounting Standard Board. F.A.S.B., 1976, page : 1 in « Scope and implications of conceptual framework project. »

conceptuel doit favoriser l'harmonisation des nouvelles directives comptables par l'établissement d'un certain nombre de contraintes. Ces contraintes sont les hypothèses sous-jacentes ainsi que les objectifs définis par le cadre conceptuel. A l'opposé, le cadre conceptuel doit autant tenir compte des impératifs économiques que des compromis nécessaires à l'élaboration des normes comptables.

Le modèle comptable français ne comporte pas de définition d'un cadre conceptuel permettant d'assigner des objectifs précis à la comptabilité lors de l'élaboration des normes. Cette limite provient de la trop forte dépendance du modèle comptable français à ses origines juridiques.

L'élaboration d'un cadre conceptuel français permettrait au processus de normalisation d'apporter une réponse quant aux besoins en matière de comparabilité, de compréhension, d'adaptabilité aux mutations de l'environnement des états financiers. Cet objectif constitue un des défis de la comptabilité contemporaine. Défi qui permettrait de dépasser les limites actuelles de la recherche comptable.

2.1.1.3. Les limites de la recherche comptable.

Les limites de la recherche en comptabilité, portant sur l'analyse de la politique comptable et plus particulièrement de ses déterminants, sont de deux ordres. D'une part, du fait de la limitation de la politique comptable par le jeu de la réglementation fiscale, d'autre part du fait des nécessaires précautions à apporter lors de la transposition d'une théorie et d'un ensemble de travaux donnés d'un cadre national à un autre.

La première des limites de la recherche en comptabilité tient donc aux interférences entre les choix comptables généralement permis et les choix admis par l'administration fiscale. En effet, dans le cadre de la législation française, le résultat fiscal est basé sur le résultat comptable. Cette situation permet d'analyser la politique comptable, notamment dans ses déterminants et motivations. Mais, certaines techniques comptables n'étant pas fiscalement admises, le résultat comptable peut faire l'objet de retraitements afin d'obtenir le résultat fiscal imposable. De ce fait, il est nécessaire de cadrer la recherche en matière de choix comptables soit sur le bénéfice comptable, soit sur le bénéfice fiscal imposable. De plus, il sera nécessaire de distinguer les recherches basées sur la maximisation de l'intérêt des dirigeants de celles basées sur les effets informationnels de la publication des documents financiers.

Cette première limite pose le problème de la transposition de recherches menées dans un cadre légal différent du nôtre (cadre légal américain). En matière d'analyses positives, les études portent sur des échantillons d'entreprises américaines pour lesquelles ils existent de nombreux choix comptables ne faisant pas l'objet d'un retraitement fiscal. Le choix comptable est donc la technique qui détermine la valeur portée à la connaissance des utilisateurs des chiffres issus de la comptabilité. L'analyse directe des relations entre déterminants et choix comptables peut donc être effectuée. C'est pourquoi, la théorie positive de la comptabilité ne peut être transposée que pour l'analyse des déterminants des choix comptables ne faisant pas l'objet d'un retraitement fiscal.

Les défis de la comptabilité, l'adaptation des principes comptables, la réflexion sur la notion de cadre conceptuel, ainsi que les limites de la recherche en comptabilité, ne sont réalisables que par la reconnaissance de l'évolution de la comptabilité.

2.1.2. Vers une reconnaissance de l'évolution de la comptabilité.

L'évolution de la comptabilité depuis son origine n'est pas contestable. Elle a suivi l'évolution économique et technologique générale afin de répondre aux besoins de représentation de la réalité économique qu'ont les acteurs de la vie économique. Cependant, la comptabilité reste entachée d'une image de technique de regroupement et de classification. La cause principale tient en la faiblesse du renouveau de la recherche comptable. Le renouvellement de la recherche en comptabilité passe donc par la reconnaissance de son évolution.

La reconnaissance de l'évolution de la comptabilité se traduit par les modifications des objectifs attribués à la comptabilité, conduisant à la *scientifisation* d'un domaine de recherche qui fut longtemps constitué par un ensemble d'analyses techniques.

2.1.2.1. D'une modalité d'archivage à un processus d'aide à la décision.

L'évolution des systèmes comptables, notamment de par l'apport de l'informatique, a conduit à une modification profonde des finalités de la comptabilité. A cet égard, reprenons deux définitions de la comptabilité proposées à deux époques différentes. En 1941, l'A.I.C.P.A.[9] définissait la comptabilité comme étant : « L'art d'enregistrer, de classer,

---

9 A. I. C. P. A. : American Institute of Certified Public Accountants.

de résumer de façon significative et en termes monétaires les transactions, les événements qui sont, au moins en partie de caractère financier, et d'interpréter ensuite les résultats. » La finalité prioritaire est donc le traitement des données à fin de classement, pour obtenir une représentation du patrimoine et de l'activité de l'entreprise. La prise de décision au travers des informations données par la comptabilité ne semble pas primordiale. Dans ce cadre, la recherche est restée axée sur l'analyse des techniques de classement permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système comptable.

En 1970, le même organisme révise sa définition de la comptabilité dans les termes suivants : « La comptabilité est une activité de service. Sa fonction est de fournir de l'information quantitative, principalement de nature financière, sur les entités économiques. Cette information doit être utile pour la prise de décisions économiques, en faisant des choix raisonnés entre des alternatives d'action. » Les états financiers doivent donc fournir les informations financières nécessaires à leurs utilisateurs afin qu'ils puissent prendre les décisions concernant la gestion de l'entreprise. Il ne s'agit plus d'analyser les techniques de classification, mais de mettre sur pied un véritable système d'information utile à la prise de décision. La recherche doit donc s'effectuer dorénavant en amont, au niveau des besoins des utilisateurs. La notion de besoin est un paradigme central de la recherche en comptabilité et cela depuis le rapport Trueblood (1973) qui assignait comme finalité à la comptabilité de satisfaire les besoins informationnels des utilisateurs en matière de prise de décisions.

Notre recherche s'inscrit dans cette évolution. Il s'agira, en effet, d'analyser les pratiques en matière de consolidation en fonction de variables contingentes, ce qui permettra de mettre en lumière la finalité de l'établissement d'une comptabilité de groupe.

En passant de l'analyse des techniques de classification à l'analyse des besoins des utilisateurs afin de réfléchir au système d'information conduisant à la prise de décision pertinente, la comptabilité quitte le langage technique pour adopter celui de la science.

2.1.2.2. D'un langage techniciste à langage scientifique.

C'est pourquoi il apparaît intéressant de développer une recherche qui permettrait de dépasser ces problèmes et de s'inscrire dans le renouvellement de la recherche comptable en parallèle à l'évolution de la science comptable elle-même.

La recherche en comptabilité, comme nous pouvons le voir dans le schéma[10] suivant, peut revêtir différentes formes. Néanmoins ces diverses approches méthodologiques peuvent faire l'objet d'une synthèse au travers d'une approche dichotomique.

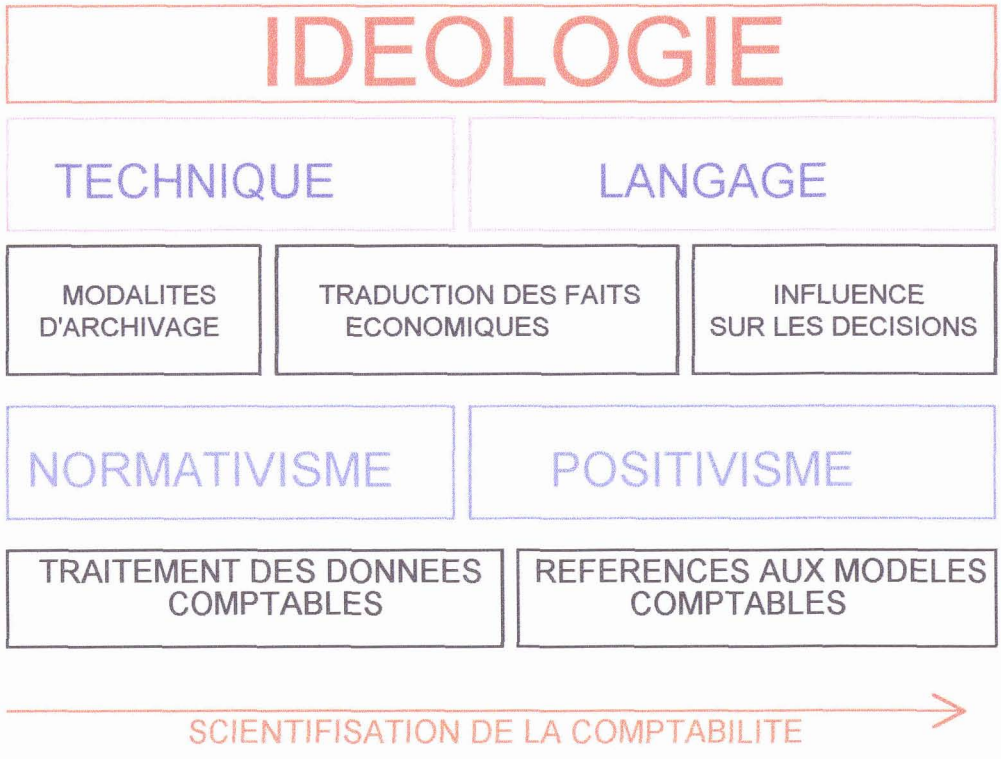

SCHEMA 1 : LES REPRESENTATIONS DE LA COMPTABILITE.

Le corpus de recherche comptable peut en effet être réduit à deux approches, l'une normative, l'autre positive. L'abondante utilisation de l'approche normative dans le cadre des études comptables effectuées en France rend les analyses positives marginales.

Néanmoins, le courant positiviste américain, par l'abondance de ses travaux, permet à la comptabilité d'acquérir une nouvelle dimension. L'instrumentation des études comptables, la recherche des déterminants des choix effectués, l'analyse des effets de la publication de l'information financière donnent à la comptabilité son statut de science

---

10 Ce schéma est le résultat de nos différentes lectures en comptabilité. Il reprend de façon synthétique les différentes configurations de la comptabilité présentées par **Belkaoui, A. R.** « Accounting Theories » Third Edition, Academic Press Limited, 1992.

2.2. Les lacunes de la littérature comptable.

Les travaux du domaine semble se focaliser sur certains aspects de la comptabilité, ce qui, en terme de renouvellement de la matière et notamment d'analyse des causalités de la politique comptable, constitue deux de ses principales lacunes.

2.2.1. Le modèle comptable face aux enjeux de son renouvellement.

L'évolution de la comptabilité, comme nous l'avons vu précédemment, doit nous entraîner vers des analyses centrées sur des domaines tel que l'organisation des systèmes d'information comptable, la normalisation, l'environnement. Ces domaines restent jusqu'à présent encore assez négligés par les chercheurs, notamment en matière d'analyse des causalités lors de la mise en place d'un système de comptabilité.

2.2.2. Absence d'analyse des causalités.

L'évolution des domaines de recherche en comptabilité entraînera la mise en place d'une recherche axée sur la mise en relation de variables contingentes avec un système comptable à analyser. Il s'agira alors d'étudier les variables permettant d'expliquer la formation du jugement comptable, la conception du système d'information comptable, les choix comptables. En matière d'analyse des choix comptables, peu d'études ont, jusqu'à présent, dans le cadre français, tenté de détacher un ensemble de variables permettant de bâtir des hypothèses explicatives du comportement comptable[11]. C'est pourquoi, il nous semble pertinent de développer notre analyse des déterminants des choix comptables. Toutefois, nous avons déjà mentionné que notre objet de recherche serait la pratique de la consolidation. Au-delà de la nécessité de retenir un objet de recherche particulier, la consolidation représente un potentiel analytique important.

---

11 Deux études récentes se sont attachées à analyser les déterminants des comportements comptables. Sylvie Chalayer (1994), par son travail de thèse, a étudié les déterminants du comportement de lissage des résultats. Toufik Saada a (1995), pour sa part, au travers d'un cahier de recherche étudié les déterminants des choix comptables en matière de consolidation.

2.3. Vers un modèle positif de la consolidation.

La phase essentielle de ce travail est d'utiliser la théorie positive de la comptabilité dans le cadre de la mise en évidence des déterminants des choix comptables en matière de consolidation. Il est donc nécessaire de définir préalablement le modèle positif de la comptabilité avant de préciser ce que peut être un modèle positif de la consolidation.

2.3.1. Un modèle positif de la comptabilité.

Différents cadres théoriques permettent d'effectuer une recherche comptable. Belkaoui[12] dans son ouvrage « Accounting Theories » en recense cinq principaux.

Les trois premiers sont regroupés sous l'appellation d'approche normative. Il s'agit des approches événementielles, comportementales et décisionnelles.

L'approche événementielle suggère que l'objectif de la comptabilité est de fournir de l'information sur les événements économiques pertinents pour la prise de décision. La comptabilité se doit de collecter et de transformer l'ensemble des informations donnant une représentation de la firme. Cette optique conduit naturellement à l'analyse de la composition des documents financiers publiés.

L'approche comportementale se propose d'analyser les effets, en terme de comportement des individus, de l'information financière publiée. Elle tente d'expliquer l'utilité des documents financiers, les comportements en matière d'établissement des documents annuels, les effets décisionnels de l'utilisation de techniques alternatives.

L'approche décisionnelle étudie les effets des différents modes de présentation de l'information financière, ainsi que la compréhension des différents utilisateurs face aux documents comptables résultant des choix effectués en matière de présentation..

Les trois approches, brièvement définies au travers de lignes précédentes, constituent le corpus normatif de la théorie comptable. Un second axe, composé de l'approche prédictive et de l'approche positive, constitue le deuxième aspect de la recherche en comptabilité.

---

12 Belkaoui, A. R., op.cit., page : 24

L'approche prédictive de la comptabilité se propose de résoudre le difficile problème de l'évaluation des alternatives comptables. L'ensemble des analyses reposent sur le critère de la capacité des techniques comptables à permettre aux utilisateurs de prévoir les événements les intéressant. L'information produite par les documents comptables permet-elle aux dirigeants d'anticiper les événements futurs? Au-delà des aspects strictement décisionnels de la comptabilité, les développements de la théorie de la régulation ont conduit des précurseurs à s'interroger sur la politique comptable suivie par les firmes.

L'approche positive relève de ces développements. Elle s'interroge sur les déterminants des choix comptables opérés par les entreprises. Les dirigeants ont-ils la volonté de lisser, d'augmenter, de réduire les résultats publiés par le choix de techniques comptables appropriées?

L'approche positive s'oppose aux différentes théories composant l'approche normative. En effet, l'approche normative relève d'un cadre théorique inductif (c'est-à-dire dérivé d'un ensemble spécifique d'observations, qui peuvent être réelles ou hypothétiques). L'approche positive, quant à elle, relève d'un cadre théorique déductif (c'est-à-dire dérivé d'un ensemble de principes hypothétiques, conceptuels, pragmatiques formant un cadre général de référence pour un champ d'étude).

Mais, quel que soit l'axe théorique retenu, la demande en matière de recherche comptable répond à quatre impératifs. Nous ne retiendrons pas pour leur présentation l'approche développée par Watts et Zimmerman[13]. En effet, ceux-ci retiennent d'une part, les éléments développés dans le cadre d'une économie non réglementée, d'autre part dans le cadre d'une économie réglementée. Cette approche ne nous semble pas pertinente dans la mesure où les problèmes comptables relevant de l'analyse des phénomènes politiques sont à intégrer à l'analyse des phénomènes relevant de l'analyse des marchés, et non pas à présenter sous une forme dichotomique. Néanmoins, les éléments présentés par ces auteurs sont justifiés dans le cadre de l'économie américaine.

Ces impératifs sont donc la demande quant aux impacts informationnels et contractuels des différentes alternatives comptables, l'amélioration de l'enseignement comptable par la corrélation des variables d'entreprise avec les alternatives comptables, la recher-

---

13 **Watts, R. and J. Zimmerman**. (1986), Positive Accounting. Prenctice-Hall. 1986.

che de leur intérêt personnel par les parties prenantes au "jeu comptable", la recherche de la meilleure solution par les instances de gouvernement. Ces quatre aspects de la recherche comptable issus de la théorie de l'agence, synthétisés selon trois niveaux d'analyse, sont présentés dans le schéma suivant:

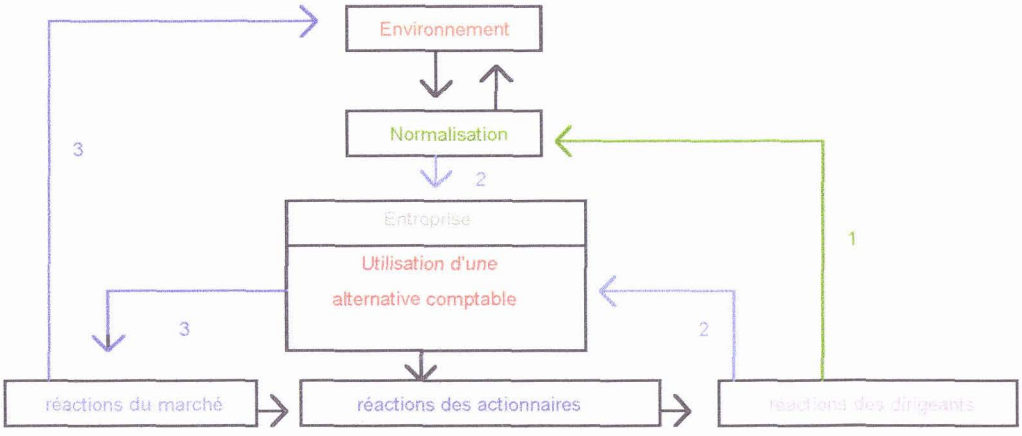

SCHEMA 2 : LES DIFFERENTS ASPECTS DE LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE.

Le schéma précédent permet de représenter les différents niveaux de la recherche positive en comptabilité. Le premier niveau (niveau 1) est celui de l'analyse de l'influence des dirigeants sur le processus de normalisation. Il s'agit d'études portant sur le Lobbying des instances patronales lors des discussions sur les projets de normes. Le deuxième niveau (les niveaux numérotés 2) est celui de l'influence des dirigeants et du processus de normalisation sur les choix comptables opérés par l'entreprise. Le troisième niveau (niveaux numérotés 3) représente les analyses effectuées sur les réactions du marché suite à l'évolution de l'environnement comptable ou à l'utilisation d'une technique comptable particulière.

Au-delà des différents aspects de la théorie positive de la comptabilité, si nous devions en donner une définition, nous pourrions la qualifier comme étant un ensemble cohérent de principes logiques fournissant un corpus de référence aidant à la compréhension des différentes pratiques comptables et du processus de normalisation.

La théorie positive de la comptabilité tentera de répondre à un ensemble de questionnements dont nous pouvons donner quelques exemples :

- Quels sont les effets sur le cours de bourse d'une modification comptable ?
- Quels sont les effets sur la valeur du cours de bourse de la publication des états financiers ?
- Quels sont les déterminants de l'adoption d'une nouvelle norme comptable ?

- Quels sont les déterminants de l'adoption d'une technique comptable ?

La multiplicité des questionnements des chercheurs s'appuyant sur la théorie positive de la comptabilité n'est pas limitée aux éléments présentés précédemment. Nous pouvons inscrire l'ensemble des questionnements dans un processus ayant pour objectif l'explication et la justification des pratiques comptables.

Notre travail de thèse s'inscrit dans ce cadre théorique. Nous chercherons, après avoir dénombré les pratiques pouvant faire l'objet d'une analyse positive, à mettre en évidence l'existence de déterminants conduisant à l'adoption d'une stratégie d'établissement des comptes consolidés.

2.3.2. Un modèle positif de la consolidation.

Le positionnement de notre recherche dans le cadre du courant de recherche positif, avec pour technique comptable à analyser les pratiques de la consolidation, nous conduira nécessairement à établir un modèle positif de la consolidation.

Cette étude ne pourra être réalisée qu'après avoir déterminé l'existence de choix dans les techniques comptables utilisées lors de l'établissement de la consolidation. Les questionnements préalables à la réalisation de ce travail peuvent être résumés au travers du schéma suivant:

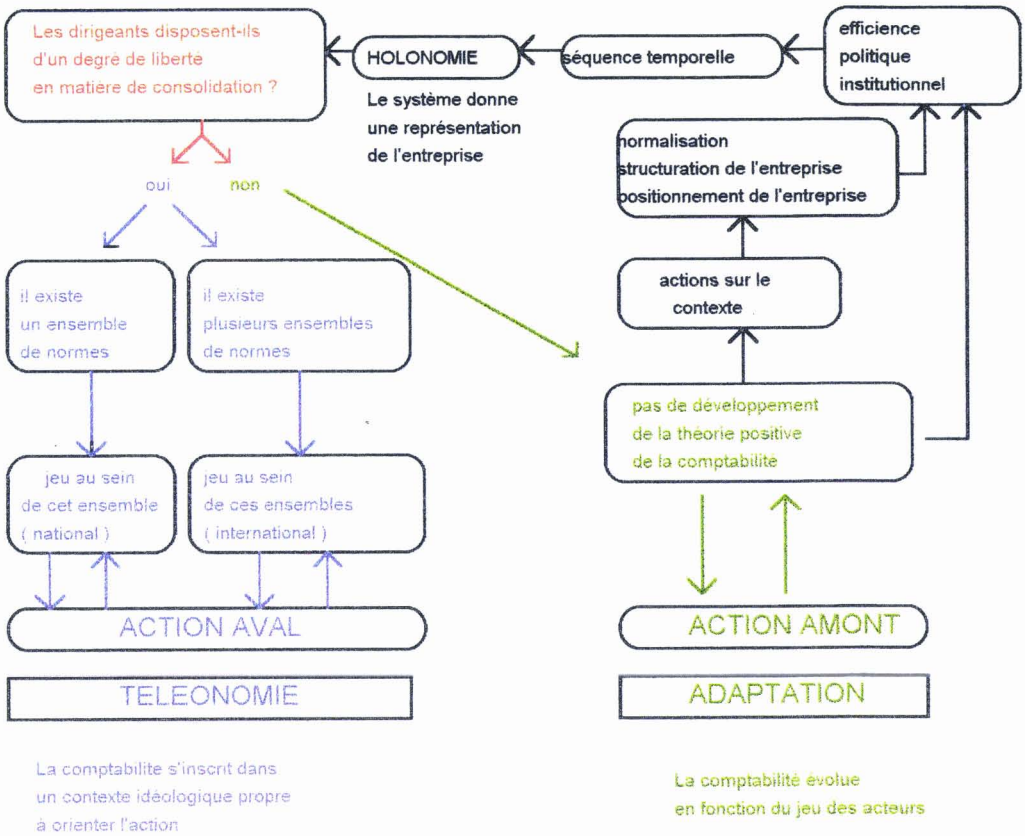

SCHEMA 3 : UNE REPRESENTATION THEORIQUE DE LA RECHERCHE.

La réalisation d'une analyse positive des choix comptables en matière de consolidation nécessitait l'existence d'un degré de liberté permettant aux dirigeants d'effectuer des choix entre différentes techniques permettant de résoudre un même problème. La seconde étape de cette recherche consistera à recadrer les différentes alternatives au travers du prisme que constituent les normes comptables. En effet, se référer aux normes françaises, à celles de la VIIème directive, de l'I.A.S.C.[14], ou du F.A.S.B., n'est pas sans conséquences sur les choix comptables possibles, donc sur le modèle positif de la consolidation que nous pourrons développer.

Nous avons donc, au travers de ces quelques lignes, relevé les problèmes que doivent affronter les chercheurs en comptabilité afin d'assurer le renouvellement de la matière et son évolution. Cela nous a permis de présenter le potentiel que peut représenter l'analyse positive des problèmes comptables dans le cadre français, notamment en matière de consolidation.

---

14 I. A. S. C. : International Accounting Standards Choices.

Il nous faut à présent établir les objectifs et contributions que nous assignons à notre travail. Ce travail sera effectué au travers de la première phase de la section suivante qui, dans une seconde phase, nous permettra de présenter la recherche.

Section 3. Présentation de la recherche : Objectifs et contributions d'une analyse positive comptable.

La première phase de cette section nous permettra de présenter les objectifs et contributions d'une analyse positive effectuée dans le cadre français. La seconde phase consistera en une présentation de la recherche.

3.1. Objectifs et contributions d'une analyse positive.

Les objectifs et les contributions de cette thèse feront l'objet d'une présentation classique. Nous aborderons successivement les objectifs et contributions théoriques, méthodologiques et, dans un dernier temps, managériales. Nous pouvons dès à présent annoncer que ces trois aspects sont, dans ce travail, intimement liés. Toutefois, les aspects théoriques et méthodologiques restent primordiaux, et cela du simple fait du cadre théorique retenu.

Nous reviendrons sur le pourquoi de la priorité donnée aux aspects théoriques et méthodologiques des choix comptables en matière de consolidation. Mais, dès à présent, nous pouvons nous prononcer sur la nécessaire importance à accorder à la mise en place des hypothèses de la théorie positive de la comptabilité dans le cadre des pratiques françaises. A cette fin, il nous faudra définir les différentes théories comptables et plus précisément la théorie positive, identifier les différents déterminants ainsi que les différentes pratiques avant de tenter d'établir la validité des relations établies de façon théorique.

Méthodologiquement, la principale contribution de cette thèse doit tenir dans l'instrumentation relative à l'utilisation d'une théorie particulière de la comptabilité : la théorie positive. L'application rigoureuse de cette théorie nécessite de mettre sur pied une série de tests pertinents.

Les apports théoriques et méthodologiques seraient vains s'ils n'étaient pas suivis d'implications managériales. De ce point de vue, la principale ambition de ce travail est de fournir aux acteurs de l'établissement de la consolidation une grille d'analyse et de lecture des pratiques comptables.

3.1.1. Objectifs et contributions théoriques.

En matière théorique, deux objectifs principaux sont poursuivis dans le cadre de cette thèse :

- Comprendre les liens entre la structure économico-financière des entreprises et les choix comptables effectués.

- Contribuer à la construction d'une théorie positive de la comptabilité dans le cadre des pratiques françaises.

En matière de consolidation, la théorie est fondamentale du fait de la complexité du phénomène. Cette complexité provient de l'existence de points de vue multiples et partiels. Cette multiplicité et ce morcellement des connaissances proviennent de l'absence de théorie générale permettant d'aborder l'ensemble des problèmes liés à la comptabilité sans se limiter aux traitements des principaux problèmes comptables. Il semble donc tout à fait logique et primordial de donner une importance particulière et prioritaire aux problèmes méthodologiques liés à la comptabilité en général, à la consolidation en particulier.

La première phase de ce travail a été d'établir l'état des connaissances sur les différentes théories comptables et leurs différentes applications. Une fois ce travail réalisé, il nous fallut appréhender le pourquoi de la supériorité actuelle de la théorie positive en matière d'analyse du phénomène de la consolidation. C'est-à-dire, l'intérêt qu'il y avait à mobiliser cette théorie dans le cadre d'une analyse comptable spécifique et, au-delà, à l'ensemble des phénomènes comptables.

La réalisation de ce premier objectif constitue l'objet central de notre travail de thèse. La conceptualisation des problèmes de consolidation étant en effet le préalable à toute analyse des relations entre un ensemble de déterminants et les choix comptables en matière de consolidation.

Cet objectif est intimement lié à la volonté de généralisation de la théorie positive de la comptabilité dans le cadre du renouvellement de la recherche en comptabilité. Il s'agira donc de généraliser une théorie dont les applications, en l'état actuel des choses, sont restreintes dans le cadre français à un ensemble beaucoup plus large de phénomènes comptables.

3.1.2. Objectifs et contributions méthodologiques.

Les objectifs et contributions méthodologiques sont nécessairement liés aux objectifs théoriques. Ceux-ci étaient composés de deux axes. Tout d'abord comprendre les liens entre la structure économico-financière des entreprises et leurs choix comptables, d'autre part contribuer à la construction d'une théorie positive de la comptabilité dans le cadre des pratiques comptables françaises.

Si nous voulons réaliser ces deux objectifs, il nous faut réaliser les deux objectifs méthodologiques suivants :

- Montrer que la recherche en comptabilité peut s'effectuer selon différentes approches suivant les problèmes à traiter mais que notre problématique de recherche ne peut alors se traiter que selon la méthodologie postulée par les théoriciens de la recherche en comptabilité dite positive;

- Montrer qu'il est possible, dans le cadre français, à partir d'une analyse statistique, d'établir des éléments de contingence en matière de choix comptables.

Notre recherche s'inscrit dans le cadre des recherches hypothético-déductives. Il s'agira donc, par référence à la théorie positive de la comptabilité, d'établir des hypothèses, de dénombrer les pratiques, de tester les hypothèses.

3.1.3. Objectifs et contributions managériales.

Il est aisé de constater que les travaux de recherches universitaires ne font que très rarement état de leur contribution à la pratique mais le plus souvent d'un enrichissement de la connaissance. Des modulations sont à apporter en fonction des axes de recherche et de l'origine des financements. Toutefois, il serait pour notre part invraisemblable d'entreprendre une recherche en comptabilité sans y apporter une contribution, aussi modeste soit-elle, aux praticiens.

Deux contributions permettant aux responsables de mieux penser la comptabilité nous semble apparaître dans ce travail de thèse.

- Un ensemble de données concernant les pratiques comptables en matière de consolidation;

- Les retombées de ces connaissances sur le processus de normalisation comptable en matière de consolidation.

Ces deux sources de retombées managériales proviennent de la théorie utilisée pour notre recherche. En effet, la théorie positive de la comptabilité a pour objectif d'expliquer la comptabilité ainsi que les comportements comptables. C'est-à-dire, comme le font Watts et Zimmerman : «Pourquoi la comptabilité est ce qu'elle est, pourquoi les comptables font ce qu'ils font». Il s'agit donc de se poser les questions du pourquoi de l'adoption des normes comptables (questionnement qui ne sera pas le notre), du pourquoi de l'adoption d'une technique comptable par une entreprise.

Ce dernier type de questionnement nous conduira à l'appliquer dans le cadre de la consolidation. A cet égard, il sera nécessaire de dénombrer les pratiques utilisées par les entreprises, donc dans un premier temps de faire un état des comportements comptables. Puis, dans une seconde analyse, de déterminer les facteurs influençant les choix des entreprises, c'est-à-dire de valider ou non nos hypothèses.

Nous pourrions qualifier ce type de travail comme étant de la recherche fondamentale dans la mesure ou le cadre hypothético-déductif nous sert de référence méthodologique. Toutefois, il ne faut pas oublier que la comptabilité reste un instrument de mesure économique. La réflexion comptable ne peut s'effectuer en dehors du raisonnement économique. Il n'existe pas une théorie comptable autonome permettant de bâtir un modèle prédictif et explicatif des comportements comptables observables. C'est pourquoi, toute

caractérisation de la recherche en comptabilité reste excessive au regard des critères scientifiques. Mais le travail que nous avons évoqué dans le paragraphe précédent ne peut que nous montrer les implications managériales de notre recherche.

Par ailleurs, les conséquences en terme de réglementation et de normalisation de notre recherche ne sont pas à négliger. En effet, la connaissance des pratiques et de leurs déterminants peut être la base d'une réflexion des organismes normalisateurs quant aux techniques tombées en désuétude, aux techniques à faire évoluer, aux spécificités à apporter aux techniques en fonction des secteurs économiques des entreprises utilisatrices.

3.2. Présentation de la recherche.

L'ensemble de cette recherche proposée au travers de ce travail de thèse s'articulera selon l'ordre suivant :

Le chapitre introductif dont nous terminons la présentation avait pour objectif d'introduire l'ensemble de la thèse, en précisant les objectifs, le cadre théorique et ses origines, la méthodologie utilisée ainsi que les principales contributions.

Le plan de cette thèse s'articulera autour de deux parties.

Notre première partie est intitulée : «La théorie positive de la comptabilité : Bilan et Perspectives», elle est composée de deux chapitres. Le premier chapitre : «Origines et fondements de la théorie positive de la comptabilité», est constitué par une présentation des origines de la théorie positive de la comptabilité qui débouche sur l'examen des concepts de celle-ci. La troisième section de ce chapitre permettra de présenter le processus contractuel. Le second chapitre : «Bilan et Perspectives de la théorie positive de la comptabilité»(chapitre deuxième de la thèse), permet de faire le point à la fois sur les différents niveaux d'analyses positives ainsi que sur l'intérêt et les limites que représente cette méthodologie de recherche.

Cette première partie consiste donc en une analyse des différents concepts recouvrant le cadre théorique retenu.

Notre seconde partie intitulée : «Analyse positive des déterminants des choix comptables en matière de consolidation», pourra alors être menée à son terme. Celle-ci sera composée de deux chapitres.

Le premier de ces chapitres : «Consolidation et théorie positive de la comptabilité» présentera les liaisons entre un problème particulier de la comptabilité, le phénomène de consolidation, et la théorie positive de la comptabilité. Cette analyse consistera à effectuer une lecture positive de la consolidation afin de déterminer les techniques pouvant faire l'objet d'une analyse selon le cadre théorique retenu. La définition de la consolidation présentée en première section permettra de proposer un ensemble d'opportunités d'analyses positives (section deuxième). Ces deux sections déboucheront sur la présentation d'une application de la théorie positive de la comptabilité au cas français (section

troisième). Il s'agira de montrer l'applicabilité de cette théorie au cadre comptable français puis de proposer les hypothèses de recherche à partir des objets d'analyse retenus.

Le deuxième chapitre intitulé : «Un test empirique de la théorie positive de la comptabilité appliquée au cas français » permettra dans sa phase ultime de tester les hypothèses posées au chapitre précédent sur un échantillon spécifique et selon une méthodologie particulière. La première section : «Méthodologie» détaillera l'échantillon, l'opérationnalisation des différents déterminants, ainsi que les méthodes statistiques retenues afin de tester nos hypothèses. La seconde section : « Description de l'échantillon et résultats des tests univariés » nous permettra de présenter les caractéristiques économiques et comptables de notre échantillon ainsi que les résultats des tests univariés. Les résultats des analyses de régression seront présentés en section troisième.

Cette seconde partie permettra de mettre en oeuvre les éléments développés dans notre première partie. Il s'agira d'y réaliser l'opérationnalisation du cadre théorique retenu, afin d'apporter une réponse aux différentes hypothèses élaborées.

Ce travail, initié par une introduction générale, se conclura par une discussion générale portant sur les évolutions de ce type de recherches à réaliser dans le cadre d'une analyse des pratiques comptables françaises. Il nous permettra également d'apporter une conclusion à notre travail de recherche.

L'objectif principal de cette thèse est d'appliquer un cadre théorique donné, la théorie positive de la comptabilité, à un problème particulier de la comptabilité, la consolidation. Cela nous permettra d'apporter une réponse, certainement non définitive, à la pertinence de la mobilisation de cette théorie au cadre de la comptabilité en France. C'est pourquoi, nous pouvons présenter le cheminement de la construction de notre recherche sous la forme du schéma suivant:

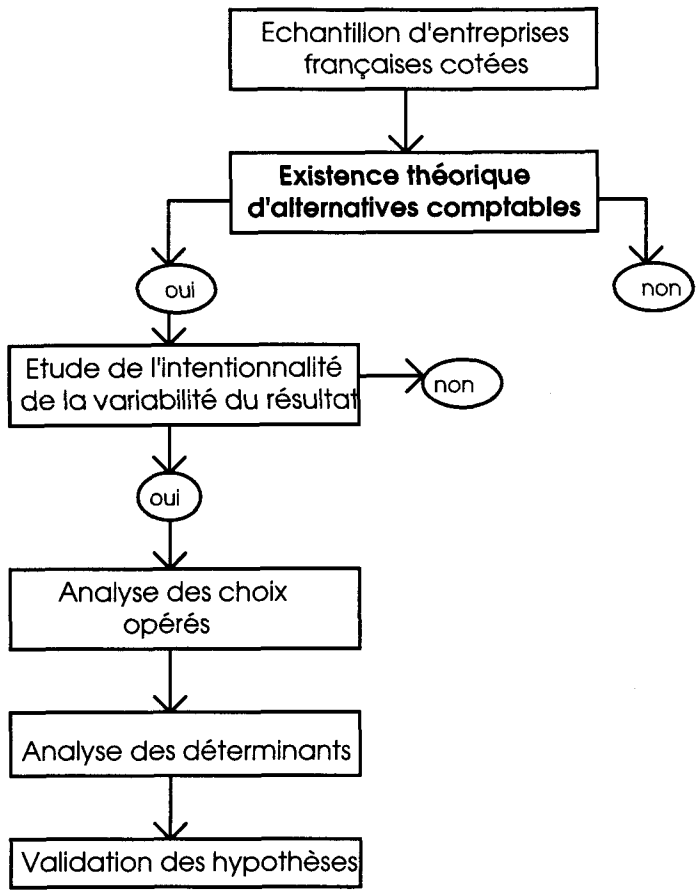

SCHEMA 4 : REPRESENTATION DE LA RECHERCHE.

PREMIERE PARTIE

LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE

Bilan et Perspectives

Le chapitre introductif de ce travail de thèse a permis de mettre en évidence les fondements et les objectifs de la recherche en comptabilité. A cette fin, une présentation de la nature et des origines de la comptabilité financière nous ont conduit à faire le point sur les nécessaires impératifs et défis de la recherche comptable qui nous ont éclairé sur l'intérêt qu'il y a de conduire un travail de type positif.

Parallèlement, les différents objectifs et contributions attribués à cette thèse ont été présentés. Classiquement, ils s'articulent autour de trois axes. L'axe théorique, l'axe méthodologique, l'axe managérial.

Ce travail est donc celui de l'analyse des déterminants des choix comptables en matière d'établissement des comptes consolidés.

Pour mener à bien une recherche de ce type, il est nécessaire dans un premier temps de présenter la théorie positive de la comptabilité avant de cerner les techniques de consolidation permettant d'effectuer une analyse se basant sur ce cadre théorique.

C'est pourquoi, notre première partie s'articulera autour de deux axes. Le premier (chapitre premier) sera celui de la présentation des origines de la théorie positive de la comptabilité. Celui-ci débutera (section première) par une définition de cette théorie englobant ses origines (les premiers travaux de comptabilité financière, les hypothèses sous-jacentes). D'autre part, dans une seconde section nous analyserons ses fondements théoriques (les concepts de la théorie positive). Ensuite, au travers du second chapitre de cette partie : « Bilan et perspectives de la théorie positive de la comptabilité » (chapitre deuxième) nous aborderons successivement les différents niveaux d'analyse de la recherche comptable positive (section première), les apports et les limites de cette théorie (section seconde).

Nous allons donc débuter cette première partie de thèse par le chapitre intitulé : « Origines et fondements de la théorie positive de la comptabilité ». Après avoir entrepris de présenter les travaux annonciateurs de la théorie positive de la comptabilité (section première), nous effectuerons une présentation détaillée de ses concepts (section seconde). Nous aborderons ensuite le chapitre second de cette partie.

Chapitre 1 :

Origines et fondements de la théorie positive de la comptabilité.

Une analyse des déterminants économiques et financiers des choix comptables en matière de consolidation nécessite de présenter la théorie positive de la comptabilité. La rareté des travaux français se référant à cette théorie nécessite d'accorder de l'importance à une présentation des travaux américains.

Cette théorie, apparue en 1978 sous l'impulsion de Watts et Zimmerman, est d'une part l'aboutissement de l'évolution générale de la recherche comptable, d'autre part une certaine forme de réponse aux besoins des différents utilisateurs de la comptabilité. Notre premier chapitre s'articulera donc autour de trois sections composant les trois axes nécessaires à la présentation de la théorie positive de la comptabilité. Le premier (première section) sera celui de la présentation des éléments ayant constitué l'apparition de la théorie positive de la comptabilité. Il s'agira de présenter les premières analyses en matière de comptabilité financière ainsi que les hypothèses sous-jacentes à l'émergence de la théorie positive de la comptabilité. Le deuxième axe (deuxième section) nous permettra d'effectuer une présentation des concepts de la théorie positive. Celui-ci sera articulé autour de deux paragraphes. Ceux-ci composant le cadre théorique de la théorie positive de la comptabilité, ils s'imposaient sans aucune autre forme de discussion. Il s'agit de la présentation des coûts d'agence et des coûts politiques. Le troisième axe (la troisième section) permettra de présenter le processus contractuel qui est à la base des choix comptables opérés par les entreprises. Il s'agira d'analyser la relation entre les contrats d'endettement et les choix comptables ainsi que la relation entre les contrats d'intéressement et les choix comptables.

Section 1. Les travaux annonciateurs de la théorie positive de la comptabilité.

Cette section va nous permettre de développer le cadre théorique retenu pour ce travail de thèse : la théorie positive de la comptabilité.

Notre présentation s'articulera autour de deux axes. Le premier consistera à aborder les premiers travaux de comptabilité financière, préambule à l'apparition des hypothèses sous-jacentes de la théorie positive de la comptabilité. Nous aborderons ensuite, dans une seconde section, la présentation des concepts de la théorie positive de la comptabilité.

1.1. Les premiers travaux de comptabilité financière.

Les premiers travaux en matière de comptabilité financière s'intéressèrent à l'évolution des cours de bourse lors de la publication d'un changement dans la technique du traitement de l'information comptable.

Deux axes de recherches furent retenus pour traiter de cette question. En effet, un changement dans les techniques comptables utilisées peut avoir deux effets différents. Le premier tient dans le fait que le changement comptable est sans conséquence sur le calcul de l'impôt. Le second sera celui d'un changement de méthode comptable ayant un impact sur la base fiscale. Cette dissociation dans les recherches provient de l'origine américaine de ces travaux. Dans ce cadre réglementaire, seuls les méthodes d'évaluation des stocks en comptabilité sont identiques à celles retenues par la fiscalité. Le choix de la méthode d'évaluation des stocks en comptabilité aura donc un impact direct sur le montant de l'impôt dû. Par contre, le choix effectué pour une autre méthode comptable n'aura aucun impact sur le montant de l'impôt dû car il existera une distinction entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Ces travaux, basés sur les hypothèses du marché efficient et du modèle d'équilibre des actifs financiers, furent à l'origine les premiers travaux d'analyse des conséquences des choix comptables. Nous pouvons donc penser qu'ils furent à l'origine des travaux de la théorie positive de la comptabilité. Car, même si le cadre théorique n'est pas identique, la nature des questionnements est semblable aux premiers travaux ayant pris la théorie de l'agence comme cadre théorique.

Il apparaît donc intéressant d'effectuer une présentation détaillée des principaux travaux entrepris dans ce domaine de recherche. Nous retiendrons donc pour cette présentation la dichotomie identifiée dans les travaux de recherche selon que les changements comptables ont ou non des conséquences sur l'impôt.

1.1.1. Les réactions du marché à l'annonce d'une modification comptable n'ayant aucun impact fiscal.

Si nous analysons les conséquences sur les cours boursiers de la modification du traitement comptable n'ayant aucun impact fiscal (donc aucun impact sur le cash-flow), dans la cadre de la théorie des marchés efficients, nous pouvons penser que la valeur de la firme ne sera pas affectée.

Par contre, nous pouvons donner plusieurs explications au fait que la valeur de la firme se trouve affectée par une modification comptable n'ayant aucun impact fiscal :

- un événement est venu perturber la valeur de la firme concomitamment à la publication du changement comptable;

- le contenu informationnel du changement comptable, permet aux dirigeants de signaler l'évolution future de la firme;

- l'hypothèse d'efficience des marchés n'est pas validée. Les investisseurs peuvent être trompés par les changements comptables effectués par les dirigeants;

- le cadre méthodologique n'est pas défini avec suffisamment de permtinence.

Comiskey[15] étudie les réactions du marché boursier pour deux groupes d'entreprises. Les entreprises du premier groupe passant du mode d'amortissement dégressif au mode linéaire en comptabilité alors que le dégressif se trouve maintenu en fiscalité. Le deuxième groupe étant un échantillon de contrôle, les entreprises le composant n'effectuent aucun changement comptable.

Le passage de l'amortissement dégressif à l'amortissement linéaire conduit à une augmentation du résultat comptable du fait de la réduction de la charge d'amortissement. Toutefois, la performance de la firme ne se trouve en aucune manière

---

15 Comiskey, E. 1971. « Market response to changes in depreciation accounting. » *The Accounting Review*, Vol. 46, n° 2, page : 279-285.

affectée, le Price Earning Ratio devrait même baisser (conformément à l'hypothèse d'efficience des marchés).

L'échantillon d'entreprises ayant réalisé des changements comptables est composé de 11 entreprises appartenant au secteur sidérurgique. L'échantillon de contrôle est composé de 14 firmes appartenant au même secteur et n'ayant effectué aucun changement comptable. Comiskey effectue des comparaisons entre les Price Earnings Ratio (PER) avant et après la publication des changements comptables. Les tests effectués par Comiskey sont établis à partir d'une table de contingence.

Comiskey déduit de son analyse que les deux groupes ont des PER dont l'évolution est significativement différente. En effet, les entreprises ayant modifié leur technique d'amortissement voient leur PER diminuer de façon plus importante que les entreprises n'ayant pas procédé à des changements de méthode d'amortissement. L'hypothèse d'efficience des marchés semble donc vérifiée. Toutefois le travail de Comiskey souffre de plusieurs limites :

- des éléments, autres que le changement comptable, différencient l'échantillon principal de l'échantillon de contrôle. La taille des entreprises du groupe de contrôle étant inférieure à la taille des autres entreprises, il n'est pas exclu que cet élément influence la différence constatée entre les deux comportements. Il aurait fallu que seule la variable comptable différencie les deux échantillons pour pouvoir apprécier strictement les conséquences des changements;

- d'autre part, les effets des mouvements économiques généraux sur l'évolution des PER n'ont pas été identifiés;

- les deux échantillons sont de petite taille.

Globalement nous pouvons établir que Comiskey met en avant la relation qui existerait entre les choix comptables et la taille des entreprises. Son étude s'inscrit donc dans le champ des analyses positives qui seront développées ultérieurement.

Les limites de l'étude de Comiskey ont conduit Archibald[16] à analyser les relations entre les modifications comptables et les variations du cours de bourse en isolant les composantes dues aux mouvements économiques généraux.

L'étude d'Archibald porte sur les variations du cours de bourse des entreprises ayant réalisé des changements dans les méthodes d'amortissement en comptabilité, alors qu'aucun changement n'a été opéré en fiscalité. L'évolution du cours de bourse est scindée entre la composante spécifique de la firme et la composante due aux mouvements économiques généraux. Cette distinction permet d'appréhender les rendements anormaux dus à la modification de traitement comptable. L'évolution du cours de bourse est analysée sur une période allant de 24 mois avant et 24 mois après la publication du changement dans le Wall Street Journal ou la date de publication du résultat (dans le cas ou la date de publication du changement n'est pas connue).

Les évolutions constatées sont de diverses natures selon la période d'analyse.

En premier lieu, Archibald constate que les changements comptables sont réalisés par des entreprises se trouvant dans une situation de difficulté économique. Les rendements des entreprises ayant entrepris des changements comptables étaient en baisse. Le changement comptable est certainement apparu comme la solution permettant la publication de résultats comptables plus favorables.

Concernant les rendements anormaux, l'évolution est double. Dans un premier temps la publication du résultat comptable conduit à l'existence de rendements anormaux positifs. Les investisseurs ne perçoivent pas les changements comptables affectant la valeur du résultat comptable publié. Les investisseurs seraient donc naïfs. Dans un second temps les rendements redeviennent négatifs, les investisseurs perçoivent les effets du changement comptables ainsi que ses causes. La naïveté ne serait donc que passagère, rapidement les investisseurs font preuve de rationalité. L'influence du changement comptable sur l'évolution du cours de bourse semble donc peu probable.

Bien qu'ayant dépassé la principale limite du travail de Comiskey, l'analyse d'Archibald reste critiquable sur plusieurs points. Nous pouvons en distinguer quatre.

---

16 **Archibald, R.** 1972. « Stock market reaction tothe depreciation switch-back. » *The Accounting Review*, Vol. 47, n°1, page : 22-30.

- Archibald ne définit pas d'échantillon de contrôle composé d'entreprises n'ayant pas effectué de changement comptable. La constitution d'un échantillon de ce type aurait permis de valider les résultats obtenus à partir de l'échantillon principal;

- travaillant à partir des rendements moyens et non pas à partir des rendements moyens cumulés, Archibald n'a pas pu établir une tendance générale d'évolution des PER;

- la période d'analyse de l'évolution des PER est de quatre années. De ce fait, l'évolution des rendements n'est pas déterminée par la seule divulgation des résultats comptables;

- Archibald ne fait pas la distinction entre la date de publication des changements comptables et la date de publication du résultat. Il ne peut donc identifier, des deux dates, celle ayant influencé la variation des cours.

D'autres, tels Kaplan et Roll, Ball, ou Cassidy, ont également analysé les réactions du marché à l'annonce d'une modification comptable n'ayant pas d'impact fiscal. Ces différentes études, ainsi que les précédentes, sont présentées dans les tableaux suivants. Néanmoins, les résultats de ces derniers auteurs, à l'exception de ceux de Cassidy, montrent que les rendements anormaux sont négatifs durant la période précédant le changement comptable étudié et ne connaissent pas de variation particulière à la suite du changement. Il semble donc que les investisseurs ne sont pas naïfs face aux changements comptables.

Il est intéressant maintenant de se préoccuper des études analysant les effets des changements comptables ayant un impact fiscal.

TABLEAU 1 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE N'AYANT AUCUN IMPACT FISCAL, 1ERE PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Comiskey 1971 Etudie le passage du dégressif au linéaire en comptabilité, le dégressif étant maintenu en fiscalité, au travers de l'évolution du PER.	Comiskey compare l'évolution des PER de deux échantillons d'entreprises appartenant au secteur sidérurgique. Un échantillon principal de 14 firmes ayant procédées à des changements comptables, et de 11 firmes n'ayant pas procédées à ces changements comptables. Effectue les comparaisons à partir d'une table de contingence et de tests du Khi-Deux.	Conformément à l'hypothèse des marchés efficients, les deux échantillons ont des évolutions de PER différentes. Les entreprises ayant procédées à des modifications comptables ont des PER qui diminuent de façon plus importante que les PER des entreprises n'effectuant pas de modifications comptables.	L'étude de Comiskey souffre de plusieurs critiques : - les groupes se distinguent par des différences autres que le changement comptable (i.e. la table). - L'influence des variations dues aux mouvements économiques généraux n'est pas identifiée. - Les deux échantillons sont de petite taille, 14 et 11 entreprises.
Archibald 1972 Archibald étudie les variations du cours boursier lors de la publication d'un changement dans les techniques comptables utilisées. La variation du cours boursier est dissociée entre la composante spécifique de la firme et la composante due aux mouvements économiques généraux.	Archibald analyse l'évolution du cours de bourse sur une période allant de 24 mois avant à 24 mois après le changement. L'échantillon est de 64 firmes ayant procédées à des changements comptables. Isole les rendements dus à l'évolution économique générale.	Les entreprises en difficulté cherchent à améliorer leur résultat comptable par le choix d'une méthode comptable spécifique. Dans un premier temps, les entrepreneurs sont naïfs, les rendements anormaux sont positifs. Dans un second temps, les investisseurs redeviennent rationnels, les rendements anormaux redeviennent négatifs. Les investisseurs perçoivent les changements comptables	Plusieurs critiques peuvent être émises à l'encontre du travail d'Archibald : - Archibald n'a pas défini d'échantillon de contrôle. - Le fait de travailler sur les rendements moyens ne lui a pas permis de dégager de tendance générale. - La période d'analyse des résultats est de 4 années, sur une période aussi longue d'autres éléments ont pu influencer l'évolution des PER. - Pas de distinction entre la date de publication du changement et la date de publication du résultat.

TABLEAU 2 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE N'AYANT AUCUN IMPACT FISCAL, 2EME PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Kaplan et Roll 1972 Etudient les réactions du cours de bourse suite à l'annonce de deux modifications comptables, la comptabilisation du crédit d'impôt et l'amortissement.	Kaplan et Roll étudient les réactions du marché boursier lors de la comptabilisation : - du crédit d'impôt soit en totalité l'année de l'acquisition, soit de façon étalée. - du mode d'amortissement retenu en comptabilité L'échantillon est double : - un échantillon de 55 entreprises ayant entrepris des changements comptables. - un échantillon de contrôle de 267 entreprises n'ayant pas procédé à des changements comptables.	Kaplan et Roll identifient 4 périodes distinctes en terme d'évolution des rendements moyens anormaux. - Les 10 semaines avant la publication des résultats comptables, les rendements anormaux sont négatifs. - Après la date de publication des résultats, les rendements anormaux restent négatifs mais diminuent. - De la 25ème à la 36ème semaine après la date de publication, les rendements anormaux redeviennent positifs. - A partir de la 36ème semaine les rendements anormaux cumulés redeviennent négatifs.	La principale critique adressée à l'étude de Kaplan et Roll tient dans le fait que l'étude n'est effectuée que sur période courte.
Ball 1972 Analyse les effets de plusieurs changements comptables sur les rendements moyens cumulés.	Ball analyse les rendements moyens anormaux cumulés sur une période de 100 mois avant et après le changement comptable.	Avant le changement comptable, les rendements anormaux moyens cumulés sont négatifs. Après les changements comptables les rendements moyens anormaux tendent vers zéro.	Les investisseurs sont donc rationnels. Ils ne seraient donc pas naïfs face aux changements de méthodes comptables.

TABLEAU 3 : :LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE N'AYANT AUCUN IMPACT FISCAL, 3EME PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Cassidy 1976 Identifie les principales sources possibles de mise en cause de la validité des résultats des études concernant les relations entre les changements comptables et la variation des cours boursiers. Par ailleurs, il reprend l'étude d'Archibald et de Kaplan et Roll afin de construire son modèle d'analyse.	Cassidy effectue l'analyse de Kaplan et Roll à partir du modèle de marché défini par Archibald	Les principales sources de non validité des études concernant les relations entre changements comptables et cours boursiers sont : - la nature du changement comptable. - le modèle d'évaluation utilisé. - les données utilisées. - la définition de la période d'étude. - la définition de la date de publication du changement comptable. - l'indice de marché utilisé comme base d'analyse de l'évolution du cours de bourse.	Les résultats de son modèle tendent à indiquer que les rendements anormaux sont aléatoires. Ses principaux résultats sont concordants avec ceux d'Archibald et Ball, mais divergents avec les conclusions de Kaplan et Roll.

1.1.2. Les réactions du marché à l'annonce d'une modification comptable ayant un impact fiscal.

Abdel Khalik et Mc Keown[17] étudient l'adoption de la méthode LIFO comme méthode d'évaluation des stocks. A cette fin, ils identifient deux groupes d'entreprises. Un groupe d'analyse composé d'entreprises ayant adopté la méthode LIFO, un groupe de contrôle n'ayant pas adopté la méthode LIFO mais son alternative, la méthode FIFO. Pour chacun des deux groupes, Abdel Khalik et Mc Keown identifient deux types de firmes. Un ensemble de firmes dont les prévisions de résultat étaient supérieures au résultat réel réalisé. Un ensemble de firmes pour lesquelles la situation était inverse.

	Prévisions de résultats supérieurs aux résultats réels	Prévisions de résultats inférieures aux résultats réels
LIFO (groupe d'analyse)	groupe 1	groupe 2
FIFO (groupe de contrôle)	groupe 1	groupe 2

L'utilisation du modèle de marché permettra d'isoler le rendement lié à l'adoption de la méthode comptable étudiée. Une analyse de variance mettra en évidence l'effet conjoint du changement comptable et de l'évolution attendue de la croissance du résultat par action sur le comportement des cours boursiers.

Abdel-Khalik et Mc Keown mettent en évidence la détermination de la liaison entre les variations anormales des cours boursiers et les changements comptables par le signe attendu de la croissance du résultat par action avant la date du changement. Les changements comptables étant beaucoup plus importants lorsque les résultats prévus sont à la baisse.

Au total les variations du marché boursier peuvent s'expliquer par deux éléments :

- les effets du changement comptable sur le résultat de la firme;

- le niveau de résultat prévu en perspective du résultat de l'année précédente.

---

17 **Abdel-Khalik, R. et J. Mc Keown.** 1978. « Understanding accounting changes in an efficient market : evidence of differential reaction. » *The Accounting Review*, Vol. 53, n° 4, page : 851-868.

Brown[18], dans la droite ligne des travaux de Kaplan et Roll, entreprend d'analyser les réactions à court terme des investisseurs lors de l'annonce du passage de la méthode FIFO à la méthode LIFO.

Tout comme de nombreux chercheurs en ce domaine, Brown constitue deux échantillons : un échantillon d'analyse composé d'entreprises ayant modifié leur méthode d'évaluation des stocks, un échantillon de contrôle composé d'entreprises n'ayant pas procédé à ce type de changement.

L'analyse des résidus moyens cumulés des entreprises ayant procédé au passage de FIFO à LIFO permet de constater qu'ils décroissent dès l'annonce du changement et durant les semaines suivantes tandis que l'évolution des résidus moyens cumulés des entreprises du groupe de contrôle est inverse, ils augmentent.

Sur la base de l'analyse de Brown précédemment présentée, Ricks étudie les réactions du marché à l'annonce de l'adoption de la méthode LIFO.

Ricks base son analyse sur un échantillon de 357 entreprises ayant procédé au changement de méthode d'évaluation des stocks. Un échantillon de contrôle de 690 entreprises est établi afin de valider les différences de réactions des entreprises n'ayant pas procédé au changement comptable.

L'analyse des rendements moyens cumulés permet de dégager deux types d'évolution du comportement boursier. Avant le changement de méthode d'évaluation, les firmes qui adopteront la méthode LIFO auront des performances boursières supérieures aux firmes qui ne l'adopteront. Par ailleurs, le marché réagira négativement à l'adoption de la méthode d'évaluation LIFO. En effet, les rendements boursiers suite à l'adoption de la méthode LIFO, sont significativement inférieurs aux rendements des firmes n'ayant pas procédé à ce changement.

Au travers de son analyse et des études concurrentes, Ricks apporte cinq explications complémentaires aux deux constatations précédentes.

La différence de rendement constatée entre les deux échantillons est d'autant plus importante que les effets de l'adoption de la méthode LIFO sur les résultats est impor-

---

18 **Brown, R. M.** (1980.)« Short-range market reaction to LIFO accounting using preliminary announcement dates. » *Journal of Accounting Research*, Vol 18, n°1, printemps, page : 38-63.

tante. La réaction boursière constatée lors de l'adoption de la méthode LIFO serait due à la réduction du résultat accompagnant l'adoption de la méthode.

Le marché analyserait l'adoption de la méthode LIFO comme un signal du pessimisme des dirigeants quant à l'évolution des profits futurs. Cette explication est à l'opposé des conclusions de la majeure partie des travaux de recherche en la matière qui estime que l'adoption de la méthode LIFO est un signal de l'optimisme des dirigeants sur l'évolution de la firme.

Ricks émet l'hypothèse que certaines variables ont été omises. Le secteur d'appartenance, le risque de la firme, ainsi que la croissance attendue des résultats permettraient d'enrichir son analyse et expliqueraient la performance négative observée lors du changement de méthode d'évaluation des stocks.

Concernant l'analyse des modifications de la méthode d'évaluation des stocks, l'anticipation de l'évolution des matières stockées est certainement déterminante.

Par ailleurs, les économies d'impôts réalisées lors de l'adoption de la méthode LIFO peuvent être accueillies comme une « bonne nouvelle ».

Au travers de ces multiples explications, dont certaines sont ambivalentes, Ricks établit combien il est difficile d'analyser la réaction du marché lors d'un changement comptable.

Biddle et Lindhal (1982) [19] analysent directement la relation entre l'économie d'impôt réalisée lors de la publication de l'adoption de la méthode LIFO et le comportement des rendements anormaux mensuels cumulés. L'analyse s'effectue sur la période 1972 et 1980 avec un échantillon de 311 entreprises ayant adopté la méthode LIFO.

Les travaux de Biddle et Lindhal conduisent à montrer qu'il existe une relation entre l'évolution du rendement de l'action et les changements comptables. Les rendements boursiers augmentent durant l'année précédant le passage de la méthode FIFO à la méthode LIFO. Cette augmentation est d'autant plus importante que l'économie d'impôt réalisée est importante.

---

19 **Biddle, G. C., et Lindhal F. W.** (1982). « Stock price reactions to Lifo adoptions : The association between excess returns and Lifo tax savings. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 20, n°2, Part II, Automnne, page : 551-558.

Biddle et Ricks reprennent l'étude de Ricks et cherchent à expliquer pourquoi le marché financier avait réagi défavorablement à l'annonce de l'adoption de la méthode LIFO.

Ils avancent l'hypothèse selon laquelle la réaction du marché s'expliquerait par les erreurs de prévisions concernant les résultats des firmes ayant adopté la méthode LIFO, ces erreurs provenant d'une mauvaise prise en compte des effets de l'inflation sur les résultats des entreprises.

Sunder (1973) et Hand (1993) ont également analysé les effets des changements comptables ayant une incidence fiscale. Selon Sunder, les changements comptables n'apparaissent pas être les déterminants de la variation des résidus moyens cumulés (RMC). Quant à Hand, il montre, au travers de l'analyse de la variation des cours de bourse suite à l'adoption du LIFO, que les investisseurs ont pleinement conscience des économies fiscales engendrées par ce type de modification comptable.

TABLEAU 4 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE AYANT UN IMPACT FISCAL, 1ERE PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Sunder 1973 Analyse les réactions du marché lors du changement dans la méthode d'évaluation des stocks.	Analyse les RMC, 12 mois avant et 12 mois après l'annonce du passage du LIFO au FIFO. La période d'analyse s'étend de 1946 à 1966.	Durant les 12 mois précédant le changement, le RMC des entreprises croît de 5.3%. Aucun changement n'est observé durant les 12 mois suivant l'adoption du FIFO. Suite à l'élimination de certaines entreprises, la variation du RMC tombe à 2.3%.	Malgré l'utilisation de la méthode des bêtas moyens mobiles, les résultats restent conformes aux premiers résultats.
Abdel-Khalik et Mc Keown 1978 Etudient les effets sur l'évolution du cours boursier, du changement de méthode d'évaluation des stocks, ainsi que l'influence du signe attendu de la croissance du résultat avant la publication du changement.	Analysent les rendements liés à l'adoption de la méthode LIFO d'entreprises ayant procédé à l'adoption de cette technique. L'analyse est répétée sur des entreprises n'ayant pas procédé à cette adoption.	Les rendements anormaux résultent du signe attendu de la croissance du résultat.	Leur étude confirme l'idée empirique selon laquelle les modifications comptables permettant d'assurer la variabilité du résultat sont d'autant plus importantes que le résultat attendu est à la baisse.
Brown 1980 Analyse les réactions des intervenants sur le marché suite à l'adoption de la méthode LIFO.	Brown effectue son analyse sur deux groupes. L'un composé d'entreprises ayant adopté le LIFO, l'autre d'entreprises n'ayant pas procédé à ce changement.	Les RMC des entreprises ayant adopté le LIFO décroissent à partir de la semaine -1 et suite à l'adoption. Les RMC de l'autre groupe augmentent.	Les entreprises adoptant la méthode LIFO semblent être celles touchées par l'inflation.

TABLEAU 5 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE AYANT UN IMPACT FISCAL, 2EME PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Ricks 1982 Etudie les réactions du marché, lors de l'adoption de la méthode LIFO, au travers des rendements hebdomadaires et mensuels estimés à partir du modèle de marché.	L'analyse est basée sur deux échantillons. L'un de 354 entreprises ayant procédé à l'adoption du LIFO et l'autre de 693 n'ayant pas adopté cette méthode. Les stocks des entreprises retenues représente au moins 5% de l'actif total.	Les rendements des titres des entreprises ayant procédé à l'adoption du LIFO sont plus faibles durant les jours précédant la date de l'adoption.	Les multiples interprétations que donne Ricks à ses résultats montrent combien il est difficile d'analyser les réactions du marché des entreprises ayant changé de méthode comptable.
Biddle et Lindhal 1982 Etudient la relation entre l'économie d'impôt réalisée lors de l'adoption de la méthode LIFO et le comportement des rendements anormaux mensuels cumulés.	La période d'analyse se situe entre 1972 et 1980. Mais prés de 60% des entreprises de l'échantillon effectuent des changements entre 1974 et 1975.	Ils observent une augmentation des rendements du titre durant l'année précédant le passage du FIFO au LIFO.	L'accroissement du rendement des titres est d'autant plus important que l'économie d'impôt est importante.

Ces deux axes de recherche constituent les bases des analyses positives qui suivront. Nous devons toutefois indiquer que certains travaux présentés concernant l'analyse des réactions du marché à l'annonce d'une modification comptable ayant un impact fiscal sont postérieurs aux travaux fondateurs de Watts et Zimmerman (1978). Toutefois, les travaux de Biddle et Lindhal (1982) ou de Ricks (1982) sont dans la lignée directe des travaux fondateurs. Néanmoins, avant de présenter des travaux réellement positivistes, une phase de structuration théorique a été nécessaire préalablement à l'établissement de l'ensemble des concepts de la théorie positive de la comptabilité.

L'hypothèse de l'efficience des marchés et le modèle d'équilibre des actifs financiers ont contribué au développement des analyses positives. Ils constituent les hypothèses sous-jacentes de la théorie positive de la comptabilité. Nous allons présenter ces deux hypothèses.

1.2. Les hypothèses sous-jacentes.

Deux hypothèses principales impliquent le développement des recherches en matière de comptabilité financière. Ces deux mêmes hypothèses ont induit le développement des recherches positives. Il s'agit de l'hypothèse des marchés efficients et du modèle d'équilibre des actifs financiers.

1.2.1. L'hypothèse des marchés efficients.

La littérature financière a largement repris le thème de l'efficience des marchés boursiers durant ces 25 dernières années. Cette notion entraîne des implications au niveau macro-économique mais également au niveau de chaque investisseur.

Le marché est efficient lorsque les prix des actifs qui y sont déterminés fournissent l'ensemble des indications nécessaires aux investisseurs pour prendre les décisions optimales, en matière financière assurant ainsi la meilleure allocation possible des ressources en capital de l'économie.

La propriété d'efficience comporte plusieurs composantes et différents tests ont été élaborés en vue d'apprécier dans quelle mesure chacune d'entre-elles se trouvent vérifiée. L'hypothèse d'efficience a été, à de nombreuses reprises, vérifiée. Mais à l'heure actuelle certaines inefficiences sont mises à jour.

Un marché peut être qualifié d'efficient si les prix des actifs qui y sont traités reflètent l'ensemble de l'information disponible au sujet de ces actifs.

Plusieurs degrés peuvent être distingués dans la propriété d'efficience. C'est ainsi qu'un marché présentera une efficience dite de forme faible si l'information contenue dans les séries chronologiques des prix antérieurs de chaque actif est prise en considération par le prix actuel de cet actif. La connaissance des prix antérieurs est alors inutile, celle-ci ne permettant pas de réaliser un return anormalement élevé.

Nous définirons un marché comme efficient au sens semi-fort du terme si les prix des actifs s'adaptent rapidement et correctement à toute information nouvelle publiquement disponible. Dans un marché de ce type, il ne sera pas possible de réaliser des gains de nature exceptionnellement élevés sur la base d'informations publiquement disponibles. Les états financiers publiés, les variations de dividendes ou de résultats annoncés ne

permettront pas de réaliser des gains supérieurs à celui du marché dans la mesure ou il y a adaptation quasi immédiate à ces différentes informations.

Un marché sera dit efficient au sens fort du terme si les prix des actifs reflètent la totalité de l'information les concernant. Aucun investisseur ne pourra réaliser un gain supérieur au marché dans la mesure ou la totalité de l'information, publiée ou initiée, est incorporée dans les prix des actifs.

Nous pouvons donc énoncer que dans un marché efficient aucun des actifs le composant ne pourra être sous-évalué ou surévalué. Les prix de ces différents actifs permettront par ailleurs une allocation optimale des ressources en capital de l'économie. Ceux-ci fournissent les informations nécessaires aux entreprises et aux investisseurs pour prendre les décisions optimales en matière financière. Dans un tel marché, aucun actif ne peut rapporter à un investisseur un taux de rentabilité anormalement élevé, c'est-à-dire supérieur à celui correspondant à ses caractéristiques propres.

Nous avons considéré jusqu'alors le concept d'efficience parfaite. Cette notion renvoie au fait que le marché est parfaitement efficient, les prix reflétant l'information disponible à tout moment. Aucune rentabilité anormalement élevée n'est réalisable. Ce concept doit être distingué de celui de l'efficience économique qui considère un marché efficient lorsque les poches d'inefficiences ne peuvent que déboucher sur des profits inférieurs aux coûts des transactions effectuées.

L'efficience parfaite d'un marché nécessite la réalisation de plusieurs conditions :

- l'information doit être gratuite et disponible pour tous les participants au marché. L'information librement disponible étant constituée, par exemple, des documents comptables publiés, des annonces financières;

- les coûts de transaction doivent être nuls, tout comme la taxation;

- les investisseurs doivent s'efforcer de maximiser l'utilité espérée de leur richesse dans le cadre d'un marché de concurrence.

La théorie financière utilise l'actualisation des flux monétaires espérés pour connaître le prix qu'un investisseur est prêt à payer pour acquérir l'actif en question. La valeur d'une action sera donc égale à la somme des dividendes futurs auxquels elle donnera droit, somme qui sera actualisée à un taux de rémunération tenant compte du degré de risque spécifique de l'entreprise. Si le caractère synthétique de cette évaluation n'est pas

à mettre en question, sa simplicité de mise en oeuvre n'est pas démontrée. En effet, pour évaluer un titre il faudra donc évaluer les dividendes futurs, c'est-à-dire apprécier les capacités de l'entreprise sur une période dont nous ne connaissons pas les mutations a priori. L'évolution de la capacité à distribuer des dividendes et donc, au-delà, à produire des bénéfices, pouvant être influencée par l'évolution économique générale, l'évolution du secteur considéré, les mutations concurrentielles, la politique générale suivie par l'entreprise, les mutations sociales, les fruits de la politique de recherche-développement. Par ailleurs, il faudra également estimer le taux de rémunération que chaque investisseur est prêt à consentir pour un titre de cette nature, étant donné le niveau de risque qu'il représente.

L'hypothèse des marchés efficients est basée sur deux postulats. Le premier est celui de la disponibilité à faible coût des informations concernant les titres. Le second tient dans le fait que la valeur des titres reflète l'ensemble de ces informations. Un marché efficient ne pourra pas permettre aux investisseurs de réaliser des rendements supérieurs sur la base d'informations publiques. L'explication de ce phénomène tient dans le fait que la valeur des titres intègre quasi immédiatement l'ensemble des informations intervenant dans le processus de décision des agents financiers. Sur un marché efficient, le cours de bourse reflète l'ensemble des informations permettant de se faire une opinion sur la situation en terme de risque et de rendement du titre.

Ce type d'efficience, l'efficience financière, doit être distingué de l'efficience économique. L'efficience financière est constituée par le reflet que donnent les prix des informations disponibles. Même sans être parfaitement efficient au sens financier, un marché peut être efficient économiquement. L'efficience économique est présente lorsque l'inefficience financière conduit à des coûts d'obtention de l'information supérieurs aux returns escomptés. De cela, nous pouvons tirer les éléments nécessaires à l'efficience financière des marchés.

Trois conditions permettent de définir le marché comme étant efficient: l'information doit être gratuite et disponible pour tous, les coûts de transaction et la taxation doivent être nuls, les investisseurs doivent maximiser l'utilité espérée de leur richesse dans le cadre d'une concurrence très vive.

Cette théorie vient réfuter l'hypothèse du lissage des résultats, mais reste elle-même très critiquable.

En effet, elle argue de la non différence lors de l'application d'alternatives comptables sur le "cash flow". La raison est double, d'une part du fait de la perspicacité des utilisateurs à rétablir la véritable signification des chiffres comptables et d'autre part de la non existence d'un modèle comportemental comptable basé sur des critères d'efficience économique.

Dans ce cas, comment pourrait-on expliquer les travaux normatifs sur les meilleures pratiques comptables?

1.2.2. Le modèle d'équilibre des actifs financiers.

La théorie des marchés efficients a joué un rôle majeur dans le renouvellement de la recherche comptable en popularisant une méthodologie positive issue de la recherche financière. Le modèle découlant de la théorie des marchés efficients est le MEDAF (modèle d'équilibre des actifs financiers). Ce modèle permet d'apporter une explication au rôle joué par la diffusion d'informations sur l'évolution des cours de bourse, plus particulièrement la part de la variation due à cette diffusion. Cette relation entre diffusion d'informations et variation des cours serait importante pour les acteurs de la vie de l'entreprise s'il apparaissait qu'elle n'était pas neutre et influençait à la fois le volume des transactions et le niveau des cours.

Le modèle du MEDAF découle de deux hypothèses de la théorie de portefeuille. La première concerne l'aversion de l'investisseur pour le risque, ce qui le conduit à espérer un niveau de rendement (le risque sera donc mesuré par une variance) pour un niveau de risque donné. La seconde hypothèse tient dans la mesure du rendement qui s'effectue au travers d'une moyenne dans le cadre de la loi normale.

L'idée sous-jacente est que la diversification du portefeuille conduira à une réduction du risque et cela pour un rendement donné. Cette réduction du risque du portefeuille provient de la covariance des titres qui conduit à ce que la variance du portefeuille soit inférieure à la variance des titres, alors que le rendement du portefeuille reste équivalent au rendement des titres, la diversification conduit à la suppression du risque spécifique lié à chacun des titres du portefeuille. Le niveau de risque du portefeuille s'établira donc au seul niveau du risque systématique c'est-à-dire du risque de marché. Au moyen du MEDAF , les investisseurs cherchent à évaluer le risque titre en considérant les flux monétaires futurs espérés et le rendement prévu par le marché, eu égard au niveau de risque du titre. L'aversion au risque caractérisant les investisseurs, ils diversifieront la

composition de leur portefeuille pour réduire l'influence des variations de quelques titres, la diversification conduisant à l'annulation des variations dues aux rendements de certains titres. Le risque d'un titre devra donc être évalué en fonction de son effet marginal sur le risque total du portefeuille. Cette mesure sera apportée par le Bêta qui évaluera le degré de dépendance du rendement d'un titre par rapport à celui du marché.

Cela nous conduit à une équation :

$R_{it} = \alpha_i + \beta_i R_{mt} + \xi_{it}$

sachant :

R_{it} : rendement du titre i pour la période t

R_{mt} : rendement du marché pour la période t

a_i et β_i sont les paramètres spécifiques du titre i

ξ_{it} : résidu du titre i pour la période t

Les différents éléments de cette équation nous indiquent les facteurs permettant d'expliquer le rendement du titre i. D'un côté nous pouvons distinguer les facteurs liés à l'ensemble de l'économie symbolisés par le rendement du marché (Rmt), le coefficient Bêta indiquant le degré de sensibilité du titre à ces facteurs. De l'autre, nous avons la part du rendement du titre non expliquée par les facteurs liés à l'ensemble de l'économie mais par les spécificités de l'entreprise (ξ_{it} , le résidu du titre i pour la période t)

Le résidu symbolise la part de risque non expliquée par l'évolution économique générale et tenant aux caractéristiques propres à l'entreprise. Cette part de risque n'est pas susceptible d'être éliminée par la diversification. L'explication peut se trouver dans les choix comptables qui sont effectués par les dirigeants. C'est pourquoi ce résidu fait l'objet d'une tentative d'explication par l'information comptable publiée.

Le modèle permettant de relier le rendement des titres avec la publication d'information comptable, en distinguant d'une part les effets lors de la publication de l'information et d'autre part la capacité du marché à assimiler et à diffuser cette information, est celui de l'hypothèse des marchés efficients.

Ces deux hypothèses ont conduit au développement de la recherche en matière de comptabilité financière par la mise en relation d'un ensemble d'événements financiers à la variation des cours de bourse. Ils constituent les hypothèses sous-jacentes au développement des concepts de la théorie positive de la comptabilité que nous pouvons maintenant présenter

Section 2. Les concepts de la théorie positive de la comptabilité.

La théorie positive de la comptabilité a été initiée par Watts et Zimmerman en 1978, dans la lignée des travaux fondateurs de Gordon[20]. Cette théorie se base sur le postulat selon lequel des incitations économiques conduisent les dirigeants à effectuer certains choix comptables. L'originalité de leur travail fondateur tient dans le développement d'un modèle économétrique opérationnalisant les hypothèses posées.

Ce modèle fut testé par Watts et Zimmerman sur les positions adoptées par les dirigeants en matière de "Lobbying" lors des négociations des principes comptables généralement admis (G.A.A.P.) portant sur le "general price level accounting" (GPLA) soumis au F.A.S.B. (Federal Accounting Standards Board). Il fut étendu, par Hagerman et Zmijewski[21], à l'étude des comportements des dirigeants quant à l'adoption de telle ou telle alternative comptable lors de l'établissement des comptes consolidés.

Quelle que soit l'analyse effectuée, celle-ci relève toujours de la maximisation, par les dirigeants, de leur utilité. Utilité directement en relation avec les compensations qu'ils peuvent (ou pensent pouvoir) effectuer et leur niveau de richesse actuelle (et future).

Les compensations dépendent des options d'achats détenues par les dirigeants sur les titres de leur société ainsi que de leur niveau de rémunération. Le niveau de richesse est quant à lui fonction de quatre facteurs : la variation du montant des impôts, la réglementation gouvernementale, la valorisation du coût de production de l'information, le niveau du revenu servant de référence lors du calcul des "bonus plans".

Les dirigeants peuvent également maximiser la richesse de leur entreprise en contournant les clauses contractuelles contenues dans les contrats d'endettement conclus avec les créanciers.

Ces différents éléments peuvent faire l'objet d'un regroupement au sein de trois notions : les coûts d'agence, les coûts politiques le processus contractuel, qui traduisent les hypothèses de recherches de la théorie positive de la comptabilité. Cette section nous permettra d'analyser les concepts de la théorie positive de la comptabilité que consti-

---

20 **Gordon, M. J.** 1964. « Postulates, principles and research in accounting. » *The Accounting Review*, n° 39, page : 251-263.

21 **Hagerman, L. and Zmijewski, M. L.** (1979), "Some economic determinants of accounting policy choice", *Journal of Accounting and Economics*, n° 1, page : 142-161.

tuent les coûts d'agence et les coûts politiques. Les relations entre les différents types de contrats et les choix comptables seront présentées en troisième section. Toutefois, nous devons dès à présent poser la question de l'opérationnalisation des contrats. L'opérationnalisation des contrats constituant la justification de l'application de la théorie positive de la comptabilité dans le cadre français. Il s'agira d'analyser l'existence de clauses contractuelles dans les contrats d'endettement et d'intéressement qui justifieraient de l'utilisation des choix comptables dans une optique de maximisation de la satisfaction des dirigeants. Ce travail sera effectué lors de préalablement à la présentation des choix des objets d'analyse retenus et de nos hypothèses[22].

2.1. Les coûts d'agence.

Une relation d'agence apparaît dès qu'un particulier (ou une entreprise) confie, à des degrés divers, la gestion de ses intérêts à autrui. Le mandataire sera appelé l'agent alors que le mandant sera appelé le principal. Les exemples de relation d'agence sont nombreux, nous pouvons citer :

- le patient (principal) confiant sa santé au médecin (agent);

- l'épargnant (principal) confiant son argent à un banquier (agent);

- l'actionnaire (principal) confiant la gestion de l'entreprise à un dirigeant (agent).

Pour assurer la bonne réalisation de ses intérêts par un tiers, le principal doit lui accorder contractuellement une rémunération. La rémunération du principal devient le solde entre le revenu total dégagé par son investissement et la rémunération de l'agent. L'asymétrie d'information entre le principal et l'agent fait de la contractualisation de la rémunération de l'agent le point central de la théorie de l'agence.

Si nous replaçons l'entreprise dans son environnement, nous pouvons décomposer la relation générale actionnaire (principal) et dirigeant (agent) en deux relations :

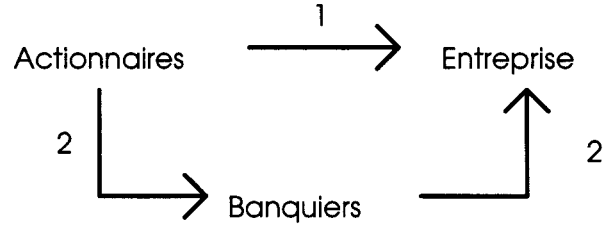

SCHEMA 5 : LA RELATION D'AGENCE.

22 l'opérationnalisation des contrats sera présentée au chapitre 3 en troisième section.

La première relation (1) s'établit entre les actionnaires et les dirigeants, la seconde (2) entre les banquiers (créanciers) et les actionnaires. Dans chacune de ces deux relations la situation d'incertitude dans laquelle se trouve le principal est conforme à la théorie de l'agence. En effet, le principal peut à la fois ne pas être en mesure d'apprécier les décisions prises par les agents (risque moral) et méconnaître certaines informations (sélection adverse). Le risque moral se caractérise par l'appréciation que devra porter l'actionnaire sur la gestion des dirigeants. La sélection adverse s'apprécie quant à la rétention d'informations effectuée par les parties prenantes.

La contractualisation d'une relation d'agence devra déterminer les modalités d'un contrat optimal prenant en compte les deux types de risque précédemment énoncés. C'est-à-dire un contrat satisfaisant à la fois pour le principal et l'agent. Dans la plupart des situations, le contrat sera basé sur les modalités de rémunération de l'agent. La première condition d'acceptation (la responsabilité limitée de l'agent) d'un tel contrat est, pour l'agent, l'obtention d'une rémunération au moins égale à celle qu'il pourrait obtenir ailleurs pour la même quantité d'effort déployé, sachant que le contrat lui laisserait la possibilité de se dégager de ses obligations s'il venait à ne plus être satisfait. Pour le principal ce type de contrat doit lui assurer la maximisation de l'actualisation de ses flux futurs. La fixation d'une rémunération dans ce cadre nous conduit à nous reporter au référentiel des salaires offerts par le marché. Cela assurera au principal un agent dont la rémunération sera la plus petite acceptable et donc, par là même, la valeur actuelle de ses flux futurs la plus forte.

A ce stade de la réflexion, la période de fixation de la rémunération de l'agent apparaît problématique. Celle-ci sera nécessairement préalable (ex ante) à la réalisation des objectifs assignés à l'agent par le principal. Cette situation nous conduit à la fixation d'un niveau de réalisation espéré par le principal corrélativement à un niveau de rémunération satisfaisant pour l'agent. Il apparaît clairement que, assuré de sa rémunération, l'agent n'assume pas l'obligation de résultat qui lui incombe. Le risque moral pour le principal est donc très important avec ce type de contrat, ce qui ne peut pas le conduire à s'en satisfaire.

La réponse à ce problème est la nécessaire flexibilité à apporter à la rémunération de l'agent en lui fournissant une rémunération proportionnelle à la réalisation de ses obligations de moyens et de résultats. Pour aller plus loin dans l'optimisation de la rémunération de l'agent il est possible de fixer, à l'optimum, sa rémunération marginale au ni-

veau de la désutilité marginale de son effort. Cette solution ne peut être envisagée qu'en cas de sélection adverse. C'est-à-dire lorsque le principal n'est pas à même de juger pleinement l'action de l'agent, mais peut lui fixer des objectifs en terme de résultat. L'existence de ce biais conduit nécessairement au transfert de risque du principal vers l'agent qui accepterait, dans cette situation de sélection adverse, une rémunération uniquement fonction de ses résultats.

La sélection adverse et l'existence de freins à l'action de l'agent ne permettent pas de mettre sur pied une liaison de causalité pertinente entre les efforts déployés par l'agent et les résultats obtenus. Il est donc impossible de concevoir un contrat optimal d'incitation de l'agent et de maximisation du capital qui lui est confié. Tout contrat de rémunération dans le cadre de la théorie de l'agence sera un optimum de second rang. L'incitation ne sera pas parfaite et le risque sera présent pour le principal.

Nous pouvons donc maintenant définir le coût d'agence comme étant la perte de rémunération du principal liée à la non observabilité de la liaison entre les efforts de l'agent et les résultats obtenus.

Cette théorie contractuelle des organisations fût développée par Jensen et Meckling[23]. Ils montrèrent que les dirigeants, ne détenant pas la totalité du capital de leur entreprise, peuvent utiliser, en partie, la richesse de l'entreprise à des fins personnelles. Le coût étant partagé entre les actionnaires et eux-mêmes ils n'en supporteront les conséquences qu'à hauteur de leur participation au capital. La limitation de ce comportement s'effectue par la mise en relation de la rémunération des dirigeants avec le résultat comptable.

Les chercheurs du courant de la théorie positive de la comptabilité ont donc développé une recherche basée sur l'existence de coûts contractuels et informationnels. La relation entre les phénomènes comptables et les coûts d'agence n'est pas directe. En effet, les coûts contractuels et informationnels déterminent à la fois la gestion courante (gestion des activités) de l'entreprise mais également sa stratégie (recherche de nouvelles activités). Cette relation détermine donc le résultat de l'entreprise. Les procédures comptables, quant à elles, affectent ces mêmes relations d'agence. Ce qui conduit à ar-

---

23 **Jensen, M. and Meckling, M.,** (1976), "Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and ownership structure", *Journal of Financial Economics*, Vol. 3, pp. 305-360.

gumenter que l'influence des procédures comptables sur le résultat dépendra de la relation existant entre les coûts d'agence et le résultat comptable.

Un autre type de coût vient, selon les analyses positives, influencer les choix comptables. Il s'agit des coûts politiques. A cet égard, nous n'avons pas limité l'analyse de l'influence possible des coûts politiques sur les choix comptables. En effet, l'existence de coûts politiques n'induit pas seulement une influence sur les choix comptables opérés mais induit également, au travers de l'apparition du principe de prudence, l'émergence de choix comptables alternatifs. Les coûts politiques permettent donc d'expliquer certains choix comptables, mais ils sont aussi à la base de leur apparition théorique.

2.2. Les coûts politiques.

Les lignes précédentes nous ont permis de faire le point sur la liaison entre le phénomène contractuel et les choix comptables opérés par les dirigeants. Un large pan de la littérature positive a développé l'hypothèse selon laquelle le processus politique aurait des effets sur les choix comptables. Il s'agit de l'hypothèse des coûts politiques basée sur l'existence de coûts informationnels et de coûts de lobbying.

Cette hypothèse, issue des développements économiques antérieurs, analyse le comportement opportuniste des politiciens. Ceux-ci utiliseraient la taxation des entreprises afin de satisfaire la demande des particuliers en terme de services sociaux. En effet, la taxation des entreprises représente une source de financement n'ayant pas de conséquences importantes en terme de perte d'électorat. L'analyse du comportement de la bureaucratie, dans le cadre du marché politique, nous montre que les politiciens préfèrent les mesures dont les effets sont ciblés mais dont le coût est réparti sur un grand nombre d'électeurs. Lorsque les avantages d'une mesure sont plus concentrés que ses coûts, la probabilité que cette mesure soit adoptée augmente [24]. Il est alors d'autant plus intéressant de remplacer le grand nombre d'électeurs-payeurs par des entreprises. Le coût en terme de perte d'électorat est beaucoup plus faible, l'actionnariat ne concernant qu'un petit nombre d'individus.

De ce fait, la contribution des entreprises au financement des dépenses publiques est une source de revenus peu coûteuse en terme de perte d'électorat. Il est donc tentant

---

24 **Peltzman, S.** (1976) "Towards a More General Theory of Regulation", *Journal of Law and Economics*, Août 1976

pour les gouvernements d'accroître la charge d'impôts incombant aux entreprises. Par conséquent, les entreprises auront intérêt à ne pas obtenir un résultat comptable important, sous peine de devoir s'acquitter d'une trop lourde imposition. Pour réaliser cet objectif, il est nécessaire que les problèmes comptables puissent être résolus selon différentes techniques.

C'est pourquoi, les praticiens ainsi que les organismes professionnels se sont employés à faire apparaître des méthodes comptables alternatives afin de répondre à leurs attentes en matière de gestion des résultats publiés. Le phénomène le plus intéressant à ce sujet est l'apparition de méthodes permettant de réduire les résultats publiés. Il s'agit de l'apparition du principe de prudence selon lequel les entreprises vont prendre en compte les risques qu'elles peuvent encourir et donc minorer leurs résultats imposables.

Par ailleurs, un autre phénomène permet de justifier de l'existence des coûts politiques subis par les entreprises. Il s'agit de l'apparition de la législation concernant les phénomènes anticoncurrentiels. En effet, la législation européenne tente de limiter les opérations limitant la concurrence. Ce phénomène sera présenté après avoir analysé les liens entre l'émergence du principe de prudence et l'apparition des choix comptables.

Ces quelques lignes permettront d'effectuer une revue de la littérature concernant l'apparition de méthodes alternatives permettant de réduire les résultats publiés en mettant l'accent sur l'histoire et les origines du principe de prudence. Une approche en trois phases sera suivie. La première phase permettra de découvrir les origines du principe de prudence, de présenter les débats autour de ce principe ainsi que ses évolutions jusqu'à nos jours. Une deuxième phase examinera les situations contractuelles rationnelles induisant l'application du principe de prudence. Cette phase sera préliminaire à la troisième phase qui étudiera les effets du processus politique sur la continuité de l'utilisation du principe de prudence, par la présentation d'études ayant analysé le comportement des entreprises face à des alternatives comptables. Suite à ce travail, nous présenterons la législation européenne en matière de contrôle des opérations anticoncurrentielles.

Abordons, tout d'abord, les origines de l'apparition du phénomène de gestion des résultats publiés.

• Origines de l'apparition de méthodes permettant de gérer les résultats.

Deux chercheurs ont, au travers de leur définition du principe de prudence, établi qu'il existait un phénomène de gestion des résultats publiés. Mueller (1964, page : 149)[25] note que : « Le choix d'une méthode d'évaluation des stocks au regard des coûts et des réactions du marché est certainement la pratique comptable la plus ancienne. La plupart des pays connaissent cette situation. » Sterling (1967, page : 110)[26] décrit le principe de prudence : « Comme étant le plus ancien des principes comptables d'évaluation. » Ces éléments permettent de poser l'hypothèse suivant laquelle le principe de « prudence » est une solution efficiente ex ante pour la résolution des problèmes contractuels rencontrés par les agents de la firme. Cette hypothèse suggère, qu'en l'absence de réglementation précise, les parties contractantes s'accorderont sur des techniques comptables permettant d'optimiser les résultats au regard des contraintes économico-financières.

Les différents paragraphes qui vont suivre permettront d'analyser les évolutions du principe de prudence au travers des siècles afin de montrer qu'elles constituent les bases du développement d'une gestion des résultats publiés.

A l'aube du XIX ème siècle, le livre "Husbandry" de Walter of Henley indiquait aux vérificateurs des comptes seigneuriaux de faire preuve de prudence. Penndorf (1933)[27] a étudié les registres comptables d'un négociant Toscan, Francesco di Marco du Prato (1358-1412), et démontra que ces stocks étaient évalués au plus bas prix du marché. Il cite à cet effet la prise en compte de pertes, en 1406, dues à la chute des prix des produits stockés et à leur détérioration. Le principe de prudence peut être détecté dès la naissance de la comptabilité.

Savary (1675)[28] dans l'un des premiers textes traitant de comptabilité indique que : « Si les marchandises se détériorent, se démodent, voient leur prix baisser de 5%, la va-

---

25 **Mueller, G. G.** 1964. « Valuing Inventories at other than historical costs - some international differences. » *Journal of Accounting Research*, n° 2, page : 1047-1070.

26 **Sterling, R. R.** 1967. « Conservatism : The fundamental principle of valuation in traditional accounting. » *Abacus*, n° 3, page : 109-132.

27 **Penndorf, B.** 1933. « The relation of taxation to the history of the balance sheet. » *The Accounting Review*, n°5, page 243-251.

28 **Savary, J.** 1712. Le parfait négociant. 6ème édition.

leur du stock doit être revue à la baisse. » Savary fut le premier à formuler le principe d'évaluation au coût du marché. Vance (1943)[29] montra que les premiers textes comptables recommandent, pour l'évaluation des stocks, l'utilisation du coût actuel plutôt que du coût historique lorsque les prix du marché sont inférieurs à ceux qui prévalaient lors de l'enregistrement initial. L'évaluation au coût du marché est préconisée par le code de commerce français datant de 1673 et par le code de commerce allemand datant de 1884[30] (Schmalenbach, 1959, page : 19). La cours de justice anglaise note en 1906[31] : « Les immobilisations sont, par prudence, estimées et prises en compte pour des valeurs inférieures à leur valeur de réalisation probable. L'objet premier du bilan est de montrer que la situation financière de l'entreprise est au moins égale à celle existant lors de la création de l'entreprise. Son objet n'est pas de montrer ce qu'elle pourrait être. » (Dickerson, 1966).

Dans un éditorial de l'édition du 4 Juin 1881 de The Accountant, la discussion portait sur le principe de prudence et la responsabilité de l'auditeur dans les valeurs attribuées aux actifs lors d'une évaluation. Ce texte nous indique que les évaluations doivent donner des valeurs légèrement inférieures à la réalité économique(Brief 1975)[32]. Les éléments historiques accordent au principe de prudence une place de choix. De ce fait, les comptables peuvent, soit reprendre dans les comptes la juste valeur des éléments à évaluer, soit effectuer une évaluation selon le principe de prudence. Dans ce cas, il s'agira de sous-évaluer les éléments patrimoniaux. Dès lors, les dirigeants peuvent gérer les résultats publiés.

Les organismes normalisateurs ont également donné leur interprétation à l'apparition du principe de prudence. Le S.F.A.C. n°2 (F.A.S.B., 1980) reprend l'importance donnée à ce principe lorsque le bilan était le document central de la diffusion des informations financières. D'après ce texte, l'utilisation du principe de prudence est à relier aux utilisateurs des premiers états comptables. Les créanciers et les banquiers étaient les seuls uti-

---

29 **Vance, L. L.** 1943. « The authority of history in inventory valuation. » *The Accounting Review*, Vol. 18, page : 219-227.

30 D'après Littelton (1941), les premiers essais de code de commerce en Allemagne datant de 1857

31 Dans Newton v Birmingham Small Arms Co. Ltd.

32 **Brief, R. P.** 1975. « The Accountant's responsability in historical perspective. » *The Accounting Review*, n° 54, page 76-90.

lisateurs des états comptables, afin de décider du montant des crédits à accorder aux entreprises. La sous-évaluation des éléments de bilan constituait, en quelque sorte, une assurance contre le risque de non-remboursement.

Ces différents développements permettent de poser que le principe de prudence fut à la base des premières réflexions comptables. Il ne s'agissait certes pas d'une réflexion complète sur les techniques permettant d'évaluer le résultat suivant les contraintes subies par la firme. Toutefois, au travers de la réflexion sur l'évaluation des stocks, les prémices d'une réflexion plus globale apparaissent. Le rôle accru attribué au compte de résultat contribua à son développement.

La prudence fut l'un des premiers principes de la comptabilité qui prévalut aux Etats-Unis avant l'apparition des Principes Généralement Admis (Moonitz, 1970, page : 146-147)[33]. En 1917, la réserve fédérale préconisa la prudence lors de l'évaluation des stocks, des titres et de la divulgation d'un passif éventuel. Montgomery (1919)[34] fixa à 1916 l'apparition d'une volonté de déterminer le résultat publié avec prudence, c'est-à-dire en utilisant des méthodes permettant de le réduire. D'après ce chercheur, le phénomène est apparu suite à l'augmentation du taux d'imposition fédéral (8 septembre 1916) et à la taxation des profits excessifs (3 Mars 1917).

Le bulletin de recherche comptable (A.R.B.) n° 1 et n°2 (CAP 1939) indique que depuis 1900 l'importance croissante accordée au résultat publié induit nécessairement le développement de l'évaluation prudente de cet indicateur comptable.

Les premiers débats autour du principe du choix d'une méthode d'évaluation étaient centrés sur l'évaluation des stocks au coût du marché. Ils ont permis de poser les bases du développement de la recherche comptable et de la construction de nouvelles techniques permettant d'effectuer des analyses positives. En 1919, Montgomery s'interrogea sur l'opportunité de capitaliser ou de comptabiliser en charges les dépenses liées aux investissements. Son choix allait vers la méthode de comptabilisation en charges afin d'être prudent dans la méthode d'évaluation du résultat. Selon lui, le principe qui devait

---

33 **Moonitz, M.** 1970. « Three contributions of the development of accounting principles prior to 1930. » *Journal of Accounting Research,* n°8, page : 145-155.

34 **Montgomery, R. H.** 1919. « Influence of the War on Balance-Sheets. » *Journal of Accountancy, n°*28, page : 1-8.

dominer la comptabilité était le principe de prudence et non celui de pertinence. Par la suite, de nombreux chercheurs se sont intéressés aux déterminants des choix comptables ayant des effets contraires sur les résultats.

Durant les années 30 et 40, deux écoles se sont opposées quant à la pertinence du principe de prudence pour le choix de la technique comptable à utiliser. D'un côté, les opposants au recours systématique à l'utilisation du principe de prudence pour l'évaluation des résultats (Paton 1940, Paton et Littletton 1940, Moonitz et Sprouse 1963)[35]. De l'autre, les chercheurs prônaient l'utilisation du principe de prudence, afin d'effectuer le choix technique permettant de minorer les résultats, pour prendre en compte l'ensemble des risques probables auxquels peut être soumis l'entreprise (Finney 1946, Blough 1953, Grady 1965)[36].

Les opposants au recours systématique au principe de prudence avancent comme argument que la surestimation des charges actuelles entraîne inévitablement une surestimation des résultats futurs. Le meilleur exemple est l'utilisation du système d'amortissement dégressif. Cette méthode conduit, par de fortes annuités d'amortissement les premières années, à minorer les résultats. La décroissance des annuités conduit en fin d'utilisation du bien à une réduction des charges d'amortissement donc à une augmentation des résultats. L'utilisation du système dégressif conduit à un report de résultat. La minoration du résultat n'a lieu qu'en début de période. Le choix d'une telle technique introduit un biais dans la répartition des résultats et des actifs publiés. Le montant agrégé des résultats reste stable quelle que soit la technique utilisée (si toutefois nous excluons les problèmes liés à l'inflation). Toutefois, cet argument n'est valable que pour une entreprise dont la situation est stable. Pour une firme en expansion, il est possible d'établir des scénari permettant de publier des résultats continuellement sous-évalués. Dans ce cas, le recours à de telles pratiques conduit à réfuter les caractéristiques de neutralité, de comparabilité, de représentativité des informations financières publiées.

---

35 **Paton, W. A.** 1948. « Accounting procedures and private enterprise. » *Journal of Accountancy*, n° 57, page : 278-291.

Moonitz, M., and R. T. Sprouse. 1962. « A tentative set of broad accounting principles for business enterprises. » *Accounting Research study*, n° 3, American Institute of Certified Public Accountants.

36 **Finney, H. A.** 1946. « Principles of Accounting Intermediate. » 3ème édition, Prentice-Hall, New-York.

Blough, C. G. 1953. « Accounting principles and their application. » In Robert Kane Jr., CPA Handbook, chapitre 17, American Institute of Accountants, New-York.

Grady, P. 1965. « Inventory of generally accepted accounting principles for business enterprises. » Accounting Research Study, n° 7, American Institute of Certified Accountants, New-York.

La norme S.F.A.C. 2 (F.A.S.B., 1980) apparaît être le prémisse à l'acceptation que les éléments d'actif et de passif devaient avoir des probabilités de réalisation équivalentes et donc devaient comprendre l'ensemble des pertes probables, les gains probables ne devant pas être pris en compte. Le paragraphe 95 de cette norme indique que la position proposée précédemment était due à la nécessité de privilégier la méthode la moins optimiste afin de prendre en compte l'ensemble des pertes potentiellement réalisables sans s'appuyer sur des gains illusoires.

Les techniques comptables doivent toujours être composées d'une alternative. L'existence de deux possibilités de traitement permet aux dirigeants de tenir compte des risques inhérents à l'activité économique.

• Situations contractuelles et principe de prudence.

La théorie contractuelle a permis d'apporter une explication à l'émergence et à la présence continue du principe de prudence en comptabilité. Les premiers développements du principe de prudence ont été observés dans les ouvrages du XIV ème siècle traitant des relations entre un partenaire passif le *Commendatore* (les créanciers ou les obligataires actuels) et les partenaires actifs les *tractators* (les propriétaires ou les managers actuels). A ce sujet, il est intéressant de consulter les travaux de Potter (1952) et de Hendriksen et Van Breda (1992, page : 43)[37]. Vance (1943)[38] fait remarquer que l'apparition du principe de prudence est antérieure à la mise en place de tout système fiscal à l'encontre des entreprises. Le principe de prudence se serait développé pour des besoins techniques et non des besoins en terme de minimisation de la taxation.

La relation entre la contractualisation et l'innovation comptable a été développée, pour la première fois, par Hatfield (1924)[39]. Durant ce siècle, la spécialisation du rôle joué par les différentes parties prenant part à la vie de l'entreprise fut croissant. Par ailleurs, ces dernières années, la qualité, la quantité et la fréquence de la publication d'informations comptables et financières ont atteint leur paroxysme. Il est loin le temps

---

37 **Hendriksen, E. S. and M. F. Van Breda**, 1992. Accouting Theory. 5ème édition, Irwin, Homewood.

38 **Vance, L. L.** 1943. « The authority of history in inventory valuation. » *The Accounting Review*, n° 18, page : 219-227.

39 **Hatfield, H. R.** 1924. « An historical defence of bookkeeping. » *Journal of Accountancy*, n° 37, page : 241-253.

ou les contrats régissant le fonctionnement de la Dutch East India Compagny (fondée en 1602) prévoyaient l'établissement de documents comptables tous les 10 ans. En 1657, cette société fut contrainte de publier un bilan tous les trois ans (Have, 1976). L'évolution de cette compagnie est symbolique de l'évolution générale. De ce fait, les enjeux associés aux techniques comptables ont été modifiés.

Devine (1963)[40] observe : « Historiquement, la prudence comptable était associée aux capacités de remboursement des dettes des entreprises ; plus tard la profession comptable a utilisé le principe de prudence pour la détermination du résultat. » (Smith et Warner (1979))[41]. D'autre part, le phénomène de contractualisation a modifié le comportement phase aux choix comptables.

En effet, les conventions contractuelles spécifient que les techniques comptables utilisées doivent être en accord avec celles prônées par le G.A.A.P.. Comme les techniques prises en compte par le G.A.A.P. sont par nature respectueuses du principe de prudence. L'utilisation de ce référentiel permet d'obtenir ex ante une situation efficiente.

A l'opposé de l'explication reliant l'existence de choix comptables à l'apparition du bilan, Watts et Zimmerman avancent la mise en place des contrats d'intéressement au XIX ème siècle en Angleterre. Les plans d'intéressement conduisent les dirigeants à maximiser la valeur présente de leur entreprise en choisissant de façon opportune des méthodes comptables permettant d'augmenter les résultats. Ils peuvent également tenter d'incorporer des résultats dont la réalisation était prévue à plus long terme. Les différentes parties ayant contracté veulent toutefois s'assurer de la pertinence des données fournies par le système comptable. C'est pourquoi, les auditeurs extérieurs viennent certifier que les dirigeants utilisent des méthodes opportunes. Les auditeurs effectueront leur travail à partir des chiffres du système comptable et des données spécifiées par les contrats d'endettement. Le développement du concept de prudence conduit à une stricte application des règles comptables. Les dirigeants privilégient des méthodes conduisant à minorer les résultats afin de ne pas s'opposer aux auditeurs. Ces propos tendent à être confir-

---

40 **Devine, C. T.** 1963. « The rule of conservatism reexamined. » *Journal of Accounting Research*, n° 1, page : 127-138.

41 **Smith, C. J. and J. B. Warner.** 1979. « On financial contracting : An analysis of bond covenants. » *Journal of Financial Economicss*, n° 7, page : 117-161.

més par l'étude de Skinner (1994)[42]. Skinner suppose l'existence de coûts de réputation imposés par les analystes financiers aux firmes ayant tardé à divulguer une information dont l'influence sera négative sur leur situation.

Le choix d'une technique comptable peut être basé sur la représentation de la fonction comptable du manager. Elle peut apparaître comme étant celle par qui l'information sur la situation patrimoniale de la firme va transiter. L'utilisation de techniques opportunes conduisant à réduire les résultats provient de la comptabilité du Moyen-Age. Cette pratique était un moyen de protection des vassaux contre les contrôles opérés par les agents du monarque. Indjejikian (1993) construit un modèle conforme à ces propos, dans lequel les cours boursiers constituent la mesure de la performance des dirigeants.

Antle et Lambert (1988) ont modélisé la relation entre les auditeurs et leurs clients selon le principe de la relation principal-agent. Les auditeurs seront pénalisés de façon importante en cas de non-incorporation de pertes probables. A l'opposé, la non prise en compte de pertes réalisées ou probables ne sera pas pénalisée. C'est pourquoi, les auditeurs adoptent des techniques leur permettant de minimiser le risque de comptabiliser un gain alors que la réalisation sera une perte.

Schmalenbach (1959)[43] indique que la non prise en compte d'une perte probable est plus coûteuse pour une entreprise que la non prise en compte d'un gain possible. C'est pourquoi, la surévaluation des profits et des actifs est plus risquée pour les managers et les propriétaires que leur sous évaluation. Devine (1955)[44] compare la prudence lors de l'établissement des comptes annuels à l'importance accordée à la minimisation de l'erreur de type I plutôt que l'erreur de type II par les statisticiens classiques.

Récemment, différents chercheurs (Darrough et Stoughton 1990, Wagenhofer 1990, Gigler 1994, Newman et Sansing 1993)[45] ont suggéré que l'incorporation d'éléments dé-

---

42 **Skinner, D. J.** 1994. « Why firms voluntarily disclose bad news. » *Journal of Accounting Research*, n° 32, page 38-60.

43 **Schmalenbach, E.** 1959. « Dynamic Accounting. » Gee and Co, Londres.

44 **Devine, C. T.** 1955. « Loss recognition. » *Accounting Research*, n° 6, page 310-320.

45 **Darrough, M. N. , et N. M. Stoughton.** 1990. « Financial policy in an entry game. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 12, page 219-243.

Wagenhofer, A. 1990. « Voluntary disclosure with a strategic opponent. » *Journal of accounting and Economics*, n° 12, page 341-363.

favorables (prise en compte de pertes probables) pouvait conduire à éliminer les concurrents potentiels. L'élaboration des documents annuels selon des méthodes conduisant à réduire le résultat publié constitue une barrière à l'entrée. Toutefois, ce modèle n'a pas encore était testé de façon empirique. C'est pourquoi, aucune distinction n'est apportée quant au caractère supérieur d'un changement de méthode comptable par rapport à l'incorporation de pertes probables.

Ijiri et Nakano (1989)[46] donnent deux raisons à l'utilisation continue du principe de prudence. La première tient dans la facilité d'évaluation offerte par ce principe. En effet, il induit de se baser sur les résultats antérieurs de la firme, plutôt que d'anticiper des résultats futurs. L'utilisation d'éléments objectifs est donc favorisée. La seconde raison tient dans la valeur informationnelle des éléments publiés selon ce principe. En effet, en vertu du principe de prudence, les éléments comptables inhabituels seront rapidement incorporés comparativement à la rapidité d'incorporation des événements habituels sachant que dans des conditions économiques habituelles de développement de la firme les produits sont supérieurs aux coûts. Cela conduit Ijiri et Nakano à poser que le principe de prudence conduit à enregistrer plus rapidement les éléments inhabituels relatifs à des pertes. D'autre part, les informations portant sur des pertes sont souvent de meilleure qualité que celles portant sur des gains potentiels. Le principe de prudence conduit donc à prendre en compte une information pertinente, permettant d'évaluer au mieux les potentialités de l'entreprise.

• Processus politique et principe de prudence.

Le processus politique et la régulation comptable ont influencé le développement des politiques d'établissement des comptes, spécialement durant ce siècle. Le développement du processus contractuel apparaît comme étant le facteur de la mise en place progressive de véritables stratégies comptables. Ce processus a eu un double effet. D'une part, il a contribué à modifier l'ensemble des procédures comptables admises et utilisées par l'ensemble des entreprises. D'autre part, il a entraîné la nécessité d'effectuer des

---

Gigler, F. 1994. « Self-enforcing voluntary disclosures. » *Journal of Accounting Research*, n° 32, page : 224-240.

Newman, P., et R. Sansing. 1993. « Disclosure policies with multiples users. » *Journal of Accounting Research*, n° 31, page : 99-112.

46 **Ijiri, Y., et I. Nakano.** 1989. « Generalizations of costs-or market valuation. » *Accounting Horizons*, Septembre 1989, page : 1-11.

choix particuliers parmi ces techniques, afin de répondre aux nouvelles exigences induites par les contrats spécifiques de chaque firme.

Les entreprises choisissent donc les méthodes les plus pertinentes au regard de leur stratégie. Cette possibilité les conduit à changer les techniques utilisées au grès de leurs besoins. De ce fait, le principe de permanence des méthodes semble de plus en plus contourné. Néanmoins, depuis que les entreprises optimisent leurs choix comptables, il est difficile de conclure sur le caractère efficient (Ball, 1989)[47] ou inefficient (Watts et Zimmerman, 1986) de ces changements[48].

Toutefois, le développement du processus contractuel a conduit au renforcement de l'application du principe de prudence et à l'émergence d'une politique du choix comptable[49]. Quatre arguments majeurs permettent d'éclairer ce phénomène.

L'introduction de la fiscalité à l'ensemble des activités économiques a conduit au développement croissant des innovations comptables. Lorsque les revenus et les actifs sont taxés, il en résulte une demande en matière de méthode comptable permettant de réduire la taxation (Devine, 1955)[50]. Littleton (1941)[51] indique que l'évaluation des stocks au coût du marché provient de la volonté d'augmenter la charge induite par une réduction de leur valeur et donc la base imposable[52]. Les entreprises américaines n'étaient pas taxées de façon égalitaire et n'avaient pas les mêmes contraintes lors de l'établissement des documents annuels. C'est pourquoi, les principes généralement admis ont été développés afin d'harmoniser les pratiques. Ball (1989)[53] avance l'idée que les principes comptables sont le résultat d'une part du lobbying des dirigeants, du lobbying des praticiens. Les premiers afin d'obtenir des techniques permettant de réduire les résultats im-

---

47 **Ball, R. J.** 1989. « The firm as a specialist contracting intermediary : Applications to accounting and auditing. » *Working paper,* University of Rochester.

48 **Watts R. L., et J. L. Zimmerman.** 1986. « Positive Accounting Theory. » Prentice-Hall, Englewood Cliffs, NJ.

49 Une longue présentation de ces arguments figurent dans les chapitre 8 à 13 de l'ouvrage de Watts et Zimmerman, Positive Accounting, 1986.

50 **Devine, C. T.** 1955. « Loss recognition. » *Accounting Research,* n° 6, page : 310-320.

51 **Littleton, A. C.** 1941. « A genealogy for « cost or market. » .»*The Accounting Review*, n° 16, page : 161-167.

52 Vance (1943), tout comme Penndorf (1930), contredit cette explication de l'émergence de la méthode d'évaluation des stocks au prix du marché. Pour ces deux chercheurs, la méthode n'est que le résultat d'une demande technique de la part des dirigeants.

53 **Ball, R. J.** 1989. Op cit. note 47.

posables, les seconds afin d'obtenir des techniques leur permettant de réaliser des économies d'échelle lors de l'établissement des documents annuels.

L'introduction de l'imposition du résultat et des revenus exceptionnels aux Etats-Unis au début du XX ème siècle a conduit les entreprises à rechercher des techniques comptables permettant d'étaler les résultats taxables (Montgomery) et de réduire la base imposable. L'influence de la taxation est particulièrement visible pour l'adoption de méthode d'amortissement permettant de maximiser les annuités ainsi que pour l'apparition de la méthode LIFO après la crise de 1929.

L'apparition de l'imposition des sociétés et sa croissance continue ont introduit une demande en matière de techniques permettant de minimiser la fiscalité.

La création de la SEC durant les années 30 a incité les comptables à adopter des méthodes comptables permettant de minorer à la fois la base imposable mais également l'évaluation des actifs. En effet, le congrès avait porté l'attention sur les conséquences de la surévaluation des actifs des entreprises lors de la crise de 1929. Les objectifs premiers de la SEC étaient donc clairs. Il s'agissait de spécifier la forme et le contenu des états financiers ainsi que les techniques comptables applicables avec pour contrainte d'éliminer les méthodes conduisant à surévaluer les résultats et les actifs, sans pour autant supprimer les méthodes conduisant à sous-estimer les valeurs du compte de résultat et du bilan.

Selon l'hypothèse des coûts politiques (Gagnon 1967, Watts et Zimmerman 1978 et 1986)[54], les grandes entreprises (la taille étant l'élément représentatif des coûts politiques subis par la firme) choisissent des méthodes comptables conduisant à réduire les résultats imposables[55] afin d'éviter les taxes additionnelles ou transitoires ainsi que les transferts entre entreprises d'un même secteur. La position des grandes entreprises en matière de comptabilisation des dépenses d'extraction, dans l'industrie gazière et pétro-

---

54 **Gagnon, J. M.** 1967. « Purchase versus pooling of interest : The search for a predictor. » *Journal of Accounting Research*, n° 16, Supplement, page : 187-204.

Watts, R. L., et J. L. Zimmerman. 1978. « Towards a positive theory of the determination of accounting standards. » *The Accounting Review, n°* 53, page : 112-134.

Watts, R. L., et J. L. Zimmerman. 1986. Op. Cit note 48.

55 L'argument selon lequel les grandes entreprises sont plus sensibles aux coûts politiques faisait initialement l'objet d'une distinction entre les valeurs reportées dans le bilan et celles reportées au compte de résultat. Les valeurs reportées dans le bilan semblaient sous-évaluées de façon plus importante que les valeurs du compte de résultat. En effet la minoration à court terme des éléments du compte de résultat conduit à réintégrer l'ensemble des résultats à long terme. Toutefois, cette distinction n'a pas fait l'objet d'étude spécifique.

lière (comptabilisation totale des dépenses, ou seulement des dépenses ayant eu des résultats positifs), est conforme à l'hypothèse des coûts politiques. Liberty et Zimmerman (1986)[56] montrent également que les chiffres comptables font l'objet de manipulations préalablement à l'ouverture de négociations syndicales.

Les entreprises intervenant dans un secteur fortement régulé feront le choix de méthodes comptables permettant de limiter les résultats publiés à un niveau proche mais inférieur à celui pris comme référence par les organismes normalisateurs (Abdel-Khalik 1988, Prakash et Rappaport 1977)[57]. Jarrel (1979)[58] note que lorsque la taxation est basée sur la mesure de la rentabilité des actifs, les entreprises choisiront des méthodes permettant d'augmenter la valeur comptable de leurs immobilisations. Cette mesure aura pour effet de réduire le rapport entre le montant des immobilisations et les revenus qu'elles procurent. Boockholdt (1978)[59] indique que des comportements similaires sont observables dans l'industrie des chemins de fer au XIX ème siècle lorsque les résultats étaient mesurés au travers des investissements en capitaux effectués.

Une autre phase du processus politique, conduisant à moduler les résultats publiés, concerne l'ensemble de la législation en matière de gestion du phénomène concurrentiel.

Les auteurs positivistes américains ont généralement démontré l'existence de coûts politiques au travers des législations visant à maintenir un degré de concurrence satisfaisant pour ne pas nuire au jeu de l'économie de marché. La construction européenne a conduit à l'émergence d'une législation similaire visant à limiter les comportements anticoncurrentiels. Trois comportements sont soumis à un contrôle de la part des autorités européennes : les opérations de concentration, les ententes anticoncurrentielles, l'abus de position dominante.

Le contrôle des opérations de concentration.

---

56 **Liberty, S. E. And J. L. Zimmerman.** 1986. « Labor union contract negotiations and accounting choices. » *The Accounting Review*, n° 61, page : 692-712.

57 **Abdel-Khalik, A. R.** 1988. « Incentives for accruing costs and efficicency in regulated monopolies subject to ROE constraint. *Journal of Accounting Research*, n° 26, Supplement, page : 144-174.

Prakash P., et A. Rappaport. 1977. « Information inductance and its significance for accounting. » *Accounting, Organisations and Society.*, n° 2, page : 29-38.

58 **Jarrel, G. A.** 1979. « Pro-producer regulation and accounting for assets : the case of electric utilities. » *Journal of Accounting and Economics*, n°1, page : 93-116.

59 **Boockholdt, J. L.** 1978. « Influence of nineteenth and early twentieth century railroad accounting on development of modern accounting theory. » *The Accounting Historians Journal*, Spring 1978.

Le règlement n° 4064/89/CEE du Conseil, du 21 Décembre 1989, entré en vigueur le 21 Septembre 1990, est relatif au contrôle des opérations de concentration. Cette législation, contrairement à celle en vigueur antérieurement, substitue un contrôle a priori au contrôle a posteriori des opérations de concentration. Toute opération de concentration rentrant dans le cadre de la législation en vigueur doit dans un délai d'une semaine être notifiée à la Commission à compter de la conclusion de l'accord, de la publicité de l'offre d'achat ou d'échange ou de l'acquisition d'une participation de contrôle. La notification de l'opération entraîne un effet suspensif à son égard durant une période de trois semaines. Cet effet peut-être prolongé par la commission afin de préserver l'effet utile de toute décision d'incompatibilité ou de déconcentration. L'exécution d'une opération de concentration en violation du caractère suspensif de la notification qui l'annonce, commise de propos délibéré ou par négligence, est passible d'une amende qui peut atteindre 10% du chiffre d'affaires total. La cessation de l'infraction peut également être ordonnée sous astreinte par la Commission, dont le montant maximum est égal à 100000 Ecus par jour de retard.

Les opérations de concentration concernées par ce règlement communautaire sont définies au travers de la réunion de deux conditions :

- l'opération notifiée doit être de taille communautaire. Le chiffre d'affaires mondial cumulé des entreprises réalisant l'opération de concentration doit être au moins égal à 5 Milliards d'Ecus, à condition que le chiffre d'affaires réalisé dans la communauté, par deux au moins des entreprises parties à l'opération, soit supérieur à 250 millions d'écus. Lorsque l'entreprise qui réalise l'opération appartient à un groupe il convient de considérer le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe;

- l'opération doit présenter le caractère de concentration au sens du règlement communautaire. A l'instar de l'article 39 de l'ordonnance française du 1er Décembre 1986, le règlement n° 4064/89 appréhende la concentration à la fois à travers sa forme et la situation qui est susceptible d'en résulter. Le phénomène de concentration peut donc résulter soit d'une opération de fusion d'entreprises, soit de l'acquisition par une ou plusieurs entreprises du contrôle d'une ou plusieurs autres. La notion de fusion étant définie par la directive du conseil du 9 Octobre 1978. Il y aura prise de contrôle dès lors qu'une ou plusieurs entreprises acquièrent une influence déterminante sur une ou plusieurs autres.

Lorsque l'opération présente le caractère d'une concentration de taille communautaire, la commission peut soit déclarer la compatibilité de l'opération avec le marché commun, soit entreprendre une procédure à l'encontre des entreprises parties à l'opération de concentration. Cette dernière décision doit intervenir dans le délai d'un mois suivant la réception de la notification, sinon l'opération est réputée acceptée.

En cas de problème la Commission peut soit, de façon extrême, déclarer l'incompatibilité de l'opération, soit assortir la déclaration d'incompatibilité d'obligations et de charges. La Commission a, dans les opérations de rapprochements de Alcatel/Teletra, Magneti Marelli/CEA, Varta/Bosch, Accor/Wagons Lits, Nestlé/Perrier, assorti la déclaration d'incompatibilité d'obligations et de charges à exécuter. En cas de méconnaissance d'une charge ou d'une obligation imposée par l'organisme régulateur, une amende égale à 10% du chiffre d'affaires total peut être appliquée. L'exécution de l'obligation peut être ordonnée sous astreinte de 100 000 Ecus par jour. Par ailleurs, la Commission peut en cas de déclaration inexacte révoquer la décision prise initialement.

La Commission peut donc déclarer l'incompatibilité de l'opération avec le marché commun lorsque celui-ci crée ou renforce « Une position dominante ayant comme conséquence qu'une concurrence effective serait entravée de manière significative dans le marché commun ou une partie substantielle de celui-ci. » Ce règlement renforce le dispositif de l'article 86 du Traité qui sanctionne les abus de position dominante en instaurant un contrôle a priori des opérations susceptibles de créer ou de renforcer une position dominante. Par ailleurs cette législation ne prévoit pas si une opération créant une position dominante en faveur d'entreprises considérées collectivement peut ou ne pas être interdite. Dans le cas de l'opération de fusion Nestlé/Perrier, la Commission a admis la possibilité d'application de cette législation en cas de position dominante prise collectivement. Toutefois, seule l'acquisition commune des actifs de la division De Havilland de Boeing par l'Aérospatiale et Alenia a été déclarée incompatible avec le marché.

Le contrôle des ententes anticoncurrentielles.

L'article 85 du traité concerne trois niveaux des pratiques anticoncurrentielle. Le premier paragraphe porte sur l'interdiction des ententes, le deuxième concerne la nullité des accords anticoncurrentiels, le troisième organise un mécanisme d'exemption de certaines ententes contribuant au progrès économique.

L'interdiction des ententes au niveau européen correspond à l'article 7 de l'ordonnance française du 1er Décembre 1986. La législation européenne (paragraphe 1 de l'article 85) prohibe toute entente à objet ou à effet anticoncurrentiel qui est susceptible d'affecter les échanges communautaires. Trois conditions doivent être remplies afin de constituer l'infraction. Il s'agit de la notion d'entente ayant pour objet ou pour effet d'affecter la concurrence dans le marché commun. Cinq types d'ententes sont susceptibles de conduire à une pratique considérer comme anticoncurrentielle. Il s'agit des ententes conduisant à :

- fixer de façon directe ou indirecte les prix d'achat ou de vente ou d'autres conditions de transactions;

- limiter ou contrôler la production, les débouchés, le développement technique et les investissements;

- répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement;

- Appliquer, à l'égard de partenaires commerciaux, des conditions inégales à des prestations équivalentes en leur infligeant de ce fait un désavantage dans la concurrence;

- Subordonner la conclusion de contrats à l'acceptation, par les partenaires, de prestations supplémentaires qui, par leur nature ou selon les usages commerciaux, n'ont pas de lien avec l'objet de ces contrats.

L'abus de position dominante.

A l'instar de l'article 8 de l'ordonnance française du 1er Décembre 1986, l'article 86 de la législation européenne prohibe l'exploitation abusive par une entreprise de sa position dominante. La notion de position dominante s'analyse comme : «Une situation de puissance économique détenue par une entreprise qui lui donne le pouvoir de faire obstacle au maintien d'une concurrence effective sur le marché en cause en lui fournissant la possibilité de comportements indépendants dans une mesure appréciable vis-à-vis de ses concurrents, de ses clients, et, finalement, des consommateurs. » La position dominante est appréciée, principalement mais non exclusivement, au travers de la part de marché de l'entreprise mise en cause. Les autres notions pouvant être significatives de l'existence d'une position dominante sont l'avance technologique ou la puissance financière. Suite à la constatation de l'existence d'une position dominante, il est nécessaire d'établir l'abus de domination : «la notion d'exploitation abusive est une notion objective, qui vise les comportements d'une entreprise en position dominante qui sont

de nature à influencer la structure d'un marché où, à la suite précisément de la présence de l'entreprise en question, le degré de concurrence est déjà affaibli et qui ont pour effet de faire obstacle, par le recours à des moyens différents de ceux qui gouvernent une compétition normale des produits ou des services sur la base des prestations des opérations économiques, au maintien du degré de concurrence existant encore sur le marché ou au développement de cette concurrence.»

Ces quelques lignes sur la législations européennes permettent de montrer l'intérêt que présente des notions comme le degré de concentration ou la taille dans le choix des variables explicatives des comportements comptables.

Les discussions précédentes ont suggéré qu'il existait un nombre important de coûts politiques et contractuels induisant l'utilisation de méthodes comptables permettant d'évaluer les actifs et les revenus de façon prudente (minoration des actifs et des revenus). Staubus (1985)[60] analyse les méthodes d'évaluation des actifs autorisées par le G.A.A.P.. Sur les 31 méthodes, la majeure partie est qualifiée de méthode relevant de l'application du principe de prudence. C'est-à-dire, des méthodes permettant de limiter le montant des évaluations résultant de leur application.

Cette situation suggère que les données comptables, établies selon des techniques permettant de prendre en compte des éléments minorant les évaluations, ont de plus grande chance d'être bien accueillies par les institutions financières. La publication d'information sur l'augmentation des déficits de GM en 1993 induit par l'utilisation de techniques comptables permettant la prise en compte de provisions a été salué par l'ensemble du marché financier[61]

La majeure partie des analyses empiriques s'est focalisée sur les changements de méthodes à l'intérieur d'un ensemble de techniques utilisées, plutôt que sur les changements au sein de l'ensemble des techniques autorisées (Watts et Zimmerman, 1990)[62]. Craig, Johnson et Joy (1987)[63] mettent en évidence que les entreprises utilisant des

---

60 **Staubus, G. J.** 1985. « An induced theory of accounting measurement. » *The Accounting Review*, Vol 60, page : 53-75.

61 Wall Street Journal, 2/12/1993. Un autre exemple de ce comportement est donné par un article de Wall Street Journal daté du 4/7/1993 sur les pratiques comptables d'IBM.

62 **Watts, R. L., et J. L. Zimmerman.** 1990. « Positive Accounting Theory : A ten year perspective. » *The Accounting Review*, n° 66, page : 131-156.

63 **Craig, D., Johnson, D., et M. Joy.** 1987. « Accounting Methods and P/E ratios. » *Financial Analysts Journal*, March-April, page : 41-45.

méthodes comptables « conservatrices » en matière d'évaluation des stocks et de l'imposition ont des returns plus importants que les entreprises n'utilisant pas ces méthodes[64]. Ils suggèrent également que les marchés financiers effectuent les ajustements nécessaires suite à l'adoption de techniques comptables particulières. Beaver, Eger, Ryan, et Wolfson (1989, page : 169)[65] indiquent que les banques prenant largement en compte les pertes probables induites par des non remboursements de créances ont les valeurs de marché les plus élevées. Harris, Lang et Möller (1994)[66] font la comparaison entre les techniques comptables américaines et allemandes. Ils étudient la différence dans le degré de prudence des deux réglementations en prenant le modèle de prédiction établi par Feltham et Ohlson (1993)[67]. A partir de l'analyse comparative des returns et de la valeur comptable des firmes allemandes et américaines, ils concluent que les normes allemandes sont significativement plus « prudentes » que les normes américaines. L'ensemble des ces résultats sont compatibles avec les prédictions dérivées du modèle de Feltham et Ohlson (1993)[68]. Stober (1994)[69] utilise le même modèle afin de déterminer si l'évaluation des actions est significativement différente selon les méthodes comptables d'évaluation des résultats utilisées. Les résultats ne permettent pas d'apporter de conclusion définitive du fait de leur dépendance au modèle statistique utilisé.

De nombreuses études se sont consacrées à l'analyse des déterminants des choix comptables au sein des techniques autorisées par le G.A.A.P.. Christie (1990)[70] analyse dans le cadre de la théorie contractuelle et de la réglementation les déterminants des choix comptables. L'intéressement des dirigeants, l'endettement, le risque, la taille, le taux de distribution des dividendes sont les variables qui influencent les choix des mé-

---

64 Les incidences des variables taille, béta, dividendes, croissance ont été controlées.

65 **Beaver, W. H., C. Eger, S. G. Ryan, et M. Wolfson.** 1989. « Financial reporting, supplemental disclosures and bank share prices. » *Journal of Accounting Research*, n° 27, page : 157-178.

66 **Harris, T. S., M. Lang, et H. P. Möller.** 1994. « The value-relevance of German Accounting Measures : An empirical analysis. » *Journal of Accounting Research*, n° 32, page : 77-99.

67 Un ensemble de travaux concernent la comparaison entre les normes utilisées aux Etats-Unis et dans d'autres pays. A ce sujet il est intéressant de consulter Gray (1980), Cairns, Lafferty et Mantle (1984), Aron (1990), Weetman et Gray (1991), ainsi que Hellman (1993). Les conclusions de ces travaux sont largement contradictoires, et ne peuvent pas conduirent à l'établissement de conclusions générales.

68 **Feltham, G. et J. A. Ohlson.** 1993. « Valuation and clean surplus accounting for operating and financial activities. » Working Paper, University of British Columbia and Columbia University, September 1993.

69 **Stober, T. L.** 1994. « Do prices behave as if accounting is « conservative »? » Indiana University, Bloomington, September.

70 **Christie, A. A.** 1990. « Aggregation of test statistics : An evaluation of the evidence on Contracting and Size Hypotheses. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 15-36.

thodes comptables. Ces éléments détermineront le choix d'une méthode augmentant ou réduisant les résultats comptables. Skinner (1993)[71] indique que ces hypothèses ont un pouvoir explicatif ex post, lorsque le choix d'un ensemble de techniques acceptables est effectué (Watts et Zimmerman 1990)[72]. Cet ensemble de techniques acceptables étant déterminé par les opportunités d'investissement (Smith et Watts 1992[73], Gaver et Gaver 1993[74]).

Le résultat comptable étant la résultante de l'agrégation des choix comptables[75] effectués par les dirigeants, il apparaît évident qu'ils effectueront des choix conformes à leurs intérêts. Dans ce cas la théorie comptable apparaît comme une partie intégrante des contrats définissant la firme. Ces contrats peuvent être à la fois formels, les contrats établis entre la firme et ses créanciers, les contrats établis entre la firme et ses dirigeants et informels, les contrats entre administrateurs d'une société.

---

71 **Skinner, D. J.** 1993. « The investment opportunity set and accounting procedure choice : Preliminary evidence. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 16, page : 407-446.

72 **Watts R. L., et J. L. Zimmerman.** 1990. « Positive Accounting Theory : A ten year perspective. » *The Accounting Review*, Vol. 66, page : 131-156.

73 **Smith, C. J., et R. L. Watts.** 1992. « The investment opportunity set and corporate financing, dividend and compensation policies. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 32, page : 263-292.

74 **Gaver, J. J., et K. M. Gaver.** 1993. « Additional evidence on the association between the investment opportunity set and corporate financing, dividend and compensation policies. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 16, page 125-160.

75 **Zmijewski, M. and Hagerman, R.,** (1981), « An income strategy approach to the positive theory of accounting standard setting / choice .» *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, pp. 129-149.

Section 3. Le processus contractuel.

L'analyse positive de la comptabilité s'appuie sur l'analyse économique des droits de propriété développée par des chercheurs tels Coase (en 1937 et 1960), Alchian et Demsetz (1972) Jensen et Meckling (1976). Ces travaux définissent la comptabilité comme étant une part des contrats qui régissent la firme, car la comptabilité fixe les méthodes d'évaluation des actifs et passifs, des charges et produits ainsi que les modalités des contrats liant l'entreprise à ses créanciers et dirigeants. Les coûts liés à l'élaboration de ces contrats apparaissent, dès lors, comme primordiaux pour la survie de la firme.

La firme étant essentiellement composée de trois parties, les actionnaires, les dirigeants, les créanciers, nous nous limiterons à la présentation des deux types de contrats engageant ces différentes parties. Il s'agit des contrats d'endettement et des contrats d'intéressement.

Comme nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises, la théorie de l'agence a la volonté d'expliquer la coexistence d'intérêts divergents dans l'entreprise. Après avoir étudié la demande en matière de contrats liant les entreprises à leurs créanciers, examinons la demande de contrats liant les actionnaires aux dirigeants.

Lorsque le dirigeant est propriétaire de son entreprise (firme entrepreneuriale), il décide du niveau de sa rémunération et de celle de ses salariés. Lorsque l'actionnariat se trouve dispersé entre les mains de nombreux actionnaires ceux-ci vont nommer des managers afin de gérer au mieux leurs intérêts. Ces firmes seront alors dénommées firmes managériales.

La firme managériale pose le problème de la délégation d'autorité lorsque les fonctions de décision et de risque sont séparées. Le manager devra prendre les décisions afin de gérer les intérêts des actionnaires. S'il échoue, les actionnaires verront leur patrimoine diminuer. Dans cette relation d'agence, le principal désire que l'agent prenne les décisions les plus appropriées pour permettre à son capital de prospérer. A cette fin, il fixe une rémunération incitatrice. Mais, comme le note Desbrières (1991)[76], la relation

---

76 **Desbrières, P.** 1991. Participation financière, stocks-options et rachat d'entreprise par les salariés. Economica, 1991.

entre le principal et l'agent deviendra conflictuelle lorsque leurs intérêts divergeront. Ce qui apparaît dès que les coûts d'établissement et d'exécution des contrats ne sont plus parfaitement observables. Par ailleurs, il est naturel de penser que les managers n'auront pas les mêmes intérêts que les actionnaires. C'est pourquoi, apparaissent des situations dans lesquelles les dirigeants cherchent à maximiser leur propre satisfaction en détournant une partie de la richesse destinée aux actionnaires. Ce comportement peut s'effectuer au travers de la manipulation des indicateurs comptables, par le choix de techniques appropriées, car il repose sur l'hypothèse selon laquelle les dirigeants sont capables d'anticiper, rationnellement et sans biais, l'incidence des relations d'agence sur la valeur future de la firme.

La limitation du comportement opportuniste des dirigeants passe par la mise en place de contrats permettant à la fois de minimiser les coûts d'agence (coûts de contrôle de surveillance et coûts d'obligation de dédouanement) et de maximiser leur satisfaction.

Le passage d'une rémunération fixe à un système d'intéressement constitue un mécanisme permettant de répondre aux exigences formulées précédemment. Diverses formules permettent d'intéresser les dirigeants. Deux types principaux sont mis en place par les entreprises, la rémunération variable et l'actionnariat.

L'intéressement des dirigeants par le biais de la mise en place de rémunérations variables permet de limiter les coûts d'agence. En effet, les dirigeants devront s'autocontrôler afin de réaliser les objectifs établis pour l'obtention d'un niveau de rémunération élevé. Ce système est basé sur la réalisation d'objectifs comptables. Il nécessite de fixer les méthodes permettant de déterminer les valeurs des objectifs, afin que les dirigeants n'utilisent pas les méthodes comptables permettant de fausser les réalisations effectives.

L'actionnariat permet d'associer les dirigeants au risque subi par les actionnaires. La richesse des dirigeants dépendra, dans ce cadre, de l'évolution de la valeur de la firme. Leur objectif sera identique à celui des actionnaires. Ils agiront donc dans la perspective du long terme. Cela permettra de limiter les comportements visant à maximiser le niveau de richesse dans le cours terme.

Ces deux types de rémunération permettent, selon Dondi (1992)[77], au travers de valeurs comptables ou de marché, de réduire les coûts de surveillance des dirigeants par les actionnaires. La communauté d'intérêt et d'horizon oblige les dirigeants à prendre les décisions les plus satisfaisantes pour les actionnaires. Car, bien qu'elles ne soient pas les plus satisfaisantes pour eux dans le court terme, elles leur permettront d'obtenir un supplément de richesse de par l'amélioration des performances.

La multiplicité des actionnaires dans une entreprise conduit nécessairement à la nomination d'une tierce personne chargée de gérer les intérêts de l'ensemble de l'actionnariat.

Le processus contractuel, issu de la séparation des organes de direction et de contrôle, pose donc le problème de la résolution des conflits en terme d'opérationnalisation des contrats. Nous analyserons à cette fin les contrats d'endettement liant l'entreprise à ses créanciers et les contrats d'intéressement liant les dirigeants à leur entreprise. Par ailleurs, aucune étude n'avait, jusqu'à présent tenté, de justifier l'existence des conditions d'application de la théorie positive de la comptabilité dans le contexte français. L'analyse du phénomène de contractualisation nous permettra à la fois de justifier l'utilisation de la théorie positive de la comptabilité mais également d'initier l'analyse du phénomène de contractualisation dans le cadre français.

Deux types de contrats nous intéressent pour mener une analyse des déterminants des choix comptables en matière de consolidation selon l'approche positive. Il s'agit des contrats liant la firme et ses créanciers, ainsi que les contrats liant la firme et ses dirigeants. Par commodité nous emploierons les termes de contrat d'endettement et de contrat d'intéressement. Analysons successivement chacun de ces deux types de contrat.

3.1. Les contrats d'endettement et les choix comptables.

La théorie positive de la comptabilité a mis en évidence l'existence de conflits entre actionnaires et créanciers dont la résolution passe par la mise en place de clauses res-

---

77 **Dondi, J.** Contribution à la connaissance de l'actionnariat des salariés. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux I, 1992.

trictives dans les contrats d'endettement. Ces différentes clauses visent à limiter le comportement opportuniste des dirigeants afin de réduire les coûts d'agence (Kelly 1983)[78].

L'analyse de la littérature en matière d'examen des relations entre les choix comptables et l'endettement de la firme peut s'effectuer selon deux axes. Nous retiendrons donc cette approche dichotomique. Une première phase sera l'objet de la théorie analysant la relation entre les choix comptables et les contrats d'endettement. Dans ce cadre, il sera intéressant de présenter les clauses contractuelles contenues dans les contrats d'endettement et faisant référence à des ratios comptables. Nombreux sont les chercheurs qui posent les limites de l'applicabilité de la théorie positive de la comptabilité dans le contexte français. Il nous est alors apparu nécessaire de justifier de la pertinence d'une analyse positive dans le cadre français. C'est pourquoi, nous présenterons préalablement à notre analyse positive (en seconde partie de la thèse) les résultats d'une enquête concernant les clauses contractuelles contenues dans les contrats d'endettement des entreprises de l'échantillon. Une analyse concernant les contrats d'intéressement sera également présentée afin de justifier de la relation théorique entre l'intéressement des dirigeants et les choix comptables au travers des contrats conclus. La seconde phase sera l'objet d'une présentation des principales analyses empiriques de la relation entre choix comptables et contrats d'endettement.

Les conflits d'intérêts entre les différents acteurs de la vie de l'entreprise font l'objet de nombreuses analyses. Le conflit le plus souvent pris pour exemple est celui qui oppose les créanciers aux actionnaires. Certaines décisions prises par les managers peuvent conduire à un transfert de richesse (ex-post) des organismes de crédit au profit des actionnaires (à titre d'exemple nous pouvons citer les études de Fama et Miller (1972), Black et Scholes (1973), Jensen et Meckling (1976), Galai et Masulis (1976), Myers (1977), et Kalay (1982)[79]). Lorsque les pertes des créanciers sont plus importantes que

---

78 **Kelly, L.** 1983. « The development of a positive theory of corporate management's role in external financial reporting. » *Journal of Accounting Literature*, Spring, page : 111-150.

79 **Fama, E. et M. Miller.** 1972. Theory of Finance. Holt, Rinehart and Winston, New-York NY.

Black F. et M. Scholes. 1973. « The pricing of options and corporate liabilities. » *Journal of Political Economy*, Vol. 81, page : 637-654.

Jensen, M. et W. Meckling. 1976. « Theory of the firm : Managerial behavior, agency costs and ownership structure. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 3, page : 305-360.

Galai, D. et R. Masulis. 1976. « The option pricing model and the risk factor of stock. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 3, page : 53-81.

Myers, S. 1977. « Determinants of corporate borrowing. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 5, page : 147-175.

les gains des actionnaires (c'est-à-dire un jeu à somme non nulle), les actionnaires auront pour ambition de réduire les coûts associés aux conflits d'intérêts en fixant le prix des obligations (Watts et Zimmerman 1986)[80].

Afin de contrôler les conflits d'intérêts, les actionnaires acceptent que les contrats d'endettement comprennent des clauses imposant des restrictions aux dirigeants, en terme de décisions financières et d'investissements.

Des ratios tels que ceux de l'endettement total sur les capitaux permanents, le montant des intérêts financiers rapportés au résultat d'exploitation sont fréquemment mis en oeuvre dans les contrats d'endettement. Certaines autres limitations concernent la libre disposition des actifs, la limitation de la distribution de dividendes ou de la possibilité de souscrire de nouveaux contrats d'endettement. A titre d'exemple, il est intéressant de consulter l'article de Smith et Warner (1979)[81], et celui de Leftwich (1983)[82]. En complément direct des restrictions concernant les opérations d'investissement et de financement, les actionnaires acceptent à la fois de maintenir un certain niveau de liquidité générale minimum et de maintenir un taux maximum d'endettement[83]. Lorsque les ratios définis par les contrats d'endettement ne sont pas respectés, la firme est prise en « faute ». Les créanciers auront donc la possibilité d'accélérer la maturité de leur dette ou de renégocier le contrat initial.

Les comportements opportunistes des dirigeants visent à effectuer des transferts de richesse au détriment des créanciers. Lefwitch en 1980[84], Smith et Warner en 1979[85]

Kalay, A. 1982. « Stockholder-bondholder conflict and dividend constraints. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 10, page : 221-233.

80 **Watts, R. et J. Zimmerman.** 1986. Positive Accounting Theory. Prenctice-Hall, Englewood Cliffs, NJ.

81 **Smith, C. et J. Warner.** 1979. « On financial contracting : An analysis of bond covenants. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 7, page : 117-161.

82 **Leftwich, R.** 1983. « Accounting information in private markets : Evidence from private lending agreements. » *Accounting Review*, Vol. 58, page : 23-42.

83 Les clauses énoncées précédemment viennent limiter le champ d'action des dirigeants. C'est pourquoi, ces deux dernières clauses permettent aux dirigeants de distribuer un minimum de dividendes en assurant le respect d'un ratio minimum de liquidité. Il en est de même pour le maintien d'un niveau d'investissement minimum par le biais du respect d'un ratio maximum d'endettement.

84 **Lefwitch, R.** 1980. « Market failures fallacies and accounting information. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 2, December, page : 193-211.

85 **Smith, C. et J. Warner.** 1979. Op. Cit. note 81.

ont identifié différentes clauses permettant de réduire le comportement opportuniste des dirigeants.

- la limitation de la politique de distribution des dividendes afin de maintenir un certain niveau d'investissement;

- le respect d'un certain niveau d'actif immobilisé corporel afin de maintenir l'investissement de l'entreprise;

- les restrictions des opérations de fusion afin de limiter l'augmentation du risque de l'entreprise;

- les limitations quant aux possibilités d'investir dans de nouvelles firmes afin de limiter le risque nouveau;

- les limitations quant aux possibilités d'augmenter l'endettement afin de limiter le risque de non-remboursement de la dette actuelle.

Ces différentes clauses limitatives proviennent de l'inefficience de la prime de risque que peuvent exiger les créanciers afin de se prémunir contre le risque de non-remboursement. En effet, si les créanciers ont des anticipations rationnelles quant aux comportements de leurs débiteurs, ils exigeront une prime de risque. Cette prime de risque, supportée par les actionnaires, vise à se prémunir des transferts de richesse opérés par les dirigeants au profit des actionnaires. Toutefois, cette prime peut se trouver insuffisante face aux transferts effectués et à la réduction de la valeur de marché de la firme en résultant. Réduction qui sera d'autant plus importante que la firme sera fortement endettée.

Les clauses restrictives précédemment énoncées viennent donc prémunir les créanciers contre le risque encouru par une augmentation de l'endettement conduisant à des opérations de transferts de richesse. La stricte énonciation de ces différentes clauses ne suffit pas à les faire respecter.

C'est pourquoi, ces clauses sont le plus souvent basées sur le respect de ratios comptables. Le choix dans les techniques de traitement des chiffres comptables laisse aux dirigeants une marge de manoeuvre suffisante pour contourner le respect strict des clauses contractuelles d'endettement. La rationalité des créanciers leur permet de prendre conscience de ces manipulations. Deux solutions sont à leur disposition pour limiter la marge de manoeuvre des dirigeants.

La première est de renégocier les contrats lors de la constatation d'un changement dans le traitement des données comptables. Cette solution n'est que très rarement envisagée du fait de l'importance des coûts de renégociation par rapport aux bénéfices à en retirer.

La seconde solution est d'imposer aux entreprises désirant contracter de nouveaux emprunts, les méthodes d'évaluation comptable. Cette solution n'est guère envisageable dans la pratique. Elle serait source d'une fuite de clientèle importante.

Au total, nous pouvons constater l'existence d'une certaine marge de manoeuvre qui permet aux dirigeants de choisir une méthode comptable permettant d'influencer directement :

- l'endettement relatif de la firme;

- les ratios imposés par les clauses restrictives des contrats;

- le respect de ces ratios;

- l'importance des effets d'un changement de technique sur les ratios.

Avant d'analyser les principales validations empiriques de l'hypothèse d'endettement, il est nécessaire d'étudier les clauses restrictives pouvant être influencées par les choix comptables.

Les clauses des contrats d'endettement portent sur la liberté laissée aux dirigeants en matière d'investissement. Il ne s'agit pas de limiter l'investissement productif de la firme, mais de contingenter des investissements financiers dont le risque n'aurait pas été anticipé par les créanciers. Ces investissements regroupent la prise de participation dans d'autres firmes, l'accord de prêts ou d'avances, la diversification dans d'autres activités. Ne pouvant être totalement interdits, les contrats prévoient d'en limiter le montant à un certain pourcentage des fonds propres ou des dettes.

Les restrictions en matière de libre disposition des actifs ont pour but de limiter l'augmentation du risque de la firme soit par la cession d'une immobilisation qui viendrait réduire les capacités productives de l'entreprise, soit par le remplacement d'un actif sans risque par un actif risqué.

Par ailleurs, cette mesure vise à limiter le démantèlement par compartiment des entreprises qui, d'une part, est certainement moins profitable que la cession globale de l'outil productif et, d'autre part, réduit la profitabilité de l'entreprise.

La limitation des opérations de fusion provient de la volonté des créanciers de limiter l'augmentation du risque lié à ce type d'opération. Une opération de fusion peut avoir lieu avec une entreprise dont la structure financière est très différente de la société absorbante. Cette situation peut conduire à la dégradation de la structure financière de la société absorbante donc de sa capacité à rembourser les dettes contractées. Son risque de faillite peut également s'accroître.

Une troisième clause fréquemment proposée dans les contrats d'endettement est celle de la limitation des distributions de dividendes. Cette clause se justifie par la possibilité laissée aux dirigeants de réduire les investissements ou d'augmenter l'endettement afin de financer les distributions de dividendes. Dès lors que la réduction des investissements affecte négativement la valeur de la firme, les créanciers n'ont pas intérêt à laisser se substituer la distribution de dividendes aux investissements.

Les contrats vont donc contenir des clauses limitant le taux de distribution des dividendes en fixant un montant de fonds disponibles à cette fin. Ce montant de fonds sera fonction du résultat net, des produits résultants de l'émission d'actions, un nombre réel positif, le montant de distribution maximum pour une période donnée.

Ce type de clause, même s'il n'interdit pas la distribution de dividendes par l'émission de titres ou par la vente d'actifs, impose un minimum d'investissement, les ventes d'actifs étant limitées par des clauses spécifiques.

La dernière clause recensée par la littérature anglo-saxonne concerne la restriction de la politique financière de l'entreprise. Les créanciers doivent s'assurer de la capacité de leurs débiteurs à rembourser les emprunts accordés. C'est pourquoi les clauses contractuelles prévoient des ratios de couverture des intérêts ou d'endettement maximum. Ces ratios permettent de s'assurer de la bonne santé financière des entreprises auxquelles les emprunts sont accordés, ainsi que le non financement par l'emprunt de la distribution de dividendes.

Ces différentes clauses viennent limiter le comportement opportuniste des dirigeants en matière d'endettement. Toutefois, le fait d'appréhender le respect de ces clauses au travers d'indicateurs comptables permet aux dirigeants de les contourner. Lefwitch

(1980)[86] effectue une étude des principales règles comptables permettant d'opérationnaliser les clauses contractuelles des contrats d'endettement. Ce chercheur a constaté que :

- les clauses contractuelles des contrats d'endettement font référence aux principes comptables généralement admis comme base d'appréciation du respect de ces clauses. Toute autorisation de dérogation est expressément mentionnée dans les contrats;

- les principes comptables de référence sont ceux en vigueur lors de la contractualisation et non lors de l'émission de la dette;

- les dérogations aux principes généralement admis sont plus élaborées dans les contrats d'endettement strictement privés que dans les contrats d'endettement faisant appel à l'épargne publique;

- les modifications autorisées des principes généralement admis vont dans le sens d'une application plus rigoureuse du principe de prudence.

Les changements comptables effectués par les dirigeants ou l'adoption de nouvelles normes comptables conduisent donc à affecter les restrictions contractuelles.

Les dirigeants peuvent à la fois effectuer des changements dans le choix des techniques comptables contribuant à diminuer le résultat, tout en réduisant les investissements et la distribution de dividendes. Cette politique conduira à ne pas violer les clauses contractuelles, tout en maintenant une certaine stabilité à la valeur de la firme.

L'existence de multiples clauses contractuelles basées sur des principes comptables généralement admis permet donc au dirigeant de les contourner en les modulant de façon à ne pas les violer.

De multiples études analysent la fréquence d'utilisation des clauses limitatives des contrats d'endettement. Castle (1980)[87] étudie les contrats d'endettement conclus entre 37 entreprises industrielles et de transports et un consortium de banques. Frost et Ber-

---

86 **Lefwitch, R.** 1980. « Market failures fallacies and accounting information. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 2, December, page : 193-211.

87 **Castle, G.** 1980. « Term lending : A guide to negotiating term loan covenants and other financial restrictions. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, page : 26-39.

nard (1989)[88] ont analysé 24 contrats (15 contrats privés, 9 contrats publics) de 18 entreprises pétrolières et gazières. Press et Weintrob (1990)[89] examinent les contrats d'endettement, publics et privés, d'un échantillon de 83 firmes recensées par la SEC. Ces différentes études recensent l'utilisation des clauses limitatives utilisées dans les contrats d'endettement. A cette fin, ils distinguent les clauses affirmatives des clauses négatives. Les clauses affirmatives imposent aux firmes le respect de certains ratios comptables définissant différents niveaux financiers. Les clauses négatives, quant à elles, interdisent ou limitent certains investissements et activités financières (sauf lorsque certaines conditions sont remplies).

Castle (1980), Frost et Bernard (1989), ainsi que Press et Weintrob (1990) recensent les clauses affirmatives contenues dans les contrats d'endettement publics et privés[90]. Le tableau suivant permet d'avoir une vue synoptique des clauses contenues dans les contrats d'endettement américains.

Clauses basées sur des ratios comptables	Castle (1980) 37 contrats privés	Frost et Bernard (1989) 15 contrats privés	Frost et Bernard (1989) 9 contrats publics	Press et Weintrob (1990) 83 contrats publics et privés
Endettement maximum	58%	40%	0%	49%
Endettement à court terme	38%	33%	0%	22%
Ratio de liquidité	76%	27%	0%	45%
Situation nette	27%	20%	11%	46%
Ratio de trésorerie	*	13%	0%	7%
Ratio de couverture des intérêts	*	7%	0%	6%

* aucune réponse n'est indiquée.

TABLEAU 6 : LES CLAUSES DES CONTRATS D'ENDETTEMENT.

---

88 **Frost, C. et V. Bernard.** 1989. « The role of debt covenants in assessing the economic consequences of limiting capitalization of exploration costs. » *Accounting Review*, Vol. 64, page : 788-808.

89 **Press, E. et J. Weintrob.** 1990. « Accounting-based constraints in public and private debt agreements : Their association with leverage and impact on accounting choice. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 65-95.

90 Les clauses restrictives dénommées clauses négatives ne sont pas observables dans la mesure où aucune information légale ne peut être obtenue sur les agissements, en la matière, des dirigeants.

Castle indique que 68% des contrats d'endettement prévoient, qu'en cas de non-respect des ratios pré-définis, les créanciers auront la possibilité d'accélérer le remboursement des dettes contractées par les entreprises.

La différence entre les fréquences d'utilisation des ratios comptables dans les contrats d'endettement provient de la composition des échantillons analysés. Castle (1980) a examiné les contrats proposés par des organismes bancaires privés. Frost et Bernard (1989) ont fait la distinction entre contrats d'endettement provenant d'organismes bancaires publics ou privés. Quant à Press et Weintrob, ils ne distinguent pas les contrats publics des contrats privés.

L'analyse de ce tableau récapitulatif confirme les suggestions effectuées par Smith et Warner (1979) qui indiquaient que les contrats d'endettement privés comportaient un plus grand nombre de restrictions contractuelles que les contrats délivrés par les organismes publics. Cette situation tend à indiquer que les contrats privés sont susceptibles d'être violés plus fréquemment que les contrats publics. Par ailleurs, les contrats privés comportent un grand nombre de clauses dites affirmatives. C'est pourquoi, il semble possible d'indiquer que les clauses affirmatives sont plus fréquemment violées que les clauses dites négatives.

Les restrictions induites par les contraintes imposées par les contrats d'endettement dépendent de la situation économique et financière de la firme reflétée par les données comptables. Les contrats d'endettement, aux Etats-Unis, imposent de se conformer, pour l'établissement des données comptables, aux principes généralement admis (G.A.A.P.[91]). Toutefois, les contrats n'imposent pas de technique particulière pour le traitement des chiffres comptables. Les dirigeants peuvent effectuer les choix qui leur semblent les plus adaptés au sein des principes généralement admis (à ce propos il est intéressant de consulter Smith et Warner (1979), Castle (1980), et Leftwich (1983)).

Les choix comptables effectués par les dirigeants déterminent partiellement l'application des contraintes contractuelles. Fogelson (1978, page : 782)[92] indique : « Les changements dans les principes comptables utilisés peuvent avoir un impact im-

---

91 G.A.A.P. : General Admitted Accounting Principles.

92 **Fogelson, J.** 1978. « The impact of changes in accounting principles on restrictive covenants in credit agreements and indentures. » *The Business Lawyer*, Vol. 33, page : 769-787.

portant sur les restrictions induites par les clauses des contrats d'endettement. » Les organismes de crédit ne sont donc pas à l'abri de la non-perception du non-respect des ratios lorsque les dirigeants manipulent les chiffres comptables par le truchement d'un changement de technique comptable. Zimmerman avait révélé cette possibilité dans le Journal of Commercial Bank Lending (1975, page : 11)[93] : « L'analyse des états financiers et l'établissement de ratios comptables sont inutiles lorsque les procédures comptables se trouvent modifiées. Les changements comptables étant souvent le signe d'une mauvaise santé financière dont les dirigeants veulent cacher l'existence. »

Par ailleurs, lorsque les états financiers des entreprises font l'objet d'une procédure d'audit, les organismes bancaires ne contraignent pas les managers à adopter certaines techniques comptables spécifiées contractuellement (Castle 1980). Dans ce cas de figure, les créanciers considèrent les contrôles effectués par les auditeurs et les limitations quant aux exigences en matière de justification des changements comptables comme suffisants pour assurer un respect des ratios fixés contractuellement[94]. C'est pourquoi, lorsque les firmes ne font pas l'objet d'une procédure d'audit (les états financiers sont générés par les seuls services comptables de la firme sans contrôle externe) les créanciers vont inclure dans les contrats proposés aux entreprises des clauses spécifiant l'utilisation de certaines techniques comptables. De plus, lorsque l'entreprise doit impérativement modifier ses choix comptables, elle devra en avertir l'organisme de crédit et justifier les raisons de ce changement (Zimmerman 1975). C'est pourquoi, Alexander et Downey indiquent dans « The Bankers Handbook » (page : 663, 1985)[95] que « Les banquiers ne doivent pas exercer un contrôle sur les opérations de la firme et donc n'ont pas à inciter les entreprises à effectuer tel ou tel choix comptable. Les banquiers doivent envisager les décisions qu'ils prendraient s'ils se trouvaient dans une situation identique à celle des dirigeants. » C'est pourquoi, les banquiers n'envisagent pas d'imposer, dans les contrats d'endettement, les techniques comptables devant être utilisées par les dirigeants.

---

93 **Zimmerman, C.** 1975. « An approach to writing loan agreements covenants. » *Journal of Commercial Lending*, page : 2-17.

94 Toutefois, Holthausen et Lefwitch (1983) indiquent qu'il n'existe aucune hypothèse concernant la possibilité de mettre en erreur les organismes de crédits par l'ultilisation de méthodes comptables alternatives.

95 **Alexander, W. et G. Downey.** 1985. « Handling problem loans. » *The Bankers Handbook*, page : 657-666.

L'absence de technique comptable à utiliser dans les contrats d'endettement permet ainsi aux dirigeants d'effectuer les choix de techniques les plus pertinents. Mais, une politique comptable adéquate (choix de techniques conduisant à augmenter ou à réduire le résultat) permet également de respecter artificiellement les clauses contractuelles des contrats d'endettement. C'est pourquoi, Watts et Zimmerman (1986, page : 215) indiquent, à cet égard, qu'un contrat mal rédigé conduit nécessairement les dirigeants à utiliser des méthodes comptables permettant de présenter des chiffres comptables conformes à leurs objectifs. Le non-respect des clauses contractuelles, par la mise en place d'une stratégie d'établissement des résultats publiés, ne sera pas sans conséquence.

Beneish et Press (1991)[96] fournissent des éléments empiriques sur le coût et les conséquences du non-respect des clauses contractuelles des contrats d'endettement. Leur étude porte sur 91 entreprises ayant violé les clauses contractuelles par le biais d'un changement de technique comptable. Suite à la constatation de ce subterfuge, les créanciers révisent les clauses des contrats des firmes prises en faute. Il s'agira d'une augmentation du taux d'intérêt sur les emprunts consentis, d'une réduction du montant des liquidités pouvant être accordées, d'un accroissement des contrôles quant aux agissements de ces firmes en matière de choix comptables. Dans certains cas extrêmes, il s'agira de clôturer les opérations financières entre la firme et l'organisme bancaire.

Parallèlement aux conséquences directes du non-respect des ratios imposés par les créanciers, les entreprises subissent des coûts indirects par le biais des restrictions en matière de possibilité d'investissement et de financement. Précédemment, il avait été fait état des clauses restrictives (appelées clauses négatives) inclues dans les contrats d'endettement. Ces clauses restrictives interdisent ou limitent de façon importante le paiement de dividendes, la libre disposition des actifs, la souscription de nouveaux emprunts, les activités de fusion, l'utilisation de certaines techniques comptables. Les restrictions en matière d'investissement et de financement font subir d'importants coûts indirects (coûts d'inefficacité) à la firme.

---

96 **Beneish, M. et E. Press.** 1991. « Technical default and stock prices. » Working Paper, Duke University and Suny at Buffalo.

De ce fait, les managers ont intérêt à utiliser les méthodes comptables de façon à réaliser les clauses contractuelles afin d'éviter tout renforcement limitant les possibilités d'investissement et de financement de l'entreprise.

Il nous faut effectuer une présentation des différentes analyses ayant mis en relation les contrats d'endettement et les choix comptables au travers de l'hypothèse de l'endettement.

Jusqu'à récemment, les analyses portant sur l'examen du comportement du dirigeant en matière de choix comptables permettant de se conformer aux ratios prévus par les contrats d'endettement n'avaient pas apporté toutes les réponses aux questions posées. L'information en matière de clauses contractuelles contenues dans les contrats d'endettement étant difficile à obtenir, les premières études de l'influence des restrictions contractuelles sur les choix comptables ont été effectuées à partir d'une variable représentative du ratio imposé par les créanciers. Il s'agit du ratio d'endettement global. Ce ratio représente le contenu des contrats d'endettement. Il est utilisé comme variable exploratoire dans la détermination des régressions liant les indicateurs financiers et les choix comptables[97]. Ces études utilisent des échantillons composés d'entreprises de grande taille dont les activités sont diverses. Elles montrent que l'importance de l'endettement est significative des limitations imposées aux entreprises par les clauses contractuelles. Plus une firme sera endettée plus elle sera proche des ratios contenus par les contrats d'endettement. De ce fait, elle aura intérêt à manipuler les résultats comptables au travers de techniques appropriées afin de ne pas contrevenir aux limitations contractuelles. Duke et Hunt (1990), Press et Weintrop (1990) fournissent un ensemble d'éléments empiriques permettant de valider la pertinence de l'utilisation du ratio d'endettement comme variable permettant de saisir l'existence et la proximité de la firme à des clauses contractuelles contenues dans les contrats d'endettement. Une analyse de ce ratio permet

---

97 Zmijewski et Hagerman (1981) ont mis en évidence, à partir d'un échantillon d'entreprises, que les choix comptables sont significativement reliés à l'endettement global de la firme, ainsi qu'à sa taille, à l'existence de contrats d'intéressement, au ratio de concentration. D'autres études analysent la relation entre le ratio d'endettement global et le choix d'une technique comptable particulière. A cet égard, nous pouvons citer les analyses effectuées par Hagerman et Zmijewski (1979), Bowen, Noreen et Lacey (1981), Dhaliwal, Salomon, et Smith (1982), Lilien et Pastena (1982) et Daley et Vigeland(1983). Une revue de la littérature est effectuée par Holthausen et Lefwitch (1983), Christie (1990). Le chapitre 12 de l'ouvrage de Watts et Zimmerman (1986) traite également des relations entre le ratio d'endettement et les choix comptables.

BU LILLE 1

donc d'apprécier les comportements en matière de choix comptables. Christie (1990) a fait l'agrégation de l'ensemble des résultats des analyses portant sur le lien entre choix comptables et contrats d'endettement. Ce travail lui a permis de poser l'hypothèse générale de recherche suivante : toutes choses égales par ailleurs, plus une firme est endettée (la mesure s'effectuant au travers du ratio d'endettement global), plus les choix comptables seront axés sur des méthodes permettant d'augmenter les résultats publiés.

Les chercheurs travaillant sur la relation entre les clauses contractuelles d'endettement et les choix comptables ont adapté cette hypothèse afin d'énoncer une hypothèse théorique générale. Il s'agit alors de l'hypothèse des clauses contractuelles qui pose que : plus une firme est proche d'un ratio restrictif (contenu dans un contrat d'endettement), plus les dirigeants utiliseront des méthodes permettant d'augmenter les résultats comptables. Toutefois, Watts et Zimmerman (1990) se demandent si la relation entre le niveau d'endettement et les choix comptables ne font pas l'objet d'une mauvaise interprétation du fait de la non-prise en compte des opportunités en matière d'investissement[98], de politique financière, et de choix comptables.

Les premières analyses en matière de relation entre le choix d'une technique comptable et les contrats d'endettement choisissent une période arbitraire dans le temps[99] pour laquelle ils mettent en oeuvre les tests permettant d'isoler les relations entre les deux variables. Le choix arbitraire d'une période d'analyse est certainement une des principales limites de ces travaux. En effet, si nous considérons le coût des changements comptables, il est naturel de penser qu'il y a des périodes permettant d'éviter les sanctions. Les choix comptables dépendent donc à la fois de la situation courante de l'entreprise mais également de son historique. De ce fait, les relations observées lorsque la période d'analyse est choisie de façon arbitraire dépendront de cette même période. Les premières analyses ne permettent donc pas de fournir des résultats significatifs quant à la relation entre les choix comptables et l'ensemble des variables déterminantes (taille, endettement, contrats d'intéressement).

---

98 Cette notion sera reprise dans notre analyse empirique.

99 Hagerman et Zmijewski (1979), Bowen, Noreen, et Lacey (1981), Zmijewski et Hagerman (1981), Daley et Vigeland (1983) selectionnent de façon arbitraire une période pour laquelle ils effectuent la mise en relation entre les choix comptables et le niveau d'endettement.

L'accroissement de la significativité des tests concernant la relation entre choix comptables et contrats d'endettement nécessite de faire le choix d'un période spécifique d'analyse. La période la plus appropriée semble être celle durant laquelle les entreprises transgressent les clauses restrictives de leurs contrats d'endettement.

Bien que nous ne retiendrons pas cette orientation dans notre étude empirique, il est intéressant de présenter ces développements afin d'avoir une vision globale des analyses mettant en relation la notion d'endettement et les choix comptables.

Les analyses présentées précédemment assumaient de façon implicite ou explicite le coût négligeable des changements de procédure comptable[100]. Le contenu de ce paragraphe est de considérer les implications de l'existence de coûts lors d'un changement comptable. La première phase consistera à isoler les coûts induits par les changements de procédure comptable. Ces coûts ne sont pas mesurés. Néanmoins, leur mise en évidence permet de considérer l'importance de leur rôle dans la détermination du comportement comptable des dirigeants. Une seconde phase consistera à illustrer la dépendance des choix comptables à l'historique comptable de la firme mais également à l'historique de la proximité aux ratios imposés par les contrats d'endettement.

Le changement de technique comptable est coûteux. Les dirigeants doivent justifier le changement en référence au principe de préférabilité[101]. Si la justification n'est pas adéquate, la firme fera l'objet d'une mention lors de la certification des comptes de la part des auditeurs[102]. Même si les auditeurs acceptent la justification du changement comptable et reconnaissent que l'utilisation de la nouvelle technique est préférable, la certification devra faire mention de l'exception au principe de continuité dans l'utilisa-

---

100 Hagerman et Zmijewski (1979) de façon implicite et Holthausen (1981) de façon explicite assument l'inexistence des coûts liés aux changements comptables. Zmijewski et Hagerman (1981) reconnaissent l'existence de compromis effectués par les dirigeants face à différentes stratégies comptables d'établissement du résultat. Johnson et Dhaliwal (1988) reconnaissent que l'abandon de la méthode LIFO au profit de la méthode FIFO entraîne des coûts fiscaux significatifs. Healy (1985, page 103) indique :"L'évidence suggère qu'il est plus coûteux pour les dirigeants de transférer la publication de résultat d'une période vers une autre par le changement de technique comptable plutôt que par le changement des "accruals".

101 APB-20 States.

102 La SEC ne permet pas à une firme, ayant fait l'objet d'une mention pour changement non justifié dans l'utilisation des techniques comptables lors de la certification de ses comptes, d'être cotée. C'est pourquoi il est impossible d'observer une firme côtée ayant reçu ce type de mention lors de la certification de ses comptes.

tion des techniques comptables. Une fois que l'auditeur aura accepté la justification du changement comptable, la firme devra changer d'auditeur pour pouvoir à nouveau modifier les techniques comptables utilisées. Le changement d'auditeur est coûteux[103].

Le changement de procédure comptable à un instant t réduit la marge de manoeuvre des dirigeants pour les périodes t+1. La première raison tient dans l'impossibilité pour un auditeur d'agréer un changement de technique comptable en t et d'en agréer un autre, alternatif, en t+1. Un tel comportement conduirait l'auditeur à discréditer sa réputation et la qualité de ses activités de certification. La deuxième raison provient de la nécessité d'obtenir l'agrément d'un organisme public. Le passage de la méthode LIFO d'évaluation des stocks à la méthode FIFO requiert l'approbation de la C.I.R.S. (Commissionner of the Internal Revenue Service). Par ailleurs, le changement de technique d'évaluation des stocks a des conséquences en matière d'imposition. La troisième raison provient des effets cumulatifs du changement de méthode comptable lorsque la décision n'est pas immédiate. Lorsque les managers retardent la décision de modifier l'utilisation d'une technique comptable, les effets sur le revenu net seront d'autant plus importants.

Il faut également noter que modifier l'utilisation des techniques comptables afin de contourner les contraintes imposées par les contrats d'endettement (afin de transférer les éléments de richesse des créanciers vers les actionnaires) peut nuire à la réputation de la firme sur le marché financier (John et Nachman (1985), Diamond (1989), Malitz (1989)).

Un changement de technique comptable a des effets sur l'ensemble des contrats basés sur le respect de certains ratios comptables. Un changement ayant pour effet de contourner le respect de la contrainte d'endettement, influencera les contrats d'intéressement, les contrats de travail, ainsi que l'ensemble des coûts politiques subis par la firme. En effet, les changements comptables induits par les contrats d'endettement ont pour vocation d'augmenter les résultats publiés. L'augmentation des résultats entraînera une augmentation des rémunérations, de l'intéressement, ainsi que des coûts politiques.

---

103 Chow et Rice (1982) mettent en évidence la fréquence plus importante du changement d'auditeur suite à l'acceptation de la justification d'un changement comptable. De Angelo (1981) analyse les coûts de transaction liés au changement d'auditeur ainsi que les coûts spécifiques liés au démarrage d'une mission d'audit.

Cette constatation permet de distinguer deux effets lors d'un changement comptable. Le premier consiste en une augmentation de la valeur de la firme suite au changement comptable ayant permis de contourner les contraintes contractuelles. Comme il s'agit d'une augmentation des résultats publiés, la valeur de la firme augmente. Dans un second temps, les effets induits par l'augmentation fictive des résultats (due au changement comptable) auront pour conséquence de réduire la valeur de la firme. A cet instant, les dirigeants devront renégocier l'ensemble des contrats de la firme afin de limiter la réduction de sa valeur. Toutefois cette renégociation sera coûteuse.

Les coûts induits par les changements comptables sont également des coûts de recomposition du système comptable autour des nouvelles techniques utilisées, des coûts liés à l'ajustement des prix de cession interne, des coûts entraînés par l'augmentation de la rémunération des auditeurs pour les analyses complémentaires effectuées durant l'année du changement (Ball (1989), Lindhal (1989)).

Par ailleurs, les coûts induits par les changements comptables ne sont pas constants dans le temps. Les coûts et les bénéfices relatifs aux changements sont fluctuants selon la période durant laquelle ils sont mis en oeuvre. Lorsque la firme est proche des limites fixées contractuellement par les organismes de crédit, les coûts induits par le changement seront plus élevés. En effet, les auditeurs seront moins enclins à approuver le changement en pareille situation. Ceux-ci risquent de voir leur réputation et la qualité de leur certification mise en cause par l'approbation d'un changement comptable entraîné par la proximité aux ratios fixés par les clauses contractuelles. Stice (1991) apporte un élément de réponse permettant de confirmer ces arguments. Il indique que la situation financière de l'entreprise détermine la décision prise par l'auditeur d'approuver ou non des changements comptables.

Les coûts des changements comptables auront des implications en matière d'analyse des choix opérés.

Si les changements comptables ne sont pas coûteux, quelle que soit la période d'étude, l'analyse des choix sera optimale. Mais, comme les changements comptables sont coûteux, l'entreprise doit adopter la technique la plus appropriée en première instance. L'analyse empirique des choix comptables et de leur changement permet de penser que les entreprises n'effectuent pas les meilleurs choix comptables dès la mise en oeuvre de leur système comptable. D'autre part, des entreprises similaires n'utilisent pas

les mêmes techniques comptables. Ces deux arguments permettent d'isoler l'influence de l'historique comptable de l'entreprise comme le facteur affectant les choix comptables opérés et les changements induits[104].

La figure suivante permet d'illustrer la dépendance de la politique comptable courante comme, à la fois, le résultat de l'historique comptable et de l'historique de la situation de l'entreprise par rapport à sa proximité aux ratios fixés contractuellement.

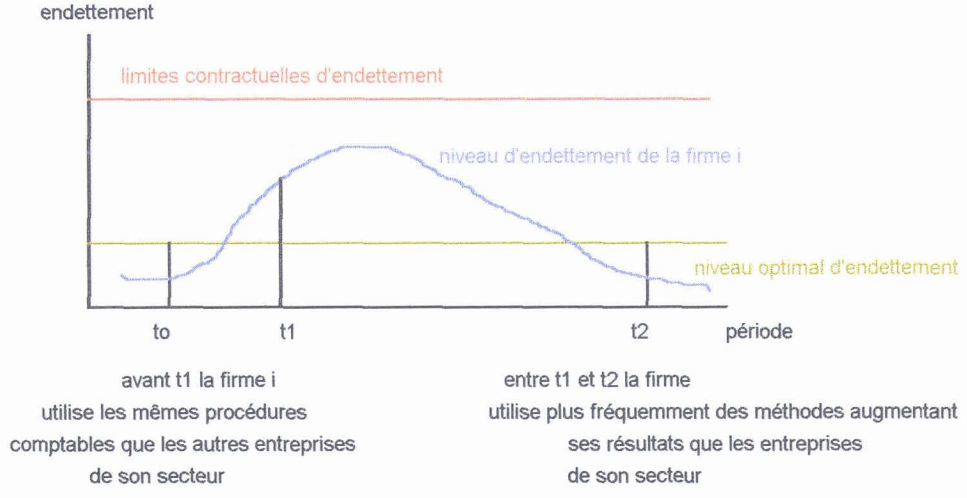

SCHEMA 6 : LE COMPORTEMENT COMPTABLE FACE AUX RATIOS D'ENDETTEMENT.

Cette figure nous permet de constater que la distance entre les clauses contractuelles d'endettement et le niveau d'endettement de la firme est l'élément fondamental des choix comptables opérés par les entreprises.

Avant t1, la firme utilise les mêmes méthodes comptables que l'ensemble des entreprises de son secteur et cela, bien qu'elle ait dépassé son niveau optimal d'endettement. A partir de t1 la firme a largement dépassé son niveau optimal d'endettement et se rapproche des limites fixées contractuellement. C'est à ce moment que les dirigeants vont décider de modifier les techniques comptables afin de se prémunir contre toute violation des clauses contractuelles des contrats d'endettement.

---

104 Ces arguments sont utilisés par Myers (1984) pour expliquer le choix d'une structure financière optimale avec pour contrainte l'existence de coûts d'ajustements. Myers indique (1984, page 104) : "S'il n'y avait pas de coûts d'ajustement, chaque firme analysée aurait un ratio d'endettement optimal."

En t1, le choix de la méthode permettant d'augmenter les résultats sera à mettre en relation à la fois avec le niveau d'endettement de la firme mais également avec la proximité aux ratios fixés contractuellement.

La courbe d'endettement de la firme nous indique que la firme retrouve peu à peu un niveau d'endettement optimal (après t2). Nous pourrions alors envisager le retour à des méthodes comptables conformes aux pratiques des concurrents. C'est-à-dire, celles qui étaient employées avant la période t1.

Toutefois, les auditeurs ayant approuvé un changement de méthode comptable (en t1), ceux-ci seront peu enclins à certifier le retour aux anciennes techniques. Les implications d'un tel processus de certification seraient négatives pour leur réputation. Stice (1991) indique qu'un tel comportement est désastreux pour la réputation des travaux de certification.

Comparons, à présent, les choix comptables de la firme i à ceux de toute autre firme j du même secteur ayant un niveau optimal d'endettement identique mais un historique de proximité aux clauses contractuelles d'endettement différent. Supposons que la firme j ait un niveau d'endettement courant restant supérieur à son niveau optimal et qu'elle emploie des méthodes comptables identiques à celles utilisées par l'ensemble des entreprises de son secteur. En t1, la firme i emploiera plus fréquemment des méthodes comptables lui permettant d'augmenter ses résultats comparativement à la firme j. En t2, le choix des procédures comptables ne sera pas à relier à la proximité aux ratios contractuels. Les deux entreprises auront toujours des méthodes comptables opposées. C'est pourquoi, une relation est à établir entre la proximité aux clauses contractuelles et les choix comptables. Les entreprises ayant déjà été proches des ratios imposés par les contrats d'endettement utiliseront, de façon plus systématique, des méthodes augmentant les résultats. L'historique de l'entreprise détermine donc les choix comptables.

Cet exemple nous permet de poser que les choix comptables utilisés par une firme dépendent, d'une part de son historique en la matière, d'autre part de l'évolution des variables ayant une influence sur les choix comptables (par exemple le niveau d'endettement). C'est pourquoi, nous pouvons penser que la relation entre les choix comptables et les variables économico-financières peut ne pas être vérifiée de façon empirique. La figure précédente indiquait que durant la période t2, il n'y avait pas de relation entre les choix comptables et le niveau d'endettement de la firme.

Afin d'apporter des éléments de résultats plus pertinents, le paragraphe précédent prônait la mise en oeuvre d'analyses portant sur l'examen du comportement des dirigeants en matière de choix comptable sur une période longue. Cette analyse devrait être mise en relation avec l'évolution des contraintes liées à l'endettement de la firme. Cette approche permettrait de tester directement les relations existantes entre les choix comptables opérés (notamment les changements comptables) et la proximité aux ratios comptables imposés par les contrats d'endettement.

Nous avons évoqué précédemment la nécessaire relation à établir entre les contraintes d'endettement et les choix comptables. L'objectif du paragraphe suivant n'est pas de fournir une analyse complète de la littérature en matière de relation entre la notion d'endettement et les choix comptables. Nous nous efforcerons toutefois de présenter les principales analyses ayant mis en relation ces deux notions.

La notion la plus fréquemment mise en relation avec le choix discrétionnaire de technique comptable est le niveau d'endettement de la firme. Nous focaliserons notre analyse sur les évolutions de la représentation de l'endettement.

Watts et Zimmerman (1986)[105] indiquent que les analyses, portant sur l'influence de l'endettement lors du choix d'une technique comptable, se basent sur l'hypothèse suivante:

- toutes choses égales par ailleurs, les firmes les plus endettées cherchent à incorporer dans leur situation actuelle des résultats futurs par le biais de techniques comptables appropriées.

Cette hypothèse est dérivée d'une hypothèse plus théorique, selon laquelle :

- les entreprises proches du ratio d'endettement spécifié par leurs contrats d'endettement adoptent des méthodes comptables permettant d'augmenter leurs résultats.

Dhaliwal (1980)[106] a certainement été le premier à identifier l'influence des clauses contractuelles d'endettement sur les choix comptables opérés par les dirigeants. Ce tra-

---

105 **Watts, R. et J. Zimmerman.** 1986. Positive Accounting Theory. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, NJ.

106 **Dhaliwal D. S.** 1980. « The effect of the firm's capital structure on the choice of accounting methods. » *Accounting Review*, January, page : 78-84.

vail est l'élargissement du travail fondateur de Watts et Zimmerman (1978)[107]. Il s'agit de la mise en relation du niveau d'endettement de la firme et du choix comptable opéré en matière d'enregistrement des dépenses de prospection dans l'industrie pétrolière. Le F.A.S.B. proposait l'élimination de la méthode d'enregistrement total des dépenses d'exploration et son remplacement par une technique qui ne permettait d'enregistrer que les dépenses ayant conduit à la découverte d'un gisement. Dhaliwal pose que les entreprises proches de leur niveau d'endettement fixé contractuellement préfèrent les méthodes augmentant les résultats.

Les résultats obtenus sont conformes aux hypothèses. Les entreprises fortement endettées préfèrent les méthodes permettant d'augmenter les résultats et effectuent du lobbying contre la suppression d'une telle norme.

Suite au travail de Dhaliwal, de nombreuses analyses se sont efforcées de mettre en relation le niveau d'endettement et le choix d'une technique comptable. Les résultats sont conformes aux résultats initiaux. Les entreprises fortement endettées préfèrent les méthodes conduisant à augmenter les résultats comptables. Les choix comptables étudiés sont multiples. Bowen, Noreen et Lacey (1981)[108] examinent les déterminants de la capitalisation ou de la constatation en charges des intérêts liés aux investissements. Zmijewski et Hagerman (1981)[109] analysent les déterminants d'une stratégie comptable. Lilien et Pastena (1982)[110] étudient les déterminants de la comptabilisation des dépenses de prospection dans l'industrie pétrolière. Dhaliwal, Salomon et Smith recherchent les déterminants de la technique d'amortissement utilisée pendant que Daley et Vigeland (1983)[111] examinent les déterminants de la méthode utilisée pour comptabiliser les dépenses de recherche et développement. Chacune de ces études a examiné le lien entre le niveau d'endettement des firmes retenues et les choix comptables effectués.

---

107 **Watts, R. L. et J. Zimmerman.** 1978. « Towards a positive theory of the determination of accounting standards. » *Accounting Reviaw*, January, page : 112-134.

108 **Bowen, R. M., E. W. Noreen et J. M. Lacey.** 1981. « Determination of the corporate decision to capitalize interest. » *Journal of Accounting and Economics*, August, page : 151-179.

109 **Zmijewski, M. E. et R. L. Hagerman.** 1981. « An income strategy approach to the positive theory of accounting standard setting/choice. » *Journal of Accounting and Economics*, August, page : 129-150.

110 **Lilien, S. et V. Pastena.** 1982. « Determinants of intra-method choice in the oil and gas industry. » *Journal of Accounting and Economics*, December, page : 145-170.

111 **Daley, L. et R. Vigeland.** 1983. « The effect of debt covenants and political costs on the choice of accounting methods : The case of accounting for R&D costs. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 5, page 195-211.

Les études actuelles utilisent le ratio d'endettement comme la variable pivot à partir de laquelle peut être mesurée la violation des clauses prévues dans les contrats d'endettement. Hunt (1985)[112] inclut le ratio d'endettement dans l'ensemble des variables conduisant les entreprises à ne pas adopter la méthode LIFO d'évaluation des stocks. Cette variable n'est pas seulement prise en compte comme variable indépendante, mais également comme facteur de sélection des entreprises de l'échantillon. Les entreprises retenues doivent toutes être largement endettées. Cela permet de conclure que les entreprises n'adoptant pas la méthode LIFO sont proches du ratio d'endettement fixé contractuellement.

Johnson et Ramanan (1988)[113] analysent le changement de technique de comptabilisation des dépenses de R&D dans l'industrie pétrolière durant la période 1970-1976. Ils utilisent le niveau d'endettement long terme ainsi que le ratio (stock/immobilisations corporelles) comme représentation des variables restrictives des contrats d'endettement. Les résultats indiquent que les entreprises passant de la méthode Successful Efforts à la méthode Full Cost sont plus endettées et ont effectué des investissements plus importants. Les résultats sont conformes à l'hypothèse de l'endettement.

Dans le même ordre d'idée, El Gazzar, Lilien et Pastena (1986)[114], Press et Weintrop (1990)[115] ont utilisé le ratio d'endettement comme variable représentative de non respect des contrats d'endettement déterminant le choix de la méthode d'amortissement. Les résultats sont conformes à l'hypothèse selon laquelle les entreprises qui adoptent une méthode augmentant les résultats (passage du dégressif au linéaire) sont les plus endettées et les plus proches des limites contractuelles.

L'ensemble de ces études a permis de valider la pertinence de la relation entre les contraintes d'endettement et les choix comptables opérés par les entreprises. Toutefois, la validité de la variable d'endettement comme représentation de la proximité aux clau-

---

112 **Hunt, H.** 1985. « Potential determinants of corporate inventory accounting decisions. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, page : 448-467.

113 **Johnson, B. and R. Ramana.** 1988. « Discretionnary accounting changes from « successful efforts » to « full cost » methods : 1970-1976. » *The Accounting Review*, Janvier 1988, Vol. 63, n° 1, page 96-110.

114 **El Gazzar, S., Lilien S., et V. Pastena.** 1986. « Accounting for leases by lessees. » *Journal of Accounting and Economics*, N° 8, page : 217-237.

115 **Press, E. et J. Weintrop.** 1990. « Accounting-based constraints in public and private debt agreements : their association with leverage and impact on accounting choice. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 65-95.

ses contractuelles n'a pas été établie. Zimmer (1986)[116], dans son étude du comportement comptable des entreprises australiennes en matière d'enregistrement des intérêts liés aux investissements immobilisés, a mis en évidence que la capitalisation des intérêts (induisant une augmentation des résultats) est déterminée par l'importance de l'endettement. Par contre, lorsqu'il existe un projet de financement spécifique à l'investissement, la relation entre endettement et méthode comptable n'est plus validée.

La relation entre niveau d'endettement, opportunité d'investissement et financement spécifique induit une remise en cause relative des déterminants des choix comptables. La relation entre le niveau d'endettement et le choix comptable sera toujours validée. Mais le projet d'investissement et son plan de financement détermineront en grande partie les choix effectués. L'endettement ne sera plus la variable déterminante principale.

Cette innovation dans la relation entre endettement et technique comptable avait été évoquée par Watts et Zimmerman (1986)[117]. A partir de cette constatation (validée par l'analyse de Zimmer), le niveau absolu d'endettement et la proximité aux clauses contractuelles ne suffisent plus à valider l'hypothèse d'endettement.

Deux études récentes analysent, sur une longue période, les choix comptables opérés par les managers de firmes n'ayant pas respecté les limites fixées par les clauses des contrats d'endettement.

Healy et Palepu (1990)[118] examinent la réponse de la firme en terme de choix comptables et de distribution de dividendes lorsque les contraintes en matière de distribution de dividendes augmentent. Ils concluent que les dirigeants préfèrent réduire les distributions de dividendes afin de respecter les ratios imposés par les contrats d'endettement plutôt que de modifier les techniques comptables. Les dirigeants n'agissent pas de façon à contourner les contraintes contractuelles.

---

116 **Zimmer, I.** 1986. « Accounting for interest by real Estate developers. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 8, page : 37-51.

117 **Watts R. L. et J. Zimmerman.** 1986. Op. Cit.

118 **Healy P. et K. Palepu.** 1990. « Effectivness of accounting-based dividend-covenants. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 10, page : 211-233.

Defond et Jiambalvo (1991)[119] analysent les "Abnormal accruals" d'un échantillon de 90 entreprises ayant indiqué dans leur rapport annuel avoir violé les ratios imposés par leurs contrats d'endettement. Les résultats indiquent que l'année précédant la violation des clauses contractuelles, les "Abnormal accruals" sont positifs et significativement supérieurs à ceux d'un échantillon de contrôle composé d'entreprises ayant respecté les clauses contractuelles.

Le choix d'une procédure comptable dépend donc de facteurs autres que la seule proximité aux ratios imposés par les contrats d'endettement. La liquidité de la firme, sa situation fiscale motivent le dirigeant à effectuer certains choix comptables. L'hypothèse des marchés efficients indique que les choix comptables sont une part de l'efficience des contrats régissant l'activité de l'entreprise. C'est pourquoi, les choix comptables sont à relier aux opportunités d'investissement auxquelles peut faire face l'entreprise.

3.2. Les contrats d'intéressement et les choix comptables.

L'analyse de la relation entre les choix comptables et les contrats d'intéressement dans le cadre de la théorie de l'agence s'est focalisée sur le lien entre l'existence de stocks-options et le choix de techniques permettant d'augmenter les résultats comptables.

Les contrats d'intéressement tels l'attribution de stocks-options conduisent à intéresser les dirigeants à l'évolution de leur entreprise au travers de sa valeur boursière. Cette forme d'intéressement, axée sur l'actionnariat des dirigeants, conduit à réduire la divergence d'intérêt entre les dirigeants et les actionnaires. Les dirigeants sont amenés à prendre des décisions de gestion conformes aux intérêts des actionnaires car leurs processus de maximisation de richesse seront similaires. L'attribution de stocks-options aux dirigeants apparaît comme la solution la plus efficiente pour réduire la divergence d'intérêt avec les actionnaires. Celle-ci peut s'effectuer selon deux formes. Il s'agit de la mise en oeuvre de plan d'options d'achat d'actions et de plan d'options de souscription d'actions. Nous présenterons successivement chacune de ces deux modalités en distinguant les intérêts des bénéficiaires de ceux des actionnaires.

---

119 **Defond, M et J. Jiambalvo.** 1991. « Debt covenant violation and manipulation of accruals. » *Working Paper*, University of Southern California and University of Washington.

La mise en place d'un plan d'option d'achat d'actions nécessite des conditions particulières de mise en oeuvre et a des effets sur la situation des actionnaires. Il est donc nécessaire de s'arrêter quelques instants sur l'intérêt que représente un tel plan pour les dirigeants bénéficiaires ainsi que pour les actionnaires. Nous reprendrons pour cela les développements effectués par Desbrières (1991).

De façon générale, le plan d'option d'achat d'actions consiste en la possibilité, pour chacun des salariés concernés (principalement les dirigeants), de pouvoir acquérir des actions de son entreprise à un prix inférieur à leur valeur réelle, les titres ayant été préalablement rachetés par l'entreprise.

Ce type de plan permet donc à ses bénéficiaires de pouvoir acheter les actions de leur propre société à un prix E inférieur à la valeur actuelle S.

Les intérêts du bénéficiaire tiennent donc dans la plus-value qu'il pourra réaliser lorsqu'il cédera ses titres après une période minimale de détention d'une année. La cession sera effectuée lorsque la somme engendrée par l'accroissement de la valeur des titres, les dividendes perçus durant la période de détention, ainsi que l'économie d'impôt réalisée (taxation au régime des plus-values et non pas à l'impôt sur le revenu) seront supérieurs au coût de financement supporté.

Si le bénéficiaire décide de céder ses titres, dès l'exercice de l'option, son bénéfice sera de : (S-E) - Imposition sur le revenu.

Par contre, s'il cède ses titres après leur acquisition, son bénéfice équivaut à: n(S-E)(1-Ts)

avec :

E : prix des actions dans le plan de stock-options;

S : valeur des actions à la date de levée de l'option;

n : nombre de titres faisant l'objet de la levée;

Ts : imposition sur les plus-values.

Lorsque le bénéficiaire anticipe une situation favorable, il décidera alors de conserver ses titres. Les avantages qu'il pourra en retirer seront les suivants :

$$-nE+\sum_{t=1}^{T}\frac{nd_t(1-T_d)}{(1+i)^t}+\frac{nS_T-n(S_T-E)T_p}{(1+i)^T}$$

avec:

T_d: Taux d' imposition des dividendes perçus à chaque période t

T_p: Taux d' imposition du gain en capital réalisé

S_T: Prix de revente espéré en fin de période

i: Taux de rentabilité exigé des actions détenues

c: Taux de croissance espéré de la valeur de l'action entre la date d' exercice et la date de cession

Lorsque le bénéficiaire exerce ses options, il subit certains coûts. D'une part, pour acquérir les titres, il a immobilisé des fonds disponibles ou emprunté auprès d'un organisme de crédit. D'autre part, l'acquisition le transforme en un bénéficiaire actionnaire tout comme tout autre actionnaire extérieur. Ses intérêts financiers sont désormais liés à ceux de l'entreprise. Il devra donc orienter ses actions afin de satisfaire sa propre utilité qui est également celle des actionnaires. Comme les bénéficiaires sont principalement des dirigeants, leurs décisions managériales vont automatiquement s'aligner sur celles des actionnaires. Ils agiront afin de maximiser la valeur de la firme par la réduction des prélèvements non pécuniaires, par le choix de programmes d'investissements adéquats en terme de taille et de risque, par une plus forte implication. Ces éléments ajoutés au coût financier direct de l'acquisition constituent la perte d'utilité subie par le bénéficiaire.

Si nous modélisons, la perte d'utilité par :

$$n(F+V)$$

avec :

V : le coût d'opportunité supporté pour chaque titre acquis par le bénéficiaire (alignement de son comportement à ses nouveaux intérêts, supplément d'investissement humain dans la firme, immobilisation des fonds nécessaires au financement);

F : la valeur actuelle des charges financières décaissées, c'est-à-dire la valeur actuelle du coût d'opportunité nécessaire au financement des titres acquis.

Lorsque le bénéficiaire décide de conserver ses titres, il faut que la relation suivante soit vérifiée :

$$-nE+\sum_{t=1}^{T}\frac{nd_t(1-T_d)}{(1+i)^t}+\frac{nS_T-n(S_T-E)T_p}{(1+i)^T}>n(F+V)$$

Par simplification, nous aboutissons à : nDt + nPVt > N(F+V)

avec :

Dt : dividende par action actualisé;

Pvt : plus-value actualisée nette d'impôt.

Si le dirigeant s'implique suffisamment dans la gestion de l'entreprise, conformément aux intérêts des actionnaires, alors la valeur de la firme augmentera et il aura eu raison de conserver les titres. La rentabilité aura rémunéré le risque encouru.

Lorsque les actionnaires décident de mettre en oeuvre un plan d'option de rachat d'actions, ils peuvent en fixer le prix à une valeur inférieure au cours moyen sans toutefois que celui-ci ne décote de plus de 20%. Une autre possibilité consisterait, pour les actionnaires, à fixer le prix d'option à un niveau supérieur à la moyenne des dernières cotations. Deux cas de figure peuvent se présenter. Si nous désignons :

Sr, comme étant le cours moyen des dernières cotations;

E, le prix offert par les actionnaires.

La première situation est celle où E<Sr sachant que E>0.8Sr. L'entreprise réalisera alors une moins-value sur la cession de ses titres, moins-value qui sera déductible de son résultat fiscal. L'actionnaire devra par conséquent supporter le coût de la moins-value nette d'impôt ainsi que le coût du capital. Nous pouvons formaliser l'équation du coût subit par l'actionnaire sous la forme suivante :

$$nE - nSr(1+k)^N - n(Sr-E)\tau, avec 0.8Sr \leq E < Sr.$$

Sachant :

τ: taux d' imposition des plus values.
k: coût du capital.
N: nombre d' années entre la date d' acquisiton de ses titres par l' entreprise et la date d' exercice des options.

La deuxième situation est celle où le prix, offert par les actionnaires aux bénéficiaires, est supérieur à la valeur de rachat de ses propres titres par la firme. Dans ce cas l'entreprise devra acquitter un impôt sur la plus-value réalisée. Le gain net des actionnaires sera alors :

$$nE - nSr(1+k)^N + n(Sr-E)\tau, avec E > Sr.$$

L'incidence sur la richesse de l'actionnaire sera fonction du prix offert par les actionnaires aux bénéficiaires et du coût du capital. L'actionnaire enregistrera de ce fait un coût lorsque :

$$E < \frac{Sr\left((1+k)^N - \tau\right)}{(1-\tau)}$$

Le principal problème rencontré par les actionnaires consiste à fixer le prix auquel ils céderont les actions aux bénéficiaires. Selon la relation établie précédemment, si les actionnaires désirent réaliser un gain lorsque les bénéficiaires lèvent leurs options après 5 années de détention (nous supposerons un coût du capital de 10% et une imposition sur les plus-values de 19%), il faudra fixer le prix à 1,753 supérieur au prix de rachat.

Au-delà de la fixation du prix de cession, l'allocation d'un plan d'option d'achat d'actions permet d'améliorer les performances des bénéficiaires. Cet intéressement conduit à réduire les prélèvements non pécuniaires des dirigeants et permet de diversifier le risque en permettant aux bénéficiaires de devenir actionnaires.

En matière d'attribution d'un plan de souscription, les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires sont différents de ceux résultant d'un plan d'option d'achat d'actions.

Les bénéficiaires d'un plan de souscription d'actions, afin de réaliser une plus-value, vont attendre que la valeur de leur participation conditionnelle soit supérieure au prix d'exercice pour la levée de l'option.

L'option de souscription ayant lieu concomitamment à une augmentation de capital, la valeur de l'action lors de l'exercice des options sera :

$$S' = \frac{NS + nE}{N + n}$$

sachant :

S' : la valeur de l'action après l'augmentation de capital;

N : le nombre d'actions existant avant l'augmentation de capital;

n : le nombre de titres acquis par les bénéficiaires;

S : la valeur de chaque action avant l'exercice de l'option;

E : le prix d'achat de chaque action.

Le bénéficiaire exercera son option lorsque la valeur de l'action après l'augmentation de capital (S') sera supérieure à E (le prix d'achat de chaque action).

Suite à cette acquisition, le bénéficiaire aura deux possibilités, soit céder les titres immédiatement après les avoir acquis, soit les conserver.

Si les bénéficiaires décident de vendre leurs titres immédiatement après avoir exercer leur option, la condition d'exercice de l'option sera :

$$\frac{nN}{n+N}(S-E)(1-Ts)>0$$

Si les bénéficiaires décident de conserver leurs titres, leur enrichissement sera composé des flux de dividendes actualisés, et de la plus-value sur la cession des titres nette d'impôt. De plus, ils subiront un coût lié d'une part au financement de l'investissement (F), d'autre part à la perte d'utilité (V) engendrée par la mise en conformité de leurs actions aux intérêts des actionnaires. Dans ce cas, la condition d'exercice sera :

$$\sum_{t=1}^{T}\frac{nd_t(1-T_d)}{(1+i)^t}+\frac{n\left(S_r-E(1+i)^T\right)-n(S_r-E)T_p}{(1+i)^T}>n(F+V)$$

Lors de la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions, les actionnaires subiront dans un premier temps un coût lié à la dilution de leur actionnariat. Ce coût se matérialise par l'abandon de leur droit préférentiel de souscription qui sera inclus dans le prix S'.

$$N(S-S')=N(S-\frac{NS+nE}{N+n})=\frac{nN}{N+n}(S-E)$$

Lors de l'attribution d'un plan d'options de souscription d'actions les actionnaires subiront le coût précédemment déterminé, mais verront la valeur des actions restant en leur possession augmenter du fait de la plus forte implication des dirigeants à agir conformément à leurs intérêts. En la matière, le gain des actionnaires proviendra de la réduction des prélèvements non pécuniaires de la part des bénéficiaires et de l'augmentation de la valeur des titres restant en leur possession. Toutefois, il n'existe pas de gain induit par la diversification car la mise en oeuvre d'un plan de souscription d'actions ne résulte pas de la cession de titres mais d'une augmentation de capital. Les actionnaires ouvriront alors un plan d'option de souscription d'actions dès que :

$$\frac{nN}{N+n}(S-E)<nV')$$

La réussite de ce plan nécessitera de fixer la prime d'acquisition dans les conditions suivantes :

$$\frac{(N+n)(F+V+I-D_t)}{NE(1-T_s)} < P < \frac{(N+n)V'}{NR}$$

avec:

D_t, I, F, V et $V' = 0; T_s \geq 0$: en cas de revente immédiate des actions.

$D_t \geq 0; T_s = 0; I, F, V, V' > 0$: en cas de conservation des titres.

Le plan d'options sur actions constitue donc un intéressement idéal pour satisfaire les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires. Les bénéficiaires, s'ils lèvent l'option et cèdent simultanément en bourse les titres ainsi acquis, n'encourent aucun risque.

Nous avons constaté que les plans de stock-options constituent une forme d'intéressement permettant de faire converger les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires. Cognard [120] (1995), faisant référence à une enquête de Cornet, indiquait que 60% des cadres dont le salaire annuel est supérieur à 800.000 francs bénéficient d'un plan de stock-options. Le pourcentage est de 25% lorsque le salaire annuel est compris entre 600.000 et 800.000 francs. Le pourcentage tombe à 21% lorsque le salaire annuel est compris entre 450.000 et 600.000 francs. Dans les sociétés cotées, 90% des membres du directoire et 70% des membres de l'encadrement technique de haut niveau bénéficient d'un plan de stock-options.

---

120 Cognard, E. « Intéressement : Stock-options, le jackpot des privilégiés. » *L'expansion*, n°492, Janvier 1995.

Ce chapitre nous a permis au travers de ses trois sections, d'une part d'effectuer une présentation des fondements des analyses en comptabilité financière. Fondements communs aux analyses positives dont les premiers travaux émergent avec l'étude des réactions du marché à l'annonce d'une modification comptable. Ces travaux fondateurs ainsi que les hypothèses sous-jacentes à la théorie positive de la comptabilité ont constitué la première phase de notre présentation. Ces différents éléments nous ont conduit à présenter les concepts de la théorie positive de la comptabilité. Ces différents concepts (coûts d'agence, coûts politiques) constituent les spécificités de la théorie positive de la comptabilité à la fois face aux travaux fondateurs de la comptabilité financière mais également face aux méthodologies concurrentes. Par ailleurs, nous avons effectué une analyse du processus contractuel qui nous a permis de mettre en évidence les relations existant entre les choix comptables et à la fois les contrats d'endettement et d'intéressement.

La théorie positive constitue donc un courant de recherche dont la base théorique a fait l'objet d'un mûrissement, initié à la fin des années 60, structuré à la fin des années 70, amplifié et synthétisé durant les années 80.

A partir des relations contractuelles et politiques, dont nous venons de faire la présentation, les chercheurs, en comptabilité positive, ont formulé un ensemble d'hypothèses conduisant à de nombreux travaux empiriques. Ces travaux peuvent faire l'objet d'un regroupement en trois niveaux d'analyses dont la présentation sera effectuée dans le chapitre suivant. Cette phase sera celle du bilan des analyses positives.

Une seconde phase de ce chapitre consistera, au travers des apports et limites de la théorie positive de la comptabilité, à mettre cette théorie en perspective.

Chapitre 2 :

Bilan et Perpectives de la théorie positive de la comptabilité

L'objet de ce chapitre est d'une part de présenter les analyses issues des développements de la théorie positive de la comptabilité. D'autre part, d'en tirer les apports et limites.

La présentation des différentes analyses positives sera effectuée au travers de la première section de ce chapitre par le recours à une partition en trois niveaux distincts de recherche. Le premier niveau sera celui des analyses ayant étudié le comportement des dirigeants lors des négociations des normes comptables. Il s'agit de l'étude du phénomène de Lobbying comptable. Le second niveau analyse les déterminants des choix comptables et des modifications de ces choix. Quant au troisième niveau des analyses positives, il met en relation les réactions boursières face à l'adoption de techniques comptables spécifiques. Ces trois niveaux constituerons les trois paragraphes de la première section de ce chapitre.

L'utilisation de la statistique pour l'analyse des comportements comptables et le renouvellement de la recherche comptable par l'analyse des déterminants de ces comportements constituent les deux principaux apports de la théorie positive de la comptabilité.

Quant aux limites de cette théorie, elles sont constituées à la fois de problèmes inhérents aux analyses positives et à des développements théoriques concurrents. Apports et limites de la théorie positive de la comptabilité constitueront les deux axes de la seconde section de ce chapitre.

Section 1. Les différents niveaux d'analyse de la théorie positive.

Les multiples relations contractuelles dont nous venons de faire la présentation peuvent être regroupées selon deux niveaux. Il s'agit d'une part de la relation entre actionnaires et dirigeants et d'autre part de la relation entre dirigeants et créanciers. Chacune de ces relations a des conséquences en terme de théorie de l'agence et développe des contraintes de choix entre alternatives comptables. Le tableau suivant permet d'apprécier l'ensemble de ces relations et leurs conséquences.

Type de relation d'agence	Conséquences de la relation d'agence	Contraintes de choix entre alternatives comptables
actionnaires - dirigeants	relation entre le niveau de résultat comptable et la rémunération des dirigeants	répartition du capital entre actionnaires et dirigeants
dirigeants - créanciers	relation entre le niveau de résultat comptable et le degré de liberté de gestion des dirigeants	ratio de distribution ratio d'endettement ratio de couverture d'intérêts ratio de fonds de roulement

TABLEAU 7 : LES CONTRAINTES ISSUES DE LA THEORIE DE L'AGENCE.

De ce tableau synoptique, nous pouvons énoncer les différentes hypothèses relevant des relations d'agence établies entre les parties prenantes à la gestion de l'entreprise.

Dans le cadre de la relation entre actionnaires et dirigeants nous pouvons citer deux hypothèses, dont la deuxième relève de l'approfondissement de la première:

☆ Les dirigeants dont la rémunération est fonction du résultat comptable préfèrent les méthodes qui accroissent ce résultat[121] ;

☆ Les entreprises dont la rémunération des dirigeants est liée au résultat comptable et dont le capital est détenu majoritairement par des actionnaires non dirigeants, préfè-

---

121 **Watts, R. and Zimmerman, J.** (1978), "Toward a positive theory of the determination of accounting Standards", *The Accounting Review*, vol. LIII, pp. 112-134.

rent les alternatives comptables qui accroissent le résultat. Celles dont le capital est détenu par les dirigeants préfèrent les méthodes qui réduisent le résultat comptable[122].

La relation entre les dirigeants et les créanciers conduit les chercheurs de ce courant de recherche à mettre sur pied un corpus de quatre hypothèses :

☆ Les entreprises dont le ratio de distribution approche de la limite fixée contractuellement préfèrent les alternatives accroissant le résultat comptable[123] ;

☆ Les entreprises dont le ratio d'endettement approche de la limite fixée contractuellement préfèrent les alternatives diminuant le niveau apparent d'endettement[124] ;

☆ Les entreprises dont le ratio de couverture des intérêts approche de la limite fixée contractuellement préfèrent les méthodes qui augmentent le résultat[125] ;

☆ Les entreprises dont le fonds de roulement approche de la limite fixée contractuellement préfèrent les méthodes qui accroissent le fonds de roulement[126].

Ces différentes hypothèses conduisent les chercheurs à effectuer principalement des analyses quant aux alternatives comptables choisies, lors de l'établissement des comptes, lors de la négociation des normes, lors des changements de normes (analyse de la rapidité à utiliser la nouvelle norme). Ces alternatives ont des effets différents sur le résultat comptable.

Néanmoins, la théorie de l'agence, en considérant l'entreprise comme un ensemble de contrats entre les différents partenaires contribuant à son fonctionnement, ne prend pas en compte la situation de l'entreprise dans son environnement institutionnel. Il s'agit là de la place de l'entreprise au sein du marché politique. Cette notion est développée par la théorie des coûts politiques.

---

122 **Dhaliwal, D., Salamon, G. and Smith, E.** (1982), "The effect of owner versus management control on the choice of accounting methods", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 4, pp.41-53.

123 **Daley, L. and Vigeland, R.** (1983), "The effects of debt covenants and political costs on the choice of accounting methods", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 5, pp. 195-211.

124 **Zmijewski, M. and Hagerman, R.,** (1981), "An income strategy approach to the positive theory of accounting standard setting / choice", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, pp. 129-149.

125 **Wong, J.** (1988), "Political costs and an intraperiod accounting choice for export tax credits", *Journal of Accounting and Economics*, Vol 10, pp. 37-51.

126 **Hunt, H.** (1985), "Potential determinants of corporate inventory accounting decisions", *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, pp. 448-467.

Ces éléments d'analyse conduisent à quatre hypothèses de recherche concernant le choix entre alternatives comptables.

✧ Les entreprises de grande taille préfèrent les alternatives diminuant le résultat comptable[127] [128] ;

✧ Les entreprises faisant face à un degré de risque élevé préfèrent les alternatives diminuant le résultat comptable;

✧ Les entreprises évoluant dans un secteur concentré ou ayant une position dominante préfèrent les alternatives diminuant le résultat comptable;

✧ Les entreprises réglementées préfèrent les alternatives diminuant le résultat comptable.

Les coûts d'agence comportent donc deux aspects. Le premier est celui des coûts de négociation des contrats (évaluation de l'intérêt à contracter, de la négociation du contrat proprement dit, de la mise au point du contrat optimal, du remodelage du contrat final optimal). Le second est celui des coûts informationnels (le coût de l'obtention de l'information et de l'évaluation des effets du contrat). Ces deux aspects des coûts d'agence sont pris en compte dans l'environnement existant lors de la négociation des contrats et de leur finalisation. Celui-ci présente certaines caractéristiques, notamment dans le domaine comptable. Les règles comptables utilisées lors de la négociation des contrats sont très importantes, dans la mesure où elles déterminent les résultats à venir de la firme. Les résultats à venir de la firme, étant la somme des valeurs attribuées à chacune des parties prenantes aux contrats de l'entreprise (managers, actionnaires, banquiers, nations), représentent l'élément central de toute négociation contractuelle.

Comme la valeur de la firme, servant de référence lors de la négociation des contrats, est le résultat de choix comptable. Toute modification des méthodes comptables conduit nécessairement à une modification de la valeur de la firme de part les changements dans les résultats escomptés. De ce fait, la situation des parties prenantes à la firme se trouve considérablement modifiée.

---

127 **Hagerman, R. and Zwijewski, M.** (1979), "Some economics determinants of accounting policy choice", *Journal of Accounting and Economics*, August 1979, pp. 141-161.

128 **Abdel-Khalik, A. R.** (1985), "The effect of LIFO-switching and firm ownership on executives' pay", *Journal of Accounting Research*, Autumn 1985, pp. 7-447.

Dans ces conditions, la rationalité des agents nous conduit à envisager qu'ils ne puissent que demander des compensations lors de toute modification des règles comptables. Cela, afin de compenser ex-ante les pertes subies lors de ces modifications.

En ce qui concerne les coûts d'agence nous pouvons retenir quatre éléments, dont l'existence conduit à modifier les résultats lors du changement de règles comptables. Ces éléments sont l'existence de plans de compensation, la régulation gouvernementale, l'agrément bancaire, la présence sur la scène publique de l'entreprise.

⇨L'existence de plan de compensation.

Les plans de compensation permettent aux dirigeants de toucher un bonus lorsqu'ils dépassent les résultats fixés lors de la négociation des objectifs annuels. Cette prime sera calculée le plus souvent en terme de résultat net comptable. De ce fait, toute modification des choix comptables conduit à une modification de la situation de l'entreprise. L'allocation supplémentaire pourra donc être largement affectée par toute modification des méthodes comptables conduisant à une modification de la valeur de la firme. Face à ces changements comptables, les dirigeants impliquées par ces plans peuvent modifier les plans d'investissements ou les engagements financiers afin de modifier la situation de telle manière à ne pas avoir à appliquer les changements comptables. Par ailleurs, les dirigeants les plus influents peuvent effectuer des actions de « Lobbying », pour modifier la législation comptable dans un sens plus favorable à leurs intérêts.

A partir de cette réflexion, il apparaît que les changements de techniques comptables ont des conséquences économiques.

Les conséquences économiques des différents choix comptables dépendent de la différence de coût entre celui de la négociation ex-ante et de la renégociation ex-post.

⇨La régulation gouvernementale.

L'activité régulatrice de l'état s'opère par la mise sur pied d'une réglementation en matière de partage des marchés, de capital minimum, d'un contrôle des prix. Lors des discussions avec les commissions de régulation les dirigeants s'appuient sur des chiffres comptables afin de démontrer la nécessité de la prise de contrôle d'une société, ou de l'augmentation des prix.

L'acception de ricardien s'applique à la volonté d'expliquer une hypothèse qui apparaît dans certains travaux positivistes[129]

Trois éléments permettent d'appeler cette hypothèse Ricardienne:

- Le premier provient du fait que toutes les entreprises ont à faire face à des "séries" d'opportunités d'investissement et de production différentes;

- Le second est qu'il existe une communauté d'intérêt suffisante entre créanciers, dirigeants et actionnaires pour qu'ils puissent s'accorder sans être influencés par des perturbations économiques externes à la firme;

- Le troisième consiste à énoncer que conformément au premier élément les entreprises effectueront des choix comptables permettant de minimiser les coûts et ainsi de leur procurer un avantage comparatif.

Il apparaît donc que les créanciers, actionnaires et dirigeants peuvent s'accorder, malgré des opportunités d'investissement et de production différentes, sur la base de la recherche d'un avantage comparatif.

Nous pouvons donc établir que les différents choix effectués en matière d'alternatives comptables auront pour objet d'affecter le résultat comptable et donc, par la même, la valeur de la firme[130]. Les choix étant, pour deux firmes ayant à faire face à des opportunités identiques d'investissements, de minimiser l'imposition afin de se créer un avantage comparatif.

L'hypothèse générale de recherche est donc:

✧Pour des entreprises ayant des opportunités en matière d'investissement et de production différentes, le choix entre alternatives comptables se reportera sur la méthode minimisant l'imposition.

---

129 **Morse, D. and Richardson, G.** (1983), "The LIFO/FIFO decision", *Journal of Accounting Research*, Spring 1983, pp.106-127.

129 **Lee, C. J. and Hsieh, D.A.** (1985), "Choice of inventory accounting methods: Comparative analyses of alternatives hypotheses", *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, pp.468-485.

130 **Gonedes, N. J.** (1979), "Accounting techniques and firm's equilibrium values: tax methods and the LIFO/FIFO choice", University of Chicago, Report 7911, Center for Mathematical studies in business and economics. Cité par **Lee, C. J. and Hsieh, D.A.** (1985), "Choice of Inventory Accounting Methods: Comparative Analyses of Alternatives Hypotheses", *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, pp.468-485.

Partant de ces trois groupes d'hypothèses, coût d'agence, coûts politiques, entreprise Ricardienne, les chercheurs ont développé trois corpus de questionnement. Ceux-ci constituent les trois niveaux d'analyse de la théorie positive.

La nature des questions relevant de la théorie positive de la comptabilité peut être synthétisée comparativement à leur positionnement dans le cycle de vie du produit comptable[131] . Notion que nous reprenons à J.L. Malo, mais tout en y apportant quelques modifications. Reprenons, à cet égard, le schéma n°2 représentant les différents aspects de la théorie positive de la comptabilité.

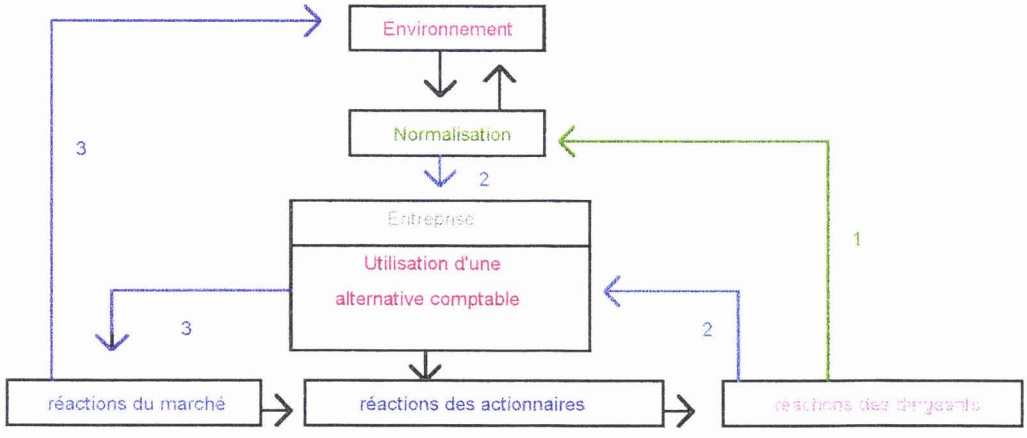

SCHEMA 7 : LES DIFFERENTS NIVEAUX DE QUESTIONNEMENT DE LA THEORIE POSITIVE.

Nous constatons trois niveaux de questionnement. Le premier concerne le "lobbying" des dirigeants lors de l'adoption des normes comptables, le second étudie le choix effectué entre alternatives comptables (en première utilisation d'une nouvelle norme, ou en matière de changement de méthode utilisée). Quant au troisième, il s'intéresse aux réactions du marché lors de l'utilisation d'une méthode comptable ou lors du changement de méthode. Etudions pour chacun de ces trois niveaux d'analyse les études empiriques effectuées.

1.1. Le premier niveau d'analyse de la théorie positive.

Ce premier niveau (numéroté 1 sur le schéma précèdent) étudie le comportement des dirigeants lors des négociations organisées pour l'adoption de nouvelles normes comptables. Deux axes ont été suivis par les chercheurs. D'une part[132] , ils ont étudié les pré-

---

131 **Malo, J. L.** (1989), "Première approche d'un cadre méthodologique de recherche en comptabilité", Congrès de l'Association Française de Comptabilité (A.F.C); Poitiers, 1989.

132 **Brown, P. R.** (1981). « A descriptive analysis of select input bases of the financial accounting standards Bbard », *Journal of Accounting Research*, Spring, page : 232-246.

férences techniques des professionnels de la comptabilité lors des négociations durant les changements de norme. En effet, l'organisme normalisateur américain (F.A.S.B., Federal Accounting Standards Board) organise des exposés-sondages afin de connaître l'avis des entreprises sur les projets d'adoption de normes comptables. Cette situation conduit donc les entreprises à prendre position pour telle ou telle norme en fonction de leur impact.

Les études ont concerné l'adoption des normes sur la divulgation des effets de l'inflation[133], la comptabilisation des intérêts intercalaires[134], la conversion des créances et des dettes en devises au cours du jour [135], l'utilisation de la méthode "full cost" pour la comptabilisation des dépenses de prospection pétrolière.

D'autre part, dans le cadre de la théorie positive de la comptabilité, il s'est agit de vérifier si les positions prises par les entreprises en matière de "lobbying" étaient conformes aux hypothèses développées. L'analyse de Watts et Zimmerman (1978)[136] a mis en évidence la détermination du comportement de « Lobbying » lors de la négociation des G.A.A.P. .

Dans le cadre des variables utilisées pour ces analyses (taille, importance des exportations, répartition du capital entre actionnaires et dirigeants, niveau d'endettement, existence d'un plan d'intéressement), les résultats confirment les hypothèses de comportement en matière de "Lobbying".

Mais la critique peut s'effectuer sur deux niveaux. Le premier concerne la terminologie employée. Le terme de "Lobbying" est en effet excessif, il ne s'agit que d'une consultation visant à connaître l'avis des dirigeants sur les projets de normes. Et, quand bien même les dirigeants pourraient faire infléchir les organismes normalisateurs, ceux-ci ont

---

132 **Haring, J. R.** (1979). « Accounting rules and the accounting establishment », *Journal of Business*, October, page : 507-519.

133 **Watts, R. and Zimmerman, J.** (1978), "Towards a positive theory of the determination of accounting standards", *The Accounting Review*, Vol. LIII, pp. 112-134.

134 **Dhaliwal, D.** (1982), "Some economic determinants of management lobbying for alternative methods of accounting: Evidence from the accounting for iinterest costs issue", *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 9,pp. 255-262.

135 **Kelly, L.** (1985), "Corporate management lobbying on F.A.S. n° 8: Some further evidence", *Journal of accounting Research*, Vol. 2, Autumn 1985, pp. 619-632.

136 **Watts, R. and Zimmerman, J.** Op. Cit. note 115.

tout loisir de rétablir la vérité sur les informations apportées par les entreprises conformément aux hypothèses de la théorie des marchés efficients.

Différentes études fondatrices de ce niveau d'analyse peuvent être synthétisées au travers du tableau suivant:

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats
Brown 1981 Analyse la relation entre les préférences dégagées des exposés-sondages et les positions prises par le FASB.	Utilise l'analyse discriminante et effectue une analyse multidimensionnelle pour relier les choix des répondants et les décisions prises.	Il existe une différence entre les opinions et les décisions prises par le FASB.
Haring 1979 Analyse le lien entre les décisions prises par le FASB et le Lobbying exercé par les entreprises, les universitaires.	Utilise la méthodologie probit afin de prédire les positions prises par le FASB en fonction des opinions prises par les organisations consultatives.	Les positions prises par le FASB sont corrélées positivement aux avis des entreprises et des organismes sponsorisant le FASB. Par contre, la relation est négative avec les avis formulés par les universitaires.
Watts et Zimmerman 1978137 Prédiction de la position du Lobbying des firmes en matière de GPLA.	Utilisent la méthodologie probit. Les variables explicatives de la position en terme de lobbying sont : les effets des GPLA sur les résultats, la taille, l'existence de plans d'intéressement, l'appartenance à un secteur régulé.	La taille de la firme et les effets des GPLA sur le résultat sont les éléments déterminants de la position prise.

TABLEAU 8 : LOBBYING ET CHOIX COMPTABLES.

1.2. Le deuxième niveau d'analyse de la théorie positive.

Ce niveau d'analyse (numéroté 2 sur le schéma précèdent) étudie à la fois les déterminants du choix entre deux alternatives comptables, et lors du changement de méthode.

Les analyses portant sur les déterminants de choix entre alternatives comptables ont développé, durant de nombreuses années, le paradigme du lissage des résultats. Cette théorie nous indique que le choix entre deux méthodes comptables s'effectuera au profit de celle permettant de maintenir la stabilité du résultat comptable.

Gordon[138] introduit le lissage des résultats[139] comme une implication de la maximisation de l'utilité des dirigeants. En effet, le manager maximiserait son utilité si le résul-

---

137 **Watts, R. et J. Zimmerman.** (1978). « Towards a positive theory of the determination of accounting standards. » *The Accounting Review*, January, page : 112-134.

tat comptable restait stable ou ne s'écartait pas de son taux d'évolution "normal" (le résultat doit suivre une évolution dont l'écart type serait nul). Ce travail, aussi intéressant soit-il, reste suspect pour deux raisons. La première tient dans le présupposé, effectué par Gordon, concernant la non-possibilité des investisseurs à ajuster leur comportement aux modifications des choix comptables. La seconde tient dans le fait que Gordon ne nous indique ni comment évaluer le lissage, et encore moins comment les investisseurs l'estiment.

Malgré ces insuffisances méthodologiques, les études ont été multipliées[140] suite au travail empirique fondateur de Gagnon[141]. La plupart d'entre-elles consacrent la validité de l'hypothèse suivant laquelle les investisseurs pénalisent les entreprises dont les dirigeants ne sélectionnent pas les alternatives comptables permettant de "lisser" le résultat.

L'affrontement des critiques méthodologiques (dont nous pouvons trouver un complément dans les analyses de Ball et Watts , Gonedes[142], Gonedes et Dopuch[143]) et des résultats empiriques a conduit les chercheurs à ne plus pouvoir se suffire de la théorie du lissage des résultats pour expliquer le comportement des dirigeants en matière de choix de méthode comptable. D'autant plus que les travaux de Ball et Brown (1968), Ball (1972), et Sunder (1975)[144] avancent que les modifications dans le choix d'une méthode

---

138 **Gordon, M. J.** (1964) "Postulates, principles and research in accounting", *The Accounting Review*, N° 39, April 1964, pp.251-263.

139 Une présentation des études consacrées au comportement de lissage des résultats est effectuée dans la section consacrée aux théories concurrentes à la théorie positive de la comptabilité.

140 **Copeland, R. M.** (1968) "Income smoothing" *Supplement to Journal of Accounting Research*, Vol. 6, pp. 101-116.

140 **Cushing, B. E.** (1969) "An empirical study of changes in accounting policy", *Journal of Accounting Research*, Vol. 7, Autumn 1969, pp. 196-203.

140 **White, G. E.** "Effects of discretionnary accounting policy on variable and declining performance trends", *Journal of Accounting Research*, Vol. 10, Autumn 1972, pp. 351-358.

141 **Gagnon, J. M.** (1967) "Purchase versus pooling of interests : The search for a Predictor", *Supplement to Journal of Accounting Research*, Vol. 5, pp. 187-205.

142 **Gonedes, N. J.** (1972) "Income smoothing behavior under selected stochastic processes", *Journal of Business*, Vol. 45, October 1972, pp. 570-584.

143 **Gonedes, N, J and Dopuch, N.** (1974) "Capital market equilibrium, information production, and selecting accounting techniques : Theorical framework and review of empirical work", *Journal of Accounting Research*, Vol. 12, 1974, pp. 48-129.

144 **Ball, R. and Brown, P.** (1968) "An empirical evaluation of accounting income numbers", *Journal of Accounting Research*, Autumn 1968, pp. 159-178.

144 **Ball, R.** (1972) "Changes in accounting techniques and stock prices", *Supplement to Journal of Accounting Research*, Vol. 10, pp. 1-38.

144 **Sunder, S.** (1975), "Stock prices and risk related to accounting changes in inventory valuation", *The Accounting Review*, April 1975, pp. 305-316.

comptable n'affectent en rien les anticipations des investisseurs conformément à la théorie des marchés efficients.

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats	Commentaires
Archibald. 1972. Analyse les réactions du marché lors de la publication d'un changement comptable.	Archibald analyse les effets sur le cours de bourse du passage de l'amortissement dégressif à l'amortissement linéaire. La période d'analyse cours de Janvier 1955 à Décembre 1966. Pour chacun des changements, la période de référence est de 48 mois. 23 mois avant la date d'annonce, 23 mois après.	Malgré l'accroissement des résultats publiés entraîné par le passage du dégressif au linéaire, les cours boursiers ne semblent pas avoir été influencés. Les rendements anormaux analysés ne sont pas significativement différents de zéro. Ce type de changement n'est donc pas un signal des performances futures attendues.	Les entreprises de l'échantillon avaient durant les deux années précédant le changement des résultats inférieurs à ceux du marché.
Ball. 1972. Analyse les réactions du marché boursier lors de la réalisation de différents changements comptables.	Sur une période d'analyse de 199 mois (99 mois et 99 mois après le changement), Ball met en relation l'ensemble des changements comptables à l'évolution du cours de bourse.	Ball n'identifie aucune relation statistiquement significative de la relation entre les changements d'évaluation comptable et les changements dans le cours boursier de la firme.	L'investisseur identifié par Ball n'est pas naïf face aux manipulations comptables.
Sunder. 1973. Analyse la réaction du marché lors de l'adoption de la méthode d'évaluation des stocks LIFO.	Sunder analyse les effets sur le RMC du passage de la méthode LIFO à la méthode FIFO. Son échantillon est composé de 110 annonces de changement, sur un période allant de 1946 à 1966. Les résidus s'analysant sur une période de 24 mois, 12 avant, 12 après.	Avec un modèle supposant la stabilité du bêta sur longue période, le RMC des entreprises qui ont adopté le LIFO croît de 5.3% durant les 12 mois qui ont précédé l'annonce. Durant les 12 mois qui suivent l'annonce, aucune modification n'est à constater (en modifiant son échantillon, l'augmentation du RMC tombe à 2.3%).	L'analyse de Sunder ne permet pas de conclure sur le sens de la relation entre l'adoption du LIFO et la variation des cours. L'augmentation des cours est-elle due à l'adoption du LIFO ? L'adoption du LIFO traduit la bonne santé de l'entreprise ce qui entraîne une augmentation du cours.

TABLEAU 9 : LES DETERMINANTS DE LA METHODE D'EVALUATION DES STOCKS.

La théorie des marchés efficients a donc joué un rôle majeur dans le renouvellement de la recherche comptable en popularisant une méthodologie positive issue de la recherche financière. Le MEDAF (le modèle découlant de la théorie des marchés efficients) a permis d'apporter une explication au rôle joué par la diffusion d'information sur l'évolution des cours de bourse. Plus particulièrement, la part de la variation due à cette diffusion. Cette relation entre diffusion d'information et variation des cours serait importante pour les acteurs à la vie de l'entreprise, s'il apparaissait qu'elle n'était pas neutre (à ce propos, il suffit de constater les évolutions récentes des cours de l'action Alcatel-Alsthom suite aux déboires de son P.D.G., ou de celles de Rhône-Poulenc suite aux provisions passées sur l'exercice 1994) et influençait à la fois le volume des transactions et le niveau des cours.

Le résidu symbolise la part de risque non entraîné par un l'évolution économique générale, mais s'explique par les caractéristiques propres à l'entreprise. Cette part de risque n'est pas susceptible d'être éliminée par la diversification. L'explication peut se trouver dans les choix comptables qui sont effectués par les dirigeants. C'est pourquoi, ce résidu fait l'objet d'une tentative d'explication par l'information comptable publiée.

Dans ce cas, comment pourrait-on expliquer les travaux normatifs sur les meilleures pratiques comptables?

La réponse provient des travaux basés sur l'existence de conséquences économiques, en terme de coûts d'agence et de coûts politiques, lors du choix entre alternatives comptables. Le choix d'une méthode peut affecter la richesse des acteurs de la vie de l'entreprise dans deux domaines. Le premier, ex-ante, avance que l'existence des contrats liant les dirigeants aux créanciers et aux actionnaires nécessite qu'ils (les dirigeants) effectuent des choix comptables adéquats à leurs objectifs (en terme d'efficience et de maximisation des contrats et de leur utilité). Le second, ex post, nous indique que le choix entre alternatives comptables affecte le résultat, donc la quotité imposable de l'entreprise.

Ces deux éléments font que la théorie positive s'intéresse aux déterminants et aux conséquences lors des choix et des changements de méthode comptable.

Les différentes études ont principalement concerné 12 variables "déterminantes", qui furent mises en relation avec des alternatives comptables. Les principales alternatives

étudiées concernent : l'évaluation des stocks, les amortissements, les engagements de retraite, les frais de recherche développement, les locations financières, la consolidation des filiales, les primes à l'exportation.

Hagerman et Zmijewski (1979)[145] utilisent la méthode probit afin de déterminer si des variables économiques et financières telles que la taille, le degré de risque, l'intensité capitalistique, la concentration, l'existence de plan d'intéressement affectent les choix comptables opérés par la firme. Cette recherche n'avait pas pour objectif de déterminer directement quels étaient les facteurs qui conduisaient les dirigeants à effectuer leurs choix comptables. Il s'agissait d'analyser si les caractéristiques économiques jouaient un rôle dans le processus décisionnel. L'analyse d'Hagerman et Zmijewski est la première à avoir mis en relation les caractéristiques économiques de la firme et ses choix comptables. En effet, l'analyse de Watts et Zimmerman portait sur les déterminants du lobbying lors de la discussion de nouvelles normes par le F.A.S.B..

L'analyse porte sur un échantillon composé de 300 firmes choisies au hasard parmi l'ensemble des entreprises industrielles cotées divulguant leurs choix comptables. L'année de référence est l'année 1975.

Hagerman et Zmijewski ont retenu 5 déterminants. Il s'agit de la taille de l'entreprise (mesurée au travers de son chiffre d'affaires et du total de bilan), de son risque spécifique (mesuré au travers du Bêta), de son intensité capitalistique (mesurée au travers du ratio : total des immobilisations/chiffre d'affaires), de son degré de concentration (mesuré au travers du ratio chiffre d'affaires de l'entreprise/chiffre d'affaires du secteur), de son taux d'imposition effective (mesuré au travers du ratio : impôts payés/résultat avant impôts), de l'existence de plans d'intéressement (mesurée par une variable dichotomique 0 ou 1 en cas respectivement d'inexistence ou d'existence de ces plans).

Différentes hypothèses sont associées à ces variables indépendantes ; les unes, pouvant être associées à l'hypothèse générique des coûts politiques, les autres aux coûts d'agence induits par les contrats conclus entre les propriétaires, les dirigeants, les créanciers.

Les 5 hypothèses suivantes seront testées :

---

145 **Hagerman R. L., et M. E. Zmijewski.** 1979. « Some economic determinants of accounting policy choice. *Journal of Accounting and Economics*. August, page : 141-161.

- les entreprises de grande taille retiennent des méthodes comptables permettant de réduire les résultats;

- les entreprises dont le risque spécifique est important retiennent des méthodes permettant de réduire les résultats;

- les entreprises dont l'intensité capitalistique est importante choisiront des méthodes comptables permettant de réduire les résultats;

- les entreprises réalisant une part importante du chiffre d'affaires de leur secteur d'appartenance feront le choix de méthodes comptables permettant de réduire leurs résultats;

- l'existence de plan d'intéressement conduit les dirigeants à effectuer le choix de méthodes conduisant à l'augmentation des résultats.

Les quatre premières hypothèses relèvent de l'hypothèse des coûts politiques selon laquelle les entreprises de grande taille sont soumises à une pression fiscale plus lourde. La dernière hypothèse est relative à la maximisation par le dirigeant de sa richesse lorsqu'il est intéressé à l'activité de l'entreprise. Les plans d'intéressement étant fonction de la valeur de la firme, les dirigeants ont intérêt à utiliser des méthodes comptables permettant de maximiser la valeur de la firme. Ces méthodes sont les techniques comptables augmentant le résultat.

Le choix d'un ensemble de méthodes comptables a porté sur la technique d'amortissement des immobilisations (linéaire, dégressif), la méthode d'évaluation des stocks (LIFO, FIFO), la période d'amortissement des engagements de retraite (inférieure ou supérieure à 30 ans), le traitement du crédit d'impôt à l'investissement (imputation totale sur l'exercice ou étalement).

Ces différentes méthodes peuvent être regroupées selon qu'elles induisent une augmentation ou une diminution des résultats comptables.

	Amortissement	Stocks	Engagements de retraite	Crédit à l'investissement
Politique de réduction du résultat	dégressif	LIFO	> 30 ans	imputation totale sur l'exercice
politique d'augmentation du résultat	linéaire	FIFO	< 30 ans	étalement sur plusieurs exercices

La méthodologie suivie est une analyse Probit permettant de mettre en relation un ensemble de variables indépendantes (les variables économiques et financières) et une variable dépendante discontinue (la variable comptable, codée 0 lorsqu'elle entraîne une réduction du résultat, codée 1 lorsqu'elle conduit à une augmentation du résultat).

Le modèle sera donc celui-ci pour chacune des variables comptables étudiées :

$Y_i = a + b_1CR + b_2MP + b_3bêta + b_4CI + b_5Size + b_6Eff\ tax.$

$Y_i = 1$, en cas de politique d' augmentation des résultats

$Y_i = 0$, en cas de politique de réduction des résultats

avec comme variables déterminantes:

CR : taux de concentration.

MP : existence d' un plan d' intéressement.

Bêta : risque spécifique de la firme.

CI : intensité capitalistique.

Size : taille de la firme (chiffre d' affaires ou total du bilan).

Eff. Tax. : taux effectif d' imposition .

Les résultats de la régression prenant en compte de chiffre d'affaires comme variable représentative de la taille sont présentés au travers du tableau suivant :

	Constante	CR	MP	Bêta	CI	Size	Eff. Tax	R^2	χ^2	% classt.
	Sig. Att.	-	+	-	-	-	-			
Amort	1.5601 (4.20)	-0.28125 (-0.926)	0.33835 (1.793)	-0.64826 (1.896)	0.46826 (1.893)	-0.00004 (-2.010)		0.42484	16.8606	0.85333
Stocks	0.19204 (0.562)	-0.56201 (-1.692)	-0.01623 (-0.102)	0.31862 (1.572)	-0.26942 (-1.784)	-0.00002 (-1.091)	0.24604 (0,986)	0.22921	14.2031	0.5800
Invest.	1.26480 (3.811)	-0.65572 (-1,844)	0.21183 (1.318)	-0.21648 (-0.954)	0.2926 (0.428)	-0.00003 (-1.661)		0.06072	10.759	0.7333
Retraite	-0.44476 (-1,462)	-0.41213 (-1,104)	0.40960 (2.337)	-0.23751 (-1.015)	-0.05405 (-0.0289)	-0.00002 (-1.032)		0.05522	8.163	0.7700

En matière de choix d'une méthode d'amortissement les résultats sont clairs. Les entreprises de grande taille, les entreprises ayant un risque spécifique important utilisent la méthode dégressive permettant de réduire les résultats comptables publiés. la relation est significative à 5%. Les relations entre l'intensité capitalistique, l'existence de plans d'intéressement et les choix comptables sont celles posées par les hypothèses (à 10%). Les entreprises dont l'intensité capitalistique est forte utilisent des méthodes permettant de réduire les résultats. L'existence de plans d'intéressement conduit à choisir des méthodes entraînant l'augmentation des résultats. Par contre, la relation entre le degré de concentration et le choix de la méthode d'amortissement n'est pas significative. Toutefois, la relation est celle posée par les hypothèses.

Les variables influençant le choix de la méthode d'évaluation des stocks sont moins nettes. L'intensité capitalistique et le degré de concentration sont les deux seules variables influençant l'adoption de la méthode FIFO ou LIFO (le degré de significativité étant de 10%). La relation entre ces deux variables et le choix comptable d'évaluation des stocks est celle des hypothèses. Une intensité capitalistique forte, un degré de concentration important entraînent l'adoption de la méthode LIFO. La relation entre l'existence de plans d'intéressement et le choix comptable est inverse de celle posée en hypothèse. Toutefois, cette relation n'est pas significative.

Les deux seules variables influençant le choix de la méthode d'enregistrement du crédit d'impôt lié aux investissements sont le degré de concentration et la taille de l'entreprise. Ces deux relations sont significatives à 10%. L'ensemble des autres variables induit une relation identique à celle posée par les hypothèses. Toutefois, aucune n'apparaît comme statistiquement significative.

En matière de choix de technique d'enregistrement des engagements de retraite, les relations sont sensiblement similaires à celles établies en matière de comptabilisation du crédit d'impôt investissement. Néanmoins, une relation supplémentaire apparaît. Elle relie l'existence de plans d'intéressement à l'adoption d'une période d'amortissement longue (supérieure à 30 ans) afin d'augmenter les résultats publiés.

Dhaliwal (1980)[146] étudie la relation entre le niveau d'endettement de la firme et le choix d'une méthode de comptabilisation des dépenses d'exploration dans l'industrie pétrolière. Ce chercheur est le premier à avoir introduit comme variable déterminante des choix comptables le niveau d'endettement de la firme. Cette variable n'avait pas été retenue par Watts et Zimmerman[147], ni par Hagerman et Zmijewski[148]. Il se place dans le cadre de l'existence de contrats d'endettement stipulant le respect de certaines clauses. Et cela, selon les analyses de Fogelson (1978)[149] qui avançaient l'existence de clauses contractuelles dans les contrats d'endettement limitant le champ d'action des entreprises. Ces clauses étaient le maintien d'un certain niveau de liquidité, ainsi que des restrictions en matière de distribution de dividendes. C'est pourquoi, les entreprises proches de la limite d'endettement fixée contractuellement opteront pour une méthode permettant d'augmenter les résultats comptables.

La méthode comptable retenue est celle de la comptabilisation des dépenses d'exploration. Les entreprises ont le choix entre la comptabilisation de la totalité des dépenses d'exploration en charges, ou l'enregistrement en charges des seules dépenses ayant entraînées la découverte d'un gisement. La première méthode conduit à une réduction des résultats comptables.

L'hypothèse testée par Dhaliwal est donc :

- il n'y a pas de différence en matière d'endettement entre les entreprises utilisant la méthode Full Cost et celles utilisant la méthode successful effort.

L'hypothèse alternative est :

- les entreprises utilisant la méthode Full Cost ont un ratio d'endettement plus important que les entreprises utilisant la méthode successfull effort.

---

146 **Dhaliwal, D. S.** 1980. « The effect of the firm's capital structure on the choice of accounting methods. » *Accounting Review*, January, page : 78-84.

147 **Watts R. L., et J. Zimmerman.** 1978. « Towards a positive theory of the determination of accounting standards. » *Accounting Review*, January, page : 112-134.

148 **Hagerman, R. L., et M. E. Zmijewski.** 1979. « Some economic determinants of accounting policy choice. » *Journal of Accounting and Economics*, August, page : 141-161.

149 **Fogelson, J. H.** 1978. « The impact of changes in accounting principles on restrictive covenants in credit agreements and indentures. » *Business Lawyer*, January, page : 769-787.

L'hypothèse est testée sur un échantillon de 113 entreprises. 72 utilisent la méthode Full Cost, 41 la méthode Successful Effort.

Les résultats confirment une différence de niveau d'endettement entre les firmes utilisant la méthode Full Cost et celles utilisant la méthode Successful Effort. La méthode Full Cost est utilisée par des entreprises fortement endettées.

Suite à cette analyse du choix de la méthode d'évaluation des stocks, Bowen, Noreen et Lacey (1981)[150] ont examiné les déterminants pouvant affecter les choix en matière de comptabilisation des intérêts liés aux dépenses d'investissements. Les entreprises choisissent-elles de capitaliser ou de comptabiliser en charges ces intérêts? Les hypothèses se basent sur l'existence de plans d'intéressement, de clauses contractuelles liées aux contrats d'endettement, de l'influence des coûts politiques.

En matière de comptabilisation des intérêts liés aux dépenses d'investissement, les entreprises ont le choix entre la capitalisation et l'enregistrement en charges. La première technique a pour effet d'augmenter les résultats, la seconde de les réduire.

Les hypothèses étudiées sont les suivantes :

- les entreprises ayant mis en place des plans d'intéressement ont une plus forte propension à capitaliser les intérêts;

- les entreprises disposant de peu de ressources destinées à la distribution de dividendes utilisent plus fréquemment la méthode de capitalisation des intérêts;

- les entreprises ayant un ratio de couverture des intérêts proche de 1 utilisent plus fréquemment la méthode de capitalisation des intérêts;

- les entreprises fortement endettées utilisent plus fréquemment la méthode de capitalisation des intérêts;

- les entreprises de grande taille de l'industrie pétrolière utilisent moins fréquemment la méthode de capitalisation des intérêts;

---

150 **Bowen, R. M., E. W. Noreen et J. Lacey.** 1981. «Determinants of the corporate decision to capitalize interest. » *Journal of Accounting and Economics,* August, page : 151-179.

- les entreprises de grande taille, quel que soit le secteur, utilisent moins fréquemment la méthode de capitalisation des intérêts.

L'analyse s'effectue sur un échantillon composé de 91 entreprises. Les tests effectués sont à la fois des tests univariés et multivariés. L'analyse multivariée est réalisée dans le cadre d'une analyse Probit.

Les études présentées précédemment n'analysaient que des choix comptables pris individuellement. Deux chercheurs ont conduit une recherche sur l'agrégation d'un ensemble de choix individuels.

En effet, Zmijewski et Hagerman (1981)[151] analysent, dans le cadre de la théorie positive de la comptabilité, la combinaison d'un ensemble de choix techniques au sein d'une stratégie d'établissement des comptes. Cette stratégie comptable constitue la variable dépendante de l'analyse Probit pour laquelle la taille, les plans d'intéressement, le ratio de concentration, le risque systématique, l'intensité capitalistique, l'endettement relatif constituent l'ensemble des variables explicatives.

Zmijewski et Hagerman (1981) travaillent à partir des choix comptables analysés de façon indépendante par Hagerman et Zmijewski (1979). Ils estiment que les choix comptables opérés par les dirigeants ne sont pas indépendants. L'existence de plusieurs choix comptables permet aux managers d'optimiser leur politique d'établissement du résultat par la sélection harmonieuse d'un ensemble de techniques comptables. La stratégie comptable serait donc multi-dimensionnelle. Chacun des choix comptables constituant une dimension de la politique comptable.

Les choix comptables analysés sont :

- l'amortissement des immobilisations, choix entre le linéaire et le dégressif;

- l'évaluation des stocks, choix entre le FIFO et le LIFO;

- l'enregistrement des engagements de retraite, choix entre une période d'amortissement inférieure à 30 ans et une période supérieure à 30 ans;

- la comptabilisation du crédit d'impôt lié à l'investissement, choix entre une imputation totale sur l'exercice et un étalement du crédit.

---

151 **Zmijewski M. E. et R. L. Hagerman.** 1981. «An income strategy approach to the positive theory of accounting standard setting/choice. » *Journal of Accounting and Economics*, August, page : 129-150.

L'analyse de quatre choix comptables, pour lesquels il existe deux choix techniques, permet de mettre en évidence 16 stratégies d'établissement des résultats. Les deux situations extrêmes étant :

	amortissement	stocks	engagements de retraite	comptabilisation du crédit d'impôt investissement
réduction maximale des résultats	dégressif	LIFO	amortissement sur une période < à 30 ans	imputation totale sur l'exercice.
augmentation maximale des résultats	linéaire	FIFO	amortissement sur une période >à 30 ans	étalement du crédit d'impôts

Afin de réduire le nombre de stratégies comptables, Hagerman et Zmijewski posent trois hypothèses quant aux effets des différents choix comptables :

- chacune des alternatives a un effet identique sur le résultat comptable;

- la méthode de comptabilisation des engagements de retraite et du crédit d'impôt lié aux investissements a exactement moitié moins d'impact sur le résultat que les méthodes d'amortissement ou de comptabilisation des stocks;

- la méthode de comptabilisation des engagements de retraite et du crédit d'impôt lié aux investissements a un impact sur le résultat inférieur à la moitié des effets des méthodes d'amortissement ou de comptabilisation des stocks.

Chacune des trois hypothèses permet de réduire le nombre de stratégie comptable. La première hypothèse permet d'obtenir 5 stratégies comptables différentes, la deuxième induit 7 stratégies, quant à la troisième elle réduit le nombre de stratégies à 9. Chacune des stratégies identifiées dans le cadre des différentes hypothèses sont classées selon leur impact sur le résultat comptable. Un modèle *n-dichotomus* probit permettra d'identifier les paramètres de chacune des équations découlant des stratégies comptables.

Le modèle mis en place est le suivant :

Stratégie $y_i = \alpha_0 + \alpha_1 MGTC + \alpha_2 CONC + \alpha_3 Bêta + \alpha_4 Taille + \alpha_5 CI + \alpha_6 TD + e_1$

Stratégie = Résultat (i = 5, 7 ou 9)

MGTC : existence de plan d' intéressement.

Conc : degré de concentration.

Bêta : risque systématique.

Taille : logarithme du chiffre d' affaires.

CI : intensité capitalistique.

TD : total des dettes / total du bilan.

e : terme d' erreur.

Le modèle est testé à partir d'un échantillon de 300 entreprises industrielles pour l'exercice 1975.

		MGTC	Conc	Bêta	Taille	CI	TD	R^2	χ^2	% classt.
	Constante	+	-	-	-	-	+			
5 stratégies	3.10356 (7.515)	0.31259 (2.409)	-0.63437 (-2.214)	-0.13656 (-0.765)	-0.32095 (-2.638)	-0.12651 (-0.959)	0.35747 (1.718)	0.09030	26.3675	40%
7 stratégies	3.03981 (7.598)	0.26812 (2.112)	-0.61523 (-2.193)	-0.09032 (-0.518)	-0.32406 (-2.720)	-0.12218 (-0.0945)	0.40935 (2.005)	0.09066	26.58	33%
9 stratégies	3.03283 (7.592)	0.26055 (2.055)	-0.61678 (-2.2055)	-0.08168 (-0.4606)	-0.32351 (-2.717)	-0.12091 (-0.0935)	0.40930 (2.005)	0.08983	26.3490	33%

Les résultats obtenus confirment l'hypothèse des coûts politiques selon laquelle les entreprises de grande taille adoptent des techniques permettant de réduire les résultats comptables (significatif à 1%). Ce résultat est conforme aux résultats obtenus par Watts et Zimmerman ainsi que par Hagerman et Zmijewski.

Le ratio de concentration est significativement corrélé au choix comptable (à 5%). Les entreprises réalisant un pourcentage important du chiffre d'affaires de leur secteur d'activité choisissent des méthodes comptables réduisant leur résultat afin d'éviter les mesures antitrust ainsi que l'arrivée de nouveaux concurrents.

L'existence de plan d'intéressement conduit à l'adoption de méthodes comptables induisant l'augmentation des résultats (à 5%).

L'importance du niveau d'endettement induit le choix de méthodes permettant d'augmenter les résultats comptables afin de contourner les ratios imposés par les contrats d'endettement. Cette corrélation est plus significative (5%) dans le cadre des hypothèses 2 et 3.

Suite à cette première analyse, Zmijewski et Hagerman généralisent le modèle en distinguant les firmes faisant l'objet d'une plus forte régulation gouvernementale des autres. La distinction s'effectue selon le niveau de chiffre d'affaires et selon le ratio de concentration. Cette classification permet d'apprécier le comportement comptable en fonction d'une part de la taille et d'autre part du degré de concentration, ces deux variables étant les plus représentatives des coûts politiques. Les résultats indiquent que le modèle est applicable aux grandes entreprises agissant dans des secteurs fortement concentrés. Toutefois, les coûts politiques n'apparaissent pas comme l'élément déterminant les choix comptables des entreprises de petite taille.

Les travaux antérieurs avaient permis l'analyse de choix comptables généraux à l'ensemble des entreprises quel que soit le secteur d'appartenance. Les recherches suivantes ont analysé des choix spécifiques à certains secteurs. Les deux principaux choix comptables étudiés furent l'enregistrement des dépenses de prospection et la comptabilisation des activités de recherche-développement.

Daley et Vigeland (1983) analysent les déterminants conduisant les entreprises à capitaliser ou à enregistrer en charges leurs dépenses de recherche et développement. Ils posent comme hypothèse que le choix face à cette alternative s'effectue principalement en fonction du niveau d'endettement, du niveau de couverture des intérêts, de la capacité à distribuer des dividendes. Par ailleurs, deux hypothèses supplémentaires sont étudiées. La première concerne la différence de coût de renégociation entre un emprunt provenant d'un organisme public ou d'un organisme privé. La seconde concerne l'influence de coûts politiques.

Cinq hypothèses sont posées :

- les firmes capitalisant les dépenses de R&D sont plus endettées;

- les firmes capitalisant les dépenses de R&D ont un ratio de couverture des intérêts proche de 1;

- les firmes capitalisant les dépenses de R&D ont un ratio de distribution de dividendes élevé;

- les firmes capitalisant les dépenses de R&D ont, dans leur structure d'endettement, plus de dettes publiques;

- les firmes capitalisant les dépenses de R&D sont de taille inférieure.

Une analyse descriptive ainsi que des tests univariés sont effectués. L'analyse descriptive indique que les ratios sont différents (en moyenne) selon que l'entreprise capitalise ou comptabilise en charges les dépenses de R&D. Toutes les différences sont celles prévues par les hypothèses. Les tests univariés confirment les hypothèses et sont hautement significatifs (à l'exception du ratio de distribution de dividendes). Les firmes capitalisant les dépenses de recherche et développement sont plus endettées, ont une taille inférieure, ont un ratio de couverture des intérêts inférieurs aux entreprises effectuant le choix alternatif. Cette analyse statistique est hautement significative.

Au-delà de l'analyse descriptive, Daley et Vigeland développent un modèle d'estimation « Jackknife » par lequel ils estiment les paramètres de l'équation suivante :

$$Y_i = \gamma_0 + \gamma_1 NPLEV + \gamma_2 PLEV + \gamma_3 INTCOV + \gamma_4 SALES + \gamma_5 DIV / URE + e_i$$

$Y_i = 1$, si l' entreprise capitalise ses dépenses de R& D

$Y_i = 0$, si l' entreprise ne capitalise pas ses dépenses de R& D

NPLEV : total des dettes long terme privées/ total du bilan net des éléments d actif incorporel.

PLEV : dettes long terme publiques / total des immobilisations incorporelles nettes.

INTCOV : résultats avant éléments exceptionnels/ intérêts financiers

DIV / URE : dividendes distribués/ résultat distribuable.

L'analyse est basée sur un échantillon de 313 entreprises. De ces entreprises, 178 ne capitalisent pas les dépenses de recherche et développement, alors que les 135 autres entreprises de l'échantillon capitalisent ces dépenses.

	constante	NPLEV	INTCOV	DIV/*URE	SIZE	PLEV	% classt.	χ^2
		+	-	+	-	+		
R&D	0.330 (0.001)	0.448 (0.025)	-0.003 (0.330)	0.031 (0.034)	-0.007 (0.015)	0.669 (0.020)	65,2%	8.80

Les résultats sont conformes aux hypothèses. Toutefois, tous ne sont pas significatifs.

- les variables d'endettement sont corrélées positivement avec le choix de la capitalisation des dépenses de recherche et développement. Cette corrélation est significative à 5%, mais la différence entre dettes publiques et privées est non significative;

- le ratio de distribution des dividendes est significativement corrélé avec le choix comptable prévu par les hypothèses. Le choix de la méthode de capitalisation des intérêts est relié à un taux de distribution des dividendes élevés;

- le ratio de couverture des intérêts est également corrélé conformément aux hypothèses, mais cette relation n'est pas significative;

- la taille des entreprises de l'échantillon est corrélée négativement au choix de la méthode de capitalisation des dépenses de recherche et développement. La significativité est forte.

Une analyse est effectuée à partir d'un échantillon de contrôle. Les coefficients de l'équation sont ceux attendus. Néanmoins, seules les variables représentatives du niveau d'endettement (PLEV et NPLEV) sont significativement corrélées.

Suite à ce travail, Lilien et Pastena, dans le cadre de l'influence des conséquences économiques des choix comptables, analysent à la fois le choix entre les deux possibilités offertes par la législation comptable pour la comptabilisation des dépenses de prospection.

Par ailleurs, ils analysent les déterminants d'une stratégie d'établissement du résultat publié.

L'échantillon est composé de 102 entreprises pétrolières ou gazières.

Quatre hypothèses sur les déterminants des choix comptables dans l'industrie gazière et pétrolière ont été établies :

- la taille est positivement corrélée avec le choix de la méthode « successfull efforts » et le choix d'une stratégie conduisant à minimiser le résultat;

- l'endettement est positivement corrélé avec le choix de la méthode « full costs » et le choix d'une stratégie conduisant à maximiser le résultat;

- le risque exploratoire est positivement corrélé avec le choix de la méthode « full costs » et le choix d'une stratégie conduisant à maximiser le résultat;

- l'âge de la société est positivement corrélé avec le choix de la méthode « successfull efforts » et le choix d'une stratégie conduisant à minimiser le résultat.

L'analyse pose à la fois sur l'étude d'une alternative comptable et sur une stratégie d'établissement du revenu comptable.

Le choix comptable est celui de la comptabilisation des dépenses de prospection, soit suivant la technique « full costs» ou « successfull efforts ».

Les déterminants des choix comptables sont les suivants :

- le chiffre d'affaires comme variable politique;

- l'âge de l'entreprise;

- le risque exploratoire;

- le niveau d'endettement.

L'analyse Probit, du choix entre la méthode « full costs » et « successfull efforts », permet de classer correctement 72% des entreprises de l'échantillon, avec un taux de significativité de 0,1%. Ce modèle confirme les hypothèses initiales. Le chiffre d'affaires et l'âge des entreprises sont corrélés positivement avec le choix de la méthode minimisant le résultat (successfull efforts) tandis que le risque exploratoire et le niveau d'endettement sont négativement corrélés avec ce choix.

Quelle que soit la situation comptable analysée, les résultats sont identiques. La taille et l'âge sont significativement (respectivement à 2% et 4%) et négativement reliés aux effets des choix comptables. Le niveau d'endettement et le risque exploratoire sont positivement reliés aux effets des choix comptables (respectivement à 4% et 2%).

Lilien et Pastena analysent également les choix comptables au regard des effets actuels et anticipés des choix comptables dans le cadre de l'évolution anticipée des dépenses d'exploration.

Les résultats sont également conformes aux hypothèses.

Quatre autres études ont été consacrées à l'analyse du choix entre la méthode "successfull efforts" et la méthode "full costs". Les résultats obtenus peuvent être résumés par le tableau suivant :

Auteur et sujet	Méthodologie et variables	résultats
Collins et Dent 1979 152 Examinent les effets de l'adoption par de FASB de la méthode « Succesful efforts » et les variations anormales des cours de bourse de certaines entreprises du secteur pétrolier employant la méthode « Full cost ».	Effectuent une analyse univariée afin de déterminer si certaines caractéristiques discriminent les firmes utilisant la méthode FC ou SF. Les variables sont le Chiffre d'affaires, la capitalisation boursière, l'endettement, les charges financières, les dividendes versés. Analysent les returns avant et après la modification comptable pour chacun des groupes d'entreprises (utilisation FC ou SF).	Seules les charges financières discriminent les entreprises selon la méthode employée. L'adoption de la méthode « SF » par le FASB a des effets significatifs sur les returns des entreprises employant la méthode « FC » .
Dyckman et Smith 1979 153 Examinent les effets de l'adoption par de FASB de la méthode « Succesful efforts » et les variations anormales des cours de bourse de certaines entreprises du secteur pétrolier employant la méthode « Full cost ».	Effectuent une analyse univariée afin de déterminer si certaines caractéristiques discriminent les firmes utilisant la méthode FC ou SF. Les variables sont le Chiffre d'affaires, la capitalisation boursière, l'endettement, les charges financières, les dividendes versés. Analysent les returns avant et après la modification comptable pour chacun des groupes d'entreprises (utilisation FC ou SF).	Seules les charges financières discriminent les entreprises selon la méthode employée. L'adoption de la méthode « SF » par le FASB n'a pas d'effet significatif sur les returns des entreprises employant la méthode « FC » .
Haworth, Matthews et Tuck 1978 154 Examinent les effets de l'adoption par de FASB de la méthode « Succesful efforts » et les variations anormales des cours de bourse de certaines entreprises du secteur pétrolier employant la méthode « Full cost ».	Effectuent une analyse univariée afin de déterminer si certaines caractéristiques discriminent les firmes utilisant la méthode FC ou SF. Les variables sont le Chiffre d'affaires, la capitalisation boursière, l'endettement, les charges financières, les dividendes versés. Analysent les returns avant et après la modification comptable pour chacun des groupes d'entreprises (utilisation FC ou SF).	L'ensemble des variables discriminent les entreprises selon la méthode employée. L'adoption de la méthode « SF » par le FASB n'a pas d'effet significatif sur les returns des entreprises employant la méthode « FC » .

La suite du tableau est proposée en page suivante.

152 **Collins, D. W. et W. T. Dent.** (1979). "The proposed elimination of Full Cost accounting in the extractive petroleum industry : An empirical assessment of the market consequences." *Journal of Accounting and Economics*, Mars, page : 3-44.

153 **Dyckman, T. R. et A. J. Smith.** (1979). "Financial accounting and reporting by oil and gas producing companies : A Study of Information effects." *Journal of Accounting and Economics*, Mars, page : 45-74.

154 **Haworth, H., J. Matthews et C. Tuck.** (1978) "Full Cost vs. Successfull Efforts : A study of a proposed accounting changes competitive impact, SEC directorate of economic and policy research. » Février. Cité par Foster G.(1980) "Accounting policy decisions and capital market research." *Journal of Accounting and Economics*, 2, page : 29-62.

Auteur et sujet	Méthodologie et variables	résultats
Lev 1979 155 Examine les effets de l'adoption par de FASB de la méthode « Succesful efforts » et les variations anormales des cours de bourse de certaines entreprises du secteur pétrolier employant la méthode « Full cost ».	Effectue une analyse univariée afin de déterminer si certaines caractéristiques discriminent les firmes utilisant la méthode FC ou SF. Les variables sont le Chiffre d'affaires, la capitalisation boursière, l'endettement, les charges financières, les dividendes versés. Analyse les returns avant et après la modification comptable pour chacun des groupes d'entreprises (utilisation FC ou SF).	L'ensemble des variables discriminent les entreprises selon la méthode employée. L'adoption de la méthode « SF » par le FASB a des effets significatifs sur les returns des entreprises employant la méthode « FC » .

TABLEAU 10 : CHOIX ENTRE « SUCCESSFULL » ET « FULL COSTS EFFORTS » DANS L'INDUSTRIE PETROLIERE.

L'ensemble de ces études a été effectué dans un contexte anglo-saxon. Une étude a été menée dans le cadre français.

En effet, Saada (1995)[156] a effectué une analyse positive des choix comptables en matière de consolidation pour un échantillon d'entreprises françaises. L'exercice de référence est l'exercice comptable 1990.

Les hypothèses posées sont celles de la théorie positive de la comptabilité.

Les choix comptables analysés et les variables sont présentés dans le tableau suivant :

		Const	Opp. Invt	LnCA	Act	Div	Dettes	Int. Cap	Bêta
	Signe		+	-	+	-	+	-	-
Amort	Coeff	-0.843	1.671	0.064	0.206	-0.283	0.177	0.162	0.062
	Stat-t	-1.375	2.979	1.274	0.722	-0.061	2.017	1.349	0.224
Goodwill	Coeff	-0.771	-0.053	0.149	0.200	-2.163	-0.040	0.078	0.047
	Stat-t	-1.343	-0.099	3.167	0.748	-0.500	-0.482	0.695	0.179
Stocks	Coeff	0.031	0.609	0.024	0.448	3.071	0.002	-0.093	-0.128
	Stat-t	0.045	0.965	0.424	1.391	0.591	0.023	-0.687	-0.410
Eng de retraite	Coeff	2.110	-0.944	-0.091	-0.213	-1.823	-0.027	-0.214	-0.252
	Stat-t	3.208	-1.567	-1.699	-0.695	-0.368	-0.286	-1.658	-0.846

La politique d'amortissement des immobilisations apparaît être déterminée de façon significative par le ratio d'endettement, les opportunités d'investissement, l'intensité

155 **Lev, B.** (1979). « The impact of accounting regulation on the stock market : The case of oil and gas companies..» *The Accounting Review*, Juillet, page : 485-503.

156 **Saada, T.** (1995). « Les déterminnats des choix comptables. Etude des pratiques françaises et comparaison franco-américaine. » *Cahier de recherche de l'IRG.* Université Paris Val de Marne.

capitalistique. Toutefois, seule la variable opportunité d'investissement présente une corrélation conforme à l'hypothèse théorique.

La durée d'amortissement du Goodwill est quant à elle déterminée par la seule variable chiffre d'affaires. Mais l'hypothèse théorique se trouve infirmée.

La politique d'enregistrement des stocks est déterminée par la seule variable d'actionnariat. L'hypothèse théorique est validée.

La politique de comptabilisation des engagements de retraite est déterminée par les variables intensité capitalistique et opportunité d'investissement. Toutefois, seule l'intensité capitalistique présente une relation conforme aux hypothèses.

Les tableaux qui vont suivre permettent de synthétiser les principales études des déterminants des choix comptables effectuées dans le cadre de la théorie positive de la comptabilité.

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats	Commentaires
Bowen,R., E. Noreen, J. Lacey 1981 157 Examinent les décisions conduisant à la capitalisation des intérêts	Utilisation du test probit (univarié et multivarié) pour examiner le lien entre la décision d'immobiliser ou de classer en charges les intérêts débiteurs avec la mise de fonds. Les variables utilisées sont : la taille, l'existence de plan d'intéressement des managers, des clauses restrictives quant au paiement des intérêts, la limite du ratio de couverture des frais financiers, la limite du ratio d'endettement. Tests univariés et tests multivariés.	Les entreprises dont les ratios ont des chances d'être contraints par l'endettement (dividendes 2%, couverture des intérêts 10%, endettement 10%,) choisiraient la capitalisation des intérêts. Seules, les 10 entreprises les plus importantes choisiraient de dépenser les intérêts.	N'examinent pas la contrainte pouvant être exercée par l'existence des obligations contractuelles. Ils présentent les contraintes comme homogènes à l'intérieur d'un secteur déterminé.
Dhaliwal 1980 158 Prédiction du choix entre full cost and successful effort dans l'industrie pétrolière.	Mise en relation de la structure des capitaux permanents d'une firme et de ses choix comptables. Les variables utilisées sont la taille, l'endettement.	Les firmes utilisant le full cost et critiquant la méthode successfull ont des ratios moyens significativement supérieurs.	
Dhaliwal, Salomon, Smith 1982 159 Examen du lien existant entre la structure du contrôle de la firme (managériale ou familiale) et le choix de la méthode d'amortissement.	Utilisent la méthode probit pour déterminer une relation entre le choix de la méthode d'amortissement et des variables telles que l'endettement, la taille, le type de contrôle de l'entreprise (propriétaires-managers, managers). Effectuent uniquement des tests multivariés.	Les entreprises contrôlées par des managers (3%), et plus endettées (1%), choisissent plus largement la méthode d'amortissement linéaire en 1962.	- Pas de définition, ni d'analyse précise du contrôle par les managers ou les propriétaires. - L'équation (probit) pour 1959 ne nous donne que des résultats faibles.

TABLEAU 11 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 1ERE PARTIE.

157 **Bowen, R. , E. Noreen, J; Lacey.** (1981) « Determinants of corporate decision to capitalize interest. » *Journal of Accounting and Economics*, August 1981, page : 151-179

158 **Dhaliwal, D.** (1980) « The effect of the firm's capital structure on the choice of accounting methods. » *The Accounting Review*, Janvier 1980, page : 78-84.

159 **Dhaliwal, D., G. Salomon, E. Smith.** (1982) « The effects of owner versus management control on the choice of accounting methods. » *Journal of Accounting and Economics*, Juillet 1982, page : 41-53.

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats	Commentaires
Hagerman et Zmijewski 1979 160 Examinent le lien entre des facteurs économiques et une stratégie comptable composée de quatre éléments ayant un impact soit positif, soit négatif sur le résultat.	Utilisation de la méthode probit pour déterminer si le choix d'une technique réduisant ou augmentant le résultat est fonction de variables telles que : la taille, le risque, l'intensité capitalistique, le ratio de concentration, l'existence de plans d'intéressement. Effectuent des tests multivariés.	Les variables significatives varient en fonction des choix comptables étudiés. A 10% ou plus, la taille est deux fois plus significativement et négativement corrélée que ne peut l'être le ratio de concentration.	- Les coefficients différent sensiblement d'un choix comptable à un autre. - La prise en compte de l'alternative LIFO-FIFO est incompatible avec les autres choix étudiés
Holthausen 1981 Analyse le choix entre la méthode d'amortissement linéaire et la méthode dégressive en association avec le contournement de la clause limitant la distribution des dividendes dans les contrats d'endettement.	L'analyse porte sur l'examen de la distribution des dividendes 7 années avant et 3 années après le passage du dégressif au linéaire.	Holthausen ne met aucune relation entre le non respect des clauses contractuelles de distribution de dividendes et le changement de méthode d'amortissement.	Holthausen ne se conforme à aucune théorie relative à la modification de la politique de distribution des dividendes. De plus, son étude ne fait aucune référence aux autres clauses contractuelles des contrats d'endettement. Holthausen analyse uniquement le choix de la méthode d'amortissement.
Lilien et Pastena 1982 161 Examinent les éléments de choix entre full cost versus et sucessfull effort dans les entreprises pétrolières.	Utilisent une analyse *n*-chotomus probit pour déterminer le choix en matière de techniques et de procédures comptables dans l'industrie pétrolière comme une fonction de la taille, de l'endettement, la proportion de puits non productifs sur le total des puits, de l'âge de la firme. Effectuent des tests multivariés.	La taille et l'âge sont significativement (2%) et négativement (4%) corrélés à l'effet du choix comptable sur le revenu., tandis que l'endettement et le % de puits asséchés sur le total des puits sont positivement corrélés (4% et 2%). Les autres modèles n'ont pas des niveaux de signification réellement différents.	L'analyse est effectuée dans un contexte de marasme économique

TABLEAU 12 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 2EME PARTIE.

160 **Hagerman, R. and M. Zmijewski.** (1979) « Some economics determinants of accounting policy choice. » *Journal of Accounting and Economics*, Août 1979, page : 141-161.

161 **Lilien, S. and V. Pastena.** (1982)« Determinants of intra-method choice in the oil and gas industry. » *Journal of Accounting and Economics*, Décembre 1982, page : 145-170.

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats	Commentaires
Zmijewski, Hagerman 1981 162 Examen de la stratégie de revenu comme la résultante de choix comptables en matière d'évaluation des stocks, d'amortissement, ce crédit d'investissement, de pensions.	Utilisent une méthode d'analyse *n*-chotomus probit pour prédire le choix d'une stratégie de revenu comme une fonction de l'existence de plan de compensation, du ratio de concentration, du niveau de risque systématique, de la taille, de l'intensité capitalistique, de l'endettement. L'évaluation des stocks, l'amortissement, le traitement des crédits à l'investissement et des pensions sont retenus avec différents poids afin de déterminer différentes stratégies de revenu. Effectuent des tests multivariés.	Les plans de compensation et l'endettement sont significativement (5%) et positivement corrélés avec les choix comptables. Le ratio de concentration (5%) et la taille (1%) sont significativement et négativement corrélés avec les choix comptables.	- Les stratégies de revenu sont basées sur des hypothèses de choix comptables affectant le choix des stratégies. - Le modèle montre l'importance des firmes de grande taille dans les secteurs les plus concentrés.
Lefwitch 1983 Analyse les règles comptables utilisée par les clauses restrictives des contrats.	Effectue une analyse descriptive des méthodes d'évaluation utilisées dans les contrats de prêts. Une analyse des changements des G.A.A.P. afin de réduire les conflits entre actionnaires et créanciers est effectuée.	Le choix des règles et techniques comptables utilisées n'est pas effectué de façon naïve.	

TABLEAU 13 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 3EME PARTIE.

162 **Zmijewski, M., R. Hagerman.** (1981) « An income strategy approach to the positive theory of accounting standard setting / choice. » *Journal of Accounting and Economics*, Août 1981, page : 129-150.

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats	Commentaires
Hunt. 1985. Analyse les déterminants conduisant à l'adoption d'une méthode d'évaluation des stocks (LIFO/FIFO).	- hyp des contrats de rémunération. -hyp des contrats d'endettement. Les variables utilisées sont : - le taux de distribution, actifs/dettes, résultat/intérêts. - la taille. Echantillon de 144 paires de firmes. Tests univariés et multivariés. Tests sur des échantillons appariés pour contrôler la taille et l'industrie. Effectue des tests univariés et multivariés.	L'hypothèse des contrats d'intéressement n'est pas validée. Toutefois, il semble exister une relation entre la rémunération des dirigeants et la structure de l'actionnariat.	Les dirigeants largement actionnaires de leur firme adoptent la méthode FIFO.
Daley, Vigeland. 1983. Analysent les conséquences économiques du choix entre deux méthodes de comptabilisation des dépenses de R&D.	- hyp des contrats d'endettement. - hyp des coûts politiques. Les variables utilisées sont : - ratio d'endettement, résultat/intérêts, taux de distribution, dettes privées/dettes publiques. Echantillon de 135 firmes, échantillon de contrôle de 178 firmes. Tests univariées, corrélations, tests multivariés.	L'endettement et la taille sont significativement différents pour les deux échantillons. L'hypothèse des coûts politiques est validée. Le taux de distribution est corrélé conformément aux hypothèses. Le ratio Résultat/Intérêts présente une corrélation opposée à celle posée par les hypothèses.	
El Gazzar, Lilien, Pastena. 1986. Analysent les conséquences économiques du choix de la méthode de comptabilisation des opérations de locations financières (leasing).	- hyp des contrats d'endettement. - hyp des contrats d'intéressement. - hyp des coûts politiques. - hyp de l'économie d'IS. Les variables utilisées sont : dettes LT/fonds propres, total de l'actif Echantillon de 154 firmes dont 41 ayant capitalisé les intérêts. Tests multivariés	Les hypothèses d'endettement et d'intéressement sont vérifiées. L'hypothèse des coûts politiques n'est pas confirmée.	Les conséquences en terme de fiscalité des choix comptables influencent les décisions prises en la matière.

TABLEAU 14 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 4EME PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats	Commentaires
Zimmer. 1986. Analyse les choix comptables , dans le cadre législatif australien, de comptabilisation des intérêts dans l'évaluation d'un projet.	-corrélation positive entre le financement spécifique de grands invest et la capitalisation des intérêts. -corrélation positive entre capitalisation des intérêts et niveau d'endettement. -corrélation positive entre la taille et la capitalisation des intérêts. Les variables utilisées sont: dettes/actifs, total des actifs. Choix comptable entre capitalisation des intérêts ou comptabilisation en charges. Analyse sur un échantillon de 49 firmes cotées. Statistique descriptive et analyse probit. Effectue des tests univariés et multivariés.	- dans le cadre du t de Student: hyp du financement spécifique et de l'endett confirmées. Hyp des coûts politiques non confirmé. - dans le cadre de l'analyse probit : hyp du financement et des coûts politiques confirmées. L'hypothèse de l'endettement est non confirmée.	

TABLEAU 15 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 5EME PARTIE.

1.3. Le troisième niveau d'analyse de la théorie positive.

Ce troisième niveau des analyses comptables effectuées dans le cadre de la théorie positive de la comptabilité concernent les réactions du marché lors de l'adoption d'une méthode comptable par l'entreprise, ou l'organisme normalisateur.

Il s'agit là de relier des indicateurs significatifs des relations d'agence ou des coûts politiques aux réactions du marché[163] . Nous avons, à ce propos, déjà présenté de nombreuses études concernant les réactions du marché au changement de méthode d'évaluation des stocks ainsi que celles concernant le passage de la méthode comptable « Full costs » à la méthode « Successfull Efforts ».

---

163 **Lefwitch, R.** (1981) "Evidence of the impact of of mandatory changes in accounting principles on corporate loan agreements", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, pp. 3-36.

163 **Foster, G.** (1980), "Accounting policy decisions and capital market research", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 2, pp. 29-62.

Les variables indépendantes expliquant les variations des cours de bourse sont identiques à celles prises en compte dans l'analyse de la détermination des choix comptables. Il s'agit des variables de taille, de déviation par rapport aux contraintes fixées en matière de politique de distribution de dividendes, d'existence de plans d'intéressement.

Schématiquement, ce niveau d'analyse peut être représenté comme suit :

SCHEMA 8 : REPRESENTATION DU LIEN ENTRE LA COMPTABILITE ET LES REACTIONS DU MARCHE BOURSIER.

Cinq études sont typiques de ce cadre d'analyse, nous les avons synthétisées dans le tableau suivant :

Références de l'article	Méthodologie et variables	Résultats
Holthausen 1981 Examine les réactions du marché lors du passage de l'amortissement du linéaire au dégressif	Effectue des régressions sur longue période. Les variables : les effets du changement sur les résultats, le type de dette, la taille, les dividendes, variation des dividendes versés par rapport aux limites contractuelles.	Les rendements anormaux sont déterminés par les performances de la firme (positivement), par l'endettement au près d'organismes publiques (négativement).
Lefwitch 1981 Examine les déterminants des réactions anormales du marché.	Effectue des régressions sur longue période. Les variables prises en compte sont le type de dette, la taille	Les rendements anormaux sont déterminés négativement par les dettes privées, par la taille, par l'existence de dettes remboursables par anticipation.
Collins, Rozeff et Dhaliwal 1981 Analysent les éléments déterminant les réactions du marché à l'adoption de la norme SFAS 19.	Effectuent des régressions sur longue période. Les variables : l'endettement, le type de dette, existence de plans d'intéressement.	Les performances anormales sont corrélées négativement avec la taille et avec l'existence de contrats d'intéressement.
Biddle et Ricks 1988 Tentent d'expliquer que les résultats de l'étude de Ricks (1982) provenaient d'une surestimation systématique des résultats de la part des analystes financiers.	Ils définissent trois échantillons selon la date de publication de l'adoption de la méthode LIFO.	Le marché a réagit défavorablement à l'adoption de la méthode LIFO.
Hand 1993 Etudie la réaction du marché boursier, en terme de variation du cours boursier, lorsque la firme adopte la méthode d'évaluation des stocks LIFO.	Analyse 1444 publications concernant la modification de la méthode d'évaluation des stocks.	Les investisseurs prennent conscience des économies fiscales liées à l'adoption de la méthode LIFO.

TABLEAU 16 : CHOIX COMPTABLES ET REACTIONS DU MARCHE.

Néanmoins, certaines études présentées comme étant les travaux annonciateurs de la théorie positive de la comptabilité auraient pu être proposées comme appartenant au troisième niveau d'analyse des théories positives. Il en est ainsi des travaux de Comiskey (1972), d'Archibald (1972), de Kaplan et Roll (1972), de Sunder (1973), d'Abdel-Khalik et McKeown (1978) en matière de réaction des cours boursiers à l'annonce d'une modification comptable.

Au travers du tableau ci-dessous nous pouvons trouver une liste non exhaustive des principales recherches pour les trois niveaux d'analyse précédemment énoncés :

type de recherche	Prédiction des choix comptables	Activités de Lobbying	Impact des choix comptables sur la valeur des titres
Méthodologie	Les chercheurs analysent le lien potentiel entre une série de variables économiques et les choix comptables effectués.	Les chercheurs mettent en relation les positions prises en matière de Lobbying comptable et un ensemble de variables économiques.	Les chercheurs analysent l'association entre les cours de bourse et une série d'hypothèses économiques lors du changement dans les méthodes comptables
Etudes	Bowen, Noreen, et Lacey (1981) Dhaliwal (1980), Dhaliwal, Salamon, et Smith (1982) Hagerman et Zmijewski (1979) Holthausen (1981) Lilien et Pastena (1982) Zmijewski et Hagerman (1981) Jarrel (1979) Lefwitch (1983) Daley et Vigeland (1983)	Brown (1981) Haring (1979) Watts et Zimmerman (1979)	Archibald (1972) Ball (1972) Sunder (1973) Collins, Rozeff et Dhaliwal (1981) Holthausen (1981) Leftwich (1981)

TABLEAU 17 : SYNTHESE DES PRINCIPAUX TRAVAUX POSITIFS.

Si l'on effectue une synthèse des travaux de recherche en comptabilité financière et plus particulièrement sur les comptes consolidés, nous pouvons proposer une vue dichotomique de la situation. Le développement du phénomène de concentration en tant que modalité de croissance et d'alliance conduit à la multiplication des relations contractuelles et des implications financières dans le cadre d'une unité de direction. Le système de consolidation devra permettre acteurs à l'activité du groupe de suivre l'évolution du groupe en contrôlant la gestion et le respect des contrats.

En contrôlant la gestion du groupe, les investisseurs peuvent actualiser leurs anticipations quant aux flux futurs espérés. Ils agissent dans le cadre de la dimension prédictive de l'information consolidée.

En contrôlant le respect des contrats, les acteurs du marché participent à la dimension contractuelle de l'information consolidée.

La présentation successive de la définition et du concept de la théorie positive au chapitre premier a abouti à effectuer, dans la première section de notre chapitre deuxième, une revue de littérature des trois niveaux de recherche développés par les

positivistes. Il nous faut à présent faire le point des apports de la théorie positive de la comptabilité. Cette phase sera l'objet de la seconde section de notre deuxième chapitre. Comme nous aborderons ultérieurement les limites de la théorie positive, il ne s'agira pas de démontrer la supériorité de cette théorie. Nous présenterons successivement l'intérêt que représente la théorie positive de la comptabilité en terme de méthodologie et de renouvellement de la recherche comptable avant d'en présenter les limites ainsi que les théories concurrentes.

Section 2. Les apports et les limites de la théorie positive de la comptabilité.

La théorie positive de la comptabilité a permis le renouvellement de la recherche comptable par la mise en place d'une méthodologie de recherche originale. Toutefois, cette théorie possède ses propres limites et fait l'objet d'une concurrence vive de la part d'autres théories.

2.1. Les apports de la théorie positive.

Les apports de la théorie positive de la comptabilité sont de deux ordres. D'une part, la méthodologie développée a conduit au dépassement des analyses normatives. D'autre part, ce dépassement fut la source du renouvellement de la recherche comptable.

2.1.1 La théorie positive comme méthodologie.

C'est à partir du dénombrement des pratiques comptables que les « positivistes » cherchent à connaître à la fois les déterminants et les effets de l'adoption d'une technique particulière ou d'un changement de méthode comptable.

Le dénombrement des pratiques ne constitue pas un aspect particulier de la théorie positive mais plutôt celui des recherches normatives dénigrées par les chercheurs de ce courant. Toutefois, cela conduit à une meilleure connaissance des pratiques comptables. L'intérêt de la recherche positive provient de l'utilisation qui est faite de ce dénombrement. En effet, il ne s'agit plus de démontrer la supériorité de certaines techniques comptables mais plutôt d'expliquer les déterminants et les effets de leur adoption.

L'intérêt méthodologique de la théorie positive tient dans l'utilisation systématique de l'outil statistique au service de la recherche comptable. La mise en oeuvre d'analyses statistiques réduit considérablement les objections à l'égard des résultats obtenus, sans toutefois les supprimer. L'outil statistique donne à la théorie positive de la comptabilité un aspect scientifique non négligeable, même s'il a été largement critiqué par Demski (1983)[164], et Christenson (1988)[165].

---

164 **Demski, J.** 1988. « Positive accounting theory : A review. » *Accounting Organizations and Society*, Vol. 13, page : 623-629.

165 **Christenson, C.** 1983. « The methodology of positive accounting. » *The Accounting Review*, Vol. LVIII, n° 1, Janvier.

2.1.2. Le renouvellement de la recherche comptable.

La théorie positive de la comptabilité est née durant les années 1970 à l'université de Chicago ainsi qu'à l'université de Rochester. Ces deux établissements ont particulièrement développé la forme empirique de recherche en comptabilité financière en réaction à la vague de théorisation des années 60.

Les avocats de ce courant de recherche se distinguent d'eux-mêmes, autant qu'ils le peuvent, de la méthodologie normative développée dans le cadre des recherches a priori. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, la théorie positive se distingue par son apport méthodologique.

La théorie positive trouve sa source dans l'analyse des comportements comptables et permet aux chercheurs de juger de la validité des modèles comptables normatifs. Les recherches positives vont en effet porter sur l'explication et la prédiction des comportements comptables. Il s'agira, à partir de l'analyse des comportements comptables actuels, de construire un modèle permettant d'apprécier le comportement d'autres entreprises. Il ne s'agit en aucun cas d'évaluer les modèles comptables pour établir des prescriptions en matière de « bon comportement » à adopter.

A de nombreuses reprises, notamment en 1986, Watts et Zimmerman, les pères de la théorie positive de la comptabilité, ont rappelé l'orientation des analyses positives en matière comptable. Le but ultime de toute recherche positive n'est pas de discerner ce qui doit être mais d'analyser ce qui est.

Si l'analyse porte sur la pratique des amortissements, le chercheur agissant dans le cadre de la théorie positive tentera de déterminer ce qui conduit à utiliser une méthode particulière d'amortissement. A l'opposé, les recherches effectuées dans un cadre normatif évalueront les différentes méthodes d'amortissement pour porter un jugement de valeur sur chacune d'elles, puis prescriront le comportement à adopter.

L'analyse économique néoclassique, et tout particulièrement la théorie de l'agence, a joué un rôle particulièrement important dans le développement de la théorie positive de la comptabilité. C'est certainement dans cette paternité qu'il faut trouver la principale objection adressée à ce courant de recherche. Les positivistes ont longtemps refusé la spéculation modélisatrice du courant normatif, tout en utilisant un arsenal statistique pour conduire leurs travaux.

C'est peut-être, justement, dans cette contradiction qu'il faut trouver les conditions ayant entraîné le renouvellement de la recherche en comptabilité. En effet, la théorie positive a permis de développer un corpus d'hypothèses sur le comportement comptable (à partir de la théorie de l'agence) qui peut être confronté à la réalité comptable.

La théorie positive de la comptabilité, dans le cadre des relations d'agence, a conduit à l'émergence d'un nombre considérable de recherches analysant le rôle de la comptabilité dans la gestion des contrats entre actionnaires, créanciers, managers. Un ensemble de contrats viendra régir leurs relations afin de limiter les comportements visant à maximiser les intérêts personnels. Ces contrats étant basés sur des données comptables, les managers et les actionnaires utiliseront les techniques comptables permettant de réaliser les objectifs fixés contractuellement.

Les recherches positives ont donc induit un ensemble de travaux portant sur les déterminants des choix comptables, sur les déterminants des comportements de Lobbying en matière d'adoption des normes comptables, sur les impacts boursiers du changement comptable.

Le tableau ci-dessous nous permet d'appréhender l'importance des travaux ayant mis en oeuvre une méthodologie positive. Ces chiffres sont indicatifs. Ils proviennent du dépouillement des résumés fournis par la base ABI-Form.

ANALYSES POSITIVES ENTRE 1978 et 1995.	
Analyses portant sur la détermination des choix comptables	150
Analyses portant sur le comportement en matière de Lobbying	70
Analyses des impacts des choix comptables sur le cours de bourse	200

TABLEAU 18 : LES ANALYSES POSITIVES ENTRE 1978 ET 1995.

L'importance quantitative et qualitative des travaux positifs ne doit pas laisser présumer de certaines limites.

2.2. Les limites de la théorie positive.

Les limites de la théorie positive de la comptabilité sont de deux natures. D'une part, il s'agit de limites propres à la théorie induites par les hypothèses de recherche, les variables retenues, la méthodologie utilisée. D'autre part, la théorie positive n'a pas encore

démontré sa supériorité face aux diverses théories concurrentes comme le lissage des résultats, la signalisation ou l'hypothèse fiscale.

2.2.1. Les limites propres.

Plusieurs critiques peuvent être formulées à l'encontre de la théorie positive de la comptabilité (politico-contractuelle). Nous en examinerons trois principales, celles formulées à l'encontre des hypothèses des recherches se référant à cette théorie, celles des variables retenues, celles relative à la méthodologie utilisée lors des tentatives de validation.

Notre présentation de la théorie positive de la comptabilité nous permet de la résumer en ces termes succincts. Il s'agit de démontrer la capacité des dirigeants à fausser les relations contractuelles au sein de l'organisation et à agir sur les coûts contractuels subis au travers de la marge de manoeuvre qu'ils possèdent dans le choix des techniques comptables à appliquer.

Cette idée constitue l'idée force de la théorie politico-contractuelle de la comptabilité, encore faut-il qu'elle puisse être vérifiée. En effet, s'il existait une clause contractuelle indiquant l'évolution des ratios comptables de référence en cas de modification dans les techniques de traitement des chiffres comptables, cette théorie ne saurait être admise comme telle. Il y aurait nécessairement un arbitrage durant l'établissement des contrats entre le coût des ajustements à opérer et les transferts de richesse potentiels auxquels l'absence de protection les expose.

A cet égard, différentes études nous ont montré que les incitations à opérer ces ajustements sont différentes selon la nature des contrats.

Lefwitch (1983) a montré que les contrats d'endettement indiquaient avec précision les méthodes à suivre pour le calcul des résultats et des ratios. A l'opposé, les contrats d'intéressement (Healy, Kang, Palepu) des dirigeants ne comporteraient pas d'indications quant aux nouveaux ratios à exiger en cas de changement de méthode comptable.

D'autre part, au-delà de cette première limite, nous pouvons relever le caractère limitatif de la prise en compte des relations d'agence. Les relations d'agence entre les salariés et l'entreprise ne sont pas prises en compte, pas plus que les relations relevant de la complexité de l'organisation et induisant des coûts politiques et d'agence non négligeables. L'évolution du périmètre de consolidation, le degré de diversification, les secteurs

d'activités de l'entreprise, constituent des éléments ayant une influence sur les relations d'agence au sein d'un groupe ainsi que sur sa visibilité politique. Ces indicateurs n'étant en aucun cas limitatifs.

La seconde des limites générales concerne les variables utilisées dans les différentes études présentées dans notre revue de la littérature.

Cette limite, exposée par Neu (1992), tient dans le caractère limitatif des variables expliquant les choix comptables. Les hypothèses représentatives des coûts d'agence et des coûts politiques se sont concentrées autour de trois axes :

- l'intéressement des dirigeants;
- les clauses restrictives d'endettement;
- les coûts politiques.

Les dirigeants effectuent donc des choix comptables leur permettant d'optimiser leur utilité espérée, tout en connaissant les relations entre les différentes variables précédemment évoquées. Toutefois, Neu considère que les variables retenues par les positivistes sont incomplètes pour décrire le phénomène de choix comptable. Les variables économiques, aussi pertinentes soient-elles, ne constituent qu'un axe explicatif. Il est nécessaire d'élargir le champ des investigations aux variables sociales et historiques qui permettront de prendre en compte la dimension sociale du choix comptable.

Neu établit que les dirigeants sont influencés par leurs relations individuelles, leurs rapports aux institutions, les relations sociétales. La présentation de chacune de ces relations permettra, par la suite, d'éclairer le choix de certaines variables déterminantes des choix comptables lors de la consolidation.

Les relations individuelles comprennent trois dimensions affectant la prise de décision du dirigeant.

- les relations personnelles conduisent au développement de normes de réciprocité et d'attente entraînant la construction de la décision considérée comme acceptable;
- les relations personnelles des experts entourant les dirigeants influencent leur capacité d'identification des problèmes ainsi que leur résolution;

- les relations du dirigeant avec sa direction influencent notablement son comportement. Il en est ainsi lorsque le dirigeant est en relation directe avec une autorité supérieure ayant la capacité de lui attribuer une récompense.

Les relations institutionnelles sont également composées de trois aspects influençant la prise de décision du dirigeant.

- les législations professionnelles imposent des contraintes réduisant le champ de liberté décisionnelle des dirigeants. Cette situation se vérifie fortement en comptabilité ou l'influence du Conseil National de la Comptabilité sur les choix comptables n'est pas à négliger;

- le phénomène d'imitation n'est pas non plus un élément à négliger dans le cadre d'une analyse des choix comptables. Les dirigeants chercheront toujours à imiter le comportement des entreprises véhiculant une bonne image. Ce comportement est dû à la recherche d'efficacité et de légitimité de tout dirigeant;

- la relation avec les bailleurs de fonds est une source de contraintes entraînant la nécessité d'effectuer certains choix comptables. Cette contrainte est prise en compte au travers de la variable d'endettement. Encore faut-il connaître les clauses réellement imposées par les organismes de crédit.

La troisième et dernière limite que nous aborderons concerne la méthodologie suivie dans les recherches faisant référence à la théorie politico-contractuelle.

Les analyses positives ne font pas la distinction entre les différents cadres de référence des entreprises retenues dans les échantillons.

Les analyses positives sont le plus souvent statiques. Peu d'entre-elles mettent en oeuvre des modèles multipériodiques. Et, lorsqu'elles les changements comptables, elles ne prennent pas en compte les évolutions économico-financières auxquelles sont confrontées les entreprises.

Par ailleurs, les analyses sont basées sur l'étude d'une technique comptable, l'apport serait considérable s'il était fait état d'une stratégie de choix comptables. Toutefois, les travaux qui ont analysé les stratégies comptables n'ont pas distingué les entreprises de l'échantillon. Cette non distinction constitue une limite inhérente à ce type d'analyse. En effet, si nous prenons pour exemple l'évaluation des stocks, l'impact du traitement comptable de cet élément sur le résultat ne sera pas identique selon que l'entreprise soit

une entreprise textile ou de service. De ce fait, comment peut-on tirer des conclusions d'une analyse qui conduit à agréger un ensemble de stratégies dont les significations prises individuellement sont différentes? Cette constatation constitue une des raisons pour lesquelles nous n'analyserons pas de stratégie d'établissement du résultat consolidé.

Un autre élément n'est guère analysé par la théorie positive de la comptabilité. Il s'agit des prévisions quant à l'adoption des normes comptables suite aux Lobbying des entreprises. Ce point a fait l'objet de quelques analyses dans le contexte Anglo-saxon. Toutefois, dans le contexte français aucune étude n'a porté sur ce thème.

Au strict point de vue méthodologique, deux éléments constituent des limites pour les analyses positives. D'une part, les interactions entre les différentes variables actives ne sont pas prises en compte. D'autre part, le choix de la méthode probit ou logit par rapport à l'analyse des moindres carrés n'est pas toujours justifié. D'autre part, peu (aucun) de chercheurs effectuent des analyses en utilisant à la fois les moindres carrés concomitamment à probit/logit, la régression simple et multipériodique[166].

	Moindres carrés ordinaires	probit / logit
simple	1	2
multipériodique	3	4

TABLEAU 19 : LES METHODOLOGIES SUIVIES POUR L'ANALYSE DES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES.

La majeure partie des études concernent l'une des cases numérotées de 1 à 4, les analyses du type 1 et 2 étant beaucoup plus fréquentes que celles de type 3 et 4. Malheureusement aucune étude n'envisage les quatre méthodologies de ce tableau. Notre étude n'étant pas une analyse multipériodique, nous nous limiterons à l'ensemble des tests possibles en matière d'analyse des choix comptables effectués durant un exercice. A cette fin, nous réaliserons des tests univariés (tests paramétriques et non paramétriques) ainsi que des tests multivariés (régressions des moindres carrées et logistiques).

166 **Wong, J.** (1988), "Political Costs and an Intraperiod Accounting Choice for Export Tax Credits", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 10, pp. 37-51.

Au-delà des limites propres à la théorie positive de la comptabilité, il existe un ensemble de théories concurrentes qui permettent d'expliquer les choix comptables.

2.2.2. Les théories concurrentes.

Différentes théories, autres que la théorie positive de la comptabilité, permettent d'expliquer les choix comptables. Nous en avons, tout comme Raffournier, recensé trois principales. Il s'agit de la théorie du lissage des résultats, de la théorie de la signalisation et de celle de l'optimisation fiscale. Les deux premières (le lissage des résultats et la signalisation) ne sont pas totalement différentes de la théorie politico-contractuelle de la comptabilité dans la mesure ou une bonne part de leurs fondements font référence aux mêmes postulats que ceux utilisés dans le cadre de la théorie positive.

Tout d'abord, nous analyserons la théorie du lissage du résultat qui permet de résoudre la problématique de la présence d'hypothèses différentes concernant l'adoption de techniques comptables. Ensuite, la théorie du signal nous proposera une analyse alternative à l'adoption des choix comptables. Dans un dernier temps, nous présenterons l'optimisation fiscale comme déterminant des choix comptables.

2.2.2.1. Le lissage des résultats.

L'analyse des stratégies comptables et de leurs objectifs peut donc s'effectuer par analogie au concept de lissage des résultats comptables. Il s'agira donc de déterminer les caractéristiques des entreprises par référence à la définition apportée au lissage des résultats.

Sylvie Chalayer, dans son travail de thèse[167] recense les définitions du lissage des résultats apportées par les différents chercheurs basant leurs études sur cette notion. La première est certainement celle de Copeland en 1968 : «Le lissage diminue les fluctuations du résultat en transférant des sommes d'une année sur l'autre. » Cette définition ne précise pas le caractère intentionnel ou non du lissage des résultats. La précision sera apportée par Beidleman, en 1973, qui précise que : « Le lissage est la réduction intentionnelle des fluctuations du résultat par référence à un niveau de résultat qui est considéré comme normal pour la firme. » Koch, en 1981, introduit, au travers de sa définition du lissage des résultats, la notion de stratégie, en indiquant que : « Le lissage des résultats peut être défini comme l'ensemble des moyens utilisés par le dirigeant pour diminuer, par référence à un ensemble de nombres objectifs et grâce à la manipulation de variables artificielles (comptables) ou de variables réelles, la variabilité d'un ensemble de nombres constitués des résultats publiés. » Quant à l'objectif de la stratégie de lissage, il est précisé par Givoly et Ronen (1981) : « Le lissage peut être considéré comme un type de signal par lequel les dirigeants utilisent la latitude qui leur est laissée dans le choix des méthodes comptables, tout en respectant les principes comptables généralement admis, de façon à minimiser les fluctuations des résultats dans le temps autour d'une tendance reflétant le mieux leur point de vue quant aux attentes des investisseurs sur la performance future de la firme. »

L'analyse de ces différentes définitions démontre, s'il en était besoin, l'évolution de la notion de lissage des résultats. En effet, cette notion est passée de la réduction de la variabilité des résultats (Copeland, 1968) à une stratégie de réduction de la fluctuation

---

167 **Chalayer, Sylvie** : « Identification et motivations des pratiques de lissage des résultats comptables des entreprises cotées en bourse. » Thèse pour le doctorat (nouveau régime), Université de Saint-Etienne, Faculté de Droit, Economie et Gestion, Soutenue le 8 Décembre 1994.

des résultats afin de refléter au mieux les attentes des investisseurs (Givoly et Ronen, 1981).

Le lissage des résultats fut l'approche mise en oeuvre par Gordon (1964). Il basa son analyse sur le postulat que le dirigeant effectuera le choix d'une méthode comptable maximisant son utilité personnelle espérée. Lorsque les quatre propositions suivantes sont vérifiées, il effectuera alors le choix de la méthode conduisant au lissage des résultats publiés ou de leur taux de croissance :

- le dirigeant cherche à maximiser son utilité;

- l'utilité du dirigeant augmente avec la sécurité d'emploi, la croissance de son revenu, la taille et la croissance de son entreprise;

- le dirigeant atteint ses objectifs lorsque les actionnaires sont satisfaits de la performance de la société;

- la satisfaction des actionnaires envers un dirigeant augmente avec le taux de croissance des résultats et avec la stabilité des résultats de la firme.

Une lecture attentive de ces quatre propositions permet d'énoncer que, selon Gordon, d'une part les actionnaires sont favorables à la stabilité des résultats et d'autre part ceux-ci doivent être satisfaits par les dirigeants. Ces derniers, s'ils veulent maximiser leur utilité espérée, doivent gérer la firme afin qu'elle réalise des résultats stables. Dans la pratique, la réalisation de résultats stables d'une année sur l'autre n'est guère envisageable. Par contre, la limitation de la variabilité du résultat comptable publié au travers du choix de techniques comptables adéquates est envisageable.

Cette solution conforme au lissage des résultats est contraire aux dires de la théorie politico-contractuelle de la comptabilité telle que nous l'avons présentée dans les pages précédentes. C'est bien dans cette mesure que la théorie du lissage des résultats semble concurrencer la théorie développée par Watts et Zimmerman.

Comme nous l'avons précédemment étudiée, la théorie politico-contractuelle explicite les choix comptables par le biais de la maximisation de la satisfaction des dirigeants. Cette maximisation peut être menée par le choix d'une méthode comptable conduisant à la maximisation ou à la minimisation des résultats publiés par la firme. Cela, en vertu des hypothèses relevant de la théorie de l'agence ou de celle des coûts politiques.

Si nous analysons une stratégie comptable comportant plusieurs alternatives, nous pouvons aboutir à des objectifs contradictoires. Il s'agira du cas de l'entreprise pour laquelle l'hypothèse des coûts politiques stipulera la minimisation des résultats alors que parallèlement l'hypothèse de l'endettement ou de la rémunération incitera à la maximisation des résultats. Quelle sera la politique comptable d'une grande entreprise faiblement endettée dont le capital est largement ouvert ?

De même, quelle sera la stratégie comptable d'une entreprise managériale de grande taille, (c'est-à-dire dont les principaux actionnaires ne sont pas majoritaires) pour laquelle la théorie politico-contractuelle postule le choix de méthodes comptables conduisant à augmenter les résultats (parce que managériale) et à les réduire (parce que de grande taille).

Indépendamment les unes des autres, l'ensemble des hypothèses posées par la théorie positive de la comptabilité sont acceptables, leur agrégation dans le cadre d'une stratégie comptable pose un problème d'adéquation du sens des causalités. Nous pouvons représenter les problèmes énoncés précédemment sous la forme du tableau suivant :

	entreprise de grande taille	entreprise de petite taille
entreprise au capital dilué	**hypothèses différentes**	**hypothèses identiques**
entreprise au capital concentré	**hypothèses identiques**	**hypothèses différentes**

TABLEAU 20 : LES PROBLEMES POSES PAR L'AGREGATION D'HYPOTHESES ALTERNATIVES

L'existence de deux hypothèses ambivalentes pose le problème du dépassement des objectifs contradictoires de la politique comptable analysée selon les hypothèses de la théorie positive de la comptabilité.

La résolution de ces problèmes contradictoires, si l'on s'en tient à la théorie de l'agence, nécessite de se référer aux coûts et bénéfices des différentes contraintes permettant de poser un ensemble d'hypothèses contradictoires.

Nous pouvons envisager dans ce cas qu'il y aura un compromis entre les coûts et les bénéfices liés aux contrats d'endettement ou aux autres contrats et les coûts et bénéfices relatifs aux coûts politiques. Si nous ne pouvons ni maximiser le résultat, ni le minimi-

ser alors peut-être faudra-t-il le lisser. Le lissage des résultats apparaît alors comme la solution à la conciliation des objectifs contradictoires que représentent l'existence d'hypothèses opposées au sein d'une même entreprise.

Les travaux qui se réfèrent à la théorie politico-contractuelle et posent l'hypothèse d'une pratique de lissage des résultats sont de deux ordres[168].

Un premier corpus est composé d'études analysant l'influence des relations d'agence sur les pratiques de lissage. Dans ce cadre les chercheurs analysent l'influence d'une part de la relation entre les actionnaires et les dirigeants (structure de l'actionnariat, plans d'intéressement), d'autre part de la relation entre les actionnaires et les créanciers (niveau d'endettement)

Concernant l'influence de la relation entre l'intéressement des dirigeants et le choix d'une stratégie comptable de lissage des résultats, deux analyses permettent de juger de la validité de cette hypothèse. Il s'agit des études de Lambert (1984)[169] et de celle de Moses (1987)[170].

Lambert construit un modèle économique d'agence par lequel le lissage des résultats apparaît être une situation optimale pour la maximisation de la rémunération du dirigeant. Cette situation est induite par les spécificités des contrats d'intéressement des dirigeants et les caractéristiques de leur utilité. D'une part, l'utilité des dirigeants est à la fois une fonction croissante de leur rémunération et une fonction décroissante des efforts qu'ils accomplissent. D'autre part leur rémunération actuelle apparaît être une fonction des résultats de la période précédente, mais également de la période actuelle. C'est pourquoi, le choix d'une stratégie de lissage des résultats, s'il n'est pas un optimum de premier rang et sans aucun doute un optimum de second rang. Selon Lambert, le comportement de lissage des résultats est induit par les spécificités des contrats d'intéressement des dirigeants.

---

168 Nous n'apporterons qu'une brève présentation de quelques travaux jugés essentiels. Toutefois une présentation exhaustive est effectuée pas S. Chalayer dans sa thèse dont les références sont données en page : 162.

169 **Lambert, R.** 1984. «Income smoothing as rational equilibrium behavior. » *The Accounting Review*, Vol. 59, N°4, page : 604-618.

170 **Moses, D.** 1987. « Income smoothing and incentives empirical tests using accounting changes. » *The Accounting Review*, Vol. 62, N°2, page : 358-377.

L'analyse des spécificités des contrats d'intéressement effectuée par Healy (1985)[171] nous montre que l'intéressement n'est pas une fonction linéaire des résultats de l'entreprise. Les montants d'intéressement qu'il est possible d'obtenir varient entre une limite inférieure et une limite supérieure. Par ailleurs, les objectifs assignés aux dirigeants sont fixés par rapport aux réalisations actuelles. Ces deux caractéristiques induisent respectivement, d'une part une limitation de l'intéressement qu'il est possible d'obtenir, d'autre part la probabilité de ne pouvoir réaliser les objectifs futurs lorsque les réalisations actuelles sont trop importantes.

L'influence de la relation entre les créanciers et les actionnaires sur le choix d'une politique de lissage des résultats a été analysée par Trueman et Stice (1988). Ces deux chercheurs ont inversé la relation de causalité qui jusqu'alors prévalait en matière d'analyse des déterminants d'une stratégie comptable. Ils prennent pour point de départ de leur analyse l'inobservabilité des transferts que peuvent effectuer les dirigeants d'une période à l'autre. Cette situation conduit à ce que les créanciers ne puissent pas distinguer les effets d'une politique de lissage des résultats. Il en résulte une réduction de la probabilité de faillite de la firme, qui conduit à la possibilité d'obtention de financements supplémentaires. Toutefois, cette situation devra être appréciée au regard de la probabilité initiale de la firme à faire faillite et de la variabilité initiale de ses résultats. C'est pourquoi, Trueman et Stice avancent l'hypothèse selon laquelle les entreprises fortement endettées ont une plus faible probabilité à adopter un comportement de lissage des résultats.

Un second corpus reprend les coûts politiques comme facteur explicatif du lissage des résultats. Moses (1987)[172] a repris l'hypothèse selon laquelle les grandes entreprises adopteraient une stratégie de lissage des résultats afin de limiter leur visibilité politique. En effet, Moses nous indique que la visibilité politique, au-delà de la taille de l'entreprise, est fonction de la variabilité des résultats publiés. De fortes augmentations laissent augurer aux instances gouvernementales le développement de pratiques monopolistiques. De fortes baisses laissent présumer de l'imminence d'une situation de crise économique. Dans son analyse, Moses, propose d'appréhender les coûts politiques au

---

171 **Healy, P.** 1985. « The effect of bonus schemes on accounting decisions. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 7, page : 85-107.

172 **Moses, D.** 1987. « Income smoothing and incentives empirical tests using accounting changes. » *The Accounting Review*, Vol. 62, N°2, page : 358-377.

travers de multiples variables. Il retient la part de marché de la firme, les coûts salariaux, les revendications et exigences des syndicats. Chacune de ses variables induit un effet négatif pour la firme qui peut être atténué par la pratique du lissage des résultats. La part de marché, lorsqu'elle est importante, est significative d'un comportement monopolistique. Le lissage permet d'atténuer les augmentations de résultat trop visibles. Les revendications des salariés et des syndicats sont des fonctions croissantes de l'augmentation des résultats. Le lissage est une solution à la limitation des comportements revendicatifs des salariés et des syndicats.

Ces quelques lignes, sur le lissage des résultats[173], nous ont permis de prendre connaissance de l'existence d'une théorie basée sur les mêmes postulats que la théorie positive de la comptabilité qui permet également de comprendre les choix comptables. Toutefois, l'analyse du lissage des résultats n'est pas une analyse des déterminants du comportement comptable mais une analyse du comportement comptable lui-même. Les recherches se focalisent dans un premier temps sur l'analyse de l'intentionnalité du lissage puis sur l'analyse de ses déterminants.

Au delà de la théorie du lissage des résultats, une théorie alternative peut venir concurrencer la théorie positive de la comptabilité dans le domaine de l'analyse des choix comptables. Il s'agit de la théorie de la signalisation. Avant d'aborder cette nouvelle théorie explicative des choix comptables, nous proposons une synthèse des principales études ayant pris pour cadre d'analyse la théorie du lissage des résultats.

---

173 La présentation effectuée n'étant pas exhaustive, nous avons réalisé quelques tableaux de synthèse qui permettent de prendre connaissance des principaux travaux ayant analysé le phénomène de lissage des résultats.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats
Archibald 1967 Analyse des objectifs de la politique comptable. Met en relation les changements en matière de politique comptable d'amortissement.	Echantillon de 55 firmes analysé sur la période 56-65. Comparaison des résultats de 2 années consécutives au travers de la variation des résultats en valeur absolue.	- 40% des entreprises ont eu des résultats en diminution l'année du changement de méthode comptable. - hypothèse de lissage des résultats non confirmée.
Smith 1976 Tente de relier la structure de l'actionnariat à la politique de lissage des résultats.	Analyse sur une période de 9 ans (54 à 62) le résultat, les changements comptables, l'évaluation financière des changements comptables sur le résultat.	Les changements comptables sont motivés par la volonté de lisser les résultats. Par ailleurs, les entreprises managériales (actionnariat dispersé) lissent les résultats.
Moses 1987 Analyse le lissage des résultats au travers des changements comptables opérés par les entreprises.	Les changements opérés sont effectués entre 1975 et 1980. Toutefois, l'analyse de la variation du résultat est effectuée sur deux exercices successifs.	Les changements comptables opérés par les entreprises contribuent à la stabilisation des résultats. Les changements comptables contribuent donc au lissage des résultats.

TABLEAU 21 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 1ERE PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Gordon, Horwitz, Meyers 1966 Ces trois chercheurs identifient les pratiques de lissage des résultats. Prise en compte de la comptabilisation du crédit d'impôt lié à l'investissement comme variable comptable.	Echantillon de 21 firmes , analysé sur une période de deux années (1962-1963). Tableau de contingence et tests du Khi-deux.	Les tests ne sont pas significatifs.	L'analyse d'une seule variable comptable, la prise en compte d'une seule période de deux années, un modèle définissant le résultat objectif très complexes et non justifiés ne peut pas permettre de conclure.
Dopuch, Drake 1966 Identifient des pratiques en matière de comportement de lissage des résultats. Les variables prises en compte sont le niveau des dividendes distribués, les plus ou moins values réalisées lors de la vente de titres. La variable de lissage retenue est le résultat net.	L'échantillon est composé de 12 firmes analysées sur une période de 10 années (1954-1964). L'analyse consiste en l'établissement d'un tableau de contingence et de tests du Khi-deux.	Les résultats indiquent que 50% des firmes ont un comportement de lissage des résultats.	Trois éléments nuancent les résultats obtenus. La prise en compte d'une seule variable de lissage, la petite taille de l'échantillon modère la validité des résultats.
Copeland, Licastro 1968 Ces deux chercheurs identifient également les pratiques de lissage des résultats. Pour cela, ils prennent en compte les dividendes des filiales non consolidées. La variable de lissage retenue est le résultat de l'année précédente.	Echantillon de 20 firmes cotées à NYSE, analysé sur une période de 12 années (1954-1964) Tableau de contingence et tests du Khi-deux.	Les résultats obtenus sont contraire à l'hypothèse de lissage des résultats. En effet, les dividendes augmentent lorsque le résultat d'exploitation augmente.	Les variables ne sont pas indépendantes. L'analyse pose sur une seule variable.

TABLEAU 22 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 2EME PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Dasher, Malcom 1970 Ces deux chercheurs testent l'hypothèse de lissage du résultat net dans le secteur chimique. Les variables comptables retenues sont les dépenses de R&D, provisions pour retraites, dividendes reçues des filiales non consolidées, comptabilisation des éléments exceptionnels.	L'echantillon est composé de 52 firmes de l'industrie chimique, analysées sur deux sous-périodes, l'une de 11 ans, l'autre de 6 ans. Comparaison des coefficients de variation du résultat objectif avec le coeff de variation du résultat publié et du résultat avant lissage. Le test réalisé est un Khi-deux	Les résultats sont plus significatifs sur 11 années que sur 6. La variabilité du résultat est plus grande avant l'opération de lissage qu'après. Sur 11 années, 35 firmes lissent leurs résultats. Le test du Khi-deux confirme la pratique de lissage.	Les résultats sont plus significatifs sur le période de 6 années que sur 11 ans. Cette analyse est intéressante dans la mesure ou plusieurs variables comptables sont retenues.
Eckel 1981 Cette étude vise à distinguer le lissage naturel du lissage rationnel.	Echantillon de 62 firmes, analysé sur une période de 20 ans (1951-1970). Comparaison des coefficients de variation des variations des ventes avec les coefficients de variation des variations des résultats. Comparaison de trois méthodologies sur le même échantillon.	3% des firmes de l'échantillon lissent de façon intentionnelle leurs résultats.	Les résultats des différentes méthodologies sont antagonistes.

TABLEAU 23 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 3EME PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats	Commentaires
Eckel 1981 Analyse le lissage des résultats au travers de la variation de l'EBE par action du fait de la manipulation des éléments exceptionnels.	Echantillon de 62 firmes, appartenant à 4 industries différentes, analysé sur une période de 20 années (1952-1970). Trois méthodologies sont retenues, celle de Barnéa, Ronen, Sadan, celle d'Imhoff, sa propre méthodologie (comparaison des coefficients de variation des ventes et des résultats)	Suivant la méthodologie de Barnéa, Ronen et Sadan, 51% des entreprises lissent leurs résultats. Suivant la méthodologie d'Imhoff 13% des entreprises lissent. Suivant sa propre méthodologie 3% des entreprises lissent.	
Gracia, Gimenez 1992 Analysent le lissage des résultats à partir du niveau du résultat d'exploitation en relation avec les techniques comptables d'amortissement et de provisions d'exploitation	Echantillon composé de 24 firmes espagnoles cotées appartenants à des secteurs différents, sur une période allant de 1982 à 1990. Trois méthodologies sont analysées : - celle d'Imhoff (1977) - celle d'Eckel (1981) - celle de Kamin et Ronen	Les résultats des différentes méthodologies ne sont pas identiques. Les méthodologies d'Imhoff et de Eckel conduisent à identifier 4 soc qui lissent, 17 soc ne lissant pas, 3 soc dont les résultats sont différents suivant l'une ou l'autre méthodologie retenue. Suivant la méthodologie de Kamin et Ronen, 11 soc lissent, 13 soc ne lissent pas.	Pour certaines sociétés, nous pouvons relever l'utilisation de techniques conduisant potentiellement au lissage des résultats, alors qu'elles ne sont pas identifiées comme lissant leurs résultats.

TABLEAU 24 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 4EME PARTIE.

2.2.2.2. La signalisation.

Les travaux récents en économie de l'information remettent en cause l'existence d'une information disponible pour tous les agents leur permettant de déterminer un comportement optimum dans une situation de symétrie informationnelle. Actuellement, les modèles tendent vers la reconnaissance d'une situation d'asymétrie informationnelle entre les agents.

Les développements de la théorie économique ont fourni les premiers modèles explicitant les conséquences de l'asymétrie d'information sur les marchés, ainsi que les conditions de leur pérennité. Akerloff, dès 1970, a mis sur pied un modèle mettant en évidence la nécessité de l'existence du phénomène de signalisation afin de préserver l'existence d'un marché caractérisé par une asymétrie informationnelle. Au-delà de l'exemple pris pour accréditer sa thèse, le marché de l'automobile, Akerloff nous démontre que le différentiel d'information sur deux produits dont la qualité est inégale conduit, s'il n'existe pas de signal permettant d'éliminer le différentiel, à la disparition du marché.

Il est donc nécessaire de définir des conditions d'équilibre des marchés où l'information n'est pas symétrique. La condition première est donc l'existence d'un signal, comme le démontrèrent Spence (1974) et Riley (1975), ayant un coût négativement corrélé avec la valeur du bien signalé. En effet, les dirigeants devront être pénalisés en cas d'émission de signaux erronés afin de ne pas permettre de tirer profit de l'activité supplémentaire générée par ce phénomène. Ces deux conditions remplies, nous devrions assister à la validation ex-post de la valeur signalée ex-ante.

Le phénomène que nous venons de décrire peut être généralisé aux phénomènes de contractualisation. Dans le cas d'une situation d'asymétrie informationnelle, les agents liés par des contrats se verraient soit défavorisés (pour ceux n'ayant pas accès à toutes les informations), soit favorisés (pour ceux ayant accès à l'ensemble de l'information disponible). La maximisation de la richesse des parties prenantes au contrat ne pourrait avoir lieu, ce qui implique l'impossibilité de définir des contrats optimaux de premier rang. Au-delà de cette inégalité dans la répartition des richesses prévue au contrat, cette situation de par l'inefficacité des relations contractuelles conduirait à une inefficacité dans le fonctionnement de l'organisation, et par delà l'ensemble du marché si nous le considérons comme l'agrégation d'une multitude de contrats. Cette situation nous conduira à rechercher des contrats dont l'optimum sera de second rang intégrant des pénali-

tés visant à encourager le transfert d'informations non biaisées. Le principal pourra donc capturer une partie de la rente d'informations dont disposaient initialement les agents.

A partir des deux modèles présentés précédemment, les recherches en comptabilité financières se sont axées sur deux pôles de travaux.

Le premier pôle concerna l'utilité de l'information comptable aux investisseurs, c'est-à-dire la pertinence de la fixation par le marché de la valeur des titres sur la base des états financiers publiés.

Le second pôle de recherche fût celui de l'influence du mode de présentation des états comptables sur la valeur boursière des titres. Il s'agit donc d'analyser le phénomène de signalisation par la politique de présentation des états financiers.

Etudions successivement ces deux axes de recherche en commençant par le second du fait de son antériorité historique.

⇨ La signalisation par la politique financière.

L'idée centrale de la signalisation par la politique financière tient dans le fait qu'en situation d'asymétrie informationnelle les entreprises ont intérêt à se signaler afin de se différencier de l'ensemble des entreprises du marché. Deux auteurs, Akerloff ayant développé dès 1970[174] une analyse du marché de l'automobile d'occasion, Spence s'étant attaché à l'étude du marché du travail en 1974[175], furent les initiateurs d'un nombre important d'analyses reprenant ce cadre d'analyse.

L'intérêt que constitue pour une entreprise l'émission d'un signal repose sur le principe de sélection adverse selon laquelle la mauvaise qualité chasse la bonne, tout comme la mauvaise monnaie chasse la bonne. Sur un marché dont les produits sont différenciés en terme de qualité, le prix se fixera en fonction d'une moyenne. Cette moyenne résultant de l'agrégation des produits de bonne et de mauvaise qualité, les producteurs de produits de bonne qualité auront tout intérêt à sortir du marché, dans la mesure où les prix ne correspondent pas à leur processus de production. Toutefois, s'ils émettent des

---

174 **Akerloff, G. A.** 1970. « The market for « lemons » : quality uncertainty and the market mechanism. » *Quartely Journal of Economics*, Août, page : 488-500.

175 **Spence, M.** 1974. « Competitive and optimal responses to signals : an analysis of efficiency and distribution. » *Journal of Economic Theory*, March, page : 296-332.

signaux permettant de faire prendre conscience du caractère supérieur de leur produit encore faut-il qu'ils soient conformes au principe d'auto-sélection, selon lequel les informations transmises au marché par une entreprise sont d'un niveau inférieur à leur capacité d'actions, et donc, que seuls les producteurs de produits de bonne qualité peuvent se différencier des producteurs de produits de mauvaise qualité. Ceux-ci ne pouvant émettre un signal conduisant à induire en erreur les acheteurs sur la qualité des produits.

Au-delà de ces conditions premières de fonctionnement du processus de signalisation, il nous faut distinguer les signaux coûteux, des signaux non coûteux. Le signal sera coûteux lorsqu'un individu ou une entreprise ne pourra pas vérifier avec certitude la qualité des produits ou des entreprises a posteriori. Il faudra donc que le producteur émette un signal coûteux afin de se différencier, de se signaler. Ce signal aura un coût dont résultera une perte par rapport à la situation de symétrie informationnelle ou de signalisation sans coût. La signalisation sans coût étant la possibilité pour les tiers de vérifier avec certitude les informations émises par les entreprises, ainsi que l'existence d'un système de contrôle contraignant les entreprises à signaler correctement leur situation.

La théorie de la signalisation peut ainsi apporter une explication à l'existence d'une structure financière optimale en l'absence de toute taxation. Il s'agit là, d'un apport important à la théorie financière car l'endettement existait avant l'apparition de la fiscalité. Cette théorie est donc basée sur la situation d'asymétrie informationnelle existant entre les agents économiques et conduisant les dirigeants à utiliser certaines décisions financières pour diffuser de l'information non publiquement disponible à l'intention du marché. Les modifications de la structure financière[176], la politique de dividende[177], le taux de participation des dirigeants dans le capital de leur firme[178], sont principalement susceptibles de jouer un tel rôle. Chacun de ces éléments constituant pour le marché des in-

---

176 **Ross, R.** 1977. « The determination of financial structure : the incentive signalling *approach.* » *The Bell Journal of Economics and Management Science*, page : 23-40.

177 **Leland, H. And Pyle D.** 1977. « Informational asymmetries, financial structure, and financial intermediation. » *The Journal of Finance*, Vol. 32, page : 37-44.

178 **Bhattacharya, S.** 1979. « Non dissipative signaling structures and dividend policy. » *Quartely Journal of Economics*, page : 1-24.

formations sur l'évolution prévue des cash-flows. Nous analyserons successivement ces trois axes de recherches.

➢ La signalisation par l'endettement.

La première application de la théorie de la signalisation a été réalisée par Ross en 1977. Au travers de cette étude, il a montré que les dirigeants pouvaient accroître l'endettement de leur entreprise pour signaler au marché que cette dernière devrait réaliser, selon toute vraisemblance, des performances favorables dans le futur. La structure financière est ainsi utilisée pour modifier la perception par le marché de l'évolution des revenus futurs de la société.

Ross considère que les dirigeants ont un accès monopolistique à certaines informations concernant les flux nets de leur entreprise et qu'ils émettront des signaux relatifs à l'évolution de celle-ci, en direction du marché, s'ils peuvent percevoir un incitant. D'autre part il fait l'hypothèse que les dirigeants ne peuvent réaliser des opérations sur les titres de leur société, cela pour éviter qu'ils ne soient incités à émettre de faux signaux en vue de réaliser des profits personnels.

Ross utilise un modèle à une seule période, s'étalant de l'instant 0 à l'instant 1, et qui définit, de la manière suivante, l'intéressement (I) du dirigeant aux résultats de son entreprise :

$I = (1+r)\gamma_0 V_0 + \gamma_1 V_1$
si $V_1 \geq D$
$I = (1+r)\gamma_0 V_0 + \gamma_1 V_1 - L$
si $V_1 < D$

où γ_0 et γ_1 sont des paramètres positifs représentant les fractions de la valeur de l'entreprise qui sont attribuées comme intéressement aux dirigeants, aux instants 0 et 1. Cet intéressement est payé à l'instant 1.

r est le taux d'intérêt à une période;

V_0 et V_1 représentent les valeurs respectives de la firme aux instants 0 et 1;

D est la valeur de la dette de la firme;

L est la pénalité de la firme subie par la firme si elle est en faillite.

Ross formule l'hypothèse selon laquelle les investisseurs potentiels vont se baser sur le montant de la dette pour évaluer l'évolution de la firme. L'endettement constitue une variable de signalisation dans la mesure où l'endettement constitue un risque important en terme d'augmentation du risque de faillite. En effet, seules les entreprises performantes pourront honorer leurs engagements aux échéances prévues. L'augmentation de l'endettement sera donc perçue comme la transmission au marché d'une information concernant l'appréciation favorable de l'évolution future des cash-flows de la part des dirigeants.

A ce titre Ross considère deux évolutions possibles de la situation de la firme :

- favorable, pour les firmes de type A;

- défavorable, pour les firmes de type B.

Soient :

D^* le montant maximum de dettes supportable par une firme B, avant d'encourir la faillite;

V_1A la valeur d'une firme A, à l'instant 1;

V_1B la valeur d'une firme B, à l'instant 1;

$V_1A > V_1B$.

L'intéressement du dirigeant d'une firme A , sera :

$\gamma_0(1+r)V_0A+\gamma_1V_1A$ si $D^* < D \leq V_1A$;

$\gamma_0(1+r)V_0B+\gamma_1V_1A$ si $D < D^*$.

comme $V_0A = \frac{V_1A}{1+r}$ et $V_0B = \frac{V_1B}{1+r}$, nous avons finalement :

$(\gamma_0+\gamma_1)V_1A$ si $D^* < D \leq V_1A$;

$(\gamma_0V_1B)+(\gamma_1V_1A)$ si $D < D^*$.

Comme $V_1A > V_1B$, il apparaît évident que le dirigeant d'une firme A aura toujours intérêt à émettre un signal correct.

L'intéressement du dirigeant d'une firme B , sera :

$\gamma_0(1+r)V_0A+\gamma_1(V_1B-L)$ si $D^* < D \leq V_1A$;

$\gamma_0(1+r)V_0B+\gamma_1V_1B$ si $D < D^*$.

comme $V_0A=\frac{V_1A}{1+r}$ et $V_0B=\frac{V_1B}{1+r}$, nous avons finalement :

$\gamma_0V1A+\gamma_1(V_1B-L)$ si $D^* < D \leq V_1A$;

$\gamma_0V_1B+\gamma_1V_1B$ si $D < D^*$.

Pour qu'un dirigeant de firme B soit incité à émettre un signal correct, il faudra donc que : $\gamma_0(V_1A-V_1B) < \gamma_1L$.

Cette condition est nécessaire pour qu'un équilibre de signalisation puisse être atteint. Si elle est vérifiée alors les signaux seront non ambigus, et si $D > D^*$ alors le marché pourra considérer qu'il se trouve en présence d'une firme A sans risque.

En conclusion, l'étude de Ross montre que l'endettement peut faire croître la valeur de la firme, même en l'absence de taxation, en raison de l'amélioration de la perception de l'évolution des revenus qu'il entraîne chez les investisseurs. La valeur de la firme est donc une fonction croissante de son ratio d'endettement.

➢ La signalisation par le taux de participation des dirigeants dans le capital de leur firme.

Leland et Pyle considèrent que les dirigeants propriétaires ont une meilleure information que les investisseurs extérieurs quant à la valeur espérée des projets d'investissement de leur entreprise. Dès lors, la volonté du dirigeant propriétaire d'investir dans sa propre entreprise pourra constituer un signal de la qualité de ces projets. La valeur de marché de l'entreprise augmentera donc avec le pourcentage d'actions détenu par le dirigeant propriétaire.

Par contre, en investissant dans sa propre entreprise, le dirigeant exposera ses capitaux à un risque non systématique qu'il pourrait éviter en les plaçant dans son portefeuille de marché. De ce point de vue, il a donc intérêt à diminuer sa participation dans

sa propre entreprise et à augmenter la part du portefeuille de marché qu'il détient. C'est en équilibrant ces deux tendances contradictoires que le dirigeant propriétaire parviendra à déterminer le niveau de sa participation dans son entreprise qui maximisera son utilité.

L'augmentation par un dirigeant de sa participation dans son entreprise constituera un signal de bonne santé, de part le coût engendré par les opportunités de diversification perdues.

➢ la signalisation par la politique de dividendes.

Kalay (1980) a développé, pour la politique des dividendes, un modèle analogue à celui que Ross a élaboré dans le domaine de l'endettement. Le modèle de Kalay repose sur les hypothèses suivantes :

- il n'y a ni coûts de transaction, ni coûts de faillite, ni coûts d'agence. Le taux de taxation est nul, mais il y a asymétrie informationnelle;

- les décisions financières sont prises à la fin de la période 0 et un dividende de liquidation est payé à la fin de la période 1. A la fin de la période 0, les firmes peuvent émettre de nouvelles actions et distribuer le montant ainsi obtenu sous forme de dividendes. Les dividendes peuvent ainsi être augmentés ou diminués au temps zéro sans affecter la politique d'investissement;

- les dirigeants possèdent des informations privilégiées relatives aux performances futures de la société et les actionnaires en sont conscients;

- le processus d'évaluation est neutre vis à vis du risque. Pour déterminer la valeur d'une action, on actualise les revenus espérés qu'elle procure à son détenteur au taux d'intérêt pur;

- l'intéressement des dirigeants est défini par l'équation suivante :

$n = (1+r)\gamma_0 V_0 + \gamma_1 FN_1$.

γ_0 et γ_1 sont des fractions positives;

FN_1 est le flux net d'exploitation à la fin de la période 1;

V_0 est la valeur de marché des actions de la firme considérée à la fin de la période 0;

r est le taux d'intérêt qui prévaut sur le marché entre la fin de la période 0 et la fin de la période 1.

Kalay, tout comme Ross, ne considère que deux types de firmes. Les firmes de type A dont l'évolution est favorable par rapport aux firmes B dont l'évolution est moins favorable. Les flux nets respectifs de chacune de ces firmes sont FN_A et FN_B.

Ces flux comprennent la valeur de revente des actifs et les dividendes de liquidation qui seront payés à la fin de la période 1 leur seront égaux.

La valeur de marché, à la fin de la période 0, d'une firme de type A, est :

$$V_{AO} = \frac{FN_A}{1+r}$$

La valeur de marché, à la fin de la période 1, d'une firme de type B, sera symétrique :

$$V_{BO} = \frac{FN_B}{1+r}$$

Etant donné que $FN_A > FN_B$, nous aurons $V_{A0} > V_{B0}$ $V_{A0} > V_{B0}$.

Kalay suppose qu'une firme choisie au hasard a une probabilité p d'être de type A, et une probabilité (1-p) d'être de type B. Si nous ne connaissons pas la valeur exacte de la firme, qui relève de la seule connaissance du dirigeant, nous pouvons l'estimer :

$$V_0 = \frac{pFN_A + (1-p)FN_B}{(1+r)} \quad \text{avec } V_{0A} > V_0 > V_{0B}$$

Prenons maintenant en considération la répugnance des dirigeants à diminuer le dividende. Cela peut s'expliquer aisément s'il existe un coût de pénalité s'il leur arrive de réduire le dividende. Par ailleurs Kalay suppose que les dirigeants connaissent le mécanisme de leur intéressement.

Le montant de l'intéressement du dirigeant devient précisément :

$n = \gamma_0(1+r)V_0 + \gamma_1$

FN_1 si $FN_1 > D_0$

$FN_1 - \frac{C}{\gamma_1}$ si $FN_1 < D_0$

avec C coût de pénalité

D_0 est le dividende payé à la fin de la période 0

Toute firme qui, à la fin de période 0, paie un dividende supérieur à FN_B sera identifiée par le marché comme une firme de type A.

Pour le dirigeant d'une firme de type A, l'intéressement sera de :

$n_A = \gamma_0 FN_A + \gamma_1 FN_A$ si $D_0 > FN_B$

$n_A = \gamma_0 FN_B + \gamma_1 FN_A$ si $D_0 < FN_B$

Etant donné que FN_B est inférieur à FN_A , l'intéressement du dirigeant sera plus élevé s'il donne un signal correct.

Pour le dirigeant d'une firme de type B, l'intéressement sera de :

$n_B = \gamma_0 FN_A + \gamma_1 FN_B - C$ si $D_0 > FN_B$

$n_B = \gamma_0 FN_B + \gamma_1 FN_B$ si $D_0 < FN_B$

Pour autant que $\gamma_0(FN_A - FN_B) < C$, on se trouvera dans une situation d'équilibre de signalisation, au sens de Spence, c'est-à-dire dans une situation où les signaux donnés sont corrects et où les émetteurs de signaux n'ont aucun intérêt à modifier leur attitude. En effet comme le présentaient Hartmann et Wendels (1987) deux conditions sont nécessaires pour qu'il y ait équilibre de signalisation. D'une part il doit exister un niveau optimal de distribution de dividendes, même en l'absence de signalisation. D'autre part le coût marginal de la signalisation doit être négativement corrélé à la rentabilité de l'entreprise. C'est-à-dire que les firmes de type B, les moins profitables, seraient pénalisées en cas d'émission d'un signal de même type que celui émis par les firmes de type A, les plus profitables.

La prise en compte de la répugnance des dirigeants à diminuer le dividende conduit donc à l'utilisation possible du niveau de dividende adopté comme signal. Et dans certaines conditions, la fixation du dividende à un niveau relativement élevé pourra entraîner un avantage de signalisation supérieur au coût fiscal d'un dividende élevé.

Au-delà de la signalisation par la structure financière, la publication des documents comptables annuels constitue un signal pour le marché. Les informations comptables transmises au travers des documents publiés ont un contenu informatif différent selon leur composition.

⇨ La signalisation par l'information financière publiée.

Shannon et Weaver proposent une représentation de la théorie de la signalisation par l'information financière publiée selon trois niveaux.

Le premier niveau (niveau technique) est celui de l'analyse de la précision avec laquelle les informations comptables à communiquer sont réellement transmises à leur destinataire.

Le deuxième niveau (niveau sémantique) se propose d'analyser la qualité de transmission de la signification des informations comptables.

Le troisième et dernier niveau (niveau utilitariste) analyse de degré d'affectation du comportement des destinataires par l'information comptable transmise.

Au delà du caractère subjectif de cette classification, Shannon propose une définition mathématique de l'évaluation des informations transmises par les entreprises.

Si nous considérons un ensemble d'évènements (l'ensemble des informations contenues dans les documents annuels) noté $E = \{e_1, e_2, \ldots, e_n\}$ dont la probabilité de réalisation est respectivement $p_1, p_2, \ldots, p_n$. La quantité d'information concernant la réalisation d'un événement e, de probabilité p est définie, par Shannon, au travers de l'expression suivante :

$$h(p) = -\log_2 p$$

L'utilisation de la fonction logarithmique permet de vérifier trois propriétés mathématiques de l'information. L'information peut être définie au travers d'un élément permettant de dénouer une situation d'incertitude informationnelle ($y_n = 1$). La quantité d'information augmente avec la taille du message transmis ($y_n =< y_{n+1}$). L'information est une grandeur additive ($y_{nm} = y_n + y_m$).

Nous ne ferons pas de présentation supplémentaire sur les développements mathématiques du contenu informatif des états comptables publiés. Toutefois, au travers de

deux bilans empruntés à deux entreprises françaises du même secteur, nous allons déterminer le contenu informatif respectif des états comptables publiés. Nous nous focaliserons sur la présentation des actifs immobilisés de chacune des sociétés retenues.

Considérons tout d'abord la société A, dont la présentation des actifs immobilisés corporels est la suivante :

Immobilisations corporelles	Montants nets	Pourcentages
Terrains.	29711885	23,33%
Constructions.	45375260	35,629%
Installations techniques.	37156994	29,176%
Autres immobilisations corporelles.	10423230	8,184%
Immobilisations corporelles en cours.	4342287	3,409%
Avances et acomptes	344671	0,2706%
Total	127354327	100%

Le contenu informationnel des immobilisations corporelles de cette société peut être représenté au travers de la fonction suivante :

$$CI = -0,2333\log 0,23333 - 0,35629\log 0,35629 - 0,29176\log 0,29176 - 0,08184\log 0,081841 - 0,03409\log 0,03409 - 0,002706\log 0,002706$$

$CI = 0,6080.$

Considérons à présent la société B, dont la présentation des actifs immobilisés corporels est la suivante :

Immobilisations corporelles	Montants nets	Pourcentages
Immobilisations corporelles	1610000000	100%

Cette société ne fournit aucune précision sur la répartition de ses actifs immobilisés.

Le contenu informationnel de cet état financier est nul car $0\log 0 = 0$.

Néanmoins, cette société fournit en annexe une répartition succincte de ses immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles	Montants nets	Pourcentages
Terrains	125000000	7,76%
Constructions	436000000	27,08
Matériels	999000000	62.04
Immobilisations en cours	50000000	3,10%
Total	1610000000	100%

Le contenu informationnel de la présentation des immobilisations corporelles de cette société équivaut à :

$$CI = -0,0776\log 0,0776 - 0,2708\log 0,2708 - 0,6204\log 0,62041 - 0,3105\log 0,31051$$

$$CI = 0,5223.$$

Le contenu informationnel de la situation en terme d'immobilisations corporelles de la société B est en première lecture nul. En seconde lecture (analyse de l'annexe), il reste toutefois inférieur au contenu informationnel de la société A (0,5223 au lieu de 0,6080).

La structure des états financiers fournie par les entreprises constitue donc un signal informationnel transmis au marché. Plus l'entreprise est précise dans la présentation de ses documents annuels, plus elle transmet d'informations aux agents économiques. C'est pourquoi, par exemple, si une entreprise désire informer les agents sur ses orientations stratégiques, elle pourra détailler la présentation de ses dépenses de R&D.

Nous n'avons pas présenté de façon exhaustive les recherches ayant analysé le phénomène de signalisation. Toutefois les quelques tableaux qui suivent nous permettent de présenter de façon synthétique les principaux modèles de signalisation.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats
Verrechia 1983	Le modèle de Verrechia est un modèle de signalisation par l'information financière publiée. Le modèle de Verrechia se base sur 5 hypothèses : - les dirigeants maximisent la valeur boursière de l'entreprise ; - l'information comptable est un signal de la valeur de la firme ; - la publication de l'information est coûteuse ; - le coût de cette information est indépendant de sa nature ; - les investisseurs connaissent l'existence de l'information détenue par les managers.	L'appartenance de l'entreprise à un secteur particulier détermine la politique de diffusion de l'information. Deux seuils de situation de l'entreprise conditionnent la stratégie de publication. Un seuil supérieur au delà duquel le dirigeant adoptera une politique de publication complète de l'information. Un seuil inférieur sous lequel la stratégie de l'entreprise sera de limiter la diffusion de l'information.
Trueman 1986.	Le modèle de Trueman est un modèle de signalisation par l'information financière publiée. Trueman part de l'hypothèse que la valeur de marché de l'entreprise est fonction des perceptions des investisseurs externes quant aux capacités des dirigeants à anticiper les changements dans l'environnement, et donc à ajuster leurs investissements en fonction de ces anticipations. Trueman estime que la diffusion d'informations prévisionnelles permet de saisir les ajustements opérés par les dirigeants. Cette publication constitue donc un signal.	Les firmes ayant des coûts concurrentiels faibles ou disposant de marge de manoeuvre en terme de capacité de production utilisent la publication d'informations prévisionnelles comme variable de signalisation.

TABLEAU 25 : LA SIGNALISATION, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 1 ERE PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats
Trueman 1990.	Le modèle de Trueman est un modèle de signalisation par l'information financière publiée. Dans cet article, Trueman met en place un modèle de gestion du calendrier de publication de l'information. Trueman retient trois hypothèses principales pour établir son modèle : - il y a absence de coûts d'agence, les dirigeants détenant la totalité du capital de l'entreprise ; - les investisseurs connaissent la distribution de probabilité du résultat de l'entreprise, mais ils ne connaissent le résultat réalisé que lorsque les dirigeants le divulguent ; - les dirigeants ont une marge de manoeuvre importante dans la gestion du résultat, qui leur permet d'afficher des résultats corrects dans la majeure partie des cas de figure.	La publication tardive des résultats est estimée par les investisseurs comme le fait de la manipulation des résultats comptables, ce qui se traduit par une forte baisse de la valeur de marché de l'entreprise.
Sanella. 1991.	Le modèle de Sannella est un modèle de signalisation par l'information financière publiée. Sanella met sur pied un modèle de signalisation par l'information sectorielle. Il se base sur deux hypothèses principales : - la rémunération des dirigeants est fonction, en partie, de la valeur de marché de l'entreprise ; - la répartition des charges entre les différents secteurs de l'entreprise constitue un vecteur de signalisation des cash flows futurs.	

TABLEAU 26 : LA SIGNALISATION, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 2 EME PARTIE.

Références de l'article	Méthodologie	Résultats
Ross 1977.	Le modèle de Ross est un modèle de signalisation par la politique financière. Ross met en place un modèle de signalisation par l'endettement. Trois hypothèses constituent la base de la construction de ce modèle : - seuls les dirigeants connaissent la distribution des cash flows de l'entreprise; - les dirigeants cherchent à maximiser leur rémunération. Rémunération qui est corrélée positivement à la valeur de la firme; - le coût de signalisation correspond au risque de faillite encouru par l'entreprise fortement endettée.	La valeur de la firme augmente avec son niveau d'endettement.
Leland et Pyle 1977.	Le modèle de Leland et Pyle est un modèle de signalisation par l'information financière publiée. Leland et Pyle établissent un modèle de signalisation par l'investissement des dirigeants dans le capital de leur entreprise.	La valeur de la firme augmente avec le taux de participation dans le capital des dirigeants.
Bhattacharya 1979.	Le modèle de Bhattacharya est un modèle de signalisation par l'information financière publiée. Bhattacharya établit un modèle de signalisation par les dividendes. Son modèle part de deux hypothèses portant sur les coûts de signalisation : - les dividendes sont imposés à un taux supérieur à celui des plus values en capital; - le financement des dividendes par un endettement dont le coût sera supérieur aux conditions normales du marché, lorsque les bénéfices réalisés ne permettent pas de couvrir les dividendes mis en distribution.	La valeur de la firme augmente avec le taux de distribution des dividendes.

TABLEAU 27 : LA SIGNALISATION, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 3 EME PARTIE.

Nous avons jusqu'à présent, analysé successivement le lissage des résultats et la signalisation comme théorie concurrente à la théorie positive de la comptabilité. Il nous faut à présent étudier l'optimisation fiscale. Ce cadre d'analyse repose sur la recherche systématique du choix comptable permettant de réduire l'imposition de la société.

2.2.2.3. La stratégie d'optimisation fiscale.

Si nous considérons l'efficience des marchés comme vérifiée, la comptabilité n'apparaît alors que comme une source d'information qui fera l'objet d'une analyse particulière par les participants au marché. En effet, l'information comptable étant le résultat du traitement des données au travers d'un filtre (la technique utilisée), les utilisateurs auront donc intérêt à corroborer ces éléments avec d'autres informations. L'image comptable donnée par les techniques utilisées ne pourra induire les utilisateurs en erreur sur le jugement qu'ils porteront envers l'entreprise.

Lorsque le résultat comptable sert de référence au calcul de l'impôt, il apparaît évident que les dirigeants choisiront des méthodes pouvant le réduire. Les Etats-Unis n'ayant pas pour base fiscale le résultat fiscal, peu d'études se sont focalisées sur l'hypothèse de l'optimisation fiscale. Toutefois, en matière de valorisation des stocks, le résultat fiscal est basé sur le résultat comptable. Dans ce cadre, différentes analyses ont mis en évidence que l'économie d'impôt résultant du choix d'une technique réduisant le résultat comptable était une motivation déterminante.

Au-delà de la charge que représente la fiscalité pour une entreprise, celle-ci peut avoir pour conséquence la possibilité de retenir des techniques qui seront particulièrement avantageuses. Le choix de certaines techniques fiscales (dans la limite de l'abus de droit) peut donc s'avérer l'élément réduisant la charge fiscale ou l'étalant.

Divers éléments permettent de contribuer à la réduction ou à l'étalement de la charge fiscale. Certains s'effectuent dans le cadre de la comptabilité individuelle, mais surtout dans le cadre de la comptabilité des groupes.

Au niveau de la comptabilité des groupes nous pouvons citer les régimes de consolidation fiscale et le recours à des formes juridiques particulières. Examinons successivement ces deux possibilités.

⇨ La consolidation fiscale.

Trois régimes fiscaux peuvent être mis en oeuvre dans le cadre de la consolidation. Il s'agit du régime d'intégration, du régime du bénéfice mondial et du régime du bénéfice consolidé.

➢ Le régime d'intégration fiscale.

Certaines conditions sont nécessaires pour opter pour ce régime.

- La société-mère et les filiales doivent être françaises et soumises à l'impôt sur les sociétés aux conditions de droit commun sur la totalité de leur résultat;

- La société-mère doit être une personne morale dont le capital ne doit pas être détenu directement ou indirectement à 95% au moins par une personne morale passible de l'impôt sur les sociétés. Par contre, elle peut être la filiale d'une société étrangère;

- Les filiales bénéficiant de ce régime doivent être détenues, directement ou indirectement, au moins à 95%.

- La société-mère peut délimiter librement le périmètre de consolidation soumis au régime d'intégration;

- Les sociétés soumises à ce régime doivent avoir des exercices de 12 mois dont les dates de clôture doivent coïncider.

Au delà des conditions nécessaires pour opter pour le régime d'intégration fiscale, le résultat imposable du groupe se détermine de la façon suivante :

Chacune des sociétés du groupe détermine et déclare son propre résultat imposable. La société-mère agrège l'ensemble des résultats imposables de ses filiales. Des corrections sont apportées afin d'éviter les doubles impositions ou déductions et d'éliminer les opérations internes au groupe. Le résultat ainsi obtenu sera imposable à l'impôt sur les sociétés.

Ce régime offre un avantage non négligeable pour les sociétés réalisant des déficits après leur intégration dans le périmètre de consolidation.

➢ Le régime du bénéfice mondial et le régime du bénéfice consolidé.

Par dérogation au principe de territorialité de l'impôt sur les sociétés tel qu'il est posé par l'article 209-1 du code général des impôts, deux régimes dérogatoires sont proposés par l'article 209 quinquies de ce même code. Ces régimes ne sont accordés que sur agrément de l'administration fiscale.

Selon le régime du bénéfice mondial, les sociétés françaises seront autorisées à déterminer leurs résultats imposables en englobant l'ensemble des résultats de leur exploitation en France et à l'étranger.

Selon le régime du bénéfice consolidé, en retenant les résultats des succursales étrangères mais également les résultats des filiales françaises et étrangères dans lesquelles elles détiennent au moins 50% des droits de vote.

Ces deux régimes présentent trois avantages.

Le premier est la possibilité pour la société-mère de prendre en compte les déficits subis à l'étranger par les succursales étrangères. Le deuxième est l'autorisation d'imputation des impôts payés à l'étranger sur les impôts français. Le troisième est la non-exigibilité du précompte lors de la distribution des bénéfices de source étrangère

Le principale problème de ces deux régimes provient de la difficulté à retraiter les comptabilités étrangères selon les normes françaises.

Le choix d'un régime fiscal particulier n'est pas la seule possibilité permettant de minimiser l'imposition. Le recours à des formes juridiques particulières constitue une alternative assurant la réalisation de cet objectif.

➪ Le recours à des formes juridiques particulières.

La limitation de la charge fiscale au sein d'un groupe peut s'effectuer par la constitution de filiales sous la forme de sociétés de personnes (sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple, sociétés en participation). Pour ce type de société, l'imposition ne s'effectue par au nom de la société (comme pour les sociétés par actions qui sont imposables en leur nom propre à l'impôt sur les sociétés) mais au nom de leurs associés en fonction de leur quote-part de détention du capital. Lorsqu'une société par actions sera actionnaire d'une société de personnes, elle réintégrera sa quote-part de résultat dans ses propres résultats en vue d'une imposition à l'impôt sur les sociétés.

Cette situation a deux intérêts. Le premier tient dans l'élimination de la double imposition qui existe lorsqu'une société est actionnaire d'une autre société par actions. Dans ce cas, l'imposition a lieu à la fois au niveau de la filiale (qui règle l'IR ou l'IS sur la totalité de son résultat imposable) et au niveau de la société-mère qui intégrera sa quote-part de résultat dans son propre résultat imposable. Si la filiale est une société de personnes, l'imposition a lieu uniquement au niveau de la société-mère. Le second inté-

rêt tient dans la possibilité pour la société-mère d'imputer sur son résultat imposable sa quote-part de déficit réalisée par la filiale constituée en société de personnes.

Les différentes solutions fiscales permettent aux entreprises ayant à réaliser une consolidation de gérer au mieux leur charge fiscale. Les choix opérés dépassent largement le seul cadre comptable. Néanmoins, nous pouvons au même titre considérer que les choix opérés en comptabilité lorsqu'ils sont admis en fiscalité seront effectués dans l'optique de minimisation de la charge fiscale du groupe.

Cette première phase nous a permis dans un premier temps de rechercher les origines de la comptabilité financière au travers de l'évolution des pratiques et des recherches. Ce bref historique prouve, s'il en était besoin, l'ancienneté du phénomène d'optimisation des choix comptables. Les praticiens ont de tout temps recherché les méthodes comptables permettant d'optimiser leur situation économique, financière, ou fiscale. Les chercheurs en comptabilité ont, avec des méthodologies et des objectifs souvent bien différents, toujours, analysé l'intérêt des diverses techniques comptables pouvant être employées par les entreprises. Ils ont également formalisé les besoins rencontrés par les praticiens. A cet égard, la présentation des différentes théories comptables nous a amené à aboutir à la théorie comptable ayant le plus analysé le comportement comptable des entreprises. Le premier chapitre nous a conduit à rechercher dans les premiers travaux de comptabilité financière la source des travaux positifs qui suivirent. La transition entre ces deux types de travaux fut assurée par la formalisation des hypothèses sous-jacentes à la théorie positive de la comptabilité. La deuxième phase de ce chapitre a donc consisté à présenter les concepts de la théorie positive de la comptabilité. Ces concepts sont au nombre de deux. D'une part, les coûts d'agence. D'autre part, les coûts politiques. Les coûts politiques ont pris une part non négligeable dans cette section. Il s'agissait d'une volonté de démontrer l'apparition de choix comptables alternatifs depuis le début du siècle.

Nous avons également insisté sur l'opérationnalisation des contrats (section trois) afin de montrer l'existence de relations entre les différents types de contrats et les choix comptables.

Suite à ce premier chapitre nous avons présenté au travers de la première section du deuxième chapitre les différentes analyses positives. Au travers de la seconde section nous avons fait le point sur les apports et les limites de cette théorie.

La dichotomie entre comptabilité et fiscalité nécessite, pour développer une analyse positive, de retenir des choix comptables admis en fiscalité. Cette contrainte nous a amené à retenir, pour l'analyse, les choix comptables en matière de consolidation.

La seconde partie de ce travail consistera , dans un premier temps en une présentation de la consolidation. L'objectif de ce travail n'étant pas la rédaction d'un manuel comptable de consolidation, nous nous limiterons à en effectuer une présentation succincte. Par contre, nous développerons plus abondamment les phénomènes comptables pouvant

faire l'objet d'une analyse positive. La troisième section de ce chapitre permettra de proposer notre application de la théorie positive de la comptabilité au cadre français. Cette section débutera par la résolution du problème que pose l'application de la théorie positive de la comptabilité au cadre français. Puis nous présenterons les techniques qui seront l'objet de notre analyse empirique avant de proposer les hypothèses découlant des déterminants des choix comptables induits par la théorie positive de la comptabilité. Le deuxième chapitre sera celui du test empirique. Il sera composé de trois phases. Dans un premier temps, nous exposerons la méthodologie de recherche au travers de l'échantillon d'analyse, de la mesure des variables et des tests effectués. La seconde phase sera celle de la présentation des résultats de l'analyse descriptive et des tests univariés. La troisième section proposera les résultats des régressions.

DEUXIEME PARTIE :

UNE ANALYSE POSITIVE DES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES EN MATIERE DE CONSOLIDATION.

Le chapitre introductif nous avait permis de prendre conscience des dépassements nécessaires au renouvellement de la comptabilité. La théorie positive de la comptabilité apparaissait pour la recherche comptable française comme l'un des axes permettant la mise en oeuvre de nouvelles analyses.

Il nous fallut donc présenter la théorie positive. Celle-ci est basée à la fois sur l'asymétrie informationnelle entre les différents acteurs de la vie de l'entreprise et l'existence de coûts d'information et de transaction non nuls. Ces postulats lui permettent de poser que les choix comptables s'expliquent par les coûts d'agence. La consolidation nous étant apparue comme le meilleur objet d'analyse, nous allons en effectuer une présentation.

Il nous faut à présent mettre en oeuvre l'analyse positive des déterminants des choix comptables en matière de consolidation. Les différents chapitres de cette seconde partie y seront consacrés.

A cette fin, nous débuterons par un chapitre intitulé « Le champ d'application de la théorie positive en matière de consolidation ». Ce chapitre sera scindé en trois sections. La première section consistera en une présentation de la consolidation. La deuxième section identifiera les opportunités d'analyse positive que représente la consolidation. Quant à la troisième section, elle présentera notre application de la théorie positive de la comptabilité au cadre français. Cette section permettra dans son premier paragraphe de régler le problème de la transposition de la théorie positive au cadre français avant d'aborder successivement le choix des objets d'analyse et les déterminants des choix comptables qui induisent l'établissement de nos hypothèses.

Le deuxième chapitre de cette seconde partie : « Un test empirique de la théorie positive de la comptabilité appliquée au cas français » s'articulera autour de trois sections. La première permettra de présenter les éléments méthodologiques que constituent l'échantillon, la mesure des variables, les tests envisagés. L'analyse descriptive et les résultats des tests univariés seront présentés en deuxième section. Quant aux résultats des régressions elles feront l'objet de la troisième section de ce chapitre.

Chapitre 3 :

Le champ d'application de la théorie positive de la comptabilité en matière de consolidation.

Nous avons, au travers des deux chapitres qui précédent, effectué une présentation du cadre d'analyse dans lequel nous nous situerons lorsque nous effectuerons le travail empirique de cette thèse. Il s'agit de la théorie positive de la comptabilité.

Cette théorie est pertinente pour analyser le comportement des entreprises en matière d'établissement du résultat consolidé. Il nous faut donc à présent préciser l'objet d'analyse lui-même : la consolidation.

Ce travail sera effectué au travers de trois sections. Tout d'abord, dans une première section nous effectuerons un rappel de ce qu'est la consolidation au travers d'une part des éléments de définition du groupe et d'autre part de l'établissement de la consolidation. Ces quelques éléments permettront, déjà, de montrer combien la consolidation, de par une absence de précision dans les notions qu'elle regroupe, peut être la source de multiples interprétations. La deuxième section de ce chapitre viendra préciser les opportunités d'analyses positives que peut représenter la consolidation. Deux axes permettront de regrouper ces opportunités. Il s'agit d'une part du périmètre de consolidation qui apparaît comme étant la notion centrale lors de l'établissement des documents consolidés. D'autre part nous présenterons un ensemble d'autres choix comptables pouvant faire l'objet d'une analyse positive. Il s'agit des notions d'écart de première consolidation, de méthode d'amortissement des immobilisations, de choix de la méthode d'évaluation de stocks, de traitement des engagements en matière de retraite. La troisième section de ce chapitre présentera notre application de la théorie positive de la comptabilité au cadre français. Cette section permettra de résoudre la problème de la question préalable que constitue la transposition de la théorie positive de la comptabilité au cas français (paragraphe premier). Le deuxième paragraphe proposera notre choix des objets d'analyse, c'est-à-dire l'ensemble des choix comptables que nous avons décidé

d'analyser. Le troisième paragraphe clôturera cette section par la présentation des déterminants potentiels des choix comptables en matière de consolidation et des hypothèses de recherche.

Section 1. La consolidation.

La présentation de la consolidation dans le cadre des analyses positives nécessite de débuter par les éléments de définition de la notion de groupe. En effet, l'imprécision de cette notion induit l'existence de multiples conceptions de la consolidation permettant de donner une représentation particulière aux comptes consolidés. Nous conclurons cette section par la présentation du processus de consolidation qui à chaque stade rend les possibilités d'analyses positives plus grandes.

1.1. Eléments de définition du groupe.

Les éléments de définition peuvent être apportés au travers de critères juridiques et de critères économiques. Abordons tout d'abord les critères du droit.

1.1.1. Les critères du droit.

Les critères du droit prennent deux formes. La première est celle de la participation financière. La seconde, celle de la jurisprudence, vient renforcer l'imprécision des critères de la participation financière.

1.1.1.1. Les critères de la participation financière.

La constitution d'un groupe relève de la participation prise par une société (appelée société-mère) dans une autre (appelée filiale). Le législateur définit des seuils à partir desquels toute société sera considérée comme une filiale.

L'article 354 de la loi du 24 Juillet 1966 pose que : « Lorsqu'une société possède plus de la moitié du capital d'une autre société, la seconde est considérée comme filiale de la première. » Le seuil de filialisation est donc fixé à 50% par le législateur. Toutefois, de nombreuses sociétés influencent la gestion d'entreprise sans pour autant détenir une participation de cette importance.

D'autres seuils ont été fixés par le législateur. Le détenteur d'une participation de 15% est considéré comme exerçant une influence sur la société détenue. Par ailleurs, l'article 355 de la loi du 24 Juillet 1966 indique que : « Lorsqu'une société possède dans une autre société une fraction de capital comprise entre 10 % et 50%, la première est considérée comme ayant une participation dans la seconde. »

BU LILLE

Les éléments législatifs apportent une définition des filiales et des participations sans définir la notion de groupe. Aucune législation ne vient définir le fonctionnement des groupes.

Devant ce vide juridique, la jurisprudence qualifie certaines situations comme étant des situations de groupe.

1.1.1.2. Les critères de la jurisprudence.

Aucune définition de la notion de groupe n'ayant été apportée par la législation française, divers éléments de la jurisprudence traduisent les positions émises par le législateur lors de la qualification ou non d'une situation présumée de groupe.

En matière de droit pénal des affaires, la procédure de règlement judiciaire se trouve étendu à un ensemble d'entreprise dès lors qu'il y a « association de fait entre deux sociétés ». Par ailleurs, le délit sera constitué dès lors qu'une société s'engage pour une autre sans toutefois se garantir alors que les dirigeants des deux sociétés ont des intérêts communs. Au regard de ces deux situations, nous ne pouvons que constater l'extrême prudence du législateur qui qualifie des situations, comme étant des situations de groupe, seulement dans des cas pouvant être qualifiés de frauduleux.

En matière de jurisprudence sociale, divers arrêts ont conduit à reconnaître une situation comme étant une situation de groupe au regard du critère d'unité économique. Il en est ainsi en matière de création d'organe de représentation des salariés et de licenciement pour motif économique. En effet, ces deux notions doivent s'apprécier au regard de la situation de l'ensemble des sociétés formant une unité économique quant bien même ces sociétés n'auraient aucun lien juridique.

Ni la jurisprudence pénale, ni la jurisprudence sociale n'apportent de définition précise de la notion de groupe. Il ne s'agit que d'apporter une qualification à des situations relevant du comportement frauduleux.

La législation et la jurisprudence n'apportant pas de définition de la notion de groupe, il nous faut analyser les critères économiques permettant de qualifier cette notion.

1.1.2. Les critères économiques.

L'ensemble des organes d'informations économiques ne cesse d'évoquer le comportement des entreprises en matière de regroupement. Pour ce faire, ils emploient le terme

de groupe. L'absence de définition juridique homogène de cette notion rend difficile l'appréhension de ses contours économiques, financiers, juridiques.

Cette difficulté est amplifiée par la multitude des situations recensées dans la vie des affaires. Les groupes sont multiformes et en mutation continue. Il est donc nécessaire d'appréhender les critères d'appartenance à un groupe afin de protéger les parties prenant part à son activité. A cet égard, l'appréhension de la notion de groupe peut permettre de protéger les intérêts des créanciers, des actionnaires, et des salariés, par la représentation de la finalité du patrimoine et des obligations comptables d'un ensemble de sociétés sans liens apparents mais constituant un véritable groupe. Il s'agit donc de mettre en avant les comportements de la vie des affaires permettant d'appréhender les présomptions de constitution d'un groupe. Au delà des critères juridiques et de la jurisprudence, nous devons présenter les critères généraux d'appartenance à un groupe.

Différents types de critères généraux permettent de définir l'appartenance à un groupe. Nous en avons recensé cinq principaux. Il s'agit des liens en capital, des liens de financement, des liens technologiques, des liens de marché, et des liens personnels. Examinons-les successivement.

- Les liens de capital.

L'un des critères abondamment développés est celui de la détention d'une partie ou de la totalité du capital d'une filiale. Ce critère permet de définir le périmètre de consolidation et les méthodes générales de consolidation.

Il est aisé au travers de cette notion de détention de définir un groupe. Il s'agira d'une société-mère possédant une partie du capital d'autres sociétés dites filiales.

- Les liens de financement.

Ce lien de dépendance existe lorsqu'une société finance l'activité d'une autre société afin de lui permettre d'éviter la cessation des paiements. Cette dépendance financière entraîne une intervention dans la gestion de l'entreprise débitrice. Le groupe est alors formé par un ensemble d'entreprises dont les liens se matérialisent au travers de mouvements financiers.

- Les liens technologiques.

L'utilisation d'une licence ou d'un brevet conduit à une dépendance technologique. L'entreprise détentrice des contrats d'exploitation sera dominée par l'entreprise possédant ces licences ou brevets.

- Les liens de marché.

Ces liens se rencontrent lorsque l'on analyse la situation dans laquelle se trouvent certains sous-traitants face à leurs donneurs d'ordres. Le sous-traitant travaillant avec un unique client est contraint par celui-ci. Il doit aligner son activité sur celle de son client.

Différents contrats, représentatifs de liens de marché, conduisent à une situation de domination permettant l'utilisation du terme générique de groupe. La concession, la location-gérance constituent les principaux liens contractuels instituant la constitution d'un groupe.

- Les liens personnels.

Certaines sociétés, sans liens apparents de propriété ou de financement, peuvent du fait de liens personnels apparaître comme formant un groupe. Un ensemble de sociétés, ayant pour dirigeants-propriétaires des individus d'une même famille, peut être défini comme constituant un groupe. Certains groupes de distribution sont basés sur un certain nombre de dirigeants-propriétaires appartenant à une même famille.

Ces différents éléments permettent d'établir la présomption d'existence d'un groupe. Toutefois, deux critères supplémentaires sont nécessaires pour la validation de l'existence d'un groupe. Il s'agit de la participation financière et de l'unité de direction.

1.1.2.2. Les critères financiers d'appartenance à un groupe.

La participation financière de laquelle découle l'unité de direction permet de légitimer l'appartenance de diverses sociétés à un même groupe.

- Les liens basés sur la participation financière.

La participation financière constitue le critère légal de l'existence d'un groupe. En effet, cette notion permet de prétendre à un droit de propriété sur la filiale donc de permettre d'imposer ses vues quant à la direction à suivre.

La législation française fixe le critère de détention à 10% du capital d'une société pour prétendre exercer des droits[179] et en contrepartie assumer des responsabilités. Ce seuil de 10% de détention ouvre droit à l'exercice d'une influence notable sur la gestion d'une filiale. Toutefois, l'exercice de cette influence n'est que présumé.

Ce critère ne permet que la constitution d'un groupe dont les liens sont uniquement financiers. Aucune communauté d'intérêt n'est évaluée au regard de ce critère.

C'est pourquoi, il faut y ajouter le critère de l'unité de direction qui permettra de donner une finalité économique à un ensemble de sociétés reliées par des liens financiers.

- Les liens basés sur l'unité de direction.

L'unité de direction matérialise l'intervention de la société-mère dans la gestion de sa filiale.

La nomination des administrateurs, des dirigeants, des cadres, la mise en commun de certains services sont des actions qui relèvent de l'unité de direction. Ces pratiques apportent la cohérence économique nécessaire à la constitution d'un groupe dont les orientations sont similaires.

L'exclusion de l'un de ces critères (critère financier, critère d'unité de direction) induit deux phénomènes.

L'existence d'une participation financière suffisante pour l'exercice d'un droit de regard sur les activités de la filiale, peut s'accompagner de la non-participation à la direction des affaires. Sur le plan juridique, il y a existence d'un groupe ; sur le plan pratique l'absence d'unité de direction ne justifie pas cette définition.

A l'inverse, l'unité de direction entre sociétés n'ayant aucun lien de dépendance financière ne permet pas de les définir comme constituant un groupe.

Dans le cadre français, aucune définition de la notion de groupe n'est donc apportée. Néanmoins, certains pays donnent une définition du groupe (l'Allemagne, le Brésil). Quant aux Etats-Unis, ils n'apportent pas de définition strictement juridique de la notion

---

179 La possession de 10% du capital d'une société permet de prétendre à la récusation des commissaires aux comptes, à la désignation d'un expert de minorité (contre l'abus de majorité).

de groupe. Toutefois, des critères économiques et juridiques permettent d'appréhender l'entité qu'il constitue.

Ces différences justifient que nous nous attardions brièvement sur les pratiques de quelques pays ayant une législation concernant les groupes différente de la notre.

1.1.3. Etude des pratiques concurrentes.

La législation américaine ne définit pas de façon expresse les entreprises ayant obligation à établir et à publier des documents comptables consolidés représentatifs de la situation du groupe. Cette situation provient du fait que la consolidation est un principe comptable généralement admis. La consolidation comme principe comptable provient certainement de la longue pratique américaine en matière de comptes consolidés. Néanmoins, aucune définition du groupe n'est apportée par la législation américaine. Le groupe est considéré par le législateur américain comme le résultat de liens entre sociétés. Liens à la fois économiques et juridiques, dont nous pouvons donner les principales caractéristiques :

- les sociétés filiales seront les sociétés agents d'une société principale;

- les liens entre la société principale et les sociétés agents sont si étroits qu'il est impossible de les analyser séparément;

- des éléments législatifs obligent à refuser de prendre en considération la personnalité morale des différentes entreprises du groupe.

Au-delà de l'absence de législation formelle dans la définition des groupes de sociétés, certaines législations spécifiques mettent en place des critères permettant d'appréhender le groupe comme entité. Il s'agit du droit fiscal et comptable qui pose certains seuils de participations financières déterminant l'existence de groupe de sociétés.

La législation fiscale américaine définit la notion de groupe de sociétés affiliées. Ces sociétés sont détenues par une société-mère à hauteur d'au moins 80% ou sont détenues à ce même degré par une ou plusieurs autres sociétés affiliées. Les sociétés constituant le groupe ne peuvent être que des sociétés américaines. Dans le cadre précédemment défini la législation permet aux groupes de sociétés affiliées de déposer une déclaration fiscale consolidée unique, représentative de l'ensemble des résultats des sociétés constituant le groupe.

Le critère de société affiliée est strictement juridique. Economiquement, il est critiquable pour au moins deux raisons essentielles :

- la première tient dans le fait que le pourcentage de participation juridique de la société mère dans la société affiliée ne correspond pas nécessairement au pourcentage d'implication dans la gestion de la société. L'inverse est également vraisemblable;

- L'exclusion des sociétés étrangères de la définition du groupe donnée par la législation fiscale américaine ne correspond pas au développement des structures des groupes depuis ces 25 dernières années. En effet, le phénomène d'internationalisation conduit la multiplication des prises de participation dans les zones de distribution et de production étrangères.

Parallèlement, la législation comptable américaine a développé un ensemble d'éléments permettant d'appréhender la notion de groupe.

La réglementation actuelle développe la notion de périmètre de consolidation à la fois comme la résultante de la notion de pourcentage de contrôle et de l'influence que peut exercer la société mère sur ses filiales. L'A.R.B. 51 prévoit la nécessité d'établir des comptes consolidés dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement le contrôle exclusif (controlling interest) d'une autre entreprise. Le seuil de contrôle exclusif étant défini par la détention de façon directe ou indirecte d'au moins la majorité des droits de vote. Cette première définition du contrôle exclusif ne retient pas la possibilité de l'existence d'un contrôle de fait. C'est pourquoi, la SEC recommande de retenir les liens économiques de façon privilégiée aux liens juridiques lors de la détermination du périmètre de consolidation.

L'A.P.B. 18 développe une définition de l'influence notable en dehors des critères de participation juridique. Ces critères s'expriment au travers des notions suivantes :

- la représentation au sein des organes de direction;

- la participation au processus de décision;

- l'existence d'importantes opérations inter-sociétés;

- l'échange de personnel de direction;

- la dépendance imposée par les informations techniques.

Retenir l'ensemble de ces critères conduit à appréhender de façon directe la réalité économique, mais leur mise en oeuvre reste à définir. C'est pourquoi, l'ensemble de la profession a décidé de ne retenir que la détention d'une fraction des droits de vote à hauteur d'au moins 20% pour présumer de l'influence notable d'une société mère sur une filiale.

L'A.P.B. 18 définit également le contrôle conjoint (corporate joint venture) comme l'entreprise ayant une personnalité juridique propre, possédée par un petit nombre de participants dans le but de partager les risques ou les profits relatifs à une activité spécifique. Le contrôle conjoint sera pris en compte dans les comptes consolidés par la méthode de mise en équivalence.

Tout comme la législation française, la législation américaine n'apporte pas de définition particulière de la notion de groupe. En tout état de cause, les éléments de définition de la législation américaine n'apportent aucun élément primordial à l'enrichissement et à la compréhension de la notion de « groupe » présentée dans la législation française.

La législation allemande est l'une des deux législations, avec celle du Brésil, à disposer d'une réglementation reconnaissant l'existence légale des groupes de sociétés. L'article 18 de la législation allemande (Loi du 12 Juillet 1965) définit le groupe dans les termes suivants : « Lorsqu'une entreprise dominante et une ou plusieurs sociétés dépendantes sont réunies sous la direction unique de l'entreprise dominante, elles forment un groupe ».

Il apparaît au travers de cette définition que trois concepts permettent de définir le groupe en droit allemand. Il s'agit des notions d'entreprise, de dépendance, de direction unique.

L'absence de définition précise et unanime de la notion de groupe peut conduire à de multiples interprétations de la part des entreprises. L'adjonction d'une certaine liberté dans la justification de l'exclusion du périmètre de consolidation conduit inévitablement à appréhender difficilement la réalité des entreprises évoluant dans une même sphère d'intérêt.

Bien qu'aucune définition ne soit apportée à la notion de groupe, la consolidation peut être appréhendée selon différentes conceptions. La présentation des différentes

conceptions en matière d'établissement des comptes consolidés sera l'objet du paragraphe suivant.

A cela, s'ajoute les différentes conceptions qui peuvent être retenues lors de la réalisation de la consolidation.

1.2. L'établissement des comptes consolidés.

1.2.1. Différentes conceptions de la consolidation.

Selon l'image consolidée que désire donner un groupe des entités qui le composent, les dirigeants peuvent se référer à différentes conceptions de la consolidation.

Le choix de l'une de ces différentes conceptions entraîne une présentation spécifique du fait de la mise en oeuvre de traitements particuliers. L'existence de choix alternatifs, laissés à la libre décision des directions financières, procède d'une réflexion positive. En effet, les études dont nous avons fait la présentation reposaient sur l'existence de choix comptables alternatifs pour lesquels les dirigeants effectuaient des choix conformes à leurs intérêts. Lorsqu'il est fait état de plusieurs méthodes permettant d'établir les documents consolidés il est rationnel d'imaginer que le choix effectué se portera sur la technique permettant de donner une image du groupe conforme aux intérêts de ses dirigeants. En cela, l'établissement des comptes consolidés peut apparaître comme relevant d'une logique positive.

A partir d'un exemple chiffré, une présentation de ces trois conceptions sera effectuée.

1.2.1.1. La consolidation fonction de ses finalités.

La recherche comptable fait état de quatre théories de la consolidation permettant de présenter de manière particulière les états consolidés. Il s'agit de :

- l'optique du propriétaire,

- l'optique économique,

- l'optique financière,

- l'optique mixte.

Nous analyserons successivement chacune de ces quatre optiques.

1.2.1.2. La consolidation selon l'optique du propriétaire.

L'optique de propriétaire en matière d'établissement des comptes consolidés consiste en la présentation aux propriétaires de l'ensemble de leur patrimoine. Ce patrimoine étant composé des actifs et des dettes de l'ensemble consolidé.

Selon cette conception, les actifs et les passifs appartiennent aux propriétaires selon leur quote-part de détention. Une société détenue à 100% verra son actif et ses dettes repris pour la totalité dans les comptes consolidés. Si la détention avait été inférieure à 100%, la reprise aurait eu lieu au *prorata* de cette quote-part.

Exemple :

La société M. a acquis le 1/1/N, 80% de la société F pour 180.000. Il existait à la date d'acquisition une plus value latente de 10.000 sur des brevets détenus par F.

Au 1/1/N, les comptes de résultat et les bilans respectifs étaient les suivants :

Société acheteuse M.

BILAN au 31/12/N				COMPTE DE RESULTAT au 31/12/N			
Immob	200	Capital	300	Charges	400	Produits	520
Titres M	180	Réserves	50	Résultat	120		
Stocks	40	Résultat	120				
Créances	200	Dettes	150				
Total	620	Total	620	Total	520	Total	520

Société acquise F.

BILAN						COMPTE DE RESULTAT			
	1/1/N	31/12/N		1/1/N	31/12/N	Charges	100	Produits	130
Immob	100	95	Capital	150	150	Résultat	30		
Stocks	85	80	Réserves	50	50				
Créances	90	125	Résultat		30				
			Dettes	75	70				
Total	275	300	Total	275	300	Total	130	Total	130

La société M a donc payé 180.000 pour une quote-part de 80% des capitaux propres de F, dont la valeur comptable peut être évalué à 200.000.*80% = 160.000. Si nous tenons compte de la plus-value sur le brevet, la valeur des capitaux propres réestimés sera de (200.000+10.000)*80%= 168.000. L'écart d'acquisition est donc de 12.000.

Durant l'exercice N, la société F a réalisé un bénéfice de 5.000 (compris dans son résultat de 20.000) provenant de ventes à M pour 90.000. Les produits correspondants sont encore dans les stocks de F.

La société M a réalisé un bénéfice de 20.000 (compris dans son résultat de 120.000) provenant de ventes à F pour 60.000. Les produits correspondants sont encore dans les stocks de F.

Selon l'optique du propriétaire, la bilan consolidé se présentera comme suit :

Bilan au 31/12/N selon l'optique du propriétaire.

BILAN ACTIF				BILAN PASSIF			
	M	F	Total		M	F	
Immob	200	76+8	284	Capital	300		300
GW	12		12	Réserves	50		50
Stocks	40-4	64-16	84	Résultat	120-16	24-4	124
Créances	200	100	300	Dettes	150	56	206
Total			680	Total			680

Immobilisations de F. 95*80%=76; ainsi qu'une plus-value de 10.000*80%= 8.000.

Ecart d'acquisition : (200.000*80%)+(10.000*80%)= 168.000 ; 180.000-168.000 = 12.000.

Stocks M : il y aura déduction du profit réalisé par F sur M se trouvant dans les stocks :

5000*80% = 4.000.

Stocks F : il y aura déduction du profit réalisé par M sur F se trouvant dans les stocks:

20000*80% = 16.000.

Compte de résultat au 31/12/N selon l'optique du propriétaire.

	M	F	Total		M	F	
Charges	400-12	80-32	436	Produits	520-48	104-16	560
Résultat	120-16	24-4	124				
			560				560

Produits éliminés :

Chez M, 80% de 60.000 de ventes de M à F ; 16 de résultat chez M et 32 de charges chez F.

Chez F, 80% de 20.000 de ventes de F à M ; 4 de résultat chez F et 12 de charges chez M.

Le bilan comporte :

- la quote-part des actionnaires de la société-mère dans les éléments identifiables d'actifs et passifs réels de la filiale. Cette quote-part est retenue pour le montant de la valeur comptable augmentée du montant des plus-values latentes existant à la date d'acquisition.

- l'ajout du montant de l'écart d'acquisition permet de faire apparaître le coût d'acquisition.

Le résultat de la filiale n'apparaît que pour le montant correspondant à la quote-part de la participation de la société-mère. Les intérêts des tiers dans les résultats de la filiale n'apparaissent pas dans le bilan consolidé.

Les intérêts minoritaires ne sont donc pas pris en compte dans le bilan consolidé.

Les résultats issus des transactions entre sociétés consolidées, qu'ils s'agissent des résultats réalisés par la société-mère ou la filiale, sont systématiquement éliminés pour la quote-part de la société-mère (l'entité propriétaire de la filiale). Le complément étant considéré comme réalisé par des tiers.

1.2.1.3. La consolidation selon l'optique économique.

La consolidation selon cette optique relève de la volonté de donner, au travers des états comptables, une représentation de la réalité économique de la propriété. La consolidation résulte de la propriété d'une filiale par une société mère. Les états comptables

refléteront donc la situation comptable des majoritaires et des minoritaires au sein des filiales.

« L'optique économique suppose une direction unique capable d'imposer à toutes les filiales des stratégies, des politiques et des actions de gestion courante conformes à l'intérêt de tout le groupe. Elle veut donner une vue d'ensemble des sources de financement, des moyens économiques et des résultats du groupe »[180]. L'unité de direction évoquée par cette définition peut être de différente nature. Il pourra s'agir d'un lien de dépendance juridique, d'une clause contractuelle ou statutaire, de la maîtrise de fait.

Les comptes consolidés résultant de l'optique économique sont donc ceux de l'entité économique constituée par la société consolidante et l'ensemble des sociétés contrôlées.

Bilan consolidé au 31/12/N selon l'optique économique.

BILAN ACTIF				BILAN PASSIF			
	M	F	Total		M	F	total
Immob	200	95+8+2	305	Capital	300		300
GW	12+3		15	Réserves	50		50
Stocks	40-5	80-20	84	Résultat	120-20	24-4	120
Créances	200	125	325	Intérêts de tiers		40+2+3+6-1	50
				Dettes	150	70	220
Total			740	Total			740

180 Levasseur, M., Quintart A., Finance, Ed Economica, Paris, 1990, page : 39.

Compte de résultat selon l'optique économique.

	M	F	Total		M	F	
Charges	400-15	100-40	445	Produits	520	130	570
Résultat(part associés minoritaires		6-1	5		-60	-20	
Résultat(part société-mère)	120-20	24-4	120				
			570				570

Elimination des ventes de M à F : 60 c'est-à-dire 40 en charges chez F et 20 de résultat chez M

Elimination des ventes de F à M : 20 c'est-à-dire 15 en charges chez M et 5 en résultat chez F.

Le bilan consolidé selon l'optique économique reprend la totalité des actifs et des passifs d'une société sous contrôle exclusif. La reprise totale est entendue comme la reprise de la valeur comptable de l'acquisition à laquelle est ajoutée la totalité des plus-values latentes existantes à la date de cession.

Le bilan reprend donc l'écart d'acquisition global. Il sera fait distinction entre la part revenant à la société-mère et la part revenant aux minoritaires.

Les intérêts des tiers dans la valeur estimée de la société lors de l'acquisition sont considérés comme des capitaux propres et sont enregistrés dans la rubrique « Intérêts des tiers » du bilan.

Les profits intra-groupe éliminés seront répartis entre les actionnaires majoritaires et les actionnaires minoritaires au *prorata* de leur quote-part. En cas de mise en équivalence ou d'intégration proportionnelle, la part des profits intra-groupe correspondant aux intérêts des tiers subsistera dans certains postes du bilan.

Le résultat consolidé est composé de la part des majoritaires et des minoritaires. Mais la part de résultat revenant aux minoritaires est déduite du résultat apparaissant au bilan afin d'être intégrée dans une rubrique spécifique du bilan.

1.2.1.4. La consolidation financière.

L'optique financière est directement reliée à la valorisation de la firme par le marché. C'est pourquoi, cette optique fournit des comptes destinés aux actionnaires. Aux travers des états comptables consolidés établis selon l'optique financière, les actionnaires peuvent évaluer la valeur comptable des titres dont ils sont propriétaires. Cette valorisation est représentative de l'activité de la société-mère et de ses filiales.

«Ainsi fondée sur le principe de l'information des actionnaires de «base», l'optique financière implique de remplacer la valeur bilantaire (et très souvent historique) des participations en portefeuille par leur valeur intrinsèque (calculée à partir des fonds propres des filiales) de manière à établir ce que la société mère a fait, comme emplois, des ressources qu'elle a investies en participations.»[181]

Bilan consolidé au 31/12/N selon l'optique financière.

BILAN ACTIF				BILAN PASSIF			
	M	F	Total		M	F	Total
Immob	200	95+8	303	Capital	300		300
GW	12		12	Réserves	50		50
Stocks	40-4	80-16	100	Résultat	120-16	24-4	124
Créances	200	125	325	Intérêts de tiers		40+6	46
Total			740	Total			740

Immobilisations : 8 d'écart d'évaluation revenant aux majoritaires.

Stocks : élimination du profit de F sur M à 80% (-4), élimination du profit de M sur F à 80% (-16).

Intérêts minoritaires : 20% des capitaux propres de F (40), 20% des résultats de F (6).

181 Levasseur, M., Quintart, A., op cit., page : 209.

Compte de résultat selon l'optique économique.

	M	F	Total		M	F	Total
Charges	400-12	100-32	456	Produits	520-48	130-16	586
Résultat(part des minoritaires)		6	6				
Résultat (part de la société-mère)	120-16	24-4	124				
Total			586	Total			586

Elimination des produits.

80% des ventes de M sur F (48), 32 en charges chez F et 16 en résultat chez M.

80% des ventes de F à M (16), 12 en charges chez B et 4 en résultat chez F.

Le bilan reprend la totalité des actifs et des passifs de ses filiales. Cela comprend l'intégralité de la valeur comptable, la part des plus-values latentes revenant à la société-mère, ainsi que la part de l'écart d'acquisition revenant à la société-mère.

Le montant des intérêts des tiers est déterminé par rapport aux comptes sociaux des filiales, aucun retraitement n'est effectué. L'élimination des profits sur les opérations entre les sociétés du groupe est imputée sur la part des capitaux propres revenant aux actionnaires de la société-mère.

Le résultat consolidé est celui revenant à la société-mère. Les intérêts des tiers dans le résultat de l'exercice seront présentés dans une rubrique spécifique.

Cette optique accorde une importance particulière au taux de participation. Cette notion influence considérablement l'élément déterminant le champ de la consolidation : le périmètre de consolidation.

1.2.1.5. La consolidation selon l'optique mixte.

Selon cette optique, les comptes consolidés sont établis pour fournir aux actionnaires la véritable valeur comptable de leur participation à un ensemble regroupant les intérêts majoritaires et minoritaires.

Bilan consolidé au 31/12/N selon l'optique mixte

BILAN ACTIF				BILAN PASSIF			
	M	F	Total		M	F	Total
Immob	200	95+8+2	305	capital	300		300
GW	12		12	Réserves	50		50
Stocks	40-5	80-20	95	Résultat	120-20	24-4	120
Créances	200	125	325	Intérêts des tiers		40+2+6-1	47
				Dettes	150	70	220
Total			737	Total			737

Immobilisations : totalité de l'écart d'acquisition : 10.

Stocks : élimination totale des profits sur stocks -20 et -5.

Résultat : élimination des résultats sur stocks -20 et -4

Intérêts minoritaires : quote-part de plus value latente : +2

20% de résultat de F (30*20%) = 6

quote-part de profit sur stocks = -1.

Compte de résultat selon l'optique mixte.

	M	F	Total		M	F	Total
Charges	400-15	100-40	445	Produits	520-60	130-20	570
Résultat (part des minoritaires)		6-1	5				
Résultat (part des majoritaires)	120-20	24-4	120				
Total			570	Total			570

Elimination des ventes de M à F. 40 en charges chez F et 20 en résultat chez M.

Elimination des ventes de F à M. 15 en charges chez M et 5 en résultat chez F.

Le bilan reprend la totalité des actifs et des passifs des sociétés dont la détention est exclusive. Cela regroupe la totalité de la valeur comptable, la totalité des plus-values latentes, ainsi que l'écart d'acquisition.

Une rubrique particulière reprend les intérêts des tiers pour leur part dans la valeur comptable et dans les plus-values latentes. Cette rubrique sera située entre les capitaux propres et les dettes.

Les résultats des transactions réalisées entre la société-mère et ses filiales sont intégralement éliminés et imputés en totalité à la société-mère. Les résultats provenant des transactions entre les sociétés des groupes seront éliminés et répartis au *prorata* des intérêts minoritaires et majoritaires.

Le résultat consolidé est uniquement composé de la part revenant à la société-mère. Les intérêts des tiers dans le compte de résultat sont présentés à part dans le compte de résultat.

Le tableau de synthèse suivant permet de comparer les différentes optiques de la consolidation présentées précédemment.

POSTE	PROPRIETAIRE	ECONOMIQUE	FINANCIERE	MIXTE
Compte de Résultat				
ACTIF				
Immobilisations	284	305	303	305
Ecarts d'acquisition	12	15	12	12
Stocks	84	95	100	95
Réalisable	300	325	325	325
Total actif	680	740	740	737
PASSIF				
Capital	300	300	300	300
Réserves	50	50	50	50
Résultat	124	120	124	120
Intérêts des tiers		50		
Capitaux propres	474	520	474	470
Intérêts des tiers			46	47
Dettes	206	220	220	220
Total du passif	680	740	740	737
Compte de Résultat				
Produits	560	570	586	570
Charges	436	445	456	445
Résultat consolidé	124	125	124	120
Intérêts de tiers			6	5

le tableau suivant permet de comparer les différentes présentations de la consolidation.

Présentation	Optique du propriétaire	Optique économique	Optique financière	Optique mixte
Traitement de l'écart de première consolidation				
L'écart d'évaluation.	Retient la part de la société-mère à la valeur estimée lors de l'acquisition.	Retient 100% de la valeur estimée lors de l'acquisition répartis entre les intérêts de la société-mère et des intérêts minoritaires	Retient la valeur comptable, part de la société-mère, lors de l'acquisition.	Retient 100% de la valeur estimée lors de l'acquisition répartis entre les intérêts de la société-mère et des intérêts minoritaires
L'écart d'acquisition.	Reprend la part de la société-mère lors de l'acquisition.	Retient 100% de la valeur estimée lors de l'acquisition répartis entre les intérêts de la société-mère et des intérêts minoritaires	Reprend la part de la société-mère lors de l'acquisition.	Reprend la part de la société-mère lors de l'acquisition.
Résultats inter sociétés				
Par la société sous contrôle exclusif.	Elimination de la part de la société-mère.	Elimination à 100% qui sera répartie entre la société-mère et les minoritaires.	Elimination de la part de la société-mère.	Elimination à 100% qui sera répartie entre la société-mère et les minoritaires.
Par la société-mère.	Elimination de la part de la société-mère.	Elimination à 100% qui sera imputée à la société-mère.	Elimination de la part de la société-mère.	Elimination à 100% qui sera imputée à la société-mère.
Présentation des intérêts des tiers.				
Au compte de résultat.	N'apparaissent pas.	Sont compris dans le résultat consolidé	Sont déduits du résultat consolidé.	Sont déduits du résultat consolidé.
Au bilan.	N'apparaissent pas.	Sont compris dans les capitaux propres	Sont assimilés à des dettes	Sont compris entre les capitaux propres et les dettes.

TABLEAU 28 : LES DIFFERENTES OPTIQUES DE LA CONSOLIDATION.

Cette phase de présentation de la consolidation nous a permis de constater que les dirigeants pouvaient donner une représentation particulière de leurs comptes consolidés selon l'optique retenue. Il en est de même de l'établissement de la consolidation.

1.3. Le processus de consolidation.

Lors de l'établissement des comptes consolidés différentes phases peuvent être distinguées. La présentation la plus classique est celle proposée par le schéma suivant :

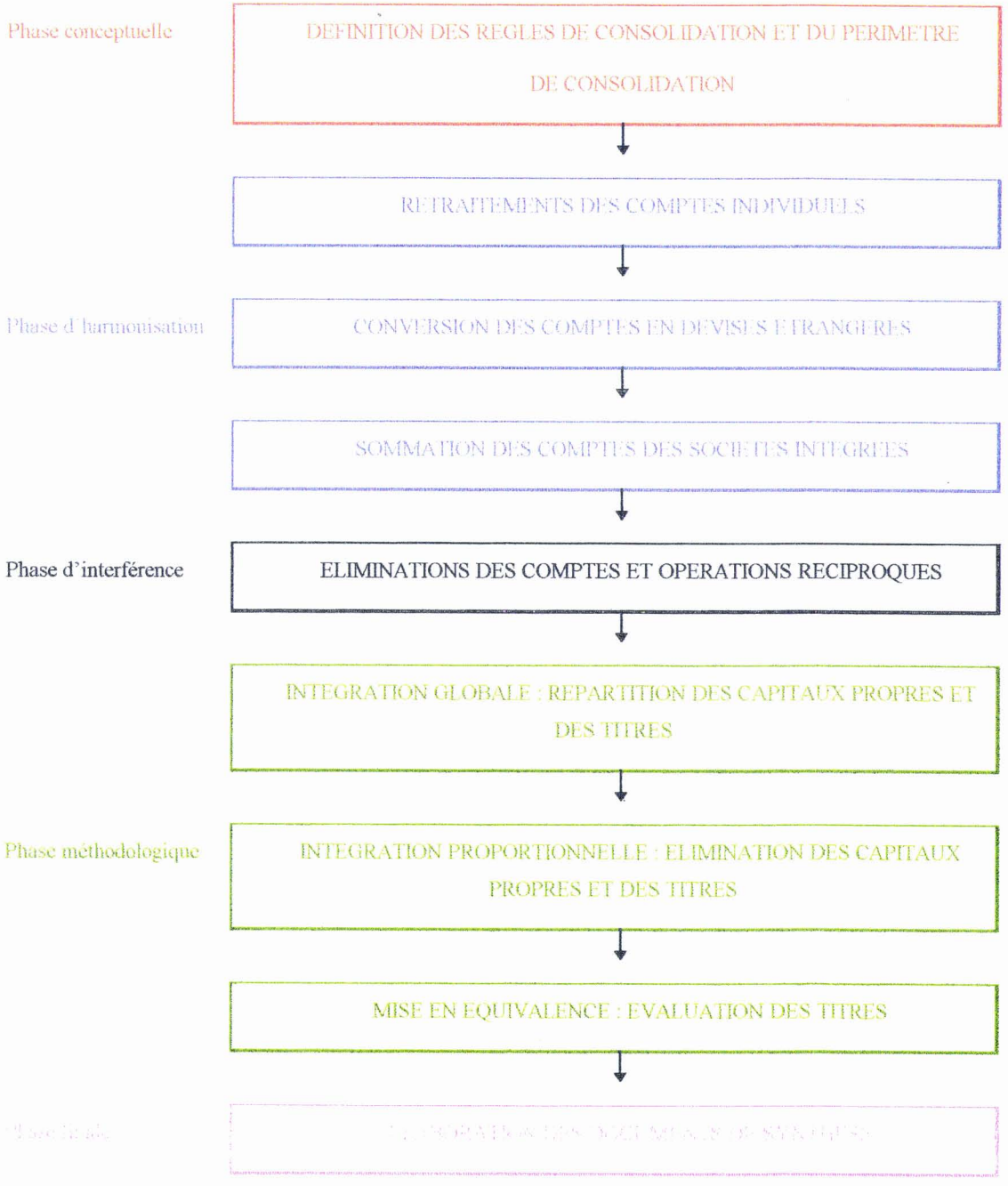

SCHEMA 9 : LES DIFFERENTES PHASES DE LA CONSOLIDATION.

Nous effectuerons une présentation selon les quatre phases de regroupement des différentes étapes de la consolidation. Nous tenterons de montrer les possibilités d'analyses positives que représentent les multiples travaux conduisant à l'établissement de la consolidation. Suite à cette présentation, nous aborderons la seconde section de ce chapitre qui nous permettra d'aborder plus précisément certains traitements comptables particulièrement décisifs lors de la réflexion stratégique menée par les dirigeants sur l'image à donner au travers des comptes consolidés. Analysons successivement la phase conceptuelle, la phase d'harmonisation, la phase d'interférence, la phase méthodologique et la phase finale.

1.3.1. Phase conceptuelle.

La phase conceptuelle de la consolidation comprend deux étapes. La première consiste à définir la politique de consolidation (les méthodes de consolidation) qui sera suivie afin de permettre de réaliser la stratégie d'établissement des comptes consolidés. La seconde étape consiste en l'élaboration du périmètre de consolidation, c'est-à-dire les sociétés qui feront partie de la consolidation. Cette phase peut être représentée sous la forme suivante :

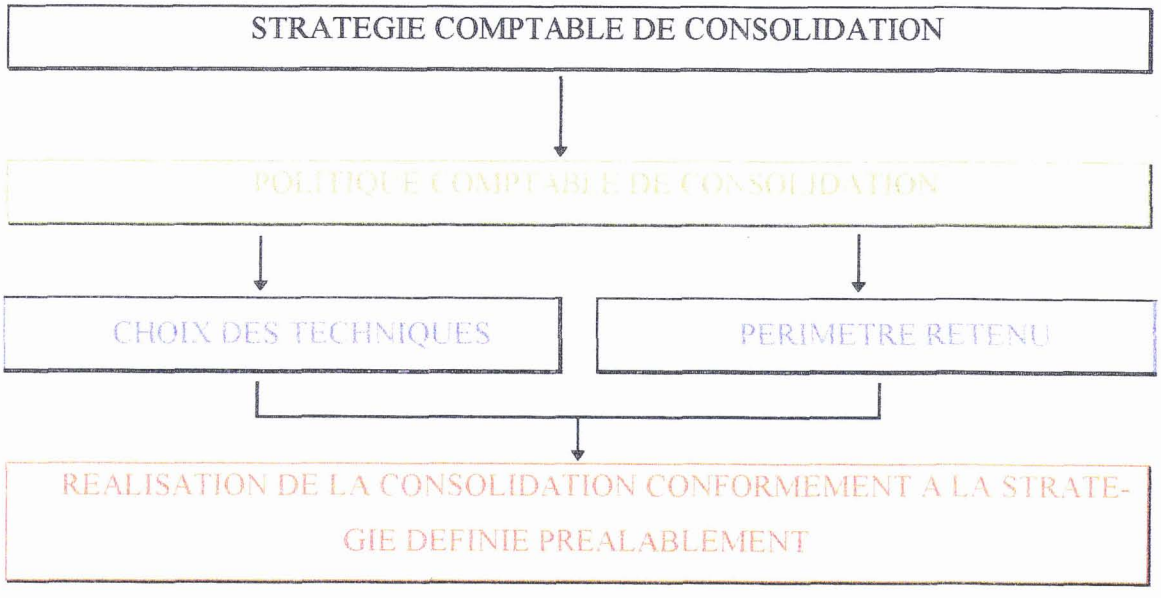

SCHEMA 10 : SCHEMATISATION DE L'ETAPE CONCEPTUELLE DE LA CONSOLIDATION

La mise en conformité des éléments de la politique comptable à la stratégie de consolidation nécessite donc de retenir les techniques et les entreprises permettant de réaliser la consolidation. Les techniques à retenir concernent à la fois la réalisation des opérations de consolidation (consolidation directe ou par paliers) et les méthodes compta-

bles. Ces méthodes concernent principalement les méthodes retenues en matière de conversion des comptes en devises, de choix d'une méthode d'amortissement des immobilisations, d'évaluation des stocks, de traitement des impositions différées, de comptabilisation des engagements de retraite. Ces différents problèmes peuvent être traités selon différentes méthodologies.

Le choix d'une technique particulière donnera un poids spécifique à l'élément évalué. La présentation des documents consolidés sera donc influencée par les techniques retenues à la fois à court terme et à long terme. En effet, le principe de permanence des méthodes élimine théoriquement la possibilité de modifier les techniques utilisées. Toutefois, le changement de technique peut s'effectuer lorsqu'il se justifie pour la réalisation du principe d'image fidèle.

La constitution du périmètre de consolidation aura pour effet de définir les sociétés composant l'entité dont les techniques comptables permettront de donner une représentation.

1.3.2. Phase d'harmonisation.

La phase d'harmonisation comprend trois étapes. Sa finalité est de rendre homogènes les différents documents comptables des entités comprises dans le périmètre de consolidation afin de pouvoir les sommer pour aboutir à un document comptable unique. Trois phases sont à distinguer, la phase de retraitement, la phase de conversion des comptes libellés en devises, la sommation des comptes individuels.

Les retraitements d'homogénéité consistent selon le Plan Comptable Général (p. II. 148) à ce que « L'application de règles d'évaluation homogènes est nécessaire dès lors qu'une situation se présente de façon similaire dans plusieurs entreprises consolidées. » L'hétérogénéité de la situation des entreprises appartenant à un groupe conduit les rédacteurs du Plan Comptable Général à poser les limites aux retraitements à opérer : « Cette application peut se trouver limitée dès lors que certaines entreprises exercent leurs activités dans des secteurs ou des zones géographiques qui présentent des caractéristiques économiques propres. Dans certains cas, il peut s'avérer difficile d'apprécier, du point de vue des règles comptables, le caractère spécifique d'une activité exercée par l'ensemble des entreprises consolidées. Le choix peut s'exercer en faveur d'une méthode unique acceptable pour les diverses activités (la priorité est donnée à l'homogénéité) ou en faveur de plusieurs méthodes différentes (la priorité est accordée à

la pertinence). Dans l'un et l'autre cas, le choix doit être motivé et le principe de permanence des méthodes respecté. »

Lorsque le groupe est composé d'entreprises dont les établissements se situent à l'étranger, la société-mère doit procéder à la conversion des comptes libellés en devises étrangères. Le PCG propose deux méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères. Il s'agit de la méthode du cours historique et celle du cours de clôture.

La conversion au cours historique s'appliquera aux éléments non monétaires du bilan ainsi qu'à l'ensemble des éléments du compte de résultat. Toutefois, lorsque cette technique sera retenue, elle ne s'appliquera pas aux éléments monétaires du compte de bilan qui seront convertis selon la méthode du cours de clôture.

Lorsque la méthode du cours de clôture sera retenue, l'ensemble des éléments de l'actif et du passif ainsi que du compte de résultat seront convertis au cours de clôture. Toutefois en matière de conversion des éléments du compte de résultat, la pratique retient, le plus souvent, le cours de change moyen.

Le plan comptable général propose des critères de choix permettant de choisir entre ces deux techniques.

Le PCG indique que la méthode du cours historique est adaptée aux entreprises étrangères : « Qui constituent le prolongement des activités à l'étranger de l'entreprise consolidante ou des filiales françaises ; c'est le cas lorsque la monnaie nationale est prépondérante sur le plan des opérations ou du financement, ou lorsque l'entreprise étrangère entretient avec l'entreprise consolidante ou avec une ou plusieurs filiales françaises des liens commerciaux ou financiers prépondérants. »

En matière d'utilisation de la méthode du cours historique, le PCG pose que cette technique convient « Aux entreprises ayant une certaine autonomie économique et financière vis à vis de l'entreprise consolidante ou des autres entreprises consolidées dont les éléments monétaires du bilan et la plupart de ceux du compte de résultat sont liés à une monnaie autre que le franc. »

Le choix d'une des deux méthodes n'est donc pas neutre sur le résultat publié par la firme. Cette technique pourrait faire l'objet d'une analyse positive.

La troisième étape de la phase d'harmonisation consiste en la sommation des comptes des sociétés intégrées. Il s'agira de sommer les comptes de la société-mère (société

consolidante), des sociétés intégrées globalement et des sociétés intégrées proportionnellement pour la quote-part revenant aux intérêts du groupe.

Lorsqu'une société est intégrée dans le périmètre de consolidation en cours d'exercice, il ne faudra retenir, en matière de compte de résultat, que les seuls éléments relatifs à la période postérieure à l'acquisition. Selon le C.N.C.C.[182], « ... seul le résultat réalisé après les dates d'acquisition contribue à la formation du résultat consolidé du groupe. ». Deux solutions sont toutefois envisageables : « Soit retenir les charges et les produits relatifs à la seule période d'appartenance à l'ensemble consolidé, c'est-à-dire procéder à la consolidation du compte de résultat des mois postérieurs aux dates d'acquisition, soit retenir l'ensemble des produits et des charges de l'exercice et éliminer le résultat réalisé avant les dates d'acquisition. »[183]

1.3.3. Phase d'interférence.

La phase d'interférence consiste en l'élimination des opérations réciproques aux sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation. Deux types d'opérations sont distinguées. Les opérations sans incidence sur le résultat, les opérations ayant une incidence sur le résultat.

L'élimination des opérations sans incidence sur le résultat concerne à la fois les comptes de bilan et les comptes de résultat. En matière de compte de résultat, il s'agira d'éliminer les opérations réciproques en matière d'achats-ventes, de charges financières-produits financiers, de charges exceptionnelles-produits exceptionnels (ces éléments sont donnés à titre indicatif). En matière de compte de bilan, il s'agira d'éliminer les opérations en matière de relation clients-fournisseurs, dettes-prêts réciproques.

L'élimination des opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat concerne principalement cinq problèmes comptables. Il s'agit des dividendes reçus d'une société du périmètre de consolidation par une autre société du périmètre, des profits internes sur stocks, des provisions sur comptes internes, les résultats internes sur cessions d'immobilisations, les abandons de créances internes au groupe. Ces différents éléments constituent autant de possibilités d'analyses positives. Suite aux choix effectués en ma-

---

182 C.N.C.C. : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

183 CNCC, n° 78, Juin 1990, page : 256-257.

tière de traitement des problèmes comptables précédemment évoqués, la réalisation de la consolidation nécessitera de reprendre les sociétés de l'ensemble du groupe. Il s'agira de réaliser la phase méthodologique.

1.3.4. Phase méthodologique.

La phase méthodologique est composée de trois étapes. Celles-ci ne sont pas successives. Elles s'appliquent selon le pourcentage de détention par la société-mère de ses filiales. Nous avons dans des développements antérieurs effectué une présentation des liens financiers permettant de définir la notion de groupe. Ces mêmes notions déterminent l'application des différents techniques de consolidation composant la phase méthodologique. Il s'agit de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle, de la mise en équivalence. Nous développerons cette phase lors de l'analyse du périmètre de consolidation.

1.3.5. Phase finale.

La phase finale consiste en l'élaboration des documents de synthèse selon les dispositions de l'article L 357-5 de la VII ème directive européenne qui dispose que : « Les comptes consolidés comprennent le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi qu'une annexe : ils forment un tout indissociable. » L'objectif de ces documents est précisé par l'article L 357-6 : « Les comptes consolidés doivent être réguliers et sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. » Une directive européenne (n° 90-604 du 8 Novembre 1990) prévoit que les comptes consolidés peuvent, au-delà de leur établissement dans la monnaie nationale de la société-mère, être établis et publiés en écus en utilisant le taux de conversion à la date de clôture du bilan. Quant au PCG (p. II. 163), il recommande l'établissement d'un tableau de financement et d'un tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les développements précédents ont permis de mettre en exergue l'intérêt que constitue la consolidation en matière d'analyse positive. L'absence de définition de la notion de groupe, la multiplicité des conceptions et les multiples phases conduisant à l'élaboration des comptes consolidés constituent des objets d'analyse favorable à la mise en oeuvre de la théorie positive de la comptabilité. C'est pourquoi, la section sui-

vante consistera en l'étude des opportunités d'analyses positives en matière d'établissement des comptes consolidés.

Section 2. Les opportunités d'analyses positives.

La consolidation recouvre, en effet, un ensemble de techniques pour lesquels des choix peuvent être effectués. Ces différents choix modulant considérablement l'information financière publiée. A titre de préambule, nous pouvons expliciter l'article 248-8 du décret du 23 Mars 1967 (tel que modifié par le décret du 17/2/1986) qui précise que « L'établissement des comptes consolidés peut s'effectuer en utilisant, outre les méthodes d'évaluation prévues aux articles 12 à 15 du code de commerce, les méthodes d'évaluation suivantes :

- les comptes consolidés peuvent être établis sur la base du franc français avec son pouvoir d'achat à la clôture de l'exercice ; tous les éléments initialement libellés soit dans une autre monnaie, soit en franc de pouvoir d'achat différent sont convertis dans l'unité commune ; les incidences de cette méthode d'évaluation sur les actifs, sur les passifs et sur les capitaux propres apparaissent distinctement dans les capitaux propres consolidés;

- les immobilisations corporelles amortissables et les stocks peuvent être inscrits à leur valeur de remplacement à la clôture de l'exercice ; les contreparties de ces retraitements sont isolées dans des postes appropriés;

- les éléments fongibles de l'actif circulant peuvent être évalués en considérant que, pour chaque catégorie, le premier bien sorti est le dernier rentrée (LIFO) ; les modalités de regroupement de ces éléments sont indiquées et justifiées dans l'annexe;

- les intérêts des capitaux empruntés pour financer la fabrication d'un élément d'actif circulant peuvent être inclus dans son coût lorsqu'ils concernent la période de fabrication;

- les biens dont les entreprises ont la disposition par contrat de crédit-bail ou contrats analogues peuvent être traités comme s'ils avaient été vendus à crédit, si la réalisation de la vente future peut être considérée comme raisonnablement assurée;

- les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion, dans la monnaie d'établissement des comptes annuels d'une entreprise consolidée, de dettes ou de créances libellées dans une autre monnaie peuvent être inscrits au compte de résultat consolidé. »

La multiplicité des traitements comptables lors de la consolidation a conduit la COB à effectuer cette constatation : « Les comptes consolidés, maintenant établis selon les

règles de la VII ème directive européenne depuis 1986, prennent une place qui tend à devenir prépondérante dans l'information financière sur les groupes de sociétés ; ils soulèvent des difficultés qui leur sont propres : traitement de la différence de première consolidation pour lequel il n'existe pas encore de doctrine universellement acceptée ; choix entre différentes options comptables ouvertes par le législateur lui-même ; variations du périmètre de consolidation qui, au même titre que les changements de méthodes, peuvent fausser gravement la perception de l'évolution des performances du groupe dans le temps. »[184].

Le tableau suivant nous donne quelques indications sur l'influence du choix entre alternatives comptables sur le compte de résultat et la situation nette[185].

	Influence sur le résultat			Influence sur la situation nette		
Options observées	Moyenne	Ecart max	Effectif	Moyenne	Ecart max	Effectif
crédit-bail	8%	30%	7	2%	12%	7
Conversion des filiales étrangères	<4%	75%	7	2%	14%	20
Ecart de première consolidation	5%	<20%	22	8%	57%	40
Retraites				13%	20%	49
Capitalisation des intérêts intercalaires	<1%	100%	5	<2%		5

Il est donc nécessaire d'analyser les éléments de la consolidation pouvant faire l'objet d'un choix discrétionnaire de la part des dirigeants. Cette analyse s'effectuera à la fois sur le plan théorique (présentation et analyse des différentes méthodes), mais également sur un plan pratique (choix opérés par les entreprises). Cette phase du travail prendra pour support l'échantillon d'entreprise retenu pour l'analyse statistique des déterminants de la consolidation.

La présentation de choix comptables relevant du cadre d'analyse positif sera effectuée selon axes constituant chacun un paragraphe. Le premier axe permettra de montrer que le périmètre de consolidation constitue la clef de voûte de la constitution du résultat consolidé (notamment au travers de l'utilisation des possibilités d'exclusion des filia-

---

184 Bulletin de la COB, n° 32, Janvier 1990, page : 5 à 8.

185 **Betriou, J. L. Et C. Meunier.** 1987. « L'information financière des sociétés cotées : qualité et interpréation des comptes consolidés. »

les). Ensuite, nous aborderons au travers du second paragraphe de cette section les principaux problèmes comptables pouvant être traités selon des techniques d'enregistrement alternatives. Il s'agit de la durée d'amortissement de l'écart de première consolidation, de la méthode d'amortissement des immobilisations, de la méthode de comptabilisation des stocks, de l'enregistrement des engagements de retraite. Nous pourrons également constater que les choix opérés, en la matière, ne sont pas neutres lors de l'établissement du résultat consolidé publié.

2.1. Le périmètre de consolidation.

Comme nous l'avons déjà de nombreuses fois évoqué, les comptes consolidés apparaissent comme étant la principale source d'information à la disposition des investisseurs. Cette source apparaît comme étant le vecteur de transmission de l'information fournie par les grandes entreprises.

De nombreux facteurs influencent la présentation des comptes consolidés. La composition du périmètre de consolidation est pour deux raisons essentielles la plus importante. La première tient dans la position préalable de la composition du périmètre lors de l'établissement des comptes consolidés. Il faut nécessairement délimiter le périmètre de consolidation, c'est-à-dire déterminer les entreprises qui le composeront, avant d'engager les traitements comptables. La seconde provient du poids donné à l'ensemble consolidé qui est fonction des choix effectués lors de la composition du périmètre de consolidation. Le patrimoine que représentera l'ensemble consolidé dépendra des sociétés qui le composeront. Exclure ou inclure certaines sociétés n'est pas sans conséquences sur l'image du groupe.

La délimitation du périmètre est donc une méthode permettant d'influencer l'image donnée par les comptes de groupe. Les choix effectués en la matière permettront de donner une représentation particulière de la situation du groupe. Le schéma suivant nous permet d'appréhender le déroulement des opérations de consolidation. Le périmètre de consolidation apparaît bien être le premier filtre lors de l'établissement de la consolidation. Par les choix effectués, sa composition déterminera les facteurs et les variables pour l'élaboration de la consolidation. La mise en oeuvre des traitements comptables retenus (le programme comptable) constituera le second filtre.

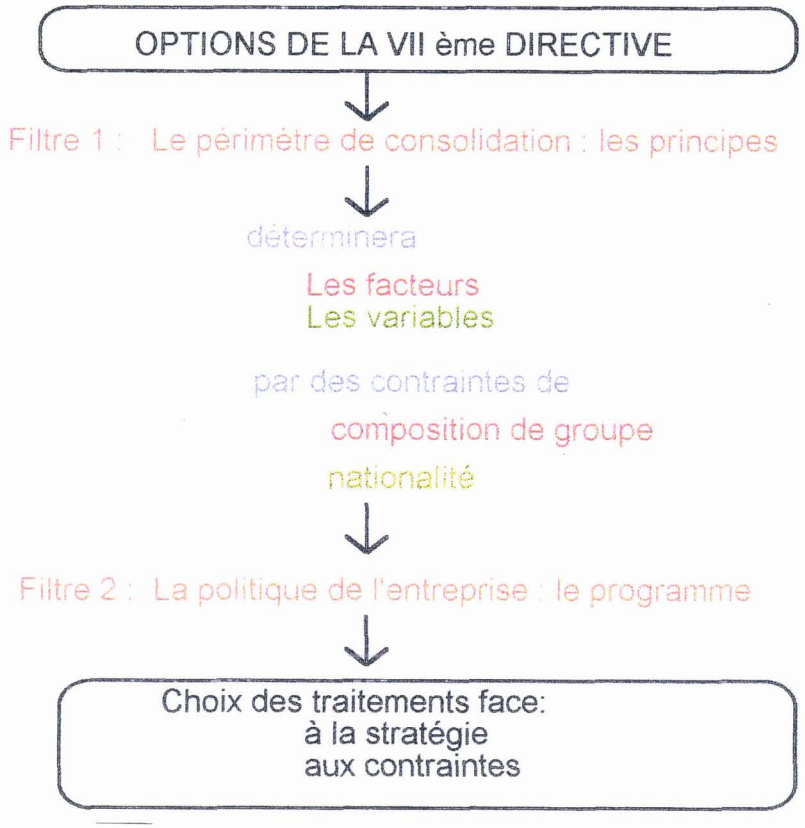

SCHEMA 11 : LES ETAPES DE LA CONSOLIDATION.

L'existence d'une législation sur les modalités d'entrée et de sortie du périmètre de consolidation nous conduit à nous interroger sur la composition du périmètre de consolidation. Dans ce domaine, diverses réglementations régissent le comportement des entreprises. La 7ème directive européenne, les normes de l'I.A.S.C., ou du G.A.A.P., permettent l'exclusion, sous certaines conditions, des filiales. Ces législations, bien que précises, laissent une marge de manoeuvre aux entreprises. Celles-ci peuvent donc abuser des failles légales lors de la composition du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation sera l'objet même de la mesure comptable. Il est le concept dont découlent les effets de l'ensemble des principes comptables mis en oeuvre pour établir les comptes consolidés. L'A.A.A. Committee report, dès 1965, définissait l'entité (c'est-à-dire le périmètre de consolidation en l'espèce) comme étant le principe dont dépendait tous les autres principes comptables. Lors de la détermination du résultat consolidé, le périmètre de consolidation est bien l'entité à mesurer.

Bien qu'aucune définition du groupe ne soit apportée par la législation, la pratique le définit comme étant un ensemble de sociétés incluses dans un périmètre de consolidation. Le périmètre de consolidation est défini indirectement au travers de la définition apportée par la loi du 24 Juillet 1966, article 357.1 portant sur la nature des firmes à in-

clure dans le champ de la consolidation. Cette loi précise en effet : « Les sociétés commerciales établissent et publient chaque année à la diligence du conseil d'administration, du directoire, du ou des gérants, selon le cas, des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, dès lors qu'elles contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou qu'elles exercent une influence notable sur celle-ci... ».

Le contrôle exclusif résulte de la détention, directe ou indirecte, d'au moins 50% des droits de vote dans les assemblées ordinaires. Le contrôle conjoint résulte du partage du contrôle d'une société avec une ou plusieurs autres sociétés. Quant à l'influence notable, elle est présumée lorsque la société-mère détient au moins directement ou indirectement un cinquième des droits de vote.

A ces différents types de contrôle sont associés des seuils de participations : 5O% de détention des droits de vote pour le contrôle exclusif, entre 20 % et 50 % pour l'influence notable ; ou une définition du partage du pouvoir pour le contrôle conjoint. Ces seuils sont toutefois à considérer avec circonspection. Les normes comptables françaises considèrent la possibilité d'intégrer dans le périmètre de consolidation une société détenue dans une proportion inférieure à 20%, lorsqu'une justification peut être fournie en annexe.

Ces différents éléments viennent donc définir directement le périmètre de consolidation et indirectement le groupe.

Ces trois formes de contrôle conduisent à observer trois types de société à l'intérieur du périmètre de consolidation :

- les sociétés dépendantes, détenues à plus de 50%;

- les sociétés sous influence notable, détenues entre (20 et 50%);

- les sociétés associées, sous contrôle conjoint;

Le périmètre de consolidation est donc constitué de sociétés dans lesquelles la société-mère détient une quote-part de capital ou exerce une influence notable. Le critère d'activité économique n'est jamais pris en compte. La constitution du périmètre est donc restrictive. D'autant plus que la législation prévoit des cas d'exclusion du périmètre de consolidation (article 357.4 de la loi du 24 Juillet 1966).

Quelles sont les raisons qui pourraient conduire les sociétés consolidantes à exclure sans justification une ou plusieurs de ses filiales?

De multiples raisons peuvent être évoquées. La première peut tenir dans le poids non significatif de la filiale exclue. Le poids non négligeable des charges relatives à la prise en compte d'une filiale dans le périmètre de consolidation peut être une condition d'exclusion. Le rôle joué par les comptes d'une filiale dans la détérioration des ratios financiers du groupe peut être une raison de l'exclusion. La préservation du secret des affaires peut apparaître comme étant une raison de l'exclusion d'une filiale du périmètre de consolidation. A cet égard, nous pourrions envisager le cas d'une entreprise, ayant développé une filiale dont la vocation est d'effectuer de la recherche-développement, qui exclurait cette société de son périmètre afin de ne pas divulguer d'informations stratégiques.

Nos premières réflexions sur le phénomène d'exclusion du périmètre de consolidation nous conduisent à envisager de nombreuses motivations potentielles au phénomène d'exclusion. Ces différentes sources d'exclusion représentant au moins autant de source potentielle de dérogation au principe d'image fidèle.

Notre analyse du phénomène d'exclusion du périmètre de consolidation s'articulera autour de deux axes. Le premier étant celui de la présentation de la législation en vigueur, le second celui d'une investigation empirique des motifs d'exclusion avancés dans les documents consolidés. Celle-ci sera effectuée à partir de notre échantillon d'analyse des déterminants des choix comptables en matière de consolidation[186].

2.1.1. La législation en vigueur en matière d'exclusion du périmètre de consolidation.

La législation, au-delà de l'indication des conditions générales conduisant à inclure les entreprises d'un groupe dans le périmètre de consolidation, présente les facteurs pouvant motiver l'exclusion du périmètre.

La législation prévoit deux types d'exclusion du périmètre de consolidation. L'exclusion à titre obligatoire et l'exclusion sur option.

---

186 L'échantillon d'analyse des motifs d'exclusion du périmètre de consolidation est composé de 83 sociétés, pour lesquelles nous avons analysé les documents financiers publiés pour l'exercice comptable 1993. De plus amples informations sont présentées aux pages 293 et suivantes.

L'exclusion à titre obligatoire se justifie : « Lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée par la société consolidante sur la filiale ou la participation ou les possibilités de transfert de fonds par la filiale ou la participation. » Cette remise en cause du contrôle ou de l'influence exercée par la société-mère sur une de ces filiales concerne essentiellement deux situations. Celle de la filiale implantée dans un pays à risque politique élevé (impossibilité de rapatrier les fonds générés par la firme) ainsi que celle située dans un pays à haute inflation.

L'exclusion sur option permet, quant à elle, d'exclure du périmètre de consolidation certaines filiales au titre de l'obtention de l'image fidèle des comptes du groupe (image fidèle en terme de résultat, de situation financière et du patrimoine consolidé). Les cas retenus par la législation sont principalement au nombre de trois. Le premier concerne la détention d'actions, de titres d'une filiale ou d'une participation, en vue d'une cession ultérieure. Le deuxième concerne le poids négligeable d'une filiale par rapport à l'ensemble du groupe et à l'objectif d'image fidèle. Quant au troisième, il concerne à la fois l'impossibilité d'obtention des informations nécessaires à la consolidation dans un délai compatible avec ceux de la législation comptable et l'impossibilité d'obtention d'informations sans frais excessifs au regard du poids de la filiale.

Ces éléments concernent la législation française en matière d'exclusion de filiale du périmètre de consolidation. Les entreprises françaises peuvent prendre cette législation pour référence, mais peuvent également se conformer aux dispositions de la 7ème directive européenne, ainsi qu'aux normes de l'I.A.S.C. Cette situation multiplie les possibilités de justification lors de l'exclusion du périmètre. C'est pourquoi, il est intéressant d'analyser l'ensemble des motifs d'exclusion retenus au regard de la pratique des grandes entreprises françaises constituant notre échantillon[187].

---

187 L'analyse des motifs invoqués lors de l'exclusion de certaines filiales du périmètre de consolidation est effectuée sur un échantillon de 83 sociétés françaises cotées au règlement mensuel ou au second marché dont la présentation est effectuée à la première section du chapitre quatrième. Il s'agit de sociétés industrielles et de services.

2.1.2 Les motifs invoqués et leurs fréquences.

Une analyse des multiples possibilités offertes par les différentes législations en vigueur permet de recenser 10 critères d'exclusion du périmètre de consolidation. Deux critères ne sont retenus que par une seule entreprise. Il s'agit de l'exclusion induite par des activités hétérogènes. Les huit autres critères, présentés dans le tableau ci-dessous, sont retenus au moins par deux entreprises de l'échantillon.

Les motifs invoqués et leurs fréquences				
importance négligeable	cession prochaine	mise en liquidation	absence d'activités	restrictions des transferts
31 37,34%	16 19,27%	14 16,86%	9 10,84%	4 4,81%
délais excessifs	restrictions du contrôle	monnaie instable	activités hétérogènes	dates de clôture incompatibles
3 3,61%	2 2,40%	2 2,40%	1 1,20%	1 1,20%

TABLEAU 29 : LES MOTIFS D'EXCLUSION ET LEURS FREQUENCES POUR L'EXERCICE 1993.

Une description de ce tableau nous conduit à constater la récurrence du critère d'importance négligeable afin de justifier de l'exclusion d'une filiale. Celui-ci est invoqué par 37,34% des entreprises de l'échantillon. Le deuxième critère justificatif est le caractère temporaire de la détention de la filiale. Les entreprises étudiées évoquent à ce propos l'exclusion induite par la cession prochaine de la filiale, 19,27% des firmes de l'échantillon reprennent ce critère. Le troisième critère d'exclusion est la mise en liquidation de la filiale, 16,86% des entreprises le retiennent. Ensuite, les critères d'exclusion retenus sont, dans l'ordre décroissant de leur récurrence, l'absence d'activités (10,84% des entreprises), la restriction des transferts (4,81% des entreprises), les délais excessifs de collecte de l'information (3,61% des entreprises), les restrictions quant aux transferts des flux générés par la filiale (il s'agit de la notion de restriction du contrôle, mentionnée par 2,40% des entreprises de l'échantillon), l'instabilité de la monnaie du pays dans lequel se trouve la filiale (2,40% des entreprises), des dates de clôture incompatibles (1,20% des entreprises).

⇨ Importance négligeable à l'échelle du groupe.

Les différentes législations concernant le périmètre de consolidation indiquent que toute société intégrée doit être représentative à l'échelle du groupe. Cette notion recouvre deux idées présentes dans la 7ème directive européenne. Tout d'abord, en termes économiques, la prise en compte d'une société n'ajoutant rien à l'ensemble consolidé n'a guère d'intérêt (Cette justification est apportée par les deux groupes suivants : Groupe de la Cité, Eridania Beghin-Say). D'autre part, l'aspect pratique conduit à montrer que le coût de la prise en compte de la filiale serait hors de proportion avec l'apport économique résultant de l'intégration dans le périmètre de consolidation (Justification apportée par les groupes : Devanlay et Saint-Gobain).

Pour sa prise en compte une filiale doit avoir une dimension économique significative à l'échelle du groupe d'appartenance. Cette notion est donc reprise par la 7ème directive européenne comme un motif d'exclusion facultatif du périmètre de consolidation. Par contre, il ne semble pas que les normes américaines, les normes de l'I.A.S.C. envisagent cette situation. Toutefois, ce dernier organisme, ainsi que la SEC, semblent le reconnaître de manière implicite. En effet, les groupes prenant ce critère comme motif d'exclusion prennent aussi bien la 7ème directive européenne que les normes I.A.S.C. comme cadre réglementaire de leur consolidation.

Les notions d'importance et de coût relatif justifient l'exclusion du périmètre de consolidation. Toutefois, une application non restrictive de cette possibilité peut conduire à des distorsions comptables. L'exclusion d'un nombre important d'entreprises non significatives individuellement peut conduire à exclure un ensemble d'entités représentatives d'un poids financier global important. C'est pourquoi, certains groupes (La Rochette) indiquent que des sociétés n'atteignant pas les seuils d'entrée dans le périmètre peuvent s'y trouver car elles forment un sous-groupe représentatif à l'échelle de l'ensemble de la consolidation.

L'O.C.D.E. précise toutefois que : « Si les entités exclues, prises dans leur ensemble, présentent un intérêt relatif pour le groupe, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe ne sont probablement pas fidèlement représentés. ». La 7ème directive européenne précise à cet égard la nécessité de prendre en compte dans le périmètre de consolidation plusieurs entreprises individuellement non représentatives, mais présentant un intérêt non négligeable au regard de l'image fidèle (art13, §2).

Malgré ces précautions, il apparaît nécessaire de préciser la notion de caractère significatif. Ainsi que les critères de son appréciation. Nous ne pouvons certainement pas fixer de façon arbitraire un seuil d'intégration ou d'exclusion du périmètre de consolidation. En effet, la « significativité » de la taille d'une entité s'apprécie au regard de la taille du groupe d'appartenance. Par ailleurs, l'évolution économique du groupe, ainsi que l'érosion monétaire rend obsolète toute tentative de normalisation en la matière.

Lors de l'analyse des documents consolidés, nous avons pourtant constaté que de nombreuses sociétés-mère définissaient un seuil d'intégration dans son périmètre. Ces seuils sont définis en valeurs relatives ou absolues. Un dépouillement des rapports annuels montre que 79 (soit 95,18%) des firmes de notre échantillon ne définissent pas de seuils précis d'exclusion du périmètre de consolidation. Parmi ces firmes, 26 indiquent toutefois retenir le caractère non significatif d'une filiale comme critère d'exclusion, sans toutefois le définir en termes comptables.

L'ensemble des 83 groupes étudiés reprend les termes de la législation internationale en matière de méthode d'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation. Les seuils de participation sont donc présents dans tous les rapports analysés. Toutefois, si 39 % des groupes indiquent ne pas consolider une filiale du fait de son caractère non significatif, seulement 4 présentent les seuils absolus d'appréciation de ce caractère (Sodexho, DMC, Legrand, Essilor). Une société (Essilor) indique que l'ensemble des filiales détenues dans une proportion inférieure à 20% ne sera pas retenu dans le périmètre de consolidation.

Sociétés étudiées.	Sociétés ne définissant aucun seuil	sociétés définissant un seuil de signification absolu/relatif
83	79	4

TABLEAU 30 : APPRECIATION DU CARACTERE NON SIGNIFICATIF D'UNE FILIALE.

L'usage qui est fait du critère en valeur absolue le rapproche sensiblement du critère en valeur relative qui consiste à assigner à chacun des éléments servant de référence un rapport minimal avec les éléments identiques du groupe. Les seuils absolus retenus varient d'un groupe à l'autre selon sa taille, et évoluent au travers du temps. Le tableau ci-dessous nous donne une indication des seuils retenus par les entreprises de l'échantillon.

	Les seuils retenu par l'entreprise	Nombre d'entreprises indiquant ce seuil
	La valeur de la participation détenue dans la filiale.	1
Seuils basés sur plusieurs éléments comptables.	Total du bilan, CA, Résultat net, Actif net	1
	Total du bilan, CA, Résultat	2
	Fonds propres et résultats	

TABLEAU 31 : CRITERES COMPTABLES D'EXCLUSION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

⇨ Activités hétérogènes.

La consolidation, comme toute technique comptable, a pour objectif de donner une image fidèle de l'entité économique qu'elle évalue. Il apparaît alors important de s'interroger sur la nécessaire homogénéité des activités des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Les sociétés-mère doivent-elles ne retenir que les filiales ayant une activité similaire à la leur? Ou doivent-elles retenir l'ensemble des sociétés dans lesquelles elles exercent un pouvoir de contrôle?

Cette question est d'autant plus importante qu'une divergence en matière de traitement des filiales à activités hétérogènes existe entre les normes européennes et internationales.

En effet, la 7ème directive européenne prévoit que les filiales dont les activités sont à ce point hétérogènes qu'elles pourraient conduire à mettre en cause le principe d'image fidèle doivent être laissées en dehors du périmètre. Le champ d'application de cette disposition est restrictif. La seule divergence entre domaine d'activités ou de production ne suffit pas pour justifier de l'exclusion. Celle-ci devra être justifiée dans l'annexe.

Aux Etats-Unis, ce type d'exclusion était autorisé par l'A.R.B. 51. L'application du F.A.S.B. 94, a suspendu cette possibilité. L'évolution de la législation américaine est due à la divergence dans l'application de la possibilité d'exclusion du périmètre de consolidation prévue par l'A.R.B. 51. De nombreuses études ont montré l'existence de divergences dans le traitement apporté pour une situation identique. En effet, des sociétés confrontées à la même situation mettaient en oeuvre des politiques d'exclusions différentes. Ces différences conduisent à une difficile comparaison des comptes annuels. Un exemple nous permettra d'éclairer cette situation. Le F.A.S.B. permettait d'exclure les

filiales financières financées par fonds de tiers. Cette possibilité conduisait à une amélioration du ratio fonds de tiers/total du bilan, ainsi qu'à sa plus grande stabilité. D'autre part, des montants considérables étaient exclus des comptes consolidés et entraînaient un financement « hors-bilan. »

A la vue des dérives dans la pratique de l'exclusion du périmètre de consolidation, le F.A.S.B. a supprimé la possibilité d'effectuer ce type d'exclusion. L'I.A.S.C. a également supprimé la possibilité d'exclure du périmètre de consolidation les sociétés à activités hétérogènes par rapport au groupe d'appartenance et s'est rallié à l'avis de l'O.C.D.E.. Les sociétés devront donc fournir en annexe une information ventilée selon les secteurs d'appartenance. Les différents groupes étudiés fournissent une information sectorielle assez précise, mais n'indiquent pas les sociétés du groupe appartenant à ces différents secteurs. Néanmoins, cette information sectorielle se limite le plus souvent à des éléments de compte de résultat. La répartition des actifs et passifs selon les champs géographiques dans lesquels ils se situent n'est guère mentionnée par les groupes analysés.

L'évolution du débat sur l'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation pour activités hétérogènes tend vers les notions de disparité dans la structure du bilan ou du compte de résultat. Au-delà des activités, il s'agit bien des divergences dans la structure des actifs et passifs ou dans celle des charges et des produits qui peut altérer le principe d'image fidèle donné par les comptes consolidés. Un seul des groupes indique exclure du périmètre de consolidation des sociétés au motif d'une hétérogénéité des activités exercées.

⇨ Mise en liquidation.

La mise en liquidation d'une filiale ne justifie pas son exclusion du périmètre de consolidation dans le cadre de la 7ème directive européenne. Toutefois, l'application de cette directive dans les divers droits européens a ouvert la brèche à de possibles exclusions. Abordons en premier lieu les normes américaines.

Les normes américaines reconnaissent l'obligation d'exclure du périmètre de consolidation toute filiale mise en liquidation. Cette mesure se justifie par la transmission du pouvoir des dirigeants aux curateurs. L'O.C.D.E. modère cette position en indiquant d'apprécier avec soin la restriction dans le contrôle de la filiale par la société-mère. L'exclusion ne se justifiant que lorsque le pouvoir est réellement contraint.

Une telle nuance est très appréciable lorsque nous analysons le droit des procédures collectives français. Cette législation fait la distinction entre une période de redressement judiciaire et une période de liquidation judiciaire.

Durant la phase de redressement judiciaire les dirigeants restent en fonction. Toutefois, le président du tribunal de commerce peut décider de subordonner l'adoption du plan de redressement au changement des dirigeants ou à l'exercice de leur droit de vote par un mandataire de justice. Dans ces deux cas, la perte de pouvoir des dirigeants est effective, l'entreprise en redressement judiciaire pourra être exclue du périmètre de consolidation. Néanmoins, la législation française précise que l'exclusion du périmètre de consolidation ne se justifie que si des conditions sévères mais également durables remettent en cause le contrôle de la société-mère sur la filiale. La situation de redressement judiciaire n'étant que provisoire, le Garde des Sceaux a indiqué que l'exclusion ne pouvait se justifier en pareil cas[188].

Par contre, le jugement de liquidation judiciaire entraîne la cessation de l'activité de la société. La société-mère se trouvant dessaisi de ses droits sur la gestion et le patrimoine de la filiale, il n'y a plus lieu de l'inclure dans le périmètre de consolidation.

Ce motif d'exclusion du périmètre de consolidation est repris par 16,86 % des groupes de notre échantillon. C'est-à-dire par 14 groupes. Nous pouvons citer le Club Méditerranée, Bolloré Technologie, Epéda Bertrand Faure. Toutefois, aucun groupe ne fait la distinction entre la période d'observation et la mise en liquidation. La mise en liquidation est toujours citée comme étant le motif d'exclusion du périmètre de consolidation.

⇨ Cession prochaine.

La 7ème directive européenne permet l'exclusion du périmètre de consolidation « Lorsque les actions ou parts de cette entreprise sont détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure », et requiert une motivation en annexe. Aucune information complémentaire n'est donnée afin d'interpréter précisément cette disposition.

L'I.A.S.C. précise cette règle et en prévoit l'application de façon obligatoire. La précision tient dans le caractère de l'acquisition de la filiale. La filiale doit avoir été acquise dans l'unique perspective de cession à court terme, et doit donc être cédée dans un ave-

188 Rép. A M. Rufenacht, JO AN 3-9-1990, p. 4193.

nir proche. Cette précision restreint considérablement le champ d'application de cette règle d'exclusion, mais en facilite l'interprétation.

L'A.S.B. précise que l'exclusion d'une filiale du périmètre de consolidation peut se justifier lorsque l'entreprise consolidante est à la recherche d'un acheteur, ainsi que lorsque celui-ci a été identifié. Ces deux conditions permettent d'envisager une cession dans un avenir proche, donc de permettre l'exclusion du périmètre.

De nombreux spécialistes en consolidation estime qu'une filiale acquise dans l'optique d'une revente ne doit pas être incluse dans le périmètre de consolidation. Par contre à partir du moment ou cette société y entre, elle doit y demeurer jusqu'à la date de sa cession.

Ce motif d'exclusion est repris par 19,27% des groupes de notre échantillon (16 entreprises)

⇨ Monnaie instable.

L'instabilité d'une monnaie dans laquelle sont exprimés les comptes d'une filiale permet de l'exclure du périmètre de consolidation. Car l'agrégation de données dont les valeurs monétaires sont hétérogènes risquent de ne pas permettre de respecter le principe de l'image fidèle.

Néanmoins, les diverses législations en matière de consolidation ne permettent pas de procéder à l'exclusion. La 7ème directive et l'I.A.S.C. considèrent que l'existence de méthodes comptables, permettant de traiter les comptes des filiales étrangères situées dans des zones monétaires troubles, justifie leur prise en compte dans le périmètre de consolidation.

Cette législation est réaliste dans le cadre du seul problème de la prise en compte de l'inflation. Mais d'autres facteurs peuvent s'agréger au problème de dépréciation monétaire. La faiblesse de la monnaie locale ou la désorganisation peuvent conduire à des coûts de traitement de l'information disproportionnés. Dans ce cas les entreprises devront faire appel à l'article 13, §b de la 7ème directive qui postule : « Qu'une entreprise peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque les informations nécessaires pour établir les comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais disproportionnés. » Le phénomène d'hyper-inflation ne justifie que très rarement à lui seul l'exclusion du périmètre.

Deux entreprises de l'échantillon (2,40% du total) indiquent retenir ce critère d'exclusion.

⇨ Restrictions du contrôle.

Le contrôle d'une société-mère sur une filiale est le fondement même de la consolidation des comptes. Des seuils représentatifs de l'importance du contrôle conduisent à l'utilisation des diverses méthodes de consolidation. La remise en cause du contrôle exercé par la société-mère sur ses filiales conduit nécessairement à poser le problème de l'exclusion de ces filiales du périmètre.

Les situations où le contrôle est remis en cause se caractérisent souvent par la nationalisation ou une situation d'instabilité politique aiguë, dans les pays en voie de développement.

Ces diverses situations conduisent selon les normes internationales de l'I.A.S.C. et celles de la 7ème directive à l'entière justification d'une exclusion du périmètre de consolidation « Lorsque des restrictions sévères et durables entament substantiellement l'exercice par la mère de ses droits visant (...) la gestion de cette entreprise ».

Néanmoins, l'appréciation du caractère substantiel des restrictions sévères sur le contrôle peut être sujet à caution. C'est pourquoi, l'O.C.D.E. recommande une interprétation limitative de cette notion de restrictions dans le contrôle. Il faut donc s'assurer que dans la pratique aucun contrôle ne peut être effectué par la société-mère.

Deux entreprises de l'échantillon indiquent retenir ce critère de justification à l'exclusion de certaines filiales.

⇨ Restrictions des transferts.

En matière de détermination du périmètre de consolidation aucune différence ne doit être faite entre les filiales nationales et les filiales étrangères.

Toutefois, lorsque les filiales étrangères sont soumises à des restrictions de change ou de rapatriement des bénéfices, celles-ci sont examinées de façon particulière.

Selon la 7ème directive européenne « Une entreprise peut être laissée en dehors de la législation lorsque des restrictions sévères et durables entament substantiellement

l'exercice par l'entreprise mère de ses droits visant le patrimoine (...) de cette entreprise. » L'I.A.S.C. retient également comme facteur d'exclusion du périmètre de consolidation la difficulté à transférer des fonds en direction de la société-mère. Le F.A.S.B. qui, dans le passé prévoyait ce cas d'exclusion, a, avec l'adoption du F.A.S.B. 94, inclus cette possibilité dans celle plus large d'un contrôle non effectif de la filiale.

Quatre entreprises, soit 4,81% de l'échantillon, retiennent ce critère de restriction des transferts comme justification de l'exclusion de filiales.

⇨ Délais excessifs.

Des éléments de contingence peuvent venir perturber l'établissement de la consolidation. Il en est de l'impossibilité d'obtenir l'ensemble des documents comptables d'une filiale lors de l'établissement des comptes consolidés. Cette situation conduit nécessairement à un blocage dans le processus comptable de consolidation. Elle peut apparaître lorsque des événements politiques perturbent le pays d'établissement de la filiale, lorsque des incidents techniques ont conduit à la destruction des documents comptables.

Sur ce motif d'exclusion du périmètre de consolidation les différentes législations en présence s'opposent. Tout d'abord, les normes américaines et l'I.A.S.C. ne retiennent pas ce motif de rejet du périmètre de consolidation. A l'opposé, la 7ème directive européenne prévoit qu'une filiale peut être laissée en dehors de la consolidation «Lorsque les informations nécessaires pour établir les comptes consolidés ne peuvent être obtenues (...) sans délai injustifié. »

Une situation intermédiaire est tenue par l'O.C.D.E. En effet, cet organisme propose qu'une exclusion pour ces motifs doit se faire avec prudence et que des mesures doivent être prises afin de réduire ces délais d'obtention. L'indisponibilité des informations pour divergence entre date de clôture doit conduire à l'utilisation d'états financiers intermédiaires. D'autre part, l'O.C.D.E. insiste sur la prise en compte de l'importance relative, pour le groupe, de l'entreprise exclue. Ce faisant, sa position est de ne reconnaître la validité de l'exclusion du périmètre de consolidation que dans des cas exceptionnels et dûment justifiés.

Trois entreprises, soit 3,61% de l'échantillon, retiennent ce critère d'exclusion.

⇨ Dates de clôture incompatibles.

Les comptes de groupe représentent de façon fidèle l'ensemble des sociétés lorsque l'information sur les patrimoines, les activités, les résultats, est établie sur la base d'un exercice identique. Les sociétés du groupe doivent donc clôturer leurs comptes à la même date que les comptes consolidés.

Toutefois, la multitude de sociétés composant les groupes internationaux conduit nécessairement à ce que certaines d'entre-elles ne répondent pas au critère évoqué précédemment.

Deux problèmes se posent donc à toute société-mère voulant intégrer les comptes d'une filiale ne clôturant pas à la même date que pour les comptes annuels. Tout d'abord le programme de consolidation peut se trouver contraint par l'attente des comptes de ces sociétés. D'autre part, l'intégration de comptes dont la clôture n'est pas identique à celle de la consolidation ne peut que conduire à une altération de l'image fidèle des comptes consolidés.

Ces deux éléments conduisent à ce que les comptes des sociétés ne clôturant pas à la date de clôture de la consolidation soient rejetés par la société-mère.

Les éléments présentés concernant la différence de date de clôture nous amènent à penser que ce motif semble pouvoir justifier de l'exclusion d'une filiale se trouvant dans cette situation. Néanmoins, aucune législation ne retient ce critère comme de référence au titre d'obstacle valable à la consolidation. La 7ème directive indique que lorsque la clôture des comptes d'une filiale est antérieure de moins de trois mois à celle des comptes consolidés, la filiale sera intégrée dans le périmètre de consolidation. Le décalage devant être maintenu d'un exercice à l'autre. Lorsque le décalage sera supérieur à trois mois, alors la consolidation s'effectuera sur la base des comptes intermédiaires établis à la date de clôture des comptes consolidés. Ces principes sont reconnus par l'I.A.S.C..

Dans ce cadre législatif, il apparaît malaisé de justifier de l'exclusion d'une filiale sur la base d'un décalage dans les dates de clôture. En effet, il est toujours possible d'établir des documents comptables intermédiaires. Néanmoins une entreprise de l'échantillon indique exclure une de ses filiales du fait de dates de clôture incompatibles.

⇨ Absence d'activités.

Ni la 7ème directive européenne, ni l'I.A.S.C., n'abordent le phénomène d'absence d'activités dans le cadre de la consolidation. Néanmoins, 9 groupes (10,84% de

l'échantillon) indiquent exclure de leur périmètre certaines filiales n'ayant pas d'activités.

La législation prévoit donc des cas d'exclusion du périmètre de consolidation lorsque « Des restrictions sévères et durables » l'imposent de fait. Globalement, les cas d'exclusion concernent les entreprises, avec lesquelles il est impossible d'opérer des transferts de fonds, dans lesquelles le contrôle est remis en question, qui ne représentent qu'un intérêt négligeable à l'aune du groupe, pour lesquelles il est difficile d'obtenir les informations nécessaires à la consolidation.

La marge de manoeuvre lors du choix des filiales à inclure dans le périmètre de consolidation reste donc contrainte par la législation. Toutefois, à l'étude des mouvements du périmètre de consolidation des principaux groupes français et des remarques de la COB, il apparaît que les pratiques comptables des groupes restent souvent en marge de cette législation.

Groupes	1991	1992	Variation	Remarques	1992	1993	Variation	Remarques
Promodès	84	81	réduc. de 3	Pour 12 entrées et 15 sorties	81	89	aug. de 8	Pour 11 entrées et 3 sorties
Cap Gemini	42	32	réduc. de 10	Pour 6 entrées et 16 sorties	32	28	réduc. de 4	Pour 2 entrées et 6 sorties
Ciments Français	270	185	réduc. de 85	Pour 20 cessions, 18 absorptions, 9 acquisitions, 2 reconsolidations, 3 sorties du périmètre, 20 soc. changeant de modalité de conso.	185	163	réduc. de 22	
Bolloré technologies	320	296	réduc. de 24		296	282	réduc. de 14	
Michelin	67	69	aug. de 2		69	70	aug. de 1	
Peugeot	143	146	aug. de 3		146	129	réduc. de 17	Pour 17 sorties, 1 fusion, 1 entrée

Groupes	1994	1995	Variation	Remarques
Poliet	196	250	augmentation de 54	Pour 4 sorties, 20 fusions, et 78 entrées
Lyonnaise des eaux	1016	1000	réduction de 16	Pour 110 sorties et 94 entrées.
Eiffage	495	550	réduction de 55	Pour 15 sorties et 70 entrées
Accor	1220	1200	réduction de 20	Pour 50 sorties et 30 entrées.

TABLEAU 32 : VARIATIONS DE QUELQUES PERIMETRES DE CONSOLIDATION.

Au travers de ces quelques exemples nous ne pouvons que constater les fluctuations du périmètre de consolidation de certains groupes. Au-delà des variations, il est à noter que certains groupes semblent, en apparence, avoir un périmètre de consolidation stable alors que les inclusions et exclusions s'annulent. Le cas le plus typique est celui du pé-

rimètre de la Lyonnaise des Eaux en 1995. Sa variation est limitée à une réduction du périmètre de 16 entreprises (pour un total en 1994 de 1016 entreprises). Un examen attentif des comptes consolidés de 1995, montre que 110 entreprises sont sorties du périmètre de consolidation pendant que 94 filiales y faisaient leur entrée. Le groupe Accor est dans une situation identique. Entre 1994 et 1995, le périmètre qui était composé de 1220 filiales a été réduit de 20 filiales. L'analyse de cette variation brute rend compte de 50 sorties effectives pour 30 entrées.

L'importance des effets de la variation du périmètre de consolidation sur les données financières consolidées peut être perçue par le calcul de leur élasticité à la variation du périmètre de consolidation. Le périmètre est représenté par le total du bilan consolidé. Nous avons effectué ce calcul pour la société Accor qui présentait des comptes consolidés « pro-forma ».

ACCOR **Elasticités 94/93**	**94/bilan 93 «pro-forma»**	**94/93**
Elasticité de la MBA.	5,23	1,4765
Elasticité des investissements	-9,2357	-1,2416
Elasticité du résultat	5,5749	0,5231

Ce tableau nous montre qu'au travers de la modification du périmètre de consolidation, la société Accor limite la variabilité de ses résultats financiers. En effet, lorsque nous déterminons une élasticité en fonction des comptes « pro-forma », la sensibilité des éléments financiers aux changements de périmètre est très importante.

Le périmètre de consolidation est donc un élément pour lequel une analyse positive peut être envisagée afin de déterminer les éléments induisant ses variations. Toutefois, il ne sera pas intégré dans ce travail. En effet, l'absence d'informations homogènes fourni par les documents comptables annuels ne permet pas de mettre en oeuvre une analyse de la variation de cette notion. Par ailleurs, notre analyse n'est pas multidimensionnelle. L'analyse de la variation du périmètre de consolidation aurait nécessité d'effectuer ce type de travail. Néanmoins, nous ne pouvions passer sous silence les implications de cette notion au niveau de l'établissement des comptes consolidés.

Un ensemble d'autres problèmes comptables conduisent également à influencer le niveau des résultats publiés.

2.2. Les autres éléments permettant une analyse positive.

2.2.1. L'écart de première consolidation.

La concurrence internationale conduit au développement du phénomène de concentration et de rapprochement des entreprises. La multiplication des opérations d'acquisitions a donné une place particulièrement importante à l'écart d'acquisition dans les documents comptables.

Le traitement de l'écart d'acquisition est au centre des préoccupations des dirigeants. Le poids croissant de ces écarts dans les comptes des sociétés et la multiplicité des traitements possibles en ont fait une variable clef dans le processus d'élaboration du résultat consolidé.

Une présentation technique du traitement de l'écart d'acquisition ainsi qu'une présentation des pratiques s'avère nécessaire.

2.2.1.2. Analyse technique de l'écart de première consolidation.

L'analyse technique de l'écart de première consolidation nécessite d'apporter la définition de cet écart et de présenter les méthodes de comptabilisation pouvant lui être appliquées.

➢Définition de l'écart de première consolidation.

La problématique présentée au travers des lignes qui vont suivre ne sera pas axée sur l'établissement d'un panorama de l'ensemble des règles comptables prévalant à l'identification, à l'évaluation, à l'affectation, à la comptabilisation de l'écart de première consolidation dans les différentes réglementations comptables. Toutefois, nous ne pourrons nous prévaloir d'aucun rappel en la matière avant d'aborder l'aspect positif des problèmes posés par le traitement de l'écart de première consolidation. En effet, la multiplication des opérations de regroupement, en nombre et en volume, à conduit à poser le problème du traitement de l'écart de première consolidation (écart d'évaluation ou d'acquisition) comme central dans une volonté de réduction des zones d'incertitudes en matière d'établissement des comptes consolidés. Souvent les prix payés sont sans aucune commune mesure par rapport à la quote-part dans les capitaux propres de l'entreprise acquise. Le solde résultant de la différence entre ces deux notions conduit à

de nombreux commentaires, d'autant plus qu'il apparaît souvent très significatif dans les comptes de la société-mère alors que la doctrine reste très divisée sur le sujet.

➢**Analyse et suivi de l'écart de première consolidation.**

L'approche comptable de l'écart de première consolidation est certainement le premier éclairage à lui apporter.

Lors de l'acquisition d'une quote-part ou de la totalité d'une nouvelle filiale, selon le prix payé, une différence pourra être constatée entre ce prix et la part dans l'actif net correspondant au pourcentage nouvellement acquis. Cette différence sera soit positive correspondant à un prix payé inférieur à la quote-part d'actif, soit négative correspondant à un prix payé supérieur à la quote-part dans l'actif. Le Conseil National de la Comptabilité précise qu'est appelé « Ecart de première consolidation la différence qui est constatée, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date ».

Cette différence, si elle correspond à des majorations ou minorations d'éléments du bilan identifiables sera appelée écart d'évaluation. Le Conseil National de la Comptabilité retient pour terminologie : les « écarts d'évaluation (positifs ou négatifs) afférents à certains éléments identifiables ». Par contre, la partie non affectée sera qualifiée d'écart d'acquisition : « Le solde non affecté (positif ou négatif) appelé écart d'acquisition ».

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent est obtenue en considérant le résultat de l'exercice de l'entreprise considérée acquis à la date d'achat des titres ainsi que les retraitements d'homogénéisation liés au respect des règles et principes de consolidation du groupe.

C 'est ensuite que la différence de première consolidation pourra faire l'objet d'une ventilation entre d'une part les écarts affectés à des éléments du bilan résultant des négociations, parfaitement maîtrisés par l'entreprise, et d'autre part le solde non affecté intitulé « écart d'acquisition » inscrit à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il correspond à une prime payée pour acquérir les titres ou à une provision pour risques. Deux précisions sont apportées par le Conseil National de la Comptabilité. La première concerne le fait que lorsque l'écart de première consolidation ne peut être réparti entre ses différents composants il est admis, par mesure de simplification, qu'il soit porté pour la

totalité de son montant au poste écart d'acquisition. La seconde tient dans le fait que la constatation d'écarts d'évaluation positifs ne doit pas avoir pour conséquence, sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe, de faire apparaître un écart d'acquisition négatif.

Les textes français sont marqués par une certaine réserve en matière de présentation des caractéristiques des écarts d'évaluation. Cette volonté de simplification se retrouve lorsque le CNC précise les modalités lors de l'affectation intégrale de la différence de première consolidation en écart d'acquisition, ou lorsqu'il s'agit d'établir des limitations en cas de mise en évidence d'écart d'acquisition négatif suite à un dépassement des écarts d'évaluation par rapport à la différence de première consolidation.

Les écarts d'évaluation affectés résulteront de la différence entre:

- d'une part, la valeur comptable retraitée des différents éléments patrimoniaux identifiables de l'entreprise dans laquelle une participation a été prise, selon les règles d'évaluation adoptées pour l'ensemble consolidé ;

- d'autre part, la valeur comptable de ces mêmes éléments patrimoniaux pour l'entreprise à consolider. Il s'agira donc des éléments de l'actif immobilisé, immobilisations incorporelles, corporelles, financières, des valeurs mobilières de placement. Dans certains cas l'écart peut être affecté à des stocks.

Le traitement de la différence de première consolidation varie selon la nature de l'affectation effectuée. Les affectations sur les éléments non amortissables sont maintenues à l'actif dans les postes appropriés sans autre modalité. Les affectations sur éléments corporels ou incorporels amortissables suivent les règles d'amortissement ou de provision des biens auxquels elles se rapportent. Dès à présent, nous pouvons noter que les écarts affectés à des éléments de l'actif immobilisé incorporel peuvent poser problème. En effet, la comptabilisation en termes d'évaluation et de dépréciation des éléments incorporels constitue un large champ de débat entre théoriciens et praticiens comptables. D'autre part, aucun des organismes normalisateurs n'a apporté de solution s'imposant à tous.

L'écart non affecté (c'est-à-dire l'écart d'acquisition) représentera, s'il est positif, la contrepartie à payer pour bénéficier des avantages que procure la prise de participation dans une entreprise. Ce « sur-prix » est la matérialisation des avantages stratégiques procurés par de nombreuses prises de contrôle. Ces avantages sont souvent des élimina-

tions de concurrents directs ou indirects, l'acquisition d'un réseau de distribution ou d'approvisionnement.

S'il est négatif, l'écart d'acquisition correspondra à une provision de perte ou de défaut de rendement.

L'écart non affecté sera s'il est positif, « ... amorti, sans exception, selon un plan d'amortissement dont la durée doit refléter, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses externes et les objectifs fixés lors de l'acquisition ». S'il est négatif il sera repris au compte de résultat pour « ... compenser une faiblesse attendue et constater des résultats de l'entreprise consolidée, (ou)... pour couvrir des charges ou des moins-values d'évaluation non affectées, prévues lors de la prise de participation et constatées au résultat » ou, dans les autres cas, rapporté au résultat selon un plan de reprises de provisions ou imputé sur les capitaux propres consolidés. Cette dernière possibilité d'inscription de l'écart d'acquisition (positif ou négatif) sur les capitaux propres ne doit être qu'exceptionnelle et dûment justifiée. En effet le bulletin n° 70 de Juin 1988 de la compagnie nationale des commissaires aux comptes (commission des études comptables) précise que «compte tenu de l'existence d'une doctrine unifiée en faveur du passage de l'écart par le compte de résultat et de l'absence de précision quant à la nature des « cas exceptionnels » qui permettraient une affectation directe sur les capitaux propres, la commission estime actuellement souhaitable de ne pas avoir recours à l'exception prévue par les textes ... ». La Commission des Opérations Bancaires a également précisé, dans son bulletin n° 210 de Janvier 1988, que l'imputation d'un écart d'acquisition positif ne se justifie que lorsque l'acquisition s'est opérée par voie de création d'actions (ou de titres équivalents) et que cette création entraîne un appauvrissement des actionnaires anciens. Encore faut-il que la société ait des réserves suffisantes pour absorber cet écart.

Au total, nous pouvons dans un premier temps souligner que l'écart de première consolidation est composé de deux phénomènes distincts :

- le premier, l'écart d'acquisition, reposant sur une évaluation économique et comptable des éléments composant la prise de participation;

- le second, l'écart d'évaluation, reposant sur l'anticipation des résultats attendus.

C'est pourquoi, nous pouvons apporter une définition économique de l'écart d'évaluation. En effet cet écart, que nous pouvons également appeler Goodwill, reposant

sur les anticipations de profits futurs, est le fruit de l'actualisation des bénéfices escomptés dans un horizon donné. Cette définition est à rapprocher des techniques d 'évaluation des investissements. La prise de participation étant dès lors considérée comme un investissement procurant des résultats comparables. L'écart d'évaluation sera la différence entre le coût d'un investissement permettant de procurer un avantage compétitif identique et la valeur attribuée à l'entreprise acquise. Cet écart permet donc de valoriser un ensemble d'éléments, différents de ceux émanant du seul patrimoine comptable, justifiant une rentabilité supérieure. Ces éléments contribuent à la composition de la dimension stratégique de certaines prises de participation.

Ayant pris conscience de la difficulté à évaluer le Goodwill, encore nous faut-il nous demander comment l'enregistrer en l'absence de véritable législation. Si nous résumons les différentes méthodes d'enregistrement du Goodwill que nous avions préalablement présentées nous nous trouvons face à trois propositions :

- reprendre le Goodwill au résultat consolidé en l'étalant selon un plan d'amortissement;

- imputer pour partie le Goodwill aux réserves et pour une autre en immobilisation amortissable;

- décider de ne rien amortir et imputer la totalité du Goodwill aux capitaux propres.

En pratique, les sociétés françaises utilisent pour le traitement de leurs écarts d'acquisition positifs des durées diverses mais relativement longues. Cette pratique de l'amortissement est imposée par la législation ; seul le choix de la durée est à l'initiative de la firme. Cela conduit à une information dans l'annexe. Par exemple, Bouygues n'a-t-il pas indiqué en annexe que ses comptes consolidés ne donnaient pas une image fidèle du fait de la charge d'amortissement relative à l'écart constaté sur l 'acquisition de la Screg, charge équivalente à 5% du résultat net.

En matière de durée d'amortissement de l'écart d'acquisition positif, le PCG pose pour principe qu'il devra être amorti, sans exception, selon un plan d'amortissement dont la durée devra refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Parallèlement, nous devrons étudier les modalités d'imputation de l'écart d'acquisition. S'effectue-t-elle au compte de résultat ou sur les capitaux propres?

Si l'on considère la totalité de l'écart de première consolidation comme étant un écart d'acquisition, le résultat sera épargné du fait de l'imputation de l'écart sur les capitaux propres. Par contre en ayant un écart d'évaluation, le résultat sera inférieur du fait de l'amortissement de l'écart d'évaluation.

Cet écart d'acquisition, de par les différents traitements pouvant être mis en oeuvre, constitue un problème majeur de la consolidation et, au-delà, de son aspect stratégique. En effet l'écart d'acquisition représente la prime payée lors de l'achat pour s'assurer le contrôle de l'entreprise. Il en résulte que son montant peut apparaître très différent au regard des éléments patrimoniaux en jeux. Ces éléments contribuent donc à la difficulté qu'il y aura à comparer les valeurs attribuées aux écarts et les politiques comptables mises en oeuvre.

Néanmoins, une analyse des pratiques des principaux groupes permet de déterminer les méthodes les plus utilisées. La majeure partie des groupes procèdent à l'affectation des écarts sur les immobilisations corporelles et incorporelles, l'affectation sur les capitaux propres étant marginale. Les groupes sont unanimes sur le choix du principe d'affectation ; par contre la durée d'amortissement retenue est d'une large amplitude. L'amortissement s'effectue sur des périodes allant de 5 à 40 ans, avec une nette prédominance du calcul sur la base de 20 ou 40 ans. Globalement, la durée d'amortissement tend à augmenter, cela afin de réduire les charges annuelles pesant sur le résultat. La moyenne étant un amortissement sur 27.3 ans, avec une dispersion suffisante pour rendre difficile la comparaison des comptes consolidés.

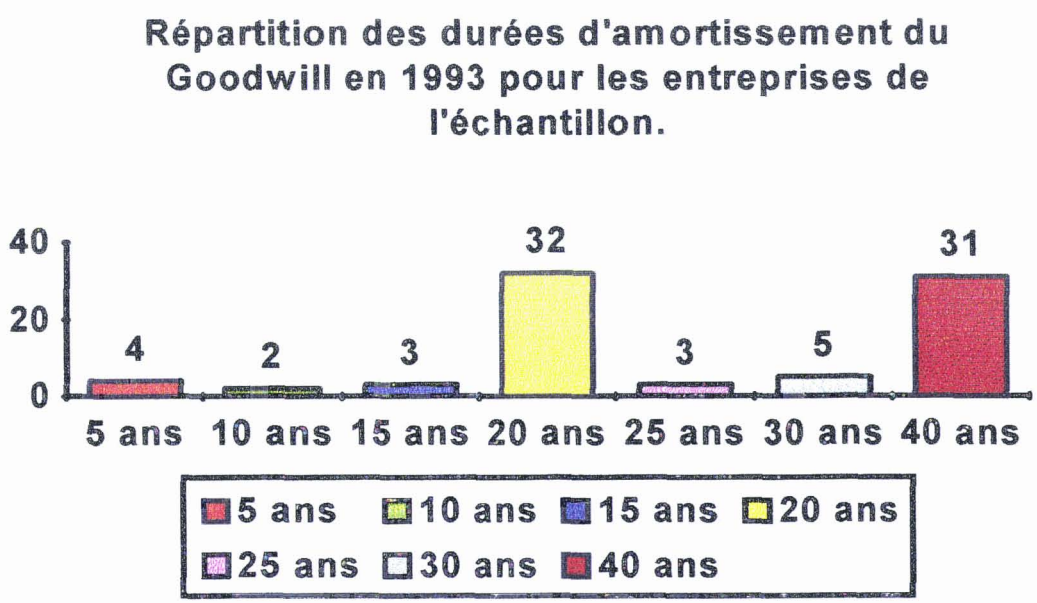

SCHEMA 12 : REPARTITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DU GOODWILL.

Ces différences de traitement permettent de se poser des questions quant au respect du principe d'image fidèle en comptabilité. Et cela, d'autant plus que les entreprises n'apportent, en annexe, que dans de trop rares cas une explication quant aux méthodes utilisées.

N'ayant pas cette information stratégique permettant de décoder les données comptables, les documents annuels consolidés se trouvent être bien pauvres quant à leur capacité à expliquer le comportement du groupe. Par ailleurs, il devient impossible de comparer différents groupes si nous ne disposons pas des clefs permettant de décoder les chiffres comptables. Nous ne pouvons donc en aucune manière apporter une appréciation sérieuse quant à la capacité de l'entreprise à dégager un certain niveau de rentabilité.

La différence constatée, provenant de la différence entre le prix payé et la quote-part dans les capitaux propres acquis, est généralement positive. Ce caractère positif provient à la fois d'une raison comptable et d'une économique.

Selon le principe de prudence, les comptables évaluent les actifs sur la base des coûts historiques et des valeurs d'usage alors que beaucoup d'actifs incorporels ne sont pas constatés au bilan. Cette situation conduit, lors des acquisitions, à constater des différences notables entre le prix payé et la part que représente dans les capitaux propres la quote-part acquise.

Economiquement, l'acquisition est souvent le fruit d'une stratégie d'amélioration de ses canaux d'approvisionnement ou de distribution. Quand il ne s'agit pas simplement d'augmenter ses parts de marché. Ces impératifs stratégiques contribuent à ce que les vendeurs fassent payer un prix élevé aux acquéreurs.

2.2.1.2. Analyse empirique de l'amortissement de l'écart.

Le montant des différents écarts d'acquisition est depuis plusieurs années en diminution. Toutefois il représente toujours un montant significatif dans les comptes des différents groupes étudiés. Cette diminution est imputable à l'avis du CNC qui prévoit une affectation quasi systématique de l'écart d'acquisition aux marques, parts de marché, nom commercial. Cette remarque était déjà faite lors de l'analyse de l'information comptable publiée en 1994, concernant l'exercice 1993.

	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-Type
Montant du GW	0	22452 mf	2338.33 mf	4326.02 mf
% du Goodwill dans le bilan	0	39%	8%	0.08

Sociétés	Montant de l'écart	% du bilan
L'oréal	1348.46 mf	39%
LVMH	5273 mf	10%
Péchiney	17365 mf	24%
Rhône-Poulenc	22452 mf	39%
Bouygues	1835 mf	3%

TABLEAU 33 : IMPORTANCE DU GOODWILL.

Concernant l'amortissement de cet écart, les durées retenues sont très variables d'un groupe à l'autre. Toutefois, après avoir constaté un allongement des durées d'amortissement de l'écart durant les exercices 1990-1991, il semble que l'évolution actuelle est à la réduction des durées d'amortissement des écarts d'acquisition. Ce phénomène est à relier à l'application de l'exposure Draft 32 qui prévoit une durée usuelle d'amortissement de l'écart de 5 ans, avec la possibilité d'allonger la période jusqu'à 20 ans. Cette dérogation devant être dûment justifiée.

	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-Type
durée d'amortissement du Goodwill	5 ans	40 ans	27,29 ans	10,94 ans

Durées d'amortissement	1991	1992	1993
De 0 à 10 ans	5	5	6
De 11 à 20 ans	39	37	35
De 21 à 40 ans	39	41	42

TABLEAU 34 : EVOLUTION DU LA DUREE D'AMORTISSEMENT DU GOODWILL.

2.2.2. La méthode d'amortissement des immobilisations.

Les immobilisations inscrites au bilan des entreprises doivent faire l'objet d'un amortissement. Cette technique consiste à constater la dépréciation des valeurs immobilisées par l'enregistrement d'une charge non décaissée.

La méthode générale est la constatation d'un amortissement linéaire, c'est-à-dire l'enregistrement de la dépréciation pour une somme annuelle équivalente à la valeur immobilisée divisée par la durée de vie de ce bien. La méthode alternative consiste, pour certains biens, à constater un amortissement dégressif. Cette méthode consiste à calculer des annuités d'amortissement sur la valeur résiduelle du bien immobilisé. Le taux d'amortissement dégressif résultant de l'application d'un coefficient sur le taux linéaire théorique. L'application de l'amortissement dégressif conduit à constater des annuités décroissantes. Toutefois, cette technique ne s'applique que sur des biens expressément mentionnés par la législation.

Les annuités d'amortissement étant des charges non décaissées, leur enregistrement conduit à réduire le résultat publié sans pour autant réduire la trésorerie de l'entreprise.

L'entreprise pourra donc en jouant sur la durée de l'amortissement linéaire ainsi que sur l'application systématique du dégressif faire varier son résultat. En 1993, Rhône-Poulenc a procédé à une modification de la durée d'amortissement de ses immobilisations correspondant à un allégement de charge de 794 millions de francs, ce montant correspondant pratiquement au résultat de cette même année.

Par ailleurs, en matière de consolidation les entreprises ont la possibilité de maintenir ou non les amortissements dégressifs pratiqués dans leurs comptes sociaux. Lorsque l'entreprise décide de maintenir la pratique du dégressif dans ses comptes consolidés, elle fait le choix d'une augmentation des annuités et donc d'une réduction de son résultat imposable.

Une pratique habile en matière de politique d'amortissement est essentielle dans la stratégie d'établissement du résultat consolidé. En effet, au-delà des techniques proposées, les immobilisations représentent le poste le plus important du bilan consolidé. Pour notre échantillon, le poids des immobilisations est le suivant :

	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum
% des immobilisations dans le bilan consolidé	36%	16%	7%	79%
Immobilisations en millions de francs	15524,15	26930,99	305,75	177996

2.2.3. Le choix de la méthode d'évaluation des stocks.

En matière d'évaluation des stocks, les entreprises peuvent appliquer la méthode FIFO (premier entrée, premier sortie) ou la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Parallèlement à ces deux méthodes, les éléments fongibles de l'actif circulant peuvent être évalués selon la méthode LIFO (dernier entrée, premier sortie), selon une dérogation au code de commerce. Cette dérogation s'explique par la nécessité de prendre en compte la pratique des normes étrangères en la matière. Le LIFO est une technique autorisée aux Etats-Unis.

Le choix de la méthode FIFO plutôt que la méthode LIFO aura des conséquences en matière de résultat publié. En effet, l'évaluation des stocks entraîne directement le montant des provisions constatées en la matière.

Dans un premier temps, nous pouvons signaler que l'utilisation de la méthode LIFO évite aux groupes largement implantés à l'étranger de trop fastidieux travaux d'harmonisation des méthodes d'évaluation des stocks. En effet, cette méthode est largement pratiquée dans les pays étrangers.

D'autre part, l'utilisation de cette méthode (tout comme le coût unitaire moyen pondéré) aura, en période de hausse des prix, une incidence négative sur les résultats par la minoration du stock final. Par contre, l'utilisation de la méthode FIFO entraînera une augmentation du résultat consolidé publié.

L'importance du choix de la méthode comptable d'évaluation des stocks peut s'appréhender au travers des données présentées dans le tableau suivant :

	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum
% des stocks dans le bilan consolidé	16%	10%	0	41%
Stocks en millions de francs	4362,53	6328,16	0	32651,20

2.2.4. Le traitement des engagements en matière de retraite.

Les engagements de retraite présentent deux types de problèmes. L'un concernant leur évaluation, l'autre leur mode de comptabilisation.

En matière d'évaluation, le problème de la prise en compte des charges relatives aux exercices antérieurs lors de la première constatation de provisions, constitue un problème comptable dont les effets sur les résultats ne sont pas négligeables. Ces charges relatives aux exercices antérieurs peuvent soit être enregistrées sous forme de charges exceptionnelles, soit faire l'objet d'une imputation sur les capitaux propres ou alors faire l'objet d'une provision qui sera étalée sur plusieurs exercices.

En matière de comptabilisation, les engagements de retraite pourront soit être inscrits en « hors-bilan », soit faire l'objet d'une provision. L'article 9 du code de commerce pose : « Le montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux est indiqué dans l'annexe. Par ailleurs, les entreprises peuvent décider d'inscrire au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à tout ou partie de ses engagements. »

Les tableaux suivants permettront d'apprécier succinctement les différentes législations en vigueur.

TABLEAU 35 : PRINCIPES GENERAUX DE CONSOLIDATION.

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères
7ème directive. « Les comptes consolidés doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. »	« Les documents consolidés doivent suivre les principes comptables généraux et plus particulièrement les principes de prudence, d'importance relative, de permanence dans les méthodes de présentation et d'évaluation, d'intangibilité du bilan. »	Principes I.A.S.C. n°3. Les sociétés incluent dans le périmètre de consolidation doivent suivre des méthodes comptables uniformes. A.R.B.. 43 et A.P.B. 4. L'utilisation de méthodes comptables identiques de façon permanente est l'élément permettant de comparer les comptes consolidés.
Loi du 3 Janvier 1985 (art.2.) « Les comptes consolidés doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. »	Un système cohérent doit permettre d'enregistrer les modifications nécessaires à l'harmonisation des comptes individuels lors de leur incorporation dans les comptes consolidés.	Principes I.A.S.C. n° 7

TABLEAU 36 : METHODES DE CONSOLIDATION.

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères
7ème directive : 3 méthodes de consolidation. Intégration globale (art. 18). Intégration proportionnelle (art. 32). Mise en équivalence (art. 33), lors de la détention d'au moins 20% des droits de vote.	3 méthodes de consolidation. Intégration globale (art. 18). Intégration proportionnelle (art. 32). Mise en équivalence (art. 33), lors de la détention d'au moins 20% des droits de vote.	La norme I.A.S.C. n° 3, ainsi que l'ensemble des législations internationales prévoient l'intégration globale et la mise en équivalence. Toutefois l'intégration proportionnelle n'existe pas.
Loi du 3 Janvier 1985. Le contrôle exclusif entraîne l'intégration globale. Le contrôle conjoint entraîne l'intégration proportionnelle. L'influence notable entraîne la mise en équivalence.	Les méthodologies de consolidation directe ou par paliers peuvent être indistinctement employées. Toutefois la consolidation par paliers est préconisée afin d'assurer une meilleure transcription des intérêts minoritaires.	

TABLEAU 37 : DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES.

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères
7ème directive : La date d'établissement des comptes consolidés doit être identique à la date d'établissement des comptes annuels. Toutefois les dates d'établissement peuvent être différentes afin de tenir comptes des dates de clôture des entreprises les plus nombreuses dans le périmètre de consolidation. Mention doit être faite de cette dérogation dans l'annexe. Certaines sociétés peuvent être retenues à des dates de clôture différentes de l'ensemble consolidé lorsqu'il est dûment justifier de ne pouvoir retenir la date courante de clôture. Si la date de clôture est antérieure de 3 mois à la date de clôture des comptes consolidés, la société concernée sera consolidée sur la base des comptes intérimaires établis à la date de clôture des comptes consolidés. Loi du 3 Janvier 1985. Les dispositions sont identiques à la 7ème directive européenne.	« Les comptes consolidés à incorporer dans les comptes consolidés sont en principe établis à la même date que ceux de l'entreprise consolidante et concernent la même période. » Pas de dispositions particulière en la matière.	La norme I.A.S.C. n° 3,§15. La norme conseille d'établir la consolidation à des dates de clôture identiques pour la société-mère et ses filiales. En cas de différence, mention doit en être faite dans l'annexe.

TABLEAU 38 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION : INTEGRATIONS.

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères
7ème directive : Le périmètre de consolidation comprend les entreprises dont la société-mère détient : - la majorité des droits de vote dans une filiale. Le périmètre de consolidation comprend les entreprises dans lesquelles la société-mère : - nomme ou révoque les membres des organes de direction, d'administration, de surveillance. - exerce une influence notable en vertu d'un contrat, d'une clause statutaire. - a nommé la majorité des organes d'administration ou de direction par l'exercice de ses seuls droits de vote. - contrôle en vertu d'un contrat avec les autres actionnaires la direction de l'entreprise. Lorsque la société-mère détient moins de 20% du capital et exerce une influence notable, ou a une direction commune avec la filiale. L'intégration de ces filiales est laissé à l'appréciation des Etats-membres. Loi du 3 Janvier 1985. Le périmètre de consolidation est déterminé par le contrôle exclusif ou conjoint, et par l'influence notable. Le contrôle exclusif résulte: - de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote. - de la désignation pendant deux excessifs successifs de la majorité des administrateurs, des membres du conseil de surveillance, des dirigeants. - pour une société actionnaire du droit contractuel ou statutaire d'exercer une influence dominante. Le contrôle conjoint résulte du partage de ce contrôle avec un nombre limité d'associés ou actionnaires. L'influence notable est présumée lorsque la société-mère dispose, directement ou indirectement, d'au moins 20% des droits de vote.		La norme I.A.S.C. n°3, §6. Les états financiers consolidés incluent la société-mère et l'intégralité de ses filiales. Par ailleurs certaines sociétés autres que les filiales sont inclues dans le périmètre de consolidation lorsque : - la société possède la majorité du capital ordinaire sans posséder la majorité des droits des droits de vote. - la société a le pouvoir de contrôler légalement la gestion et la politique financière des sociétés considérées. La norme I.A.S.C. n°3, §4. Les filiales détenues pour moins de 20% des droits de vote doivent être exclues du périmètre de consolidation. L'influence significative est censée ne pas s'exercer, seul preuve contraire.

TABLEAU 39 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION : EXCLUSIONS

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères
7ème directive : Article 13. Certaines filiales peuvent être exclus du périmètre de consolidation lorsque : - qu'elles ne présentent qu'un intérêt négligeable au regard de l'image fidèle du groupe. - des restrictions sévères et durables entraînent l'impossibilité d'exercice du contrôle. Il s'agit de l'importance des frais d'obtention de l'information, les délais d'obtention de l'information, la détention d'actions en vue d'une cession. Article 14. Les filiales peuvent être exclues lorsque leurs activités sont notablement différentes de celles de la société-mère. Loi du 3 Janvier 1985, art 2, § 357.4. Les causes d'exclusion sont identiques à celles de la 7ème directive.. La loi fait obligation d'exclure les filiales pour lesquelles il existe des restrictions sévères et durables à l'exercice du contrôle, ou au transfert de fonds de la filiale vers la société-mère. Des possibilités d'exclusion existent lorsque : - la détention des titres est provisoire. - la filiale est négligeable au regard de la consolidation. - les frais et les délais pour l'intégration dans le périmètre sont excessifs.		La norme I.A.S.C. n°3, §8 à 10. Les filiales sont exclues du périmètre lorsque : - la détention est provisoire. - le contrôle des actifs est remis en cause. La norme I.A.S.C. n° 3, § 36. Les filiales sont exclues du périmètre lorsque : - le contrôle est temporaire. - il y a restriction sévère et durable sur les transferts de fonds. - les activités sont différentes.

TABLEAU 40 : HOMOGENEISATION ET CHOIX DES REGLES ET METHODES D'EVALUATION.

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères	Commentaires
7ème directive. Les éléments d'actif et de passif intégrés dans la consolidation sont évalués selon des méthodes homogènes et en conformité avec la 4ème directive (art. 31à 42, et 60). Les méthodes utilisées dans les comptes consolidés doivent être identiques à celles utilisées dans leurs comptes annuels.. Toute dérogation à ce principe doit être signalée dans l'annexe. Il est tenu compte de la situation fiscale latente et différée. Les corrections fiscales sont éliminées. Si les Etats membres prescrivent des comportements contraires, les montants concernés doivent être mentionnés en annexe. Loi du 3 Janvier 1985. Tous les éléments compris dans la consolidation doivent être évalués selon des méthodes homogènes. A l'exception des éléments dont l'influence est négligeable sur le patrimoine consolidé,, lorsque les coûts sont disproportionnés.	L'application de règles d'évaluations homogènes est nécessaire dès lors qu'une situation se présente de façon similaire dans plusieurs entreprises consolidées. Le principe peut se trouver remis en cause dès lors que certaines entreprises n'exercent pas des activités compatibles avec celles du groupe, ou exerçant dans des zones géographiques difficiles. Deux axes sont retenus. Il peut être donné priorité à l'homogénéité (méthode unique, acceptable pour toutes les activités), ou à la pertinence (utilisation de plusieurs méthodes différentes). Les retraitements obligatoires : - les retraitements d'homogénéité. - les retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les incidences des différences entre les règles utilisées dans l'entreprise et les règles utilisées en consolidation ayant des incidences fiscales. - les retraitements induits par les impositions différées.	I.A.S.C. 3§39. Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation doivent utiliser des méthodes comptables homogènes. Les différentes méthodes appliquées doivent être mentionnées. Les montants d'actif et de passif concernés par l'utilisation de méthodes différentes doivent être mentionnés dans l'annexe. Les normes anglo-saxonnes traitent des problèmes d'amortissement, de subventions. Mais ne traitent pas des problèmes de nature fiscale induits par ces différences. Ce problème étant typique de la législation française.	La méthodologie du CNC traite de l'homogénéité à la fois pour l'évaluation des valeurs, la présentation de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, de charges et de produits, les informations fournies dans l 'annexe.

TABLEAU 41 : ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES.

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères
7ème directive. Les opérations suivantes devront être éliminées : - les dettes et créances comprises dans la consolidation. - les produits et les pertes résultant d'opération effectuées entre sociétés du groupe. Les éliminations entraînant des frais disproportionnés peuvent ne pas être effectuées.	La méthodologie du CNC distingue deux types d'opérations. - Les opérations n'affectant pas le résultat consolidé. Les créances et les dettes réciproques, les produits et les charges réciproques seront éliminés pour leur totalité: - en cas d'intégration globale. - en cas d'intégration proportionnelle lorsque des opérations réciproques auront été réalisés en proportion du pourcentage d'intégration. - Les opérations affectant le résultat consolidé. Lors de la consolidation selon le principe de l'intégration globale : - élimination à 100% - profits/pertes - plus et moins values. - répartition - intérêts majoritaires - intérêts minoritaires	I.A.S.C. 3§11a. Les soldes des comptes inter-sociétés et les opérations inter-sociétés (ventes inter-sociétés, charges facturées, les dividendes reçus).

TABLEAU 42 : DIFFERENCE DE PREMIERE CONSOLIDATION.

Législations Européenne et Française	Méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité	Méthodologies étrangères	Commentaires
7ème directive. Aucune définition n'est apportée par cette directive.	Le CNC définit l'écart de première consolidation comme étant la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans les capitaux propres. Y compris le résultat acquis à cette date. La composition de l'écart . -écart d'évaluation pour les éléments identifiables. - écart d'acquisition pour le solde non affecté.		Les termes Goodwill et Survaleur sont abandonnés par le CNC.
Ventilation de l'écart. Les différences résultant de la compensation sont imputées dans la mesure du possible directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur supérieure ou inférieure à la valeur comptable. La différence qui subsiste est inscrite à un poste particulier d'actif ou de passif (positif ou négatif). Lorsque la différence n'est pas ventilable, elle est traitée comme un solde non affecté.	Lorsque l'écart ne peut être réparti, il est porté pour la totalité de son montant au poste écart d'acquisition.	Toutes les législations reprennent le dispositif de ventilation. La différence doit être imputée aux actifs corporels et incorporels autres que le Goodwill sur la base de la valeur objective.	
La différence de première consolidation est déterminée à la date à laquelle l'entreprise est devenue une entreprise filiale.	Lorsqu'il n'a pas été établi de bilan à la date d'acquisition des titres. Les éléments suivant pourront être pris en compte pour le calcul de l'écart : - la situation comptable provisoire. - le dernier bilan corrigé des résultats réalisés entre la date du bilan et la date de prise de participation.		

Section 3. Une application de la théorie positive de la comptabilité au cas français.

Cette section nous permet de présenter une application de la théorie positive de la comptabilité au cas français. Trois paragraphes la composeront. Le premier nous permettra de résoudre le problème de la transposition de la théorie positive de la comptabilité au cadre français par une analyse du phénomène de contractualisation. Le deuxième consistera à présenter le choix des objets d'analyse. Par rapport à l'analyse des opportunités d'analyses positives, le périmètre de consolidation qui y tient une place non négligeable n'y apparaît plus. Ce choix provient de la difficulté à opérationnaliser statistiquement les évolutions du périmètre de consolidation. D'une part, l'analyse positive des choix en matière de constitution du périmètre de consolidation aurait pu faire l'objet d'une thèse. D'autre part, ce sujet nécessite de travailler sur plusieurs exercices et donc de recueillir des données comptables de variation des périmètres de consolidation. Cette information n'étant pas fournie de façon homogène par l'ensemble des entreprises de l'échantillon, ni d'un exercice à l'autre, nous n'avons pu l'intégrer dans notre analyse. Toutefois, il nous était apparu judicieux de présenter une analyse descriptive du phénomène d'exclusion du périmètre de consolidation afin de montrer le potentiel d'analyse positive qu'il représente du fait de son impact sur les comptes consolidés. Les déterminants potentiels et les hypothèses de recherche seront présentés au travers du troisième paragraphe de cette section. Abordons tout d'abord le problème de la transposition de la théorie positive de la comptabilité au cas français. Il s'agit de résoudre la question préalable à la mise en oeuvre d'une analyse positive sur un échantillon d'entreprises françaises.

3.1. La question préalable.

Nous avons jugé pertinent de proposer une analyse de l'opérationnalisation des contrats préalablement à la présentation du choix de nos objets d'analyse et de nos hypothèses. Ce travail se justifie par la non connaissance de la situation contractuelle des entreprises françaises. En effet, cette théorie se base sur l'existence de contrats entre l'entreprise, ses dirigeants et ses créanciers. Ne pas analyser la situation contractuelle des entreprises aurait conduit à l'utilisation d'une théorie sans que ses fondements ne soient vérifiés. Les résultats auraient alors été sujet à caution. Il s'agit donc d'analyser la

composition des contrats d'endettement et des contrats d'intéressement afin de déterminer si des ratios à respecter sont précisés.

Les développements qui vont suivre permettront d'apprécier cette composition. La collecte des données a été effectuée à partir d'un questionnaire[189] envoyé à l'ensemble des entreprises de l'échantillon[190]. Vingt trois sociétés (sur 83, soit 27,71%) y ont répondu. Il s'agit d'informations concernant l'exercice comptable 1993.

Nous allons présenté successivement les contrats d'endettement et les contrats d'intéressement.

3.1.1. Les contrats d'endettement dans le cadre français.

L'utilisation du niveau d'endettement, dans le cadre d'une analyse positive des choix comptables appliquée au cas français, nécessite de connaître la composition des contrats d'endettement.

Nous avons réalisé cette enquête et nous la présentons dans le cadre de la présentation de notre application de la théorie positive de la comptabilité afin de justifier de la pertinence de son utilisation dans le cadre français. En effet, si les entreprises françaises concluent des contrats d'endettement comprenant ou ne comprenant pas de ratios à respecter, l'analyse positive pourra toujours être envisagée. La manipulation des résultats comptables par l'utilisation de méthodes adéquates permet de fausser la relation contractuelle entre l'entreprise et ses créanciers. L'endettement est alors une variable déterminante des choix comptables. Toutefois, si les contrats conclus entre les entreprises françaises et leurs banques comportent des ratios pour lesquelles les méthodes comptables à utiliser sont spécifiées, l'analyse positive restera pertinente. L'endettement apparaîtra comme déterminant les choix comptables dans la mesure ou l'évaluation du dénominateur et du numérateur des ratios ne sera pas spécifiée. Seule l'existence d'un phénomène contractuel permet de poser des hypothèses conformes à la théorie positive de la comptabilité.

---

189 Le questionnaire étant composé des seules questions présentées dans ce paragraphe nous n'avons pas jugé nécessaire de l'intégrer en annexe.

190 L'échantillon est composé de 83 entreprises cotées au réglement mensuel ou au second marché. Les banques ainsi que les sociétés d'assurance en ont été volontairement exclues. Une présentation compléte de l'échantillon est effectuée en section 1 du chapitre 4.

Le premier questionnement a donc concerné l'existence de clauses contractuelles dans les contrats d'endettement des entreprises de l'échantillon. La question suivante a donc été posée: « vos contrats d'endettement comprennent-ils des clauses restrictives ? ». Les réponses collectées par les entreprises ayant répondu sont présentées dans le tableau suivant.

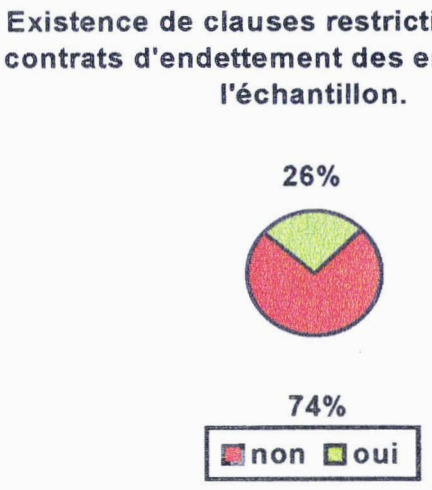

SCHEMA 13 : L'EXISTENCE DE CLAUSES LIMITATIVES DANS LES CONTRATS D'ENDETTEMENT FRANÇAIS.

Comme l'avait déjà mentionné B. Raffournier (1990), les contrats d'endettement des entreprises françaises ne comportent que très rarement des clauses restrictives. Néanmoins, 6 entreprises, sur les 23 ayant répondu, affirment avoir des contrats d'endettement définissant des clauses restrictives devant être respectées.

Les clauses restrictives indiquées par les répondants sont assez différentes des clauses rencontrées dans les études américaines[191]. Il s'agit de clauses définies au travers de ratios comptables tels que :

- le montant des intérêts financiers / résultat d'exploitation;

- le montant de l'endettement global / capitaux propres.

Les clauses limitatives du comportement des dirigeants en matière de libre disposition des actifs ou d'opération de fusion ne sont pas intégrées dans les contrats des entreprises de l'échantillon.

---

191 Nous avons présenté en page 94 une synthèse des travaux concernant les ratios posés par les contrats d'endettement aux Etats-Unis.

Pour les entreprises ayant affirmé l'existence de clauses contractuelles, il était judicieux de déterminer si ces clauses étaient assorties de méthode comptable de détermination et si elles étaient modifiées en cas de changement de technique comptable.

C'est pourquoi, la question suivante a été posée : « Les ratios sont-ils modifiés en cas de changement de technique comptable ? » Les réponses sont présentées dans le tableau suivant.

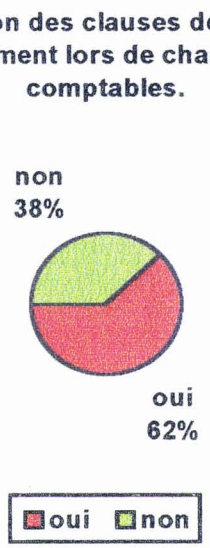

SCHEMA 14 : MODIFICATIONS DES RATIOS D'ENDETTEMENT ET CHANGEMENTS DE TECHNIQUES COMPTABLES.

Cinq entreprises (la Cana, Lyonnaise des Eaux, Legrand, Spie Batignolles, Rhône-Poulenc) ont indiqué que les clauses contractuelles étaient modifiées lorsque l'entreprise effectuait des changements de technique comptable. Pour ces entreprises, le changement de technique comptable ne permet donc pas de contourner les clauses contractuelles des contrats d'endettement.

Ces quelques éléments empiriques permettent de penser que les entreprises françaises peuvent faire l'objet d'une analyse positive retenant l'hypothèse de l'endettement. D'une part, un certain nombre de contrats spécifient des clauses limitatives. D'autre part, ces clauses ne sont pas assorties de spécification empêchant totalement leur contournement. Toutefois, en l'absence d'un connaissance précise des modifications et des contraintes comptables posés par les organismes bancaires nous pouvons considérer que les entreprises ont la possibilité de transgresser les clauses limitatives d'endettement.

3.1.2. Les contrats d'intéressement dans le cadre français.

Pour la mise en oeuvre de notre analyse, il était intéressant de questionner les entreprises de notre échantillon sur leur comportement en matière d'intéressement. C'est pourquoi, une partie de notre questionnaire portait sur ce point. La première question portait sur l'existence de plans d'intéressement au sein des entreprises de l'échantillon. Vingt-trois entreprises ont répondu. Parmi celles-ci, 15 indiquent avoir mis en place un système d'intéressement, 5 indiquent ne pas en avoir mis en place et 5 autres n'apportent pas de réponse à la question. Les réponses apportées par les différentes entreprises figurent dans le tableau ci-dessous :

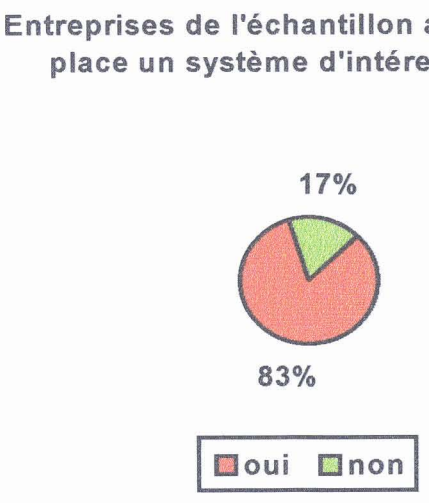

SCHEMA 15 : LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INTERESSEMENT.

L'intéressement est une forme de rémunération développée dans les entreprises françaises. Une analyse, effectuée par le courrier des cadres en 1995, indiquait que 43% des cadres dont la rémunération est supérieure à 500.000 Francs ont une partie de leur rémunération qui est fonction des résultats obtenus, et cela, hors de l'intéressement légal.

Pour la mise en place d'une analyse positive, il nous est apparu intéressant de connaître d'une part si les plans de stock-options étaient mis en oeuvre et d'autre part lorsque les rémunérations sont variables, quels sont les indicateurs de performance retenus pour le calcul des salaires.

A la question : « Avez-vous mis en oeuvre des plans de stock-options ? », les réponses ont été les suivantes.

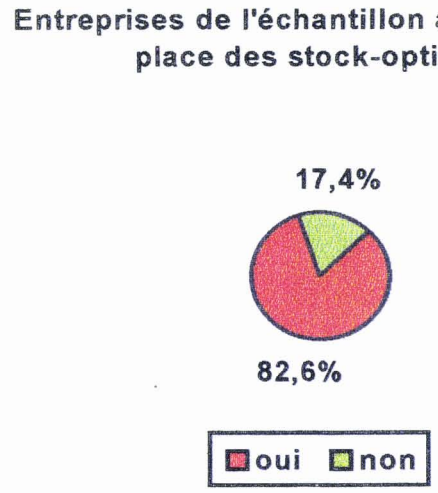

SCHEMA 16 : LA MISE EN PLACE DE PLANS DE STOCK-OPTIONS.

82,6% des entreprises ayant répondu ont mis en place des plans de stock-options et cela depuis 1993. Seulement 17,4% des entreprises n'en ont pas mis en place. Ce résultat confirme l'importance de l'intéressement des dirigeants et des cadres au travers de cette formule. L'actionnariat des salariés permet aux actionnaires de réduire les divergences d'intérêts entre les deux parties.

Ainsi, ces plans de stock-options conduisent les dirigeants à se conformer aux intérêts des actionnaires, c'est-à-dire à prendre pour objectif la valeur de la firme. C'est pourquoi ils pourront, au travers de la manipulation des techniques comptables, faire varier le résultat et donc la valeur de la firme, afin d'augmenter leur richesse. Une analyse des choix comptables prenant comme variable déterminante l'existence des plans de stock-options pourrait alors être mise en oeuvre.

Néanmoins, ce système d'intéressement n'est pas le seul à être mis en oeuvre. Les cadres sont également intéressés à la réalisation de certains objectifs. Si ces objectifs sont mesurés au travers de données comptables pour lesquelles aucune technique de détermination n'est posée, l'utilisation de techniques appropriées permettra aux cadres de transférer à son profit une partie de la richesse destinée aux actionnaires.

C'est pourquoi, nous nous sommes intéressés aux modalités de détermination des objectifs assignés aux dirigeants. Il apparaît, au travers du tableau suivant, que les objectifs sont déterminés au travers d'indicateurs comptables pour lesquelles aucune modalité de calcul n'est spécifiée.

Accor	modalités légales
Bis	taux de marge
Carrefour	modalités légales
Castorama	progression du chiffre d'affaires
Clarins	différents objectifs comptables
Eiffage	pourcentage des résultats
La Cana	taux de marge
Lapeyre	Plan d'épargne entreprise
Legrand	taux de marge
LVMH	Evolution du résultat d'exploitation pro forma
Poliet	différents objectifs comptables
Roussel-Uclaf	ratio (résultat cons/CA consolidé)

TABLEAU 43 : LES MODALITES DES PLANS D'INTERESSEMENT.

Lorsque des objectifs comptables sont assignés aux dirigeants, les contrats d'intéressement n'en précisent pas les modalités de détermination. Si nous prenons, par exemple, comme objectif, un pourcentage du résultat (Eiffage pratique cette forme d'intéressement) et si les dirigeants font le choix de techniques comptables permettant d'augmenter les résultats, ils toucheront alors un intéressement qui constituera un détournement de richesse.

La situation française en matière d'intéressement permet d'envisager la mise en oeuvre d'une analyse positive selon laquelle dirigeants, pour lesquels il existe une forme d'intéressement, retiennent des méthodes comptables permettant d'augmenter les résultats.

Une analyse positive des déterminants des choix comptables en matière de consolidation dans le cadre français peut prendre en compte les variables d'endettement et d'intéressement comme variables explicatives. En effet, l'analyse que nous venons de présenter permet de constater l'existence de liens contractuels entre l'entreprise, ses dirigeants et ses créanciers. Malgré un taux de réponses faible (23 répondants sur 83 entreprises interrogées), nous pouvons estimer que l'ensemble des entreprises de l'échantillon ont des comportements contractuels similaires. De tels contrats permettent d'envisager une analyse de type positif afin d'analyser l'influence des coûts d'agence sur les choix comptables opérés.

Nous avons donc au travers de cette enquête par questionnaire, dont les fondements théoriques ont été développés lors de la présentation du cadre contractuel sur lequel repose la théorie positive de la comptabilité, argumenté en faveur de l'utilisation de cette théorie pour l'analyse des déterminants des choix comptables dans le cadre français. En effet, il existe un processus contractuel régissant les relations entre l'entreprise, ses créanciers, ses dirigeants. Cela conduit à ce que les choix comptables soient opérés afin de maximiser la satisfaction de l'ensemble des acteurs de la vie de l'entreprise.

L'analyse positive étant possible dans le cadre français, il nous faut à présent proposer le choix de nos objets d'analyse.

3.2. Le choix des objets d'analyse.

La mise en oeuvre d'une analyse positive des choix comptables en matière de consolidation nécessite de retenir certaines techniques présentant des méthodes alternatives dont la mise en oeuvre reste à la discrétion des dirigeants.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les choix retenus ne doivent pas faire l'objet d'un retraitement fiscal. Le choix du cadre de la consolidation n'induit pas pour les quatre choix retenus de retraitements fiscaux. Ces techniques sont à la fois admises en comptabilité et en fiscalité.

Par ailleurs, les différentes techniques permettant de traiter les problèmes comptables analysés doivent pouvoir être scindées en deux classes selon qu'elles conduisent à une augmentation ou à une réduction des résultats.

Les quatre variables de choix comptables retenues sont :

- L'amortissement des actifs immobilisés;
- Le traitement de l'écart de première consolidation;
- La méthode de valorisation des stocks;
- La comptabilisation des engagements de retraite.

Le choix de ces quatre variables de choix comptables est justifié par la disponibilité de l'information concernant les choix effectués par les dirigeants. Par ailleurs, ces choix comptables peuvent être scindés selon que la technique retenue permet d'augmenter ou de réduire les résultats. Cette dichotomie est la base de la possibilité de la mise en oeuvre d'une analyse positive.

Analysons respectivement les différents traitements des variables de choix comptable retenues.

3.2.1. Le choix de la méthode d'amortissement.

L'amortissement des immobilisations inscrites à l'actif du bilan peut s'effectuer soit selon la méthode du linéaire, soit selon la méthode du dégressif. La méthode générale est l'amortissement linéaire qui consiste à pratiquer des annuités d'amortissement constantes sur la durée de vie de l'immobilisation. Cette méthode est également obligatoire pour certains biens (biens dont la durée de vie est inférieure à 3 ans, biens d'occasions, constructions). La méthode alternative est l'amortissement dégressif qui permet de pratiquer des annuités d'amortissement décroissantes sur la durée de vie du bien amorti (l'annuité étant calculée sur la valeur résiduelle). Les biens amortissables selon la méthode du dégressif sont énoncés par la loi.

La méthode du dégressif, permettant de constater des annuités d'amortissement plus élevées dès l'acquisition du bien, conduit à réduire le résultat de façon plus importante que si l'entreprise avait pratiqué la méthode du linéaire.

Lorsque nous analysons les rapports annuels, nous constatons que dans leurs comptes consolidés les groupes pratiques soit exclusivement le linéaire, soit les deux méthodes (linéaire et dégressif). Comme nous ne pouvons faire systématiquement la distinction entre les annuités linéaires et les annuités dégressives nous considérerons les entreprises ayant mentionné pratiquer cette dernière méthode comme cherchant à réduire le résultat consolidé publié. A l'opposé, les entreprises mentionnant l'utilisation du linéaire seront considérées comme cherchant à augmenter les résultats consolidés publiés.

3.2.2. Le traitement de l'écart de première consolidation.

La durée d'amortissement du Goodwill n'est pas strictement fixée par la loi comptable ou fiscale. Néanmoins, la législation précise que l'amortissement de l'écart de première consolidation devra être effectué sur une durée comprise entre 5 et 40 ans. Cela ne permet pas de scinder notre échantillon en deux groupes selon que les entreprises recherchent à augmenter ou à réduire les résultats consolidés publiés.

Toutefois, une analyse des durées d'amortissement pratiquées permet de fixer la médiane à 27 ans. Nous considérerons donc les entreprises amortissant leur Goodwill sur une durée inférieure à 27 ans comme optant pour une méthode d'amortissement permet-

tant de réduire les résultats par un alourdissement des charges d'amortissement pesant sur le résultat consolidé. A l'opposé, les entreprises pratiquant l'amortissement du Goodwill sur une période supérieure à 27 ans recherchent l'augmentation de leurs résultats consolidés publiés par un étalement des charges d'amortissement.

3.2.3. La méthode d'évaluation des stocks.

Trois méthodes comptables d'évaluation des stocks sont à notre disposition en matière de compte consolidé. Il s'agit de la méthode FIFO, LIFO et CUMP. Nous pouvons regrouper les méthodes LIFO et CUMP afin d'obtenir deux choix, l'un conduisant à l'augmentation des résultats, l'autre à une réduction de ces mêmes résultats.

L'influence de ces méthodes d'évaluation des stocks sur le résultat consolidé est la suivante.

La méthode FIFO conduit à une augmentation des résultats consolidés publiés.

Les méthodes LIFO et CUMP conduisent à une réduction des résultats consolidés publiés.

3.2.4. Le traitement des engagements de retraite.

En matière de traitement des engagements de retraite deux méthodes peuvent être utilisées. Il s'agit d'une part de la comptabilisation de provisions, donc de charges conduisant à la réduction du résultat consolidé publié. D'autre part, de la comptabilisation des engagements en hors-bilan. Cette seconde méthode ayant pour particularité de ne pas affecter les résultats comptables consolidés.

Lorsque l'entreprise choisie de provisionner ses engagements en matière de retraite nous considérerons qu'elle réduit ses résultats consolidés. A l'inverse, la constatation d'engagements hors-bilan permet de ne pas réduire les résultats consolidés.

Ces quatre éléments constituent les choix comptables pour lesquels nous allons tenter de déceler des déterminants. Avant cela nous devons proposer l'ensemble des déterminants permettant de donner une représentation des coûts d'agence et des coûts politiques subis par la firme. Ce travail sera l'objet de la section suivante. Il s'agira de proposer un ensemble de déterminants potentiels des choix comptables en matière de consolidation en déclinant chacune des hypothèses associées.

3.3. Les déterminants potentiels des choix comptables en matière de consolidation et les hypothèses de recherche.

Dans le chapitre précédent nous avons effectué une présentation de la consolidation. L'absence de définition de la notion de groupe (entité soumise à la technique de consolidation) conduit naturellement à un flou quant à l'objet même de la mesure comptable. A cela, s'ajoute une imprécision des techniques permettant d'effectuer la consolidation. Cette situation représente un potentiel important d'analyses positives. En effet, l'utilisation de certaines techniques ou de certains flous législatifs conduit nécessairement les dirigeants à utiliser la consolidation comme l'outil d'une gestion stratégique du résultat consolidé publié.

De manière générale, la discussion sur le concept de théorie positive de la comptabilité conduit à le caractériser comme étant un des cadres explicatifs du choix d'une alternative comptable. Ce cadre s'appuie sur la maximisation de l'utilité de chacune des parties ayant contracté pour assurer le développement de la firme.

C'est pourquoi, l'analyse de la littérature comptable nous a amené à estimer l'intérêt que constitue cette méthodologie particulière d'analyse dans le cadre comptable français. Toutefois, l'absence d'analyse des contrats passés entre les firmes (les actionnaires), les dirigeants, les créanciers, ne pouvait que nous exposer à la critique. C'est pourquoi, nous avons entrepris d'effectuer, préalablement à l'analyse des déterminants, une analyse des contrats conclus par les participants à l'activité de la firme. Les résultats, présentés au paragraphe premier de cette section, nous ont permis de justifier de l'intérêt à développer une analyse positive. Il nous fallait à présent justifier d'un objet d'analyse.

Pour cela, il nous fallait retenir un objet d'analyse permettant de mettre en oeuvre la théorie positive de la comptabilité, c'est-à-dire un ensemble de traitements comptables composé d'alternatives techniques. La consolidation nous est apparue comme étant l'objet idéal. En effet, d'une part le phénomène est constitué de techniques aux traitements alternatifs admis en fiscalité, d'autre part les informations concernant les choix opérés sont disponibles dans les documents annuels publiés.

Comme nous l'avons déjà souligné, de nombreux aspects de la consolidation peuvent faire l'objet d'une analyse positive. Néanmoins, il nous a fallut retenir certaines alterna-

tives afin d'effectuer notre analyse empirique. La sélection des techniques qui seront analysées a été l'objet de la deuxième section de ce chapitre.

Avant de conduire notre analyse statistique, nous devons présenter les hypothèses de recherche. Celles-ci découlent des déterminants potentiels des choix comptables analysés. Cette paragraphe nous permettra de présenter les déterminants des choix comptables tout en proposant un ensemble d'hypothèses de recherche.

3.3.1. Choix comptables et taille des entreprises.

La relation directe de l'entreprise avec les pouvoirs publics (qu'ils s'agissent de l'Etat ou d'organismes normalisateurs) est formalisée au travers de l'hypothèse des coûts politiques. Le souci d'équité des pouvoirs publics les conduit à adopter des réglementations de toute nature permettant le transfert de richesse entre secteurs profitables et secteurs en crise, de minorer les comportements oligopolistiques, d'interdire les comportements monopolistiques. Ces actions concernent essentiellement les grandes entreprises dans la mesure où elles sont les plus susceptibles de se trouver dans de telles situations et d'autre part car elles apparaissent comme étant les plus visibles. L'analyse de la situation économique par les pouvoirs publics s'effectuent au travers des chiffres de la comptabilité nationale. Ces chiffres résultent de l'agrégation des données comptables fournies par les entreprises. En aucun cas un retraitement des chiffres comptables n'est effectué à l'aune des techniques utilisées pour les construire.

Jensen et Meckling ont donc développé une analyse basée sur les coûts politiques dont sont victimes les grandes entreprises. Conformément aux analyses exposées précédemment, les grandes entreprises tentent de contraindre le gouvernement à adopter des techniques comptables opportunes (Lobbying) ou, à défaut, retiennent les solutions leur permettant de minimiser leur revenu comptable (choix comptables opportuns).

Cette situation est d'autant plus vraisemblable que l'entreprise concernée est de grande taille conformément aux travaux de Watts et Zimmerman.

Les études comptables positives ont pris pour hypothèse que les grandes entreprises font l'objet d'une taxation plus importante et cela dans le cadre de l'hypothèse des coûts

politiques[192]. En effet, les grandes entreprises représentent un potentiel fiscal important, alors que électoralement elles ne représentent que les voix de leurs dirigeants. Le calcul effectué par les instances gouvernementales sur la différence entre le gain fiscal (résultant d'une plus large taxation) et la perte d'électorat est favorable à une augmentation de la taxation des entreprises. D'autre part, l'effet sur l'opinion publique est important du fait de la visibilité de ses entreprises dans la sphère économico-sociale.

De cet état de fait les chercheurs, travaillant dans le cadre de la théorie positive de la comptabilité retiennent l'intérêt des gouvernements à taxer les grandes entreprises et donc, prennent pour hypothèse que les grandes entreprises préfèrent les méthodes réduisant les résultats.

Le problème auquel se trouve confronté tout chercheur, au-delà de l'opérationalisation des concepts mis en oeuvre dans sa recherche, est la justification de l'applicabilité de la théorie utilisée au cadre empirique retenu. Ce problème est d'autant plus important dans cette recherche, que le cadre théorique retenu n'a fait l'objet que de peu d'application dans le cadre français.

Chacun des déterminants des choix comptables en matière de consolidation nous conduira à réfléchir sur la méthode permettant de l'appréhender au mieux. La taille que nous évoquions précédemment n'est pas mise en cause, la taxation constituent de façon essentielle les coûts politiques (Zimmerman 1983). Toutefois, nous devrons prendre en compte d'autres variables représentatives des coûts politiques.

L'hypothèse des coûts politiques est donc la suivante :

H1: Toutes choses égales par ailleurs, les firmes de grande taille choisissent des méthodes comptables permettant de réduire les résultats publiés.

---

192 **Jensen, M. C. and W. C. Meckling.** (1978) « Can the Corporate Survive. » *Financial Analyst Journal*, Janvier-Février 1978, page : 1-8.

D'autre part, de multiples études mettent en évidence les liens entre la taille de l'entreprise et les choix en matière comptable. Nous pouvons citer : Gagnon (1967), Watts (1977), Watts et Zimmerman (1978, 1979), Hagerman et Zmijewski (1979), Lefwitch (1981), Collins, Rozeff and Dhaliwal (1981), Holthausen (1981), Bowen, Noreen et Lacey (1982), Lilien et Pastena (1982), Dhaliwal, Salomon and Smith (1982).

La taille sera mesurée par le chiffre d'affaires consolidé réalisé par l'entreprise. La majeure partie des analyses empiriques concernant les choix comptables retiennent le chiffre d'affaires comme variable de substitution permettant de saisir au mieux le facteur taille. Cette variable sera retenue de préférence à d'autres indicateurs du fait de sa moindre dépendance aux choix comptables opérés et de sa relation directe avec la taxation et la visibilité politique de l'entreprise. D'autres indicateurs, comme le total du bilan ou le nombre de salariés, auraient pu être retenus. Mais le premier indicateur est dépendant des choix comptables effectués en matière de structure financière et le second peut être biaisé par les différences sectorielles. A cet égard, nous retiendrons les notions de degré de risque et d'intensité capitalistique pour mieux cerner l'influence des coûts politiques sur les choix comptables lors de la consolidation. La multiplication des indicateurs représentatifs des coûts politiques induit nécessairement un phénomène d'autocorrélation. Nous effectuerons donc une analyse d'autocorrélation des différentes variables afin de les utiliser successivement.

Néanmoins, saisir les coûts politiques au travers du seul prisme que constitue le chiffre d'affaires n'est certainement pas suffisant. Nous devons retenir d'autres éléments.

Le premier est certainement le degré de concentration des différents secteurs. Cet élément permet d'appréhender les situations de monopole dans les différents secteurs et donc de déterminer les secteurs dans lesquels les entreprises ont à faire face à des coûts politiques plus importants que d'autres entreprises. La lutte contre les structures oligopolistiques est une des principales activités de régulation des instances gouvernementales.

Le deuxième élément peut être la part de marché représentée par l'entreprise. Cette notion permet également de cerner la situation monopolistique d'une entreprise dans un secteur donné.

Le troisième élément est l'intensité capitalistique de l'entreprise. En effet, les entreprises ayant une forte intensité capitalistique, n'incorporant pas les coûts d'opportunité du capital dans leur résultat net, auront alors des résultats plus élevés que les entreprises à faible intensité capitalistique et fort niveau de main d'oeuvre. Ce type d'entreprise supportera alors des coûts politiques plus importants.

Le quatrième élément sera le degré de risque de l'entreprise (notion liée à la variabilité des niveaux de résultat). Il est aisé de penser que les firmes dont le niveau de risque

ou la variabilité du résultat est supérieur à la moyenne doivent avoir des niveaux de rentabilité supérieurs à la moyenne des entreprises, cela conformément à l'arbitrage entre la rentabilité et le risque. Les entreprises à fort degré de risque et à forte variabilité des résultats pourront faire l'objet de coûts politiques plus importants.

Nous retiendrons les notions de degré de risque, d'intensité capitalistique et de degré de concentration pour mieux cerner l'influence des coûts politiques sur les choix comptables en matière de consolidation.

3.3.2. Choix comptables et intensité capitalistique des entreprises.

Les entreprises dont l'intensité capitalistique est importante fournissent en moyenne des résultats comptables inférieurs aux entreprises de moindre intensité capitalistique. Cet état de fait doit, par conséquent, être atténué afin de prouver aux investisseurs l'intérêt à investir dans ce type de société. C'est pourquoi, les entreprises ayant une intensité capitalistique importante doivent utiliser des méthodes comptables permettant d'augmenter le revenu comptable final, tout en permettant aux investisseurs d'appréhender leurs capacités réelles.

Cette hypothèse est l'hypothèse concurrente de celle de l'endettement. En effet, lors du financement d'un investissement, les entreprises peuvent s'autofinancer (utilisation de leurs fonds propres) ou s'endetter. Lorsqu'elles s'endettent, les charges financières sont déductibles et font diminuer le résultat. Les entreprises fortement endettées ont donc intérêt à utiliser des méthodes comptables qui permettent d'augmenter les résultats publiés. Par contre, le coût des capitaux propres n'étant pas déductible, il en résultera une augmentation du résultat comptable publié qui sera d'autant plus importante que l'intensité capitalistique sera forte.

Cela conduit à poser l'hypothèse suivante :

H2 : Toutes choses égales par ailleurs, les entreprises dont l'intensité capitalistique est la plus élevée choisissent des méthodes comptables permettant de minorer les résultats consolidés.

3.3.3. Choix comptables et degré de risque des entreprises.

Les entreprises les plus risquées sont le plus souvent celles dont la probabilité d'afficher un niveau de résultat élevé est le plus important. Les entreprises évoluant dans un secteur à risque élevé auront donc un niveau de distribution des dividendes plus important que les "autres" entreprises. Ce niveau supérieur constitue la prime de risque demandée par les investisseurs. En effet, le niveau de résultat est corrélé positivement au niveau de risque. Ce qui conduit à un niveau de revenu, en moyenne, plus important, donc à une capacité contributive plus grande, les autorités gouvernementales ne prenant pas en compte le niveau de risque auquel s'exposent ces entreprises. Nous pouvons alors avancer comme hypothèse :

H3: Toutes choses égales par ailleurs, les entreprises dont le risque systématique est grand utilisent des techniques permettant d'augmenter les résultats consolidés publiés.

Le degré de risque a été appréhendé au travers du Bêta de la firme (Hagerman et Zmijewski), c'est-à-dire du risque spécifique.

3.3.4. Choix comptables et la concurrence dans le secteur d'appartenance.

Les entreprises évoluant dans des secteurs concentrés ne doivent pas fournir des résultats comptables trop importants relativement à leur taille dans le secteur. Une part trop importante des profits (profit de l'entreprise/profit du secteur) réalisée par une entreprise unique peut conduire le gouvernement à prendre des mesures de réorganisation du marché. Ces mesures peuvent être la redistribution des marchés, la création d'une entreprise concurrente, le démantèlement de l'entreprise. Un marché fortement concentré peut également faire l'objet de toute les attentions de concurrents potentiels. En effet, même si le ticket d'entrée sur un secteur donné est important, il risque d'être fortement moins dissuasif lorsque les résultats espérés sont également importants. Les entreprises se trouvant dans une situation « monopolistique » ne doivent en aucun cas attirer l'attention sur leurs résultats comptables. Nous pouvons donc dégager une nouvelle hypothèse de travail concernant l'entreprise ayant une capacité à s'approprier une grande partie de l'activité de son secteur. Ce type de firme devrait adopter des méthodes comptables réduisant le résultat comptable.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire d'appréhender le degré de concentration de la firme pour valider l'hypothèse des coûts politiques.

H4: Les entreprises opérant dans un secteur fortement concentré utilisent des techniques comptables permettant de réduire les résultats consolidés publiés.

De nombreuses études ont mis en évidence le fait que les entreprises de grande taille choisissent des méthodes comptables conduisant à la diminution de leurs résultats. La taille de la firme, donc sa visibilité politique, est directement en relation positive avec la volonté de réduire les résultats. L'étude de référence en la matière est celle d'Hagerman et Zmijewski (1979) montrant que les entreprises choisissant l'amortissement linéaire ont une taille plus importante et une intensité capitalistique relativement plus élevée que les entreprises choisissant l'amortissement dégressif. Le degré de concentration du secteur n'étant pas quant à lui explicatif du choix de la méthode d'amortissement.

Dans le cadre de l'explication du choix de la méthode d'évaluation des stocks, l'intensité capitalistique et le degré de concentration du secteur sont des variables significatives (Hagerman et Zmijewski 1979). L'hypothèse des coûts politiques est également validée par les études effectuées par Morse et Richardson (1983) et Lee et Hsieh (1985). La taille et le degré de concentration du secteur sont également significatifs dans le cadre du choix d'une méthode de comptabilisation du report du crédit d'impôt pour investissement (Hagerman et Zmijewski 1979).

Au travers de ces différentes études, nous pouvons être amenés à penser que la visibilité politique, en terme de taille, de degré de concentration du secteur d'appartenance, d'intensité capitalistique, est une notion conduisant à des comportements spécifiques en terme de choix de méthode comptable affectant le résultat. Plus la visibilité politique est importante, plus l'entreprise recherche des méthodes réduisant le résultat.

Différentes limites peuvent être apportées à ces conclusions.

D'une part, la portée des conclusions concernant l'influence des coûts politiques sur les choix comptables est en relation directe avec les variables de substitutions choisies pour les appréhender. La taille peut ne pas être significative de l'influence directe représentée par l'entreprise sur les pouvoirs publics. Les dirigeants d'entreprises peuvent ne pas exercer des activités de Lobbying permettant d'éviter des réglementations défavorables sans pour autant nécessiter de réduire les résultats pour amoindrir la visibilité politique.

D'autre part, la taille n'est-elle pas significative de l'appartenance à un secteur donné? En effet, les entreprises d'un même secteur sont souvent très proches en terme de taille. Certaines études semblent refléter cette analyse (Ball et Foster 1982, dans le cadre des entreprises de l'industrie du pétrole et du gaz), qui était l'intuition d'Hagerman et Zmijewski en 1981[193]. Ces derniers estimaient que les résultats obtenus à partir de la variable taille étaient le reflet de l'appartenance à un secteur donné. Toutefois, utiliser la taille comme unique mesure des coûts politiques peut conduire à ne pas appréhender l'influence de l'appartenance à un secteur donné.

Par ailleurs, nous devrions appréhender les coûts politiques par des variables différentes de celle présentées précédemment, par exemple le taux de syndicalisation, comme l'avait fait Liberty et Zimmerman 1986[194]. L'idée est de relier le comportement en matière de choix comptables lors de la renégociation de conventions salariales. Les entreprises dont le taux de syndicalisation serait élevé opteraient, avant la renégociation de conventions salariales, pour des choix comptables conduisant à une réduction des résultats comptables dans le but de réduire le comportement revendicatif des syndicats, donc les coûts politiques. Malheureusement cette hypothèse n'est pas validée par l'analyse empirique. Les salariés appréhendent-ils le comportement comptable des entreprises? Les entreprises ayant des conventions collectives importantes sont-elles sur le déclin? Ces questionnements ne sont pas pris en compte dans les analyses positives actuelles. Nous ne retiendrons pas ce déterminant du fait de l'impossibilité que nous avons rencontrée pour collecter des informations sur les taux de syndicalisation des entreprises de notre échantillon.

Nous pouvons par conséquent, supposer l'intérêt de l'hypothèse des coûts politiques en matière de choix comptables. Toutefois, il nous faudra faire très attention aux variables de substitution choisies.

3.3.5. Choix comptables et endettement des entreprises.

---

193 Watts et Zimmerman (1978), Lilien et Pastena (1982), avancent également cette idée. Vigeland (1989) a mis en évidence une relation significative entre la taille et les procédures comptables d'enregistrement des dépenses de recherche et développement qui ne vaut que pour un sous-échantillon composé des plus petites firmes.

194 **Liberty, S., and J., Zimmerman.** 1986. « Labor Union Contract Negociations and Accounting Choices. » *The Accounting Review*, Vol. 61, n° 4, page : 692-712.

L'influence de l'endettement, c'est-à-dire l'influence de la résolution du conflit entre actionnaires et créanciers, sur le choix d'une politique comptable est largement reprise par les études empiriques. Les clauses restrictives des contrats d'endettement inciteraient les entreprises à faire le choix de techniques comptables permettant d'augmenter les résultats consolidés.

Le niveau d'endettement d'une firme conduit les créditeurs à s'entourer de précautions lors de l'attribution de nouvelles lignes de crédit. Généralement, les nouveaux emprunts sont accordés au regard de la situation économique et financière de l'entreprise. La solvabilité de l'entreprise est une des conditions nécessaire à l'obtention d'un emprunt. Ce faisant, les banques établissent des protocoles d'accord conduisant les entreprises à respecter certains objectifs en terme de résultat comptable, de disposition des actifs, de distribution des dividendes

Toutefois, les dirigeants peuvent artificiellement respecter ces contraintes par le biais du choix d'une technique comptable adéquate. L'hypothèse posée est donc que les firmes fortement endettées sont amenées, dans le cadre de la politique comptable, à effectuer des choix conduisant à une augmentation des résultats publiés.

H5 : Toutes choses égales par ailleurs, les entreprises fortement endettées effectuent des choix de techniques comptables permettant d'augmenter les résultats consolidés.

Nous appréhenderons le niveau d'endettement au travers de l'endettement global de la firme, c'est-à-dire l'endettement et les provisions pour risques. Cet ensemble sera rapporté au total du bilan.

3.3.6. Choix comptables et le type de direction des entreprises.

L'application de la théorie contractuelle des organisations aux entreprises a conduit Fama et Jensen à en présenter deux types. Celles dans lesquelles la séparation propriété/décision est effective par opposition aux organisations où la séparation n'existe pas. Cette dichotomie conduit à étudier les contrats spécifiant la nature et la répartition des titres de propriété, ainsi que ceux présentant l'allocation des différentes étapes du pro-

cessus de décision. Ces deux types de contrats permettent de distinguer les différents types d'organisation, et de comprendre les raisons de leurs spécificités.

Le critère permettant l'adéquation entre le choix du type de contrat et la complexité de l'organisation est celui de la minimisation des coûts de mandat.

La séparation propriété-décision conduit à des processus où il y a séparation des fonctions de décision et de contrôle.

La concentration des fonctions de décision et de contrôle, entre les mains d'un nombre limité d'agents, conduit à une répartition des titres de propriété qui privilégie ces mêmes agents.

Cela conduit à distinguer trois types de société permettant de réaliser cette relation de mandat.

Le premier type de société est celui où aucun dirigeant ne détient une part significative du capital. Par conséquent, la séparation entre propriété et décision est quasi complète.

Le deuxième type d'entreprise est celui dont le capital très diffus est dominé par un groupe financier qui nomme les membres du conseil d'administration ainsi que les principaux dirigeants. Il y aura cependant séparation entre propriété et décision car les dirigeants ne sont pas personnellement propriétaires du capital. La relation de mandat est présente dans ce type d'entreprise.

Le troisième et dernier type d'entreprise est l'entreprise familiale détenue en quasi-totalité par quelques individus appartenant à une même famille. Cette famille nomme les dirigeants parmi ses membres. La séparation propriété-décision est faible.

Dans les deux premiers cas, l'entreprise aura une direction que nous pouvons qualifier de managériale, c'est-à-dire ne disposant que de peu d'actions. Par contre, dans le cas de l'entreprise familiale nous serons en présence d'une entreprise dont la direction pourra être qualifiée d'actionnariale.

Nous pouvons alors penser que les entreprises managériales auront une direction dont les contrats seront basés sur une augmentation des résultats de l'entreprise. La part de leur revenu provenant du travail étant la plus importante, ils auront tout intérêt à agir dans le but d'une augmentation des résultats comptables de leur entreprise. Par ailleurs, les entreprises dont les managers ont une réflexion de type actionnarial auront une part

importante de leur revenu issue des revenus du capital. Dans ce cas, l'augmentation du résultat net comptable pourra être perçue comme une réduction de la valeur de la firme du fait de la perte fiscale en résultant (le résultat dégagé est perdu en impôt alors qu'il aurait pu être investi dans l'entreprise). Ce type d'entreprise agira donc pour une certaine stabilité du résultat comptable.

Différents chercheurs[195] ont étudié la relation pouvant exister entre le type de direction d'une entreprise et ses choix comptables.

L'importance de la prise en compte du capital et de son contrôle dans l'explication des choix comptables d'une entreprise est soulignée dans l'étude de Hunt 1986[196]. Dans les entreprises de type entrepreneurial, les dirigeants viseraient la maximisation de la valeur de l'entreprise, étant eux-mêmes les actionnaires principaux (possédant une part importante du capital). Les entreprises de type actionnarial, quant à elles, déléguant la conduite des affaires à des dirigeants non impliqués dans la propriété, auraient des politiques comptables visant à la maximisation de la richesse des principaux actionnaires. En effet, le manager a tout intérêt à opter pour une politique comptable maximisant la richesse des principaux actionnaires ayant entériné sa nomination ou l'ayant mandaté.

A ce stade de la réflexion, nous pouvons considérer plusieurs problèmes conduisant à une relation d'agence conflictuelle.

Tout d'abord, les entreprises dites managériales ont un dirigeant dont les actions sont contraintes par sa situation sur le marché du travail. Le niveau de capital humain qu'il représente est directement en relation avec sa capacité à produire des résultats. Sa répu-

---

195 **Dhaliwal, D., G. Salomon, and D., Smith.** 1982. « The effect of owner versus management control of the choice of accounting methods. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 4, page : 192-219.

Hunt, H. 1986. « The separation of corporate ownership and control : Theory, Evidence and Implications. » *Journal of Accounting Literature*, page : 85-124.

Niehaus, G. 1989. « Ownership structure and inventory method choice. » *The Accounting Review*, April 1989, Vol. 64, n° 2, page : 269-284.

Dempsey, S., H. Hunt, and Schroeder. 1993. « Earnings management and corporate ownership structure : an Examination of extraordinary item reporting. » *Journal of Business Finance and Accounting*, July 1993, Vol. 20, n° 4, page : 479-500.

196 **Hunt, H.** 1986. « The separation of corporate ownership and control : Theory, Evidence and Implications. » *Journal of Accounting Literature*, page : 85-124.

tation sur le marché du travail, et donc l'intérêt qu'il a pour l'entreprise dans laquelle il oeuvre (en terme d'évaluation de ses capacités), dépend de cette capacité[197]. Dans ce type de firme, le contrôle du manager est relativement faible, ce qui lui donne une latitude d'action sur les nombres comptables beaucoup plus importante.

La théorie politico-contractuelle va donc postuler que les dirigeants des firmes managériales vont plus fréquemment choisir des méthodes comptables qui augmenteraient les résultats publiés que les dirigeants des entreprises entrepreneuriales. Cette hypothèse est dans la lignée des hypothèses précédentes concernant l'influence des caractéristiques économiques de la firme sur les choix comptables opérés. L'opérationnalisation de ce type d'hypothèse passe par le choix d'un seuil à partir duquel l'entreprise sera considérée comme actionnariale. Il s'agira donc d'un certain pourcentage d'actions détenues par un actionnaire au-delà duquel l'entreprise sera considérée comme de type actionnarial.

Quatre études principales tentent de valider la relation entre le choix comptable de la firme et le type de contrôle par les dirigeants.

L'analyse de Dhaliwal, Salomon, Smith[198] met en relation le type de contrôle de la firme et les choix comptables opérés. La question est donc la suivante : les entreprises de type managérial adoptent-elles plus facilement des méthodes comptables qui augmentent les résultats publiés que les firmes contrôlées par leurs propriétaires? Le choix de l'alternative comptable en la matière est l'application de la méthode linéaire d'amortissement. L'analyse probit conclut que les entreprises de type managérial choisissent comme méthode d'amortissement, l'amortissement linéaire afin d'augmenter les résultats comptables publiés. Par ailleurs, cette étude évoque également la problématique de la dissociation de l'effet taille et d'endettement, car les entreprises contrôlées par les dirigeants sont souvent plus grandes et plus endettées que les entreprises contrôlées par leurs actionnaires.

---

197 **Williamson, O.** 1964. « The economics of discretionary behavior : Managerial objectives in a theory of the firm. » Prentice-Hall.

198 **Dhaliwal, D., Salomon, G., and D., Smith.** 1982. « The effect of owner versus management control on the choice of accounting methods. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 4, page : 41-53.

L'analyse de Hunt[199] tente de rechercher les déterminants du choix d'une méthode comptable d'évaluation des stocks autre que l'économie d'impôts qu'elle permettrait de réaliser. Cette recherche nous montre que dans les sociétés où est appliquée la méthode LIFO, les dirigeants détiennent moins d'actions de leur société que les dirigeants des firmes appliquant la méthode FIFO. En effet la méthode FIFO conduit à une majoration des résultats et donc à une augmentation des rémunérations indexées des dirigeants, alors que cette méthode ne conduit à aucun avantage fiscal. Les firmes utilisant la méthode LIFO ont donc des dirigeants ne détenant qu'une faible proportion du capital de leur firme comparativement aux dirigeants des firmes qui adoptent la méthode FIFO.

L'analyse de Niehaus[200], tout comme celle de Hunt, étudie la relation entre le type de contrôle et le choix de la méthode d'évaluation des stocks. L'hypothèse posée est la suivante : La méthode LIFO étant la méthode qui minimise le résultat donc les impôts, les actionnaires préféreront cette méthode d'évaluation des stocks à la méthode FIFO. Le dirigeant, recherchant la maximisation de sa « valeur » sur le marché des dirigeants, utilisera la méthode FIFO, afin de maximiser le résultat comptable par l'augmentation de la valeur des stocks. Les deux parties intervenant au sein de la direction de l'entreprise sont en position conflictuelle sur le choix de la méthode d'évaluation des stocks. La résolution de cette situation ne pourra pas être uniquement le fait de la structure de l'actionnariat. Il apparaît alors que plus le pourcentage d'actions détenues par le dirigeant augmente, plus le pouvoir du dirigeant augmente, la méthode FIFO aura donc une plus grande probabilité d'être choisie. Par contre, ayant également testé l'alternative concernant le choix de la méthode d'amortissement, les résultats de l'analyse empirique infirment ceux obtenus par Dhaliwal, Salomon, Smith (1982).

L'étude de Dempsey Hunt et Schroeder[201] se propose d'analyser la relation entre la structure de l'actionnariat et la gestion de la publication des éléments exceptionnels durant la période 1960-1966. Il est intéressant de noter la classification retenue par ces auteurs quant aux types de firmes distinguées. Trois types de firmes sont retenus, la pre-

---

199 Idem note 112.

200 **Niehaus, G.** 1989. « Ownership, structure, and inventory method choice. » *The Accounting Review*, Vol. 64, n° 2, page : 269-284.

201 **Dempsey, S., H. Hunt, and Schroeder.** 1982. « The effect of owner versus management control of the choice of accounting methods. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 4, page : 41-53.

mière est la firme dirigée par ses propriétaires, la deuxième est la firme gérée par un dirigeant professionnel mais contrôlée par une partie externe, la troisième est la firme gérée par un professionnel dont l'actionnariat est diffus. Les hypothèses posées concernent les éléments exceptionnels pris en compte dans le compte de résultat qui seraient plutôt des gains ; les éléments exceptionnels comptabilisés dans les états de résultats non distribués seraient quant à eux plutôt des pertes. Le biais de publication décrit dans l'hypothèse précédente serait plutôt le fait des entreprises de deuxième et de troisième type. Il toucherait de façon moins importante les firmes entrepreneuriales. D'autre part, les deuxième et troisième type de firme auraient une propension plus grande à publier les pertes comme éléments exceptionnels et les gains comme éléments courants. L'ensemble de ces hypothèses est validé par l'étude empirique basée sur un échantillon de 381 firmes.

Les conflits d'intérêt entre dirigeants et actionnaires et leurs conséquences sur les choix comptables peuvent s'analyser selon deux axes.

Le premier concerne la structure actionnariale de l'entreprise. Les parties prenant part à la vie de l'entreprise agissant dans l'optique de maximiser leur utilité personnelle, les choix comptables seront différents selon qu'ils incombent aux dirigeants ou aux actionnaires. Ces choix sont toujours du ressort du dirigeant, mais lorsque les actions sont concentrées entre les mains de quelques actionnaires, celui-ci devra se conformer à leurs intérêts. Par contre, lorsque le capital sera très diffus, le dirigeant pourra effectuer des choix en conformité directe avec ses propres intérêts.

C'est pourquoi, de nombreux chercheurs ont posé comme hypothèse que les entreprises dont le capital était dilué amenaient les dirigeants à choisir des méthodes comptables permettant d'augmenter les résultats publiés, cela conformément aux intérêts directs des dirigeants. Les entreprises, dont le capital était fortement concentré, voyaient leurs dirigeants faire des choix conduisant à la réduction des résultats publiés, cela conformément aux intérêts des actionnaires.

H6 : Toutes choses égales par ailleurs, les entreprises de type managériale choisissent des techniques comptables permettant d'augmenter les résultats consolidés.

3.3.7. Choix comptables et ouverture de l'entreprise sur l'extérieur.

En terme d'analyse positive, deux éléments peuvent justifier de l'influence de l'ouverture vers l'extérieur sur les choix comptables.

D'une part, les entreprises largement ouvertes sur l'extérieur sont généralement implantées dans les pays dans lesquelles elles interviennent. Ce faisant, elles sont à la recherche de financement sur les marchés internationaux. Leurs documents annuels apparaissent alors comme les éléments sur lesquels les organismes financiers pourront se faire une opinion de la situation financière de ces entreprises. A cette fin, le choix de techniques comptables permettant d'augmenter les résultats sera effectué.

D'autre part, les entreprises ayant une activité à l'exportation importante se réfèrent aux normes internationales de façon plus systématique que les entreprises dont le champ d'action est limité au territoire national. La répartition des référentiels comptables se présente comme suit :

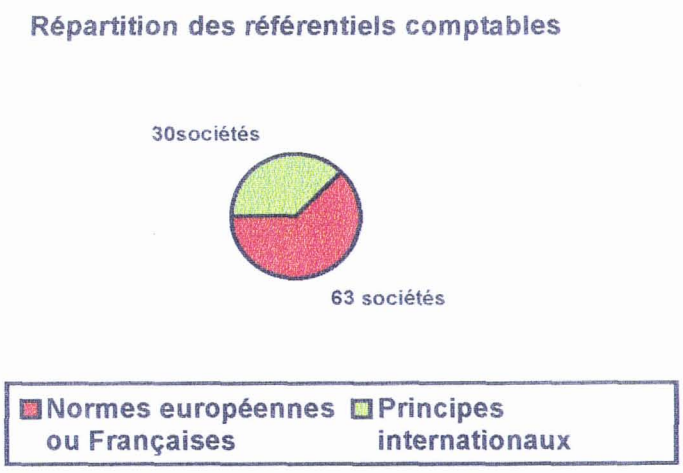

SCHEMA 17 REPARTITION DES NORMES COMPTABLES DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON.

Les entreprises faisant référence aux principes internationaux sont celles qui exportent le plus. Nous pouvons ainsi poser qu'il existe une relation entre le niveau des exportations, le choix d'un référentiel comptable, et l'adoption de certaines techniques comptables.

Les entreprises ayant une activité importante à l'exportation font référence aux principes comptables internationaux et recherchent des sources de financement sur les marchés internationaux. La conséquence conjointe de l'adoption des référentiels internatio-

naux et de l'importance des marchés internationaux sera, pour ces firmes, le choix de techniques comptables permettant d'augmenter les résultats.

H7 : Toutes choses égales par ailleurs, les entreprises dont le niveau d'exportation est élevé choisissent des méthodes comptables permettant d'augmenter les résultats consolidés.

3.3.8. Choix comptables et les opportunités d'investissement des entreprises.

Myers (1977) a mis en évidence la notion d'opportunité d'investissement à travers la relation existant entre la décision d'investissement prise par le firme et les modalités de financement auxquelles elle aura recours. Lorsque la firme doit recourir à l'endettement pour financer ses investissements, l'excédent de trésorerie (le cash-flow) qui résultera de ces investissements permettra d'éteindre la dette. Par contre, lorsque les investissements ne nécessitent pas de s'endetter mais se trouvent financés par des fonds propres, les excédents de trésoreries seront reversés aux actionnaires. Les dirigeants préféreront alors ne pas recourir à l'endettement afin de ne pas se priver d'une rémunération complémentaire. Les opportunités d'investissement seront mesurées au travers du ratio « Immobilisations corporelles nettes/Total du bilan ». Lorsque ce ratio sera élevé, les opportunités d'investissement seront faibles. Par contre, lorsque ce ratio a une moindre valeur, les opportunités d'investissements sont élevées car la probabilité de pouvoir investir sans s'endetter est plus importante.

L'influence des opportunités d'investissement sur les choix comptables peut selon Watts et Zimmerman (1986) et Skinner (1993) s'opérer de façon directe et indirecte.

De façon directe, il s'agit du déterminisme du portefeuille de choix comptables à la disposition des dirigeants face aux opportunités d'investissement. La limitation des techniques comptables à la disposition des dirigeants permet de limiter les transferts de richesse aux profits des dirigeants à l'encontre des créanciers et des actionnaires. Toutefois, les dirigeants restent la partie ayant la meilleure connaissance des techniques comptables permettant de maximiser la valeur de la firme. Les créanciers et les actionnaires ne peuvent donc pas limiter totalement la marge de manoeuvre comptable des dirigeants. Les dirigeants seront donc tentés de maximiser leur marge de manoeuvre comptable lorsque les opportunités d'investissement seront faibles. Les restrictions

contractuelles ex ante seront importantes lorsque les opportunités d'investissement seront importantes[202].

De façon indirecte, les opportunités d'investissement affectent les choix comptables au travers des contrats d'endettement et des contrats d'intéressement.

En matière de lien entre opportunités d'investissement et endettement, nous pouvons penser que les entreprises dont le ratio d'opportunité d'investissement est élevé sont incitées à ne pas investir. Cela, dans la mesure ou les cash-flows résultant de ces investissements serviraient à rembourser les dettes contractées pour leur financement.

Les opportunités d'investissement représentant la capacité de l'entreprise à effectuer des investissements complémentaires et à accorder aux dirigeants une rémunération complémentaire, nous pouvons reprendre comme hypothèse que :

H8 : Toutes choses égales par ailleurs, les entreprises dont le ratio « opportunités d'investissement » est le plus élevé choisissent des méthodes comptables permettant d'augmenter les résultats consolidés.

Nous pouvons représenter l'influence des variables précédemment étudiées sous la forme du schéma suivant :

---

202 Toutefois, Skinner (1993) précisait que : « les opportunités d'investissement apparaissent clairement affecter directement les coûts, les avantages et le contrôle liés à la rédaction et au contrôle des contrats régissant les entreprises. Il est difficile de déterminer précisément la manière selon laquelle ils affectent les choix comptables. »

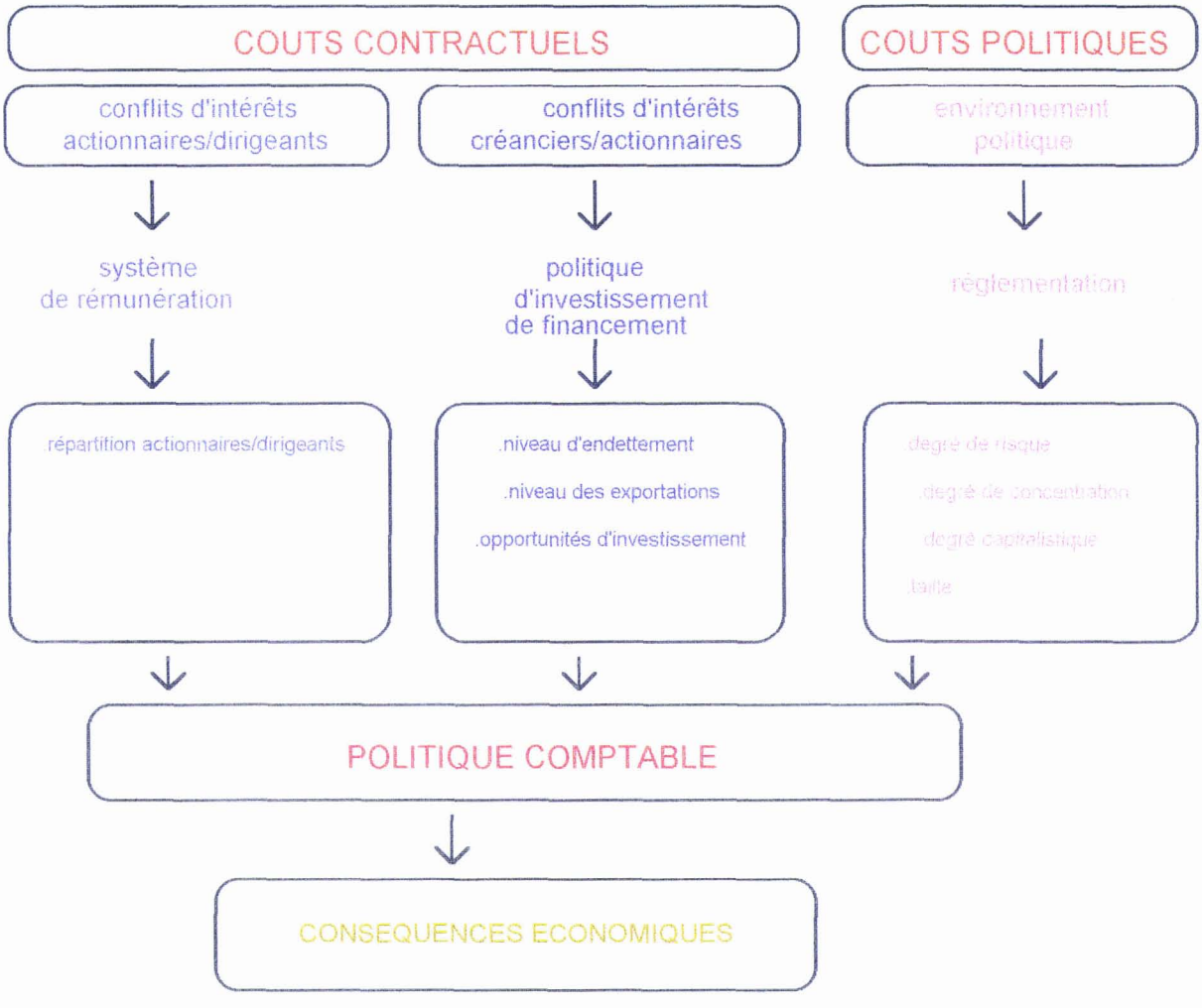

SCHEMA 18 : LES FACTEURS REPRESENTATIFS DES COUTS POLITIQUES ET CONTRACTUELS.

Ce chapitre nous a permis de présenter le processus comptable de la consolidation. Bien que l'analyse de la consolidation en tant que technique comptable ne soit pas le sujet de notre thèse, il était nécessaire d'en présenter les fondements. C'est pourquoi, notre première section a été l'objet d'une présentation du phénomène comptable au travers d'un rappel de la définition de la notion de groupe et des différentes conceptions de la consolidation.

L'absence de définition précise de la notion de groupe et les multiples conceptions d'établissement des comptes consolidés permettent de poser la marge de manoeuvre dont dispose les dirigeants pour adopter une position comptable conforme à leurs objectifs et contraintes. Si nous devions convaincre de l'importance des choix comptables effectués par les entreprises, nous pourrions reprendre en partie le compte de résultat de la société Elf-Aquitaine de 1993. Ce document présentaient les chiffres suivants :

en millions de francs	94/93	1994	1993	1992
Résultats avant changement de méthode comptable	+35,47 %	4331	3197	10775
Imposition	+32,35%	3117	2355	6336
Effets des changements de méthodes comptables	+1523%	5404	333	-
Résultat net consolidé	-608%	(5439)	1070	6177
Résultat par action	-602%	(20,95)	4,17	24,40

Entre l'exercice 93 et 94, la société Elf-Aquitaine a connu une augmentation de ses résultats avant changements de méthodes comptables de 35,47%. Cette situation a certainement réjouit les actionnaires mais pour peu de temps. En effet, l'adoption d'une nouvelle méthode en matière de dépréciation des actifs immobilisés (enregistrement selon la méthode « successfull efforts » des activités pétrolières) a conduit à une augmentation des charges de 1523%. Le résultat, bénéficiaire de 35 millions de francs, est alors déficitaire à hauteur de 5439 millions de francs.

C'est pourquoi, la seconde section de ce chapitre a permis de présenter les différentes alternatives permettant de développer une analyse positive de la consolidation. Il s'agit du périmètre de consolidation, de l'écart de première consolidation, de différentes techniques telle l'évaluation des stocks, le choix de la méthode d'amortissement des immobilisations, l'enregistrement des engagements de retraite. Ces éléments constituent

les principales techniques pouvant faire l'objet d'une analyse des déterminants de leur mise en place.

A ce niveau, il apparaît que la consolidation est constituée par un ensemble de traitements pouvant être effectués par des techniques alternatives. Ces alternatives justifient à elles seules l'intérêt de l'analyse de leurs déterminants. Toutefois, préalablement à la présentation des objets d'analyse retenus il nous fallait résoudre le problème de la question préalable à la transposition de la théorie positive de la comptabilité au cadre français. Le premier paragraphe de la troisième section de ce chapitre nous a permis de montrer qu'il existait un phénomène de contractualisation dans le cadre français. Les choix comptables sont donc effectués dans un objectif de maximisation de la satisfaction des différents acteurs à la vie de l'entreprise.

La synthèse des déterminants des choix comptables issus de l'analyse des études préalablement effectuées par les chercheurs ayant inscrit leurs travaux dans le cadre de la théorie positive de la comptabilité nous a permis de présenter nos hypothèses de recherche. Par ailleurs, nous avons également présenté deux déterminants qui jusqu'alors n'avaient pas été monopolisés par ces chercheurs. Il s'agit, d'une part, du degré de concentration qui était apparu à de nombreux chercheurs comme permettant de dépasser certaines limites liées à la perception des coûts politiques par le chiffre d'affaires ou le total du bilan. D'autre part, du niveau d'exportation des firmes.

Il nous faut à présent réaliser notre test empirique de la théorie positive de la comptabilité appliquée au cas français. Ce travail sera l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 4 :

Un test empirique de la théorie positive de la comptabilité appliquée au cas français.

Retenir le cadre de la théorie positive de la comptabilité place le chercheur au centre du processus contractuel des organisations, plus particulièrement au centre des contrats liant dirigeants, actionnaires, créditeurs, Etat. Ce courant de recherche prend sa source dans la théorie de l'agence (Jensen et Meckling 1976), et de la régulation (Posner 1974, Pelzman 1976) et a pour objectif d'expliquer et de prévoir les comportements en matière de choix comptables, de changements comptables et de lobbying. Chacun des acteurs de la vie de l'entreprise cherche à maximiser son utilité par l'utilisation de techniques comptables appropriées. La connaissance des liens les unissant et de la structure financière de la firme permet de développer des tests statistiques d'identification des relations.

La faible importance accordée à l'analyse positive de la comptabilité dans le contexte français augmente son attrait. D'autant plus, que lors de la présentation de notre application de la théorie positive de la comptabilité au cadre français nous avons entrepris une analyse de la situation contractuelle des entreprises de notre échantillon afin de vérifier l'applicabilité de cette théorie dans le cadre français. Les résultats de ce travail nous permettent d'envisager une recherche comptable de type positif dans le cadre français. C'est pourquoi, une analyse des déterminants du résultat consolidé dans le contexte français s'impose. Ce sera donc l'objet de cette analyse empirique.

A cette fin, un échantillon d'entreprises françaises sera constitué. Différents outils statistiques seront utilisés afin de valider les hypothèses posées par la théorie.

Avant cela, il est nécessaire de présenter le cadre méthodologique de notre analyse (section 1). Il s'agira de détailler l'échantillon d'analyse, l'opérationnalisation des concepts, la méthodologie de test. La deuxième section nous permettra de présenter les résultats de l'analyse descriptive et ceux des tests univariés. La troisième section proposera les résultats des analyses de régression.

Section 1. Méthodologie.

La phase méthodologique de ce travail consistera à présenter successivement l'échantillon, l'opérationnalisation des variables ainsi que les tests statistiques retenus.

1.1. L'échantillon.

L'élaboration de l'échantillon final ayant été le résultat d'une démarche progressive dans la recherche des possibilités offertes par le terrain, sa présentation sera accomplie étape par étape.

Ces différentes phases ont débuté par la recherche d'un échantillon d'entreprises pouvant faire l'objet d'une analyse cohérente. La seconde phase fut celle de la délimitation temporelle du champ de l'analyse. L'ultime réflexion menée concerna le recueil des informations nécessaires à l'opérationnalisation des déterminants des choix comptables.

1.1.1 La constitution de l'échantillon.

Quel que soit le domaine de recherche, la mise en oeuvre d'une analyse nécessite de déterminer un support à analyser. En l'espèce, l'analyse des déterminants des choix comptables en matière de consolidation demande de sélectionner un ensemble d'entreprises établissant des comptes consolidés.

L'accés aux données comptables des entreprises n'est pas chose aisée. Et ce, malgré l'obligation qu'impose le code de commerce de déposer les comptes de toutes sociétés auprès du greffe du tribunal de commerce.

C'est pourquoi, seules les sociétés cotées ont été retenues. En effet, toute société cotée est soumise à une publicité légale en matière de documents comptables. Chacune des sociétés de l'échantillon produit une plaquette reprenant les comptes annuels de la société-mère ainsi que les comptes consolidés du groupe.

Une restriction concernera la nationalité des sociétés retenues. Il ne s'agira que de sociétés cotées sur la place financière de Paris et de nationalité française afin de ne pas retenir des sociétés établissant leurs comptes consolidés dans des cadres conceptuels différents.

Les sociétés cotées ont des activités de nature différente. La classification la plus courante est la distinction entre activités de services et activités industrielles. Les activi-

tés de services recouvrant des domaines variés, il était nécessaire de ne retenir que celles dont les législations comptables étaient comparables à celles en vigueur dans le secteur de l'industrie.

C'est pourquoi, il est apparu essentiel d'exclure les établissements de crédit, les sociétés d'assurance, les sociétés immobilières de notre échantillon. En effet, ces sociétés sont régies par des législations comptables spécifiques ne permettant pas de mener à bien une analyse des déterminants de leurs choix comptables similaire à celle envisagée pour les sociétés industrielles.

L'échantillon est donc composé de sociétés industrielles et commerciales à l'exclusion des entreprises à activités financières (banques, assurances). Il a été constitué de façon quasi-aléatoire sur la base des 500 premiers groupes français.

La réalité économique et financière de ces entreprises est diverse. Les secteurs économiques d'appartenance sont multiples, BTP, Pétro-chimie, Distribution, Textile, Automobile, Luxe, etc...

Le tableau suivant présente la répartition sectorielle des entreprises de l'échantillon.

Secteur d'appartenance	Nbre	%
Tourisme	3	3,6%
Agroalimentaire	7	8,4%
Distribution	10	12,04%
Chimie	5	6,02%
Service aux collectivités	3	3,6%
Pharmacie	3	3,6%
Télécommunication	1	1,2%
BTP	8	9,63%
Communication	8	9,63%
Informatique	1	1,2%
Industrie Eaux, Verre, Métaux	7	8,43%
Textile	5	6,02%

Secteur d'appartenance	Nbre	%
Défense	2	2,40%
Construction mécanique	5	6,02%
Petit électroménager	2	2,40%
Transport industriel	1	1,20%
Service aux entreprises	2	2,40%
Luxe	2	2,40%
Electricité	1	1,20%
Distribution spécialisée	1	1,20%
Energie	3	3,6%
Automobile	3	3,6%

Nbre : nombre d'entreprises
% : pourcentage d'entreprises de l'échantillon.
TABLEAU 44 : REPARTITION DES SECTEURS D'APPARTENANCE DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON.

Concernant la taille des entreprises de l'échantillon, le tableau suivant présente la répartition des effectifs des entreprises de l'échantillon :

Effectif	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Moins de 5000	18	21,7%
De 5001 à 10000	16	19,3%
De 10001 à 20000	19	22,9%
De 20001 à 50000	17	20,5%
De 50001 à 100000	13	15,7%

TABLEAU 45 : REPARTITION DES EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON.

Les effectifs des entreprises de l'échantillon sont très variables. Cette répartition correspond également à la diversité en terme de montant de bilan

La répartition du total du bilan des entreprises de l'échantillon est présentée dans le tableau suivant :

Montant des bilans en millions de francs	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Moins de 5000	19	22,9%
De 5001 à 7500	16	19,3%
De 7501 à 12500	9	10,8%
De 12501 à 20000	11	13,3%
De 20001 à 50000	13	15,7%
De 50001 à 100000	10	12%
Plus de 100000	5	6%

TABLEAU 46 : REPARTITION DU MONTANT DES BILANS DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON.

Ces différentes indications concernant les entreprises de l'échantillon nous permettent de prendre conscience de leur diversité sectorielle et de taille. Cette situation nous conduira à justifier le fait de ne pas analyser une stratégie complexe d'établissement du résultat consolidé.

La diversité sectorielle et économique des entreprises aura des conséquences méthodologiques sur lesquelles nous reviendrons lors de la troisième section de ce chapitre.

Il nous faut à présent préciser la période d'analyse.

1.1.2. La période d'analyse.

La période d'analyse est l'exercice comptable 1993. Il s'agira donc d'étudier les déterminants des choix comptables en matière de consolidation pour l'exercice comptable 1993.

Le choix de cette période répond à deux impératifs, l'un technique, l'autre méthodologique.

L'impératif technique concerne la nécessité d'obtenir l'information comptable pour la totalité des entreprises constitutives de l'échantillon. Il n'a été possible de recueillir la totalité des documents comptables que pour l'exercice 1993. Une tentative portant sur le recueil de ces documents pour les exercices 89, 90, et 91 avait été entreprise, mais, malgré les nombreuses relances, il s'est avéré impossible de recueillir les états comptables de l'ensemble des entreprises de l'échantillon pour ces trois exercices.

L'impératif méthodologique nous oblige à retenir un échantillon identique sur l'ensemble de la période d'analyse afin de permettre la comparaison des déterminants identifiés. Une analyse multipériodique aurait nécessité un échantillon constant sur l'ensemble de la période. Les regroupements opérés durant les années 90 ne permettaient pas d'effectuer une analyse multipériodique.

L'exercice comptable 1993 a été le seul pour lequel nous ayons pu recueillir un ensemble de 83 rapports annuels.

L'échantillon d'analyse sera donc composé de 83 entreprises cotées à la bourse de Paris au règlement mensuel ou au second marché. Les activités de ces entreprises sont de nature industrielles ou commerciales.

1.1.3. Les sources d'informations.

Les sources d'informations sont de multiples natures.

- les rapports annuels des groupes;

- l'ouvrage « l'information financière des 100 groupes français »;

- la base DAFSA;

- les périodiques d'informations financières.

Bien que les sources d'information soient multiples (ce qui permet de confronter les données), les rapports annuels furent les principales bases ayant permis la collecte des données.

Il nous faut, à présent, mesurer les variables permettant de tester nos hypothèses de recherche. Il s'agit de l'opérationnalisation des concepts.

1.2. Opérationnalisation des concepts.

1.2.1. Choix comptables et visibilité politique.

Les coûts politiques subis par une entreprise sont le plus souvent caractérisés par la taille. Celle-ci est mesurée au travers du chiffre d'affaires ou du total de bilan. Ces variables sont le plus souvent retenues comme les indicateurs de la visibilité politique.

Nous retiendrons donc le chiffre d'affaires et le total du bilan comme variables représentatives des coûts politiques.

Nous retiendrons également comme variable représentative des coûts politiques les taux de rentabilité économiques et boursiers de la firme.

La rentabilité économique est mesurée au travers du ratio : Résultat net consolidé / CA consolidé.

La rentabilité boursière est mesurée sur des données journalières pour l'ensemble de l'année 1993.

D'autres indicateurs sont couramment utilisés afin de déterminer l'influence des coûts politiques.

Tout d'abord, le risque de la firme est mis en relation avec la probabilité d'afficher des résultats élevés. En effet les firmes dont le risque spécifique est important sont celles dont la probabilité de publier des résultats élevés est la plus importante. Le degré de risque a été appréhendé au travers du Bêta de la firme (Hagerman et Zmijewski), c'est-à-dire du risque spécifique.

BU LILLE

Nous retiendrons donc le Bêta comme variable représentative des coûts politiques. Le Bêta sera calculé à partir de données journalières pour l'ensemble de l'année 1993, par la méthode des moindres carrés ordinaires.

Le degré de risque de l'entreprise J sera mesuré par le ratio ß*j* :

$$\beta j = \frac{\sum_{t=1}^{T}\left(Rj,t - \overline{R}j\ \right)\left(Rm - \overline{R}m\ \right)}{\sum_{t=1}^{T}\left(Rm - \overline{R}m\ \right)}$$

sachant:

Rj,t = le return de la société j

Rm = le return du marché

$\overline{R}$j et $\overline{R}$m = les valeurs moyennes des returns

$$Rj = \frac{Ct - Ct-1 + Dt}{Ct-1}$$

Ct = cours de l' action à la période t

Ct-1 = cours de l' action à la période t-1

Dt = dividende en t

Les bêta utilisés dans notre analyse seront calculés à partir de données journalières.

Cet indicateur n'ayant pas permis, dans les études effectuées préalablement, de conclure sur le sens de l'influence du risque sur les choix comptables, il faut envisager d'autres indicateurs.

Les firmes opérant dans un secteur fortement concentré seront l'objet d'une surveillance accrue de la part des pouvoirs publics. D'autre part, un marché fortement concentré est plus exposé à l'entrée de nouveaux concurrents.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire d'appréhender le degré de concentration de la firme pour valider l'hypothèse des coûts politiques.

Le problème consiste à mettre en place un indicateur valide pour les entreprises fortement diversifiées.

Pour la mesure du degré de concentration nous retiendrons comme secteur d'appartenance celui se référant à l'activité principale de l'entreprise. Le chiffre d'affaires du secteur sera appréhendé au travers du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des entreprises représentatives du secteur (de 5 entreprises pour l'electro-ménager à 30 pour le BTP).

Nous retiendrons donc les indicateurs suivants pour mesurer la visibilité politique de la firme :

Mesure directe des coûts politiques : le critère de taille et de concentration du secteur	Mesure indirecte des coûts politiques : degré de risque spécifique
- CA consolidé **- Total du bilan consolidé** **- Rentabilité économique** **- Rentabilité boursière** **- Degré de concentration**	**- le Bêta**

TABLEAU 47: MESURE DES COUTS POLITIQUES.

1.2.2. Choix comptables et endettement.

Une mesure permettra d'appréhender les conflits entre actionnaires et créanciers.

Il s'agira du niveau d'endettement lui-même. A cette fin, il est nécessaire de déterminer un endettement global c'est-à-dire l'endettement et les provisions pour risques. Cet ensemble sera rapporté au total du bilan.

Mesure de l'endettement	**(Dettes+ prov pour risques) consolidées/Total du bilan consolidé**

TABLEAU 48 : MESURE DE L'ENDETTEMENT.

1.2.3. Choix comptables et contrôle de la firme.

L'appréciation du degré de concentration du capital sera effectué au travers du pourcentage de détention du capital des trois principaux actionnaires de l'entreprise.

De nombreux travaux ont prôné la réduction des conflits entre actionnaires et dirigeants par la mise en place de plan d'intéressement. L'existence de stocks-options doit réduire les conflits d'agence entre actionnaires et dirigeants, par la convergence de leurs intérêts.

Nous retiendrons l'indicateur suivant pour apprécier l'influence des conflits entre actionnaires et dirigeants sur les choix comptables :

Structure capitalistique	% de détention du capital par les trois principaux actionnaires.

TABLEAU 49 : MESURE DE L'ACTIONNARIAT ET DE SON INTERESSEMENT.

1.2.4. Choix comptables et exportation.

Nous retiendrons l'indicateur suivant pour mesurer l'influence du montant des exportations sur les choix comptables opérés :

Exportations	Exportations/Chiffre d'affaires (ht)

TABLEAU 50 : MESURE DU TAUX D'EXPORTATION.

1.2.5. Choix comptables et opportunités d'investissement.

Nous retiendrons l'indicateur suivant pour mesurer l'influence du ratio « opportunités d'investissement » sur les choix comptables opérés :

Opportunités d'investissement	Montant des immobilisations/Total du bilan

TABLEAU 51 : MESURE DES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT.

1.2.6. Choix comptables et intensité capitalistique.

L'influence de l'intensité capitalistique sur les choix comptables sera mesurée au travers du ratio suivant :

Intensité capitalistique	Total du bilan / Chiffre d'affaires.

TABLEAU 52 : MESURE DE L'INTENSITE CAPITALISTIQUE.

L'ensemble des variables retenues comme déterminantes des choix effectués en matière de politique comptable sont les suivantes:

Taille	**-Degré de concentration.** **-CA consolidé.** **- Rentabilité économique.** **- Rentabilité boursière.** **-Total du bilan consolidé.** **- Le Bêta.**
Endettement	**-(Dettes+ prov pour risques) consolidées/Total du bilan consolidé.**
Actionnariat	**-% de détention du capital par les trois principaux actionnaires.**
Exportations	**-degré d'exportation.**
Opportunités d'investissement	**-Montant des immobilisations/Total du bilan.**
Intensité capitalistique	**-Total du bilan / Chiffre d'affaires.**

TABLEAU 53 : LA MESURE DES VARIABLES.

1 3. Méthodologie de test.

Les outils statistiques utilisés pour ce travail sont de deux ordres, les tests univariés et les techniques de régression.

1.3.1. Analyse descriptive.

Pour chacun des choix comptables, il est nécessaire d'effectuer une analyse descriptive des variables déterminantes identifiées. Il s'agira de comparer les moyennes et les écarts-type des variables économiques des entreprises selon leurs choix comptables.

Ce type d'analyse sera répété pour chacune des techniques comptables en fonction des variables déterminantes.

Ces premiers résultats permettront de faire un point sur la validation des hypothèses. En effet, les résultats descriptifs devront être en adéquation avec le sens des hypothèses.

1.3.2. Les tests univariés.

Lorsque la variable comptable apparaît sous une forme dichotomique (choix entre deux techniques), nous devons employer des tests non paramétriques de Mann-Whitney ainsi que des tests paramétriques de Student afin de valider les hypothèses de la théorie positive de la comptabilité.

Ces tests permettent de comparer le niveau moyen d'une variable dans deux échantillons (fonction des choix comptables) et de déterminer si les différences observées sont significatives et conformes aux prédictions. Dans un premier temps, nous effectuerons le test paramétrique t de Student dont la puissance est supérieure aux autres tests mais qui nécessite que l'hypothèse de normalité de la variable aléatoire soit observée. Les échantillons étant de petite taille nous utiliserons également le test U de Mann-Whitney qui n'exige pas que la normalité de la variable aléatoire soit observée mais dont la puissance est plus faible.

Par contre, l'analyse des caractéristiques économiques des firmes selon la durée d'amortissement du Goodwill ne peut s'effectuer selon ces techniques. En effet, l'amortissement du Goodwill est une variable continue, pour laquelle les valeurs prises varient de 5 ans à 40 ans. Nous devons alors utiliser la méthode des coefficients de

Spearman. D'autre part, en transformant la variable durée d'amortissement en variable dichotomique nous pourrons effectuer les tests de Student et de Mann-Whitney.

1.3.3. Les régressions.

Les régressions permettent d'expliquer une variable dépendante par un ensemble de variables indépendantes. Il s'agit d'obtenir une équation de la forme Y= aX+b. Y sera le choix comptable expliqué par X qui représentera un ensemble de variables économiques déterminantes du choix effectué.

Selon les variables comptables à expliquer nous devons utiliser certaines techniques statistiques particulières. Il s'agit de la méthode Logit et de la méthode des Moindres Carrés Ordinaires. Nous présenterons successivement chacune de ces deux méthodes.

1.3.3.1. Le modèle Logit.

Une analyse Logit sera effectuée pour chacun des traitements comptables analysés. La relation entre chacune des variables dépendantes et les variables indépendantes peut être analysée au travers de la régression logistique. Cette méthodologie fut développée dans l'étude de Mc Kelvey et Zavoina (1975), et utilisée à de nombreuses reprises. Zmijewski et Hagerman (1979), Bowen, Noreen, Lacey (1981), Kaplan et Urwitz (1979) ont en effet monopolisé cette méthode statistique.

L'utilisation de cette analyse provient du caractère discret de la variable dépendante. Les choix comptables analysés revêtent deux techniques dont il s'agit d'identifier les déterminants. Il s'agit donc d'une variable dichotomique dont le codage est 0 ou 1, en fonction du choix effectué par le firme. La méthode de la régression linéaire ne peut être utilisée pour expliquer une variable dépendante dichotomique par un ensemble de variables continues.

Des équations de type logistique seront établies pour chacun des choix comptables analysés. Néanmoins, l'explication du choix de la durée d'amortissement du goodwill nécessitera de transformer l'ensemble des durées (variable continue prenant des valeurs comprises entre 5 et 40 ans) en un échantillon dichotomique par rapport à la moyenne.

Le modèle général s'établit comme suit :

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\,Ta + \alpha 2\,Dir + \alpha 3\,Capi + \alpha 4\,Bêta + \alpha 5\,Conc + \alpha 6\,Endt + \alpha 7\,Ext + \alpha 8\,OppInvt + \alpha 9\,\mathrm{Re}\,ntb + \xi$$

$Y_1 = 1$ si le choix conduit à augmenter les résultats

$Y_1 = 0$ si le choix conduit à diminuer les résultats

La signification des variables est la suivante :

Taille de l'entreprise : **Ta**

Type de direction : **Dir**

Degré capitalistique de l'entreprise: **Capi**

Degré de risque : **Bêta**

Niveau de concurrence : **Conc**

Ouverture de l'entreprise sur l'extérieur : **Ext**

Opportunités d'investissement : **Opp-Invt**

Le modèle présenté précédemment ne sera pas directement testé. Il permet de représenter l'ensemble des variables déterminantes retenues pour l'analyse des choix comptables.

Nous développerons les modèles suivants :

Notre premier modèle prendra en compte les variables suivantes.

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\,CA + \alpha 2\,Dir + \alpha 3\,Capi + \alpha 4\,Bêta + \alpha 5\,Conc + \alpha 6\,Endt + \alpha 7\,Bilan + \alpha 8\,Tauxrentb + \xi$$

$Y_1 = 1$ si le choix conduit à augmenter les résultats

$Y_1 = 0$ si le choix conduit à diminuer les résultats

Par rapport au modèle général, nous n'avons pas pris en compte la variable opportunité d'investissement. En effet, comme nous le verrons lors de la présentation des résultats, cette variable présente un fort pouvoir explicatif. Cela tend à réduire la significativité réelle des autres déterminants.

Néanmoins il subsiste des problèmes de multicollinéarité entre les variables retenues. Celle-ci ne pourra être totalement éliminée que par l'intégration successive des variables indépendantes non corrélées.

Par ailleurs afin d'améliorer la significativité du modèle, nous effectuerons également cette régression en substituant aux variables Chiffre d'affaires et Bilan leur valeur logarithmique.

Suite à ce premier modèle, nous intégrerons la variable opportunité d'investissement (afin de ne pas alourdir le modèle, nous éliminerons la variable rentabilité boursière). Cette variable opportunité d'investissement présente dans les analyses positives un pouvoir explicatif important. C'est pourquoi, il nous est apparu nécessaire de l'intégrer dans le cadre d'une analyse positive basée sur un échantillon d'entreprises françaises. Cette variable viendra se substituer à l'intensité capitalistique qui ne présentait pas un pouvoir explicatif des choix comptables important.

Après avoir procédé au test de multicollinéarité, le deuxième modèle prendra en compte les variables suivantes.

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\,CA + \alpha 2\,Dir + \alpha 3\,Capi + \alpha 4\,Bêta + \alpha 5\,Conc + \alpha 6\,Endt + \alpha 7\,Tauxrent + \alpha 8\,OppInvest + \xi$$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

Le troisième modèle prendra une forme simplifiée afin de rendre compte de l'impact des déterminants essentiels des choix comptables. Nous retiendrons comme variable indépendante, la répartition du capital (dir), le taux d'exportation (Ext), la rentabilité boursière (rentb), l'endettement (Endt), les opportunités d'investissement (OppInvest).

Après avoir procédé au test de multicollinéarité, le troisième modèle prendra en compte les variables suivantes.

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\,Dir + \alpha 2\,Ext + \alpha 3\,\mathrm{Re}\,ntb + \alpha 4\,Endt + \alpha 5\,OppInvest + \xi$$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

1.3.3.2. La méthode des moindres carrés.

La méthode des moindres carrées nous permettra d'expliquer le choix de la durée d'amortissement du Goodwill. Ce choix comptable prend des valeurs comprises entre 5 et 40 ans. Il s'agit donc d'une variable continue qui, par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires, peut être expliquée par des déterminants prenant des valeurs continues. Les modèles que nous avons préalablement présenté seront également établis en utilisant la méthode des Moindres Carrés Ordinaires afin de mettre en évidence les déterminants de la durée d'amortissement du Goodwill.

Les régressions précédemment proposées permettent de mettre en évidence les déterminants d'un choix comptable. Nous ne nous plaçons jamais dans le cadre méthodo-

logique de Hagerman et Zmijewski qui consistait à analyser une stratégie comptable résultant de l'agrégation des choix individuels.

Deux raisons principales viennent justifier ce choix.

Une première raison tient dans la nécessité de poser des hypothèses quant aux effets de chacune des méthodes sur le résultat. A partir des documents annuels, sans une connaissance précise de la situation comptable de l'entreprise, nous ne pouvons pas évaluer l'impact de chacune des méthodes sur le résultat. De ce fait, nous ne pouvons pas poser d'hypothèses permettant de mettre en évidence des stratégies complexes d'établissement du résultat consolidé.

Une seconde raison provient des caractéristiques de notre échantillon. Nous devons reconnaître que sa taille n'est pas très importante (83 entreprises) contrairement à l'échantillon d'Hagerman et Zmijewski (300 entreprises). C'est pourquoi, si nous posions des hypothèses afin de déterminer des stratégies comptables, chacune d'elles serait composée d'un nombre insuffisant d'entreprises afin de satisfaire aux conditions d'une analyse statistique de type Probit. D'autre part, la diversité sectorielle et économique des entreprises de l'échantillon rend l'analyse stratégique impossible. L'analyse d'une stratégie comptable pourrait avoir lieu si nous disposions d'un large échantillon d'entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Il s'agit maintenant d'appliquer ces différentes méthodes afin de tester nos hypothèses pour l'échantillon retenu. La section suivante nous permettra de présenter les résultats de nos travaux. Les résultats empiriques s'articuleront autour de la présentation des trois axes méthodologiques retenus. Tout d'abord, nous présenterons les caractéristiques économiques et comptables des entreprises de l'échantillon. Ce premier travail permettra d'effectuer une analyse descriptive des caractéristiques économiques selon les choix comptables opérés. La deuxième phase consistera à présenter les résultats des tests paramétriques et non paramétriques. Ces deux premières phases constitueront la section suivante (section deuxième). La troisième phase consistera à présenter les régressions permettant de mettre en évidence les déterminants des choix comptables (section troisième).

Section 2. Analyse descriptive et résultats des tests univariés.

Cette section va nous permettre de prendre connaissance des résultats de l'analyse descriptive ainsi que des résultats des tests univariés (tests paramétriques et non paramétriques).

2.1. Les caractéristiques des différentes entreprises de l'échantillon et leurs choix comptables.

La présentation des caractéristiques des différentes entreprises de l'échantillon sera conduite en trois étapes. La première consistera à présenter les caractéristiques économiques, la deuxième les choix comptables. Quant à la troisième phase, elle permettra d'analyser les caractéristiques économiques selon les choix comptables afin de déceler si les hypothèses de la théorie positive peuvent être vérifiées.

2.1.1. Les caractéristiques économiques des entreprises de l'échantillon.

Pour chacune des variables, nous avons calculé quatre indicateurs classiques : La moyenne, l'écart-type, le minimum et le maximum.

Concernant les caractéristiques économiques des entreprises de l'échantillon les résultats sont les suivants :

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Rentabilité boursière	0,01407	0,01215	-0,0056	0,0659
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,02	0,04	-0,09440	0,15
Degré de concentration	0,11	0,15	0,0038	0,65
Endettement relatif	0,13	0,09	0,00011	0,37219
Opportunités d'investissement	0,42	0,17	0,000661	0,89
Risque spécifique (Bêta)	0,66	0,35	-0,28	1,41
Intensité capitalistique	1,07	0,51	0,37	3,32
% de détention des 3 prx actionnaires	47,77	18,37	15,62	85
% d'exportation	48,17	23,51	0	93,08

Ce tableau permet de prendre connaissance de la diversité économique et financière des entreprises de l'échantillon.

2.1.2. Caractéristiques comptables des entreprises de l'échantillon.

Le tableau suivant permet de prendre connaissance de la répartition des choix comptables effectués par les entreprises de l'échantillon.

	Amortissement	Stocks	Retraitement
Politique de réduction des résultats.	Dégressif	LIFO	Provisions
	25 firmes	12 firmes	57 firmes
	30,12%	14,45%	68,67%
Politique d'augmentation des résultats.	Linéaire	FIFO	Hors-bilan
	58 firmes	71 firmes	26 firmes
	69,87%	85,54%	31,32%

Nous pouvons constater qu'en matière de méthode d'amortissement des immobilisations et d'évaluation des stocks, les entreprises choisissent largement les méthodes permettant d'augmenter leur résultat. Par contre, en matière d'enregistrement des engagement de retraite les firmes choisissent la méthode permettant de réduire les résultats. C'est-à-dire, la constatation de provisions.

En matière de Goodwill, nous ne pouvons pas directement classer les pratiques entre celles conduisant à une réduction du résultat et celles conduisant à une augmentation du résultat. En effet, il s'agit d'une variable continue prenant des valeurs comprises entre 5 et 40 ans selon les choix opérés. C'est pourquoi, nous devons analyser la répartition des durées d'amortissement du Goodwill.

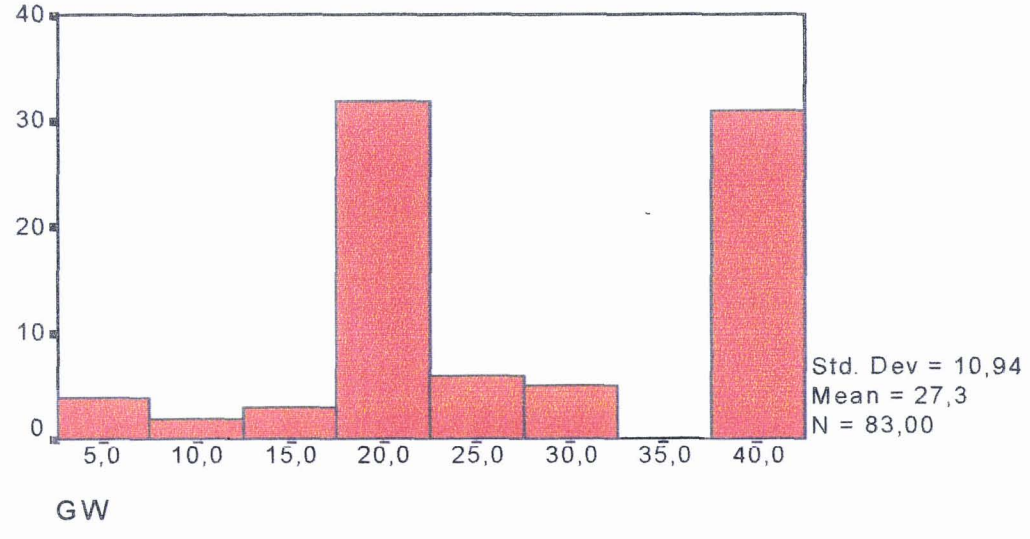

La durée moyenne d'amortissement du Goodwill en 1993 pour notre échantillon est de 27,3 années.

La répartition des durées d'amortissement du Goodwill des entreprises de l'échantillon est la suivante.

Durée d'amortissement du Goodwill	Nombre de sociétés	Pourcentages	Pourcentages cumulés
5,00	4	4,8	4,8
10,00	2	2,4	7,2
15,00	3	3,6	10,8
20,00	32	38,6	49,4
25,00	6	7,2	56,6
30,00	5	6,0	62,7
40,00	31	37,3	100,0
Total	83	100,0	

La médiane de la durée d'amortissement du Goodwill se situe à 25 ans. Sachant que la moyenne des durées d'amortissement du goodwill est de 27,3 ans, nous pouvons donc considérer que les entreprises amortissant leur Goodwill sur une période supérieure à 25 ans auront pour volonté d'augmenter leurs résultats. Tandis que celle adoptant une durée inférieure à 25 ans auront pour volonté de réduire leurs résultats.

Au total nous obtenons en matière d'amortissement du Goodwill :

	Amortissement du Goodwill
Politique de réduction du résultat.	durée < 25 ans
	47 firmes
	56,62%
Politique d'augmentation. des résultats	Durée > 25 ans
	36 firmes
	43,37%

2.1.3. Caractéristiques économiques des entreprises selon leurs choix comptables.

A partir de l'échantillon général, nous avons constitué des sous-échantillons en fonction des choix comptables. Cela nous a permis d'analyser les caractéristiques économiques des firmes selon les choix comptables effectués.

En matière d'amortissement des immobilisations.

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la méthode du dégressif pour amortir leurs immobilisations sont les suivantes :

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	20914,78	31798,54	1800,20	135478
Rentabilité boursière	0,01726	0,01068	-0,0002840	0,003880
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,03	0,02	-0,00760	0,07070
Degré de concentration	0,08	0,10	0,01	0,40
Dettes/Bilan	0,09	0,08	0,00011	0,30845
Opportunités d'investissement	0,32	0,12	0,10	0,54
Risque spécifique (Bêta)	0,54	0,35	-0,28	1,22
Intensité capitalistique	0,99	0,42	0,39	2,07
% de détention des 3 prx actionnaires	52,75%	19,09%	19,61%	83%
% d'exportation	34,06%	16,20%	4,26%	59%

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la méthode du linéaire pour amortir leurs immobilisations sont les suivantes :

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	31632,77	41747,13	1125,90	209675
Rentabilité boursière	0,01270	0,01258	-0,00056	0,00659
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,02	0,04	-0,0944	0,15
Degré de concentration	0,11	0,13	0	0,65
Dettes/Bilan	0,14	0,09	0,00919	0,37219
Opportunités d'investissement	0,46	0,17	0	0,89
Risque spécifique (Bêta)	0,71	0,34	0,07	1,41
Intensité capitalistique	1,10	0,54	0,37	3,32
% de détention des 3 prx actionnaires	45,63	17,79	15,62	85
% d'exportation	54,26	23,66	0	93,08

L'analyse descriptive permet de montrer que les variables représentatives de l'endettement, de l'actionnariat, du niveau d'exportation et des opportunités d'investissement présentent des différences conformes aux hypothèses afférentes.

En matière d'endettement, le niveau moyen est supérieur (0,14 au lieu de 0,09) pour les firmes utilisant le linéaire par rapport aux firmes utilisant le dégressif. L'hypothèse d'endettement selon laquelle les firmes dont le niveau d'endettement est supérieur choisissent la méthode d'amortissement des immobilisations permettant d'augmenter le résultat (la méthode du linéaire).

L'hypothèse, selon laquelle les entreprises dont le niveau d'exportation est élevé choisissent les méthodes comptables permettant d'augmenter les résultats, est vérifiée. Le niveau moyen d'exportation des entreprises utilisant le linéaire est de 54,26%, alors qu'il n'est que de 34,06% pour les entreprises utilisant le dégressif.

Les entreprises utilisant le linéaire ont un ratio d'opportunités d'investissement supérieur à celles utilisant le dégressif. Cette situation confirme l'hypothèse théorique selon laquelle les entreprises dont le ratio d'opportunités d'investissement est important choisissent la méthode d amortissement permettant d'augmenter les résultats (le linéaire).

En matière de concentration du capital, l'hypothèse est également vérifiée par l'analyse descriptive. Les entreprises dont le niveau de concentration du capital est élevé choisissent les méthodes comptables permettant de réduire les résultats. Les entreprises utilisant le dégressif ont leur capital détenu à hauteur de 52,75% par les trois principaux actionnaires. A l'opposé, les entreprises utilisant le linéaire sont détenus à hauteur de 34,06%.

Par ailleurs, la rentabilité boursière des entreprises utilisant le dégressif est supérieure à celle des entreprises utilisant le linéaire. Ce résultat est conforme à l'hypothèse selon laquelle les entreprises dont la rentabilité est supérieure utilisent la méthode d'amortissement permettant de réduire les résultats. L'analyse descriptive confirme donc l'hypothèse des coûts politiques lorsque l'on saisi ces coûts au travers de la rentabilité boursière.

En matière d'évaluation des stocks.

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la méthode d'évaluation des stocks permettant de réduire les résultats sont les suivantes :

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	46024,08	65492,34	1971,10	209675
Rentabilité boursière	0,01737	0,01951	-0,000453	0,006590
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,02	0,05	-0,09440	0,13850
Degré de concentration	0,15	0,18	0,01	0,65
Dettes/Bilan	0,13	0,09	0,00011	0,30573
Opportunité d'investissement	0,38	0,20	0	0,70
Risque spécifique (Bêta)	0,71	0,43	-0,28	1,27
Intensité capitalistique	1,05	0,41	0,43	1,74
% de détention des 3 prx actionnaires	48,91	21,58	19,61	81
% d'exportation	45,63	19,82	7,52	75,80

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la méthode d'évaluation des stocks permettant d'augmenter les résultats sont les suivantes :

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	25426,50	32530,98	1125,90	147609
Rentabilité boursière	0,01351	0,01054	-0,00056	0,00517
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,02	0,04	-0,06970	0,15
Degré de concentration	0,10	0,11	0	0,48
Dettes/Bilan	0,13	0,09	0,00919	0,37219
Opportunité d'investissement	0,43	0,17	0,07	0,79
Risque spécifique (Bêta)	0,65	0,34	0,07	1,41
Intensité capitalistique	1,07	0,52	0,37	3,32
% de détention des 3 prx actionnaires	47,58	17,94	15,62	85
% d'exportation	48,60	24,18	0	93,08

Les résultats de l'analyse descriptive en matière d'évaluation des stocks permettent de montrer que les valeurs moyennes des variables des deux sous-échantillons présentent des caractéristiques conformes aux hypothèses en matière de coûts politiques (au travers du chiffre d'affaires, du degré de concentration, du total du bilan consolidé et du

bêta), en matière d'exportation, en matière d'intensité capitalistique ainsi qu'en matière d'opportunité d'investissement.

L'hypothèse selon laquelle les entreprises de grande taille choisissent des méthodes permettant de réduire les résultats est confirmée en matière de choix de méthode d'évaluation des stocks. En effet, le chiffre d'affaires moyen et le montant du bilan moyen des entreprises utilisant la méthode LIFO afin de réduire les résultats sont supérieurs à ceux des entreprises utilisant la méthode FIFO. La mesure des coûts politiques au travers de la rentabilité boursière conduit également à la confirmation de l'hypothèse des coûts politiques. En effet, les entreprises utilisant la méthode d'évaluation des stocks permettant de réduire les résultats ont une rentabilité boursière supérieure à celle utilisant la méthode conduisant à une augmentation du résultat consolidé.

L'hypothèse d'opportunités d'investissement est également confirmée. Les entreprises dont le ratio représentant les opportunités d'investissement est plus élevé choisissent la méthode FIFO afin d'augmenter les résultats publiés.

L'hypothèse d'exportation est vérifiée. Les entreprises les plus exportatrices utilisent la méthode FIFO afin d'augmenter leurs résultats. En effet, le niveau moyen d'exportation des entreprises utilisant la méthode FIFO est de 48,60% alors qu'il n'est que de 45,63% pour les entreprises utilisant le LIFO.

En matière de comptabilisation des engagements de retraite.

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la méthode d'engagement de retraite permettant de réduire les résultats sont les suivantes :

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Rentabilité boursière	0,01276	0,01132	-0,00056	0,00517
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,02	0,04	-0,09440	0,15
Degré de concentration	0,10	0,11	0,01	0,48
Dettes/Bilan	0,12	0,08	0,00011	0,37219
Opportunité d'investissement	0,45	0,18	0,07	0,79
Risque spécifique (Bêta)	0,68	0,36	-0,28	1,41
Intensité capitalistique	1,11	0,55	0,37	3,32
% de détention des 3 prx actionnaires	47,93	18,64	15,62	85
% d'exportation	50,13	24,27	0	93,08

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la méthode d'engagement de retraite permettant d'augmenter les résultats sont les suivantes:

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Rentabilité boursière	0,01693	0,01361	-0,0002840	0,00659
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,02	0,02	-0,00970	0,0737
Degré de concentration	0,11	0,14	0	0,65
Dettes/Bilan	0,15	0,10	0,01324	0,35854
Opportunité d'investissement	0,35	0,12	0	0,58
Risque spécifique (Bêta)	0,61	0,33	0,14	1,27
Intensité capitalistique	0,99	0,40	0,39	1,99
% de détention des 3 prx actionnaires	47,73	18,14	16	83
% d'exportation	43,87	21,59	0	84,60

Les résultats de l'analyse descriptive en matière de comptabilisation des engagements de retraite permettent de montrer que les valeurs moyennes des variables des deux sous-échantillons présentent des caractéristiques conformes aux hypothèses en matière de coûts politiques (au travers du bêta), en matière d'endettement ainsi qu'en matière d'actionnariat.

Les entreprises utilisant la méthode de constatation de provisions afin de réduire leurs résultats ont des niveaux d'endettement inférieurs à celles utilisant la méthode des engagements hors-bilan afin d'augmenter les résultats. L'hypothèse d'endettement selon laquelle les entreprises dont le niveau d'endettement est supérieur choisissent les méthodes permettant d'augmenter les résultats est vérifiée.

L'hypothèse d'actionnariat est vérifiée. Les entreprises dont le niveau de détention des trois principaux actionnaires est le plus élevé choisissent la méthode permettant de réduire les résultats. Le choix se porte pour ces entreprises sur la constatation de provisions.

Les hypothèse de risque spécifique et d'intensité capitalistique sont également vérifiées. Les niveaux de risque spécifique et d'intensité capitalistique des firmes choisissant la méthode permettant de réduire les résultats (la constatation de provisions) sont plus élevés que ceux des entreprises choisissant la méthode permettant d'augmenter les résultats.

L'hypothèse des coûts politiques mesurée au travers de la rentabilité boursière n'est pas vérifiée. En effet, les entreprises dont la rentabilité boursière est supérieure utilisent

la méthode de comptabilisation des engagements de retraite permettant d'augmenter les résultats (c'est-à-dire la comptabilisation en hors-bilan).

En matière d'amortissement du Goodwill.

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la durée d'amortissement du Goodwill afin de réduire les résultats sont les suivantes :

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	12332,58	3,59	1808,04	147266,62
Rentabilité boursière	0,01690	0,01170	-0.00056	0.00517
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,02	0,04	-0,09440	0,1390
Degré de concentration	0,09	0,10	0,01	0,48
Dettes/Bilan	0,13	0,10	0,00011	0,35854
Opportunité d'investissement	0,38	0,15	0,07	0,82
Risque spécifique (Bêta)	0,63	0,36	-0,28	1,27
Intensité capitalistique	1,02	0,48	0,37	2,33
% de détention des 3 prx actionnaires	45,04%	16,99%	17,93%	85%
% d'exportation	44,38%	23,17%	0%	93,08%

Les caractéristiques économiques des entreprises utilisant la durée d'amortissement du Goodwill afin d'augmenter les résultats sont les suivantes:

Variables	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	16317,60	3	1130,03	208981,28
Rentabilité boursière	0,01131	0,01209	-0,000092	0,00659
Résultat net consolidé/Chiffre d'affaires	0,03	0,04	-0,05090	0,15
Degré de concentration	0,12	0,14	0	0,65
Dettes/Bilan	0,12	0,08	0,00919	0,37219
Opportunité d'investissement	0,47	0,19	0	0,89
Risque spécifique (Bêta)	0,68	0,34	0,07	1,41
Intensité capitalistique	1,14	0,54	0,37	3,32
% de détention des 3 prx actionnaires	50,37%	19,32%	15,62%	83,90%
% d'exportation	54,15%	22,41%	0	85%

Les résultats de l'analyse descriptive en matière de comptabilisation des engagements de retraite permettent de montrer que les valeurs moyennes des variables des deux sous-

échantillons présentent des caractéristiques conformes aux hypothèses en matière d'opportunité d'investissement et d'exportation.

En matière d'opportunités d'investissement, le ratio des entreprises réduisant leurs résultats au travers de la durée d'amortissement du Goodwill est plus faible que celui des entreprises cherchant à augmenter leurs résultats. L'hypothèse d'opportunités d'investissement est vérifiée.

L'hypothèse d'exportation est vérifiée. Les entreprises les plus exportatrices choisissent une durée d'amortissement permettant d'augmenter les résultats.

L'hypothèse des coûts politiques mesurée au travers de la rentabilité boursière est vérifiée. Les entreprises utilisant la durée d'amortissement du Goodwill pour réduire leur résultat consolidé ont une rentabilité boursière supérieure à celles utilisant la durée d'amortissement du Goodwill pour augmenter leurs résultats.

L'analyse descriptive n'apportant pas de précisions quant au degré de significativité des relations, nous devons effectuer des tests paramétriques et non paramétriques.

2.2. Résultats des tests paramétriques et non paramétriques.

Les résultats que nous allons présenter permettront de définir les caractéristiques économiques des firmes selon les techniques comptables qu'elles utilisent.

Nous analysons deux types de variables comptables. D'une part, des variables discontinues (la méthode d'amortissement des immobilisations, la méthode d'évaluation des stocks, la méthode de comptabilisation des engagements de retraite) pour lesquelles nous pouvons employer des tests non paramétriques de Mann-Whitney ainsi que des tests paramétriques de Student. D'autre part, l'analyse des caractéristiques économiques des firmes selon la durée d'amortissement du Goodwill retenue ne peut s'effectuer selon ces techniques. En effet, l'amortissement du Goodwill est une variable continue. Il nous faudra alors utiliser la méthode des coefficients de Spearman.

Les tests de Student auront pour objectif de montrer la rationalité ou l'irrationalité du comportement des investisseurs et des dirigeants comptables face aux choix comptables. Les tests de Mann-Whitney auront, quant à eux, pour objectif de valider ou d'infirmer les hypothèses posées par la théorie politico-contractuelle en matière de choix comptables pour l'établissement du résultat comptable publié dans les comptes consolidés.

Nous présenterons successivement les résultats de ces deux tests pour chacun des choix comptables opérés.

2.2.1. Résultats relatifs à la méthode d'amortissement.

Résultats des tests paramétriques et non paramétriques relatifs à la relation entre le choix de la méthode d'amortissement et l'ensemble des variables économiques et financières.

Les résultats des tests de Mann-Whitney sont présentés dans le tableau suivant :

	Test U de Mann-Whitney				
	U	W	Z	p'	Degré de signification
Endettement	508	973	-2,7204	0,0065	*
Actionnariat	549,5	1225,2	-1,7421	0,085	**
Bêta	530	855	-1,9355	0,0529	**
Exportation	330,50	655,5	-3,9160	0,0001	*
Opp-Invest	362	687	-3,6031	0,0003	*
Rent-Boursière	514,5	1260,5	-2,0894	0,0367	*
% Dettes/Bilan	451	776	-2,7197	0,0065	*
Montant du bilan	547	872	-1,7668	0,0773	**
Actif immobilisé	501	826	-2,2334	0,0262	*
Actif corporel et incorporel	513	838	-2,1043	0,0354	*
Montant du Goodwill	508	833	-2,1540	0,0312	*
Résultat d'exploitation	558	883	-1,6576	0,0974	**
Charges financière	470	795	-2,5311	0,0114	*
% GW/Bilan	534	859	-1,8959	0,0580	**
% Immob (corp et incorp)/Bilan	428	753	-2,9480	0,0032	*

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

Les résultats du test de Student sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Test de Student				
	amort 1	amort 0			
	m1 σ1	m2 σ2	t	p	Degré de signification
Endettement	5575,53 9163,857	2423,3038 5679,871	1,048	0,061	*
Bêta	0,7086 0,339	0,5383 0,354	2,07	0,042	**
Exportation	54,2559 23,663	34,0592 16,20	4,50	0,000	**
Opp-Invest	0,4613 0,173	0,3217 0,123	3,66	0,000	**
% Dettes/Bilan	0,1443 0,093	0,0882 0,075	2,89	0,005	**
Montant du Goodwill	3047,1775 5114,717	1179,1468 2081,348	2,36	0,020	**
Résultat d'exploitation	2027,5422 3148,097	901,8271 1331,671	2,29	0,025	**
% Immob (corp et incorp)/Bilan	0,3767 0,172	0,2670 0,130	2,85	0,006	**

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

Les résultats de ces deux tests conduisent à constater que :

- Les firmes dont l'endettement présente un niveau moyen supérieur choisissent la méthode comptable de l'amortissement linéaire permettant d'augmenter les résultats comptables consolidés publiés. Cette relation vient confirmer l'hypothèse de l'endettement de la théorie politico-contractuelle selon laquelle les entreprises les plus endettées cherchent à augmenter les résultats comptables publiés. La validation de l'hypothèse s'opère à un niveau de 10% pour le montant absolu d'endettement, à 5% pour le ratio d'endettement relatif;

- Les firmes dont le degré de risque spécifique (Bêta) est le plus important choisissent les méthodes comptables permettant d'augmenter les résultats comptables consolidés publiés. Le choix de ces firmes se portent donc sur l'amortissement linéaire. L'hypothèse de la théorie politico-contractuelle, selon laquelle les entreprises dont le ni-

veau de risque est élevé choisissent des méthodes permettant de réduire les résultats, est donc infirmée. L'importance du niveau de risque spécifique ne conduit pas les entreprises à tenter de réduire les résultats. La relation établie à partir de notre échantillon est significative à 5% (4,2%);

- En matière d'opportunité d'investissement, les firmes dont le ratio représentatif de cette variable est le plus élevé choisissent l'amortissement linéaire afin d'augmenter les résultats consolidés publiés. L'hypothèse de la théorie politico-contractuelle est validée à un niveau de 5%;

- Les variables représentatives des coûts politiques ne présentent pas des moyennes statistiquement différentes selon que les entreprises choisissent l'amortissement linéaire ou dégressif. L'hypothèse des coûts politiques ne se trouve pas confirmée. Néanmoins si nous prenons le résultat d'exploitation comme variable représentative des coûts politiques subis par la firme, les deux sous-échantillons présentent des moyennes statistiquement différentes à 5% (2,5%). L'hypothèse est alors validée. Les entreprises dont le résultat d'exploitation est en moyenne le plus élevé choisissent des méthodes permettant de réduire le résultat comptable publié;

- Les entreprises utilisant l'amortissement linéaire afin d'augmenter leurs résultats consolidés publiés présentent des montants d'immobilisations (corporelles et incorporelles) relatifs (en % du bilan) plus importants que les entreprises utilisant le dégressif.

2.2.2. Résultats relatifs à la méthode d'évaluation des stocks.

Résultats des tests paramétriques et non paramétriques relatifs à la relation entre le choix de la méthode d'évaluation des stocks et l'ensemble des variables économiques et financières.

Le tableau suivant reprend la relation significative décelé par la méthode de Mann-Whitney entre le montant relatif des stocks dans le bilan et le choix de la méthode d'enregistrement des stocks.

	Test U de Mann-Whitney				
	U	W	Z	p'	Degré de signification
%stocks/Bilan	290	368	-1,7610	0,0782	*

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

La corrélation établie par la méthode de Student est proposée dans le tableau suivant :

	Test de Student				
	stocks 1	stocks 0			Degré de signification
	m1 σ1	m2 σ2	t	p	
%stocks/Bilan	0,1676 0,103	0,1080 0,071	-1,92	0,059	*

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

Les résultats concernant le choix de la méthode d'enregistrement des stocks présentés dans les tableaux précédents indiquent que les firmes de l'échantillon choisissant une méthode permettant d'augmenter les résultats consolidés publiés ont un ratio de stock/bilan plus important. La part des stocks dans le bilan est positivement corrélée au choix comptable d'enregistrement des stocks permettant d'augmenter les résultats.

2.2.3. Résultats relatifs à la méthode de comptabilisation des engagements de retraite.

Résultats des tests paramétriques et non paramétriques relatifs à la relation entre le choix de la méthode de comptabilisation des engagements de retraite et l'ensemble des variables économiques et financières.

Le tableau suivant présente les relations significatives mises en évidence par la méthode de Mann-Whitney.

	Test U de Mann-Whitney				
	U	W	Z	p'	Degré de signification
Opp-Invest	798	849	-2,3858	0,0170	**
% Immob (corp et incorp)/Bilan	506	857	-2,3073	0,0210	**

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

Les corrélations établies selon la méthode de Student sont proposées par le tableau suivant.

	Test de Student				
	retrait 1	retrait 0			
	m1 σ1	m2 σ2	t	p	
Opp-Invest	0,3541 0,123	0,4490 0,182	2,41	0,018	**
% Immob (corp et incorp)/Bilan	0,2793 0,132	0,3731 0,175	2,43	0,017	**

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

Les entreprises utilisant la méthode de l'engagement hors-bilan afin de comptabiliser les engagements de retraite ont des ratios en matière d'opportunité d'investissement en moyennes supérieurs à ceux des entreprises utilisant la méthode de l'enregistrement de provisions. Cette relation significative à 5% (1,8%) vient infirmer l'hypothèse de la théorie politico-contractuelle en matière d'opportunité d'investissement selon laquelle il existe une relation positive entre le niveau du ratio représentatif des opportunités d'investissement et le choix de la méthode comptable.

2.2.4. Résultats relatifs à la méthode d'amortissement du Goodwill.

Résultats du test de Spearman permettant de déterminer les relations entre le choix de la durée d'amortissement du Goodwill et l'ensemble des variables économiques et financières.

Ce test permet de déterminer un coefficient de corrélation des rangs. Le Goodwill étant une variable continue nous ne pouvons pas effectuer le test non paramétrique de Mann-Whitney ou le test paramétrique de t de Student.

Nous déterminerons donc les coefficients de corrélation selon la méthode de Spearman. L'ensemble des coefficients significatifs sont présentés dans le tableau suivant.

	Coefficient de Spearman		
	Coefficient de corrélation	Degré de signification	Degré de signification
Chiffre d'affaires	0,2241	0,021	*
Effectif	0,186	0,044	**
Résultat Net (RN)	0,1462	0,094	*
% intérêts financiers/Rt Exploi	-0,1770	0,055	*
Exportation	0,2841	0,005	***
Opportunité d'investissement	0,3153	0,002	***
Rentabilité boursière	-0,2796	0,005	***
Total du bilan	0,2062	0,031	**
Total des immobilisations	0,2162	0,025	**
Montant du Goodwill	0,3860	0,000	***
Résultats d'exploitation	0,2887	,004	***
% Stocks/Bilan	-0,2214	0,022	**
% Goodwill/Bilan	0,4014	0,000	***
Immobilisation (corpo et incor)	0,1689	0,063	*
%Immob nettes /Bilan	0,1845	0,048	**

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **
Tests significatifs à 1% : ***

Résultats des tests paramétriques et non paramétriques relatifs à la relation entre la durée d'amortissement du Goodwill et l'ensemble des variables économiques et financières.

La scission de l'échantillon des durées d'amortissement du Goodwill en deux nous autorise à procéder aux tests paramétriques et non paramétriques[203] .

Le tableau suivant reprend les résultats significatifs des tests de Mann-Whitney.

	Test U de Mann-Whitney				
	U	W	Z	p'	Degré de signification
Exportation	668	1334	-1,6356	0,10	*
Opp-Invest	573	1785	-2,5085	0,01	**
Rentabilité boursière	643,5	1309,5	-1,8607	0,062	*
Immobilisations nettes	627	1731	-2,0123	0,0442	**
Résultat d'exploitation	601	1757	-2,2512	0,0244	**
% GW / Bilan	440	1918	-3,7308	0,0002	**
% Immo / Bilan	669	1689	-1,6264	0,10	*

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

Les résultats significatifs issus des tests de Student sont présentés dans le tableau suivant :

	Test de Student				
	stocks 1	stocks 0			Degré de signification
	m1 σ1	m2 σ2	t	p	
Exportation	54,14 22,41	44,38 23,174	1,92	0,058	*
Opp-Invest	0,4746 0,186	0,3795 0,148	2,58	0,012	**
% GW / Bilan	0,1031 0,073	0,0557 0,076	2,85	0,005	**

Tests significatifs à 10% : *
Tests significatifs à 5% : **

203 .D'une part, les entreprises retenant une durée d'amortissement du Goodwill inférieure à 25 ans sont considérées comme mettant en oeuvre une politique de réduction des résultats. D'autre part, les entreprises retenant une durée d'amortissement du Goodwill supérieure à 25 ans sont considérées comme mettant en oeuvre une politique d'augmentation des résultats.

- Les firmes pratiquant une politique d'amortissement du Goodwill sur une durée supérieure à 25 ans (pratiquant une politique d'augmentation des résultats) ont un ratio moyen d'exportation supérieur à celui des firmes amortissant leur Goodwill sur une durée inférieure à 25 ans. Il existe une relation positive entre le niveau d'exportation et la durée d'amortissement du Goodwill. Les firmes fortement exportatrices tendent à rechercher les méthodes conduisant à augmenter les résultats comptables consolidés et cela conformément à l'hypothèse théorique;

- Le niveau moyen du ratio représentatif des opportunités d'investissement est plus élevé pour les firmes augmentant leurs résultats au travers de la durée d'amortissement de leur Goodwill. Cette relation significative à 5% (1,2%) est conforme à l'hypothèse de la théorie politico-contractuelle;

- Par ailleurs le montant relatif du Goodwill est corrélé positivement au choix de la durée de son amortissement. Les entreprises amortissant leur Goodwill sur une durée supérieure à 25 ans ont un Goodwill plus important que les entreprises amortissant leur Goodwill sur une durée inférieure à 25 ans.

Section 3. Les résultats des analyses de régression.

Pour prendre en compte les effets des interactions entre les variables et mettre en évidence les variables explicatives des comportements de choix comptables, nous effectuerons une analyse multivariée, logistique et linéaire.

De nombreuses techniques statistiques de régression peuvent être mobilisées afin de prédire les choix comptables à partir d'un ensemble de variables économiques. La variable représentative du choix comptable représentera la variable dépendante, les variables économiques représentant les variables indépendantes déterminantes du choix comptable effectué.

Notre analyse basée sur des choix comptables dichotomiques pour les choix comptables en matière de comptabilisation des amortissements, des stocks, des engagements de retraite (0 lorsque le choix conduit à une réduction des résultats, 1 lorsque le choix conduit à une augmentation des résultats) nécessite d'effectuer une analyse logistique. En effet lorsque la variable dépendante est dichotomique la normalité des résidus ne peut être soutenue, ce qui conduit à refuser l'utilisation d'une régression linéaire.

Par contre, pour l'analyse du choix en matière de durée d'amortissement du Goodwill nous pouvons utiliser différentes méthodes de régression. D'une part, cette variable indépendante étant continue nous pouvons utiliser la méthode de la régression linéaire. D'autre part, si nous effectuons une scission de l'échantillon en deux sous-échantillons à partir d'une durée d'amortissement du Goodwill pertinente nous pourrons effectuer une régression logistique.

De nombreuses régressions ont été élaborées pour n'en retenir que trois principales. Nous ne reviendrons pas sur le processus d'élaboration de ces régressions qui avait été présenté avec la méthodologie statistique retenue.

Pour effectuer notre analyse multivariée, nous reprendrons les variables testées précédemment. La pertinence des modèles de régression, et donc leur pouvoir prédictif, dépend en partie de la non corrélation entre les variables indépendantes. C'est pourquoi, nous allons, dans un premier temps, effectuer un test de corrélation entre les variables indépendantes afin d'écarter les variables fortement corrélées et donc d'éviter les biais inhérents à la multicollinéarité des variables explicatives.

3.1. Le premier modèle.

Notre première analyse de régression consistera à analyser l'impact de 8 variables indépendantes sur les différents choix comptables.

Le tableau suivant nous permettra de prendre connaissance des variables retenues et de leurs caractéristiques statistiques.

	Moyenne	Ecart-type	Etendue	
			Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	28404,46	39139,42	1125,90	209675
Actionnariat	47,77	18,37	15,62	85
Bêta	0,66	0,35	-0,28	1,41
Concentration	0,10	0,12	0,0038	0,65
Endettement	0,13	0,09	0,00011	0,37219
Intensité capitalistique	1,07	0,51	0,37	3,32
Taux de rentabilité	0,02	0,04	-0,0944	0,15
Total du bilan	29707,13	45398,25	839,12	269051

Le tableau suivant présente la matrice de corrélation entre les variables indépendantes retenues pour cette première analyse de régression.

	CA	Actio	Bêta	Conc	Endet	Int-capi	Taux de rent	Bilan
CA	1							
Actio	-0,2127	1						
Bêta	0,5283	-0,1560	1					
Conc	0,7093	-0,1499	0,5486	1				
Endet	0,1582	-0,0361	0,1838	0,0304	1			
Int-capi	-0,0328	0,0721	0,1436	-0,0058	0,2086	1		
Taux de rent	-0,1352	0,0300	-0,1038	-0,2004	-0,2656	0,1553	1	
Bilan	0,8963	-0,1411	0,5457	0,7344	0,2057	0,2614	-0,0830	1

Quatre variables sont fortement corrélées. Il s'agit des variables taille, total de bilan, degré de concentration et risque spécifique des firmes de l'échantillon.

Les variables chiffre d'affaires et total du bilan sont corrélées. Il s'agit de deux variables représentatives de la taille. Plus le total du bilan est important, plus le chiffre d'affaires est élevé. Le risque spécifique de la firme est corrélé positivement avec les variables de taille (chiffre d'affaires et total du bilan), de degré de concentration. Les variables degré de concentration et taille sont également corrélées. Plus la taille de l'entreprise est importante, plus elle détient une part importante de son marché, plus elle a un risque spécifique élevé.

Nous désirions que le premier modèle reprenne l'ensemble de ces variables afin de saisir l'influence de la taille, du degré de concentration, de la rentabilité économique (donc des coûts politiques), de l'endettement, du risque spécifique, de l'intensité capitalistique sur les choix comptables. Les tests de multicollinéarité nous ont indiqué que certaines de ces variables présentaient des corrélations qui ne permettaient pas que nous les retenions simultanément.

Donc, afin de ne pas réduire la significativité de notre modèle, nous retiendrons alternativement chacune de ces variables. Par ailleurs, afin d'en améliorer la significativité

nous effectuerons des régressions en utilisant la valeur logarithmique du chiffre d'affaires et du total de bilan.

3.1.1. Résultats des régressions prenant la variable Chiffre d'affaires comme représentative des coûts politiques.

Ce paragraphe permettra de présenter les régressions avec pour variable représentative de la taille, le chiffre d'affaires. Nous le scinderons en deux parties afin de présenter d'une part les résultats prenant en compte la valeur brute, d'autre part les résultats en prenant la valeur logarithmique.

La régression logistique (Chiffre d'affaires).

Régression logistique. Variable Chiffre d'affaires							
		constante	CA	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Amortissement	Coeff	0,6650	2,73 -06	-0,0204	0,3379	-2,8720	7,1465
	t Student		*0,7258*	*0,1512*	*0,5307*	*0,7221*	*0,0516*
Stocks	Coeff	2,3685	-1,10 -05	-0,0091	-0,0043	4,6844	1,0483
	t Student		*0,1117*	*0,5959*	*0,9947*	*0,6324*	*0,8007*
Retraite	Coeff	-0,8243	3,02 -06	0,0017	-0,8460	3,4931	5,0362
	t Student		*0,6214*	*0,9029*	*0,1678*	*0,6149*	*0,0897*
Goodwill	Coeff	-1,3868	2,06 -06	0,0134	0,4929	4,2878	-1,68821
	t Student		*0,7344*	*0,2902*	*0,3111*	*0,5080*	*0,5429*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	10,522	0,0617	74,70
Stocks	2,895	0,7162	86,75
Engagements de retraite	4,526	0,4765	71,08
Goodwill	3,967	0,55	60,98

La politique d'amortissement des immobilisations : les résultats présentés indiquent que la politique d'amortissement des immobilisations pratiquée lors de l'établissement des comptes consolidés est déterminée par le niveau d'endettement de la firme. La corrélation est conforme à l'hypothèse d'endettement selon laquelle les firmes les plus endettées choisissent des méthodes comptables permettant d'augmenter les ré-

sultats. Les entreprises les plus endettées de notre échantillon utilisent la méthode du linéaire pour amortir leurs immobilisations. Ce résultat est significatif à 10% (5,16%).

Les variables d'actionnariat et de taux de rentabilité présentent des coefficients de corrélation conformes aux hypothèses. Les entreprises actionnariales choisissent la méthode permettant de réduire les résultats, c'est-à-dire la méthode dégressive. Le taux de rentabilité est représentatif des coûts politiques subis par la firme. Cette variable est négativement reliée au choix de méthode d'amortissement. Cette relation est conforme à l'hypothèse selon laquelle plus la rentabilité des firmes est importante plus l'utilisation d'une méthode conduisant à réduire les résultats est fréquente. Néanmoins, les résultats ne sont pas statistiquement significatifs.

Les variables de chiffre d'affaires et d'intensité capitalistique présentent des corrélations contraires aux hypothèses de la théorie politico-contractuelle. Au travers du chiffre d'affaires, l'hypothèse des coûts politiques se trouve infirmée. Les entreprises de grande taille utilisent la méthode d'amortissement linéaire permettant d'augmenter les résultats consolidés. Il y a donc opposition sur la pertinence de l'hypothèse des coûts politiques selon que l'on retient la variable du chiffre d'affaires ou la variable du taux de rentabilité. Toutefois, ces résultats ne sont pas significatifs statistiquement.

La politique d'enregistrement des stocks : La régression logistique concernant les déterminants des techniques de comptabilisation des stocks présente des résultats non significatifs statistiquement. Aucune des variables n'apparaît comme déterminante du choix de la méthode d'enregistrement des stocks. Néanmoins, les résultats appellent quelques commentaires. Les variables chiffre d'affaires, actionnariat, intensité capitalistique, et niveau d'endettement présentent des corrélations aux choix comptables conformes aux hypothèses. Par contre, la variable taux de rentabilité présente une corrélation conduisant à infirmer l'hypothèse des coûts politiques. Les variables taux de rentabilité et chiffre d'affaires fournissent des relations contraires quant à la pertinence de l'hypothèse des coûts politiques.

La politique de comptabilisation des engagements de retraite : La politique de comptabilisation des engagements de retraite est déterminée par le niveau d'endettement des firmes. La corrélation est conforme à l'hypothèse selon laquelle les entreprises fortement endettées choisissent des méthodes conduisant à l'augmentation des résultats. En la matière, il s'agit de la comptabilisation hors-bilan des engagements de retraite.

L'ensemble des autres variables ne présente pas d'influence déterminante quant au choix de la méthode de comptabilisation des engagements de retraite. Néanmoins, la variable intensité capitalistique présente une corrélation conforme à l'hypothèse selon laquelle les entreprises dont l'intensité capitalistique est importante choisissent des méthodes permettant de réduire les résultats comptables consolidés publiés.

La politique d'amortissement du Goodwill : En matière de politique d'amortissement du Goodwill aucune des variables prises en compte n'exerce une influence déterminante sur le choix de la durée d'amortissement du Goodwill.

Afin de ne pas perdre d'information, nous avons réalisé une régression linéaire pour mettre en évidence les déterminants de la durée d'amortissement du Goodwill.

Régression linéaire : Variable Chiffre d'affaires							
		constante	CA	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Goodwill	Coeff	21,203	2,52 -05	0,085246	1,0511	25,45	-3,139
	t Student		*0,4407*	*1,246*	*0,413*	*0,742*	*0,83*

La régression linéaire ne présente pas des résultats différents de la régression logistique. Aucune des variables n'apparaît comme déterminante de la durée d'amortissement du Goodwill. Par ailleurs, l'ensemble des corrélations est contraire aux hypothèses posées.

Les résultats obtenus au travers de ces régressions présentent pour certaines variables des degrés de significativité peu importants. Malgré cela, le pouvoir prédictif des modèles reste satisfaisant. Le pourcentage d'entreprises bien classées est de 74,70% en matière de politique d'amortissement, de 86,75% en matière d'enregistrement des stocks, de 71,08% en matière de comptabilisation des engagements de retraite. Le pourcentage n'est que de 60,98% en matière d'amortissement de Goodwill.

La régression logistique (Ln Chiffre d'affaires).

Les tableaux suivant nous montre les valeurs prises par les coefficients de la régression lorsque nous substituons la variable chiffre d'affaires par sa valeur logarithmique

Régression logistique. Variable Ln Chiffre d'affaires							
		constante	Ln CA	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Amortissement	Coeff	-0,8181	0,1628	-0,0202	0,3498	-2,3585	7,0758
	t Student		*0,4917*	*0,1542*	*0,5211*	*0,7707*	*0,0544*
Stocks	Coeff	3,1753	-0,1348	-0,0057	0,0149	5,0500	0,4325
	t Student		*0,6187*	*0,7387*	*0,9813*	*0,5845*	*0,9121*
Retraite	Coeff	-0,1643	-0,0493	-0,0004	-0,8633	3,0883	5,2590
	t Student		*0,8151*	*0,9753*	*0,1614*	*0,6547*	*0,0769*
Goodwill	Coeff	-4,0655	0,2744	0,0160	0,5260	5,25	-2,1610
	t Student		*0,1769*	*0,2122*	*0,2934*	*0,4327*	*0,4422*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	10,871	0,0540	71,08
Stocks	0,706	0,9826	85,54%
Retraite	4,341	0,5015	73,49%
Goodwill	5,978	0,3084	59,76%

Lorsque nous substituons la variable Chiffre d'affaires par sa valeur logarithmique les résultats sont sensiblement identiques. L'amélioration du modèle est sensible pour l'équation de détermination des engagements de retraite.

En matière de choix de méthode d'amortissement des immobilisations toutes les relations sont identiques à celles obtenues lorsque nous ne prenions pas le logarithme du chiffre d'affaires. Seule la variable d'endettement détermine de façon significative et dans le sens attendu par les hypothèses l'adoption de la méthode du linéaire par les entreprises les plus endettées.

Aucune des variables ne détermine de façon significative **le choix de la méthode d'enregistrement des stocks**.

Seule la variable d'endettement détermine positivement **la politique de comptabilisation des engagements de retraite**. Les entreprises les plus endettées choisissent la méthode de comptabilisation hors bilan afin de publier les résultats comptables consolidés les plus importants.

En matière d'amortissement du goodwill, aucune variable n'apparaît déterminante. Le sens des corrélations est systématiquement différent du sens posé par les hypothèses.

Régression linéaire :Variable Ln Chiffre d'affaires							
		constante	Ln CA	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Goodwill	Coeff	1,9833	2,0388	0,09822	1,1245	29,989	-5,4487
	t Student		*0,0535*	*0,1449*	*0,6530*	*0,3756*	*0,7041*

La régression linéaire présentée ci-dessus nous donne des résultats différents de ceux de la régression logistique déterminée à la fois avec la valeur brute du chiffre d'affaires ou avec sa valeur logarithmique. Le LnCA est corrélé positivement (à 5,35%) avec la durée d'amortissement du goodwill. Cette relation est contraire à l'hypothèse des coûts politiques selon laquelle les grandes entreprises choisissent les méthodes comptables permettant de réduire les résultats (durée courte d'amortissement du goodwill).

Le modèle suivant permet de substituer à la variable chiffre d'affaires la variable total de bilan comme variable représentative des coûts politiques subis par l'entreprise.

3.1.2. Résultats des régressions prenant la variable Bilan comme représentative des coûts politiques.

Les régressions présentées ci-dessous ont été établies en prenant comme variable représentative des coûts politiques le montant du bilan. La variable Chiffre d'affaires n'apportant pas d'explication au phénomène des coûts politiques nous avons jugé pertinent de l'appréhender au travers d'une variable de substitution différente. Tout comme lors de l'utilisation de la variable chiffre d'affaires, nous avons réalisé une équation en prenant la valeur brute et une équation en prenant la valeur logarithmique du total de bilan.

La régression logistique (Bilan).

Régression logistique. Variable Bilan							
		constante	Bilan	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Amortissement	Coeff	0,7593	1,03 -06	-0,0210	0,3069	-3,0536	7,4147
	t Student		*0,8796*	*0,1333*	*0,5815*	*0,7068*	*0,0478*
Stocks	Coeff	1,9421	-9,7 -06	-0,0076	0,2964	4,8188	1,0658
	t Student		*0,1128*	*0,6539*	*0,6710*	*0,6251*	*0,7982*
Retraite	Coeff	-0,7446	4,14 -06	0,0019	-0,9671	3,7263	4,9954
	t Student		*0,4453*	*0,8929*	*0,1312*	*0,5946*	*0,0935*
Goodwill	Coeff	-1,3903	5,04 -06	0,0146	0,3746	4,6730	-1,8693
	t Student		*0,3711*	*0,2512*	*0,4571*	*0,4729*	*0,4953*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	10,416	0,0643	74,70%
Stocks	2,951	0,7076	86,75%
Retraite	4,861	0,4331	72,29%
Goodwill	4,734	0,4492	60,98%

La substitution du chiffre d'affaires par le bilan consolidé pour saisir les coûts politiques subis par les firmes améliore le modèle uniquement pour l'équation de détermination des engagements de retraite.

En matière d'amortissement des immobilisations, seul l'endettement apparaît significativement corrélé avec ce choix comptable. Le sens de la corrélation est conforme à l'hypothèse de l'endettement selon laquelle les entreprises de fortement endettées choisissent les méthodes augmentant les résultats consolidés publiés (la méthode du linéaire). La variable bilan reste corrélée positivement avec les choix comptables. L'hypothèse des coûts politiques n'est pas vérifiée.

En matière d'enregistrement des stocks aucune variable n'apparaît déterminante du choix comptable. Toutefois, les variables bilan et structure actionnariale présente des corrélations conformes à la théorie. Les entreprises subissant des coûts politiques importants (mesurés au travers du total du bilan) choisissent la méthode d'enregistrement des stocks permettant de réduire le résultat consolidé. Les entreprises dont la structure actionnariale est concentrée choisissent des méthodes comptables permettant de réduire les résultats consolidés.

En matière de méthode de comptabilisation des engagements de retraite, la variable d'endettement est la seule qui apparaisse comme significative et conforme à l'hypothèse. Les entreprises les plus endettées choisissent la méthode de comptabilisation des engagements de retraite permettant d'augmenter les résultats consolidés.

La durée d'amortissement du goodwill n'est déterminée par aucune des variables retenues dans cette régression. De plus, le sens des causalités n'est en aucun cas conforme aux hypothèses posées en théorie.

Régression linéaire : Variable Bilan							
		constante	Bilan	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Goodwill	Coeff	21,75	3,60 -05	0,0879	0,1480	26,8591	-3,895
	t Student		*0,2114*	*0,1957*	*0,9550*	*0,4330*	*0,7885*

La régression linéaire présente des résultats identiques à la régression logistique. Aucune variable n'apparaît comme déterminante du choix de la durée d'amortissement du goodwill. Le sens des relations obtenues n'est jamais conforme au sens posé par les hypothèses théoriques.

Afin d'améliorer la significativité du modèle nous pouvons substituer à la variable bilan sa valeur logarithmique.

La régression logistique (Ln Bilan).

Le tableau suivant permet de prendre connaissance des résultats obtenus lorsque nous substituons à la valeur total de bilan sa valeur logarithmique.

Régression logistique. Variable Ln Bilan							
		constante	Ln Bilan	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Amortissement	Coeff	-0,5191	0,1468	-0,0202	0,2204	-2,5705	7,0841
	t Student		*0,5429*	*0,1545*	*0,6973*	*0,7501*	*0,0550*
Stocks	Coeff	3,2663	-0,1589	-0,0061	0,1485	5,0771	0,5246
	t Student		*0,5618*	*0,7214*	*0,8273*	*0,5839*	*0,8943*
Retraite	Coeff	-0,3563	-0,0339	-0,0002	-0,8281	3,1250	5,2312
	t Student		*0,8738*	*0,9866*	*0,1902*	*0,6508*	*0,0784*
Goodwill	Coeff	-4,1372	0,3099	0,0168	0,2640	5,3037	-2,2843
	t Student		*0,1357*	*0,1953*	*0,6082*	*0,4286*	*0,4181*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	10,767	0,0562	73,49
Stocks	0,795	0,9774	85,54%
Retraite	4,331	0,5055	73,49%
Goodwill	10,490	0,2614	57,32%

Le remplacement de la variable bilan par sa valeur logarithmique n'améliore le modèle qu'en matière d'engagement de retraite.

Lorsque nous substituons à la variable bilan sa valeur logarithmique, les déterminants des différents choix comptables restent identiques. Le choix de la méthode d'amortissement et de comptabilisation des engagements de retraite est déterminé par la variable d'endettement. Les deux corrélations sont conformes aux hypothèses posées par la théorie. Les entreprises fortement endettées choisissent l'amortissement linéaire et la

comptabilisation des engagements de retraite en hors bilan afin d'obtenir les résultats comptables consolidés les plus élevés. En matière d'amortissement du goodwill et de comptabilisation des stocks aucune variable n'apparaît être déterminante.

Régression linéaire : Variable Ln Bilan							
		constante	Ln Bilan	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Goodwill	Coeff	3,2418	2,1085	0,1007	-0,6443	29,3210	-5,96
	t Student		*0,0491*	*0,1357*	*0,8063*	*0,3853*	*0,6779*

Contrairement à la régression logistique, la régression linéaire présente une corrélation significative entre la variable Lnbilan et la durée d'amortissement du goodwill. Néanmoins, cette corrélation est opposée au sens des hypothèses. L'hypothèse des coûts politiques n'est pas vérifiée. Les résultats en matière d'influence des coûts politiques est identique qu'il s'agisse de la mesure de ces coûts au travers du logarithme du chiffre d'affaires ou du logarithme du bilan. La corrélation est significative mais est contraire à la théorie positive de la comptabilité. Les résultats indiquent que les grandes entreprises cherchent à augmenter leur résultat consolidé par le choix d'une durée d'amortissement du Goodwill longue. Ce résultat pourrait s'expliquer par l'internationalisation des grandes firmes. En effet, les entreprises les plus importantes adoptent les normes américaines afin de pouvoir présenter des comptes conformément à leurs objectifs stratégiques en terme d'implantation et de financement. Actuellement ces normes préconisent des durées d'amortissement du Goodwill plus importantes que la législation européenne. Cette situation tend à étaler les charges d'amortissement du Goodwill et par conséquent à augmenter les résultats consolidés.

Globalement la substitution des variables chiffre d'affaires et bilan par leur valeur logarithmique n'améliore pas le modèle. De plus, la substitution de la variable chiffre d'affaires par la variable bilan n'apporte aucune information supplémentaire quant à l'influence des coûts politiques sur les choix comptables. Seule la méthode d'enregistrement des stocks est corrélée à ces deux variables conformément à l'hypothèse théorique des coûts politiques.

Les coûts politiques ne semblent pas être perçus au travers des notions de chiffre d'affaires et de total de bilan. Nous avions évoqué l'importance du contrôle du respect de la concurrence par les autorités européennes. La perception des coûts politiques s'opère peut-être au niveau du respect de la concurrence est donc au travers du degré de concentration.

Les équations présentées précédemment nous ont permis de constater que les deux choix comptables pouvant être expliqués par une variable de la théorie positive de la comptabilité sont l'amortissement des immobilisations et la comptabilisation des engagements de retraite. Ces deux techniques sont déterminées par le niveau d'endettement des firmes. Les entreprises fortement endettées choisiront la méthode d'amortissement des immobilisation et de comptabilisation des engagements de retraite permettant d'augmenter les résultats publiés. Cette situation est directement en relation avec l'imprécision des contrats d'endettement concernant le choix des techniques comptables à utiliser pour déterminer les ratios à respecter. Les dirigeants utilisent ces deux techniques afin de ne pas respecter les clauses limitatives des contrats d'endettement.

3.1.3. Résultats des régressions prenant la variable degré de concentration comme représentative des coûts politiques.

La substitution de la variable Bilan ou Chiffre d'affaires par la variable concentration permet de saisir directement le phénomène qui fait l'objet d'une surveillance de la part des autorités européennes : le comportement anticoncurrentiel.

Régression logistique. Variable Concentration							
		constante	Conc	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Amortissement	Coeff	0,5230	1,6464	-0,0201	0,3185	-1,9046	7,5520
	t Student		*0,5094*	*0,1568*	*0,5488*	*0,8178*	*0,0397*
Stocks	Coeff	2,2913	-2,8416	-0,0064	0,0569	3,4708	0,0476
	t Student		*0,2127*	*0,7060*	*0,9330*	*0,7127*	*0,9904*
Retraite	Coeff	-0,7471	0,5234	0,0007	-0,8685	3,5774	5,2265
	t Student		*0,7978*	*0,9580*	*0,1607*	*0,6121*	*0,0774*
Goodwill	Coeff	-1,9194	-3,6336	0,0167	0,4557	6,7297	-1,3640
	t Student		*0,1027*	*0,1964*	*0,3458*	*0,3202*	*0,6190*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	10,862	0,0542	74,70
Stocks	1,910	0,8615	85,54%
Retraite	4,351	0,5001	73,49%
Goodwill	6,827	0,2339	64,63%

La substitution du Chiffre d'affaires ou du total du bilan par le degré de concentration améliore le modèle en matière de détermination des engagements de retraite et d'amortissement du Goodwill. Par contre, le modèle est identique en matière d'amortissement des immobilisations et perd de sa pertinence en matière de comptabilisation des stocks.

Le degré de concentration n'apparaît pour aucun des choix comptables analysés comme un déterminant significatif. Néanmoins, le sens de la corrélation est conforme à l'hypothèse des coûts politiques en matière de comptabilisation des stocks et de durée d'amortissement du goodwill. Les entreprises utilisent la méthode de comptabilisation des stocks et la durée d'amortissement du Goodwill afin de réduire leur résultat consolidé pour ne pas faire l'objet d'une procédure anticoncurrentielle de la part des organismes communautaires.

Régression linéaire : Variable Concentration							
		constante	Conc	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Goodwill	Coeff	19,66	16,90	0,09064	0,801344	34,51	-0,7630
	t Student		*-0,1102*	*0,1791*	*0,7506*	*0,3196*	*0,9575*

La régression linéaire concernant la durée d'amortissement du goodwill présente des résultats identiques à celle de la régression logistique. Aucune des hypothèses de la théorie positive de la comptabilité n'est vérifiée. Par ailleurs, le sens des corrélations n'est pas celui posé par la théorie à l'exception du degré de concentration. Cette relation tend à confirmer une nouvelle fois la crainte des grandes entreprises de faire l'objet d'une procédure anticoncurrentielle.

3.1.4. Résultats des régressions prenant la variable Bêta comme représentative des coûts politiques.

Régression logistique. Variable Bêta							
		constante	Bêta	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Amortissement	Coeff	0,2049	1,0385	-0,0199	0,2353	-2,6205	6,9187
	t Student		*0,1829*	*0,1643*	*0,6575*	*0,7565*	*0,0591*
Stocks	Coeff	2,1673	-0,4815	-0,0057	0,0719	4,6884	0,3363
	t Student		*0,6093*	*0,7390*	*0,9145*	*0,5989*	*0,9305*
Retraite	Coeff	-0,2198	-0,7278	-0,0020	-0,76	2,6109	5,5141
	t Student		*0,3369*	*0,8858*	*0,2073*	*0,7102*	*0,0645*
Goodwill	Coeff	-1,6430	0,5367	0,0142	0,4349	4,5095	-1,7949
	t Student		*0,4295*	*0,2614*	*0,3726*	*0,4875*	*0,5122*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	12,230	0,0318	73,49%
Stocks	0,721	0,9818	85,54%
Retraite	5,220	0,3897	72,29%
Goodwill	4,792	0,4417	62,20%

La prise en compte des coûts politiques au travers du risque spécifique de la firme conduit à une détérioration de degré de signification du modèle par rapport à la prise en compte du degré de concentration. Le modèle se trouve amélioré en matière de détermination du goodwill et des engagements de retraite par rapport à l'utilisation de la variable chiffre d'affaires.

Le degré de risque spécifique n'apparaît jamais comme déterminant des choix comptables opérés par les entreprises de l'échantillon.

En intégrant cette variable dans notre régression, seul le niveau d'endettement apparaît déterminant des choix comptables en matière d'amortissement des immobilisations et de comptabilisation des engagements de retraite. Ces deux corrélations sont conformes à l'hypothèse de l'endettement.

Régression linéaire : Variable Bêta							
		constante	Bêta	Actio	Capi	Taux rent	Dett/Bil
signe	attendu		-	-	-	-	+
Goodwill	Coeff	21,00	2,0948	0,0806	0,7815	24,85	-2,6915
	t Student		*0,5673*	*0,2387*	*0,7621*	*0,4715*	*0,8541*

La régression linéaire présente des corrélations identiques à la régression logistique. Aucune des variables n'apparaît déterminante du choix de la durée d'amortissement du goodwill. De plus, l'ensemble des corrélations sont différentes de celles posées par la théorie.

A partir du premier modèle, nous avons réalisé trois équations afin d'éliminer le phénomène d'autocorrélation entre les variables. De façon synthétique les résultats sont les suivants.

En matière d'amortissement quel que soit le modèle l'hypothèse de l'endettement est toujours validée. Les entreprises les plus endettées choisiront la méthode d'amortissement permettant d'augmenter les résultats consolidés. Les hypothèses des coûts politiques et de la structure actionnariale présentent des corrélations conformes au sens posé par la théorie. Toutefois, ces résultats ne sont pas significatifs.

Les contrats d'endettement jouent un rôle dans la détermination des choix comptables. Les entreprises contraintes par un endettement important vont tenter d'améliorer leur situation financière par le choix d'une méthode permettant d'augmenter les résultats publiés. Le choix de la méthode de comptabilisation des engagements de retraite constituera également un moyen d'améliorer la situation financière d'une entreprise endettée.

Les coûts politiques et la structure actionnariale influencent également le choix de la méthode d'amortissement. La relation entre les coûts politiques et les choix comptables est conforme à la théorie lorsque ces coûts sont mesurés par la rentabilité économique de l'entreprise. Plus l'entreprise est rentable plus elle cherchera à réduire ses résultats publiés. La relation est inverse lorsque les coûts politiques sont saisis par le chiffre d'affaires des entreprises. Cela confirme la difficulté à mesurer les coûts politiques. La relation entre la structure actionnariale et les choix comptables est également conforme à la théorie. Les entreprises fortement concentrées choisissent les méthodes permettant de réduire les résultats consolidés publiés. Les entreprises entrepreneuriales tendent à

choisir la méthode de l'amortissement dégressif. En effet, les dirigeants de ces entreprises sont largement contrôlés du fait de la concentration de l'actionnariat. Ils satisfont les intérêts de ces actionnaires-propriétaires.

En matière d'enregistrement des stocks aucune hypothèse n'est validée. Cela tend à montrer que les dirigeants n'utilisent pas cette méthode afin de présenter un résultat consolidé conforme à leurs objectifs. Toutefois, les déterminants présentent des corrélations conformes à la théorie. Les hypothèses de l'endettement, des coûts politiques (au travers du chiffre d'affaires, du bilan, du degré de concentration), de l'intensité capitalistique et de la structure actionnariale ont des corrélations conformes à la théorie. Les entreprises fortement endettées utilisent la méthode d'enregistrement des stocks leur permettant d'augmenter les résultats consolidés. Les entreprises dont la structure actionnariale est concentrée semblent choisir la méthode d'enregistrement des stocks permettant de réduire les résultats consolidés. Les entreprises dont l'intensité capitalistique est importante choisissent également la méthode permettant de réduire les résultats consolidés. Quant aux entreprises subissant des coûts politiques élevés, elles choisissent la méthode d'enregistrement des stocks permettant de réduire les résultats consolidés publiés. La théorie positive de la comptabilité a un pouvoir explicatif important du choix de la méthode d'enregistrement des stocks. En effet, l'ensemble des variables de substitution présentent des corrélations conformes à la théorie.

En matière d'engagement de retraite seule l'hypothèse d'endettement est validée. Les entreprises fortement endettées contournent les clauses limitatives d'endettement ou améliorent leur situation financière par le choix de la méthode d'enregistrement des engagements de retraite qui permet d'augmenter les résultats consolidés.

En matière d'amortissement du Goodwill aucune hypothèse n'est validée. Cette technique comptable n'apparaît pas être utilisée par les dirigeants afin de manipuler les chiffres comptables.

3.2. Le deuxième modèle.

Notre second modèle consiste en l'intégration de la variable opportunité d'investissement dans l'analyse. Il s'agit de retenir l'ensemble des 8 variables dont les caractéristiques statistiques sont présentées dans le tableau suivant.

	Moyenne	Ecart-type	Etendue	
			Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires	28404,46	39139,42	1125,90	209675
Actionnariat	47,77	18,37	15,62	85
Bêta	0,66	0,35	-0,28	1,41
Opp-Invest	0,42	0,017	0,000661	0,89
Concentration	0,10	0,12	0,0038	0,65
Endettement	0,13	0,09	0,00011	0,37219
Intensité capitalistique	1,07	0,51	0,37	3,32
Taux de rentabilité	0,02	0,04	-0,0944	0,15

	CA	Actio	Bêta	Opp-Invest	Conc	Endet	Int-capi	Taux de rent
CA	1							
Actio	-0,2127	1						
Bêta	0,5283	-0,1560	1					
Opp-Invest	0,1325	-0,1759	0,3371	1				
Conc	0,7093	-0,1499	0,5486	-0,0268	1			
Endet	0,1582	-0,0361	0,1838	0,2982	0,0304	1		
Int-capi	-0,0328	0,0721	0,1436	0,1848	-0,0058	0,2086	1	
Taux de rent	-0,1352	0,0300	-0,1038	-0,0891	-0,2004	-0,2656	0,1553	1

Le tableau de corrélation des variables, présenté ci-dessus, indique que le risque spécifique, le degré de concentration et le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon présentent un niveau de corrélation tel que retenir simultanément l'ensemble de ces variables conduirait à réduire la pertinence de notre modèle.

Nous retiendrons donc alternativement chacune de ces variables.

3.2.1. Résultats des régressions prenant la variable Chiffre d'affaires comme représentative des coûts politiques.

Régression logistique. Variable Chiffre d'affaires								
		constante	CA	Actio	Opp-Inv	Dett/Bil	Capi	Taux rent
signe	attendu		-	-	+	+	-	-
Amortissement	Coeff	-0,9269	2,57 -06	-0,0151	4,5150	4,7632	0,2301	-4,0431
	t Student		*0,7320*	*0,3266*	*0,0143*	*0,2048*	*0,7129*	*0,6456*
Stocks	Coeff	1,6915	-1,10 -05	-0,0054	1,5854	0,1994	-0,0623	4,9706
	t Student		*0,1325*	*0,7663*	*0,4479*	*0,9623*	*0,9262*	*0,6208*
Retraite	Coeff	1,5671	5,70 -06	-0,0088	-5,9985	8,5995	-0,9075	3,3490
	t Student		*0,4438*	*0,5860*	*0,0066*	*0,0136*	*0,1816*	*0,6437*
Goodwill	Coeff	-3,5226	-9,07 -07	0,0239	0,3148	-4,2412	0,3148	5,6970
	t Student		*0,8944*	*0,10*	*0,5627*	*0,1759*	*0,5627*	*0,4243*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	17,429	0,0078	77,11%
Stocks	3,494	0,7448	86,75%
Retraite	14,583	0,0238	73,49%
Goodwill	17,758	0,0325	64,63%

La politique d'amortissement des immobilisations : la variable opportunité d'investissement est la seule variable déterminante du choix comptable en matière de politique d'amortissement des immobilisations. La corrélation est conforme à l'hypothèse selon laquelle plus le ratio représentatif des opportunités d'investissement (immobilisations corporelles nettes/total du bilan) est important plus les entreprises choisissent des méthodes conduisant à augmenter les résultats. Le résultat en la matière est statistiquement significatif à 5% (1,43%). Nous pouvons remarquer que l'intégration de la variable opportunité d'investissement conduit à rendre la relation entre le choix comptable en matière d'amortissement des immobilisations et le niveau d'endettement non significatif.

L'ensemble des autres variables n'apparaît pas être significatif. Toutefois, les relations établies entre les variables d'actionnariat, de niveau d'endettement et de taux de

rentabilité sont conformes aux hypothèses, sans toutefois être significatives. Les variables intensité capitalistique et chiffre d'affaires présentent des corrélations opposées aux hypothèses.

La politique d'enregistrement des stocks : Aucune des variables prises en compte n'apparaît comme étant corrélée significativement aux choix comptables opérés en matière de politique d'enregistrement des stocks. Néanmoins, seule la variable taux de rentabilité présente une corrélation opposée à l'hypothèse selon laquelle les entreprises dont le taux de rentabilité serait élevé effectueraient des choix comptables permettant d'augmenter les résultats consolidés.

La politique de comptabilisation des engagements de retraite : La politique de comptabilisation des engagements de retraite est déterminée à la fois par les opportunités d'investissement et par le niveau d'endettement de la firme. Ces deux corrélations sont significatives à 5%. La variable représentative du niveau d'endettement de la firme est conforme à l'hypothèse d'endettement de la théorie politico-contractuelle. Lorsque les entreprises seront fortement endettées elles adopteront la méthode de comptabilisation des engagements de retraite conduisant à augmenter les résultats comptables consolidés (la méthode de l'engagement hors bilan). Par contre, la relation obtenue entre les opportunités d'investissement et le choix comptable de comptabilisation des engagements de retraite vient infirmer l'hypothèse posée par la théorie politico-contractuelle.

Les variables actionnariat et intensité capitalistique présentent des corrélations dont les signes sont conformes aux hypothèses de la théorie politico-contractuelle. Par contre, les autres variables présentent des corrélations opposées au sens établi par la théorie.

La politique d'amortissement du Goodwill : La variable actionnariat est la seule qui soit déterminante du choix comptable de la durée d'amortissement du Goodwill. Néanmoins, cette relation ne vient pas confirmer l'hypothèse de la théorie politico-contractuelle.

Les variables chiffre d'affaires et opportunité d'investissement présentent des corrélations conformes à la théorie. Ces relations ne sont toutefois pas statistiquement significatives.

Régression linéaire : Variable Chiffre d'affaires								
		constante	CA	Actio	Opp-Inv	Dett/Bil	Capi	Taux rent
signe	attendu		-	-	+	+	-	-
Goodwill	Coeff	11,8245	1,87 -05	0,1235	24,97	-14,44	-0,2459	29,47
	t Student		*0,5410*	*0,0609*	*0,0009*	*0,3061*	*0,9189*	*0,3614*

A partir de la régression linéaire, deux variables apparaissent comme déterminantes du choix de la durée d'amortissement du goodwill. Il s'agit de la variable représentative de la structure de l'actionnariat et des opportunités d'investissement. La corrélation entre le ratio d'opportunité d'investissement et la durée d'amortissement du goodwill est conforme à l'hypothèse selon laquelle plus ce ratio est important plus les entreprises choisissent une méthode permettant d'augmenter les résultats consolidés (durée longue d'amortissement du goodwill). Par contre, la corrélation entre actionnariat et durée d'amortissement du goodwill est contraire à l'hypothèse selon laquelle plus l'actionnariat est concentré plus le choix comptable est celui permettant de réduire les résultats. La variable intensité capitalistique présente une corrélation conforme à l'hypothèse théorique, néanmoins celle-ci n'apparaît pas significative. Les autres variables (chiffre d'affaires et taux de rentabilité) présentent des signes opposés aux hypothèses.

3.2.2. Résultats des régressions prenant la variable degré de concentration comme représentative des coûts politiques.

Les régressions suivantes vont permettre de substituer au chiffre d'affaires qui était utilisé préalablement comme variable représentative des coûts politiques le degré de concentration. Le degré de concentration est une variable représentative des coûts politiques dans la mesure ou il existe une abondante législation européenne traitant de la régulation des comportements anticoncurrentiels. L'hypothèse admise en la matière est que : « les entreprises fortement concentrées, c'est-à-dire celles détenant une grande

partie de leur marché, subissent des coûts politiques importants, et donc utilisent les méthodes comptables permettant de réduire les résultats publiés. »

Régression logistique. Variable Concentration								
		constante	Conc	Actio	Opp-Inv	Dett/Bil	Capi	Taux rent
signe	attendu		-	-	+	+	-	-
Amortissement	Coeff	-1,2679	2,4144	-0,0146	4,8208	4,9533	0,1979	-2,2468
	t Student		*0,3131*	*0,3487*	*0,0112*	*0,1825*	*0,7498*	*0,8050*
Stocks	Coeff	1,6889	-2,5496	-0,0032	1,35322	-0,6014	-0,0078	3,9654
	t Student		*0,2750*	*0,8599*	*0,5144*	*0,8807*	*0,9910*	*0,6817*
Retraite	Coeff	1,7453	0,0292	-0,0114	-5,6784	8,6136	-0,9139	2,9918
	t Student		*0,9895*	*0,4703*	*0,0061*	*0,0125*	*0,1796*	*0,7062*
Goodwill	Coeff	-4,5017	4,2757	0,0329	5,5828	-4,1742	0,1970	8,7513
	t Student		*0,0445*	*0,0344*	*0,0030*	*0,1960*	*0,7170*	*0,2466*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	18,375	0,0054	74,70%
Stocks	2,345	0,8854	86,75%
Retraite	13,961	0,0301	72,29%
Goodwill	17,903	0,0065	70,73%

La politique d'amortissement des immobilisations : la variable degré de concentration n'est pas déterminante des choix comptables en matière d'amortissement des immobilisations. De plus, le sens de la corrélation est opposée à l'hypothèse selon laquelle les entreprises agissant dans des secteurs fortement concentrés cherchent à réduire leurs résultats au travers des choix comptables opérés. La variable opportunité d'investissement est la seule qui soit déterminante des choix comptables opérés par les entreprises en matière d'amortissement des immobilisations. Plus le ratio opportunité d'investissement est important plus l'entreprise choisit la méthode qui lui permet d'augmenter ses résultats (le linéaire). La substitution du chiffre d'affaires par la variable concentration ne modifie pas la régression obtenue en matière d'amortissement des immobilisations. Aucune des autres variables n'apparaît être significative du choix comptable.

La politique d'enregistrement des stocks : Aucune variable n'est déterminante des choix comptables opérés pour l'enregistrement des stocks. La variable degré de concentration n'est pas plus significative que la variable chiffre d'affaires. La corrélation est conforme à l'hypothèse selon laquelle les entreprises dont le degré de concentration est important choisissent des méthodes permettant de réduire les résultats consolidés publiés. Bien que non significatives, l'ensemble des autres variables à l'exception de l'endettement et du taux de rentabilité, présentent des corrélations conformes aux hypothèses de la théorie politico-contractuelle. Lorsque le chiffre d'affaires était utilisé comme variable représentative des coûts politiques, l'endettement présentait une corrélation conforme à l'hypothèse théorique. La substitution du degré de concentration au chiffre d'affaires modifie cette relation.

La politique de comptabilisation des engagements de retraite : la variable degré de concentration n'apparaît pas être déterminante du choix de méthode de comptabilisation des engagements de retraite. Par ailleurs, le sens de la corrélation est opposé au sens prédit par les hypothèses. Seules les variables opportunité d'investissement et endettement déterminent le choix de la méthode comptable de comptabilisation des engagements de retraite. Mais le sens de la corrélation entre ce choix comptable et les opportunités d'investissement est contraire à l'hypothèse. La relation obtenue pose que les entreprises dont le ratio opportunités d'investissement est élevé choisissent la méthode permettant de réduire les résultats, c'est-à-dire la comptabilisation de provisions. Les autres variables ne sont pas déterminantes de ce choix comptable.

La politique d'amortissement du goodwill : En matière de durée d'amortissement du goodwill, trois variables déterminent le choix comptable : le degré de concentration, la répartition de l'actionnariat, les opportunités d'investissement. Néanmoins, seule la variable opportunité d'investissement présente une corrélation conforme aux hypothèses. La corrélation établie entre la durée d'amortissement du goodwill et le degré de concentration indique que les entreprises fortement concentrées choisissent des méthodes permettant d'augmenter les résultats consolidés. Ce résultat est opposé à l'hypothèse des coûts politiques.

Régression linéaire : Variable Concentration								
		constante	Conc	Actio	Opp-Inv	Dett/Bil	Capi	Taux rent
signe	attendu		-	-	+	+	-	-
Goodwill	Coeff	9,014	19,65	0,1366	26,332	-12,93	-0,5794	41,21
	t Student		*0,0464*	*0,0334*	*0,0004*	*0,3452*	*0,8063*	*0,2007*

La régression linéaire fournit des résultats similaires à ceux de la régression logistique. Le degré de concentration, l'actionnariat et les opportunités d'investissement déterminent la durée d'amortissement du goodwill.

2.2.3. Résultats des régressions prenant en compte la variable Bêta comme représentative des coûts politiques.

Régression logistique. Variable bêta								
		constante	Bêta	Actio	Opp-Inv	Dett/Bil	Capi	Taux rent
signe	attendu		-	-	+	+	-	-
Amortissement	Coeff	-0,9928	0,5088	-0,0155	4,1909	4,8484	0,1742	-3,8516
	t Student		*0,5454*	*0,3156*	*0,0273*	*0,1955*	*0,7791*	*0,6701*
Stocks	Coeff	1,4928	-0,6815	-0,0023	2,0322	-0,5031	0,0016	4,8203
	t Student		*0,4813*	*0,8976*	*0,3319*	*0,8974*	*0,9982*	*0,6003*
Retraite	Coeff	1,8030	-0,1634	-0,0117	-5,5695	8,6363	-0,8901	2,7021
	t Student		*0,8430*	*0,4564*	*0,0088*	*0,0122*	*0,1935*	*0,7320*
Goodwill	Coeff	-3,4606	-0,0488	0,0233	5,1846	-4,1967	0,3136	5,5889
	t Student		*0,9493*	*0,10*	*0,0055*	*0,1777*	*0,5664*	*0,4319*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	17,679	0,0071	73,49%
Stocks	1,692	0,9457	85,54%
Retraite	14	0,0296	73,49%
Goodwill	13,745	0,0326	65,85%

La politique d'amortissement des immobilisations : Seule la variable opportunité d'investissement apparaît déterminante du choix comptable en matière d'amortissement des immobilisations. Le sens de la corrélation est conforme à l'hypothèse posée par la théorie. Les autres variables n'apparaissent pas déterminer les choix comptables opérés en la matière. La variable Bêta représentative du risque spécifique de la firme n'est pas corrélée de façon significative au choix comptable. De plus, le sens de la corrélation obtenue est contraire à l'hypothèse selon laquelle les entreprises dont le risque spécifique est important choisissent des méthodes conduisant à la réduction des résultats.

La politique d'enregistrement des stocks : en matière d'enregistrement des stocks aucune variable n'est significative. Ce choix comptable n'apparaît déterminé par aucune des variables retenues. Le risque spécifique présente une corrélation avec le choix de la méthode d'enregistrement des stocks conforme à l'hypothèse posée par la théorie. Plus le risque spécifique de la firme est important plus celle-ci choisira la méthode d'enregistrement des stocks lui permettant d'augmenter ses résultats consolidés publiés.

La politique de comptabilisation des engagements de retraite : deux variables, les opportunités d'investissement et l'endettement déterminent le choix de comptabilisation des engagements de retraite. L'hypothèse d'endettement est validée, les entreprises fortement endettées préfèrent les méthodes permettant d'augmenter les résultats c'est-à-dire la comptabilisation hors bilan. Par contre, en matière d'opportunité d'investissement l'hypothèse théorique n'est pas validée. Les résultats indiquent que les entreprises dont le ratio représentatif des opportunités d'investissement est élevé préfèrent les méthodes réduisant les résultats. Les autres variables ne sont pas significatives et ne déterminent donc pas les choix comptables en matière de comptabilisation des engagements de retraite. La variable représentative du risque spécifique de la firme, le Bêta, n'est pas déterminante du choix comptable. Néanmoins, la corrélation est conforme à l'hypothèse selon laquelle les entreprises dont le risque spécifique est élevé préfèrent les méthodes permettant de réduire les résultats comptables consolidés publiés.

La politique d'amortissement du goodwill : la durée d'amortissement du goodwill est déterminée par la répartition de l'actionnariat et les opportunités d'investissement.

En matière d'opportunité d'investissement, la corrélation significative est conforme à l'hypothèse théorique. Par contre, la relation établie entre la durée d'amortissement et la répartition de l'actionnariat est contraire à l'hypothèse théorique. Les autres variables ne sont pas déterminantes de la durée d'amortissement retenue.

Régression linéaire : Variable Bêta								
		constante	Bêta	Actio	Opp-Inv	Dett/Bil	Capi	Taux rent
signe	attendu		-	-	+	+	-	-
Goodwill	Coeff	13,009	-1,165	0,1134	25,90	-13,24	-0,2256	27
	t Student		*0,7428*	*0,0817*	*0,0009*	*0,3466*	*0,9261*	*0,4035*

Les résultats de la régression linéaire sont identiques à ceux de la régression logistique. Les opportunités d'investissement et la répartition de l'actionnariat sont les seules variables déterminantes de la durée d'amortissement du goodwill. Seules les opportunités d'investissement présentent des corrélations conformes à l'hypothèse théorique.

Ce deuxième modèle nous a permis d'intégrer la variable opportunité d'investissement. Cette variable a un potentiel explicatif des choix comptables important.

En matière d'amortissement : l'hypothèse des opportunités d'investissement est validée. Les entreprises dont le ratio opportunité d'investissement est élevé choisissent la méthode d'amortissement permettant d'augmenter les résultats consolidés. Ces entreprises cherchent par ce biais à améliorer leur situation financière afin de trouver de nouvelles sources de financement pour leurs investissements. Ce ratio représentant le poids des actifs immobilisé lorsque sa valeur est importante, les entreprises enregistrent des amortissements dans des proportions élevées. Le choix d'une méthode permettant de minimiser les charges d'amortissement permet d'augmenter les résultats consolidés et donc d'assainir leur situation financière. L'hypothèse théorique est validée.

D'autre part les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'endettement présentent des corrélations conformes à la théorie. Ce qui tend à confirmer l'influence de ces trois notions sur le choix de la méthode d'amortissement. Toutefois, les hypothèses ne sont pas validées.

En matière d'enregistrement des stocks aucune hypothèse n'est validée. Ce modèle ne permet pas d'expliquer de façon plus précise les choix comptables par rapport au modèle précédent. De plus, comme le premier modèle l'ensemble des corrélations sont conformes au sens établi en théorie.

En matière de comptabilisation des engagements de retraite seule l'hypothèse d'endettement est validée. Les entreprises fortement endettées améliorent leur situation financière par le choix de la méthode de comptabilisation des engagements de retraite permettant d'augmenter les résultats consolidés.

En matière d'amortissement du Goodwill l'hypothèse des opportunités d'investissement est validée lorsque l'on mesure les coûts politiques par le risque spécifique de la firme. Par ailleurs, l'hypothèse du risque spécifique présente une corrélation conforme à la théorie. Ces deux variables agissent simultanément sur le choix de la durée d'amortissement du Goodwill.

L'hypothèse des opportunités d'investissement est validée en matière d'amortissement des immobilisations et d'amortissement du Goodwill. Les opportunités d'investissement étant mesurées par un ratio de poids des immobilisations dans le bilan, il est logique que les entreprises pour lesquelles ce ratio est élevé cherchent à augmenter leur résultat consolidé par le biais des amortissements (des immobilisations et du Goodwill).

3.3. Le troisième modèle.

	Actio	Export	Rentb	Dett/Bil	Opp-Inv
Actio	1				
Export	-0,047	1			
Rentb	0,2130	-0,1141	1		
Dett/Bil	-0,0361	0,3387	-0,726	1	
Opp-Inv	-0,1759	0,1683	-0,3976	0,2982	1

Le tableau des corrélations entre les variables retenues pour cette nouvelle régression, présenté ci-dessus, nous permet de constater que les variables indépendantes ne sont pas corrélées les unes avec les autres. Nous pouvons donc légitimement toutes les retenir.

Régression logistique.							
		constante	Actio	Export	Rentb	Dett/Bil	Opp-Inv
signe	attendu		-	+	-	+	+
Amortissement	Coeff	-2,4891	-0,0138	0,0359	59,5543	2,8665	5,1441
	t Student	*0,0907*	*0,4163*	*0,0068*	*0,8219*	*0,4692*	*0,0221*
Stocks	Coeff	1,4922	0,0013	0,0062	-181,175	-1,7479	1,0707
	t Student		*0,9412*	*0,6711*	*0,4981*	*0,6535*	*0,6299*
Retraite	Coeff	1,8925	-0,0163	-0,0243	105,0513	9,9358	-5,6793
	t Student		*0,3044*	*0,0645*	*0,6522*	*0,0074*	*0,0088*
Goodwill	Coeff	-3,9611	0,0297	0,0247	-109,537	-6,8046	5,0353
	t Student		*0,0502*	*0,0334*	*0,6308*	*0,0385*	*0,0099*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	25,471	0,0001	79,52%
Stocks	1,414	0,9227	85,54%
Engagements de retraite	15,964	0,0069	71,08%
Goodwill	17,734	0,0033	67,07%

La politique d'amortissement des immobilisations : En matière de politique d'amortissement des immobilisations deux variables sont déterminantes des choix comptables. Il s'agit du taux d'exportation et du niveau des opportunités d'investissement de la firme. La corrélation entre le taux d'opportunité des investissements est conforme à l'hypothèse de la théorie politico-contractuelle. Sa significativité statistique est de 2,21%. La variable de niveau d'exportation est corrélée de façon significative à 0,68%, son sens est celui de l'hypothèse. Les entreprises les plus exportatrices choisissent la méthode d'amortissement permettant de publier les résultats comptables les plus importants.

Les autres variables ne sont pas déterminantes des choix comptables opérés en matière d'amortissement des immobilisations. Néanmoins, les corrélations des variables d'actionnariat et de niveau d'endettement sont conformes aux sens posés par les hypothèses. Par contre la relation entre la rentabilité boursière et le choix de technique d'amortissement est contraire à l'hypothèse d'endettement.

La politique d'enregistrement des stocks : Aucune des variables retenues n'apparaît être déterminante des choix comptables opérés en matière d'enregistrement des stocks. Néanmoins, les variables rentabilité boursière, niveau d'exportation et opportunité d'investissement présentent des corrélations avec les choix comptables conformes aux hypothèses. Sans toutefois être significative. Par contre, les variables représentatives du niveau d'endettement et de l'actionnariat présentent des corrélations avec les choix comptables opposés à ceux posés par les hypothèses.

La politique de comptabilisation des engagements de retraite : En matière de comptabilisation des engagements de retraite trois variables apparaissent comme déterminantes des choix comptables opérés. Il s'agit des variables d'exportation, de niveau d'endettement, d'opportunité d'investissement. Ces trois variables sont corrélées de façon significative à des seuils respectifs de 6,45%, 0,74% et 0,88%. La relation entre le choix comptable et le niveau d'endettement de la firme est conforme à l'hypothèse d'endettement selon laquelle les entreprises fortement endettées choisissent la méthode d'engagement hors bilan afin d'augmenter les résultats comptables publiés. Le niveau des opportunités d'investissement est positivement corrélé avec le choix comptable, plus le ratio représentatif de ce niveau est important, plus les entreprises choisissent la méthode d'engagement hors bilan afin d'augmenter les résultats publiés. La corrélation entre le choix comptable et le niveau d'endettement présente une relation opposée à

celle posée par l'hypothèse. Les entreprises exportant massivement choisissent en matière de comptabilisation des engagements de retraite la méthode de constatation de provisions afin de réduire les résultats consolidés publiés.

Les autres variables ne sont pas significativement déterminantes des choix opérés. Néanmoins, l'actionnariat présente une corrélation correspondante à l'hypothèse selon laquelle les entreprises managériales choisissent des méthodes conduisant à une réduction des résultats consolidés.

La politique d'amortissement du goodwill : La durée d'amortissement du Goodwill est déterminée par quatre variables. Il s'agit de l'actionnariat, du niveau des exportations, du niveau d'endettement et des opportunités d'investissement. Les variables opportunité d'investissement et taux d'exportation présentent une corrélation conforme à l'hypothèse de la théorie (à 0,99%). Les entreprises dont les ratios représentatifs des opportunités d'investissement et du niveau des exportations sont élevés choisissent une durée d'amortissement du goodwill longue afin d'augmenter les résultats consolidés publiés. Les corrélations des variables d'actionnariat et de niveau d'endettement bien que significatives respectivement à 5,02% et 3,85% sont opposées au signe attendu par les hypothèses.

Régression linéaire pour l'amortissement du Goodwill							
		constante	Actio	Export	Rentb	Dett/Bil	Opp-Inv
signe	attendu		-	+	-	+	+
Goodwill	Coeff	11,3679	0,1286	0,11665	-1016,798	-25,728	21,144
	t Student		*0,0399*	*0,0221*	*0,3133*	*0,0568*	*0,0053*

La régression linéaire, tout comme la régression logistique, met en exergue quatre variables déterminantes du choix de la durée d'amortissement du goodwill. Il s'agit des variables représentatives de la structure actionnariale, du niveau d'exportation, de l'endettement de la firme, des opportunités d'investissement. Les variables exportation et opportunité d'investissement présentent des corrélations conformes aux hypothèses posées par la théorie. Les entreprises fortement exportatrices choisissent une durée longue d'amortissement du goodwill afin d'augmenter les résultats consolidés publiés. Il en est de même des entreprises dont le ratio opportunité d'investissement est élevé. Par contre, les variables d'actionnariat et d'endettement présentent des corrélations oppo-

sées au sens posé par les hypothèses de la théorie. La variable rentabilité boursière n'est, quant à elle, pas déterminante du choix de la durée d'amortissement du goodwill.

Pour conclure, nous avons réalisé un dernier test. Nous avons intégré dans la régression réalisée précédemment le risque spécifique de la firme afin de déterminer si ce facteur influençait l'ensemble des déterminants des choix comptables.

En premier lieu, nous avons effectué un test de multicollinéarité des variables retenues.

	Actio	Export	Rentb	Dett/Bil	Opp-Inv	Bêta
Actio	1					
Export	-0,047	1				
Rentb	0,2130	-0,1141	1			
Dett/Bil	-0,0361	0,3387	-0,726	1		
Opp-Inv	-0,1759	0,1683	-0,3976	0,2982	1	
Bêta	-0,1560	0,2412	0,0711	0,1838	0,3371	1

Le tableau des corrélations entre les variables retenues pour cette nouvelle régression, présenté ci-dessus, nous permet de constater que les variables indépendantes ne sont pas corrélées les unes avec les autres. Nous pouvons donc légitimement toutes les retenir.

Les différentes équations sont présentées dans le tableau suivant.

Régression logistique.								
		constante	Actio	Export	Rentb	Dett/Bil	Opp-Inv	Bêta
signe	attendu		-	+	-	+	+	-
Amortissement	Coeff	-2,5044	-0,0133	0,0354	44,3361	2,8323	5,0113	0,1524
	t Student		*0,4374*	*0,0089*	*0,8738*	*0,4740*	*0,0351*	*0,8676*
Stocks	Coeff	1,6280	-0,0006	0,0082	-109,608	-1,6584	1,6034	-0,7096
	t Student		*0,9748*	*0,5853*	*0,7019*	*0,6749*	*0,5059*	*0,4954*
Retraite	Coeff	1,9327	-0,0171	-0,0237	128,8801	9,9551	-5,4737	-0,2410
	t Student		*0,2899*	*0,0748*	*0,6036*	*0,0071*	*0,0162*	*0,7827*
Goodwill	Coeff	-3,9202	0,0291	0,0252	-100,251	-6,7889	5,1676	-0,1608
	t Student		*0,0602*	*0,0336*	*0,6677*	*0,0388*	*0,0129*	*0,8483*

	Chi 2	S. sign	% préd.
Amortissement	25,499	0,0003	78,31%
Stocks	1,879	0,9304	85,54%
Engagements de retraite	16,040	0,0135	72,29%
Goodwill	17,770	0,0068	68,29%

Lorsque nous intégrons le risque spécifique de la firme les résultats présentés précédemment ne sont pas réellement modifiés. La variable de risque spécifique (Bêta) n'apparaît pas comme étant significative en matière de détermination des choix comptables. Néanmoins en matière d'enregistrement des stocks, de comptabilisation des engagements de retraite, de durée d'amortissement du Goodwill, les corrélations sont conformes à l'hypothèse de la théorie selon laquelle les entreprises dont le risque spécifique est important choisissent les méthodes comptables permettant de réduire les résultats consolidés publiés. En matière de politique d'amortissement des immobilisations, la relation (bien que non significative) est contraire à l'hypothèse. La variable du taux d'exportation est corrélée significativement et selon le sens des hypothèses avec le choix de la méthode d'amortissement des immobilisations et du goodwill. Les entreprises qui exportent beaucoup choisissent la méthode d'amortissement linéaire et amortissent leur goodwill sur une longue période afin d'augmenter les résultats comptables publiés. La relation entre le ratio d'exportation et la comptabilisation des engagements de retraite est contraire au sens attendu par les hypothèses. Aucune relation significative n'apparaît entre l'exportation et la comptabilisation des stocks.

Régression linéaire : amortissement du goodwill								
		constante	Actio	Export	Rentb	Dett/Bil	Opp-Inv	Bêta
signe	attendu		-	+	-	+	+	-
Goodwill	Coeff	11,7735	0,1230	0,1228	-847,492	-25,5835	22,812	-2,1191
	t Student		*0,0527*	*0,0190*	*0,4202*	*0,0593*	*0,0051*	*0,5546*

La régression linéaire sur la durée d'amortissement du goodwill présente, comme la régression logistique, quatre variables déterminantes. Les variables exportation et oppor-

tunité d'investissement présentent des corrélations conformes aux hypothèses théoriques. Par contre, ce choix comptable est déterminée de façon significative par la structure actionnariale et l'endettement. Toutefois, ces deux variables présentent des corrélations opposées au sens des hypothèses. La rentabilité boursière n'est, quant à elle, pas déterminante du choix de la durée d'amortissement du goodwill.

Ce troisième modèle nous a permis d'introduire le niveau d'exportation des entreprises de l'échantillon comme facteur explicatif des choix comptables. Cette variable n'avait jusqu'alors jamais été testée. Elle apparaît déterminante du choix de la méthode d'amortissement et de la durée d'amortissement du Goodwill. Pour ces deux choix comptables, les entreprises dont le taux d'exportation est élevé choisissent la méthode permettant d'augmenter les résultats consolidés (respectivement l'amortissement linéaire et une durée d'amortissement supérieure à 25 ans). Par ailleurs, le sens de la corrélation est conforme à la théorie en matière d'enregistrement des stocks.

En matière d'engagement de retraite l'hypothèse d'endettement est validée. Une nouvelle fois les entreprises fortement endettées choisissent la méthode de comptabilisation des engagements de retraite permettant d'augmenter les résultats consolidés.

Concernant la méthode d'enregistrement des stocks aucune hypothèse n'est validée.

3.4. Récapitulatif des corrélations.

L'ensemble des corrélations conformes aux hypothèses sont présentées dans les tableaux suivants ainsi que les corrélations conformes à celles posées en hypothèses et cela pour chacun des modèles construits :

L équation théorique de notre modèle prenait la forme suivante :

$$Y_i = \alpha + \alpha 1 Ta + \alpha 2 Dir + \alpha 3 Capi + \alpha 4 Bêta + \alpha 5 Conc + \alpha 6 Endt + \alpha 7 Ext + \alpha 8 OppInvt + \alpha 9 \text{Re } ntb + \xi$$

$Y_1 = 1$ si le choix conduità augmenter les résultats

$Y_1 = 0$ si le choix conduit à diminuer les résultats

La signification des variables étant la suivante :

Taille de l'entreprise : **Ta**

Type de direction : **Dir**

Degré capitalistique de l'entreprise: **Capi**

Degré de risque : **Bêta**

Niveau de concurrence : **Conc**

Ouverture de l'entreprise sur l'extérieur : **Ext**

Opportunités d'investissement : **Opp-Invt**

Nous allons présenter de façon synthétique l'ensemble des résultats obtenus pour chacune des équations réalisées.

Le premier modèle.

Nous avons réalisé un premier modèle qui excluait la rentabilité boursière. Le test de multicollinéarité a mis en évidence une corrélation entre les variables chiffre d'affaires, bilan, concentration, et risque spécifique. C'est pourquoi, nous avons décidé d'intégrer chacune de ces variables indépendamment les unes des autres afin de ne pas réduire le pouvoir explicatif de notre modèle.

La première équation établie pour notre premier modèle comporte les variables suivantes :

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\,CA + \alpha 2\,Dir + \alpha 3\,Capi + \alpha 4\,Endt + \alpha 5\,Tauxrent + \xi$$

$Y_1 = 1$ si le choix conduità augmenter les résultats

$Y_1 = 0$ si le choix conduit à diminuer les résultats

Les résultats de cette première équation sont synthétisés dans le tableau suivant :

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure actionnariale	Hypothèse de l'intensité capitalistique	Hypothèse de l'endettement
Amortissement	SC/NV (rent)	SC/NV		SC/Validée
Stocks	SC/NV (ca)	SC/NV	SC/NV	
Retraite			SC/NV	SC/Validée
GW				

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : Seule l'hypothèse de l'endettement est validée. Par contre, les hypothèses des coûts politiques et de la structure actionnariale présentent des corrélations conformes à celles posées en théorie.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse de la théorie positive de la comptabilité n'est validée. Toutefois, l'hypothèse des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'intensité capitalistique présentent des corrélations conformes aux hypothèses théoriques.

En matière d'engagement de retraite : L'hypothèse de l'endettement est validée. L'hypothèse de l'intensité capitalistique présente une corrélation conforme à l'hypothèse théorique.

En matière d'amortissement du Goodwill : Les hypothèses ne sont pas validées. Aucune corrélation n'est conforme à la théorie.

La deuxième équation issue de ce premier modèle substitue la variable bilan à la variable chiffre d'affaires.

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\, Bilan + \alpha 2\, Dir + \alpha 3\, Capi + \alpha 4\, Endt + \alpha 5\, Tauxrent + \xi$$

$Y_1 = 1$ si le choix conduità augmenter les résultats

$Y_1 = 0$ si le choix conduit à diminuer les résultats

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure actionnariale	Hypothèse de l'intensité capitalistique	Hypothèse de l'endettement
Amortissement	SC/NV (rent)	SC/NV	SC/NV	SC/Validée
Stocks	SC/NV (bilan)	SC/NV		SC/NV
Retraite				SC/Validée
GW				

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : L'hypothèse de l'endettement est la seule qui soit validée. Néanmoins, les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'intensité capitalistique présentent des corrélations conformes aux hypothèses.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse n'est validée. Par contre, les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'endettement présentent des corrélations conformes à celles posées par les hypothèses.

En matière d'engagement de retraite : Seule l'hypothèse de l'endettement est validée.

En matière d'amortissement du Goodwill : Aucune hypothèse n'est validée. De plus, aucune corrélation n'est conforme aux sens posés par les hypothèses.

La troisième équation de ce premier modèle permet de prendre en compte le degré de concentration comme variable représentative des coûts politiques.

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\, Conc + \alpha 2\, Dir + \alpha 3\, Capi + \alpha 4\, Endt + \alpha 5\, Tauxrent + \xi$$

$Y_1 = 1$ si le choix conduità augmenter les résultats

$Y_1 = 0$ si le choix conduit à diminuer les résultats

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure actionnariale	Hypothèse de l'intensité capitalistique	Hypothèse de l'endettement
Amortissement	SC/NS (rent)	SC/NV	SC/NV	SC/Validée
Stocks	SC/NV (conc)	SC/NV	SC/NV	SC/NV
Retraite				SC/Validée
GW			SC/NV	

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : L'hypothèse de l'endettement est la seule qui soit validée. Les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale, de l'intensité capitalistique ont des corrélations conformes à la théorie.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse n'est validée. Toutefois, l'ensemble des corrélations étudiées sont conformes aux corrélations théoriques.

En matière d'engagement de retraite : Seule l'hypothèse de l'endettement est validée.

En matière d'amortissement du Goodwill : Aucune hypothèse n'est validée. L'hypothèse de l'intensité capitalistique est la seule qui présente une corrélation conforme au sens posé par les hypothèses.

La troisième équation de ce premier modèle prend en compte le risque spécifique de la firme.

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\, Bêta + \alpha 2\, Dir + \alpha 3\, Capi + \alpha 4\, Endt + \alpha 5\, Tauxrent + \xi$$

$Y_1 = 1$ si le choix conduità augmenter les résultats

$Y_1 = 0$ si le choix conduit à diminuer les résultats

Les résultats de cette équation sont présentés ci-dessous :

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure actionnariale	Hypothèse de l'intensité capitalistique	Hypothèse de l'endettement
Amortissement	SC/NV (rent)	SC/NV		SC/Validée
Stocks	SC/NV (Bêta)	SC/NV		SC/NV
Retraite	SC/NV (Bêta)	SC/NV	SC/NV	SC/Validée
GW				

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : Seule l'hypothèse de l'endettement est validée. Les hypothèses des coûts politiques et de la structure actionnariale ont des corrélations similaires à celles posées en théorie.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse n'est validée. Néanmoins, les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'endettement présentent des corrélations conformes aux hypothèses théoriques.

En matière d'engagement de retraite : Seule l'hypothèse d'endettement est validée. Les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'intensité capitalistique présentent des corrélations conformes aux corrélations théoriques.

En matière d'amortissement du Goodwill : Aucune hypothèse n'est validée. Aucune corrélation n'est conforme aux corrélations théoriques.

Globalement ce premier modèle pose pour chacun des choix comptables les déterminants suivants.

En matière d'amortissement des immobilisations seule l'hypothèse d'endettement est validée. Les entreprises fortement endettées choisissent la méthode d'amortissement des immobilisations permettant d'augmenter les résultats consolidés publiés (le linéaire). De plus les variables représentatives des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'intensité capitalistique présentent des corrélations conformes aux hypothèses théoriques.

Le choix de la technique d'amortissement des immobilisations présente un potentiel important en matière de gestion du résultat consolidé. Ce potentiel semble être utilisé par les firmes les plus endettées pour contourner les clauses limitatives des contrats d'endettement. Les corrélations conformes à la théorie en matière de coûts politiques, de structure actionnariale et d'intensité capitalistique sont des indicateurs quant aux déterminants « secondaires » du choix de la technique d'amortissement.

En matière d'enregistrement des stocks aucune hypothèse n'est validée. Toutefois, l'ensemble des variables représentatives des coûts politiques et de la structure actionnariale présentent des corrélations conformes à la théorie. Ce choix comptable n'apparaît pas comme pouvant directement intervenir dans la gestion des résultats consolidés.

En matière de comptabilisation des engagements de retraite l'hypothèse de l'endettement est validée. Les entreprises les plus endettées choisissent la méthode de comptabilisation des engagements de retraite permettant d'augmenter le résultat consolidé (hors-bilan). Par ailleurs, les variables Bêta, structure actionnariale présentent des corrélations conformes à la théorie.

Le choix de la méthode de comptabilisation des engagements de retraite apparaît comme permettant de contourner les clauses limitatives des contrats d'endettement.

En matière d'amortissement du Goodwill aucune hypothèse de la théorie positive de la comptabilité n'est validée. Toutefois, le degré de concentration présente une corrélation conforme à la théorie. Plus le degré de concentration est important, plus la durée d'amortissement du Goodwill est courte afin de réduire le résultat consolidé. Cette relation démontre l'importance accordée aux actions communautaires en matière de régulation des opérations de concentration. Le goodwill représentant le sur-prix payé lors de l'acquisition d'une société, les entreprises l'amortissent sur une durée réduite afin de réduire les résultats consolidés publiés et d'éliminer rapidement cet élément de leur bilan.

Le deuxième modèle.

Le deuxième modèle théorique incorporera la variable opportunité d'investissement. Sa composition est la suivante :

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\,CA + \alpha 2\,Dir + \alpha 3\,Capi + \alpha 4\,Bêta + \alpha 5\,Conc + \alpha 6\,Endt + \alpha 7\,Tauxrent + \alpha 8\,OppInvest + \xi$$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

Les tests de multicollinéarité ont mis en évidence une corrélation entre le chiffre d'affaires, le degré de concentration, le risque spécifique. Nous intégrerons donc successivement chacune de ces variables.

La première équation de notre second modèle sera donc la suivante :

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\,CA + \alpha 2\,Dir + \alpha 3\,Capi + \alpha 4\,Endt + \alpha 5\,Tauxrent + \alpha 6\,OppInvest + \xi$$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

Les résultats de cette équation sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure actionnariale	Hypothèse de l'opportunité d'investissement	Hypothèse de l'intensité capitalistique	Hypothèse de l'endettement
Amortissement	SC/NV (ca)	SC/NV	SC/Validée		SC/NV
Stocks	SC/NV (ca)	SC/NV	SC/NV	SC/NV	SC/NV
Retraite		SC/NV		SC/NV	SC/Validée
GW	SC/NV (ca)		SC/NV		

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : Seule l'hypothèse des opportunités d'investissement est validée. Toutefois les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'endettement présentent des corrélations dont le sens est conforme aux hypothèses sans toutefois être statistiquement valide.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèses n'est validée. Toutefois, toutes les hypothèses présentent des corrélations conformes au sens établi en théorie.

En matière d'engagement de retraite : Seule l'hypothèse de l'endettement est validée. Les hypothèses de la structure actionnariale et de l'intensité capitalistique, bien que non validées, présentent des corrélations conformes aux hypothèses.

En matière d'amortissement du Goodwill : Aucune des hypothèses posées en théorie n'est validée. Néanmoins, les hypothèses des coûts politiques et des opportunités d'investissement présentent des corrélations conformes aux hypothèses.

La seconde équation de ce deuxième modèle conduit à substituer la variable chiffre d'affaires par la variable degré de concentration.

$Y_i = \alpha + \alpha 1 Conc + \alpha 2 Dir + \alpha 3 Capi + \alpha 4 Endt + \alpha 5 Tauxrent + \alpha 6 OppInvest + \xi$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

Les résultats obtenus sont ceux-ci :

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure actionnariale	Hypothèse de l'opportunité d'investissement	Hypothèse de l'intensité capitalistique	Hypothèse de l'endettement
Amortissement	SC/NV (rent)	SC/NV	SC/Validée		SC/NV
Stocks	SC/NV (conc)	SC/NV	SC/NV	SC/NV	
Retraite	SC/NV (conc)	SC/NV		SC/NV	SC/Validée
GW			SC/NV		

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : l'hypothèse des opportunités d'investissement est la seule qui soit validée. Les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'endettement ont des corrélations conformes à celles identifiées en théorie.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse n'est validée. Toutefois, les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale, des opportunités d'investissement et de l'intensité capitalistique présentent des corrélations conformes à celles posées en théorie.

En matière d'engagement de retraite : Seule l'hypothèse de l'endettement est validée. Les corrélations des hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'intensité capitalistique sont conformes à la théorie.

En matière d'amortissement du Goodwill : Aucune hypothèse n'est validée. Toutefois, l'hypothèse des opportunités d'investissement présente une corrélation conforme à celle posée en théorie.

La troisième équation permet de prendre en compte le degré de risque spécifique de la firme :

$$Y_i = \alpha + \alpha 1\, Bêta + \alpha 2\, Dir + \alpha 3\, Capi + \alpha 4\, Endt + \alpha 5\, Tauxrent + \alpha 6\, OppInvest + \xi$$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure actionnariale	Hypothèse de l'opportunité d'investissement	Hypothèse de l'intensité capitalistique	Hypothèse de l'endettement
Amortissement	SC/NV (rent)	SC/NV	SC/Validée		SC/NV
Stocks	SC/NV (Bêta)	SC/NV	SC/NV		
Retraite	SC/NV (Bêta)	SC/NV		SC/NV	SC/Validée
GW	SC/NV (Bêta)		SC/Validée		

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : Seule l'hypothèse des opportunités d'investissement est validée. Les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'endettement présentent des corrélations conformes à la théorie.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse n'est validée. Les corrélations des hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et des opportunités d'investissement sont conformes à la théorie.

En matière d'engagement de retraite : L'hypothèse de l'endettement est validée. Les hypothèses des coûts politiques, de la structure actionnariale et de l'intensité capitalistique présentent des corrélations conformes aux hypothèses.

En matière d'amortissement du Goodwill : L'hypothèse des opportunités d'investissement est validée. Par ailleurs, l'hypothèse des coûts politiques présente une corrélation conforme à celle posée en théorie.

Globalement les équations du deuxième modèle permettent d'identifier les relations suivantes.

En matière d'amortissement des immobilisations l'hypothèse des opportunités d'investissement est validée. Cette relation indique que plus les entreprises possèdent d'actifs immobilisés, plus elles utilisent les amortissements pour augmenter les résultats consolidés. L'intégration de cette variable vient limiter la significativité de la variable

endettement (dont la corrélation reste conforme à l'hypothèse théorique). La structure actionnariale, l'endettement et les coûts politiques présentent des corrélations conformes aux hypothèses théoriques.

Le choix de la méthode d'amortissement des immobilisations apparaît comme une méthode permettant de moduler les résultats consolidés.

En matière d'enregistrement des stocks aucune des hypothèses n'est validée. Toutefois l'ensemble des variables présentent des corrélations conformes aux hypothèses théoriques.

En matière de comptabilisation des engagements de retraite l'hypothèse de l'endettement est validée. Les entreprises fortement endettées utilisent la méthode de comptabilisation des engagements de retraite permettant d'augmenter les résultats consolidés. Les variables de structure actionnariale et d'intensité capitalistique présentent des corrélations conformes à la théorie. Toutefois, ces corrélations ne sont pas significatives.

En matière d'amortissement du Goodwill l'hypothèse des opportunités d'investissement est validée. Les entreprises dont la part des actifs immobilisés est importante choisissent une durée d'amortissement des immobilisations longue afin d'augmenter les résultats consolidés.

Le troisième modèle.

Le troisième modèle a consisté à reprendre les variables qui nous sont apparues les plus significatives. D'autre part, nous avons intégré la variable degré d'exportation.

$Y_i = \alpha + \alpha 1\, Dir + \alpha 2\, Ext + \alpha 3\, \mathrm{Re}\, ntb + \alpha 4\, Endt + \alpha 5\, OppInvest + \xi$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure action-nariale	Hypothèse de l'exportation	Hypothèse de l'endettement	Hypothèse de l'opportunité d'investissement
Amortissement		SC/NV	SC/Validée	SC/NV	SC/Validée
Stocks	SC/NV (rent b)		SC/NV		
Retraite		SC/NV		SC/Validée	
GW	SC/NV (rent b)		SC/Validée		SC/Validée

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : Les hypothèses d'exportation et d'opportunités d'investissement sont validées. Les hypothèses de la structure actionnariale et de l'endettement présentent des corrélations conformes à la théorie.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse n'est validée. Toutefois, l'hypothèse des coûts politiques et de l'exportation ont des corrélations conformes aux hypothèses théoriques.

En matière d'engagement de retraite : L'hypothèse de l'endettement est validée. L'hypothèse de la structure actionnariale présente une corrélation conforme à la théorie.

En matière d'amortissement du Goodwill : Les hypothèses d'exportation et d'opportunités d'investissement sont validées. L'hypothèse des coûts politiques présente une corrélation conforme à la théorie.

Nous avons également, à partir de ce troisième modèle, intégré le degré de risque spécifique de la firme. L'équation se présente sous la forme suivante :

$Y_i = \alpha + \alpha 1\, Dir + \alpha 2\, Ext + \alpha 3\, \mathrm{Re}\, ntb + \alpha 4\, Endt + \alpha 5\, OppInvest + \alpha 6\, Bêta + \xi$

Y_0 = si le choix conduit à augmenter les résultats

Y_1 = si le choix conduit à diminuer les résultats

Les résultats obtenus sont ceux-ci :

	Hypothèse des coûts politiques	Hypothèse de la structure action-nariale	Hypothèse de l'endettement	Hypothèse de l'opportunité d'investissement	Hypothèse de l'exportation
Amortissement		SC/NV		SC/Validée	SC/Validée
Stocks	SC/NV (rent b)	SC/NV			
Retraite	SC/NV (bêta)	SC/NV	SC/Validée	SC/Validée	
GW	SC/NV (rent b)			SC/Validée	SC/Validée

SC : signe conforme aux hypothèses.
NV : non validée.

En matière d'amortissement : Les hypothèses d'opportunité d'investissement et d'exportation sont validées. L'hypothèse de la structure actionnariale présente une corrélation conforme à la théorie.

En matière d'enregistrement des stocks : Aucune hypothèse n'est validée. Les hypothèses de la structure actionnariale et des coûts politiques ont des corrélations conformes à la théorie.

En matière d'engagement de retraite : Les hypothèses d'endettement et d'opportunité d'investissement sont validées. Les hypothèses de la structure actionnariale et des coûts politiques ont des corrélations conformes à la théorie.

En matière d'amortissement du Goodwill : Les hypothèses d'opportunité d'investissement et d'exportation sont validées. L'hypothèse des coûts politiques présente une corrélation conforme à celle posée en théorie.

Ce troisième modèle permet de poser les relations suivantes entre les choix comptables et les variables déterminantes retenues.

En matière d'amortissement des immobilisations les hypothèses d'exportation et d'opportunité d'investissement sont validées. Plus les entreprises exportent et plus elles possèdent d'actifs immobilisés, plus elles tendent à augmenter les résultats consolidés au travers du choix de la méthode d'amortissement des immobilisations.

Les variables d'endettement et de structure actionnariale présentent des corrélations conformes à la théorie.

En matière d'enregistrement des stocks aucune hypothèse de la théorie positive de la comptabilité n'est validée. Toutefois, les variables représentatives des coûts politiques, de la structure actionnariale et du niveau des exportations présentent des corrélations conformes à la théorie.

En matière de comptabilisation des engagements de retraite l'hypothèse de l'endettement et l'hypothèse des coûts politiques sont validées.

En matière d'amortissement du Goodwill les hypothèses relatives au niveau d'exportation et aux opportunités d'investissement sont validées.

Cette analyse positive, au travers des différentes équations, permet de montrer qu'il ne semble pas y avoir de facteur explicatif fondamental à l'adoption d'une technique particulière d'enregistrement des stocks. Les hypothèses de la théorie positive de la comptabilité ne sont pas vérifiées. Par contre, pour les autres choix comptables (amortissement des immobilisations, comptabilisation des engagements de retraite, durée d'amortissement du Goodwill) nous pouvons déterminer des facteurs explicatifs. Les trois hypothèses qui apparaissent déterminantes de ces choix comptables sont l'endettement de la firme, ses opportunités d'investissement et son niveau d'exportation.

Les entreprises font donc varier leurs résultats consolidés par l'intermédiaire de ces trois techniques comptables. La durée d'amortissement des immobilisations apparaît comme la technique la plus utilisée. L'importance des charges d'amortissement des immobilisations permet au travers du choix d'une technique d'amortissement adéquate de présenter un résultat consolidé conformes aux intérêts des dirigeants. Cette technique semble très utilisée par les entreprises fortement endettées. Il semble y avoir une relation entre niveau d'endettement, niveau des immobilisations. En effet, lorsque nous n'intégrons pas les opportunités d'investissement dans l'équation, l'endettement détermine le choix de la méthode d'amortissement permettant d'augmenter les résultats. Les entreprises fortement endettées augmenter leur résultat consolidé par le choix de la méthode d'amortissement linéaire. L'intégration des opportunités d'investissement (mesurées par le ratio Immobilisations/Total du bilan) conduit à ce que l'hypothèse de l'endettement ne soit plus significative mais reste corrélée conformément à la théorie. Il y aurait donc une relation entre l'investissement qui nécessiterait de s'endetter et le choix de la technique comptable permettant d'augmenter les résultats. Cette relation vaut également pour le choix de la durée d'amortissement du Goodwill. La raison tient dans l'importance des acquisitions dans les investissements actuels. En effet, les entreprises qui investissent le plus acquièrent de nombreux concurrents. Ces acquisitions augmentent la part du Goodwill dans leur bilan. Ce poste comptable par le choix d'une

durée d'amortissement adéquate permet d'augmenter les résultats consolidés publiés. Par ailleurs, ces deux choix comptables sont déterminés par le niveau des exportations. Les entreprises les plus endettées sont celles qui investissent et qui exportent le plus et dont la stratégie comptable nécessite d'utiliser en matière d'amortissement des immobilisations et de durée d'amortissement du Goodwill des techniques permettant d'augmenter le résultat consolidé.

La comptabilisation des engagements de retraite en hors bilan permet aux entreprises les plus endettées et dont le ratio d'opportunité d'investissement est élevé d'augmenter leur résultat consolidé.

3.5. Comparaison des résultats avec ceux de Hagerman et Zmijewski (1979).

Nous allons, au travers des tableaux suivants, comparer nos résultats avec ceux de Hagerman et Zmijeski (1979). Les comparaisons seront effectuées par type de méthode comptable. Toutefois, n'ayant pas effectué une analyse du choix de la méthode de comptabilisation du crédit d'impôt mais une analyse de la durée d'amortissement du Goodwill, nous de présenterons donc dans un même tableau les résultats respectifs de ces deux analyses.

3.5.1. En matière d'amortissement.

Signes des coefficients de régression	Amortissement	
	USA	**France**
Concentration industrielle	ns	ns
Taille	Sign (5%)	ns
Rémunération	Sign (10%)	
Structure actionnariale		ns
Endettement		Sign (5%)
Exportation		Sign (1%)
Opportunités d'investissement		Sign (5%)
Bêta	Sign (5%)	ns
Intensité capitalistique	Sign (10%)	ns

Sign : significatif.
Ns : non significatif.

Dans le contexte américain, le choix de la méthode d'amortissement est déterminé par la taille de l'entreprise et par son niveau de risque spécifique. Les corrélations de ces variables au choix comptable sont conformes aux hypothèses. Les grandes entreprises et les entreprises dont le risque spécifique est élevé préfèrent la méthode d'amortissement permettant de réduire les résultats, c'est-à-dire le dégressif.

Dans le contexte français, la taille exerce une influence sur le choix de la méthode d'amortissement conforme aux hypothèses de la théorie positive. Toutefois, cette corrélation n'est pas significative.

Par contre, les variables de niveau d'exportation, d'endettement et d'opportunité d'investissement influencent le choix de la méthode comptable conformément aux hypothèses théoriques.

3.5.2. En matière d'enregistrement des stocks.

Signes des coefficients de régression	Stocks	
	USA	**France**
Concentration industrielle	Sign (10%)	ns
Taille	ns	ns
Rémunération	ns	
Structure actionnariale		ns
Endettement		ns
Exportation		ns
Opportunités d'investissement		ns
Bêta	ns	ns
Intensité capitalistique	Sign (1%)	ns

Sign : significatif.
Ns : non significatif.

Dans le cadre de notre analyse nous n'avons pu mettre en évidence aucune variable significativement déterminante du choix de la méthode d'enregistrement des stocks. En la matière, dans le cadre américain, le choix comptable est déterminé par le degré de concentration et l'intensité capitalistique de la firme. Les hypothèses relatives à ces deux variables sont donc vérifiées.

A cet égard, nous devons préciser que dans le cadre français, le degré de concentration, la structure actionnariale, l'intensité capitalistique, les opportunité d'investissement et le niveau d'exportation influencent le choix de la méthode de comptabilisation des stocks conformément aux hypothèses de la théorie positive de la comptabilité. Toutefois, aucune de ces variables n'apparaît être significative.

3.5.3. En matière de comptabilisation des engagements de retraite.

Signes des coefficients de régression	Retraite	
	USA	**France**
Concentration industrielle	ns	ns
Taille	ns	ns
Rémunération	Sign (5%)	
Structure actionnariale		ns
Endettement		Sign (1%)
Exportation		ns
Opportunités d'investissement		Sign (1%)
Bêta	ns	ns
Intensité capitalistique	ns	ns

Sign : significatif.
Ns : non significatif.

Dans le contexte américain, le choix de la méthode d'enregistrement des engagements de retraite est déterminé par l'existence d'un système d'intéressement. L'ensemble des autres variables ne sont pas déterminantes du choix effectué. Dans le contexte français, l'endettement et les opportunités d'investissement déterminent de façon significative et selon le sens des hypothèses de la théorie positive le choix de la méthode d'enregistrement des engagements de retraite.

3.5.4. En matière de crédit d'impôt et de Goodwill.

Signes des coefficients de régression	Crédit d'impôt (USA) Goodwill (France)	
	USA	**France**
Concentration industrielle	Sign (1%)	ns
Taille	Sign (5%)	ns
Rémunération	ns	
Structure actionnariale		ns
Endettement		ns
Exportation		Sign (5%)
Opportunité d'investissement		Sign (5%)
Bêta	ns	ns
Intensité capitalistique	ns	ns

Sign : significatif.
Ns : non significatif.

Les entreprises peuvent utiliser les choix comptables de façon stratégique afin de présenter des comptes consolidés conformes à leurs intérêts.

Ce comportement ne peut se concevoir que lorsque différentes techniques permettent de traiter un même problème comptable tout en ayant des conséquences opposées sur les comptes. Cette situation est le résultat de nombreuses années de débats entre les organismes normalisateurs et les professionnels de la comptabilité. En effet, comme nous l'avions rappelé au chapitre premier, les comptables ont, depuis l'apparition de la comptabilité, eu à coeur de voir se développer des techniques alternatives afin d'optimiser les comptes annuels. Parallèlement à ce développement, la recherche en comptabilité financière a, dès le début des années 60, mis sur place un programme de travail visant à analyser les effets des changements de techniques comptables sur les cours de bourse.

Parallèlement, le développement de l'actionnariat a conduit à l'émergence de la théorie de l'agence qui a mis en évidence le rôle central des conflits entre les actionnaires, les créanciers et les dirigeants quant aux choix effectués en comptabilité. La résolution des conflits entre ces différentes parties étant coûteuse et donc affectant la valeur de la firme, les dirigeants cherchent à s'affranchir des contraintes contractuelles par l'utilisation de techniques comptables adéquates. Une explication parallèle à celle des coûts d'agence est celle liée à l'existence de coûts politiques. Les coûts politiques sont les coûts subis par les firmes lorsque celles-ci affichent des taux de profit trop élevés. En effet, les organismes publics préfèrent taxer les entreprises afin de ménager les électeurs. Par ailleurs, la publication de profits trop élevés peut apparaître comme un signal attirant les concurrents potentiels.

Ces deux notions furent regroupées par un courant de recherche comptable : le courant positiviste.

Trois types de relations conduisant à des comportements comptables spécifiques ont été avancés et ont fait l'objet de vérifications empiriques.

Les études empiriques visant à valider l'influence des conflits d'intérêts entre actionnaires et créditeurs (l'hypothèse relative à l'endettement) sur les choix de procédures

comptables sont unanimes et ont établi la pertinence de l'hypothèse d'endettement quant aux choix comptables[204].

En matière de régulation des conflits entre actionnaires et dirigeants par l'adoption de plans d'intéressement (dans le contexte américain il s'agira de la distribution de stocks-options), les études empiriques n'ont pas conduit à la validation de cette hypothèse.[205]

L'hypothèse des coûts politiques, appréhendée le plus souvent au travers de la taille de l'entreprise (son chiffre d'affaires), aboutit à des résultats dichotomiques lors des essais de validation. Un premier ensemble de travaux[206] confirme les hypothèses posées par la théorie. Un second groupe de travaux conduit à des résultats contraires aux prédictions théoriques en matière de choix comptables dans le cadre de l'hypothèse des coûts politiques[207].

Il est facile de remarquer que la plupart de ces études ont été effectuées dans un contexte anglo-saxon, principalement avec des échantillons constitués d'entreprises américaines. Ces chercheurs ont développé de nombreuses études portant sur les déterminants des choix comptables dans le contexte américain. Très peu d'études se sont intéressées aux entreprises françaises. En effet, nombreux sont ceux qui pensaient que cette théorie n'était pas applicable dans le contexte français. Nous pouvons toutefois citer une analyse positive effectuée dans le contexte français. Il s'agit du travail de Saada en 1994.

L'objectif de cette thèse a donc été d'une part d'effectuer une présentation de la théorie positive de la comptabilité, d'autre part de mettre en place une analyse des déterminants des choix comptables en matière de consolidation.

L'applicabilité de la théorie positive de la comptabilité dans le contexte français a été démontrée à travers l'analyse des contrats d'endettement et des contrats d'intéressement liant respectivement les créanciers et les salariés. En effet, les créanciers et les salariés

---

204 Bowen, Noreen et Lacey 1981, Daley et Vigeland 1983, Deakin 1989, Lilien et Pastena 1982, Malmquist 1983, Skinner 1993, Zmijewski et Hagerman 1981.

205 Bowen, Noreen, Lacey 1981, Hagerman et Zmijewski 1979, Hunt 1985.

206 Watts et Zimmerman 1978, Daley et Vigeland 1983, Hagerman et Zmijewski 1979, Lilien et Pastena 1982, Malmquist 1990, Morse et Richardson 1983, Skinner 1993, Wong 1988, Zimmer 1986, Zmijewski et Hagerman 1981.

207 Dhaliwal, Salomon, Smith 1982, Deakin 1989, El gazzar, Lilien, Patena 1986, Bowen, Noreen, Lacey 1981.

contractualisent leurs relations avec les entreprises. Cette situation conduit les dirigeants à tenter de maximiser leur satisfaction au travers de l'adoption des techniques comptables les plus adéquates. Notre travail empirique a donc consisté à tenter de déceler les déterminants des choix comptables dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés.

L'analyse des déterminants des choix comptables en matière de consolidation nous a permis de dégager différentes variables intervenant dans le processus de sélection des dirigeants. En effet, les variables d'endettement, opportunités d'investissement et d'exportation apparaissent comme étant déterminantes des choix comptables opérés par les entreprises de notre échantillon conformément aux hypothèses théoriques. Ces trois variables incitent les entreprises à augmenter leur résultat consolidé au travers de la technique d'amortissement des immobilisations, de la comptabilisation des engagements de retraite et de la durée d'amortissement du Goodwill.

Conclusion.

La presse économique et financière se fait régulièrement l'écho du caractère biaisé de l'information financière publiée par les groupes. En effet, ces documents ne feraient pas état de la réelle situation des entreprises.

La préparation et l'élaboration du bilan et du compte de résultat apparaissent comme les deux documents comptables véhiculant une information non conforme à la réalité économique.

Cette situation provient de la possibilité laissée par le législateur aux dirigeants d'effectuer des choix comptables afin de répondre aux impératifs stratégiques qu'ils se sont assignés. Les choix comptables répondent d'une part directement à des impératifs comptables et financiers tels que le lissage des résultats, la signalisation, l'optimisation fiscale ou la variation positive ou négative des résultats. D'autre part, ils peuvent répondre à des impératifs économiques qui se traduisent, par exemple, par la constatation de provisions lorsqu'un groupe décide de se désengager de certaines activités.

C'est pourquoi, il nous est apparu intéressant d'analyser les déterminants des choix comptables dans le cadre de la consolidation selon l'optique de la théorie positive de la comptabilité. En effet, cette théorie explique les choix comptables par le comportement opportuniste des dirigeants et repose sur l'existence d'une contractualisation imparfaite entre ces mêmes dirigeants, leur entreprise et leurs créanciers. L'objectif essentiel de cette théorie est de démontrer que les choix comptables n'échappent pas à la logique des choix économiques et qu'ils sont induits par un objectif de maximisation d'utilité. Elle permet de comprendre la politique comptable en expliquant comment les relations contractuelles au sein de l'entreprise ainsi que les coûts politiques peuvent influencer les choix comptables. Le raisonnement économique peut être utilisé afin de déterminer pourquoi les firmes utilisent certaines techniques comptables.

Nous pouvons à nouveau évoquer les possibilités que représentent la manipulation des amortissements, des stocks, de l'écart de première consolidation, du périmètre de consolidation ou de la comptabilisation des engagements de retraite, afin de donner au résultat une image conforme au impératifs stratégiques. Ces quelques exemples permettent de poser que les méthodes comptables à la disposition des dirigeants ne sont pas sans effets et ne sont pas utilisés sans objectif précis.

Au delà du scepticisme qui plane sur les documents comptables publiés, les choix s'opèrent toujours dans le respect de la législation comptable. En effet, les choix comptables altérant le résultat ou la présentation du bilan sont effectués dans le respect des principes comptables fondamentaux.

L'analyse que nous avons menée nous a permis de présenter les opportunités que proposaient cette théorie comme cadre explicatif des choix comptables. Nous avons entrepris, préalablement à l'analyse positive elle-même, une étude des contrats liant les participants à la vie de l'entreprise. Les résultats ont confirmé la possibilité que représente le cadre contractuel français pour la mise en oeuvre d'une analyse positive. En effet, la contractualisation est effectuée par rapport aux données comptables sans pour autant en spécifier les méthodes de détermination. Les dirigeants peuvent alors maximiser leur satisfaction en utilisant les techniques comptables adéquates. Ce premier travail a permis de satisfaire l'objectif théorique que nous nous étions fixé qui était de contribuer au développement de la théorie positive de la comptabilité dans le cadre français. La mise en place d'une analyse positive ne pouvait se faire sans que nous nous attachions à démontrer l'existence d'un processus contractuel. De plus, cette situation induit que nous ne puissions traiter cette analyse que dans un cadre positiviste, ce qui permet de satisfaire à notre premier objectif méthodologique qui consistait à identifier la théorie positive de la comptabilité comme étant le seul cadre d'analyse des déterminants des choix comptables.

Ensuite, l'analyse statistique est venue confirmer l'influence respective des coûts politiques, du niveau d'endettement, des opportunités d'investissement et du niveau d'exportation sur les choix comptables effectués. Ces résultats permettent de montrer qu'il existe des éléments contingents aux choix comptables et donc d'apporter une réponse positive à notre second objectif méthodologique. Par ailleurs, ils permettent également de mieux comprendre les liens entre la structure économico-financière et les choix comptables. Ce qui satisfait à notre premier objectif théorique. En effet, le niveau d'endettement, le taux d'exportation et les opportunités d'investissement contribuent lorsqu'ils sont élevés à ce que les dirigeants choisissent des méthodes comptables permettant de réduire le résultat consolidé. Cette gestion des résultats publiés s'opèrent par la méthode d'amortissement des immobilisations, les modalités de constatation des engagements de retraite et la durée d'amortissement du Goodwill. Par contre, l'influence des coûts politiques semblent difficile à établir au travers des variables de niveau de

chiffre d'affaires ou de total du bilan, de degré de concentration. Ces variables présentent des signes conformes à la théorie sans toutefois être significatives. La multiplication des variables permettant de saisir les coûts politiques n'a pas permis d'apprécier ce phénomène. De plus, les variables d'intensité capitalistique et de risque spécifique ne permettent pas de se prononcer sur des choix comptables particuliers. Ces deux notions n'ont pas pour les dirigeants des conséquences aussi importantes que l'endettement, les opportunités d'investissement ou le niveau d'exportation de la firme. C'est pourquoi, elles n'apparaissent pas déterminantes des choix comptables.

Le premier objectif managérial a été atteint dès lors que nous nous sommes attachés à collecter les choix comptables opérés par les entreprises de l'échantillon. Par ailleurs, notre second objectif managérial consistait à contribuer, au travers de cette thèse, au processus de normalisation. Cet objectif était certainement trop ambitieux. Toutefois, deux contributions empiriques permettent d'apporter une contribution au processus de normalisation. Il s'agit du phénomène d'exclusion du périmètre de consolidation et de l'analyse positive elle-même. En matière d'exclusion du périmètre de consolidation nous avons, parallèlement à l'influence que cette notion peut avoir sur le résultat publié, montré l'importance des possibilités d'exclusion. Ces éléments devraient conduire les organismes normalisateurs à s'interroger, d'une part sur les exclusions, d'autre part sur les informations à fournir lors de l'exclusion d'une filiale.

Quant à l'analyse positive, elle permet de rendre compte des besoins des dirigeants en matière comptable en fonction de la situation économico-financière de leur entreprise. Les organismes normalisateurs devraient donc s'appuyer sur les résultats des analyses positives pour orienter leurs travaux.

Cette étude empirique des choix comptables dans le cadre de la consolidation nécessite quelques prolongements.

En effet, l'analyse du phénomène de contractualisation doit être considéré comme préliminaire à d'autres études plus systématiques. Une meilleure connaissance des pratiques contractuelles permettrait d'établir des échantillons distinctifs afin d'en évaluer les déterminants des choix comptables. Par ailleurs, un élargissement de la taille des échantillons permettrait d'améliorer la significativité des modèles. Celui-ci ne peut se faire que par la constitution de bases de données reprenant à la fois les choix comptables et les chiffres comptables.

D'autre part, une analyse ultérieure pourrait prendre en compte de nouvelles variables de substitution tels que le secteur d'appartenance, le pourcentage de syndicalisation, l'intéressement. De nouveaux choix comptables pourraient également faire l'objet d'une analyse positive. Nous pouvons à cet égard citer le périmètre de consolidation qui avait retenu notre attention mais que nous n'avons pas intégré dans notre analyse statistique.

Bibliographie.

Abdel - Khalik, A. R., and J. C. McKeown. 1978. « Understanding Accounting Changes in an Efficient Market : Evidence of Differential Reaction. » *The Accounting Review*, n° 53, October 1978, page : 851-868.

Abdel-Khalik, A. R. 1985. « The Effect of LIFO-Switching and Firm Ownership on Executives' Pay. » *Journal of Accounting Research.* vol. 23 , page : 427-447.

Abdel-Khalik, A. R. 1988. « Incentives for accruing costs and efficicency in regulated monopolies subject to ROE constraint. *Journal of Accounting Research*, n° 26, Supplement, page : 144-174.

Akerloff, G. A. 1970. « The market for « lemons » : quality uncertainty and the market mechanism. » *Quartely Journal of Economics*, Août, page : 488-500.

Al Dararayseh, M. And J. F. Brown. 1992. « Annual and Quartely Financial Data. » *The Journal of Applied Business Research*, Vol. 8, n° 2, printemps 1992, page : 20-24.

Albrecht, D. and F. Richardson. 1990. « Income Smoothing by Economics Sector. » *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 17, n° 5, page: 713-730.

Albrecht, W. S., L. L. Lookabill, and J. C. McKeown. 1977. « The Time Series Properties of Annual Earnings. » *Journal of Accounting Research*, n° 15, Autumn 1977, page: 226-244.

Alchian, A. A. 1950. « Uncertainty, Evolution and Economy Theory. » *Journal of Political Economy*, June 1950, page : 211-221.

Alchian, A. A., and H. Demsetz. 1972. « Production , Information Costs and Economics Organization. » *American Economic Review*, n° 62, December 1972, page : 777-795.

Alexander, S. S. 1961/1964. « Price Movements in Speculative Prices : Trends or Random Walk. » *Industrial Management Review.* Two Articles. May 1961, in Vol. III and May 1964, in Vol. V.

Alexander, W. et G. Downey. 1985. « Handling problem loans. » *The Bankers Handbook*, page : 657-666.

Alraramy, J. And I. Swary. 1980. « Quartely Dividend and Earnings Announcement and Stockholder's Returns. » *Journal of Finance*, n°23, September 1968, page : 589-609.

Altman, E. I. 1968. « Financial Ratios, Discriminant Analysis, and the Prediction of Corporate Bankruptcy. » *Journal of Finance*, n° 23, September 1968, page : 589-609.

Altman, E. I., R. G. Haldeman, and P. Narayanan. 1977. « Zeta Analysis : A new Model to Identify Bankruptcy Risk of Corporations. » *Journal of Banking and Finance*, n° 1, Juin 1977, page : 29-54.

Amershi, A., J. Demski and M. Wolfon. 1982. « Strategic Behavior and Regulation Research in Accounting. » *Journal of Accounting and Public Policy*, Page : 19-32.

Amit, R., J. Livnat. And P. Zarowin. 1991. « Accounting Implication of Corporate Diversification. » *Management Science*, May 1991, Vol. 37, n° 5, page : 531-545.

Andrew, V. L. 1966. « Should Parent and Captive Finance Companies be Consolidated ? » *The Journal of Accountancy*, August 1966, page : 48-56.

Antle, R et R. A. Lambert. 1988. Accountants' loss functions and induced preferences for conservatism. Dans l'ouvrage de G. A. Feltham, A. H. Amershi, et W. T. Ziemba : « Economic analysis of information and contracts : Essays in Honnor of John E. Butterworth .» Kluwer, Boston, page : 373-395.

Antle, R. 1982. « The Auditor as an Economic Agent. » *Journal of Accounting Research*, n° 20, Autumn 1982, part II, page : 503-527.

Archibald, T. R. 1967. « The Return to Straight-Line Depreciation : An analysis of A Change in accounting Method. » *Supplement to Journal of Accounting Research n° 5*, 1967, page : 164-180.

Archibald, T. R. 1972. « Stock Market Reaction to the Depreciation Switch-back. » *The Accounting Review*, n°47, January 1972, page : 22-30.

Arkhipoff, O. 1985. « Un, deux, trois, beaucoup ou comment l'imprécision vient aux comptables. » *Economies et Sociétes, série Sciences de Gestion,* Juin 1985, tome XIX, n° 6, page : 185-189.

Augustin, G. « Faut-il remplacer les documents de synthèse par des informations plus segmentées ? » *La revue du Financier.*

Babich, G. 1975. « The Application of Information Theory to Accounting Report an Appraisal. » *Abacus*, Vol. 11, n° 2, December 1975, page : 172-181.

Bailly, L et Lavoyer, JC. 1990. « Déconsolidation d'une filiale. » *Revue Française de Comptabilité,* n° 217, Novembre 1990, page : 34-35.

Bailly, L et Lavoyer, JC. 1990. « Peut-on modifier l'écart de première consolidation ? » *Revue Française de Comptabilité,* n° 211, Avril 1990, page : 44-48.

Bailly, L et Lavoyer, JC. 1992. « Impositions différées et écart de première consolidation. » *Revue Française de Comptabilité,* n° 240, Décembre 1992, page : 40-45.

Bailly, L. 1991. « Traitement des titres non cédés en consolidation. » *Revue Française de Comptabilité* n° 225, Juillet-Août 1991, page : 40-43.

Bailly, L. et Lavoyer, JC. 1991. « Mise en équivalence de sociétés contrôlées. » *Revue Française de Comptabilité*, n° 220, Février 1991, page : 28-29.

Bailly, L. et Lavoyer, JC. 1992. « Les problèmes spécifiques de la mise en équivalence dans les comptes consolidés. » (2ère partie). *Revue Française de Comptabilité* n° 236, Juillet-Août 1992, page : 28-34.

Bailly, L. et Lavoyer, JC. 1992. « Les problèmes spécifiques de la mise en équivalence dans les comptes consolidés. » (1ère partie). *Revue Française de Comptabilité*, n°235, Juin 1992, page : 22-27.

Bailly, L. et Lavoyer, JC. 1992. « Signification des intérêts minoritaires. » *Revue Française de Comptabilité* n° 230, Janvier 1992, page : 31-34.

Ball, R, and G. Foster. 1982. « Corporate Financial Reporting : A Methodological Review of Empirical research. » *Supplement to Journal of Accounting Research,* page : 161-234.

Ball, R, and P. Brown. 1968. « An Empirical Evaluation of Accounting Income Numbers. » *Journal of Accounting Research.* Autumn, Vol. 6, n° 2, page : 159-178.

Ball, R, and P. Brown. 1969. « Portfolio Theory and Accounting. » *Journal of Accounting Research*, Vol 7, Autumn 1969, page : 300-323.

Ball, R. 1972."Changes in accounting techniques and stock prices", *Supplement to Journal of Accounting Research*, Vol. 10, pp. 1-38.

Ball, R. 1980. « Discussion of Accounting for Research and Development Costs : The impact of research and Development Expenditures. » *Supplement to Journal of Accounting Research n°18*, page : 27-37.

Ball, R. and Brown, P. 1968."An empirical evaluation of accounting income numbers", *Journal of Accounting Research*, Autumn 1968, pp. 159-178.

Ball, R. J. 1978 « Anomalies in Relationship Between Securities Yields and Yield-Surrogates. » *Journal of Financial Economics*, n° 6, Juin-Septembre 1978, page : 103-126.

Ball, R. J. 1978 « Changes in Accounting Techniques and Stock Prices. » *Supplement to Vol. 10 of Journal of Accounting Researc*h, 1972, page : 1-38.

Ball, R. J. 1989. « The firm as a specialist contracting intermediary : Applications to accounting and auditing. » *Working paper,* University of Rochester.

Ball, R. J., and B. Lev, and R. Watts. 1976. « Income Variation and Balance Sheet Compositions. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 4, Spring 1976, page : 1-9.

Ball, R. J., and G. Foster. 1982. « Corporate Financial Reporting : A Methodological Review of Empirical Research. » *Supplement to Vol. 20 of Journal of Accounting Research*, June-September 1982, page : 161-234.

Ball, R. J., and R. Watts. 1982. « Some Time Series of Accounting Income. » *Journal of Finance*, Vol. 27, 1982, page : 663-682.

Bandyopadhyay, S., J. Hanna, and G. Richardson. 1994. « Capital Market Effects of U. S.-Canada G.A.A.P. Differences. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 32, N° 2, Autumn 1994, page : 262-277.

Barefield, R. M. and E. E. Comiskey. 1972 « The Smoothing Hypothesis : An Alternative Test. » *The Accounting Review* Vol. 47, April 1972, page : 291-298.

Barnea, A., J. Ronen, and S. Sadan. 1976. « Classificatory Smoothing of Income Numbers with Extraordinary Items. » *The Accounting Review*, Vol. 51, n° 1, page: 110-122.

Beaver, W. 1968. « The Information Content of Annual Earnings Announcements. » *Supplement to Vol. 4* of *Journal of Accounting Research*, page : 67-92.

Beaver, W. 1970. « The Time Series Behavior of Earnings .» *Supplement to Vol. 8 of the Journal of Accounting Research*, 1970, page : 62-99.

Beaver, W. 1973. « What Should Be the F.A.S.B.'s Objectives ? » *Journal of Accountancy*, Vol. 136, August 1973, page : 49-56.

Beaver, W. and J. Demski. 1974. « The Nature of Financial Accounting Objectives : A Summary and Synthesis. » Supplement to Vol. 12 of the Journal of Accounting Research, 1974, page : 170-187.

Beaver, W. and P. Kettler, and M. Scholes. 1970. « The Association between Market Determinated and Accounting Determined Risk Measures. » *The Accounting Review*, Vol. 45, October 1970, page : 654-682.

Beaver, W. and R. E. Dukes. 1972. « Intraperiod Tax Allocation, Earnings Expectations, and the Behavior of Security Prices. » *The Accounting Review*, Vol. 48, April 1972, page : 170-187.

Beaver, W. H., C. Eger, S. G. Ryan, et M. Wolfson. 1989. « Financial reporting, supplemental disclosures and bank share prices. » *Journal of Accounting Research*, n° 27, page : 157-178.

Beidleman, C. 1973. « Income Smoothing, the Role of Management. » *The Accounting Review*. Vol XLVIII , October 1973, page : 653-668.

Belkaoui, A. R. « Accounting Theories » Third Edition, Academic Press Limited, 1992.

Belkaoui, A., and R. Picur. 1984. « The Smoothing of Income Numbers : Some Empirical Evidence on Systematic Differences between core and Periphery Industrial Sectors. » *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 11, n° 4, page : 527-545.

Ben-Zion, U., and S. S. Shalit. 1975. « Size, Leverage and Dividend Recor as Determinants of Equity Risk. » *Journal of Finance*, Vol. 30, September 1975, page : 1015-1026.

Beneish, M. et E. Press. 1991. « Technical default and stock prices. » Working Paper, Duke University and Suny at Buffalo.

Benis, M. 1979. « The Non-Consolidated Finance Company Subsidiary. » *The Accounting Review* Vol 54, page : 808-814.

Benston, G. 1967. « Published Corporate Accounting Data and Stock Prices. » *Supplement to Vol. 5 of Journal of Accounting Research*, 1967, page : 1-14 and 22-54.

Benston, G. 1975. « Accountant 's Integrity and Financial Reporting. » *Financial Executive*, August 1975, page : 10-14.

Benston, G. 1979-1980. « The Market for Public Accounting Services : Demand, Supply and Regulation .» *The Accounting Journal*, Vol. II, Winter 1979-1980, page : 2-47.

Beranek, W. and Clayton. 1985. « Risk differences and financial reporting. » *Journal of Financial Research,* Vol 8, page : 323-334.

Beranek, W. and J.D. Dillon. 1982a. « Consolidated Financial Statements and Risk. » *Journal of financial Education,* page : 32-39.

Berger, P. 1993. « Explicit and Implicit Tax Effects of the R&D Tax Credit. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 31, N° 2, Autumn 1993, page : 131-171.

Bernard, V. 1987. « Cross-sectionnal Dependence and Biased Inference in Market Based Accounting Research. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 25, page : 1-48.

Betriou, J. L. Et C. Meunier. 1987. « L'information financière des sociétés cotées : qualité et interpréation des comptes consolidés. »

Bhattacharya, S. 1979. « Non dissipative signaling structures and dividend policy. » *Quartely Journal of Economics*, page : 1-24.

Biddle, G. 1980. « Accounting Methods and Management Decisions: The Case of Inventory Costing and Inventory Policy. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 18, supplement 1980, page : 235-279.

Biddle, G. C., et Lindhal F. W. 1982. « Stock price reactions to Lifo adoptions : The association between excess returns and Lifo tax sa-

vings. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 20, n°2, Part II, Automne, page : 551-558.

Biddle, G.and K. Martin. 1985. « Inflation, Taxes, and Optimal Inventory Policies. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, n° 1, Spring 1985, page: 57-83.

Bierman, H. Jr. 1992. « Proportionate Consolidation and Financial Analysis. » *Accounting Horizons*, Vol. 6, N° 4, Décembre 1992, page :

Blacconiere, W. 1991. « Market Reactions to Accounting Regulations in the Savings and Loan Industry. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 14, 1991, page : 91-113.

Blacconiere, W., Bowen, M., Sefcik, E., and, C. Stinson. 1991. « Determinants of the Use of Regulatory Accounting Principles by Savings and Loans. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 14, 1991, page : 167-201.

Black F. et M. Scholes. 1973. « The pricing of options and corporate liabilities. » *Journal of Political Economy*, Vol. 81, page : 637-654.

Blondé, D. 1989. « L'écart d'acquisition. » *Revue Française de Comptabilité,* n° 207, Décembre 1989, page : 24-25.

Blough, C. G. 1953. « Accounting principles and their application. » In Robert Kane Jr., CPA Handbook, chapitre 17, American Institute of Accountants, New-York.

Bollerslev, T., R. Y. Chou., N., Jayarainan and K. F. Kroner. 1991. « Les modèles ARCH en Finance : un point sur la théorie et les résultats empiriques. » *Annales d'Economies et de Statistiques,* n° 24, 1991, page : 1-59.

Boockholdt, J. L. 1978. « Influence of nineteenth and early twentieth century railroad accounting on development of modern accounting theory. » *The Accounting Historians Journal*, Spring.

Bostwick, C. L. 1968. « The Use of Understanding Theory in Accounting. » *Management Accounting*, Vol. XLIX, Juin 1968, page : 11-17.

Boussard, D. 1983. « Sur la pertinence des modèles comptables. » *Les cahiers Français*, n° 210, Mars-Avril 1983, page : 13-17.

Boussard, D. 1985. « La comptabilité comme image de l'entreprise : un modèle faible. » *Economies et sociétés*. Tome XVIII, 1984.

Bowen, R. , E. Noreen, J; Lacey. 1981. « Determinants of corporate decision to capitalize interest. » *Journal of Accounting and Economics*, August 1981, page : 151-179

Bowman, R. 1980. « The Importance of a Market-Value Measurement of Debt in Assessing Leverage. » *Journal of Accounting Research*, Vol.18, N° 1, Spring 1980, page : 242-254.

Brayshaw, R. and E. Eldin. 1989. « The Smoothing Hypothesis and the Role of Exchange Differences. » *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 16, n° 5, page : 151-179.

Brennan, M. J. 1991. « A Perspective on Accounting and Stock Prices. » *The Accounting Review*, Vol. 66, N° 1, page : 67-79.

Brickley, J. and L. Van Drunen. 1990. « Internal Corporate Restructuring. An Empirical Analysis. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, 1990, page : 251-280.

Brief, R. P. 1975. « The Accountant's responsability in historical perspective. » *The Accounting Review*, Vol. 12, page : 285-297.

Brown, L. D. and J. C. Gardner . 1985. « Using Citation Analysis to Assess the Impact of Journals and Articles on Contempory Accounting Research (CAR). » *Journal of Accounting Research.* (Spring), page : 84-109.

Brown, P. R. 1981. « A descriptive analysis of select input bases of the financial accounting standards Bbard », *Journal of Accounting Research*, Spring, page : 232-246.

Brown, R. M. 1980.« Short-range market reaction to LIFO accounting using preliminary announcement dates. » *Journal of Accounting Research*, Vol 18, n°1, printemps, page : 38-63.

Brown, V. 1980. « Discussion of Accounting Methods and Management Decisions: The Case of Inventory Costing and Inventory Policy. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 18, supplement, 1980, page : 281-295.

Burchell, S. Clubb, C. Hopwood, A., Hughes, J. &Nahapiet, J. 1980. « The Roles of Accounting in Organizations and Society. » *Accounting , Organizations and Society*, 1980, page : 5-27.

Burnett, T. , T. King, and V. Lembke. 1979. « Equity Method Reporting for Major Finance Company Subsidiaries. » *The Accounting Review,* October, page : 815-823.

Cairns, D., M. Lafferty et P. Mantle. 1984. Survey of accounts and Accountants 1983-1984, Lafferty Publications, Londres.

Cardon, P. 1992. « La variation des pourcentages d'intérêts dans les comptes consolidés. » *Revue Française de comptabilité.* n°236, Juillet-Août 1992, page : 54-64.

Carlson, M. L. and Laub, J. W. 1981. « Constructing a Theory of Accounting - an Axiomatic Approach. » *The Accounting Review,* July 1981.

Cassidy, D. B. 1976. « Investor Evaluation of Accounting Information : Some additional Empirical Evidence. » *Journal of Accounting Research,* Vol. 14, Autumn 1976, page :.212-229.

Castle, G. 1980. « Term lending : A guide to negotiating term loan covenants and other financial restrictions. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, page : 26-39.

Chalayer, Sylvie : « Identification et motivations des pratiques de lissage des résultats comptables des entreprises cotées en bourse. » Thèse pour le doctorat (nouveau régime), Université de Saint-Etienne, Faculté de Droit, Economie et Gestion.

Chambers, R. J. 1964. « Measurement and Objectivity in Accounting. » *The Accounting Review*, Vol. 39, April 1964, page : 264-274.

Charreau, G. et J. P. Pittol-Belin. 1985. « La théorie contractuelle des organisations : une application au conseil d'administration. » *Economie et Sociétés, Série Sciences de Gestion*, Juin 1985, tome 19, n° 6, page : 149-181

Chatfield, M. 1968. English Medieval Bookkeeping : Exchequer and Mannor, in M Chatfield, ed., Contempory Studies in the Evolution of Accounting thought, Dickenson Publishing Co, Belmont, Californie.

Chow, C. W. 1982. « The Demand for External Auditing : Size, Debt and Ownership Influences. » *The Accounting Review*, Vol. 57, April 1982, page : 272-291.

Chow, C. W. 1983. « The Impact of Accounting Regulation on Bondholder and Shareholder Wealth : The case of Securities Acts .» *The Accounting Review*, Vol. 58, July 1983, page : 485-520.

Christenson, C. 1983. « The Methodology of Positive Accounting. » *The Accounting Review*, Vol. 58, January 1983, page : 1-22.

Christie, A. 1990. « Aggregation of Test Statistics. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 15-36.

Christie, A. A. 1987. « On Cross-Sectional Analysis in Accounting Research. » *Journal of Accounting and Economics.* December, page : 231-259.

Christie, A. A. 1990. « Aggregation of Test Statistics : an Evaluation of the Evidence on Contracting and size Hypotheses. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, n° 12, January 1990, page : 15-37.

Chua, W. 1986. « Radical Develpments in Accounting Thought. » *The Accounting Review*, October 1986, page : 601-632.

Cognard, E. « Intéressement : Stock-options, le jackpot des privilégiés. » *L'expansion*, n°492, Janvier 1995.

Colasse, B. 1983. «Les principes comptables. » *Les cahiers Français*, n° 210, Mars-Avril 1983, page : 7-11.

Colasse, B. 1988. « Les trois âges de la comptabilité. » *Revue Française de Gestion*Septembre-Octobre-Novembre 1988.

Colin, P. et Morgenstern, P. 1992. « Comptabilisation de l'impôt dans les sociétés intégrées : changement de doctrine. » *Revue Française de Comptabilité*, n° 238, Octobre 1992, page : 29-30.

Colinet, F. 1992. « Les impôts différés dans les comptes consolidés en France. Peut-on harmoniser le traitement comptable ? » *Revue Française de Comptabilité*, n° 239, Novembre 1992, page : 34-41.

Collette, C. 1975. « Recherche de quelques facteurs faisant varier les résultats d'un compte de groupe. » *Economie et Comptabilité*, Septembre 1975, page : 9-29.

Collins, D. and L. De Angelo. 1990. « Accounting Information and Corporate Governance : Market and Analyst Reactions to Earnings of Firms engaged in proxy contests. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 13, N° 3, October 1990, page : 213-248.

Collins, D. and W. T. Dent. 1984. « A Comparison of Alternative Testing Methodologies Used in Capital Market Research. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 22, Spring 1984, page : 48-84.

Collins, D. M. Rozeff and D. Dhaliwal. 1981. « The Economic Determinants of the Market Reaction to Proposed Mandatory Accounting Chan-

ges in the Oil and Gas Industry. » *Journal of Accountig and Economics,* March 1983, Vol 3, page : 37-71.

Collins, D. M. Rozeff and W. K. Salatra. 1982. « The SEC's Rejection of SFAS N°19 : Tests of Market Price Reversal ». *The Accounting Review,* Vol. 57, January 1982, page : 1-17.

Collins, D. W. et W. T. Dent. 1979. "The proposed elimination of Full Cost accounting in the extractive petroleum industry : An empirical assessment of the market consequences." *Journal of Accounting and Economics,* Mars, page : 3-44.

Comiskey, E. 1971. « Market response to changes in depreciation accounting. » *The Accounting Review,* Vol. 46, n° 2, page : 279-285.

Copeland, R. M, and R. D. LiCastro. 1968. « A Note on Income smoothing ». *The Accounting Review,* Vol. 43, July 1968, page : 540-545.

Copeland, R. M, and S. McKinnon. 1987. « Financial Distortion and Consolidation of Captive Finance Subsidiaries in the General Merchandising Industry ». *Journal of Business Finance and Accounting,* Vol. 14, Spring 1987, page : 77-97.

Copeland, R. M. 1968. « Income Smoothing. » *Supplement to Vol. 6 of Journal of Accounting Research,* 1968, page : 101-116.

Coughlan, A. and R. Schmidt. 1985. « Executive Compensation, Management Turnover, and Firm Performance : An Empirical Investigation. » *Journal of Accounting and Economics,* Vol 7 , page : 43-66.

Cowan, T. 1968. « A pragmatic Approach to Accounting Theory. » *The accounting Review,* Janvier 1968.

Craig, D., Johnson, G., et M. Joy. 1987. « Accounting Methods and P/E ratios. » *Financial Analysts Journal,* Mars-Avril, page : 63-69.

Cushing, B. E. 1969."An empirical study of changes in accounting policy", *Journal of Accounting Research,* Vol. 7, Autumn 1969, pp. 196-203.

Daley, L. et R. Vigeland. 1983. « The effect of debt covenants and political costs on the choice of accounting methods : The case of accounting for R&D costs. » *Journal of Accounting and Economics,* Vol. 5, page 195-211.

Darrough, M. N., et N. M. Stoughton. 1990. « Financial policy in an entry game. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 219-243.

Davidson, S. and R. L. Weil. 1975. « Inflation Accounting : What Will General Price Level Adjusted Income Statements Show ? .» *Financial Analysts Journal*, Vol. 31, January-february 1975, page : 27-31.

De angelo, H., L. De Angelo, and D. Skinner. 1994. « Accounting Choice in Troubled Companies. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol 17, N° 1/2, January 1994, page : 113-

De angelo, L. E. 1986. « Accounting Numbers as Market Valuation Substitues : A Study of Management Buyouts of Public Stockholders. » *The accounting Review,* July, page : 400-420.

De angelo, L. E. 1988a. « Managerial Competition, Information Costs, and Corporate Governance : The Use of Accounting Performance Measures in Proxy Contests. » *Journal of Accounting and Economics,* January, page : 3-36 ;

De angelo, L. E. 1988b. « Discussion of Evidence of Earnings Management from the Provision for bad Debts. » *Journal of Accounting Research*, Supplement, page : 32-40.

Deakin, E. 1979. « An Analysis of Differences Between Non-Major Oil Firms Using Successful Efforts and Full Cost Methods .» *The Accounting Review*, Vol. 54, October 1979, page : 722-734.

Deakin, E. 1989. « Rational Economic Behavior and Lobbying on Accounting Issues : Evidence from the Oil and Gas Industry. » *The Accounting Review,* Vol LXIV : page : 137-151.

Defond, M et J. Jiambalvo. 1991. « Debt covenant violation and manipulation of accruals. » *Working Paper*, University of Southern California and University of Washington.

Defond, M., and J. Jiambalvo. 1994. « Debt Covenant Violation and Manipulation of Accruals. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 17, page : 145-174.

Delesalle, E. 1991. « Autocontrôle : aspects juridique et comptable. » *Revue Française de Comptabilité* n°225, Juillet-Août 1991, page : 36-39.

Delesalle, E. 1991. « C.O.B : amortissement des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés. » *Revue Française de Comptabilité,* n° 201, Mai 1989, page : 18-19.

Delesalle, E. 1991. « Comptabilités comparées : Consolidation et Fusion. » *Revue Française de Comptabilité.* n° 220, Février 1991, page : 25-27.

Delesalle, E. 1991. « Consolidation et restructurations internes. » *Revue Française de Comptabilité.* n° 228, Novembre 1991, page : 33-37.

Delesalle, E. 1991. « Consolidation : conséquences de l'entrée d'une nouvelle société dans le périmètre de consolidation et conséquences de la sortie d'une société du périmètre de consolidation. » *Revue Française de Comptabilité,* n°199, Mars 1989, page : 53-59.

Delesalle, E. 1991. « Consolidation : écart de première consolidation et réévaluation. » *Revue Française de Comptabilité* n° 229, Décembre 1991, page : 45-48.

Delesalle, E. 1992. « Impact sur le résultat des augmentations de capital par incorporation de créances. » *Revue Française de Comptabilité,* n° 232, Mars 1992, page : 31-34.

Delesalle, E. 1992. « Suivi comptable de l'écart d'évaluation et de l'écart d'acquisition. » *Economie et Comptabilité*, n° 180, Septembre 1992, page : 3-11.

Delesalle, E.1991. « Analyse et suivi de l'écart de première consolidation. » *Revue Française de Comptabilité,* n° 220, Février 1991, page : 30-33.

Dempsey, S., H. Hunt, and Schroeder. 1982. « The Effect of Owner versus Management Control of the Choice of Accounting Methods. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 4, page : 41-53.

Dempsey, S., H. Hunt, and Schroeder. 1993. « Earnings management and corporate ownership structure : an Examination of extraordinary item reporting. » *Journal of Business Finance and Accounting*, July 1993, Vol. 20, n° 4, page : 479-500.

Dempsey, S., H. Hunt, and Schroeder. 1993. « Earnings Management and Corporate Ownership Structure : an Examination of Extraordinary Item Reporting. » *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 20, n° 4, page 479-500.

Demsetz, H. 1969. « Information and Efficiency : Another Viewpoint. » *Journal of Law and Economics*, Vol 12, April 1969, page : 1-22.

Demski, J. 1988. « Positive accounting theory : A review. » *Accounting Organizations and Society*, Vol. 13, page : 623-629.

Demski, J. and D. Kreps. 1982. « Models in Managerial Accounting. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 20, Supplement 1982, page : 117-148.

Demski, J. and G. Feltham. 1994. « Market Response to Financial Reports. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 17, N° 1/2, January 1994, page : 3-40.

Demski, J. S. 1974. « Choise Among Financial Reporting Alternatives .» *The Accounting Review*, Vol. 49, April 1974, page : 221-232.

Denis, J. 1992. « Le traitement comptable de l'écart de première consolidation dans les comptes de 1990. » *Economie et Comptabilité*, n° 178, Mars 1992, page : 37-

Desbrières, P. 1991. Participation financière, stocks-options et rachat d'entreprise par les salariés. Economica, 1991.

Devine, C. T. 1955. « Loss recognition. » Accounting Research, Vol. 6, page : 310-320.

Devine, C. T. 1963. « The rule of conservatism reexamined. » *Journal of Accounting Research*, n° 1, page : 127-138.

Dhaliwal, D. 1980. « The effect of the Firm's Capital Structure on the Choice of Accounting Methods .» *The Accounting Review*, Vol. 55, January 1980, page : 78-84.

Dhaliwal, D. 1982. « Some Economics Determinants of Management Evidence Lobbying for Alternative Methods of Accounting Evidence from the Accounting for Interest Costs Issue. » *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 9, page : 255-265.

Dhaliwal, D. S. 1980. « The effect of the firm's capital structure on the choice of accounting methods. » *Accounting Review*, January, page : 78-84.

Dhaliwal, D., G. Salomon, E. Smith. 1982. « The effects of owner versus management control on the choice of accounting methods. » *Journal of Accounting and Economics*, Juillet 1982, page : 41-53.

Dhaliwal, D., Salamon, G. and Smith, E. 1982. "The effect of owner versus management control on the choice of accounting methods", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 4, pp.41-53.

Dhaliwal, D.S. Salomon, and E. Smith. 1982. « The Effect of Owner Versus Management Control on the Choise of Accounting Methods. » *Journal of Accounting and Economics,* Vol 4, July 1982, page : 41-53.

Dixon, R., and D Smith. 1993. « Strategic Management Accounting. » *OMEGA*, Vol. 21, N° 6, page : 605-618.

Dixon, R., and DR. Smith. 1993. « Strategic Management Accounting. » *International Journal of Management Science*, Vol. 21, n° 6, page : 605-618.

Dondi, J. 1992. Contribution à la connaissance de l'actionnariat des salariés. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux I, 1992.

Dopuch, E. M., and D. F. Drake. 1966. « The effect of Alternative Accounting Rules for Nonsubsidiary Investments. » *Supplement to Vol. 4 of Journal of Accounting Research,* 1966, page : 192-219.

Dopuch, N. and J. Ronen. 1973. « The Effects of Alternative Inventory Valuation Methods : an Experimental Study. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 11, n° 2, page : 191-211.

Dopuch, N. and M. Pincus. 1988. « Evidence on the Choice of Inventory Accounting Methods : LIFO Versus FIFO. » *Journal of Accounting Research*, Vol.26, n° 1, Spring 1988, page : 28-59.

Dubois, M. 1985. « Les déterminants de la structure financière : le cas de des grandes entreprises françaises. » *Finance*, Vol. 6, page : 41-70.

Duke, J., and H. Hunt. 1990. « An Empirical Examination of Debt Covenant Restrictions and Accounting related Debt Proxies. » *Journal of Accounting and Economics,* Vol. 12, n° 1-3, Janvier 1990, page : 45-65.

Dumontier, P., B. Raffournier. 1989. « L'information comptable : pour qui ? Pourquoi ? » *Revue Française de Gestion*, page 23-29.

Dumontier, P., R. Labelle, B. Raffournier. 1988. « Etude empirique des modifications comptables effectuées par les entreprises françaises. » *Revue Française de Comptabilité*, page : 63-68.

Dyckman, T. R., and A. J. Smith. 1979. « Financial Accounting and Reporting by Oil and Gas Producing Companies. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 1, March 1979, page : 45-75.

Dye, R. 1988. « Earnings Management in an Overlapping Generations Model. » *Journal of Accounting Research*, Vol.26, N° 2, Autumn 1988, page :195-235.

El-Gazzar, S.S. Lilien., and V. Pastena. 1986. « Accounting for Leases by Lesses. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol 8, page : 217-237.

El-Gazzar, S.S. Lilien., and V. Pastena. 1990. « Negotiated Accounting Rules in Private Financial Contracts. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol 12, N° 4, March 1990, page : 381-396.

Elliot, J. and D. Philbrick. 1990. « Accounting Changes and Earnings Predictibility. » The Accounting Review, Vol. 65, n° 1, Janvier 1990, page : 157-174.

Elliot, J. and D.Kennedy. 1988. « Estimation and Prediction of Categorical Models in Accounting Research. » *The Journal of Accounting Literature*, 1988, page : 202-242.

Fama, E. et M. Miller. 1972. Theory of Finance. Holt, Rinehart and Winston, New-York NY.

Fama, E. F. 1970. « Efficient Capital Markets : A Review of Theory and Empirical Work .» *Journal of Finance*, Vol. 25, May 1970, page : 283-417.

Fama, E. F. 1980. « Agency Problems and the Theory of The Firm. » *Journal of Political Economy*, Vol. 88, April 1980, page : 288-307.

Fama, E. F. And K. French. 1987. « Permanent and Tempory Components of Stocks Prices. » *Journal of Political Economy*, Vol. 88, April 1980, page : 288-307.

Fama, E. F., and M. C. Jensen. 1983a. « Separation of Ownership and Control. » *Journal of Law and Economics*. June, page : 301-325.

Fama, E. F., and M. C. Jensen. 1983b. « Agency Problems and Residual Claims. » *Journal of Law and Economics.* June, page : 327-349.

Feltham, G. et J. A. Ohlson. 1993. « Valuation and clean surplus accounting for operating and financial activities. » Working Paper, University of British Columbia and Columbia University, September 1993.

Finney, H. A. 1946. « Principles of Accounting Intermediate. » 3ème édition, Prentice-Hall, New-York.

Firth, M. 1976. « The Impact of Earning Announcement on the Share Price Behaviour of Similar Type of Firms. » *The Economic Journal*, Juin 1976, page : 296-306.

Firth, M. 1981. « The Relative Information Content of the Release of financial Results data by Firms. » *Journal of Accounting Research*, Autumn 1981, Vol. 19, page : 521-529.

Fogelson, J. 1978. « The impact of changes in accounting principles on restrictive covenants in credit agreements and indentures. » *The Business Lawyer*, Vol. 33, page : 769-787.

Fogelson, J. H. 1978. « The impact of changes in accounting principles on restrictive covenants in credit agreements and indentures. » *Business Lawyer*, January, page : 769-787.

Foster, G. 1977. « Quartely Accounting Data : Time-Series Properties and Predictive-Ability Results.» *The Accounting Review*, Vol. 52, January 1977, page : 1-21.

Foster, G. 1980. « Accounting Policy Decisions and Capital Market Research .» *Journal of Accounting and Economics,* March, page : 29-62.

Foster, G. 1981. « Intra-Industry Information Transfers Associated with Earnings Releases. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, page :201-232.

Francis, J. 1984 « The effect of Audit Firm Size on Audit Prices : A Study of the Australian Market. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 6, 1984.

Francis, J. R. 1986. « Debt Reporting by Parent Companies : Parent-Only Versus Consolidated Statements. » *Journal of Accounting Finance and Accounting*, Vol. 13, Autumn 1986, page : 393-403.

Francis, J. R., and S. A. Reiter. 1987. « Determinants of Corporate Pension Funding Strategy. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 9, page : 35-59.

Frost, C. et V. Bernard. 1989. « The role of debt covenants in assessing the economic consequences of limiting capitalization of exploration costs. » *Accounting Review*, Vol. 64, page : 788-808.

Gagnon, J. M. 1967. « Purchase Versus Pooling of Interest : The Search for a Predictor .» *Supplement to Vol. 5 of : Journal of Accounting Research,* page : 187-204.

Gagnon, J. M. 1971. « The Purchase-Pooling Choice : Some empirical Evidence. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 9, Spring 1971, page : 52-72.

Galai, D. and R. Masulis. 1976. « The Option Pricing Model and the Risk Factor of Stock. » *Journal of Financial Economics.* Vol 3, page : 53-82.

Galai, D. et R. Masulis. 1976. « The option pricing model and the risk factor of stock. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 3, page : 53-81.

Gaver, J. Jet K. M. Gaver. 1993. « Additional evidence on the association betweenthe investment opportunity set and corporate financing, dividend and compensation policies. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 16, page : 125-160.

Gheyara, K. and J. Boatsman. 1980. « Market Reaction to the 1976 Replacement cost disclosures. » *Journal of Accounting and Economics,* Vol. 2, August 1980, page : 107-126.

Gibbons, M. R., and J. Shanken. 1987. « Subperiod Aggregation and the Power of Multivariate Tests of Portofolio Efficiency .» *Journal of Financial Economics*, Vol. 19, page : 389-394.

Gigler, F. 1992. « Self-enforcing voluntary disclosures. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 32, page : 224-240.

Gigler, F. 1994. « Self-enforcing voluntary disclosures. » *Journal of Accounting Research*, n° 32, page : 224-240.

Gonedes, N, J and Dopuch, N. 1974. "Capital market equilibrium, information production, and selecting accounting techniques : Theorical framework and review of empirical work", *Journal of Accounting Research*, Vol. 12, 1974, pp. 48-129.

Gonedes, N. 1976. « The Capital Market, the Market for Information and External Accounting. » Journal of Finance, Vol. 31, May 1976, page : 611-630.

Gonedes, N. 1978. « Corporate Signaling, External Accounting, and Capital Market Equilibrium : Evidence on Dividends, Income and Extraordinary Items .» *Journal of Accounting Research*, Vol. 16, Spring 1978, page : 26-79.

Gonedes, N. J. 1972. "Income smoothing behavior under selected stochastic processes", *Journal of Business*, Vol. 45, October 1972, pp. 570-584.

Gonedes, N. J. 1979. "Accounting techniques and firm's equilibrium values: tax methods and the LIFO/FIFO choice", University of Chicago, Report 7911, Center for Mathematical studies in business and economics. Cité par **Lee, C. J. and Hsieh, D.A.** (1985), "Choice of Inventory Accounting Methods: Comparative Analyses of Alternatives Hypotheses", *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, pp.468-485.

Gonedes, N., and N. Dopuch. 1974. « Capital market Equilibrium, Information Production, and Selecting Accounting Techniques : Theoretical Framework and Review of Empirical Work ». *Supplement to Vol. 12 of Journal of Accounting Research*, 1974, page : 89-137.

Gordon, M. J. 1964. « Postulates, Principles and Research in Accounting. » *The Accounting Review,* April, page : 251-263.

Gorton, D. 1991. « The SEC Decision Not to Support SFAS 19 : A Case Study of the Effect of Lobbying on Standard Setting. » *Accounting Horizons*, Vol. 5, N° 1, March 1991, page :

Gosman, M. and P. Meyer. 1992. « SFAS 94's Effect on Liquidity Disclosure. » *Accounting Horizons*, Vol. 6, N° 1, March 1992, page :

Gould, J. 1982. « Discussion of the Use of Mathematical Models in Financial Accounting. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 20, Supplement 1982, page : 43-55.

Gracia, J.L., and E. Gimenez. 1992. « The Income smoothing Hypothesis : The Experience in the Spanish Listed Companies. » *Communication au 15ème congrès de l'Association Européenne de Comptabilité à Madrid.*

Grady, P. 1965. « Inventory of generally accepted accounting principles for business enterprises. » Accounting Research Study, n° 7, American Institute of Certified Accountants, New-York.

Gray, S. 1980. « The Impact of International Accounting Differences from a Security-Analysis Perspective : Some European Evidence. » *Journal of Accounting Research*, Vol.18, N° 1, Spring 1980, page :64-76.

Grinyer, J., A. Russell and M. Walker. 1991. « Managerial Choices in Valuation of Acquired Goodwill in the UK. » *The Journal of Accounting and Business Research*, Vol. 23, N° 85, 1990, page : 51-55.

Hagerman, R. L., and M. Zmijewski. 1979. « Some Economic Determinants of Accounting Policy Choice. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 1, Spring 1979, page : 141-161.

Hand, J. 1990. « A Test of the Extended Functional Fixation Hypothesis. » *The Accounting Review*, October 1990, Vol. 65, n° 4, page : 740-763.

Hand, J. 1993. « Resolving LIFO Uncertainty : a Theoretical and Empirical Reexamination of 1974-75 LIFO adoptions and non adoptions. » *Journal of Accounting Research*, Printemps 1993, Vol. 31, n° 1, page : 21-49.

Hang, J. 1993. « Resolving LIFO Uncertainty : A Theorical and Empirical Reexamination of 1974-1975 LIFO Adoptions and Nonadoptions. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 31, N° 1, Spring 1993, page : 21-49.

Haring, J. R. 1979. « Accounting Rules and the Accounting Establishment. » *Journal of Business*, Vol. 52, October, page : 507-519.

Harris, T. S., M. Lang, et H. P. Möller. 1994. « The value-relevance of German Accounting Measures : An empirical analysis. » *Journal of Accounting Research*, n° 32, page : 77-99.

Harris, T., and J. Ohlson. 1990. « Accounting Disclosures and the Market's Valuation of Oil and Gas Properties : Evaluation of Market Efficiency and Functionnal Fixation. » *The Accounting Review*, Octobre 1990, Vol. 65, n° 4, page : 764-780.

Harrisson, T. 1977. « Different Market Reactions to Discretionary and Non-Discretionary Accounting Changes. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 15, Spring 1977, page : 84-107.

Hatfield, H. R. 1924. « An historical defence of bookkeeping. » *Journal of Accountancy*, n° 37, page : 241-253.

Haworth, H., J. Matthews et C. Tuck. (1978) "Full Cost vs. Successfull Efforts : A study of a proposed accounting changes competitive impact, SEC directorate of economic and policy research. » Février. Cité par Foster G.(1980) "Accounting policy decisions and capital market research." *Journal of Accounting and Economics*, 2, page : 29-62.

Healey, P. M. 1985. « The Effect of Bonus schemes on Accounting Decisions ». *Journal of Accounting and Economics*, April , page : 85-107.

Healy P. et K. Palepu. 1990. « Effectivness of accounting-based dividend-covenants. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 10, page : 211-233.

Healy, P. and K. Papelu. 1993. « The Effect of Firms' Fianacial Disclosure Straegies on Stock Prices. » *Accountig Horizons*, Vol. 7, N° 1, Mars 1993, page :

Healy, P., Kang, S.H., and K. Papelu. 1987. « The Effect of Accounting Procedure Change on CEO's cash Salary and Bonus Compensation .» *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 9, page : 7-34.

Heian, J. B. and J. B. Thies. 1989. « Consolidation of Finance Subsidiaries : $ 230 Billion in Off-Balance-Sheet Financing Comes Home to Roost. » *Accounting Horizons*, March 1989, page : 1-9.

Hein, L. W. 1963. « The Auditor and the British Companies Acts. » *The Accounting Review*, n° 38, page : 508-520.

Hemmer, T. 1994. « Risk-Free Incentice Contracts : Elimination Agency Cost Using Option-Based Compensation Schemes. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 16, N° 4, October 1993, page : 447-474.

Hendriksen, E. S. and M. F. Van Breda, 1992. Accouting Theory. 5ème édition, Irwin, Homewood.

Hindley, B. 1970. « Separation of Ownership and Control in the Modern Corporation ». *Journal of Law and Economics*, Vol. 13, April 1970, page : 185-222.

Hines, R. 1988. « Popper's Methodology of Falsificationism and Accounting Research ». *The Accounting Review*, Vol LXIII, page : 657-662.

Holthausen, R. W. 1981. « Evidence on the Effect of Bond Covenants and Management Compensation Contracts on the Choice of Accounting Techniques : The Case of the Depreciation Switch-back ». *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, March 1981, page : 73-109.

Holthausen, R. W. and R. W. Lefwitch. 1983. « The Economic Consequences of Accounting Choice : Implications of Costly Contracting and Monitoring ». *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 5, August 1983, page : 77-117.

Holthausen, R. W., D. Larcker and R. Sloan. 1995. « Annual Schemes and the Manipulation of Earnings. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 19, N° 1, November 1995, page : 29-74.

Hopwood, A. 1987. « The Archeology of Accounting Systems. » *Accounting, Organizations and Society*, 1987, page : 207-234.

Horngren, C. T. 1973. « The Marketing of Accounting Standards .» *Journal of Accountancy*, Vol. 136, October 1973, page : 61-66.

Horwitz, B. and D. Shabahang. 1971. « Published Corporate Accounting Data and General Wage Increases of the Firm .» *The Accounting Review*, April 1971, page : 243-252.

Hughes, P. and E. Schwartz. 1988. « The LIFO/FIFO Choice : An Asymmetric Information Approach. » *Journal of Accounting Research*, Vol.26, Supplement 1988, page : 41-62.

Hunt, H. (1985), "Potential determinants of corporate inventory accounting decisions", *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, pp. 448-467.

Hunt, H. 1985. « Potential Determinants of Corporate Inventory Accounting Decisions. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, page : 448-467.

Hunt, H. 1986. « The separation of corporate ownership and control : Theory, Evidence and Implications. » *Journal of Accounting Literature*, page : 85-124.

Ijiri Y. Et I. Nakano. 1989. « Generalizations of Cost-or-Market valuation. » *Accounting Horizons*, Septembre, page : 1-11.

Ijiri, Y., et I. Nakano. 1989. « Generalizations of costs-or Market valuation. » *Accounting Horizons*, Septembre 1989, page : 1-11.

Jacquillat, B., M. Levasseur et D. Pene. 1976. « Les mesures du rique boursier et du risque comptable. » *Banque*, n° 350, Avril 1976, page : 400-415.

Jacquillat, B., M. Levasseur. 1984. « Signaux, mandats et gestion financière : une synthèse de la littérature. » *Finance*, Vol. 5, page : 7-83.

Jain, P. C. 1982. « Cross-Sectional Association Between Abnormal Returns and Firm Specific Variables. » *Journal of Accounting and Economics,* Vol. 4, December 1982, page : 205-228.

Jarrel, G. A. 1979. « Pro-producer regulation and accounting for assets : the case of electric utilities. » *Journal of Accounting and Economics*, n°1, page : 93-116.

Jensen, M. C. 1978. « Some Anomalous Evidence Regarding Market Efficiency. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 6, June-September 1978, page : 95-102.

Jensen, M. C. 1983. « Organization Theory and Methodology .» *The Accounting Review*, Vol. 58, 1983, page : 319-339.

Jensen, M. C. and W. C. Meckling. 1978.« Can the Corporate Survive. » *Financial Analyst Journal*, Janvier-Février 1978, page : 1-8.

Jensen, M. C. and W. H. Meckling. 1976. « Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure. » Journal of Financial Economics, Vol. 3, October 1976, page : 305-360.

Johnson, B. and R. Ramana. 1988. « Discretionnary Accounting Changes from « successful efforts » to « full cost » methods : 1970-1976. » *The Accounting Review*, Janvier 1988, Vol. 63, n° 1, page 96-110.

Johnson, W. and D. Dhaliwal. 1988. « LIFO Abandonment. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 26, page : 236-272.

Joyce, E., and R. Libby. 1981. « Somme Accounting Implications of « Behavioral Decision Theory : Processes of Judgment and Choices. » » *Journal of Accounting Research*, Vol.19, N° 2, Autumn 1981, page : 544-550.

Kalay, A. 1982. « Stockholder-bondholder conflict and dividend constraints. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 10, page : 221-233.

Kamin, J. and J. Ronen. 1978. « The Smoothing of Income Numbers : Some Empirical Evidence on Systematic Difference Among Management-Controlled and Owner-Controlled Firm. » *Accounting Organizations and Society*, September 1978, page : 141-157.

Kang, S. 1993. « A conceptual Framework for the Stock Price Effects of LIFO Tax Benefits. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 31, N° 1, Spring 1993, page : 50-61.

Kaplan, R. S. and R. Roll. 1972. « Investor Evaluation of Accounting Information : Some Empirical Evidence. » *Journal of Business*, Vol. 45, April 1972, page : 225-257.

Kelly, L. 1983. « The Development of a Positive Theory of Corporate Management's Role in External Financial Reporting. » *Journal of Accounting Literature*, Spring 1983, page : 111-150.

Kelly, L. 1985. « Corporate Management Lobbying on F.A.S.B. n° 8: Some Further Evidence. » *Journal of accounting Research*, Vol. 23, n° 2, Autumn 1985, page : 619-647.

Kross, W. And Schroeder, D. 1984. « An Empirical Investigation of the Effect of Quartely Earnings Announcement Timing on Stock Returns. » *Journal of Accounting Research*, Vol.22, N° 1, Spring 1984, page :153-176.

Lambert, R. 1984. «Income smoothing as rational equilibrium behavior. » *The Accounting Review*, Vol. 59, N°4, page : 604-618.

Lambert, R. And D. Larcker. 1987. « An Analysis of the Use of Accounting and Market Measures of Performance in Executive Compensation Contracts. » *The Journal of Accounting Research*, Supplement 1987, page : 85-129.

Lassègue, P.1962. « Esquisse d'une épistémologie de la comptabilité. » *Revue d'Economie Politique*, 1962, page : 310-316.

Lee, J., Hsieh, D. 1985. « Choice of Inventory Accounting Methods: Comparative Analyses of Alternatives Hypotheses. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, Autumn 1985, page : 468-485.

Leftwich, R. 1990. « Aggregation of Test Statistics : Statistics vs. Economics. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 37-44.

Lefwitch, R. 1980. « Market failures fallacies and accounting information. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 2, December, page : 193-211.

Lefwitch, R. 1981 "Evidence of the impact of of mandatory changes in accounting principles on corporate loan agreements", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, pp. 3-36.

Lefwitch, R. 1983. « Evidence of the Impact of Mandatory Changes in Accounting Principles on Corporate Loan Agreements. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, March 1981, page : 3-36.

Leland, H. And Pyle D. 1977. « Informational asymmetries, financial structure, and financial intermediation. » *The Journal of Finance*, Vol. 32, page : 37-44.

Lemke, K. and M. Page. 1992. « Economics Determinants of Accounting Policy Choice : The Case of Current Cost Accounting in the U. K. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 15, N° 1, March 1992, page : 87-

Lev, B. 1979. "The impact of accounting regulation on the stock market : The case of oil and gas companies." *The Accounting Review*, Juillet, page : 485-503.

Lev. B. 1974. « The Impact of Accounting Regulation on the Stock Market : The Case of Oil and Gas Companies. » *The Accounting Review*, Vol. 54, July 1979, page : 485-503.

Lev. B. 1983. « Some Economics Determinants of Time-Series Proporties of Earnings. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 5, April 1983, page : 31-48.

Levasseur, M., Quintart A. Finance, Ed Economica, Paris, 1990.

Liberty, S., and J., Zimmerman. 1986. « Labor Union Contract Negociations and Accounting Choices. » *The Accounting Review*, Vol. 61, n° 4, page : 692-712.

Lilien. S., and V. Pastena. 1982. « Determinants of intramethod Choice in the Oil and Gas Industry. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 4, December 1982, page : 145-170.

Littleton, A. C. 1941. « A genealogy for « cost or market. » .»*The Accounting Review*, n° 16, page : 161-167.

Livnat. J. and A. C. Sondhi. 1986. « Finance Subsidiaries : Their Formation and Consolidation .» *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 13, Spring 1986, page : 137-147.

Lookabill, L. L. 1976. « Some Additionnal Evidence on the Time Series Properties of Accounting Earnings. » *The Accounting Review*, Vol. 51, October 1976, page : 724-738.

Malmquist, D. 1990. « Efficient Contracting and the Choice of Accounting Method in the Oil and Gas Industry .» *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 173-205.

Malo, J. L. (1989), "Première approche d'un cadre méthodologique de recherche en comptabilité", Congrès de l'Association Française de Comptabilité (A.F.C); Poitiers, 1989.

May, R. and G. L. Sundem. 1976. « Research for Accounting Policy : An Overview. » *The Accounting Review*, Vol. 51, October 1976, page : 747-763.

Mayer-Sommer, A. 1974. « Understandig and Acceptance of the Efficience Markets Hypothesis and Its Accounting Implications. » *The Accounting Review*, April 1974, page : 88-106.

McKee, A. J., T. B. Bell, and J. R. Boatsman. 1984. « Management Preferences over Accounting Standards : A Replication and Additional Tests. » *The Accounting Review*, Vol. 59, October 1984, page : 647-659.

Meek, G. K. 1991. « Capital Market Reactions to Accounting Earnings Announcements in an international Context. » *Journal of International Financial Management and Accounting*, Vol. 3, n° 2, Spring 1991.

Mendenhall, R. And Nichols, W. 1988. « Bad News and Differential Market Reactins to Announcements of Earlier-Quarters Versus Fourth-Quarter Earnings. *Journal of Accounting Research*, Vol.26, Supplement 1988, page : 63-88.

Menon, K. And D. Williams. 1994. « The Insurance Hypothesis and Market Prices. » *The Accounting Review*, Vol. 69, n° 2, April 1994, page : 327-342.

Mian, S. L., and C. L. Smith 1990. « Incentives for Unconsolidated Financial Reporting. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 13, N° 3, October 1990, page : 141-171.

Mohr, R. M. 1988. « Unconsolidated Finance Subsidiaries : Characteristics and Debt/Equity Effects. » *Accounting Horizons*, March 1988, page : 27-34.

Mohr, R. M. 1988. « Unconsolidated Finance Subsidiaries : Characteristics and Debt/Equity Effects .» *Accounting Horizons*, March 1988, page : 27-34.

Montgomery, R. H. 1919. « Influence of the War on Balance-Sheets. » *Journal of Accountancy, n°*28, page : 1-8.

Moonitz, M. 1970. « Three contributions of the development of accounting principles prior to 1930. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 8, page : 145-155.

Moonitz, M., and R. T. Sprouse. 1962. « A tentative set of broad accounting principles for business enterprises. » *Accounting Research study*, n° 3, American Institute of Certified Public Accountants.

Moore, M. 1973. « Management Changes and Discretionary Accounting Decisions. » *Journal of Accounting Research*, Spring 1973, page : 100-107.

Morse, D. and G. Richardson. 1983. « The LIFO/FIFO Decision. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 21, November 1977, page : 147-175.

Moses, D. 1987. « Income smoothing and incentives empirical tests using accounting changes. » *The Accounting Review*, Vol. 62, N°2, page : 358-377.

Mouck, T. 1990. « Positive Accounting Theory as a Lakatosian Research Programme. » *The Journal of Accounting and Business Research*, Vol. 20, N° 79, 1990, page : 231-239

Mueller, G. G. 1964. « Valuing Inventories at other than historical costs - some international differences. » *Journal of Accounting Research*, n° 2, page : 1047-1070.

Murphy, K. 1985. « Corporate Performance and Managerial Remuneration : An Empirical Analysis. » *Journal of Accounting and Economic*, Vol. 7, page : 11-42.

Myers, S. 1977. « Determinants of corporate borrowing. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 5, page : 147-175.

Neu, D. 1992. « The Social Construction of Positive Choices. » *Accounting Organizations and Society*, Vol. 17, N° 3/4, 1992, page : 223-237.

Newman P. et R. Sansing. 1993. « Disclosures policies with multiple users. » Journal of Accounting Research, Vol. 31, page : 99-112.

Niehaus, G. 1989. « Ownership structure and inventory method choice. » *The Accounting Review*, April 1989, Vol. 64, n° 2, page : 269-284.

Noreen, E. 1988. « An Empirical Comparaison of probit OLS Regression Hypothesis tests. » *Journal of Accounting and Economics,* Vol. 7, page : 11-42.

Otley, D., and F. Dias. 1982. « Accounting Aggregation and Decision Marking Performance : an Experimental Investigation. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 20, N° 1, Spring 1982, page : 171-188.

Parry, R., F. Sharp, W. Wallace, and J. Vreeland. 1994. « The Role of Service Efforts and Accomplishments Reporting in Total Quality Management : Implications for Accountants. » *Accounting Horizons*, Vol. 8, N° 2, June 1994, page : 25-43.

Paton, W. A. 1948. « Accounting procedures and private enterprise. » *Journal of Accountancy*, n° 57, page : 278-291.

Peltzman, S. (1976) "Towards a More General Theory of Regulation", *Journal of Law and Economics*, Août 1976

Pendlebury, M. W. 1980. « The Application of Information Theory to Accounting for Groups of Companies. » *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 7, n°1, 1980, page : 105-117.

Penndorf, B. 1930. « The relation of taxation to the history of the balance sheet. » *The Accounting Review*, n°5, page 243-251.

Penno, M. 1984. « Asymmetry of Pre-Decision Information and Managerial Accounting » *Journal of Accounting Research*, Vol.22, N° 1, Spring 1984, page :177-191.

Perie, M. 1992. « Réduction des délais d'arrêté des comptes : apport de la méthode P.E.R.T. » *Revue Française de Comptabilité*, n° 240, Décembre 1992, page : 82-88.

Perroux, F. 1970. « Les conceptualisations implicitement normatives et les limites de la modélisation en économie. » *Economie et sociétés.* n°12, Décembre 1970.

Pesqueux, Y. 1990. « La comptabilité et les problèmes méthodologiques de sa prétention à être une science. » *Economies et sociétés.* Série Sciences de Gestion n°16, 11/1990, page : 111-135.

Pincus, M., and C. Wasley. 1994. « The Incidence of Accounting Changes and Characteristics of Firms Making Accounting Changes. » *Accounting Horizons*, Vol. 8, N° 2, June 1994, page : 1-24.

Pourtier F. 1994. " Contribution à la connaissance de la qualité de l'information comptable et financière consolidée. Incidence de la consolidation de l'information financière." Thèse nouveau régime, n° 94/BOR 1/ 0001.

Prakash P., et A. Rappaport. 1977. « Information inductance and its significance for accounting. » *Accounting, Organisations and Society.*, n° 2, page : 29-38.

Press, E. et J. Weintrop. 1990. « Accounting-based constraints in public and private debt agreements : their association with leverage and impact on accounting choice. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12, page : 65-95.

Raffournier, B. 1990. « La théorie « positive » de la comptabilité : une revue de la littérature. » *Economies et Sociétés, Série Sciences de Gestion*, n° 16, 11/1990, page : 137-166.

Ricks, W. 1982. « The Market's Response to the 1974 LIFO Adoptions. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 20, Autumn 1982, Part 1, page : 367-387

Ro, B. T. 1980. « The Adjustement of Security Returns to the Disclosure of Replacement Cost Accounting Information. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 2, August 1980, page : 159-189.

Roll, R. 1977. « A Critique of Asset Pricing Theory's Tests. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 4, n° 2, March 1977, page : 129-176.

Ronen, J. and S. Sadan. 1975. « Classificatory Smoothing : Alternative Income Models .» *Journal of Accounting Research*, Spring 1975, page : 133-149.

Ross, S. A. 1973. « The Economic Theory of Agency : The Principal's Problem. » *American Economic Review*, Vol. 63, May 1973, page : 134-139.

Ross, S. A. 1977. « The Determination of Financial Structure : The Incentive Signalling Approach. » *Bell Journal of Economics*, 1977, page : 23-40.

Ryan, B., Scapens, R., M. Theobald. « Research Method and Methodology Accounting and Finance. » 1992. Academic Press Inc.

Saada, T. 1994. « An Income Strategy Analysis of Accounting Policy : The French Evidence. » *17ème congrès de l'Association Européenne de Comptabilité de Venise.*

Salakta, W. 1989. « The Impact of SFAS n° 8 on Equity Prices of Early and Late Adopting Policy Decisions. » *The Accounting Review*, Vol.LI, page : 707-723.

Saly, J. 1994. « Repricing Executive Stock Options in a down Market. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 18, N° 3, November 1994, page : 325-356.

Savary, J 1712. Le parfait négociant. 6ème édition.

Schevin, P. 1991. « Consolidation d'un groupe multinational et recours à l'ECU. » *Economie et Comptabilité*, n° 75, Juin 1991.

Schiff, M. 1966. « Accounting Tactics and the Theory of the Firm. » *Journal of Accounting Research, Spring* 1966, page : 62-67.

Schmalenbach, E. 1959. « Dynamic Accounting. » Gee and Co, Londres.

Scholes, M., P. Wilson, and M. Wolfson. 1993. « Firms' Response ta Anticipated Reductions in Tax Rates : The Tax Reform Act of 1986. » *Journal of Accounting Research*, Supplement to Vol 31, N° 1, Spring 1993, page : 161-192.

Sharpe, W. F. 1964. « Capital Asset Prices : A Theory of Equilibrium Under Condition of Risk. » *Journal of Finance*, Vol. 19, 1964, page : 425-442.

Sharpe, W. F. 1965. « Risk Aversion in three Stock Market : Some Empirical Evidence. » *Journal of Finance*, 1965, page : 416-422.

Simons, P et Giroud, A. 1988. « Ecarts d'acquisition en consolidation : peut-on les imputer sur les capitaux propres ? » *Revue Française de Comptabilité,* n° 195, Novembre 1988, page : 38-42.

Skinner, D. 1994. « The Investment Opportunity set and Accounting Procedure Choice : Preliminary Evidence. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 16, N° 3, October 1993, page : 407-446.

Skinner, D. J. 1994. « Why firms voluntarily disclose bad news. » *Journal of Accounting Research*, n° 32, page 38-60.

Smith C. J. et R. L. Watts. 1992. « The investment opportunity set and corporate financing, dividend and compensation policies. » *Journal of Financial Economics*, Vol 32, page : 263-292.

Smith, C. et J. Warner. 1979. « On financial contracting : An analysis of bond covenants. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 7, page : 117-161.

Smith, C. J., et R. L. Watts. 1992. « The investment opportunity set and corporate financing, dividend and compensation policies. » *Journal of Financial Economics*, Vol. 32, page : 263-292.

Spence, M. 1974. « Competitive and optimal responses to signals : an analysis of efficiency and distribution. » *Journal of Economic Theory*, March, page : 296-332.

Staubus, G. J. 1985. « An induced theory of accounting measurement. » *The Accounting Review*, Vol 60, page : 53-75.

Staubus, G. J. 1985. « An induced theory of accounting measurement. » *The Accounting Review*, vol. 57, page : 701-715.

Sterling, R. R. 1967. « Conservatism : The fundamental principle of valuation in traditional accounting. » *Abacus*, Vol. 3, page : 109-132.

Stober, T. L. 1992. « Summary financial statement measures and analysts' forecasts of earnings. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 15, page : 347-372.

Stober, T. L. 1994. « Do prices behave as if accounting is « conservative »? » Indiana University, Bloomington, September.

Sunder, S. 1973. « Relationship between Accounting Changes and Stock Prices : Problems of Measurement and Some Empirical Evidence. » *Supplement to Vol. 11 of Journal of Accounting Research, 1973*, page : 1-45.

Sunder, S. 1975. « Stock Price and Risk Related to Accounting Changes in Inventory Valuation .» *The Accounting Review*, Vol ; 50, April 1975, page : 305-315.

Sunder, S. 1976. « Properties of Accounting Numbers Under Full Costing and Successful Efforts Costing in the Petroleum Industry. » *The Accounting Review*, Vol. 51, January 1976, page : 1-18.

Sweeney, A. 1994. « Debt-Covenant Violations and Manager's Accounting Responses. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 17, N° 3, May 1994, page : 281-308.

Tinker, A. 1980. « Towards a Political Economy of Accounting : an Empirical Illustration of the Cambridge Controversies. » *Accounting, Organizations and Society*, 1980, page : 147-160.

Tinker, A., B. Merino and Neimarck, M. 1982. « The Normative Origins of Positive Theories : Ideology and Accounting Thought. » *Accounting, Organizations and Society*, 1982, page : 167-200.

Tosch, D. E. And J. C. Rue. 1988. « The Effects of Unconsolidated Finance Subsidiary Debt on Market Estimates of Systematic Risk. » *Journal of Accounting Literature*, Vol. 7, 1988, page : 157-173..

Vance, L. L. 1943. « The authority of history in inventory valuation. » *The Accounting Review*, n° 18, page : 219-227.

Verrachia, R. 1983. « Discretionary Disclosure. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 5, page 179-194.

Verrachia, R. 1986. « Managerial Discretion in the Choice Among Financial Reporting Alternatives. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 8, 1986, page : 175-195.

Verrecchia, R. E. 1982. « The Use of Mathematical Models in Financial Accounting. » *Supplement to Vol. 20 of Journal of Accounting Research*, 1982, page : 1-42.

Wagenhofer, A. 1990. « Voluntary disclosure with a strategic opponent. » *Journal of accounting and Economics*, n° 12, page 341-363.

Ward, D., R. Elder and S. Kattelus. 1994. « Further Evidence on the Determinants of Municipal Audit Fees. » *The Accounting Review*, Vol. 69, N° 2, April 1994, page : 399-411.

Watson, R. 1994. « An Empirical Analysis of Financial and Non-financial Manangers' Remuneration in Small and Medium-sized UK Enterprises. » *The Journal of Accounting and Business Research*, Vol. 24, N° 94, 1994, page : 176-189.

Watts R. L., et J. L. Zimmerman. 1986. « Positive Accounting Theory. » Prentice-Hall, Englewood Cliffs, NJ.

Watts, R. 1977. « Corporate Financial Statements, A Product of the Market and Political Processes .» *Australian Management Journal*, Vol. 2, April 1977, page : 53-75.

Watts, R. and J. L. Zimmerman. 1979. « The Demand and Supply of Accounting Theories : The Market for Excuses .» *The Accounting Review*, Vol. 54, April 1979, page : 273-305.

Watts, R. and J. L. Zimmerman. 1983. « Agency Problems, Auditing and the Theory of the Firm : Some Evidence. » *Journal of Law and Economics*, Vol. 26, October 1983, page : 613-634.

Watts, R. and R. W. Leftwich. 1977. « The Time Series of Annual Accounting Earnings. » *Journal of Accounting Research*, Vol. 15, Autumn 1977, page : 253-271.

Watts, R. L., et J. L. Zimmerman. 1978. « Towards a positive theory of the determination of accounting standards. » *The Accounting Review,* January, page : 112-134.

Watts, R. L., et J. L. Zimmerman. 1990. « Positive Accounting Theory : A ten year perspective. » *The Accounting Review*, n° 66, page : 131-156.

Weetman, P. et S. J. Gray. 1991. « A comparative international analysis of the impact of accounting principles on profits : The USA versus UK, Sweden and the Netherlands. » Accounting and Business Research, Vol. 21, page : 363-379.

Whaley,, R., and J. Cheung. 1982. « Anticipation of quartely earnings Announcements. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 4, page : 57-83.

Wheeler, T. 1970. « Accounting Theory and Research in Perspective. » *The Accounting Review,* January 1970.

White, G. 1970. « Discretionary Accounting Decisions and Income Normalization. » *Journal of Accounting Research*, Autumn 1970, page : 260-273.

White, G. E. 1972. "Effects of discretionnary accounting policy on variable and declining performance trends", *Journal of Accounting Research*, Vol. 10, Autumn 1972, pp. 351-358.

Whitley, R. 1988. « The Possibility and Utility of Positive Accounting Theory. » *Accounting Organizations and Society*, Vol. 13, N° 6, page : 631-645.

Whittred, G. 1986. « The Evolution of the Consolidated Financial Reporting .» *Abacus*, Vol. 22, page : 103-120.

Whittred, G. 1989. « The Derived Demand for Consolidated Financial Reporting. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 9, 1989, page : 159-185.

Whittred, G. and I. Zimmer. 1986. « Accounting Information in the Market for Debt. » *Accounting and Finance*, Vol. 26, page : 19-34.

Williams, P. F. 1989. « The Logic of Positive Accounting Research. » *Accounting Organizations and Society*, Vol. 14, N° 5/6, 1989, page 455-468.

Williamson, O. 1964. « The economics of discretionary behavior : Managerial objectives in a theory of the firm. » Prentice-Hall.

Willmott, H., A. Puxty, K. Robson , and E. Lowe. 1992. « Regulation of Accountancy and Accountants: A Comparative Analysis of Accounting for Research and Devopment in four Advanced Capitalist Countries. » *Accounting, Auditing, and Accountability Journal*, Vol. 5, n° 2, 1992, page : 32-56.

Wong, J. 1988. « Political Costs and an Intraperiod Accounting Choice for Export Tax Credits. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 10, page : 37-51.

Zeghaud, D. 1984. « Timeless of Accounting Reports and their Informational Content on the Capital Market. » *Journal of Finance, Business and Accounting*, Vol. 11, n°3, 1984, page : 367-380.

Ziebart, D. And D. Kim. 1987. « An Examination of the Market Reactions Associated with SFAS n°. 52 . » *The accounting Review*, Vol. LXII, n° 2, April 1987, page : 343-357.

Zimmer, I. 1986. « Accounting for interest by real Estate developers. » *Journal of Accounting and Economics*, n° 8, page : 37-51.

Zimmerman, C. 1975. « An approach to writing loan agreements covenants. » *Journal of Commercial Lending*, page : 2-17.

Zimmerman. J. L. 1983. « Taxes and Firm Size. » *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 5, August 1983, page : 119-149.

Zwijewki, M. and R. Hagerman. 1981. « An Income Strategy Approach to the Positive Theory of Accounting Standard setting/choice. » *Journal of Accounting and Economics*, August, Vol. 3, page : 129-149.

Annexes.

Annexe 1 : Les choix comptables

Les choix comptables indiqués dans le tableau suivant sont :

Amort : amortissement des immobilisations.

0 : utilisation du dégressif.

1 : utilisation du linéaire.

Stocks : modalités d'enregistrement des stocks.

0 : utilisation CMP/LIFO.

1 : utilisation FIFO.

GW : durée d'amortissement du Goodwill.

Retrait : modalités d'enregistrement des engagements de retraite.

0 : comptabilisation sous forme de provisions.

1 : comptabilisation en hors-bilan.

NOM	AMORT	STOCKS	GW	RETRAIT
ACCOR	1	1	30	0
ALSPI	0	1	15	1
BEL	0	0	20	1
BHV	1	1	40	1
BIC	0	1	40	0
BIS	0	0	20	1
BOIRON	1	1	30	0
BOLLORE TECHNOLOGIES	1	1	25	0
BONGRAIN SA	0	1	20	0
BOUYGUES	0	1	25	1
BSN	1	0	40	0
CANAL +	1	0	20	0
CAP GEMINI SOGETI	1	0	40	0
CARNAUDMETALBOX	1	1	40	0
CARREFOUR	1	0	20	0
CASINO	0	1	20	0
CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENT	0	1	20	1
CEP COMMUNICATION	0	0	40	1
CHARGEURS	1	0	20	0
CIMENTS FRANCAIS	1	0	40	0

Les choix comptables : suite du tableau précédent.

NOM	AMORT	STOCKS	GW	RETRAIT
CLARINS	1	1	40	0
CLUB MEDITERRANNEE	1	1	20	0
COLAS	0	1	25	1
COMPTOIRS MODERNES	1	1	20	0
DAMART	0	1	15	0
DASSAULT	1	1	20	0
DE DIETRICH	0	0	5	1
DEVANLAY	0	0	20	0
DMC	1	0	40	0
DOCKS DE FRANCE	0	1	25	1
EBF	1	0	20	1
ECCO	0	1	40	0
EIFFAGE	0	1	20	1
ELF AQUITAINE	1	0	40	1
ERIDANIA BEGHIN-SAY	1	1	40	0
ESSILOR	1	1	20	1
ETEX	1	0	40	1
EURO-RSCG	0	0	40	0
GALERIES LAFAYETTE	1	1	40	0
GENERALE DES EAUX	1	1	20	0
GROUPE DE LA CITE	0	1	40	1
GROUPE FIVES LILLE	0	1	10	0
GROUPE MOULINEX	1	1	20	1
GROUPE SEB	1	1	40	0
GUYENNE ET GASCOGNE	1	1	25	0
HAVAS	1	1	40	1
HERMES INTERNATIONAL	1	1	20	1
JEAN LEFEBVRE	0	1	10	1
L'AIR LIQUIDE	1	1	40	0
L'OREAL	1	1	20	0
LABINAL	1	1	40	1
LAFARGE COPPEE	1	1	40	0
LAGARDERE	1	1	20	1
LAPEYRE	0	1	15	0
LE BON MARCHE	1	1	40	0
LEGRAND	1	1	40	0
LEGRIS	1	1	5	0
LVMH	1	1	40	0

Les choix comptables : suite du tableau précédent.

NOM	AMORT	STOCKS	GW	RETRAIT
METALEUROP	1	0	25	0
LYONNAISE DES EAUX	0	0	20	1
MICHELIN	1	1	20	0
NORD-EST	1	1	20	0
PECHINEY	1	0	40	0
PERNOD-RICARD	0	1	40	0
PEUGEOT	1	1	20	1
PLASTIC-OMNIUM	0	1	20	1
POLIET	0	0	5	0
PRIMAGAZ	1	1	40	0
PROMODES	1	1	20	0
PUBLICIS	1	1	40	0
REMY COINTREAU	1	1	20	1
RHONE-POULENC	1	1	40	0
SAINT-GOBAIN	1	1	30	1
SAINT LOUIS	1	1	30	0
SALOMON SA	1	1	20	0
SODEXHO	1	1	30	1
SOMMER ALLIBERT	1	1	20	1
STRAFOR FACOM	1	0	40	0
TF1	0	1	20	0
TOTAL	0	1	20	0
VALEO	1	1	40	0
VALLOUREC	1	0	5	0
ZODIAC	1	1	20	1

Annexe 2 : les données utilisées.

Les données comptables indiquées dans les tableaux suivants sont :

L'ensemble des informations sont en millions de francs.

Bilan : total du bilan.

Immob : total des immobilisations.

Stocks : total des stocks.

GW : montant du Goodwill.

Rexploit : résultat d'exploitation consolidé.

NOM	CA	Bilan	Immob	Stocks	GW	Rexploi
ACCOR	29520,9	45642	31709	484	4063	1723
ALSPI	4649,9	5556,335	2326,176	1600,501	16,506	118,872
BEL	7219,2	4692,72	870,311	642,077	2,509	625,538
BHV	3618,756	2448,844	675,933	673,459	4,143	57,66
BIC	6065,5	6657,348	2252,391	1254,719	198,187	933,978
BIS	6433,7	3346,503	844,976	2,067	339,254	72,949
BOIRON	1125,9	839,121	305,748	90,287	131,48	126,8
BOLLORE TECHNOLOGIES	24810,9	19179,597	9177,543	1349,823	2454,219	789,714
BONGRAIN SA	9591	8132,464	3016,018	446,556	222,83	592,788
BOUYGUES	61183	63254	16278	17453	1835	928
BSN	70108	78777	53143	5722	16375	6351
CANAL +	8675,3	15081,9	8828,8	1195,3	272,4	1649,9
CAP GEMINI SOGETI	11027,8	15421,323	9600,983	50,015	3262,646	200,673
CARNAUDMETALBOX	24340	27449	17684	3699	4002	2058
CARREFOUR	123204	53391	30251	8631	5714	20662
CASINO	63009,9	31088,5	17861,5	6327,1	137	1128,7
CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENT	11616	6562,612	2936,761	2301,243	226,485	772,651
CEP COMMUNICATION	5501,6	6423,684	2055,426	437,144	1084,177	306
CHARGEURS	8602	14809	6573	2094	739	69
CIMENTS FRANCAIS	13463	28424	21260	1825	1901	1047
CLARINS	2023,7	2256,461	793,105	369,287	28,524	275,003
CLUB MEDITERRANNEE	8147,2	9937,346	8127,68	188,501	388,893	78,609
COLAS	16500	9641,4	3058,4	574,7	166,3	326
COMPTOIRS MODERNES	23642,7	8693,168	4275,155	1618,675	693,291	681,594
DAMART	1800,2	3726,044	1465,779	927,94	269,862	160,875
DASSAULT	13292	30972,527	2022,296	9792,139	0	223,554

Annexe 2 : les données utilisées, suite du tableau précédent.

NOM	CA	Bilan	Immob	Stocks	GW	Rexploi
DE DIETRICH	4256,3	4342,539	975,764	22,742	12,117	217,397
DEVANLAY	1971,1	2863,629	462,46	434,46	53,072	110,092
DMC	7982	5925	2011	1740	112	309
DOCKS DE FRANCE	38311,8	14764,999	6619,4	3846,649	307,484	750,009
EBF	10685,7	7209,638	3157,606	946,286	705,203	362,435
ECCO	12474,3	6049,582	1368,136	38,027	498,766	437,537
EIFFAGE	33187	43445,058	9767,075	17909,22	5480,48	1567,463
ELF AQUITAINE	209675	269051	177,996	22636	16521	6418
ERIDANIA BEGHIN-SAY	50907,4	43907,842	23819,775	10767,424	4996,399	4039,834
ESSILOR	5910	6213,89	1271,185	1567,69	238,826	632,858
ETEX	3710	3942	1803	761	831	399
EURO-RSCG	13025,6	9656,007	3845,831	241,482	2898,571	389,837
GALERIES LAFAYETTE	29520,9	15789,53	7734,134	4069,73	114,632	53,614
GENERALE DES EAUX	147609	208897,7	95451,5	32651,2	13192,2	5595,3
GROUPE DE LA CITE	7085,201	6460,442	1337,23	825,93	546,593	461,382
GROUPE FIVES LILLE	3541	4003,699	474,093	388,663	0	27,683
GROUPE MOULINEX	8098,2	5517,086	1886,003	1838,335	276,251	40,185
GROUPE SEB	8387,9	6380,269	2349,418	1445,921	370,642	954,434
GUYENNE ET GASCOGNE	5572,9	2384,234	1116,671	450,929	115	145,15
HAVAS	34957	26641	12291	477	4219	805
HERMES INTERNATIONAL	2851,3	2772,7	749,3	776,6	12,3	405,8
JEAN LEFEBVRE	4310	7900,533	2944,17	242,515	287,492	336,85
L'AIR LIQUIDE	30375,5	41470,435	28250,445	2287,144	1538,734	3683,168
L'OREAL	40162,5	34212,923	13308,311	4165,785	13484,584	4660,179
LABINAL	8420,1	8585,18	3468,747	2001,513	111,223	505,739
LAFARGE COPPEE	30430	35404	31356	3875	3349	3462
LAGARDERE	53980,6	63897	23806,2	7204,2	2332,9	2911,5

Annexe 2 : les données utilisées, suite du tableau précédent.

NOM	CA	Bilan	Immob	Stocks	GW	Rexploi
LAPEYRE	4421,7	3019,679	1283,526	1161,651	65,003	508,452
LE BON MARCHE	27599	91546	61944	15684	4790	5981
LEGRAND	9983	13954	6531	1680	1529	1569
LEGRIS	4249,4	4282,066	1755,442	1022,975	687,996	185,39
LVMH	23819	53585	27858	13992	5273	5614
LYONNAISE DES EAUX	93556	143905	67311	22427	7205	3389
METALEUROP	3689,3	2578,8333	1333,037	232,127	0	296,256
MICHELIN	63297	74688,621	34774,227	15541,248	1699,2	2008,356
NORD-EST	3155,1	4731,129	1706,052	361,86	201,462	3162,048
PECHINEY	63205	71769	50499	10950	17365	2330
PERNOD-RICARD	15053	17976	8532	4210	1376	1943
PEUGEOT	145431	73806	36446	14014	0	-420
PLASTIC-OMNIUM	4414,231	3537,03	1505,688	465,051	145,17	235,186
POLIET	19531	17064	4392	3366	47	1233
PRIMAGAZ	5322,5	5221,803	3223,481	222,322	731,319	438,585
PROMODES	90199,5	35536,195	15974,64	7282,919	382,526	2060,015
PUBLICIS	18235,8	6765,486	1475,433	167,07	607,462	3140,093
REMY COINTREAU	6504,9	12959,002	4942,911	5376,018	2905,627	917,774
RHONE-POULENC	80564	114481	72668	14330	22452	5913
SAINT-GOBAIN	71539	93393	54083	11259	10281	4978
SAINT LOUIS	34165	37087	18602	4454	689	2564
SALOMON SA	3604	3181,956	486,332	670,887	19,601	282,66
SODEXHO	10611,4	7221,121	1776,748	163,475	647,276	307,245
SOMMER ALLIBERT	9791,4	8099,75	3545,55	1642,21	99,545	646,631
STRAFOR FACOM	7296,9	8926,543	3832,498	1228,96	393,507	580
TF1	7758,6	6329,316	641,373	2109,567	0	792,116
TOTAL	135478	133724	72854	11732	6393	6243
VALEO	20235	17103	8884	1424	1916	1493
VALLOUREC	5792,9	6781,396	1634,488	1083,968	91,926	-209,143
ZODIAC	2678,20	2346,673	995,689	474,865	588,173	320,156

Annexe 3 : Les données utilisées.

Les données comptables indiquées dans les tableaux suivants sont :

Conc : degré de concentration.

RentB : rentabilité boursière.

Taux rent : rentabilité économique.

Endt-Bilan : % d'endettement relativement au bilan.

Oppt-Invest : opportunités d'investissement.

NOM	Conc	RentaB	Tauxrent	endt_bilan	Oppinv
ACCOR	0,19	-0,0000920	-0,0000	0,057101	0,69
ALSPI	0,01	0,0016020	0,0425	0,082446	0,42
BEL	0,02	0,0016250	0,0518	0,028342	0,19
BHV	0,00	0,0001790	0,0176	0,054653	0,28
BIC	0,02	0,0013450	0,0653	0,014886	0,34
BIS	0,20	0,0027680	-0,0076	0,069207	0,25
BOIRON	0,00	0,0006260	0,0479	286,692861	0,36
BOLLORE TECHNOLOGIES	0,06	-0,0005600	-0,0144	0,235302	0,48
BONGRAIN SA	0,03	0,0001040	0,0452	0,085657	0,37
BOUYGUES	0,17	0,0010190	0,0077	0,051269	0,26
BSN	0,21	-0,0000380	0,0488	0,125887	0,67
CANAL +	0,05	0,0001440	0,1385	0,076091	0,59
CAP GEMINI SOGETI	0,20	0,0002660	-0,0389	0,032838	0,62
CARNAUDMETALBOX	0,08	0,0003490	0,0343	0,127473	0,64
CARREFOUR	0,13	0,0024170	0,0244	0,113821	0,57
CASINO	0,07	0,0013430	0,0072	0,150345	0,57
CASTORAMA DUBOIS INVESTIS-SEMENT	0,01	0,0023850	0,0315	0,061972	0,45
CEP COMMUNICATION	0,03	0,0017050	0,0292	0,031929	0,32
CHARGEURS	0,16	0,0002290	-0,0113	0,074212	0,44
CIMENTS FRANCAIS	0,04	0,0008920	-0,0509	0,259042	0,75
CLARINS	0,02	0,0002230	0,0684	0,112433	0,35
CLUB MEDITERRANNEE	0,05	-0,0002510	-0,0364	0,246736	0,82
COLAS	0,05	0,0009880	0,0187	0,061817	0,32
COMPTOIRS MODERNES	0,03	0,0015260	0,0156	0,056608	0,49
DAMART	0,03	0,0022450	0,0071	0,158908	0,39
DASSAULT	0,10	0,0009740	0,0184	0,083545	0,07
DE DIETRICH	0,08	0,0021920	0,0249	0,050270	0,22
DEVANLAY	0,04	0,0001108	0,0617	0,000105	0,16

Annexe 3 : Les données utilisées, suite du tableau précédent.

NOM	Conc	RentaB	Tauxrent	endt_bilan	Oppinv
DMC	0,15	0,0013690	0,0064	0,031561	0,34
DOCKS DE FRANCE	0,04	0,0024420	0,0114	0,087775	0,45
EBF	0,02	0,0003040	0,0048	0,249361	0,44
ECCO	0,40	0,0016160	0,0194	0,031523	0,23
EIFFAGE	0,09	0,0029250	0,0091	0,043526	0,22
ELF AQUITAINE	0,65	0,0065900	0,0051	0,176472	0,00
ERIDANIA BEGHIN-SAY	0,15	0,0017540	0,0264	0,177784	0,54
ESSILOR	0,02	0,0022460	0,0483	0,231739	0,20
ETEX	0,01	0,0018040	0,0423	0,189751	0,46
EURO-RSCG	0,08	0,0013270	0,0026	0,091850	0,40
GALERIES LAFAYETTE	0,03	0,0009160	-0,0000	0,165059	0,49
GENERALE DES EAUX	0,48	0,0011760	0,0217	0,165584	0,46
GROUPE DE LA CITE	0,04	0,0024940	0,0430	0,024735	0,21
GROUPE FIVES LILLE	0,07	0,0032690	0,0357	0,011739	0,12
GROUPE MOULINEX	0,24	0,0011590	-0,0697	0,266751	0,34
GROUPE SEB	0,25	0,0016230	0,0395	0,064935	0,37
GUYENNE ET GASCOGNE	0,00	0,0012590	0,0225	0,031666	0,47
HAVAS	0,22	0,0002090	0,0162	0,064112	0,46
HERMES INTERNATIONAL	0,05	0,0027070	0,0737	0,013236	0,27
JEAN LEFEBVRE	0,01	0,0016150	0,0365	0,278420	0,37
L'AIR LIQUIDE	0,04	0,0004470	0,0732	0,088410	0,68
L'OREAL	0,34	0,0008620	0,0644	0,052205	0,39
LABINAL	0,06	0,0010260	0,0007	0,206204	0,40
LAFARGE COPPEE	0,09	0,0016040	0,0731	0,154276	0,89
LAGARDERE	0,09	0,0022450	0,0029	0,358544	0,37
LAPEYRE	0,02	0,0038800	0,0673	0,045104	0,43
LE BON MARCHE	0,03	0,0016150	0,0237	0,085378	0,68
LEGRAND	0,07	0,0013830	0,0579	0,044575	0,47
LEGRIS	0,08	0,0019540	-0,0406	0,164290	0,41

Annexe 3 : Les données utilisées, suite du tableau précédent.

NOM	Conc	RentaB	Tauxrent	endt_bilan	Oppinv
LVMH	0,05	0,0012000	0,1500	0,372194	0,52
LYONNAISE DES EAUX	1,00	0,0006270	0,0086	0,122289	0,47
METALEUROP	0,01	-0,0004530	-0,0944	0,264073	0,52
MICHELIN	0,19	0,0051700	-0,0580	0,271407	0,47
NORD-EST	0,01	0,0010590	0,0476	0,130201	0,36
PECHINEY	0,22	0,0000460	-0,0155	0,305731	0,70
PERNOD-RICARD	0,05	0,0005800	0,0707	0,120271	0,47
PEUGEOT	0,30	0,0010620	-0,0097	0,115655	0,49
PLASTIC-OMNIUM	0,01	-0,0002840	0,0139	0,308451	0,43
POLIET	0,06	0,0032730	0,0242	0,087611	0,26
PRIMAGAZ	0,00	0,0007660	0,0473	0,009192	0,62
PROMODES	0,10	0,0029390	0,0078	0,101730	0,45
PUBLICIS	0,11	0,0033010	0,0069	0,108447	0,22
REMY COINTREAU	0,02	0,0022920	0,0387	0,309677	0,38
RHONE-POULENC	0,25	0,0005950	0,0119	0,189044	0,63
SAINT-GOBAIN	0,25	0,0006800	0,0184	0,165323	0,58
SAINT LOUIS	0,37	0,0011510	0,0210	0,188638	0,50
SALOMON SA	0,02	0,0006250	0,0366	0,042112	0,15
SODEXHO	0,03	0,0003530	0,0217	0,116685	0,25
SOMMER ALLIBERT	0,03	0,0022280	0,0224	0,144251	0,44
STRAFOR FACOM	0,01	0,0001120	-0,0337	0,217665	0,43
TF1	0,05	0,0012460	0,0591	0,090140	0,10
TOTAL	0,18	0,0013890	0,0219	0,180057	0,54
VALEO	0,04	0,0027800	0,0350	0,060750	0,52
VALLOUREC	0,02	0,0021920	0,0040	0,070900	0,24
ZODIAC	0,02	0,0017100	0,0457	0,302684	0,42

Annexe 4 : Les données utilisées.

Les données comptables indiquées dans les tableaux suivants sont :
L'ensemble des informations sont en millions de francs.
Actio : Répartition de l'actionnariat de l'entreprise.
Bêta : Risque spécifique de la firme.
IF-RE : Intérêts financiers rapportés au résultat d'exploitation.
Expl : Résultat d'exploitation.
Capi : Intensité capitalistique.

NOM	Actio	Beta	IF_RE	Export	Capi
ACCOR	21,72	0,806	0,96	66,09%	1,55
ALSPI	62,76	0,447	1,10	55,10%	1,19
BEL	67,14	0,129	0,05	52,33%	0,65
BHV	75,31	0,363	0,24	0,00%	0,68
BIC	40,00	0,575	-0,09	84,37%	1,10
BIS	60,00	0,344	2,63	14,69%	0,52
BOIRON	63,00	0,069	0,08	15,99%	0,75
BOLLORE TECHNOLOGIES	63,00	0,679	1,05	61,94%	0,77
BONGRAIN SA	50,70	0,682	0,41	40,05%	0,85
BOUYGUES	29,20	0,958	1,21	30,01%	1,03
BSN	15,62	0,908	-0,28	53,60%	1,12
CANAL +	49,97	1,075	0,13	47,68%	1,74
CAP GEMINI SOGETI	69,00	1,411	1,88	70,00%	1,40
CARNAUDMETALBOX	43,03	0,496	0,20	80,00%	1,13
CARREFOUR	32,59	0,779	0,06	33,45%	0,43
CASINO	39,65	0,987	0,21	7,50%	0,49
CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENT	75,00	0,234	0,04	10,00%	0,56
CEP COMMUNICATION	53,33	0,479	0,36	20,17%	1,17
CHARGEURS	27,59	0,97	6,78	36,29%	1,72
CIMENTS FRANCAIS	75,47	0,272	-0,96	50,00%	2,11
CLARINS	72,50	0,733	0,05	79,30%	1,12
CLUB MEDITERRANNEE	17,93	0,722	3,15	40,00%	1,22
COLAS	67,40	0,57	0,32	32,00%	0,58
COMPTOIRS MODERNES	33,90	0,197	0,18	1,05%	0,37
DAMART	56,12	0,179	0,33	33,67%	2,07
DASSAULT	85,00	0,257	1,45	40,36%	2,33
DE DIETRICH	34,10	0,524	0,30	31,41%	1,02
DEVANLAY	19,61	-0,282	0,30	45,00%	1,45

Annexe 4 : Les données utilisées, suite du tableau précédent.

NOM	Actio	Beta	IF_RE	Export	Capi
DMC	46,00	0,424	0,47	76,05%	0,74
DOCKS DE FRANCE	50,00	0,585	0,29	36,00%	0,39
EBF	45,00	0,144	1,26	56,70%	0,67
ECCO	50,63	0,412	0,09	15,00%	0,48
EIFFAGE	83,00	0,699	0,85	16,39%	1,31
ELF AQUITAINE	72,30	1,27	0,92	63,79%	1,28
ERIDANIA BEGHIN-SAY	38,00	0,428	0,45	65,00%	0,86
ESSILOR	37,30	0,448	0,52	74,73%	1,05
ETEX	39,10	0,403	0,07	46,60%	1,06
EURO-RSCG	52,60	0,401	-199,66	57,00%	0,74
GALERIES LAFAYETTE	40,00	0,23	8,58	0,00%	0,53
GENERALE DES EAUX	36,00	1,273	1,20	41,00%	1,42
GROUPE DE LA CITE	74.87	0,251	0,07	45,00%	0,91
GROUPE FIVES LILLE	31,79	0,691	0,51	38,35%	1,13
GROUPE MOULINEX	40,30	0,835	6,19	77,90%	0,68
GROUPE SEB	51,20	0,745	0,19	25,85%	0,76
GUYENNE ET GASCOGNE	21,00	0,45	0,08	0,00%	0,43
HAVAS	16,00	1,203	0,34	34,80%	0,76
HERMES INTERNATIONAL	36,06	0,19	0,08	80,00%	0,97
JEAN LEFEBVRE	60,70	0,441	0,74	34,00%	1,83
L'AIR LIQUIDE	83,90	0,897	0,10	75,00%	1,37
L'OREAL	52,46	1,111	0,02	77,40%	0,85
LABINAL	54,73	0,311	0,46	52,20%	1,02
LAFARGE COPPEE	60,00	1,019	0,45	70,00%	1,16
LAGARDERE	35,00	0,978	0,38	49,26%	1,18
LAPEYRE	74,98	0,74	0,10	4,26%	0,68
LE BON MARCHE	59,75	0,656	0,19	62,74%	3,32
LEGRAND	45,00	1,045	0,28	64,00%	1,40
LEGRIS	45,00	1,194	1,21	53,00%	1,01

Annexe 4 : Les données utilisées, suite du tableau précédent.

NOM	Actio	Beta	IF_RE	Export	Capi
LVMH	41,60	1,052	0,34	85,00%	2,25
LYONNAISE DES EAUX	21,17	1,15	0,71	42,30%	1,54
METALEUROP	50,81	0,877	0,29	75,80%	0,70
MICHELIN	55,00	1,272	2,05	93,08%	1,18
NORD-EST	40,50	0,456	0,06	28,00%	1,50
PECHINEY	81,00	0,817	1,09	64,73%	1,14
PERNOD-RICARD	55,00	1,218	-0,18	55,10%	1,19
PEUGEOT	28,58	1,103	-9,30	40,00%	0,51
PLASTIC-OMNIUM	56,61	0,259	0,85	59,00%	0,80
POLIET	80,00	0,976	0,24	7,52%	0,87
PRIMAGAZ	56,30	0,339	0,11	50,00%	0,98
PROMODES	35,00	0,644	0,63	39,40%	0,39
PUBLICIS	76,72	0,563	0,00	57,00%	0,37
REMY COINTREAU	50,00	0,577	0,64	84,60%	1,99
RHONE-POULENC	19,18	1,048	0,40	78,60%	1,42
SAINT-GOBAIN	18,30	0,987	0,31	62,19%	1,31
SAINT LOUIS	40,00	1,043	0,44	65,00%	1,09
SALOMON SA	47,30	0,265	0,18	93,00%	0,88
SODEXHO	48,06	0,474	0,39	61,07%	0,68
SOMMER ALLIBERT	42,90	0,607	0,39	53,74%	0,83
STRAFOR FACOM	35,99	0,543	0,57	56,00%	1,22
TF1	31,70	0,281	0,08	32,13%	0,82
TOTAL	20,41	1,09	0,08	45,00%	0,99
VALEO	28,00	0,675	0,17	41,99%	0,85
VALLOUREC	27,76	0,664	-1,17	49,00%	1,17
ZODIAC	44,00	0,537	0,24	55,00%	0,88

Annexe 5 : les chiffres d'affaires des secteurs d'appartenance.

NOM	CA du secteur
ACCOR	159033,5
ALSPI	413583
BEL	332896,5
BHV	941774,3
BIC	325052
BIS	31550,1
BOIRON	116419,5
BOLLORE TECHNOLOGIES	436738,8
BONGRAIN SA	332896,5
BOUYGUES	352015,8
BSN	332896,5
CANAL +	162539,8
CAP GEMINI SOGETI	54593,5
CARNAUDMETALBOX	290916,8
CARREFOUR	941774,3
CASINO	941774,3
CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENT	941774,3
CEP COMMUNICATION	162539,8
CHARGEURS	52392,6
CIMENTS FRANCAIS	352015,8
CLARINS	116419,5
CLUB MEDITERRANNEE	159033,5
COLAS	352015,8
COMPTOIRS MODERNES	941774,3
DAMART	52392,6
DASSAULT	133158,9

Annexe 5 : les chiffres d'affaires des secteurs d'appartenance, suite du tableau précédent.

NOM	CA du secteur
DE DIETRICH	53170,2
DEVANLAY	52392,6
DMC	52392,6
DOCKS DE FRANCE	941774,3
EBF	479422,9
ECCO	31550,1
EIFFAGE	352015,8
ELF AQUITAINE	325052
ERIDANIA BEGHIN-SAY	332896,5
ESSILOR	290916,8
ETEX	352015,8
EURO-RSCG	162539,8
GALERIES LAFAYETTE	941774,3
GENERALE DES EAUX	309882,6
GROUPE DE LA CITE	162539,8
GROUPE FIVES LILLE	53170,2
GROUPE MOULINEX	33587,8
GROUPE SEB	33587,8
GUYENNE ET GASCOGNE	941774,3
HAVAS	162539,8
HERMES INTERNATIONAL	52392,6
JEAN LEFEBVRE	352015,8
L'AIR LIQUIDE	773637,5
L'OREAL	116419,5
LABINAL	133158,9
LAFARGE COPPEE	352015,8
LAGARDERE	599277,6

Annexe 5 : les chiffres d'affaires des secteurs d'appartenance, suite du tableau précédent.

NOM	CA du secteur
LAPEYRE	241520,3
LE BON MARCHE	941774,3
LEGRAND	136662,3
LEGRIS	53170,2
LVMH	456183
LYONNAISE DES EAUX	93556
METALEUROP	290916,8
MICHELIN	325052
NORD-EST	290926,8
PECHINEY	290926,8
PERNOD-RICARD	332896,5
PEUGEOT	479422,9
PLASTIC-OMNIUM	325052
POLIET	352015,8
PRIMAGAZ	773637,5
PROMODES	941774,3
PUBLICIS	162539,8
REMY COINTREAU	332896,5
RHONE-POULENC	325052
SAINT-GOBAIN	290916,8
SAINT LOUIS	92709,2
SALOMON SA	159033,5
SODEXHO	309882,6
SOMMER ALLIBERT	325052
STRAFOR FACOM	541848,3
TF1	162539,8
TOTAL	773637,5
VALEO	479422,9
VALLOUREC	290916,8
ZODIAC	133158,9

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE. 3

Chapitre introductif : Fondements et objectifs de la recherche. 8

Section 1. Les théories comptables. 8

1.1. La nature et les origines de la comptabilité financière. 8

1.2. Les approches traditionnelles de formulation d'une théorie comptable. 12

1.2.1. Les formulations traditionnelles de la théorie comptable. 15

1.2.2. Les nouvelles formulations de la théorie comptable. 17

Section 2. Problématique générale. 19

2.1. Les impératifs de la comptabilité. 19

2.1.1. Les défis de la comptabilité. 20

2.1.1.1. Une nécessaire adaptation des principes de droit comptable. 20

2.1.1.2. La définition et la mise en place d'un cadre conceptuel. 20

2.1.1.3. Les limites de la recherche comptable. 21

2.1.2. Vers une reconnaissance de l'évolution de la comptabilité. 22

2.1.2.1. D'une modalité d'archivage à un processus d'aide à la décision. 22

2.1.2.2. D'un langage techniciste à langage scientifique. 23

2.2. Les lacunes de la littérature comptable. 25

2.2.1. Le modèle comptable face aux enjeux de son renouvellement. 25

2.2.2. Absence d'analyse des causalités. 25

2.3. Vers un modèle positif de la consolidation. 26

2.3.1. Un modèle positif de la comptabilité. 26

2.3.2. Un modèle positif de la consolidation. 29

Section 3. Présentation de la recherche : Objectifs et contributions d'une analyse positive comptable. 32

3.1. Objectifs et contributions d'une analyse positive. 32

3.1.1. Objectifs et contributions théoriques. 33

3.1.2. Objectifs et contributions méthodologiques. 34

3.1.3. Objectifs et contributions managériales. 35

3.2. Présentation de la recherche. 37

PREMIERE PARTIE : LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE BILAN ET PERSPECTIVES. 40

Chapitre 1 : Origines et fondements de la théorie positive de la comptabilité. 42
Section 1. Les travaux annonciateurs de la théorie positive de la comptabilité. 43
1.1. Les premiers travaux de comptabilité financière. 43
1.1.1. Les réactions du marché à l'annonce d'une modification comptable n'ayant aucun impact fiscal. 44
1.1.2. Les réactions du marché à l'annonce d'une modification comptable ayant un impact fiscal. 51
1.2. Les hypothèses sous-jacentes. 57
1.2.1. L'hypothèse des marchés efficients. 57
1.2.2. Le modèle d'équilibre des actifs financiers. 60
Section 2. Les concepts de la théorie positive de la comptabilité. 62
2.1. Les coûts d'agence. 63
2.2. Les coûts politiques. 66
Section 3. Le processus contractuel. 85
3.1. Les contrats d'endettement et les choix comptables. 87
3.2. Les contrats d'intéressement et les choix comptables. 109

Chapitre 2 : Bilan et Perpectives de la théorie positive de la comptabilité. 117
Section 1. Les différents niveaux d'analyse de la théorie positive. 118
1.1. Le premier niveau d'analyse de la théorie positive. 123
1.2. Le deuxième niveau d'analyse de la théorie positive. 125
1.3. Le troisième niveau d'analyse de la théorie positive. 150
Section 2. Les apports et les limites de la théorie positive de la comptabilité. 155
2.1. Les apports de la théorie positive. 155
2.1.1 La théorie positive comme méthodologie. 155
2.1.2. Le renouvellement de la recherche comptable. 156
2.2. Les limites de la théorie positive. 157
2.2.1. Les limites propres. 158
2.2.2. Les théories concurrentes. 162
2.2.2.1. Le lissage des résultats. 163
2.2.2.2. La signalisation. 173
2.2.2.3. La stratégie d'optimisation fiscale. 188

DEUXIEME PARTIE : UNE ANALYSE POSITIVE DES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES EN MATIERE DE CONSOLIDATION. 194

Chapitre 3 : Le champ d'application de la théorie positive de la comptabilité en matière de consolidation. **196**

Section 1. La consolidation. 198

1.1. Eléments de définition du groupe. 198

1.1.1. Les critères du droit. 198

1.1.1.1. Les critères de la participation financière. 198

1.1.1.2. Les critères de la jurisprudence. 199

1.1.2. Les critères économiques. 199

1.1.3. Etude des pratiques concurrentes. 203

1.2. L'établissement des comptes consolidés. 206

1.2.1. Différentes conceptions de la consolidation. 206

1.2.1.1. La consolidation fonction de ses finalités. 206

1.2.1.2. La consolidation selon l'optique du propriétaire. 207

1.2.1.3. La consolidation selon l'optique économique. 209

1.2.1.4. La consolidation financière. 212

1.2.1.5. La consolidation selon l'optique mixte. 213

1.3. Le processus de consolidation. 218

1.3.1. Phase conceptuelle. 219

1.3.2. Phase d'harmonisation. 220

1.3.3. Phase d'interférence. 222

1.3.4. Phase méthodologique. 223

1.3.5. Phase finale. 223

Section 2. Les opportunités d'analyses positives. 225

2.1. Le périmètre de consolidation. 227

2.1.1. La législation en vigueur en matière d'exclusion du périmètre de consolidation.230

2.1.2 Les motifs invoqués et leurs fréquences. 232

2.2. Les autres éléments permettant une analyse positive. 244

2.2.1. L'écart de première consolidation. 244

2.2.1.1. Analyse technique de l'écart de première consolidation. 244

2.2.1.2. Analyse empirique de l'amortissement de l'écart. 250

2.2.2. La méthode d'amortissement des immobilisations. 252

2.2.3. Le choix de la méthode d'évaluation des stocks. 253

2.2.4. Le traitement des engagements en matière de retraite. 254

Section 3. Une application de la théorie positive de la comptabilité au cas français. 263

3.1. La question préalable. 263

3.1.1. Les contrats d'endettement dans le cadre français. 264

3.1.2. Les contrats d'intéressement dans le cadre français. 267

3.2. Le choix des objets d'analyse. 270
3.2.1. Le choix de la méthode d'amortissement. 271
3.2.2. Le traitement de l'écart de première consolidation. 271
3.2.3. La méthode d'évaluation des stocks. 272
3.2.4. Le traitement des engagements de retraite. 272
3.3. Les déterminants potentiels des choix comptables en matière de consolidation et les hypothèses de recherche. 273
3.3.1. Choix comptables et taille des entreprises. 274
3.3.2. Choix comptables et intensité capitalistique des entreprises. 277
3.3.3. Choix comptables et degré de risque des entreprises 277
3.3.4. Choix comptables et la concurrence dans le secteur d'appartenance. 278
3.3.5. Choix comptables et endettement des entreprises. 280
3.3.6. Choix comptables et le type de direction des entreprises. 281
3.3.7. Choix comptables et ouverture de l'entreprise sur l'extérieur. 287
3.3.8. Choix comptables et les opportunités d'investissement des entreprises. 288

Chapitre 4 : Un test empirique de la théorie positive de la comptabilité appliquée au cas français. 293
Section 1. Méthodologie. 294
1.1. L'échantillon. 294
1.1.1 La constitution de l'échantillon. 294
1.1.2. La période d'analyse. 297
1.1.3. Les sources d'informations. 297
1.2. Opérationnalisation des concepts. 298
1.2.1. Choix comptables et visibilité politique. 298
1.2.2. Choix comptables et endettement. 300
1.2.3. Choix comptables et contrôle de la firme. 300
1.2.4. Choix comptables et exportation. 301
1.2.5. Choix comptables et opportunités d'investissement. 301
1.2.6. Choix comptables et intensité capitalistique. 301
1 3. Méthodologie de test. 303
1.3.1. Analyse descriptive. 303
1.3.2. Les tests univariés. 303
1.3.3. Les régressions. 304
1.3.3.1. Le modèle Logit. 304
1.3.3.2. La méthode des moindres carrés. 306
Section 2. Analyse descriptive et résultats des tests univariés. 308
2.1. Les caractéristiques des différentes entreprises de l'échantillon et leurs choix comptables. 308
2.1.1. Les caractéristiques économiques des entreprises de l'échantillon. 308
2.1.2. Caractéristiques comptables des entreprises de l'échantillon. 308

2.1.3. Caractéristiques économiques des entreprises selon leurs choix comptables. 311
2.2. Résultats des tests paramétriques et non paramétriques. 318
2.2.1. Résultats relatifs à la méthode d'amortissement. 319
2.2.2. Résultats relatifs à la méthode d'évaluation des stocks. 322
2.2.3. Résultats relatifs à la méthode de comptabilisation des engagements de retraite.323
2.2.4. Résultats relatifs à la méthode d'amortissement du Goodwill. 324
Section 3. Les résultats des analyses de régression. 327
3.1. Le premier modèle. 328
3.1.1. Résultats des régressions prenant la variable Chiffre d'affaires comme représentative des coûts politiques. 330
3.1.2. Résultats des régressions prenant la variable Bilan comme représentative des coûts politiques. 335
3.1.3. Résultats des régressions prenant la variable degré de concentration comme représentative des coûts politiques. 339
3.1.4. Résultats des régressions prenant la variable Bêta comme représentative des coûts politiques. 341
3.2. Le deuxième modèle. 344
3.2.1. Résultats des régressions prenant la variable Chiffre d'affaires comme représentative des coûts politiques. 345
3.2.2. Résultats des régressions prenant la variable degré de concentration comme représentative des coûts politiques. 347
2.2.3. Résultats des régressions prenant en compte la variable Bêta comme représentative des coûts politiques. 350
3.3. Le troisième modèle. 354
3.4. Récapitulatif des corrélations. 360
3.5. Comparaison des résultats avec ceux de Hagerman et Zmijewski (1979). 374
3.5.1. En matière d'amortissement. 374
3.5.2. En matière d'enregistrement des stocks. 375
3.5.3. En matière de comptabilisation des engagements de retraite. 376
3.5.4. En matière de crédit d'impôt et de Goodwill. 376

Conclusion. **380**

Bibliographie. **384**

Annexes. **418**

SOMMAIRE **433**

TABLE DES ILLUSTRATIONS **438**

TABLE DES SCHEMAS **440**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE N'AYANT AUCUN IMPACT FISCAL, 1ERE PARTIE....48
TABLEAU 2 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE N'AYANT AUCUN IMPACT FISCAL, 2EME PARTIE....49
TABLEAU 3 : :LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE N'AYANT AUCUN IMPACT FISCAL, 3EME PARTIE....50
TABLEAU 4 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE AYANT UN IMPACT FISCAL, 1ERE PARTIE....55
TABLEAU 5 : LES REACTIONS DU MARCHE A L'ANNONCE D'UNE MODIFICATION COMPTABLE AYANT UN IMPACT FISCAL, 2EME PARTIE....56
TABLEAU 6 : LES CLAUSES DES CONTRATS D'ENDETTEMENT....94
TABLEAU 7 : LES CONTRAINTES ISSUES DE LA THEORIE DE L'AGENCE....118
TABLEAU 8 : LOBBYING ET CHOIX COMPTABLES....125
TABLEAU 9 : LES DETERMINANTS DE LA METHODE D'EVALUATION DES STOCKS....128
TABLEAU 10 : CHOIX ENTRE « SUCCESSFULL » ET « FULL COSTS EFFORTS » DANS L'INDUSTRIE PETROLIERE.144
TABLEAU 11 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 1ERE PARTIE....146
TABLEAU 12 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 2EME PARTIE....147
TABLEAU 13 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 3EME PARTIE....148
TABLEAU 14 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 4EME PARTIE....149
TABLEAU 15 : LES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES, 5EME PARTIE....150
TABLEAU 16 : CHOIX COMPTABLES ET REACTIONS DU MARCHE....151
TABLEAU 17 : SYNTHESE DES PRINCIPAUX TRAVAUX POSITIFS....153
TABLEAU 18 : LES ANALYSES POSITIVES ENTRE 1978 ET 1995....157
TABLEAU 19 : LES METHODOLOGIES SUIVIES POUR L'ANALYSE DES DETERMINANTS DES CHOIX COMPTABLES....161
TABLEAU 20 : LES PROBLEMES POSES PAR L'AGREGATION D'HYPOTHESES ALTERNATIVES....165
TABLEAU 21 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 1ERE PARTIE. 169
TABLEAU 22 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 2EME PARTIE. 170
TABLEAU 23 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 3EME PARTIE. 171
TABLEAU 24 : LE LISSAGE DES RESULTATS, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 4EME PARTIE. 172
TABLEAU 25 : LA SIGNALISATION, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 1 ERE PARTIE. 185
TABLEAU 26 : LA SIGNALISATION, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 2 EME PARTIE....186
TABLEAU 27 : LA SIGNALISATION, UNE SYNTHESE DE LA LITTERATURE, 3 EME PARTIE....187
TABLEAU 28 : LES DIFFERENTES OPTIQUES DE LA CONSOLIDATION. 217
TABLEAU 29 : LES MOTIFS D'EXCLUSION ET LEURS FREQUENCES POUR L'EXERCICE 1993. 232
TABLEAU 30 : APPRECIATION DU CARACTERE NON SIGNIFICATIF D'UNE FILIALE. 234
TABLEAU 31 : CRITERES COMPTABLES D'EXCLUSION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION 235
TABLEAU 32 : VARIATIONS DE QUELQUES PERIMETRES DE CONSOLIDATION. 242

TABLEAU 33 : IMPORTANCE DU GOODWILL. 251
TABLEAU 34 : EVOLUTION DU LA DUREE D'AMORTISSEMENT DU GOODWILL. 251
TABLEAU 35 : PRINCIPES GENERAUX DE CONSOLIDATION. 255
TABLEAU 36 : METHODES DE CONSOLIDATION. 256
TABLEAU 37 : DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES. 257
TABLEAU 38 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION : INTEGRATIONS. 258
TABLEAU 39 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION : EXCLUSIONS 259
TABLEAU 40 : HOMOGENEISATION ET CHOIX DES REGLES ET METHODES D'EVALUATION. 260
TABLEAU 41 : ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES. 261
TABLEAU 42 : DIFFERENCE DE PREMIERE CONSOLIDATION. 262
TABLEAU 43 : LES MODALITES DES PLANS D'INTERESSEMENT. 269
TABLEAU 44 : REPARTITION DES SECTEURS D'APPARTENANCE DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON. 295
TABLEAU 45 : REPARTITION DES EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON. 296
TABLEAU 46 : REPARTITION DU MONTANT DES BILANS DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON. 296
TABLEAU 47: MESURE DES COUTS POLITIQUES 300
TABLEAU 48 : MESURE DE L'ENDETTEMENT. 300
TABLEAU 49 : MESURE DE L'ACTIONNARIAT ET DE SON INTERESSEMENT. 301
TABLEAU 50 : MESURE DU TAUX D'EXPORTATION 301
TABLEAU 51 : MESURE DES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT. 301
TABLEAU 52 : MESURE DE L'INTENSITE CAPITALISTIQUE. 301
TABLEAU 53 : LA MESURE DES VARIABLES. 302

TABLE DES SCHEMAS

SCHEMA 1 : LES REPRESENTATIONS DE LA COMPTABILITE. 24
SCHEMA 2 : LES DIFFERENTS ASPECTS DE LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE. 28
SCHEMA 3 : UNE REPRESENTATION THEORIQUE DE LA RECHERCHE. 30
SCHEMA 4 : REPRESENTATION DE LA RECHERCHE. 39
SCHEMA 5 : LA RELATION D'AGENCE 63
SCHEMA 6 : LE COMPORTEMENT COMPTABLE FACE AUX RATIOS D'ENDETTEMENT 103
SCHEMA 7 : LES DIFFERENTS NIVEAUX DE QUESTIONNEMENT DE LA THEORIE POSITIVE. 123
SCHEMA 8 : REPRESENTATION DU LIEN ENTRE LA COMPTABILITE ET LES REACTIONS DU MARCHE BOURSIER. 151
SCHEMA 9 : LES DIFFERENTES PHASES DE LA CONSOLIDATION. 218
SCHEMA 10 : SCHEMATISATION DE L'ETAPE CONCEPTUELLE DE LA CONSOLIDATION 219
SCHEMA 11 : LES ETAPES DE LA CONSOLIDATION. 228
SCHEMA 12 : REPARTITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DU GOODWILL. 249
SCHEMA 13 : L'EXISTENCE DE CLAUSES LIMITATIVES DANS LES CONTRATS D'ENDETTEMENT FRANÇAIS. . 265
SCHEMA 14 : MODIFICATIONS DES RATIOS D'ENDETTEMENT ET CHANGEMENTS DE TECHNIQUES COMPTABLES. 266
SCHEMA 15 : LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INTERESSEMENT. 267
SCHEMA 16 : LA MISE EN PLACE DE PLANS DE STOCK-OPTIONS. 268
SCHEMA 17 REPARTITION DES NORMES COMPTABLES DES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON. 287
SCHEMA 18 : LES FACTEURS REPRESENTATIFS DES COUTS POLITIQUES ET CONTRACTUELS. 290

LES CHOIX COMPTABLES EN MATIERE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES DES SOCIETES FRANÇAISES : UN ESSAI D'EXPLICATION PAR LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE.

Hubert TONDEUR

Alain DESREUMAUX, Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, directeur de thèse
Joël BAFCOP, Docteur d'Etat, Maître de Conférences à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, codirecteur de thèse.

Résumé.

L'objet de cette thèse est l'étude des choix comptables en matière d'établissement des comptes consolidés des entreprises françaises par la théorie positive de la comptabilité. La première partie de ce travail consiste à présenter un bilan de la théorie positive de la comptabilité. Il s'agit de la présentation des origines de cette théorie basée sur l'existence de coûts politiques et contractuels et d'un bilan des principaux travaux de recherche du domaine. La seconde phase propose une analyse des déterminants des choix comptables en matière de consolidation. Cette pratique comptable nous étant apparue comme le meilleur objet d'analyse nous en avons présenté une lecture de type positiviste afin de déterminer les opportunités d'analyses. L'existence d'une base contractuelle nous a permis de résoudre la question préalable de l'applicabilité de cette théorie au cadre français et ainsi d'effectuer un test empirique. Ce test nous a conduit à constater que les choix en matière d'amortissement des immobilisations, de comptabilisation des engagements de retraite et de durée d'amortissement du Goodwill étaient déterminés par le niveau d'endettement de la firme, par l'importance de ses actifs immobilisés et par son degré d'exportation. L'importance de ces trois facteurs conditionne des choix comptables permettant d'augmenter les résultats consolidés publiés.

Mots-Clefs :

Comptabilité, Consolidation, Théorie positive de la comptabilité, Choix comptables, Contractualisation, Clauses contractuelles, Coûts politiques, Déterminants des choix comptables, Endettement.